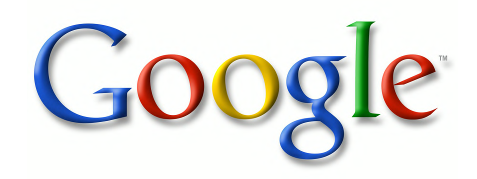






[redacted]

9129

Racine

ABRÉGÉ

DE

'HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE,

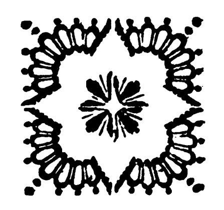
CONTENANT

s événemens considérables de chaque siécle,

AVEC DES RÉFLEXIONS.

TOME DOUZIÉME,

renferme onze Articles du dix-septiéme siécle.



A COLOGNE,

[redacted]



TABLE DES ARTICLES

du douziéme Volume.



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE *ECCLÉSIASTIQUE.*

SUITE DU DIX-SEPTIEME SIECLE.

ARTICLE XVIII.

Disputes sur les regles de la Pénitence. Publication du livre de la Fréquente Communion. Attaques livrées à cet Ouvrage par les Jésuites. Succès des travaux de MM. de Port-Royal sur cette matiere.

I.

LES Jésuites sont persuadés qu'on doit presque toujours donner l'absolution sur le champ à ceux qui [redacted]

I. Maximes des Jésuites sur [redacted]

beront plus dans le crime. Ils prétendent qu'on ne doit point différer l'abſolution ſous prétexte de préparer le pénitent à la recevoir avec fruit, & de le mettre en état de participer dignement à l'Euchariſtie. Ils s'imaginent que tout pécheur qui ſe préſente au Confeſſeur, eſt ordinairement en état de recevoir l'abſolution. Ainſi ils regardent comme une ſévérité mal entendue, de la lui différer, & de le priver par ce délai des avantages qu'il auroit reçus en communiant beaucoup plûtôt. On rempliroit pluſieurs volumes de paſſages d'Auteurs Jéſuites, où ils établiſſent: 1. Que la converſion des plus grands pécheurs ſe fait pour l'ordinaire ſubitement & en un inſtant. 2. Qu'on doit donner l'abſolution, ſans aucun délai, aux pécheurs qui ont croupi dans le crime, quand même on n'auroit pas lieu d'eſpérer qu'ils changeroient de conduite. Ils ne peuvent pas même ſouffrir, que l'on mette aucun intervalle entre les plus grands déſordres, & la participation à l'Euchariſtie. On a recueilli ſur ce point des paſſages de pluſieurs Jéſuites, qui font horreur, & que pour cette raiſon nous n'oſons rapporter.

[redacted]

erreurs sur la Grace. Ils croyent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre, pour former en lui-même tout ce que Dieu lui commande. Ils supposent donc, qu'un pécheur à qui Dieu commande de se réconcilier avec lui, & qui a grand intérêt de recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, a acquis sur le champ les dispositions nécessaires qu'il a toujours sous sa main. D'ailleurs ils sont persuadés que les dispositions que Dieu exige pour recevoir dignement les Sacremens, ne consistent que dans certaines actions extérieures, ou tout au plus dans quelques pensées de l'esprit, & quelques actes superficiels de la volonté, qui peuvent se trouver pour des instans, dans ceux dont le cœur est le plus livré à l'iniquité. Selon ces nouveaux maîtres, Dieu ne demande pas, que les sentimens intimes de notre cœur se portent vers lui. Et comme un certain extérieur joint à la crainte de l'enfer, [en quoi les Jésuites font consister toutes les dispositions nécessaires,] se trouve presque toujours dans les pécheurs, qui conservent encore quelque respect pour la Religion; ils en concluent, que ces pécheurs sont en état de recevoir dignement l'absolution. C'est ainsi que leur Dogme & leur Morale s'accordent avec leurs maximes sur l'administration des Sacremens.

III. Autre cause de ce relâchement.

Cette pratique d'ailleurs est parfaitement assortie avec le dessein qu'ils ont de s'accommoder aux diverses inclinations des hommes, & de s'acquerir l'estime, la confiance

encore des péchés qu'il leur a été impos de justifier; & comme ces péchés ne lai pas de se commettre, il faut trouver moyen de faire espérer le Ciel à ceux qu peuvent se résoudre à s'en abstenir. C sera pas en excusant ces sortes de péc mais en faisant croire aux prétendus p tens, qu'ils leur seront remis; pourvû q les confessent, & qu'ils pratiquent quel autres actes extérieurs, qui ne sont gu plus difficiles que l'accusation de ces péc Les Jésuites regardent la pénitence, con on regardoit dans l'ancienne Loi les a tions qu'il falloit faire de sa personn de ses habits. C'est une pure cérémonie sait le tems qu'il y faut employer, & on assuré d'y réussir. Les Jésuites en sont si vaincus, qu'ils assurent dans l'*Image de premier siécle*, que *les crimes s'expient jourd'hui plus aisément, qu'ils ne se mettoient autrefois; & que plusieurs les cent aussi promptement, qu'ils les contrat*

IV. Idée que les Jésuites se sont formée de la

Ils éprouvent que ceux à qui on d l'absolution si aisément, retombent ordi rement bientôt dans les mêmes crimes :

[redacted]

me au ſyſtême général des Jeſuites ſur la Religion. Si la juſtice vient en premier du libre arbitre, il eſt naturel qu'elle ſoit auſſi peu ſtable que le libre arbitre lui-même. Si d'ailleurs elle ne conſiſte que dans des pratiques extérieures, il n'eſt pas étonnant qu'on s'en revête, & qu'on s'en dépouille auſſi ſouvent que d'un habit. Mais en même-tems rien n'eſt plus contraire aux idées que l'Ecriture, & les Ouvrages des Peres nous donnent de la Juſtice Chrétienne. Nous l'y voïons repréſentée comme l'œuvre du Tout-Puiſſant, qui par conſéquent a de la conſiſtance & de la ſtabilité ; comme l'effet du Sang de Jeſus-Chriſt, qui ne guérit pas pour quelques jours ſeulement. Elle nous y eſt montrée comme un amas d'inclinations nouvelles, qui ordinairement ne cedent pas la place en peu de tems à des inclinations contraires ; comme une réſurrection pour ne plus mourir. On n'en doit pas conclure que la juſtice ne ſauroit ſe perdre. Nous apprenons par d'autres paſſages de l'Ecriture & des Peres, & par une triſte expérience, que la rechûte dans le péché mortel eſt très-poſſible. Mais il n'en eſt pas moins vrai que la juſtice que Jeſus-Chriſt eſt venu apporter ſur la terre, eſt ordinairement ſtable, qu'on ne la perd pas communément après l'avoir acquiſe, & que par les mêmes raiſons il eſt très-difficile de la recouvrer, ſi on a eu le malheur de la perdre. Ceux par conſéquent qui retombent ſi-tôt dans les péchés dont ils

I I.

V.
nciennedif-
line de la
nitence,
nforme à
lée que l'E-
ture nous
nne de la
lice.
Comment
te discipline
st relâchée.
* Tome 2 p.
7. & suiv.
l'édition de
52.

La pratique des beaux siécles de l'Eglis étoit entierement conforme à ces principe Nous avons eu soin de rapporter * ce qu l'on trouve de plus solide sur cette matie dans les Discours de M. Fleuri. On croïo que la conversion consistoit dans le change ment intérieur de toutes les inclinations d l'homme ; que ce changement étoit un d plus grands Ouvrages de la main du Tou Puissant. On savoit que Dieu ne l'opere o dinairement, que par degrés & peu à peu c'est pour cela qu'on faisoit passer le péche par des épreuves reglées par les Canons, se lon la qualité de leurs péchés. Le dessein d l'Eglise étoit, que les humiliations de l pénitence & la séparation des Sacremens se vissent à faire connoître au pécheur la gran deur de la plaie qu'il s'étoit faite. Elle vou loit qu'il sentît long-temps sa misere & so indignité ; que son cœur fût ainsi réform peu à peu ; & qu'enfin le pécheur pénite fût digne d'être réconcilié, & de s'asseoir la sainte Table, pour y manger le pain d

[redacted]

accorder une seconde pénitence, même à la mort. Mais au moins il est certain qu'on ne la leur accordoit que très-difficilement.

Cette discipline a été en vigueur pendant plus de mille ans. Vers les onze & douziéme siécles, le relâchement s'introduisit par la facilité des Papes à accorder des Indulgences. C'est ce que nous avons eu soin de remarquer dans le cours de cette histoire. Ces modérations de la peine Canonique, qui ne s'accordoient autrefois qu'avec beaucoup de réserve, & seulement pour récompenser la ferveur des pénitens, ou quand ils étoient en danger de mort, furent prodiguées, surtout dans le temps des Croisades, afin d'engager les Chrétiens à faire la guerre aux Infidéles. Nous avons remarqué combien une telle conduite étoit contraire à l'esprit de l'Eglise, & nous avons vû combien les suites en ont été pernicieuses. La discipline extérieure de la pénitence cessa donc d'être observée; & comme elle étoit la gardienne de l'esprit intérieur de pénitence, cet esprit intérieur est devenu de jour en jour plus rare. Cependant on n'a jamais dérogé par aucune Loi expresse aux anciens Canons; & ceux qui ont été animés de l'Esprit de Dieu, ont toujours desiré qu'on s'en rapprochât, autant qu'il seroit possible. Le Concile de Trente, quoique les malheurs des temps l'aïent empêché d'entreprendre tout ce qu'il auroit desiré, n'a pas laissé néanmoins, de rétablir la pénitence publique pour les péchés publics; d'exhorter les Confesseurs à imposer des pénitences proportionnées aux [redacted]

ciennes regles. S. Charles Borromée entrant dans l'esprit de ce Concile, se rapprocha autant qu'il pût, de l'ancienne discipline de la pénitence, dans celle qu'il fit observer dans son Diocése. Il paroissoit même inconsolable de ce qu'après tous ses travaux, il étoit encore si éloigné de l'observation exacte des Canons de la pénitence. Il a voulu que les Confesseurs fussent instruits de ces Canons, afin qu'ils se conformassent à leur esprit, s'ils n'en pouvoient pas suivre la lettre dans toute sa salutaire rigueur.

VI. es Jésuites voulu éta- es abus en s.

On a vu dans la suite de l'histoire, comment les relâchemens se sont peu à peu introduits dans la discipline de la pénitence. On doit reconnoître qu'il y en a plusieurs, dont les Jésuites ne sont pas les Auteurs. Mais ils les ont adoptés d'autant plus aisément, qu'ils sont très-assortis, comme nous avons dit, à leur Morale & à leur Doctrine sur la Grace. Ils ont fait entrer ces relâchemens dans leur systême général de Religion. Ils les ont appuiés par les autres erreurs qu'ils soutenoient déja, & ils se sont servi de ces relâchemens pour autoriser à leur

III.

VII. M. de S. Cyran s'attache aux regles de l'Eglise sur la pénitence.

MM. de Port-Royal ont d'abord montré par leur exemple, combien il étoit salutaire de se conformer en ce point à l'esprit, &, autant qu'il se pouvoit, à la pratique de l'antiquité. M. de S. Cyran, qui étoit plein des maximes des Peres sur la pénitence, conduisit selon ces maximes les Religieuses de Port-Royal; les Solitaires qui s'étoient retirés auprès du Monastere des Champs, & plusieurs autres personnes. Leur vertu éminente étoit une preuve de la bénédiction que Dieu donne à une œuvre, quand on s'y conforme autant que l'on peut, aux regles qu'il a inspirées à son Eglise, & non aux relâchemens qui s'y sont introduits. Le succès que Dieu donna à la conduite de M. de S. Cyran, attira à la pratique de la pénitence, des personnes de tout sexe & de tout état. On peut voir dans la préface du livre de la Fréquente Communion, ce qui est dit d'une Paroisse du Diocése de Sens, où les anciennes pratiques sur la pénitence étoient en usage, & avoient produit les fruits les plus excellens. C'étoit la Paroisse de S. Maurice, gouvernée alors par M. Duhamel, éleve de M. l'Abbé de S. Cyran, qui a été depuis Curé de S. Merri à Paris, ensuite Chanoine de Notre-Dame, & qui enfin est allé finir sa course dans sa premiere Cure de S. Maurice, qu'il a toujours eu regret d'avoir quittée. [On voit dans sa vie qui a été impri-

ment le Formulaire, qui attribue à Jansenius les cinq Propositions condamnées.]

VIII. M. Arnauld publie le Livre de la Fréquente Communion. Occasion de cet ouvrage.

L'éclat que fit ce renouvellement de pénitence & de ferveur, excita contre celui qui en étoit l'origine, l'envie des Jésuites, & de ceux qui étoient imbus de leurs maximes. Ils publierent que l'Abbé de S. Cyran étoit un dangereux Novateur ; qu'il avoit des sentimens singuliers & qu'il éloignoit de l'Eucharistie. C'est ce qui obligea MM. de Port-Royal, à défendre des maximes dont ils avoient reconnu l'utilité par leur propre expérience. M. Arnauld le fit dans le Livre si célébre *de la Fréquente Communion*, dont voici l'occasion. La Princesse de Guimenée s'étoit mise sous la conduite de M. l'Abbé de S. Cyran ; & c'est à elle que sont adressées plusieurs de ses Lettres qui ont pour titre, *A une personne de grande considération.* Cette Dame fut sollicitée par une de ses amies, d'aller au bal le jour même qu'elle avoit communié. En témoignant l'éloignement où elle étoit d'une telle conduite, elle fit connoître que son Directeur le lui avoit inspiré. L'amie fit part de cette conversation au P. [redacted]

IX. Plan d Livre. Ap bations qu donnent l Evêques & Docteurs.

L'Abbé de S. Cyran engagea M. Arnauld qui étoit depuis quelque-tems ſous ſa conduite, à publier (en 1643.) le livre *de la Fréquente Communion*, qui répond à cet Ecrit. L'Auteur prouve d'une maniere invincible par les témoignages de l'Antiquité, & des plus ſaints hommes des derniers ſiécles, qu'il eſt utile de différer l'abſolution en pluſieurs rencontres; & qu'on eſt obligé de le faire dans les rechutes, dans les péchés d'habitude, & dans les occaſions prochaines du péché. Il y fait voir, quelle étoit l'ancienne pratique de l'Egliſe dans l'adminiſtration de la Pénitence, & prouve que cette diſcipline étoit fondée ſur des principes invariables : ſur la grandeur de la plaie que fait à l'homme le péché mortel, & la difficulté qu'il y a de la guérir. Il établit, que ſi on ne peut ſuivre à la lettre les anciens Canons pénitentiaux, il faut en conſerver l'eſprit; & ſuppléer, par d'autres moiens, aux ſecours que la rigueur de la pénitence extérieure fourniſſoit pour une converſion ſolide & véritable. Au reſte, bien loin que l'on puiſſe accuſer M. Arnauld d'éxagération dans cet Ouvrage, les concluſions qu'il tire des paſſages des Peres, ſont toujours beaucoup moins fortes que les paſſages eux-mêmes. Tous ceux qui avoient un cœur droit, regarderent le Livre de la Fréquente Communion, comme un des grands préſens que Dieu eût fait dans ce ſiécle à ſon Egliſe. L'accueil que lui firent les Evêques les plus ſavans & les plus vertueux, prouvoit que ſa Doctrine étoit celle de l'Egliſe, contre la-

[redacted]

probations de seize Archevêques ou Evêques, & de vingt-quatre Docteurs. La Province d'Auch, composée du Métropolitain & de dix Evêques, l'approuva aussi dans son Assemblée de 1645. M. de la Sallete Evêque de Lescar, dit dans son approbation, qu'il paroît *que le même esprit qui anime l'Eglise, a conduit la plume de l'Auteur.* M. de la Barde Evêque de S. Brieux, déclare qu'il croiroit faire trop peu, si son approbation n'étoit confirmée par l'usage & par la pratique de son Diocése.

IV.

X. ...chaîne- des Jé- contre ...vrage.

Quoique M. Arnauld n'eût point nommé l'Auteur de l'Ecrit qu'il réfutoit, ni même désigné de quel Corps il étoit membre, les Jésuites ne le laisserent pas long-tems ignorer au Public. Ils s'emporterent avec la derniere fureur contre le Livre de la Fréquente Communion, sans aucun égard pour les approbations respectables dont il étoit muni. Toute la Société se souleva, & souleva avec elle toutes ses créatures contre l'Ouvrage & [redacted]

de la Fréquente Communion, comme
Ouvrage propre à renverser la Reli-
& dont le but étoit d'exécuter la réso-
prise à Bourg-Fontaine, d'élever le
ıe sur les ruines de la Religion Chré-
. Nous parlerons ailleurs de cette Fa-
Bourg-Fontaine, que les Jésuites n'ont
le reproduire comme un fait certain,
ue cette horrible imposture ait été dé-
de la maniere la plus triomphante. Ils
nandoient rien moins que le sang & la
: ceux qu'ils appelloient Cyranistes &
ldistes. (Le nom de Janseniste n'avoit
ıcore lieu.) *L'Eglise est attaquée dans*
r, disoit le P. Seguin dans un Libelle
é; Sommaire de la Théologie de l'Abbé
Cyran & du Sr. Arnauld; *il faut join-*
pée royale à celle de l'Eglise, pour ex-
er ce monstre de nos jours. Ces étranges
nies prévinrent quelques personnes
:oient accoutumées à croire les Jésuites
ır parole. La Reine Régente, allarmée

versité, la Faculté de Théologie, & la bonne en particulier, allerent les uns a les autres, trouver la Reine, pour tenir la révocation d'un commandemen pouvoit être d'une conséquence très - da reuse pour les Loix du Royaume, & le bertés de l'Eglise Gallicane.

XI. Témoignages de l'Université en faveur du Livre de M. Arnauld, & contre les Jésuites.

L'Université étoit alors aux prises ave Jésuites, & elle poursuivoit avec zéle Doctrine meurtriere dans des Ecrits plei force & de lumiere, & par des déma juridiques. Dans le premier Avertisse qu'elle fit paroître à la fin de 1643, s'exprimoit ainsi : » Paris a vû depuis » mois l'immodestie avec laquelle ceu » cette Société faisant publiquement » cher en leur superbe Temple de saint l » contre l'esprit de Pénitence, exposé » le Livre de la Fréquente Communion » ont foulé aux pieds les ordres de M. » chevêque de Paris, qui leur comma » le silence, & méprisé l'autorité des » ques qui avoient donné des éloge » Livre, & desiré que la Doctrine qu'il » tient fût aussi communément prat » par les fidéles, comme elle est sain » salutaire. On sait qu'ils sont venus

[redacted]

Mais ils changeront de langage, quand leurs interêts changeront.

En 1644. l'Université présenta au Parlement trois Requêtes contre ces Peres. Dans la seconde elle releve les calomnies que les Jésuites avoient répandues contre le célébre Avocat Antoine Arnauld, *duquel*, dit la Requête, *ils ne cessent pas encore à présent de persécuter la postérité?* La même année les Jésuites publierent leur apologie composée par le P. Caussin. L'Université y fit une solide réponse imprimée par son ordre, pour justifier ses Requêtes. En plusieurs endroits ce Corps si célébre y prend hautement la défense de M. Arnauld, *ce Docteur en qui on reconnoît*, dit l'Université, *une grande soumission parmi une si grande Doctrine, une si profonde humilité parmi une si haute suffisance.* » Lavez-vous les mains, dit-elle en » adressant la parole aux Jésuites, de la sol» licitation, que l'on sait que vous avez » faite, pour le releguer hors de France : la » voix publique étouffera ces fausses protes» tations; & l'indignation universelle des gens » de bien vous condamnera au silence. Ç'a » été le sentiment commun de tous les hom» mes judicieux, que l'appréhension que » vous donnoit la suffisance de M. Arnauld, » vous a porté à desirer qu'il fût éloigné, » & vous a fait emploier vos intrigues & » vos émissaires pour cet effet; que compa» rant la foiblesse de vos plumes avec la for» ce & la facilité de la sienne, vous avez » voulu la lui faire tomber des mains par ce

» torité des Docteurs, toute la dignité des
» Evêques, tout le mérite des personnes, &
» toute la liberté publique cédassent à vos
» factions, & de pouvoir charger les Puissan-
» ces Souveraines, de la haine que vous at-
» tirez sur votre Société par vos téméraires
» entreprises, parce que vous savez que vous
» tomberez dans le mépris, aussi-tôt que les
» Princes, ennuiés de vos violences & de vos
» cabales, vous laisseront décider les querel-
» les que vous avez vous-mêmes émues. Mais
» s'il n'y a point de bornes à votre animosi-
» té, il s'en trouve à votre pouvoir. La Reine
» a écouté les très-humbles remontrances
» qui lui ont été faites (& y a eu égard.) »

XII. Les Jésuites attaquent le Livre de la Fréquente Communion par des Libelles. Ils mettent un Evêque dans leurs intérêts.

Les Jésuites engagerent en même-tems leur P. Petau à écrire contre le Livre de la Fréquente Communion. Il le fit avec assez de répugnance, dit-on, & composa un Ouvrage tout à-fait indigne de lui, qui fut solidement réfuté par la Préface du Livre de la *Tradition de l'Eglise sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie.* Cette préface qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, est aussi un trésor de lumiere, où l'on peut prendre des idées justes sur la nature de la véritable

ıſes que les Jéſuites lui firent enviſa-
i. de Raconis Evêque de Lavaur fut
ui s'immola à la paſſion de ces Peres.
: il s'étoit rendu inſupportable dans
océſe, & qu'il n'oſoit y retourner, il
oit à Paris, & ſe prêtoit à tout ce
eoit de lui la Société. Il publia une
ion du Livre de la Fréquente Commu-
t écrivit à Rome une Lettre ſanglante
ıe de calomnies contre ce Livre, con-
ıteur, & même contre les Evêques ap-
:urs. Ce Prélat eut le ſort qu'il méri-
:s Ecrits furent mis en poudre; &
i, il devint la riſée de toute la France.
êques aiant eu copie de ſa lettre au
le forcerent de la déſavouer, parce
ſſemblée générale du Clergé qui ſe
ılors, le menaça de lui faire ſon pro-
ſon Métropolitain & ſes Comprovin-
ſi par ſon aveu ou autrement il étoit
ı pour auteur de la lettre. Enfin, ce
ıourut couvert de honte, mépriſé de
freres, ſans avoir rien reçu des Jéſui-
ſquels il s'étoit indignement dévoué.
préaux, dans ſon quatriéme Chant
in, dépeint un ignorant, en diſant
t un homme, » Qui de Bauni vingt
a lû toute la ſomme, Qui poſſede

Ouvrage, ne servirent qu'à faire éclater davantage le mérite de l'un & de l'autre, qu'à leur attirer de nouveaux Approbateurs, qu'à les faire combler de louanges, & en France & à Rome même. Ce fut sur-tout à Rome où ces Peres se signalerent contre un Livre qui leur étoit si odieux. Ils y firent jouer toutes sortes de machines pour l'y faire condamner. Ce fut aussi là, que ce Livre reçut les témoignages les plus avantageux, malgré tous les ressorts qu'emploia la politique de la Société. Les Evêques Approbateurs envoierent au Pape Urbain VIII. le 5. Avril 1644. une Lettre dans laquelle ils disent; que l'Auteur n'a eu d'autre dessein que de proposer la Doctrine constante de l'Eglise, » & cette coutume Canonique & très-sain» te, si religieusement observée durant plu» sieurs siécles, qui a été desirée & louée » dans ces derniers tems, conservée autant » que le réfroidissement de la charité des » hommes le pouvoit permettre, & rétablie » dans ses principales parties, par le soin & » par la piété des Papes & des Cardinaux de » l'Eglise Romaine, comme de Gropper, de

[redacted]

pour la verité. » Dans cette même
les Evêques parlent fortement *de la*
sse qu'avoient eue les Jésuites *de s'éle-*
ntre leur autorité *par des Sermons inso-*
d'exciter des troubles, & d'employer tout
uvoir pour opposer une rébellion opiniâ-
a puissance Ecclésiastique.

XIV. Les Evêques envoient à Rome M. Bourgeois pour défendre le Livre de la Fréquente Communion, & écrivent à Innocent X.

nnée suivante, ces mêmes Evêques en-
ent à Rome M. Bourgeois Docteur de
ne, pour défendre le Livre de la Fré-
Communion. Ils écrivirent une nou-
Lettre à Innocent X. qui avoit succédé
ain VIII. où ils représentent au Pape
cellens fruits que produisoit ce Livre.
s voions, disent-ils, les heureux ef-
des espérances certaines que nous
ns conçues, & que le fruit & l'avan-
que tous les fidéles en reçoivent,
gmentent tous les jours de plus en
. Les instructions qu'ils tirent de ce
sont si salutaires, qu'elles servent à la
le guérison des plaies de leur ame, &
inspirent le desir de vivre dans l'Egli-
omme enfans de Dieu, & comme
nbres de Jesus-Christ, en s'efforçant de
er une vie digne de Dieu & véritable-
t Chrétienne. Ce qui est passé même
u'aux hérétiques (selon que nous
ns prévu par notre précédente Lettre

» engagés dans les vices, les a fait paſſer » avec tant d'ardeur dans la pureté des mœurs » & dans l'innocence d'une nouvelle vie, » qu'ainſi que ce Saint paroît vivant & par- » lant dans cet Ouvrage, où il ſemble qu'il » inſtruiſe encore d'une vive voix l'Egliſe de » Dieu ; on voit de même comme ſe former » en nos jours, par une ſincere converſion » des ames, une image de ce tems heureux » que ſa Doctrine & ſa piété firent fleurir en » ſon ſiécle. » Ces illuſtres Evêques diſoient auſſi au Pape, que ſa Sainteté ne pourroit *apprendre ſans quelque mouvement d'indignation, avec quels artifices les ennemis de ce Livre & de ſon Auteur, également recommandable par ſa vertu & par ſa ſcience, ſe ſont élevés contre une Doctrine ſi ſainte.*

XV. Fruits que produiſoit le Livre de la Fréquente Communion.

C'eſt ainſi que ces Prélats faiſoient connoître au Pape les fruits que produiſoit le Livre de la Fréquente Communion. En effet on voioit de toutes parts des pécheurs à qui ce Livre ouvroit les yeux, & qui travailloient ſérieuſement à bâtir ſur une pénitence ſolide les fondemens d'une nouvelle vie. On voioit en même tems des Directeurs, qui faiſant [redacted]

ıp de force & de dignité. » Nous ne
ndons point, très-saint Pere, disent-
qu'on nous fasse aucune faveur en
affaire, mais seulement qu'on nous
justice... Que pourroit-on faire qui
ıoins digne de la grandeur de l'Eglise
aine, si toute cette affaire étoit peu à
ıégligée, & enfin abandonnée entié-
nt? » Ils parlent ensuite des Ecrits de
ıe de Lavaur, & traitent ce Prélat
méritent d'être traités des Evêques
hissent la vérité en se rendant les Mi-
de la passion de ses ennemis. Ils
ıt au Pape que personne ne pouvoit
ıudre ni d'approuver ni de lire les
le cet Evêque. » Ce qui est si vérita-
disent-ils, qu'encore que ceux qui le
ȩgent (les Jésuites) aient une adresse
culiere & des inventions non commu-
pour se rendre puissans dans l'esprit
ommes & les attirer dans leur parti &
leur intrigue, il n'a pu néanmoins

vive & si brillante lumiere, qu'on ne le pe
attaquer que par les armes de ténébres, q
sont la calomnie, la cabale & les artifices.

XVII. L'Inquisition de Rome ne trouve rien de répréhensible dans le Livre de la Fréquente Communion. Censure d'une proposition incidente.

On eut égard à Rome aux représentatio de ces Evêques, & au bien que faisoit le L vre de la Fréquente Communion. Cet Ou vrage aiant été éxaminé dans la Congrég tion de l'Inquisition, tous les Cardinaux q y étoient opinerent en sa faveur. Le Pape e témoigna sa joie à M. Bourgeois, & lui d avec une extrême satisfaction, que depu fort long-tems on n'avoit vû dans le sai Office un consentement si unanime de to les Cardinaux & Consulteurs pour quelqu Livre que ce fût. Il chargea aussi M. Bou geois de témoigner aux Evêques approba teurs & à M. Arnauld Auteur du Livre, l part qu'il avoit prise en cette affaire, aian voulu s'en instruire par lui-même, & la jo qu'il ressentoit de l'heureux succès qu'ell avoit eu. Mais M. Bourgeois aiant demand un acte autentique de cette justification, n put l'obtenir, sous prétexte que ce n'étoi point l'usage de ce Tribunal, de donner d pareils certificats ; qu'étant sorti de l'examen [redacted]

Traité de l'autorité de S. Pierre & de !, & l'autre, *La grandeur de l'Eglise e établie sur l'autorité de S. Pierre & 'aul.* Les Jésuites firent grand bruit : proposition incidente, & profite- l'allarme où l'on étoit encore à Ro- prétendus desseins du Cardinal de Ri- , qu'on avoit accusé de vouloir éta- Patriarche en France. Ils firent donc :e que par cette proposition, M. 1 vouloit attaquer la primauté du saint & admettre dans l'Eglise deux Papes, ne autorité égale. Mais malgré tous forts la proposition ne fut point cen- en elle-même, ni telle qu'elle est ı préface de la Fréquente Communion. iisition censura seulement la propo- générale, qui égaleroit de telle sorte ux Apôtres, qu'il n'y eût aucune sub- tion de S. Paul à l'égard de S. Pierre gouvernement de l'Eglise Universelle. le Livre, il fut comblé d'éloges par us grands Théologiens qui étoient à , & sa réputation passa dans les Royau- :s plus éloignés. On voit aussi par les du Pape Alexandre VII. écrites avant ût élevé sur le saint Siége, & qu'il n'a ; infirmées, combien il en approuvoit trine.

Fréquente Communion, dont il lou
l'Auteur, mérite d'être approuvé des S
& doit servir de régle aux fidéles. L
fesseur de la Reine de Pologne dit da
approbation, qu'un saint Evêque de
gne avoit écrit à M. Arnauld, & q
Docteur lui avoit fait une réponse
vertueux Prélat qualifioit de *Lettre Ap*
que. Enfin ce Livre mérita les éloges d
célébres Académiciens. On voit da
Lettres de Balsac, quelle estime en fai
dans le monde, ceux qui en formoi
jugement pour les Ouvrages d'esprit.
» le Livre de M. Arnauld, dit cet il
» Académicien, est un savant, sage &
» quent livre! Il me paroît solide &
» de tous côtés, que je ne pense pas
» tout ce qu'il y a de machines dans
» nal de la Société, en puisse égratign
» ligne. Je dis davantage; il donneroi
» gloire au Cardinal du Perron ressusci
» la gloire de l'Eglise ne lui étoit plus
» que la sienne propre. J'en parle de
» sorte à mes bons amis les Reveren
» res; & quoique j'aie plus besoin qu
» me du monde, de douceur & d'indu

[redacted]

» rable composition. O le grand personna» ge, que ce cher Ami! (M. Arnauld) O » que je suis glorieux de son amitié! O que » l'Eglise recevra de services de cette plume! » Ce sera le bâton de sa vieillesse; ce sera » peut-être son dernier appui. S'il y a enco» re quelque hérésie à venir, qu'elle se hâte » de naître, & que tous les monstres se dé» clarent, afin que cette plume les extermi» ne. Tout cela ne me satisfait point; j'en » pense davantage que je n'en écris. . . »

XIX. Cardinaux qui ont soutenu à Rome le Livre de la Fréquente Communion.

On voit, par la Relation de M. Bourgeois, combien le Livre de la Fréquente Communion étoit estimé de tous les gens de mérite qui étoient à Rome. Il est utile de faire connoître les grands sujets, & les Cardinaux pleins de droiture & d'amour pour la bonne Doctrine, que l'Eglise de Rome possédoit alors. M. Bourgeois dit que l'affaire pour laquelle il avoit été envoyé à Rome étant si heureusement terminée, il témoigna sa reconnoissance aux Cardinaux & aux Officiers du S. Office, & aux autres personnes du dehors qu'il savoit avoir été favorables à la bonne cause qu'il défendoit. Il ne parle point du Cardinal Grimaldi, parce que n'étant pas de l'Inquisition, il ne le voioit que comme ami. Mais comme il étoit très-attaché à la Doctrine du Livre de la Fréquente Communion, il le met avec raison parmi les Approbateurs de cet Ouvrage. Ce Cardinal avoit beaucoup de crédit dans le Sacré College, & dans toute la ville dont il avoit été [redacted]

Grace. Il releve sa douceur, son humilité, sa modestie, la pauvreté de son ameublement, sa science, son attachement à la Doctrine de S. Thomas. Ce Cardinal lui dit qu'il regardoit la cause qui l'avoit amené à Rome, comme celle de Dieu & de l'Eglise. Il eut un très-grand nombre de voix dans le Conclave d'Alexandre VII. & il auroit été élu Pape, s'il eût eu moins d'humilité, & moins d'éloignement des moiens trop usités dans la Cour de Rome. Le fameux Albizzi livré aux Jésuites cria de toute sa force en plein Conclave, que S. Clement étoit un Janséniste déclaré, & que la premiere chose qu'il feroit s'il étoit Pape, seroit de casser la Bulle de son prédécesseur (Innocent X) contre Jansénius Les Jésuites ordonnerent sur le champ des Prieres de quarante heures dans toutes leurs maisons, pour obtenir l'exclusion de ce pieux & savant Cardinal; ces Prieres ont même été faites dans leurs maisons de Paris. Mais ce fut sa modestie & son humilité qui empécherent son élection, plutôt que les clameurs d'Albizzi & les vœux des Jésuites. M. Bourgeois fait aussi connoi-

nmaire qui en eit le P. Prenaent nr re un zéle merveilleux pour la défense bonne doctrine. Le P. Candide Maî. Sacré Palais, & le P. Marini Sécré-de l'Index, tous deux Prélats de la de Rome, & tous deux de l'Ordre de Dominique, aussi bien que le P. Com-re, emploierent tous leurs soins & rédit pour empêcher la cabale des Jé-de l'emporter. Le P. Marini fut élu, près, Général de son Ordre, & il s'ac-eaucoup de réputation dans cette Char-qui est perpétuelle. Les disputes sur les es de la Grace s'étant renouvellées en à l'occasion du Livre de Jansénius, u'il vît les étranges préventions de la le Rome causées par les intrigues des s, il ne laissa pas de se déclarer haute-pour la Doctrine de S. Augustin & de S. as, & de se présenter jusqu'à dix-sept 'audience du Pape, pour s'unir en cause es docteurs de Sorbonne, qui étoient

Zele de deux vertueux Prélats de la Cour de Rome.

naiſſance, ſa ſcience, ſon zéle, lui donnoient entrée par-tout, & qu'il ne ſe préſentoit gueres d'occaſions de parler de l'injuſtice & de la hardieſſe des Jéſuites, qu'il ne le fît avec beaucoup de force & de courage. M. Bourgeois dit qu'il admiroit les grandes vertus du P. Candide, Maître du Sacré Palais, ſon zéle pour les vérités de la Grace, l'eſtime qu'il faiſoit du Livre de la Fréquente Communion, & ſa modeſtie. Son élévation ne ſervoit qu'à donner plus d'éclat à ſon humilité dans une Cour qui avoit beſoin de ces exemples qui ſont ſi rares. Ce Prélat qui occupoit un emploi ſi brillant, ſe jettoit ſouvent aux pieds de M. Bourgeois, pour honorer ſon mérite & ſa qualité de défenſeur de la bonne doctrine. Ce docteur dit, que tous les Dominicains qu'il a connus en Italie avoient un zéle très-ardent & très-pur pour les vérités de la Grace; mais que ce zéle étoit néanmoins bien inférieur à celui de ce vertueux Prélat, qui eſt mort dans une grande réputation de ſainteté.

VIII.

[redacted]

mais je lui ai des obligations trop
des, pour passer sous silence ma re-
oissance & son mérite. Il passoit dans
e pour le plus savant de tous les Jé-
s. Sa mémoire étoit prodigieuse, sa
re presque infinie, son jugement sain &
trant; mais toutes ces excellentes qua-
étoient rehaussées par un amour de la
é, si pur, si désinteressé & si sincere,
nul interêt d'Ordre, nulle considéra-
humaine, nul égard pour les Grands,
crainte de tomber en leur disgrace,
a jamais pû empêcher de rendre à la
té le témoignage que sa conscience
geoit de lui rendre. Cette droiture de
qui lui a attiré tant d'ennemis parmi
onfreres, lui a fait beaucoup d'amis
hors, & sur-tout parmi les Cardi-
. » Ainsi parle M. Bourgeois. Ce Jé-
merveilleux avoit dans le cœur &
esprit le Livre de la Fréquente Com-
n long-tems avant qu'il parût.
éploroit depuis long-tems avec ses
'abus horrible qui se faisoit à Rome
urs des Sacremens de Pénitence &
aristie. Sa joie fut parfaite, quand il
qu'un Docteur de Sorbonne avoit re-
dans un Livre toute la Doctrine des
s & des Saints Peres sur une matiere

celle des Saints Peres ; ſon étude la tradition. Quoiqu'il fût du S. Office quand on publia la premiere Bulle contre Janſénius, on l'avoit mis à l'écart. Il avoua ingénument à M. Bourgeois qu'il n'avoit jamais eu aucune part à l'examen des Livres que les Jéſuites ſes Confreres avoient entrepris de faire cenſurer. Il voioit avec douleur les déſordres de ſa Société. Il propoſa au Pape Urbain VIII. vingt-neuf articles de réformation. Il étoit inconſolable, en voiant de quel eſprit elle étoit animée. Ses Confreres voulurent ſe défaire d'un membre ſi peu aſſorti à tout le Corps. Ils le firent enlever pour l'envoier au bout du monde. Mais le Pape & les Cardinaux s'intereſſerent ſi vivement pour ce grand homme, que le Général effraié des menaces & des ordres abſolus du Pape, fit courir après lui & le fit ramener à Rome.

M. Bourgeois témoigne auſſi dans ſa Relation, ſa reconnoiſſance pour le célébre P. Vading, frere Mineur Irlandois, & l'un de ſes Juges. C'étoit un vieillard vénérable, Fondateur du Monaſtere de S. Joſeph à Rome ; pour les Religieux de ſon Ordre & de

geois, le plus modeste, le plus porté à
rtu que j'aie vû en Italie. C'étoit M.
Ricci, qui fut depuis Cardinal. La pu-
de ses mœurs & son amour pour la vé-
toient d'autant plus remarquables, que
ualités sont plus rares parmi ceux de
ge & de sa naissance. Il alla de lui-mê-
ndre visite à M. Bourgeois, qu'il savoit
venu à Rome, pour défendre un des
précieux Livres qui eût paru depuis
tems dans l'Eglise. Ce fut un grand su-
'édification pour ce Docteur, de voir
une Romain, qui aiant reçu de Dieu
ualités les plus estimables, ne s'en ser-
que pour s'instruire & pour chercher
ité. M. Bourgeois assure, que l'amitié
jeune Seigneur lui fut plus utile, que
de la plûpart de ses autres amis, par-
'il voioit plus de monde, & que la
e cause avoit en sa personne un puis-
défenseur. Le zéle avec lequel il aida
qui soutenoient les vraies maximes sur
itence, lui mérita la grace de défen-
ussi les vérités de la Grace, quand elles
t attaquées quelque tems après. Enfin
eurs Confesseurs de Rome trouverent
la lecture du Livre de la Fréquente
munion, des lumieres dont ils firent
pour le salut des ames. Ils ne savoient

IX.

III. its qu'a s dans e le Li- la Fré- Com- n.

Le Livre de la Fréquente Communion a toujours eu depuis les mêmes marques d'approbation, & n'a cessé de produire les plus excellens fruits. Tout le Clergé de France assemblé en 1655 & 1656. s'éleva *contre la facilité malheureuse de la plûpart des Confesseurs à donner l'absolution* à leurs pénitens. Il opposa à cette conduite aveugle, les Instructions de S. Charles, qui selon le témoignage des Evêques Approbateurs, *paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion.* La plûpart des Prélats qui condamnerent l'Apologie des Casuistes, dont nous parlerons ailleurs, y condamnerent particulierement les sentimens relâchés sur la Pénitence. Alexandre VII & Innocent XI parmi les propositions de Morale corrompue qu'ils ont condamnées, en ont mis quelques-unes sur la trop grande facilité à donner l'absolution. Le Livre de la Fréquente Communion a été la source de plusieurs excellens Ouvrages qui ont été publiés sur

d'Euchariſtie. M. Opſtraet a fait un excellent Traité de la Converſion du pécheur, dont la derniere partie ſur-tout eſt très-importante. Il y prouve que l'état de la juſtice Chrétienne ne eſt un état fixe & permanent, & qu'on ne paſſe pas ſans ceſſe du péché à la juſtice. Cet important Ouvrage a paru en François en 1730. mais augmenté & mis dans un nouveau jour, ſous le titre d'*Idée de la converſion du pécheur*. Les ſaintes regles de la Pénitence obſervées en Flandres, y ont produit une eſpece de renouvellement. Ils ont fait fleurir dans des Paroiſſes entieres, une vertu digne des plus beaux ſiécles de l'Egliſe. Mais le bien ne s'eſt pas fait ſans beaucoup de contradiction de la part des Jéſuites & de divers Religieux, qui décrioient les Ouvriers apoſtoliques, en les accuſant de Rigoriſme. C'eſt le nom qu'ils donnoient aux maximes qui n'étoient pas conformes à leurs relâchemens. Ils joignoient communément cette accuſation à celle de Janſéniſme, & ſouvent ils réuſſiſſoient à rendre odieux à la Cour de Rome, les plus fidéles miniſtres de l'Egliſe.

X.

XXIV. Plan d' Ouvrage q méditoit M Arnauld ſ ſtabilité d juſtice Chr tienne

M. Arnauld avoit conçu le projet d'un Ouvrage très-important ſur la ſtabilité de la juſtice Chrétienne, & il eſt fâcheux qu'il ne l'ait point éxécuté. Il dit dans la Préface du Livre de la *Tradition de l'Egliſe ſur la Pénitence*, qu'il eſpéroit établir par l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & par la Doctrine

» toute la direction des ames. La premiere,
» que le premier, & le plus bas degré de la
» liberté Chrétienne, eſt de mener une vie
» exempte de crime, & de péchés mortels;
» que la premiere & la plus étroite des
» obligations d'un baptiſé, eſt de garder in-
» violablement ſon Baptême ſelon le com-
» mandement qu'on lui en a fait : *Cuſtodi*
» *baptiſmum tuum*; de conſerver ſans tache
» juſqu'au jour du Seigneur cette robe blan-
» che qu'il a reçue; & de témoigner ſans
» ceſſe par ſes actions, & le reglement de
» ſes mœurs, que ce Myſtere comme dit S.
Rom. ch. 6. » Paul, ne nous rend pas ſeulement partici-
» pans de la mort du Fils de Dieu, en nous
» faiſant mourir au péché, mais auſſi de ſa
» réſurrection, en nous faiſant marcher dans
» une nouvelle vie; & que comme Jeſus-
» Chriſt ne meurt plus, étant une fois reſſuſ-
» cité des morts, nous devons auſſi mourir
» au péché une fois pour toutes, & ne vi-
» vre plus que pour Jeſus-Chriſt notre Sei-
» gneur.

» La ſeconde, que lorſqu'un Chrétien man-
» que à cette obligation, & étouffe par

» du baptême avoient éteint, comme disent » les Evêques de France dans un Concile célébre, mais donnent encore droit au Démon de rentrer avec sept autres plus méchans que lui, & de rendre sa condition » plus funeste & plus malheureuse qu'elle » n'étoit avant le Baptême.

» La troisiéme, qu'on ne peut sortir de » cet état misérable, que par une pénitence » qui nous fasse retourner à l'origine de la » Foi, comme dit un Pape, & rentrer dans » cette premiere, & fondamentale obligation du Baptême, qui est de mourir au » péché, & ne vivre qu'à Jesus-Christ; & » que cette pénitence ne doit point être estimée vraie si elle ne renferme ces deux » parties, dont tous les Peres l'ont composée : pleurer ses péchés passés, & n'en » commettre plus à l'avenir qui méritent d'être pleurés. »

Les illusions de l'amour propre, & les fausses maximes qui sont si répandues parmi les Chrétiens sur cette matiere, n'empêchent pas qu'on n'y trouve encore certaines notions conformes aux lumieres les plus pures de la Religion. Au fond, les hommes font peu de cas de la piété d'un homme qui tombe quelquefois dans le crime. Et même l'idée que l'on a de la probité humaine fournit de quoi détruire les faux préjugés sur la stabilité de la justice. On ne persuadera jamais aux gens du monde, qu'un particulier soit honnête homme, quand il agit contre son honneur deux ou trois fois l'année; qu'un juge soit intègre, quand il ne donne

[redacted]

maître que dans des occasions rares. La justice Chrétienne renferme-t-elle donc dans son idée, moins de constance que la probité humaine ?

XXV. Etendue du mal que produit le relâchement de la discipline de la pénitence. Intérêt qu'y prennent les Jésuites.

L'affoiblissement de la discipline de la Pénitence, ne doit point être regardé comme un malheur ou un abus particulier. C'est un mal qui dans sa généralité embrasse en quelque sorte tous les autres; parce que la pénitence étant le reméde de tous les maux, c'est les rendre tous incurables, que d'ôter à la pénitence sa force & sa vertu. C'est par cette raison que les Jésuites s'interessent davantage à une pareille entreprise, sachant combien les suites en sont étendues. Les adoucissemens de la pénitence sont le meilleur moien que ces Peres aient trouvé pour attirer tout le monde, & ne rebuter personne. C'est par la confession qu'ils gouvernent les grands & les petits, les Princes & les peuples. Leur doctrine sur le Sacrement de Pénitence est l'abbrégé & le supplément de toute leur Morale. C'est par cette doctrine qu'ils s'accommodent à l'humeur de tous les pécheurs. La Confession est un

l'Abbé Couet mort Chanoine &
-Vicaire de Paris, a publié il y a qua-
ıns trois Lettres adressées à un Evêque
:te importante question : » *S'il est per-*
d'approuver les Jésuites pour prêcher &
· confesser. Je prie, dit-il, à la fin de sa
nde Lettre, les Evêques de les lire dans
:sprit de critique, d'en discuter toutes
›reuves, & de décider ensuite sous les
t de Dieu qui doit les juger, s'il leur
›ermis de confier des fonctions si sain-
:n elles-mêmes, & si importantes pour
lut des peuples, à des Religieux qui en
:ent si visiblement, pour perdre par
relâchement tant d'ames pour les-
les Jesus-Christ est mort. Que les Evê-
; qui approuvent de tels Confesseurs,
nt eux-mêmes s'ils ne deviennent pas
ces approbations, coupables & com-
s des prévarications de ces Ministres
léles: » Un peu plus bas le même Au-
›ntinue ainsi : » Le second genre de

XXVI.
Combien il est dangereux d'être sous la conduite de ces Peres, & de ceux qui ont leurs maximes. Bonheur de ceux qui sont conduits selon les regles.

„ je suis effraié pour eux de cette parole de
„ Jesus-Christ : *Si un aveugle en conduit un*
„ *autre, ils tombent tous deux dans le précipice.*
„ Ce n'est pas que je pense que des ames
„ pieuses uniquement occupées de leur salut,
„ & bien résolues de mener une vie Chrétien-
„ ne, ne puissent absolument se sauver entre
„ les mains des Jésuites. Le but de ces Peres,
„ comme je l'ai déja dit, n'est pas de détour-
„ ner de la piété, & de la pratique du Chris-
„ tianisme. Je suis persuadé qu'ils laissent
„ suivre les voies de la perfection à des ames
„ qui se portent d'elles-mêmes à l'embrasser ;
„ mais il faut convenir qu'il est rare de
„ trouver des pénitens si bien disposés, &
„ que rien au contraire n'est plus commun
„ que de voir des Chrétiens qui joignent à de
„ legeres envies de se sauver, beaucoup d'i-
„ gnorance & de foiblesse ; qui voudroient
„ allier le monde avec Jesus-Christ, se ré-
„ concilier avec Dieu sans faire pénitence,
„ fréquenter les Sacremens, sans renoncer
„ à leurs habitudes criminelles, à leurs usu-
„ res, & sans restituer le bien d'autrui. On
„ peut dire que le salut de ces personnes dé-

[redacted]

: que ceux-là mêmes ne courent un
l danger, lorsqu'ils tombent entre les
s des Jésuites ; car ces Peres ne man-
t gueres de s'attirer de la part des
nnes de ce caractere une confiance
ornes, dont ils abusent en plus d'une
:re. 1. Il est difficile que dans un cer-
space de tems, il ne survienne des cas
ux & embarrassans où l'on a besoin de
ılter sur des questions importantes de
.le, soit pour soi-même, soit par la
ité où l'on est d'entrer dans les affai-
s autres. Dans ces circonstances, on
ɔorté à suivre la décision d'un Direc-
& le Directeur décidera non selon les
de l'Evangile, mais selon celles des
:tes relâchés. 2. Il est difficile que
eres ne fassent entrer insensiblement
ɋu'ils conduisent, dans leurs préju-
ɋu'ils ne leur inspirent une défiance
ɔndée contre tout ce que les Jésui-
estiment pas ; & qu'à la fin ils ne les

„ seulement en leur ôtant les Livres pro-
„ pres à les instruire des vérités solides &
„ proportionnées à leur état, mais encore
„ en leur donnant de l'éloignement de ces
„ Livres, & de tous ceux qui les lisent. On
„ sait par expérience que leur maxime est
„ de conseiller peu de lectures, & sur-tout de
„ celles qui pourroient éclairer l'esprit; soit
„ qu'ils suivent cet usage par un effet de leurs
„ préjugés, soit qu'ils veuillent tenir ceux
„ qu'ils gouvernent, dans une plus grande
„ dépendance.„ Ainsi parle M. l'Abbé Couet.

Ce que ce Théologien dit des Jésuites, convient à tous les Confesseurs qui ont le même esprit que ces Peres, & qui suivent les mêmes maximes. La facilité de tous ces mauvais guides est un appas qui cache l'hameçon. Ils donnent une assurance qui mene à la mort. La vérité au contraire semble d'abord effraier; mais c'est pour conduire à la paix & au repos. Ce qui fait que tant de personnes se contentent d'un phantôme de justice, au lieu de chercher une justice ferme, stable & persévérante, c'est qu'ignorant les douceurs de la vraie piété, & n'aiant [redacted]

: peut-on croire que l'ame ne sente pas
aisir infiniment plus pur dans la posses-
des biens spirituels, dans l'union avec
, qui est la source du vrai bonheur? Les
pénitens avouent avec de saints trans-
de joie qu'ils n'ont commencé à gouter
i & solide bonheur, que du moment
ont renoncé pleinement & sans retour
:hé.

X I.

XXVII. Question de la suffisance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu.

ıs traiterons ici en deux mots la ques-
le la suffisance de la crainte pour être
cilié avec Dieu dans le Sacrement de
:nce. On sent combien elle a de liaison
a matiere qui est l'objet de cet Article.
:suites s'imaginent que la crainte de
: suffit pour la réconciliation. Ils ap-
t Attrition une douleur de ses péchés
: par cette crainte destituée d'amour,
prétendent qu'étant jointe au Sacre-
, elle justifie l'homme & le fait rentrer
ıce avec Dieu, & que la contrition qui
ıour de Dieu pour principe, n'est pas
aire. Cette doctrine est parfaitement
·me aux autres erreurs des Jésuites sur
nistration du Sacrement de Pénitence.
nt que si elle étoit vraie, il ne seroit

Cat. hist. & Dog.

cevoir l'absolution avec fruit, on auroit grand tort de la différer. Mais si la crainte ne fait que disposer de loin à recevoir la grace de la réconciliation, en arrêtant la main & faisant cesser les actions criminelles, & s'il est nécessaire de commencer à aimer Dieu comme source de toute justice, on a raison de différer l'absolution, afin de préparer l'ame à entrer dans cette sainte disposition, que Dieu ne forme ordinairement dans le Pénitent que peu à peu & par degrés. Nous avons vu dans l'Histoire du Concile de Trente, avec quelle lumiere on y établit les vrais principes sur la justification & sur les dispositions qui y conduisent.

me VIII. 379. &

XVIII. Combien e doctri- st assur- u système ral des ites.

La doctrine sur la suffisance de la crainte n'est pas seulement liée avec les relâchement des Jésuites dans la discipline de la Pénitence : elle l'est aussi avec leur Morale & avec leurs principes sur la Grace. Tout se tient parfaitement dans leur systême. La suffisance de la crainte est une suite naturelle de l'idée qu'ils ont de la justice Chrétienne en croyant qu'elle ne consiste pas essentiellement dans l'amour de Dieu. S'il n'est pa

isible qu'il n'est point en équilibre
:ourner son cœur des objets de ses
, & pour trouver son plaisir dans la
Dieu. Il n'est donc pas nécessaire
it dans cette disposition pour être
t réconcilié. Il suffit qu'il craigne les
ns, parce qu'il croit être plus en
former en lui-même cette crainte,
t subsister avec l'amour de l'objet de
ons, & avec la haine secrette de la
)ieu. Cette étrange opinion de la suf-
de l'Attrition, n'est pas de l'inven-
: Jésuites. Quelques Théologiens té-
s l'avoient avancée avant le Concile
ite. Mais ils y mettoient des modi-
:, & s'expliquoient avec un embarras
ntroit assez la nouveauté de cette
e. Ils la proposoient d'une maniere
iatique ; & ils convenoient que dans
que & sur tout à l'heure de la mort,
t s'en tenir au sentiment de la nécess-
la contrition, comme étant le plus

XXV.
Le Concile de Trente contraire à cette doctrine. Combien

oncile de Trente qui n'avoit entrepris
ir que les dogmes contestés par les
ues, se contenta de condamner Luther
tenoit que la crainte étoit mauvaise
lle rendoit l'homme plus criminel. Il

toute justice. Il est aisé d'en conclure qu'un tel amour est nécessaire à plus forte raison pour rentrer en grace avec Dieu par la pénitence. Depuis ce tems là les Partisans de la suffisance de l'Attrition sont devenus plus hardis, sur-tout depuis que les Jésuites ont montré du zéle pour cette opinion qui se trouve si bien assortie à tous leurs principes. On cessa d'ajouter, comme on avoit fait d'abord, que la nécessité de la Contrition étoit le sentiment le plus sur & le seul auquel on dût s'en tenir dans la pratique. Valentia, ce Jésuite fameux dont nous avons parlé dans l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, a osé même avancer que la contrition bien loin de servir à l'effet du Sacrement, y étoit plûtôt un obstacle : *imò obstat potiùs*. Un tel excès paroîtroit incroiable, si l'on ne savoit de quels égaremens l'esprit humain est capable. Enfin l'opinion de la suffisance de l'Attrition, avoit fait un tel progrès, qu'elle étoit soutenue par le torrent des Théologiens, lorsque MM. de Port-Royal ont commencé à répandre la lumiere dans l'Eglise. Nous avons vû qu'une des causes de la pri-

[redacted]

: si on pouvoit imposer à ceux à qui
Christ redemandera compte du salut
ies, un joug aussi honteux & aussi
ire à leur devoir, qu'est celui de
crier contre un si étrange renverse-
de l'Evangile. Mais il ne faut pas
aussi que l'Eglise manque jamais de
s fidéles qui s'élevent contre une si
: impiété par-tout où elle osera pa-
. Les moindres des vrais Chrétiens
nt capables d'en arrêter le cours par
eur qu'ils en témoigneroient, ou de
dre leur sang avec joie dans une telle
on où il ne faudroit se défendre que
: cœur, & où on auroit assez de rai-
pourvû qu'on eût de la charité, de
connoissance envers Dieu, & de la
: contre l'ingratitude de l'homme,
st capable d'un si grand excès que de
:tendre dispensé d'aimer Dieu, parce
Dieu est mort pour lui, au lieu que
:e qui auroit dû lui imposer de nou-

sentiment comme très-pernicieux. Quand Dieu permet que des vérités importantes soient obscurcies, il suscite toujours des hommes qui annoncent hautement ces vérités, & qui en font connoître l'excellence & le prix. L'Eglise continue ainsi d'enseigner la certitude de ces vérités par la bouche de ceux que Dieu se réserve dans le tems d'obscurcissement. Ces zélés défenseurs de la vérité perpétuent ainsi la chaîne de la Tradition, jusqu'à ce que le tems de l'obscurcissement soit dissipé. Ils sont reconnus tôt ou tard pour les fidéles interprêtes de l'Eglise, qui enseigne la vérité par une succession non interrompue, quoique ce ne soit pas toujours avec la même autorité & le même éclat.

XII.

XXXI. Succès des travaux de MM. de Port-Royal contre la Doctrine de la suffisan-

Il y eut à la fin du dix-septiéme siécle plusieurs Ouvrages dans lesquels la nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence fut soutenue avec zéle. L'*Amor pœnitens* de M. l'Evêque de Castorie, parut en 1683. Ce Livre avoit été communiqué par [redacted]

dans le Sacrement de Pénitence, paſſoit en France pour une ſingularité du tems de M. de Saint Cyran, tant étoit grand le nombre de ceux qui avoient abandonné les routes anciennes. Ce même ſentiment a été depuis généralement enſeigné en France, en Flandre, & même à Rome. Les Profeſſeurs des plus célébres Facultés l'ont dicté publiquement; le Clergé de France dans l'Aſſemblée de 1700. l'a autoriſé par une Déclaration autentique, où il dit qu'on ne ſe doit pas croire en ſûreté dans la réception du Sacrement de Pénitence, auſſi-bien que dans celle du Baptême, ſi on ne commence à aimer Dieu comme ſource de toute juſtice. Cette doctrine ſe trouve auſſi fort ſolidement établie dans les Corps de Théologie les plus célébres qui ont été publiés dans ce ſiécle, tels que ceux du Pere Juenin, de M. Witaſſe, de M. Habert, du Pere Henri de ſaint Ignace. Le ſieur le Roux Profeſſeur de Rheims aiant oſé enſeigner la ſuffiſance de l'Attrition, la Faculté de Paris dont il étoit membre, le chaſſa de ſon ſein, & en cenſurant ſes propoſitions, fit bien voir quel étoit ſon ſentiment ſur cette matiére importante. Enfin l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition, eſt tombée dans un tel décri, ſur-tout en France, que la plûpart de ceux qui la ſoutiennent, n'oſent la propoſer à découvert, & la déguiſent par mille ſubtilités, en diſant que la crainte des peines renferme un amour de Dieu, qu'ils appellent amour de concupiſcence, & qu'ainſi on ne peut pas dire

lui, en faisant conclure qu'il répugne aux notions les plus simples de la Religion, puisque ceux-mêmes qui le soutiennent en rougissent & n'osent l'enseigner ouvertement.

XXXII. M. Bossuet écrit sur cette matiere dans le même esprit que MM. de Port-Royal.

Le grand Bossuet, l'Oracle de l'Eglise de France, a voulu traiter à fond la question de l'amour de Dieu requis pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence. Il a tenu des Conférences pendant plusieurs années avec les Ecclésiastiques de son Diocèse, afin de les instruire solidement de la nécessité de cet amour pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement. Le traité que nous avons de lui sur cette importante matiere, n'est que l'esprit de ces Conférences, comme il le déclare au commencement de cet Ouvrage. *Prétendre que les pécheurs & les pénitens*, dit ce savant Evêque, *ne soient point tenus d'accomplir le grand précepte de l'amour de Dieu, ce seroit enseigner ou introduire une hérésie.* Il montre la certitude de cette doctrine, & réduit en poudre les vaines objections qu'on voudroit y opposer. *Le devoir des Evêques*, dit cet illustre Prélat, *est d'enseigner cette vraie & saine doctrine, & d'em-*

casion du Livre scandaleux du Pere Pichon. L'Ouvrage de ce Jésuite, qui en vertu de l'approbation du P. Provincial dont il étoit muni, se trouvoit garanti par la Société, fit un éclat auquel les Jésuites ne s'étoient point attendu. On fut indigné de voir ces Peres imputer à l'Eglise, leurs honteux relâchemens au sujet de la Pénitence & de l'Eucharistie. Envain, pour conjurer l'orage qui les menaçoit, firent-ils jouer tous les ressorts de leur politique. Malgré ce mélange artificieux de souplesse & de hauteur, dont ils firent usage, on vit une multitude de censures éclatter contre le Livre chéri de la Société. Une solide Instruction du Doïen des Evêques de France (M. Charles-Gabriel de Tubieres de Cailus Evêque d'Auxerre depuis près de cinquante ans) parut comme un signal qui appelloit à sa suite quiconque avoit un reste de zéle pour la Loi du Seigneur. Aussi-tôt ce qu'il y avoit de plus considérable dans l'Episcopat, s'empressa de venger l'injure faite à l'Eglise & à la Vérité. Ce Prélat si respectable, que Dieu vient d'appeller au repos éternel après tant de travaux qu'il a soutenus pour la défense de la saine Doctrine, eut la joie d'avoir vû non-seulement son Instruction reçue avec un applaudissement universel, mais sa Doctrine même défendue par tant d'illustres Prélats. Le Livre du Pere Pichon *entre les plus mauvais Ouvrages un des plus pernicieux*, comme l'a caractérisé feu M. l'Evêque de Lodeve, porte le faux sur le front, & au lieu de *l'Es-*

la même chose de nos jours à l'occasion du Livre du Pere Pichon.

nion. On vit en cette occasion la vérité de ce qu'on a dit d'eux il y a plus de six-vingts ans, que leurs desseins ne meurent point. Ce que le Pere Ses-maisons avoit entrepris du tems de M. Arnauld, le Pere Pichon vient de l'entreprendre de nos jours. Mais ses excès ont été réprimés par les Evêques, comme l'avoient été dans le siécle dernier ceux de son Confrere. Le Pere Pichon a renouvellé les anciennes accusations & les anciennes calomnies de sa Société contre M. Arnauld; & M. l'Evêque d'Auxerre les a repoussées avec une clarté & une force qui mettent dans tout son jour l'innocence & la pureté de la Foi de cet illustre Docteur.

XXXIV. L'Instruction Pastorale de M. l'Archevêque de Tours sur la justice, contient les mêmes vérités qui avoient été défendues par M. Ar- [redacted]

Les plus éclairés d'entre nos Evêques ne se sont pas contentés de condamner les erreurs du Pere Pichon; ils ont en même-tems posé les vrais principes, & rappellé les vraies regles, que les Jésuites n'avoient cessé de décrier sous le nom odieux de Rigorisme. C'est ce qu'a fait avec plus d'étendue qu'aucun autre Prélat, M. l'Archevêque de Tours dans son Instruction Pastorale sur la justice Chrétienne, qui a été reçue en France, à [redacted]

ans la ſainte Antiquité, à la faveur
s les ténébres ſe diſſipent, les ob-
'évanouiſſent, les ſaintes Regles re-
t dans leur pureté, les combats que
ivrer des Eſprits inquiets, ennemis
ıe Morale, ne ſont plus regardés
me des entrepriſes contre les ancien-
imes. » Il ajoute qu' » au milieu
les qui affligent l'Egliſe, au milieu
;es que des Ecrivains téméraires &
ſtres relâchés s'efforcent de répan-
les eſprits, il ne peut ſe diſpenſer
e ſon Clergé & ſon peuple : 1. Sur
itions néceſſaires pour parvenir à la
. Sur les caractères & les marques
ie juſtice. 3. Sur la conſervation &
ement de la juſtice, par l'uſage ſaint
de l'Euchariſtie : Tel eſt le plan &
n de cet Ouvrage, que Dieu dans ſa
de a ménagé pour les fidéles, dans
où les bons guides ſont ſi rares. M.
a ſoin de mettre en garde ſes Coo-
contre certains *guides aveugles qui*
t leur exactitude, *qui la taxeront de*
e, qui ne voudront entendre parler ni
ii d'épreuve, *& qui croiront que tout*
nmé pour eux, *dès qu'ils ont reçu ou*
e abſolution. On trouve auſſi les ſain-
s de la pénitence ſolidement établies
ouveau Rituel de Soiſſons, qui eſt
u zéle éclairé de M. le Duc de Fitz-

[redacted]

vre de la Fréquente Communion.

munion, & M. de Barcos qui écrivit la défense du même Ouvrage. Jean geois Docteur de Sorbonne, étoit du cèse d'Amiens. Il fut d'abord Chanoi Chantre de la Cathédrale de Verdur aiant quitté ce bénéfice, il fut pour l'Abbaie de la Merci-Dieu. Il s'est tou distingué par son zéle pour toutes les v attaquées par les Jésuites. Aiant été e à Rome pour défendre le Livre de l quente Communion, il s'y fit estim Pape, des Cardinaux, & de tout ce q avoit dans cette ville de personnes distin par leur rang ou leur mérite, & il y sans effet les desseins & les intrigues de qui en poursuivoient la condamnation. son voiage de Rome, il se retira au M tere de Port-Royal des Champs, & il y plusieurs années en différentes occasio aima mieux être exclus de Sorbonn M. Arnauld, que de souscrire à la fa censure de 1656. contre cet illustre Do En 1669. lorsque la paix eut été ren l'Eglise, il alla fixer sa demeure à Port-

[redacted]

ıne, Abbé de ſaint Cyran, qui lui les premiers élémens des ſciences, & ıa à la piété. Enſuite il fut envoié à in avec M. d'Anguibert ſon couſin :n, pour finir ſes études auprès du ſa- ınſénius, depuis Evêque d'Ypres, in- mi de M. du Vergier. Quelques an- près, celui-ci le donna par pure ami- [. d'Andilli, pour prendre ſoin de l'é- ›n de ſon jeune fils, l'eſtimant plus x dans une telle occupation qu'à la lu Cardinal de Richelieu, qui l'avoit nander pour le prendre auprès de ſa ne. M. d'Anguibert qui ſervoit com- Secrétaire à M. du Vergier, étant M. de Barcos alla prendre ſa place au- ſon oncle, qui cultiva tellement ſa & ſa piété, qu'il en fit un ſaint & Eccléſiaſtique. M. de ſaint Cyran prenoit rien de conſidérable, ſans :er ſon neveu de Barcos. Il le fit en- ns ſes travaux, & lui fit ſuivre ſes

Cyran, De- fenſeur du méme Ouvra- ge.

Dict. de Mor.

Vergier, la Reine Mere donna son Abbaïe de saint Cyran à M. de Barcos, dont-elle connoissoit le rare mérite. Il en prit possession le 9. Mai 1644. & résolut aussi-tôt d'y mettre la réforme.

Au bout de quelques années, il alla s'y renfermer, & donner lui-même l'exemple de ce qu'il vouloit faire pratiquer aux autres. Il commença par rebâtir tout à neuf les lieux réguliers, releva les ruines de l'Eglise, meubla la Sacristie, enrichit la Bibliothéque. Ensuite il rétablit la réforme la plus exacte que l'on ait vue dans l'Ordre de S. Benoît en ces derniers siécles. Elle consistoit à suivre à la lettre la regle de ce saint Patriarche; & lui même se trouvoit le premier à tous les exercices du jour & de la nuit, quoiqu'il retînt toujours son habit Ecclésiastique, & qu'il n'eût fait aucuns vœux solemnels.

Dans les disputes au sujet du Formulaire, il ne fut pas toujours d'acoord avec MM. Arnauld, Nicole & les autres grands Théologiens. Il avoit quelques idées singulieres, croiant tantôt qu'on accordoit trop, tantôt qu'on n'accordoit pas assez. Quant au fond

[redacted]

.eligieux, & mirent en leur place de
is ſujets chaſſés de différens Ordres.
i le Catalogue des Ouvrages de M. **XXXVII.** Catalogue de ſes Ouvrages.
cos. 1. Cenſure du *Prædeſtinatus* du
irmond Jéſuite, in 8°. imprimée
3. & réimprimée en 1644. dans un Re-
l'Ecrits touchant la Grace. 2. Ré-
à un *Extrait de quelques Propoſi-*
: Janſénius & de ſes Sectateurs, &c.
tendu *Extrait* eſt l'Ecrit que M. de
réfuta en 1644. 3. Traité de l'autori-
int Pierre & de ſaint Paul, qui réſi-
; le Pape, ſucceſſeur de ces deux Apô-
ı-4°. 1645. M. de Barcos fit cet Ou-
x les deux ſuivans, pour juſtifier
ropoſition; *Que S. Pierre & S. Paul*
ux Chefs de l'Egliſe qui n'en ſont
qu'il avoit inſérée dans la Préface du
le la Fréquente Communion de M.
l, ſans l'avis de ce Docteur. Il n'y a
prit de chicane qui ait pû porter les
à faire tant de bruit au ſujet de cette
:ion incidente, qui au fond ne donne
ıoindre atteinte à l'autorité du ſaint
& à l'unité de l'Egliſe. 4. La gran-
l'Egliſe Romaine établie ſur l'auto-
ſaint Pierre & de ſaint Paul, & juſ-
ar la Doctrine des Papes, in-4°.
5. *Epiſtola ad Innocentium X.* ſur le
ıjet. M. de Barcos ſoumit au Pape par
:ttre ſon Traité de la grandeur de
Romaine. 6. Eclairciſſemens de quel-
jections que l'on a formées contre le

[redacted]

1650. M. Guillebert Docteur de Sorbonne a travaillé à cet Ouvrage avec M. de Barcos. 8. Lettre à l'Abbesse & aux Religieuses de Port Royal, pour les consoler, en 1661. 9. Réponse au Pere Ferrier Jésuite sur son *Idée du Jansénisme*, en 1663. 10. La simple vérité opposée à la fausse idée du Jansénisme, en 1664. 11. Explication de la question de Fait, touchant les cinq Propositions, en 1666. 12. Sentimens de l'Abbé Phileremе sur l'Oraison Dominicale, in-12. à Cologne. C'est cet Ecrit qui donna la premiere occasion au Traité de la Priere de M. Nicole, qui ne goutoit pas l'Ouvrage de M. de Barcos. 13. Explication du Symbole, de l'Oraison Dominicale, & du Décalogue en deux volumes in-12. imprimés après la mort de l'Auteur, & plusieurs fois réimprimés depuis. 14. Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine touchant la Grace & la Prédestination, in 8°. & in 12 plusieurs fois réimprimée. Ce fut M. Pavillon Evêque d'Alet qui engagea M. de Barcos à composer cet Ouvrage, que M. le Cardinal de Noailles a [redacted]

ARTICLE XIX.

Disputes sur la Morale. Principes des Jésuites sur la nature de la justice, & sur les regles des mœurs, attaqués par MM. de Port-Royal. Publication des Lettres Provinciales.

I.

I. Erreurs sur la Morale. Elles ont leur source dans les faux principes des Jésuites sur la Grace.

LES relâchemens des Jésuites dans l'administration du Sacrement de Pénitence, ne sont pas les seuls qu'ils aient introduits dans la Morale : leurs principes sur les regles des mœurs sont également contraires à l'Ecriture & à la Tradition ; & leurs égaremens sur ce point sont même plus sensibles & plus frappants, parce qu'ils ont pour objet des vérités de pratique, & qu'ils produisent un renversement général dans les devoirs de l'homme. Mais ils sont une suite naturelle de leurs erreurs sur la Grace, & sont d'assez justes conséquences des faux principes qu'ils avoient adoptés. Aussi avons-nous vû qu'après les Congrégations *de Auxiliis*, ceux qui connoissoient l'importance & l'étendue des vérités de la Grace, comme Lanuza & Pierre Lombard, Archevêque d'Armach, prévoioient que si l'on ne réprimoit les excès

[redacted]

roit défigurée par les erreurs les plus monstrueuses. L'événement a répondu aux tristes prédictions que faisoient ces grands hommes. Les Jésuites ont alteré & corrompu toute la Morale, 1. En méconnoissant la nature de la véritable justice, & substituant un phantôme de Religion à la vraie piété qui doit animer toutes nos actions. 2. En renversant la regle de nos devoirs en général. 3. En détruisant les regles de chaque devoir en particulier par rapport à Dieu & par rapport au prochain.

II. En donnant atteinte aux vérités de la Grace, on se méprend sur l'idée de la véritable justice.

On a vû par expérience ce que la Religion nous apprenoit, qu'on ne sauroit donner atteinte aux vérités de la Grace, sans se méprendre entiérement sur l'idée de la véritable justice; & par une suite nécessaire, sur celle de toutes les vertus. En effet, si l'homme se donne à lui-même ses bonnes déterminations, & par conséquent sa justice, il mesurera l'idée de cette justice sur celle qu'il peut se donner. Il réglera l'étendue de ses obligations sur celle de son pouvoir. Or en mettant en œuvre ses propres forces, il est bien capable de ré-

[redacted]

geance le poſſéde & le tranſporte. L'homme n'a beſoin que de conſulter ſon propre cœur & de rentrer en lui-même, pour être forcé d'avouer ſa foibleſſe ſur ce point. S'il prétend tenir proprement ſa juſtice de lui-même, il faut néceſſairement qu'il renonce à une juſtice qui regleroit & réformeroit le cœur. S'il veut être en premier le maître de ſes déterminations, il doit abandonner l'empire du dedans, c'eſt à-dire, ſur ſes inclinations, & ſe borner au dehors pour y exercer ſa puiſſance.

C'eſt auſſi ce qu'il fait infailliblement ; il ne connoît plus alors que des devoirs & des vertus purement extérieurs. Il ne ſe reproche que des vices & des trangreſſions groſſieres & ſenſibles. Il ne ſait ce que c'eſt, que de remonter au principe & au motif des actions, aux ſentimens du cœur, aux inclinations ſecrettes & intimes. Ses yeux ne percent pas juſques-là ; & tout ce qui leur eſt caché, n'entre point dans l'ordre de ſes devoirs, & ne fait plus partie de ſes obligations. Dès-lors toute la Morale pour lui change de face, & ne conſiſte plus que dans une police toute extérieure, qu'il eſt même continuellement tenté d'adoucir, en négligeant tout ce qui le gêne & l'incommode davantage. Mais la charité, le ſaint amour, qui fait trouver à l'homme ſa paix, ſa conſolation, ſon bonheur & ſes délices à contempler la beauté de la Loi de Dieu, & à l'obſerver fidélement, ce ſaint amour, dis-je, eſt retranché du nombre de ſes devoirs : [redacted]

est au-dessus de ses forces de la déraciner.

III. Les erreurs sur la Grace influent dans toute la Morale.

Les erreurs sur la Grace anéantissent de même les sentimens de piété envers Dieu, dans lesquels consiste le culte en esprit & en vérité, qui est le culte propre des Chrétiens. C'est que ce culte des vrais adorateurs a pour fondement les vérités de la Grace. En effet, si la justice vient de Dieu, & s'il la donne à qui il lui plaît, il faut le prier sans cesse, mettre en lui, & non dans le libre arbitre, toute sa confiance, lui rapporter tout ce qu'il y a de bien en nous, lui en demander la conservation & l'accroissement, lui rendre des actions de graces continuelles, l'aimer comme celui de qui nous tenons tout, & de qui nous devons tout recevoir gratuitement. Puisque c'est lui qui nous fait Rois, nous sommes obligés de mettre à ses pieds nos couronnes, & lui faire hommage de ses propres dons, de marcher en sa présence, & de dépendre de lui dans tous les momens de notre vie. Mais comment ceux qui prétendent tenir leur justice d'eux-mêmes l'adoreront-ils ainsi? Lui demanderont-ils ce qui ne vient pas de lui & ce qu'il ne donne [redacted]

leur falut, & qui eft par conféquent, à proprement parler, leur appui, leur force, leur Sauveur & leur Dieu.

IV. On peut antir ce est l'ame Religion conserva tout le C extérieur

C'eft ainfi que tout ennemi de la Grace eft conduit naturellement à méconnoître le culte que nous devons à Dieu, à prendre l'ombre de la piété pour ce qui en eft le fond & la réalité, à corrompre toute la Morale, à attaquer la Religion jufques dans le cœur. Mais en même-tems il conferve tout ce qu'il y a d'extérieur & de plus frappant dans les points même qu'il attaque; & lorfqu'il eft habile, fon langage reffemble fi fort au véritable, qu'il faut y regarder de près pour ne pas s'y laiffer furprendre. Un tel homme n'a point de Dieu des idées groffieres comme les Payens; il parlera de fes attributs, & même de fa puiffance, avec des expreffions magnifiques. Il ôte à Jefus-Chrift fa fonction éminente de Sauveur; mais il l'appelle le Sauveur de tous les hommes, & felon lui, il l'eft également. Il admet, quand on le veut, toutes les définitions de l'Eglife, & fait profeffion de s'attacher à l'Ecriture & à la Tradition. Il a dans la bouche les termes de Grace, de Charité, de Culte intérieur. Ainfi il unit ce double caractere, de laiffer fubfifter en apparence toute vérité, en détruifant les plus importantes, & les altérant prefque toutes; de conferver l'écorce du Dogme Catholique, en lui ôtant toute fa force & fon efficace. Mais malgré toutes les fubtilités dans lefquelles les ennemis de la Grace tâchent de s'envelopper, malgré la profeffion qu'ils font

vaillent infatigablement à introduire un nouveau Corps de Religion, comme les en accusoit M. l'Archevêque de Tours (de Rastignac). Un homme formé à leur Ecole n'a qu'un vain phantôme de Christianisme. L'œuvre de Jesus-Christ est de former de vrais Justes, de donner à l'homme un cœur nouveau, des inclinations saintes, qui lui fassent goûter les biens invisibles & éternels, & trouver son repos & sa joie à servir Dieu & à observer sa Loi. La crainte ne suffit pas pour cela : elle ne change pas le cœur, & ne réforme point les penchans corrompus & les affections charnelles, qui nous tiennent attachés à la terre, à ses plaisirs trompeurs & à ses faux biens.

II.

r. remens suites com- ment iour de

Les Jésuites ne connoissent point cette Justice, qui est le but de l'Incarnation du Fils de Dieu, & la fin du Christianisme. S'ils la connoissoient, ils ne pourroient s'empêcher de reconnoître qu'une telle disposition ne sauroit être que l'ouvrage d'un Dieu en nous. [redacted]

on les lui rapporte, on n'eſt point obligé de les lui rapporter par amour. Afin qu'elles ſoient bonnes, il ſuffit qu'elles ſoient extérieurement conformes à ſa Loi. Le premier Commandement ne preſcrit pas d'accomplir tous les autres par le motif de l'amour de Dieu : il ne nous oblige qu'à ne le point haïr. C'eſt ce qu'a ſoutenu leur P. Antoine Sirmond, qui admire même la bonté de Dieu, qui ne nous ordonne pas de l'aimer, & qui ſe contente que nous ne le haïſſions pas; c'eſt ce que les Jéſuites ont conſtamment enſeigné depuis & enſeignent encore aujourd'hui. Leur Pere Cabreſpine n'a jamais voulu ſigner en 1722. comme M. l'Evêque de Rhodez (de Tourouvre) l'exigeoit, qu'on ne ſatisfait pas au premier Commandement en ſe contentant de ne point haïr Dieu. Par une ſuite de ces principes, les Jéſuites relévent fort tout ce qui eſt extérieur dans la Religion, & propoſent comme des moiens infaillibles de ſalut, des pratiques de dévotion auſquelles on peut être attaché ſans que le cœur ſoit changé. Ces ſortes de pratiques dépendent uniquement de l'homme, qui ſent qu'il eſt toujours le maître de les obſerver. Mais pour l'eſprit qui doit animer ces exercices extérieurs, comme on eſt bien convaincu qu'on ne peut pas ſe le donner avec la même facilité, les Jéſuites enſeignent que l'on n'eſt pas obligé de l'avoir. Il ſuffit, ſelon eux, d'aſſiſter de corps à la Meſſe pour ſatisfaire au précepte, & à tous les autres du même genre.

exemple, de maltraiter son ennemi : mais il sera permis de conserver dans son cœur, des sentimens de haine & d'aversion pour lui. La raison en est évidente selon les principes des Jésuites. C'est que l'homme n'est point en équilibre pour changer de volonté, réprimer ses sentimens intimes, réformer ses penchans, comme il y est pour observer une pratique extérieure qu'il s'est prescrite. C'est une vérité d'expérience, dont les Molinistes sont obligés de convenir, comme les autres hommes : mais ils en tirent une conclusion différente de celle qu'on en a toujours tirée. On en a conclu dans tous les tems, que c'étoit une preuve que l'homme étoit foible & malade, & qu'il avoit besoin d'un secours puissant pour accomplir ses devoirs. Il a plû aux Jésuites d'en conclure au contraire, qu'il falloit donc que cette réformation de l'intérieur, & ce changement des affections ne fût pas un devoir. Le célébre Pere Contenson a très-bien connu cette liaison de la Doctrine des Jésuites sur la Grace, avec leur Morale, comme on le voit par le passage que nous allons rapporter, & que M. [redacted]

: parce qu'après avoir tout examiné ſoin, ils avouent qu'ils ſe ſont apìs que le relâchement des nouveaux iſtes qu'ils ont autoriſé par la probaé, tire ſa ſource de la ſcience moien- & qu'il n'eſt pas étonnant que ceux la Théologie Spéculative anéantit la e du Sauveur, adoptent une Théo- : Morale, qui détruit la Loi de Jeſus- ſt.

ous me direz, quel rapport y a-t-il : ces deux choſes? Le voici. Les Pro- iſtes modernes ont vû que les forces homme tombé étoient extrêmement blies, & qu'il n'y avoit aucune pere ſenſée, qui ne pût ſe rendre témoie à elle-même de ſa propre infirmité : : autre part ils n'admettoient pas cette : invincible & victorieuſe qui ſurmon- ; retardemens, l'emporte ſur les diffis, & que nul obſtacle n'arrête, comit S. Proſper : au contraire ils reconent, une grace qui a beſoin d'attendre nſentement que la Science moienne onſulter d'avance : c'eſt pourquoi ils nt de conformer la Loi, non à la de la Grace, mais à la foibleſſe du nteinent qui eſt prévû. Ils meſurent

» préceptes, diſent-ils, n'impoſent point
» une obligation ſi pénible; le joug des en-
» fans d'Adam ſeroit trop dur.

» Mais les fidéles Diſciples de ſaint Au-
» guſtin & de ſaint Thomas ſentant leur
» infirmité, & s'appuiant uniquement ſur la
» force de la Grace, ſe tiennent fermes à la
» Loi, & ne cherchent pas à la détourner
» vers eux, parce que ce n'eſt pas ſur leurs
» propres forces qu'ils fondent l'eſpérance
» qu'ils ont d'accomplir les Commandemens,
» mais ſur celui de qui procéde tout bien.
» Auſſi ne cherchent ils pas à énerver la Loi
» de Jeſus-Chriſt; mais ils demandent ſans
» ceſſe cette délectation victorieuſe de la
» Grace, qui les faiſant mourir à eux-mêmes
» les faſſe vivre pour Dieu, & qui les atta-
» che invariablement à celui dont la force
» toute-puiſſante rend la Loi aimable à l'eſ-
» prit, quelque dure qu'elle paroiſſe à la
» chair. »

III.

VII. L'invention de l'état de pure nature eſt en-
de pure core une ſource des relâchemens des Jéſui-

[redacted]

une fin surnaturelle. Ainsi le principe dont nous avons parlé, établit qu'on n'est obligé d'être Chrétien qu'à l'extérieur & d'une maniere superficielle; & celui de l'état de pure nature suppose qu'on peut même souvent *déposer le personnage de Chrétien*, comme les Jésuites en corps le soûtiennent dans leur *Remontrance* à Monsieur de Cailus Evêque d'Auxerre. Il peut y avoir eu d'autres Auteurs que les Jésuites, qui ne se soient point assez éloignés de ces principes de Morale. A proportion que l'on étoit moins instruit du fond de la Religion, on connoissoit moins la justice intérieure. D'ailleurs l'état de pure nature qui étoit inventé avant les Jésuites, peut avoir donné occasion à ceux qui en admettoient la possibilité, de donner quelque atteinte au devoir de rapporter toutes ses actions à une fin surnaturelle. Mais les Jésuites ont adopté dans toute son étendue cette idée de la justice Chrétienne, qui est si assortie à leur systême, qui en est une suite naturelle, & qui sert même à la faire paroître véritable. En effet s'il étoit vrai qu'une justice extérieure fût une vraie justice, il seroit vrai aussi que l'homme est toujours dans un pouvoir d'équilibre de se donner la vraie justice. C'est ce qui a porté les Jésuites à s'attacher si fort à cette idée de la justice, à en faire tant d'usage dans leurs Livres de Théologie, & dans leurs Livres de piété, & à traiter d'erreur la doctrine contraire que l'on établissoit en combattant leurs [redacted]

IV.

VIII. Egaremens des Jésuites par rapport à la Régle de nos devoirs en général.

Pour bien connoître la Doctrine des Jésuites par rapport à la Régle de nos devoirs en général, il faut commencer par distinguer deux sortes de Loix. 1. La Loi naturelle, qui prescrit des devoirs essentiels fondés sur la nature & la destination de l'homme, & qui par conséquent est invariable. C'est la Loi naturelle, par exemple, qui nous oblige d'aimer Dieu, de ne point faire à nôtre prochain ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. 2. Les Loix positives, qui sont fondées sur une volonté arbitraire de Dieu, qui nous a imposé certaines obligations qu'il auroit pû ne nous pas imposer: toutes les Loix qui fixent le culte extérieur que nous rendons à Dieu, sont de cette derniere espéce. Nous ne parlerons pas ici de ces sortes de Loix, mais uniquement de la Loi naturelle. On avoit toujours cru, avant les Jésuites, que la Loi de Dieu, qui prescrit à l'homme des devoirs qui sont fondés sur la nature même, étoit la régle qu'il étoit tou-

[redacted]

tendu que la Régle de nos devoirs n'eſt pas la Loi de Dieu conſidérée en elle-même, mais la Loi telle qu'elle eſt connue à l'homme. Ainſi ſuppoſé qu'il ne la connoiſſe point, il ne ſera point obligé de l'obſerver, & il la violera ſans commettre un péché formel, proprement dit, & qui mérite punition; mais il fera ſeulement un péché matériel, tel que celui qui eſt abſolument involontaire. S'il a une idée fauſſe de cette Loi, & qu'il croie qu'elle n'exige pas de lui tout ce qu'elle en exige en effet, il ſera irrépréhenſible en lui accordant ſeulement ce qu'il ſe perſuade qu'elle demande de lui. Enfin s'il juge qu'elle lui preſcrit le contraire de ce qu'elle contient réellement; s'il s'imagine, par exemple, qu'elle lui ordonne de tuer quelqu'un, non ſeulement l'homme ne péchera pas en commettant ce meurtre, mais même il méritera récompenſe.

IX.
Suites affreuſes de leurs principes.
Deux ſortes d'ignorances.

Les Jéſuites ont eux-mêmes tiré ces conſéquences de leurs principes. Caſnedi Jéſuite Italien, habitué en Portugal, va juſqu'à dire, qu'il y aura pluſieurs Elus à qui Jeſus-Chriſt dira au jour du jugement: Venez jouir du Royaume qui vous eſt deſtiné, parce que vous avez tué, blaſphêmé, volé, &c. en croiant invinciblement que vous étiez obligés de le faire. Arriaga dit ces propres paroles: » La haine de Dieu comme » objet de la volonté peut être méritoire » de la vie éternelle. » *Poteſt odium Dei per modum objecti voliti eſſe meritorium vitæ æternæ.* Jacques Clement qui aſſaſſina le Roi Henri III. étoit dans le cas dont parle Caſ-

de lui cette action, & il la fit avec une pleine persuasion qu'il rendoit un grand service à Dieu & à la Religion, & que la punition qu'il s'attireroit seroit un glorieux martyre. Ravaillac qui assassina Henri IV. étoit dans la même persuasion. Il y a des occasions où l'ignorance excuse; mais c'est l'ignorance des Loix positives, des Loix qui ne sont pas fondées sur la nature de l'homme. Il n'en est pas de même des préceptes de la Loi naturelle; ils sont aussi invariables, que la justice éternelle qui est Dieu même. Les Jésuites confondent souvent ces deux sortes d'ignorances pour déguiser leurs principes, & pour s'échapper, lorsqu'on veut leur en montrer les horribles conséquences. Il y a encore une autre espece d'ignorance qui excuse, & dont ils se servent aussi pour donner le change; c'est l'ignorance de fait: comme quand ils ont donné dans leur Remontrance à M. d'Auxerre, pour exemple d'une ignorance invincible qui excuse, celle d'un Solitaire qui disoit tout le jour, *Maudit soit Dieu*, en croiant que ces paroles signifioient, *Béni soit Dieu*. Il est certain que ce

[redacted]

e l'on ait besoin du secours de Dieu
surmonter : il est naturel de raison-
même par rapport à l'ignorance. Ce
st expliqué clairement dans les Ins-
ns Théologiques de M. Nicole.
n la Doctrine que nous exposons, ce
as proprement la Loi qui est la Regle
oirs de l'homme, mais ce qu'il se fi-
tre la Loi, c'est-à-dire, ses pro-
ées, ses caprices, ses préventions. Ce
lus Dieu qui prescrit à l'homme ses
, c'est l'homme qui se les prescrit se-
lée qu'il lui plaît de concevoir de la
Dieu. Ses devoirs changent selon que
cette idée, & ce ne sera pas sur la
Dieu, en elle-même, qu'il sera ju-
ais sur l'idée qu'il en aura conçûe. Les
s l'avouent formellement. Ils le disent
ur Remontrance à M. d'Auxerre, Ou-
qu'ils ont publié avec éclat, & où ils
s toute leur adresse à donner à leur
ne les tours les plus favorables qu'ils
imaginer. Leurs Théologiens sont
de ces affreux principes. Ce n'est point
de Dieu, ce n'est point la vérité qui,
ux, est notre Régle immédiate, & sur
e nous serons jugés; mais c'est ce qu'ils
nt *Dictamen Conscientiæ*, c'est-à-
ce que nous dicte notre Conscience.
axîmes établissent l'homme dans une
ndance par rapport à Dieu, qui fait
r. Mais elles n'effraient point les Jésui-
ui sont accoutumés à rendre l'homme
ndant de Dieu. Après l'avoir rendu in-
dant du souverain empire de Dieu sur
urs, il étoit naturel de le rendre indé-
t de sa Loi. Selon les principes de la

X.
Les Jésuites mettent l'homme dans une entiere indépendance par rapport à Dieu. Selon eux Dieu n'est ni le principe du bien qui est dans l'homme ni la Régle de ses devoirs.

Religion, Dieu eſt le principe de no
tions, produiſant par ſa ſouveraine pu
ce ce qu'il y a de bien en nous. Il
en même-tems la régle & le modéle
Loi éternelle & immuable, qui eſt lui-m
Mais ſelon les maximes des Jéſuites, l'
me trouve en lui-même le principe
régle du bién. Le principe du bien, c'
propre volonté, ſon libre arbitre. La
du bien, c'eſt ſa fantaiſie & l'idée
s'eſt faite de la Loi de Dieu.

Les Jéſuites ont eux-mêmes tiré ces
ſéquences. Caſnedi ſoutient que l'ho
naît avec une double liberté : par la
miere il eſt ſouverainement maître d
déterminations ; & celle-là il ne la pe
mais : par la ſeconde il eſt indépenda
toute loi ; & cette liberté, il la conſerv
qu'à ce que la Loi de Dieu lui ſoit co
bien clairement : juſques-là il n'eſt pas o
de la pratiquer. Quand même il la con
il n'eſt obligé de la pratiquer que
maniere & ſelon la meſure qu'il la con
& s'il en a une idée toute contraire à l
de Dieu en elle même, il ne ſera obli
la pratiquer que conformément à cette i
[redacted]

urra arriver que cette Loi reçoive
es changemens & toutes les altéra-
imaginables, & elle ne demeurera
ent Loi que selon l'état où elle sera ré-
, & non selon ce qu'elle est en elle-

IV.

tel sentiment renverse la Morale de
en comble, & a des suites d'une pro-
se étendue. C'est de cette source que
lent les erreurs du *Péché matériel*, du
Philosophique, & de la probabilité.
éché matériel est une action qui est
aise en elle même, étant contraire à
naturelle; mais qui étant commise
ne personne qui n'en connoît pas le
ou même qui n'y pense point, ne lui
as imputée à péché. C'est alors, selon
gage des Jésuites, un *péché matériel*,
non un *péché formel*. Un homme qui
ne action criminelle dont il connoît la
e; mais qui en même-temps n'a aucune
issance de Dieu, ne commet qu'un *pé-
hilosophique*, c'est-à-dire, un péché
e l'ordre naturel; mais non un *péché
logique*, c'est-à-dire un péché qui of-
Dieu. Or un péché Philosophique,
que grief qu'il soit, ne sauroit jamais
er les peines éternelles de l'enfer, mais
ment des punitions d'un ordre inférieur.
auvage, par exemple, qui en assassine
tre, commet un péché Philosophique;
t qu'il fait mal, & fait réflexion qu'il
udroit pas qu'on le traitât de même:
ce péché ne sauroit être un péché Théo-
ue, ni une offense de Dieu proprement

XI. Péché matériel, péché Philosophique.

dite, puisque ce Sauvage ne connoît point Dieu. On voit de-là que le principe qui conduit à ces excès, c'est de prétendre qu'on ne fait le mal qu'à proportion qu'on croit le faire : ainsi une action qu'on fait sans en connoître la malice, n'est point péché, & ne mérite aucune punition ; & une action dont on ne connoît que la malice humaine & non la malice Théologique, c'est-à-dire, la malice qui offense Dieu, n'est point un péché Théologique, & ne sauroit être punie par le supplice de l'enfer. Cette Doctrine du péché Philosophique est liée à celle de la distinction de l'état naturel & surnaturel. En effet un péché Philosophique est proprement un péché de l'ordre *naturel*, & qui par conséquent ne peut mériter les peines de l'enfer, qui sont des peines de l'ordre surnaturel. Et cette Doctrine est soutenue ouvertement par les Jésuites. M. Arnauld dénonça des Theses qu'ils soûtinrent à Dijon où le péché Philosophique étoit établi formellement. Ils firent alors quelque semblant de désavouer ce qu'il y avoit de plus choquant dans cette [redacted]

bable, on peut le ſuivre en conſcience ſans s'embarraſſer s'il eſt vrai. On a diſtingué deux ſortes de probabilités, l'une fondée ſur des raiſons apparentes, l'autre ſur des autorités. On nomme la premiere *intrinſeque*, & la ſeconde *extrinſeque*; & l'une ou l'autre de ces probabilités ſuffit, ſelon les Sectateurs de cette Doctrine, pour mettre en ſûreté de conſcience celui qui la ſuit. Comme un tel principe eſt très-commode dans l'uſage de la vie; on n'a pas manqué de l'étendre très-loin. On a prétendu que de deux ſentimens tous deux probables, on peut ſuivre le moins probable en abandonnant le plus ſûr: & que pour qu'un ſentiment ſoit probable, il ſuffit que deux ou trois Auteurs graves, ou même un ſeul dont l'autorité ſeroit très-reſpectable, l'ait avancé. On ſent combien une telle maxime met au large pour la conduite de la vie; ſurtout les Jéſuites fourniſſant une ſi grande quantité de Caſuiſtes qui ont raiſonné ſur les devoirs de l'homme avec tant de hardieſſe, qu'il n'y a guéres d'action criminelle que quelqu'un d'eux n'ait crû, du moins probablement, qu'on pouvoit commettre en ſûreté de conſcience. Le fameux Caramuel qui, quoiqu'il ne fût pas Jéſuite, n'en eſt pas moins attaché à leurs principes de Morale, ni moins habile à en tirer toutes les conſéquences, félicite Diana autre Caſuiſte, de ce qu'il a rendu pluſieurs opinions probables qui ne l'étoient pas auparavant, & qu'ainſi on ne péche plus en les ſuivant, au lieu qu'on péchoit auparavant: *Jam non peccant, licèt ante*

[redacted]

aient fait des actions qui dans les siécles passés, auroient mérité l'enfer à ceux qui les ont commises, parce qu'il n'étoit pas encore probable qu'on pût les commettre en sûreté de conscience.

VI.

XIII. Attaque indirecte livrée par MM. de Port-Royal à la Morale corrompue des Jésuites.

Caractere des Livres de piété & de Morale de ces Théologiens.

Dès que MM. de Port-Royal ont paru dans l'Eglise, ils ont attaqué la Morale des Jésuites d'une maniere indirecte. Ils ont établi des maximes contraires à cette pernicieuse Doctrine dans les Livres de Morale & de piété, dont ils ont enrichi la France. On n'en est pas surpris, quand on fait attention qu'ils avoient sur la Grace des principes différens de ceux des Jésuites. D'ailleurs ils avoient puisé une Morale saine & exacte dans les sources pures de l'Ecriture & de la Tradition, & non dans les eaux bourbeuses des Casuistes modernes. Persuadés que la justice de l'homme est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu, ils s'en formoient une idée conforme à ce que Dieu peut opérer en [redacted]

aussi dans ces mêmes Livres, que la Loi éternelle est la Régle de nos devoirs, que le plus grand des malheurs est de n'en être pas instruit ; que pour l'éviter, il faut sans cesse demander à Dieu d'ouvrir nos yeux & de nous manifester ses Loix ; que nous ne serons pas excusés si nous les violons sans les connoître, parce que c'est toujours par notre corruption que nous méconnoissons des devoirs qui ont des liaisons nécessaires avec la nature de l'homme, & dont les principes sont gravés dans son cœur ; que ce sera sur la vérité en elle-même que nous serons jugés, & non sur les idées fausses que nous nous en serons faites, encore moins sur les ténébres dont il plaît aux Casuistes de la couvrir, puisque quand un aveugle en conduit un autre, tous deux tombent dans la fosse. Enfin nous trouvons dans les Livres des Théologiens de Port-Royal sur chaque devoir, des régles aussi conformes à celles des saints Peres dont on y a recueilli l'esprit, qu'elles sont contraires aux maximes empoisonnées des Casuistes.

XIV. La Morale des Casuistes combattue directement par MM. de saint Cyran & Arnauld, par les Facultés de Théologie de Paris & de Louvain, & par quelques

Les Jésuites s'apperçurent de cette attaque indirecte livrée à leur Doctrine. De-là vient leur acharnement à décrier les Livres de piété de Port-Royal. Mais les mêmes Théologiens combattirent directement la Morale des Jésuites, & ils le firent avec un prodigieux succès. M. l'Abbé de saint Cyran en relevant les erreurs de la somme du Pere Garasse, par un Livre imprimé en 1626. attaqua ce Jésuite sur quelques propositions d'une Morale indigne d'un sage Païen. Il

Jésuites, qui étoit intitulé, *Théologie Morale des Jésuites*, qu'ils attribuerent (avec fondement) à M. Arnauld, dans une réponse pleine d'emportement, qu'ils y opposerent par la plume de leur Pere Pintereau. La Faculté de Théologie de Paris avoit censuré quelques Propositions de Morale du P. Bauni, en 1641. L'Université avoit condamné en 1644. la Morale du Pere Hereau. La Faculté de Théologie de Louvain, l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand avoient depuis censuré plusieurs propositions des Jésuites.

VII.

XV. Publication des Lettres Provinciales.

Mais les disputes sur la Morale devinrent beaucoup plus vives par la publication des Lettres Provinciales en 1656. Dans la quatriéme M. Pascal introduit un Jésuite, qui soutient qu'une action ne peut être imputée à péché, si Dieu ne nous donne auparavant une connoissance du mal qui y est, & une inspiration qui nous excite à l'éviter. C'est ne reconnoître plus la Loi de Dieu en elle-

[redacted]

dans l'Ecriture, que Dieu a laissé errer les Gentils dans leurs voies, & que celui qui n'a pas connu la volonté de son maître, & qui ne l'a pas accomplie sera puni, quoique moins rigoureusement que celui qui l'a connue. Il fait sentir aussi combien cette Doctrine est pernicieuse, par la conséquence toute naturelle qu'il en tire, qui est qu'il n'y a que les demi-pécheurs, que ceux qui en péchant conservent quelque idée & quelque sentiment de Religion qui seront damnés ; » Mais que pour ces francs pécheurs, » pécheurs endurcis, pécheurs sans mélan» ge, pleins & achevés, qui ont perdu toute » idée de la Religion, qui ont étouffé tout » remords, l'enfer ne les tient pas ; ils ont » trompé le diable à force de s'y abandon» ner. »

XVI. Plan de ces Lettres. L'Auteur se déclare ouvertement.

Dans les Lettres suivantes M. Pascal introduit toujours son Jésuite, qui lui expose les sentimens de la Compagnie, en citant exactement leurs Auteurs. Dans le cours de ces conversations où regne une finesse & un art inimitable, il fait sentir les égaremens des Jésuites sur tous les points de la Morale. On y expose le principe de la probabilité, & on en développe les suites. On montre que les Jésuites ont excusé la Simonie & le vol domestique ; que selon eux on peut assassiner celui qui nous fait un affront ou qui nous enleve notre bien, ne fût-ce qu'une pomme ; qu'il suffit d'être présent de corps à la Messe, quoique l'on en soit absent d'esprit, & qu'en entendant les quatre parties de différentes Messes dites en

ceſſité de l'amour de Dieu. Le Jéſuite aiant expoſé la Doctrine de ſes Peres ſur ce point, & aiant cité entr'autres le Pere Pintereau, qui dit, » qu'il a été raiſonnable que » dans la Loi de grace du Nouveau Teſta» ment, Dieu levât l'obligation fâcheuſe & » difficile qui étoit dans la Loi de rigueur » d'exercer un acte de parfaite contrition ; » l'Auteur des Lettres n'y peut plus tenir, & fait éclater ſon indignation. Il avoit ménagé ſes termes dans les autres Conférences d'une maniere qui fait aſſez connoître qu'il n'approuve pas les maximes que le Jéſuite lui débite, ſans toutefois que ce Jéſuite prévenu de ſes opinions, s'apperçoive que c'eſt une raillerie. Ici il ſe déclare ouvertement, & parle en ces termes : » O mon Pere, il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout, & on ne peut ouir ſans horreur les choſes que je viens d'entendre. Ce n'eſt pas de moi-même, dit-il. Je le ſai bien, mon Pere ; mais vous n'en avez pas d'averſion, & bien loin de déteſter les Auteurs de ces maximes, vous avez de l'eſtime pour eux. Ne craignez-vous pas que votre

truisant à ce dessein la puissance des Prêtres; & les obligeant d'absoudre plûtôt en esclaves qu'en juges les pécheurs les plus envieillis, sans aucun amour de Dieu, sans changement de vie, sans aucun signe de regret, que des promesses cent fois violées; sans pénitence, *s'ils n'en veulent point accepter;* & sans quitter les occasions des vices, *s'ils en reçoivent de l'incommodité*: Mais on passe encore au-delà, & la licence qu'on a prise d'ébranler les regles les plus saintes de la conduite Chrétienne, se porte jusqu'au renversement entier de la Loi de Dieu. On viole *le grand commandement qui comprend la Loi & les Prophétes.* On attaque la piété dans le cœur; on en ôte l'esprit qui donne la vie. On dit que l'amour de Dieu, n'est pas nécessaire au salut; & on va même jusqu'à prétendre, *que cette dispense d'aimer Dieu est l'avantage que Jesus-Christ a apporté au monde.* C'est le comble de l'impiété. Le prix du sang de Jesus-Christ sera de nous obtenir la dispense de l'aimer! Avant l'Incarnation on étoit obligé d'aimer Dieu; mais depuis que *Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique,* le monde racheté par lui, sera déchargé de l'aimer! Etrange Théologie de nos jours! On ose lever l'*anathême* que saint Paul prononce *contre ceux qui n'aiment pas le Seigneur Jesus.* On ruine ce que dit saint Jean, que *qui n'aime point, demeure dans la mort;* & ce que dit Jesus-Christ même, que *qui ne l'aime point, ne garde point* [redacted]

Ouvrez enfin les yeux, mon Pere ; & si vous n'avez point été touché par les autres égaremens de vos Casuistes, que ces derniers vous en retirent par leurs excès. Je le souhaite de tout mon cœur pour vous, & pour tous vos Peres ; & je prie Dieu qu'il daigne leur faire connoître combien est fausse la lumiere qui les a conduits jusqu'à de tels précipices, & qu'il remplisse de son amour ceux qui osent en dispenser les hommes. Après quelques discours de cette sorte, je quittai le Pere, & je ne vois gueres d'apparence d'y retourner : mais n'y aiez pas de regret ; car s'il étoit nécessaire de vous entretenir encore de leurs maximes, j'ai assez lû leurs Livres pour pouvoir vous en dire à peu près autant de leur Morale, & peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même. »

XVII. Ces Lettres consternent les Jésuites. Leur embarras, leurs irrésolutions, [redacted]

La publication des Lettres Provinciales fut un coup accablant pour les Jésuites. Ils furent d'abord dans un extrême embarras sur les moiens qu'ils pourroient prendre pour repousser une attaque aussi vive, & dont ils sembloient ne devoir jamais se relever. [redacted]

jour ? Monſieur Paſcal citoit le Livre, le Chapitre, la page, & on n'avoit beſoin que de ſes yeux pour ſe convaincre. D'un autre côté pouvoit-on décemment entreprendre de juſtifier des propoſitions qui font horreur ? Les Jéſuites demeurerent d'abord flottans entre ces deux malheureuſes reſſources. Tantôt ils diſoient que leurs Caſuiſtes n'avoient pas avancé une telle maxime, & que s'ils l'avoient fait, ils ſeroient très-coupables & dignes des anathêmes de l'Egliſe. Tantôt ils avouoient que leurs Auteurs avoient à la vérité enſeigné une telle Doctrine, mais que cette Doctrine étoit ſaine & irrépréhenſible. On prouve dans la quinziéme Provinciale, que la même propoſition du P. Bauni qu'ils défendoient alors, ils l'avoient traitée de maxime déteſtable douze ans auparavant dans leur Apologie contre l'Univerſité, en ſoutenant qu'elle n'étoit point dans le Pere Bauni. Au défaut de raiſons, ils ne manquerent pas de ſe répandre en invectives, en injures, en imputations calomnieuſes contre leur adverſaire, qu'ils ne connoiſſoient que par ſon Ouvrage. Ils lui reprochoient d'avoir tourné la Religion en raillerie, par ce qu'il avoit fait ſentir le ridicule de leurs opinions par des traits vifs & perçans, il eſt vrai, mais conformes à la vérité.

VIII.

XVIII. M. Paſcal réfute les réponſes des Jéſui

On ſent bien que M. Paſcal ne dut pas avoir beaucoup de peine à repouſſer de pareils coups. Il le fit dans les Lettres ſuivan-

[redacted]

XI. Lettre. res, s'écrie-t-il, les imaginations de vos Ecrivains passeront pour les vérités de la Foi, & on ne pourra se mocquer des passages d'Escobar, & des décisions si fantasques & si peu Chrétiennes de vos autres Auteurs, sans qu'on soit accusé de rire de la Religion? Est-il possible que vous aiez osé redire si souvent une chose si peu raisonnable? Et ne craignez-vous point en me blâmant de m'être mocqué de vos égaremens, de me donner un nouveau sujet de me mocquer de ce reproche, & de le faire retomber sur vous-mêmes, en montrant que je n'ai pris sujet de rire, que de ce qu'il y a de ridicule dans vos Livres; & qu'ainsi en me mocquant de votre Morale, j'ai été aussi éloigné de me mocquer des choses saintes, que la Doctrine de vos Casuistes est éloignée de la Doctrine sainte de l'Evangile? En vérité, mes Peres, il y a bien de la différence entre rire de la Religion, & rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce seroit une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'Esprit de Dieu a révelées; mais ce seroit une autre impiété [redacted]

qui les rend horribles, & l'impertinence qui les rend ridicules. Et c'est pour quoi, comme les Saints ont toujours pour la Vérité ces deux sentimens d'amour & de crainte, & que leur sagesse est toute comprise entre la crainte qui en est le principe & l'amour qui en est la fin ; les Saints ont aussi pour l'erreur ces deux sentimens de haine & de mépris ; & leur zéle s'emploie également à repousser avec force la malice des impies, & à confondre avec risée leur égarement & leur folie. »

XI
Il e
permis
tourne
dicules
cisions
Casuist
lâchés.

Après avoir montré que cette pratique est juste, qu'elle est commune aux Peres de l'Eglise, & qu'elle est autorisée par l'Ecriture, par l'exemple des plus grands Saints, & par celui de Dieu même ; M. Pascal ajoute : » Je ne dirai plus sur ce sujet que ces excellentes paroles de Tertullien ! *Ce que j'ai fait n'est qu'un jeu avant un véritable combat. J'ai montré les blessures qu'on vous peut faire, plûtôt que je ne vous en ai fait. Que s'il se trouve des endroits où l'on soit excité à rire, c'est parce que les sujets mêmes y portoient. Il y a beaucoup de choses qui méritent d'être mocquées & jouées de la sorte, de peur de leur donner du poids en les combattant sérieusement. Rien n'est plus dû à la vanité que la risée : & c'est proprement à la Vérité à qui il appartient de rire, parce qu'elle est gaie ; & de se jouer de ses ennemis, parce qu'elle est assurée de la victoire. Il est vrai qu'il faut prendre garde que les railleries ne soient pas basses & indignes de la vérité. Mais, à cela*

[redacted]

bien juste à notre sujet : *Ce que j'ai fait n'est qu'un jeu avant un véritable combat.* Je n'ai fait encore que me jouer, *& vous montrer plûtôt les blessures qu'on vous peut faire, que je ne vous en ai fait.* J'ai exposé simplement vos passages sans y faire presque de réfléxions. *Que si on y a été excité à rire, c'est parce que les sujets y portoient d'eux-mêmes.* Car qu'y a-t-il de plus propre à exciter à rire, que de voir une chose aussi grave que la Morale Chrétienne, remplie d'imaginations aussi grotesques que les vôtres ? »

» Quoi, faut-il emploier la force de l'Ecriture & de la Tradition pour montrer, que c'est tuer son ennemi en trahison ; que de lui donner des coups d'épée par derriere & dans une embûche ? & que c'est acheter un bénéfice, que de donner de l'argent comme un motif pour se le faire résigner ? Il y a donc des matieres qu'il faut mépriser, *& qui méritent d'être jouées & mocquées.* Enfin ce que dit cet ancien Auteur ; *Que rien n'est plus dû à la vanité que la risée*, & le reste de ses paroles s'applique ici avec tant de justesse & avec une force si convaincante,

[redacted]

avec colere, ſelon cette parole de ſaint Gregoire de Nazianze : *L'Eſprit de charité & de douceur a ſes émotions & ſes colères....* Quoi, mes Peres, il vous ſera permis de dire, *qu'on peut tuer pour éviter un ſoufflet & une injure*, & il ne ſera pas permis de réfuter publiquement une erreur publique d'une telle conſéquence ? Vous aurez la liberté de dire, *qu'un juge peut en conſcience retenir ce qu'il a reçu pour faire une injuſtice* ; ſans qu'on ait la liberté de vous contredire ? Vous imprimerez avec privilege & avec approbation de vos Docteurs, *qu'on peut être ſauvé ſans avoir jamais aimé Dieu* ; & vous fermerez la bouche à ceux qui défendront la vérité de la foi, en leur diſant qu'ils bleſſeroient la charité de freres en vous attaquant, & la modeſtie de Chrétiens en riant de vos maximes ! »

XX. M. Paſcal prouve qu'il n'a pas bleſſé la charité en dévoilant la turpitude des Caſuiſtes.

» Je doute, mes Peres, qu'il y ait des perſonnes à qui vous aiez pû le faire accroire. Mais néanmoins s'il s'en trouvoit qui en fuſſent perſuadés, & qui cruſſent que j'aurois bleſſé la charité que je vous dois, en décriant votre Morale, je voudrois bien qu'ils examinaſſent avec attention d'où naît en eux ce ſentiment.. Etrange zéle qui s'irrite contre ceux qui accuſent des fautes publiques, & non pas contre ceux qui les commettent ! Quelle nouvelle charité qui s'offenſe de voir confondre des erreurs manifeſtes par la ſeule expoſition que l'on en fait, & qui ne s'offenſe point de voir renverſer la Morale par ces erreurs ! Si ces perſonnes étoient en danger d'être aſſaſſinées, s'offenſeroient-elles de ce qu'on les avertiroit de l'embûche qu'on leur dreſſeroit, & au lieu de ſe détourner

de leur chemin pour l'éviter, s'amuseroient-elles à se plaindre du peu de charité qu'on auroit eu de découvrir le dessein criminel de ces assassins ? S'irritent-ils lorsqu'on leur dit de ne manger pas d'une viande, parce qu'elle est empoisonnée ; ou de n'aller pas dans une ville, parce qu'il y a de la peste ?... Qu'ils considerent donc devant Dieu, combien la Morale que vos Casuistes répandent de toutes parts est honteuse & pernicieuse à l'Eglise : combien la licence qu'ils introduisent dans les mœurs, est scandaleuse & démesurée : combien la hardiesse avec laquelle vous les soutenez, est opiniâtre & violente. Et s'ils ne jugent qu'il est tems de s'élever contre de tels désordres, leur aveuglement sera aussi à plaindre que le vôtre, mes Peres, puisque, & vous & eux, avez un pareil sujet de craindre cette parole de saint Augustin sur celle de Jesus-Christ dans l'Evangile : *Malheur aux aveugles qui conduisent ! Malheur aux aveugles qui sont conduits ! Væ cæcis ducentibus ! Væ cæcis sequentibus !*

XXI. Mais afin que vous n'aiez plus liéu de [redacted]

tention qui puisse rectifier la calomnie : & quand il s'agiroit de convertir toute la terre, il ne seroit pas permis de noircir des personnes innocentes ; parce qu'on ne doit pas faire le moindre mal pour faire réussir le plus grand bien, & que *la vérité de Dieu n'a pas besoin de notre mensonge* selon l'Ecriture. *Il est du devoir des défenseurs de la vérité*, dit S. Hilaire, *de n'avancer que des choses véritables.* Aussi, mes Peres, je puis dire devant Dieu, qu'il n'y a rien que je déteste davantage, que de blesser tant soit peu la vérité ; & que j'ai toujours pris un soin très-particulier, non-seulement de ne pas falsifier, ce qui seroit horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le sens d'un passage. De sorte que si j'osois me servir en cette rencontre des paroles du même saint Hilaire, je pourrois bien vous dire avec lui : *Si nous disons des choses fausses, que nos discours soient tenus pour infâmes ; mais si nous montrons que celles que nous produisons, sont publiques & manifestes, ce n'est point sortir de la modestie & de la liberté apostolique de les reprocher.*

Mais ce n'est pas assez, mes Peres, de ne dire que des choses véritables, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont véritables ; parce qu'on ne doit rapporter que les choses qu'il est utile de découvrir, & non pas celles qui ne pourroient que blesser sans apporter aucun fruit. Et ainsi comme la premiere régle est de parler avec vérité, la seconde est de parler avec discrétion. *Les méchans*, dit saint Augustin, *persécutent les*

méchans avec une sage discrétion, de même que les Chirurgiens considerent ce qu'ils coupent, au lieu que les meurtriers ne regardent point où ils frappent. Vous savez bien, mes Peres, que je n'ai pas rapporté des maximes de vos Auteurs, celles qui vous auroient été les plus sensibles, quoique j'eusse pû le faire, & même sans pécher contre la discrétion; non plus que de savans hommes & très-Catholiques, mes Peres, qui l'ont fait autrefois. Et tous ceux qui ont lû vos Auteurs, savent aussi-bien que vous combien en cela je vous ai épargnés : outre que je n'ai parlé en aucune sorte contre ce qui vous regarde chacun en particulier, & je serois fâché d'avoir rien dit des fautes secrettes & personnelles, quelque preuve que j'en eusse. Car je sai que c'est le propre de la haine & de l'animosité, & qu'on ne doit jamais le faire, à moins qu'il y en ait une nécessité bien pressante pour le bien de l'Eglise. Il est donc visible que je n'ai manqué en aucune sorte à la discrétion dans ce que j'ai été obligé de dire touchant les maximes de votre Morale :

[redacted]

de vos Auteurs. Enfin, mes Peres, pour abréger ces régles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui est le principe & la fin de toutes les autres. C'est que l'esprit de charité porte à avoir dans le cœur le desir du salut de ceux contre qui on parle, & à adresser ses prieres à Dieu en même-tems qu'on adresse ses reproches aux hommes.... Je crois, mes Peres, qu'il n'y a rien dans mes Lettres qui témoigne que je n'aie pas eu ce desir pour vous; & ainsi la charité vous oblige à croire que je l'ai eu en effet, lorsque vous n'y voiez rien de contraire.. »

XXII. Les Jésuites ont violé toutes ces regles.

» Mais si vous voulez, mes Peres, avoir maintenant le plaisir de voir en peu de mots une conduite qui péche contre chacune de ces régles, & qui porte véritablement le caractere de l'esprit de boufonnerie, d'envie & de haine, je vous en donnerai des exemples. Et afin qu'ils vous soient plus connus & plus familiers, je les prendrai de vos Ecrits mêmes. » M. Pascal commence par la maniere indigne dont plusieurs Auteurs Jésuites parlent des choses saintes; & après en avoir rapporté des passages qui font horreur, il continue de leur adresser la parole. « C'est ainsi, leur dit-il, que vous traitez indignement les vérités de la Religion contre la régle inviolable qui oblige à n'en parler qu'avec révérence. Mais vous ne péchez pas moins contre celle qui oblige à ne parler qu'avec vérité & discrétion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans vos Ecrits que la calomnie? Ceux du P. Brisacier sont-ils sincéres? & parle-t-il avec vérité quand il dit,

ges dans leur Egliſe ? Ne ſont-ce pas là des fauſſetés bien hardies, puiſque le contraire paroît à la vue de tout Paris ? Et parle-t-il avec diſcrétion, quand il déchire l'innocence de ces filles, dont la vie eſt ſi pure & ſi auſtére, quand il les appelle des *filles impénitentes*, *aſacramentaires*, *incommuniantes*, *des vierges folles*, *fantaſtiques*, *calaganes*, *déſeſpérées*, *& tout ce qu'il vous plaira*...

Mais on dira peut-être que vous ne péchez pas au moins contre la derniere régle qui oblige d'avoir le deſir du ſalut de ceux qu'on décrie, & qu'on ne ſauroit vous en accuſer ſans violer le ſecret de votre cœur, qui n'eſt connu que de Dieu ſeul. C'eſt une choſe étrange, mes Peres, qu'on ait néanmoins de quoi vous en convaincre : que votre haine contre vos adverſaires aiant été juſqu'à ſouhaiter leur perte éternelle, votre aveuglement ait été juſqu'à découvrir un ſouhait ſi abominable ; que bien loin de former en ſecret des deſirs de leur ſalut, vous aiez fait en public des vœux pour leur damnation ; & qu'après avoir produit ce malheureux ſouhait dans la ville de Caën avec le ſcan-

[redacted]

it de vérité & de retenue, ſans faire
éxion ſur les horribles violemens de la
que vous faites vous-mêmes par de ſi
ıbles excès. »

fin, mes Peres, pour conclure par un
eproche que vous me faites, de ce
e un ſi grand nombre de vos maximes
rapporte, il y en a quelques-unes
vous avoit déja objectées, ſur quoi
ous plaignez de ce que *je redis contre
qui avoit déja été dit;* je réponds que
u contraire, parce que vous n'avez
ofité de ce qu'on vous l'a déja dit,
vous le redis encore. Car quel fruit
paru de ce que de ſavans Docteurs &
erſité entiere vous en ont repris par
Livres? Qu'ont fait vos Peres Annat,
n, Pintereau & le Moine, dans les ré-
qu'ils y ont faites, ſinon de couvrir
res ceux qui leur avoient donné ces
ſalutaires? Avez-vous ſupprimé les
où ces méchantes maximes ſont enſei-
? En avez-vous réprimé les Auteurs?
es-vous devenus plus circonſpects? Et
ce pas depuis ce tems-là qu'Eſcobar a
nt de fois imprimé en France, & aux
Bas, & que vos Peres Cellot, Bagot,
, l'Ami, le Moine & les autres ne
t de publier tous les jours les mêmes
s, & de nouvelles encore auſſi licen-
s que jamais? Ne vous plaignez donc
mes Peres, ni de ce que je vous ai
hé des maximes que vous n'avez point
es, ni de ce que je vous en ai objecté

XXIII.
Pourquoi on reproche aux Jeſuites dans les Provinciales pluſieurs excès qui leur avoient été déja reprochés.

M. Pascal dans la Lettre suivante qui est la douziéme, réfute les chicanes des Jésuites sur l'aumône & sur la simonie. » Vous me traitez, leur dit-il en leur adressant toujours la parole, comme un imposteur insigne, & ainsi vous me forcez à repartir; mais vous savez que cela ne se peut faire, sans exposer de nouveau & même sans découvrir plus à fond les points de votre Morale, en quoi je doute que vous soiez bons politiques. La guerre se fait chez vous & à vos dépens; & quoique vous aiez pensé qu'en embrouillant les questions par des termes d'école, les réponses en seroient si longues, si obscures, & si épineuses qu'on en perdroit le goût, cela ne sera peut-être pas tout-à-fait ainsi; car j'essaierai de vous ennuier le moins qu'il se peut en ce genre d'écrire. Vos maximes ont je ne sai quoi de divertissant, qui réjouit toujours le monde. Souvenez-vous au moins que c'est vous qui m'engagez d'entrer dans cet éclaircissement; & voions qui se défendra le mieux. » Les paroles de M. Pascal que nous venons de rapporter, développent tout son plan. Il l'é-

[redacted]

accompagnoit le P. Bourdalouë) & qui faiſoit l'entendu, lui demanda quel étoit donc ce Livre ſi diſtingué dans ſon eſprit. Il ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit: *Monſieur, je vous conjure de me le dire, afin que je le liſe toute la nuit.* Deſpréaux lui répondit en riant: *Ah! Monſieur, vous l'avez lû plus d'une fois, j'en ſuis aſſuré.* Le Jéſuite reprend & preſſe Deſpréaux de nommer cet Auteur ſi merveilleux, avec un air dédaigneux, un *cotal riſu amaro.* Deſpréaux lui dit: *Mon Pere, ne me preſſez point.* Le Pere continue. Enfin Deſpréaux le prend par le bras, & le ſerrant bien fort lui dit: *Mon Pere, vous le voulez: eh bien, c'eſt Paſcal. Morbleu, Paſcal!* dit le Pere tout étonné, *Paſcal eſt beau autant que le faux le peut être. Le faux*, dit Deſpréaux, *le faux! Sachez qu'il eſt auſſi vrai qu'il eſt inimitable: on vient de le traduire en trois Langues.* » Le P. Bouhours s'entretenant avec le même M. Deſpréaux ſur la difficulté de bien écrire en François, lui nommoit ceux de nos Ecrivains qu'il regardoit comme les modéles pour la pureté de la Langue. M. Deſpréaux rejettoit tous ceux qu'il nommoit, comme mauvais modéles. *Quel eſt donc, ſelon vous*, lui dit le P. Bouhours, *l'Ecrivain parfait? Que lirons-nous?* *Mon Pere*, reprit M. Boileau, *liſons les Lettres Provinciales, & croiez-moi ne liſons pas d'autre Livre.*

IX.

quarante ans de faire une réponſe en forme aux Provinciales. Quelle fut l'occaſion de cette réponſe.

des injures, entreprirent d'y faire une réponſe en régle. Voici ce qui y donna lieu. M. Perrault dans un Ouvrage qu'il donna en 1692. ſous le titre de *Parallele des Anciens & des Modernes*, parloit des Provinciales avec éloge. Il ſuppoſe une converſation dans laquelle un Préſident, un Abbé, & un Chevalier, comparent les Ouvrages des Anciens & des Modernes. Dans cette converſation on venoit de relever le mérite des Dialogues de Lucien & de Ciceron, célébres l'un chez les Grecs, & l'autre chez les Latins : ſur cela le Préſident dit : » Voilà donc Lucien & Ciceron que vous reconnoiſſez pour d'habiles gens en fait de Dialogues : quels hommes de ce ſiécle leur oppoſez vous ? Je pourrois, dit l'Abbé, leur oppoſer bien des Auteurs qui excellent aujourd'hui dans ce genre d'écrire ; mais je me contenterai d'en faire paroître un ſeul ſur les rangs : c'eſt l'illuſtre M. Paſcal, avec ſes dix-huit Lettres Provinciales. D'un million d'hommes qui les ont lues, on peut aſſurer qu'il n'y en a pas un qu'elles aient ennuié un ſeul moment. Je les ai lues plus [redacted]

Lucien, & de Ciceron, qui sont plusieurs gros volumes ? L'Abbé replique : Le nombre & la grosseur des volumes n'y fait rien. S'il y a plus de sel dans ces dix-huit Lettres, que dans tous les Dialogues de Platon ; plus de fine & délicate raillerie, que dans ceux de Lucien, mais une raillerie toujours pure & honnête ; s'il y a plus de force & plus d'art dans ces raisonnemens, que dans ceux de Ciceron ; enfin si l'art du Dialogue s'y trouve tout entier, la petitesse de leur volume ne doit-elle pas plûtôt leur être un sujet de louange que de reproche ? Disons la vérité : nous n'avons rien de plus beau dans ce genre d'écrire. Avez-vous lû la Traduction Latine qu'on en a faite ? Je l'ai lue, dit le Président, & je l'ai trouvée très-belle. Vous a-t-elle plû autant que l'original, reprend le Chevalier ? Tout autant, replique le Président. J'en suis bien aise, continue le Chevalier. Vous trouvez que les Dialogues de Lucien lûs dans le Grec, sont d'un sel admirable, mais qu'ils sont fades & languissans dans la traduction d'Ablancourt ; & à l'égard des Lettres Provinciales, vous dites que les Latines & les Françoises vous divertissent également. Demeurez d'accord que je vous ai pris en flagrant délit sur le fait de la prévention. »

Les Jésuites, choqués de cet éloge, firent paroître en 1694. un Ouvrage sous le titre de *Réponse aux Lettres Provinciales de Louis de Montalte*, ou *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe* Le Pere de la Chaise Confesseur du Roi & M. de Harlai Archevê- XXVI. Apologie des Provinciales. Anecdote remarquable.

par-tout. Ils le combloient de louanges jusques dans leurs Sermons, s'efforçant de le faire passer pour un chef-d'œuvre. Ils le firent traduire en Latin par leur fameux Pere Jouvenci, & en Italien par un autre membre de leur Société, & le firent imprimer en France, en Flandres, en Hollande & ailleurs. Le bruit commun attribua tout d'abord cette production à leur P. Daniel. C'est ce qui donna lieu à l'Auteur de l'Apologie des Provinciales, d'adresser à ce fameux Jésuite sa réfutation des Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe. On sait que cet Auteur est Dom Matthieu Petit-Didier, Religieux Bénédictin de la Congrégation de saint Vannes & de saint Hydulphe. Cette Apologie est composée de dix-huit Lettres, dont la premiere est datée du 6. Juillet 1696. & la derniere du premier Février 1698.

Dans la premiere l'Auteur rapporte une Anecdote assez remarquable. » On sait, dit-il en parlant au Pere Daniel, on sait, mais de science certaine & d'original, que les Jésuites ont fait tout ce qu'ils ont pû pour engager à réfuter sur leurs Mémoires

[redacted]

que le Révérend Pere Confesseur. Il avoit lui-même un Confesseur Jésuite, le Pere Nouet, qui pouvoit beaucoup sur son esprit. Vos Peres voiant donc que les réponses qu'ils avoient voulu opposer aux Lettres, ne faisoient qu'en augmenter le prix & en relever l'éclat, s'aviserent de s'adresser à ce Comte, le firent prier par son Confesseur de rendre ce service à la Société, l'assurant qu'en reconnoissance d'un bienfait si important, elle emploieroit tout son crédit pour le tirer d'affaire & au-delà : la tentation n'étoit pas petite. Il ouvrit les oreilles à cette proposition, il s'y engagea ; on lui fournit d'amples mémoires ; il se mit à travailler ; il déploia toutes les forces de son esprit pour faire quelque chose digne de sa réputation & de son sujet. Mais après quelques essais il abandonna l'entreprise, avoua qu'il étoit impossible d'y réussir, & pria le P. Nouet de le décharger de ce fardeau. Lui-même l'a raconté sans façon à ses amis ; & il y en a encore qui peuvent en rendre témoignage. »

XXVII. Suite de cette Apologie.

La seconde partie de l'Apologie des Provinciales commence à la cinquiéme Lettre, dans laquelle on découvre les déguisemens que l'Auteur des Entretiens a emploiés pour cacher la honte des Théologiens de sa Société, & pour leur épargner l'horreur que causoient à tout le monde les conséquences de leur Doctrine sur la probabilité : & on réfute par des faits ce qu'il avance touchant la [redacted]

par un *Post-scriptum* qui contient cette anecdote : » Une personne très-digne de foi dit savoir de feu M. Nicole même, qu'il avertit M. Pascal qu'on prendroit prétexte de le chicaner de ce qu'il abrégeoit les passages qu'il citoit ; & que M. Pascal lui répondit, qu'il ne croioit pas qu'on pût lui faire une si honteuse chicanne, parce qu'il n'abrégeoit les passages, qu'en conservant le sens entier sans y rien ajouter & sans en rien ôter. Le cas prédit étant arrivé, & le procès intenté sur cet article, Wendrock cita les passages au long & au large, disoit encore M. Nicole, ne les trouvant pas plus malaisés à battre étendus que resserrés, mais seulement un peu plus ennuieux au Lecteur. » Dans la onziéme on fait remarquer comment l'Auteur des Entretiens abandonne honteusement son entreprise contre M. Pascal, en couvrant son impuissance sous prétexte d'un dégoût ridicule, & qui choque toute sorte de vraisemblance. On conclut qu'après avoir fait de vains efforts peut-être contre dix passages, il en avoue plus de cent en n'osant les attaquer. On fait une énumération des [redacted]

Confréres n'auront peut-être pas voulu vous chagriner, en vous apprenant la mauvaiſe réuſſite de votre entrepriſe en bien des endroits : mais ils ne peuvent ignorer que la traduction Italienne qu'ils en ont faite a penſé leur être très funeſte à Naples ; qu'elle n'a ſervi qu'à réveiller la curioſité pour les Lettres de M. Paſcal, qu'à en faire débiter un grand nombre, & qu'à cauſer une eſpéce de ſoulevement contre vos Peres de cette ville. Ils ne peuvent ignorer non plus, qu'aiant voulu il y a quelque-tems introduire votre Livre à la Cour du Roi d'Angleterre, à ſaint Germain en Laye, & en faire un régal aux premiers Seigneurs de cette Cour, les morceaux des Lettres de M. Paſcal qui ſont rapportés dans votre Livre, firent tant de plaiſir à ces Seigneurs, qu'ils eurent bien plus de curioſité pour voir ces Lettres entieres, que pour continuer la lecture de vos Entretiens. Ils envoierent donc à Paris chercher les Provinciales ; & ce Livre leur plût tant, qu'à peine les Libraires pouvoient-ils trouver aſſez d'exemplaires pour les contenter, & qu'il ne fut plus poſſible à ces Seigneurs de retourner à la lecture de votre Ouvrage, qui par ce moien tomba dans le dernier mépris. Voila ce que vos Peres ne peuvent ignorer ; & c'eſt ce qui leur cauſe tant de dépit, qu'ils ne ſauroient plus le diſſimuler. Pendant l'Avent dernier (1696) un d'entr'eux qui ſe nomme, dit-on, le P. Lempereur, prêchant dans une Egliſe de [redacted]

Société, qu'il prétendoit en être remplies; & qui, selon lui, ne sont qu'un tissu d'erreurs, de mauvaise foi, & de calomnies; à quoi il ajouta : *On a répondu à ces Lettres; & ce qui est surprenant on ne prend pas seulement la peine de lire cette réponse.* Voila, mon Révérend Pere, un aveu sincere du peu d'estime que l'on fait de votre Livre dans le monde. »

XXIX. Sujet de la douziéme Lettre de l'Apologie des Provinciales.

Dans la douziéme qui est la derniere contre les Entretiens, on éxamine les accusations du Pere Daniel contre M. Pascal touchant l'Amour de Dieu. On lui reproche d'avoir infidélement exposé sur ce point la critique de M. Pascal & la Doctrine des Jésuites : on fait voir que la Doctrine du P. Sirmond, avouée par le P. Daniel, est digne d'être censurée comme impie & hérétique : on justifie M. Pascal dans ses accusations contre le P. Sirmond. On montre comment la Société tient à la Doctrine de ce Pere. On examine s'il est vrai que les Peres Annat, Pintereau & le Moine, n'aient défendu que sa personne & non son erreur. On repousse avec force la calomnie du Pere Daniel, qui

le Pere Daniél avoit mises à la fin de ses Entretiens. La quinziéme Lettre répond à la premiere partie de la Dissertation sur les équivoques & les restrictions mentales. On montre que c'est avec raison qu'on accuse le Pere Daniel d'être le Défenseur de la Doctrine des Casuistes sur ce point : on lui reproche qu'il canonise les équivoques & les restrictions mentales, en les faisant descendre du Ciel ; qu'il les soutient contre les censures & les défenses de l'Eglise, contre l'Ecriture, contre les saints Peres, contre la raison, contre le bien de la Société humaine, contre l'esprit de la Religion, contre l'indignation même des sages Paiens ; & on releve la témérité avec laquelle il prétend s'autoriser de l'exemple des Saints & de celui de Jesus-Christ même. La derniere Lettre s'annonce comme une correction fraternelle adressée au Pere Daniel, sur ce qu'il compare les saints Peres de l'Eglise & saint Thomas l'Ange de l'Ecole, avec les corrupteurs de la Morale Chrétienne ; sur ce qu'il prétend que les Ouvrages des Casuistes sont nécessaires aux Pasteurs pour bien conduire les ames ; & sur ce qu'il entreprend d'autoriser le probabilisme par l'usage des anciens Peres & par la pratique des premiers Chrétiens. En finissant, l'Auteur s'exprime ainsi : » Je crois, mon Révérend Pere, qu'il est tems de mettre fin à ces Lettres. J'en ai assez dit jusqu'ici, pour persuader tout le monde de la bonne foi de M. Pascal dans ses citations, [redacted]

donner un bon tour à la mauvaise Doctrine de vos Casuistes. Il eût été à souhaiter pour vous que vous ne m'eussiez pas mis dans la nécessité d'examiner de nouveau la doctrine de vos Casuistes. Toutes les fois qu'on recommencera cet examen, soiez sûr que la guerre se fera toujours sur vos terres & à vos dépens. Ainsi je ne vous conseille pas de la pousser plus loin. Vous eussiez même beaucoup mieux fait d'imiter vos Confréres qui ont vécu depuis trente ans, & de demeurer comme eux dans le silence, que de renouveller une dispute, qui de votre aveu, vous a fait si peu d'honneur. » A la fin du volume se trouve réimprimée sous le titre de *dix-huitiéme Lettre*, celle qui avoit été écrite en 1652. au Pere de Lingendes Provincial des Jésuites de la Province de France, touchant le Livre du Pere le Moine, *de la Dévotion aisée*, dont M. Pascal parle dans les Provinciales.

XXXI. La Réponse aux Provinciales donne occasion à la

Les Entretiens du Pere Daniel firent naître non-seulement l'Apologie des Provinciales, mais encore la traduction des notes de Wendrock. Cette traduction fut faite par

[redacted]

ſée d'y travailler dans le deſſein de la publier. Je crus qu'on n'y pouvoit rien oppoſer de plus ſolide ; & que les Jéſuites attaquant dans un Livre François cet Ouvrage Latin, il étoit bon de le traduire, afin que tout le monde en pût juger par ſoi-même. La ſuppreſſion que les Jéſuites firent de ces *Entretiens*, me fit abandonner ce deſſein, preſque auſſitôt que je l'eus conçu. Mais une nouvelle édition qu'ils en firent paroître il y a quelque-tems, & qu'ils répandirent par-tout, m'engagea à reprendre ce travail. J'avoue néanmoins que l'*Apologie des Provinciales*, qui a été reçue avec tant d'applaudiſſement, me l'auroit fait abandonner pour toujours, ſi les entrepriſes continuelles de ces Peres, ne m'avoient convaincue de la néceſſité de l'achever. »

Avant que d'expoſer quelles furent les ſuites de l'attaque ſi vive livrée à la Morale corrompue des Jéſuites par MM. Paſcal & Nicole, il eſt à propos de faire connoître ces deux zélés défenſeurs de la Morale Chrétienne. Nous avons vû dans l'Article de M. Arnauld la part qu'il eut dans ce combat.

ARTICLE XX.

MM. Nicole & Paſcal Défenſeurs de la Morale Chrétienne contre les relâchemens des Caſuiſtes.

I.

sous qui il étudia tous les anciens Auteurs Profanes, Grecs & Latins. Le pere s'appliquoit à la Poësie, & composoit des Piéces qui lui attiroient de justes représentations de la part de son fils, qui dès l'enfance détestoit tout ce qui pouvoit blesser la modestie, & nuire aux bonnes mœurs. En 1642. le jeune Nicole fut envoié à Paris, où il fit son Cours de Philosophie dans le College d'Harcourt. Il étudia ensuite la Théologie sous le célébre M. de Sainte-Beuve. Il lut en mêmetems tous les Ouvrages de Saint Augustin sur la Grace, & fit une étude suivie de saint Thomas. Comme le Livre de Jansénius faisoit alors beaucoup de bruit, il le lut avec soin & vérifia tous les passages de saint Augustin & des autres Peres qui y sont cités, & il ne trouva aucune citation qui ne fût exacte. Son pere lui fit prendre le degré de Bachelier, & dédier sa Thése à M. Lescot Evêque de Chartres, avec qui le jeune Bachelier n'eut plus depuis aucune liaison. M. Nicole ne s'étoit point borné à des études purement Théologiques ; il y avoit joint l'étude des Langues, Hébraïque, Grecque, [redacted]

des Ecoles pour élever quelques jeunes gens, & M. Nicole fut choisi pour un des maîtres.

II. Il se joint à M. Arnauld, & écrit plusieurs Ouvrages sur la Grace & sur la Morale.

En 1654. M. Arnauld chercha un second qui pût partager avec lui le travail que demandoit la défense de la vérité. Il jetta les yeux sur M. Nicole, tant à cause de la justesse de son esprit, & de la solidité de son jugement, qu'à cause du rare talent qu'il avoit d'écrire en Latin dans la plus grande pureté de cette Langue. Il alla le trouver à Port-Royal des champs, & lui aiant proposé de s'associer à lui, M. Nicole n'hésita pas, & commença dès-lors à entrer dans tous les travaux de M. Arnauld pour les intérêts de l'Eglise. Il eut part à tous les Ecrits qui parurent cette même année sur le Livre & sur la Doctrine de Jansénius. Il vint demeurer à Paris en 1655. chez M. Hamelin où étoit M. Arnauld, qu'il seconda dans les Ouvrages qu'il fit pour sa défense contre la Censure de Sorbonne. Les années suivantes M. Nicole composa quelques-uns des Ecrits des Curés de Paris, contre la Morale corrompue des Jésuites, savoir le troisiéme, le quatriéme, le huitiéme & le neuviéme, & quelques Censures Episcopales de l'Apologie des Casuistes. Le zéle avec lequel il combattoit la Morale relâchée des Jésuites, ne lui fit pas perdre de vûe les ennemis de Jansénius & la défense de la Doctrine de Saint Augustin. Dans ces mêmes années 1657 & 1658. il écrivit plusieurs piéces Latines très-importantes, entre autres les six Disquisitions de Paul Irénée. C'est un chef d'œuvre

[redacted]

qu'une hérésie imaginaire, dont les mal-intentionnés se servent pour décrier les gens de bien, & pour tromper les ignorans. Ce fut aussi alors qu'il fit l'écrit intitulé, *Belga percontator*, contre M. de Marca.

III. Il traduit en Latin les Provinciales, & y fait des notes. Autres Ecrits sur les affaires de l'Eglise.

Un des Ouvrages les plus considérables de M. Nicole dans le cours de ces disputes, c'est ce qu'il fit au sujet des Lettres Provinciales. Il les traduisit en Latin étant à Cologne où il s'étoit retiré, pour se mettre à couvert des vexations qu'il avoit à craindre. Il joignit à sa traduction des préfaces & des notes en forme de Commentaire, dans lesquelles il réfute les calomnies que les Jésuites avoient répandues contre M. Pascal. Il y traite aussi plusieurs points très-importans de la Théologie Morale. Il y a joint dans la suite diverses piéces très-intéressantes. Pour la belle Latinité, on peut dire que M. Nicole s'est surpassé lui-même dans cet Ouvrage; & à l'égard du fond des matieres qui y sont traitées, c'est un chef d'œuvre au jugement de tous les connoisseurs. Il le donna au public sous le nom de Wendrock. Nous avons dit qu'il fut traduit en François par Mademoi-

[redacted]

M. Arnauld chez Madame Angran parente de ce Docteur. En 1664. ils allerent tous deux à Châtillon dans une maison de campagne, où ils passerent quelque tems, uniquement occupés de la priere & de l'étude. M. Nicole consulta alors M. d'Alet sur le dessein qu'il avoit de ne plus écrire, & de se consacrer à une entiere retraite. Le saint Prélat lui conseilla de continuer de travailler pour la défense de la vérité, & de ne point se séparer de son illustre ami.

M. Nicole suivit ce sage conseil, & commença à écrire des Livres de controverse contre les Calvinistes. Il entreprit de concert avec M. Arnauld le grand Ouvrage de la Perpétuité. Il en fut bientôt détourné par de nouveaux incidens. Les Ecrits des Peres Ferrier & Annat Jésuites, la foi humaine de M. de Perefixe, les violences exercées contre les Religieuses de Port-Royal, donnerent une ample matiere à sa plume & à son zéle. Il fit en 1665. son excellent Traité de la Foi humaine, les dix Lettres *Imaginaires*, & les huit *Visionnaires*. Ces Ecrits sont si connus, qu'il seroit superflu d'en faire ici l'analyse. On y trouve la force du raisonnement jointe à la justesse des réfléxions & à la solidité des principes. M. Nicole eut aussi beaucoup de part à plusieurs différens Ouvrages qui parurent pour la défense du Nouveau Testament de Mons, & pour celle des IV Evêques persécutés au sujet du Formulaire. Il fit dans ce même tems avec M. Arnauld un pélerinage au tombeau de saint

IV. Autres Ecrits de M. Nicole. Traité de la Foi humaine. Imaginaires. Visionnaires. Défense des IV Evêques.

me & le septiéme des Mémoires faits pour la défense des IV Evêques. Le but de ce voyage étoit de répondre sur le champ aux Mémoires que les Jésuites faisoient présenter au Conseil, & que M. le Tellier Secrétaire d'Etat lui faisoit remettre secretement dans son Hôtellerie, où il étoit entierement inconnu.

II.

V. Livres de Controverses contre les Calvinistes. Essais de Morale. M. Nicole fait divers voiages.

Lorsque le Pape Clement IX. eut rendu la paix à l'Eglise de France, M. Nicole s'appliqua sérieusement au Livre de la Perpétuité de la Foi, dont le succès fut très-grand. Il voulut que le nom seul de M. Arnauld parût à la tête de ce grand Ouvrage. » Vous êtes Prêtre & Docteur, lui dit-il, & moi je ne suis que simple Clerc. Il convient qu'on n'envisage que vous dans ce travail, où il faut parler au nom de l'Eglise, & défendre sa foi dans des points si importans. » Il composa en 1671. étant à Port-Royal des Champs, les *Préjugés légitimes contre les Calvinistes*, Ouvrage qui porta un coup mortel à ces hérétiques, & qui mit en émotion tous

[redacted]

Foi. Au commencement de cette année, il alla à Alet demander quelques avis à M. Pavillon, & revint par Grenoble pour voir M. le Camus, qui le retint le plus long-tems qu'il put. Cet illuſtre Prélat le mena à la grande Chartreuſe, où il viſita le tombeau de ſaint Bruno. De Grenoble il alla à Anneci prier ſur celui de ſaint François de Sales. Il y fit connoiſſance avec la Supérieure des filles de la Viſitation, avec qui il a continué depuis d'être en commerce de Lettres. Comme tout étoit ſuſpect dans les actions les plus ſimples des Théologiens de Port-Royal, on ne manqua pas de donner un mauvais tour à ce voiage de M. Nicole. On prétendit qu'il étoit allé ſonder quelques Evêques ſur l'affaire du Janſéniſme, & que c'étoit pour cela qu'il avoit changé de nom ſur la route. On lui fit tenir des propos ridicules à M. d'Arenthon Evêque de Geneve, & on répandit qu'il n'avoit point honoré les Reliques de Saint François de Sales. D. le Maſſon Général des Chartreux dans la vie de M. d'Arenthon, a débité ces contes ſur la foi d'un Abbé de la Pérouſe.

VI. Traité d Priere. M Nicole ſo du Royau.

De retour à Paris, M. Nicole travailla au Traité *de l'Oraiſon.* Il s'y propoſe de prémunir les eſprits contre la fauſſe ſpiritualité, qui prend pour divines toutes les prétendues lumieres qu'on reçoit dans l'Oraiſon. Il combat ſpécialement ſans cependant les nommer, M. de Bernieres de Louvigni Auteur du Livre intitulé, *Le Chrétien intérieur*, & le Pere Guilloré Jéſuite, qui dans pluſieurs

[redacted]

de Louvain le firent réimprimer en Flandres pour l'usage de leurs Colléges. M. l'Evêque de Castorie le fit traduire en Flamand pour les Catholiques de Hollande. En 1678. il se forma un nouvel orage contre M. Nicole à l'occasion de la Lettre Latine que les Evêques d'Arras & de saint Pons écrivirent au Pape Innocent XI. contre plusieurs propositions scandaleuses des Casuistes relâchés. La mort de Madame de Longueville arrivée en 1679. l'obligea de sortir du Royaume. Il alla à Bruxelles où M. Arnauld le joignit bien-tôt; mais cette réunion ne dura pas long-tems. M. Arnauld qui pensoit à se retirer en Hollande, lui fit la proposition de le suivre. M. l'Evêque de Castorie les invitoit à venir s'y fixer, leur promettant qu'ils y seroient fort tranquilles. M. Nicole s'en défendit en alléguant sa santé qui s'affoiblissoit, ses attaques d'asthme qui devenoient plus violentes, le mauvais air de la Hollande, la disette de bonne eau, qui étoit presque son unique boisson; & de plus la résolution qu'il avoit prise de ne plus se mêler de rien, & d'aller finir ses jours dans un coin de quel-
[redacted]

buoit. Il pensa donc qu'il falloit entrer en éclaircissement avec ce Prélat ; & par le conseil de quelques personnes, il lui écrivit une Lettre, dont la substance porte, » qu'on ne doit point le rendre garant de ce qu'il y auroit dans la conduite des deux Evêques, où l'on croiroit voir un manque de respect pour le Roi ; que s'il y avoit même dans la Lettre qu'il avoit dressée par leur ordre, des choses peu mesurées, il ne devoit pas en être chargé, parce que ce n'est pas à celui qui écrit pour d'autres, mais à ceux qui adoptent son Ecrit, à répondre de ce qui y est. Qu'au reste de bons Evêques qui aiment l'Eglise, ne sont point répréhensibles, lorsqu'ils cherchent dans l'autorité du saint Siége de l'appui & du secours contre les Corrupteurs de la Morale Chrétienne ; que pour lui on sait bien que depuis dix ans il ne s'est mêlé de rien ; & qu'il est résolu de ne rien faire dans la suite qui puisse démentir le témoignage qu'il se rend de son éloignement de toute contestation, & qu'il évitera tout ce qui peut faire du bruit, & donner de la peine au Prélat. » Cette Lettre indisposa contre M. Nicole plusieurs de ses anciens amis, qui la regardoient comme une foiblesse & une espece de prévarication, surtout à cause de l'engagement qu'il prenoit à la fin de la Lettre, de ne plus se mêler dans les disputes, & de ne rien faire qui déplût à un Prélat protecteur de l'erreur, & toujours déclaré contre le bien. M. Arnauld garda plus de modération ; & quoiqu'il

qu'indifférent que fût M. Nicole par caractere, pour tous les discours qu'on pouvoit tenir contre lui, il fut néanmoins fort sensible à ce soulevement des amis, & il écrivit plusieurs Lettres pour justifier sa conduite. Il composa même une longue Apologie qui n'a été imprimée que long-tems après sa mort.

VIII. Il fait divers voyages.

Il y a apparence qu'il étoit à Liege lorsqu'il écrivit cette Lettre à l'Archevêque de Paris. Il en partit vers la fin de l'année (1679) & alla à Sedan en remontant la Meuse. Voici comment il fait le récit de ce voyage.

Lettre 25. tom. 7. des Essais de Mor.

» Qui m'auroit dit, il y a six mois, qu'il me falloit résoudre à n'avoir plus ni feu ni lieu, à être à charge à tout le monde, à changer continuellement de demeure, à être décrié & condamné d'un consentement universel par les gens du monde & les amis, à n'être plaint ni défendu de personne, à coucher sur la paille avec la fievre dans des trous creusés sous les rochers de la Meuse, en vérité cela m'auroit fait peur. Cependant cela est passé, & n'est pas si grand'chose qu'on pourroit croire. » Après un séjour assez

[redacted]

à Bruxelles. M. Nicole l'y accompagna, & passa quelque-tems avec ces deux illustres amis.

III.

IX. M. Nicole de retour à Paris compose de nouveaux Ouvrages contre les Calvinistes & continue les Essais de Morale.

Etant revenu à Liege, il reçut la nouvelle, que l'Archevêque de Paris lui permettoit de revenir secrettement à Chartres. Il y alla donc, & prit le nom de M. de Berci. Il eut ensuite permission de retourner à Paris, ce qui lui attira de nouveaux reproches de la part de quelques personnes, qui n'avoient pas la même modération que M. Arnauld, qui prit hautement la défense de son ami. Dès que M. Nicole fut tranquille à Paris, il écrivit pour les intérêts de l'Eglise. Il publia le Livre *de l'Unité de l'Eglise*, & celui qui a pour titre: *Les Prétendus Réformés convaincus de Schisme.* Ces excellens Ouvrages produisirent de grands fruits. Pendant qu'il travailloit à la Controverse, il ne perdoit pas de vûe la Morale. Il s'occupoit de la *Continuation des Essais de Morale*, qui consiste dans une explication des Epîtres & Evangiles de toute l'année. Elle fut achevée & imprimée en 1687. Il seroit superflu d'en faire l'éloge. C'est un Ouvrage qui a toujours le mérite de la nouveauté, & que l'on relit chaque année avec une nouvelle satisfaction, & toujours avec fruit. M. de Rancé Abbé de la Trappe en fit un grand éloge, en remerciant l'Auteur du présent qu'il lui avoit fait des deux premiers volumes.

MM. Hideux & Blampignon Docteurs & Curés de Paris donnent dans leur Approba-

teur. » Comme la Religion, disent ces Docteurs, consiste dans la Foi & dans les mœurs, & qu'en même-tems que l'Eglise travaille à gagner ses ennemis en leur découvrant la vérité qu'ils ignorent, elle tâche de sanctifier ses enfans, en les engageant à faire honneur à leurs sentimens par leurs actions : c'est donner au zéle toute l'étendue qu'il peut avoir, que de s'emploier sans réserve à seconder l'Eglise dans ces deux choses qui fixent ses desseins & qui partagent sa conduite. Chacun sait combien l'Auteur qui donne cet Ouvrage au Public, a contribué au plein triomphe que la Foi de l'Eglise a remporté sur ses ennemis. Nous goûtons avec plaisir les fruits d'une gloire qui lui a coûté tant de peines, & nous apprenons avec joie qu'il vient tout de nouveau de prendre les armes pour repousser les derniers efforts d'un parti, qui foible, languissant, & pressé de toutes parts, semble ne pouvoir plus se soûtenir que par de nouveaux systêmes, & par des paradoxes inouis. Mais comme rien ne peut échapper à la doctrine & à la charité de l'Auteur, il ne se borne pas à défendre l'E-

[redacted]

Morale, & la fait triompher de la cupidité, des passions & du crime. On a déja vû plusieurs Ouvrages dont il nous a enrichis. Il le fait encore dans les Livres qui ont pour titre; *Continuation des Essais de Morale.* Tout y est plein de solidité & d'instruction. La doctrine y prépare le monde à la piété. L'Auteur va au cœur par l'esprit. Il joint l'onction à la force, & par-tout il gagne & enleve, parce que par-tout il persuade & convainc. Ceux qui liront ces Livres avec application, y apprendront l'heureux art d'entrer dans les desseins de l'Eglise, qui dans les Dimanches & les Fêtes ne propose aux fidéles certains endroits choisis de l'Ecriture, qu'afin que ce qu'ils entendent lire, soit le sujet de leur instruction, le soûtien de leur espérance, & le principe de leur consolation. Le pécheur malgré les nuages des passions s'y reconnoîtra lui-même. Il y verra la grandeur de ses égaremens; il en découvrira les sources, il en prévoira les suites: pourvû qu'il ne soit pas semblable à un homme qui après s'être regardé dans un miroir, s'en va & oublie à l'heure même quel il étoit. Il aura honte de n'être pas ce qu'il doit être; & cherchera dans la pénitence des forces pour s'affranchir de l'empire du démon. Le juste s'y sentira de plus en plus animé à rendre graces à la miséricorde qui l'a prévenu de ses bénédictions, à combattre la cupidité dont il découvrira les artifices & les illusions, à faire son salut avec crainte & tremblement; à affermir sa vocation & son élection par les bonnes œuvres. Peres, enfans, maîtres, do- [redacted]

profiter : & de tant d'états différens qui partagent la société civile, & qui font cette agréable variété de l'Eglise dont parle le Roi Prophéte, il n'en est pas un seul qui ne puisse y trouver les regles d'une conduite également sainte devant Dieu, & irréprochable devant les hommes. »

X. Autres travaux de M. Nicole. Nouveaux services qu'il rend à l'Eglise. Sa dispute sur la Grace générale.

Ce fut aussi dans ce même tems, que M. Nicole recueillit tous les manuscrits de M. Hamon pour les donner au public. Il les revit tous, & composa des Préfaces pour chaque Volume. Ce sont des morceaux dignes d'un si savant Editeur. Il écrivit aussi alors la vie de la Mere Marie des Anges Suireau sa tante, qui avoit été vingt deux ans Abbesse de Maubuisson. En 1687, il s'établit dans la maison où il est mort. Elle étoit située dans la place du puits l'Hermite derriere la Pitié, & appartenoit au Couvent des Religieuses de la Créche, qui ne subsiste plus, & auquel a succédé la Communauté de S. François de Sales. Comme il se trouvoit dans le voisinage du Jardin du Roi, il alloit ordinairement s'y promener. Il faisoit certains jours de la semaine des Conférences sur la [redacted]

vans ceux de M. Arnauld, du Pere Quesnel & des autres Théologiens qui ont combattu ce systême. On a encore une belle Lettre de M. Duguet sur la Grace générale, & un Ecrit de Dom Hilarion Bénédictin de S. Vannes. On sait que M. Nicole quelque-tems avant sa mort tenoit fort peu à son systême, & qu'il a toujours été inviolablement attaché aux Dogmes de la Grace efficace par elle-même, & de la Prédestination gratuite.

XI.
M. Nicole écrit contre les Quiétistes à la priere de M. Bossuet.
Sa derniere maladie & sa mort.

M. Nicole a pris quelque part à la dispute de M. l'Abbé de la Trappe avec D. Mabillon sur les Etudes des Moines. Il fit même, peu avant sa mort, un Mémoire qui s'est trouvé parmi les papiers du Savant Bénédictin, & que D. Vincent Thuillier a donné au Public. M. Nicole y prouve que M. l'Abbé de la Trappe avançoit plusieurs choses sans preuves, & que de tout tems on a vû les Etudes cultivées dans les Monasteres. Une autre affaire dans laquelle il entra aussi les dernieres années de sa vie, est celle du Quiétisme. Le grand Bossuet l'engagea à écrire sur cette matiere. Malgré ses infirmités, il relut les Ecrits de Molinos, d'Estival, de Falconi, de Malaval, du Pere de la Combe & de Madame Guion, & revit ses propres Ecrits précédens sur ce sujet, les *Visionnaires* & le *Traité de la Priere*. Il composa ensuite un volume intitulé : *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes*, qui fut imprimée en 1695. Cette même année le 11 Novembre il eut une espece d'attaque d'a- [redacted]

faisoit sans cesse réciter des Pseaumes, & indiquoit les endroits de l'Ecriture Sainte qu'il souhaitoit qu'on lui lût. Le 16. il eut une seconde attaque dont il mourut. Il étoit âgé de soixante-dix ans. Il avoit prié de vive voix qu'on portât son cœur à Port-Royal pour être réuni à celui de M. Arnauld, qui étoit mort l'année précédente; mais on oublia d'exécuter cette disposition Il fut enterré dans l'Eglise de saint Medard dans la nef près de la grande porte du Chœur. Il avoit choisi pour ses Légataires M. le Comte du Charmel, le Pere Fouquet de l'Oratoire & M. Cordier, auquel il substituoit en cas de mort M. l'Abbé Couet. Les legs du Testateur furent contestés par deux cousines qui se disoient héritieres. Leur Avocat fit un Factum fort injurieux à la mémoire de ce grand Théologien. C'est une piéce dictée par la passion & par la calomnie.

XII. Ouvrages posthumes de M. Nicole. Ses Instructions Théolo- [redacted]

On a donné au Public plusieurs Ouvrages posthumes de M. Nicole : trois volumes de Lettres, & six volumes d'Instructions Théologiques sur les Sacremens, sur le Symbole & sur le Décalogue. Il y a un septiéme [redacted]

tions morales les plus naturelles & les plus ſolides. Il croioit avec raiſon que la Théologie ne devoit point être traitée d'une maniere ſéche & ſtérile, qui éclaire l'eſprit ſans remuer le cœur, & qui montre les vérités de la Foi ſans les rendre aimables, & ſans apprendre aux hommes l'uſage qu'ils doivent faire de cette lumiere par rapport à leurs mœurs. Il a donc voulu, à l'exemple des Saints Peres, joindre la Morale au Dogme, de telle ſorte que ſa Théologie fût en même-tems un Livre de piété. On peut dire avec vérité qu'il n'y a gueres d'Ouvrages ſur leſquels Dieu ait répandu plus de bénédictions que ſur ceux de M. Nicole. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi les ennemis de tout bien & les Corrupteurs de la Morale, ſe ſont efforcés de les faire paſſer pour ſuſpects. Mais leur audace n'a ſervi qu'à les couvrir de confuſion, en dévoilant de plus en plus le deſſein qu'ils ont formé d'établir un nouveau corps de Religion à la place de l'ancien.

On trouve dans chaque Traité de M. Nicole un ordre & une méthode qui porte la lumiere dans l'eſprit de ſes Lecteurs, & qui les convainc par la ſeule liaiſon & le ſeul enchaînement de ſes principes. On y remarque ſa profondeur pour remonter juſqu'aux premiers principes des vérités qu'il expoſe, & pour développer toutes les conſéquences des maximes qu'il établit; ſa ſageſſe & ſa circonſpection pour ne rien avancer de dou-

dans tous ses Ouvrages, & qu'il inspire à ses Lecteurs. Nous ne dirons rien de tous ceux qu'il a faits sur la Controverse. Il n'y en a aucun où l'on ne voie avec admiration la supériorité de son génie, l'élévation & la solidité de ses pensées, la justesse & la force de ses raisonnemens, la délicatesse de son discernement, la clarté & la pureté de son style, sa pénétration, ses lumieres & son amour pour la vérité. Peut-on douter que l'Eglise ne mette un jour au rang de ses Docteurs & de ses Peres, un Théologien qui lui a rendu de si grands services, qui l'a éclairée par tant d'Ouvrages solides, sur le Dogme & sur la Morale, & qui n'a cessé de combattre par ses Ecrits les ennemis du dedans aussi-bien que ceux du dehors?

IV.

XIII. M. Pascal. Son éducation. Ses progrès dans les [redacted]

Blaise Pascal nâquit à Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623. Son pere Etienne Pascal étoit Président en la Cour des Aydes de cette Ville, & se chargea seul de son [redacted]

clide. A l'âge de ſeize ans le jeune Paſcal fit un Traité des Sections Coniques, qui paſſa pour un ſi grand effort d'eſprit, qu'on diſoit que depuis Archimede on n'avoit rien vû de cette force. Deſcartes qui étoit alors en Hollande, & à qui on envoia ce morceau pour le lire, ne voulut jamais croire qu'il fût de M. Paſcal le fils, prétendant que c'étoit le pere qui cédoit ſans doute à ſon fils la gloire de cette production. En 1638. M. Paſcal le pere fut nommé Intendant de Rouen, & mena avec lui ſa petite famille. Il y demeura dix ans, & ſon fils y continua comme à Paris l'étude des Belles Lettres & des Mathématiques. A l'âge de dix-neuf ans le jeune Paſcal inventa une machine d'Arithmetique ſi ſinguliere, qu'il y a eu des tems où l'on auroit été tenté d'y ſoupçonner de la magie. Par le moien de cette machine non-ſeulement on fait toute ſorte d'opérations ſans plume & ſans jettons, mais on les fait même ſans ſavoir aucune régle d'Arithmétique, & avec une ſureté infaillible. Trois ans après il trouva ce que l'on appelle l'expérience du vuide. Il fit des expériences qui furent célébres dans toute l'Europe. Il en fit d'autres ſur la peſanteur de l'air, & ſe convainquit, que l'air étoit réellement peſant, & que ſa peſanteur étoit la cauſe phyſique de l'aſcenſion des liqueurs dans les tuyaux. C'eſt ce qui donna lieu à ſes deux Traités de l'*Equilibre des liqueurs, & de la Peſanteur de l'air.*

lecture, que la Religion Chrétienne nous oblige à ne vivre que pour Dieu ; & cette vérité lui parut ſi évidente & ſi utile, qu'elle termina toutes ſes recherches ; de ſorte que dès ce tems-là il renonça a toutes les autres connoiſſances pour ne s'appliquer qu'à la ſeule choſe que Jeſus-Chriſt appelle néceſſaire. Il avoit été juſqu'alors préſervé par une protection ſinguliere de Dieu de tous les vices de la jeuneſſe, & avoit toujours eu également horreur du libertinage d'eſprit. Son pere qui avoit un très-grand reſpect pour la Religion, le lui avoit inſpiré dès l'enfance, lui donnant pour maxime, que tout ce qui eſt l'objet de la Foi, ne le ſauroit être de la raiſon, & beaucoup moins y être ſoumis. Quoiqu'il fût jeune, il n'étoit point touché des diſcours qu'il entendoit tenir aux libertins. Cet eſprit ſi grand, ſi vaſte, qui cherchoit avec tant de ſoin la cauſe & la raiſon de tout, étoit en même tems ſoumis à toutes les vérités de la Religion, comme un enfant. Cette ſimplicité a regné en lui toute ſa vie ; de ſorte que depuis même qu'il eut pris la réſolution de ne

[redacted]

famille. Son pere même devint son disciple dans la science du salut, & embrassa pour lors une vie tout à-fait Chrétienne, qui a duré jusqu'à sa mort. Sa jeune sœur qui étoit un prodige d'esprit, fut touchée des exemples & des exhortations de son frere, & se consacra à Dieu dans le Monastere de Port-Royal. Cette vertueuse fille avoit fait un certain éclat dans le monde, par la beauté de son génie, & par un talent singulier qu'elle avoit pour la Poësie; mais elle devint une des plus humbles Religieuses de Port-Royal. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au Couvent; mais la Mere Angelique & les autres Meres ne voulurent pas le recevoir, & obtinrent d'elle, qu'elle n'apporteroit qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des Religieuses excita la curiosité de M. Pascal, & il voulut connoître plus particulierement une maison où l'on étoit si fort au-dessus de l'intérêt. La connoissance de Port-Royal & les grands exemples de piété qu'il y trouva, le frapperent extrêmement. Il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde. Il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il étoit sur le point de conclure, & embrassa une vie très-austere & très-mortifiée, qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, & avoit conçû pour lui une estime, qu'il signala bien-tôt à

piété à
mille. S
firmités
sionnent
que affo
sement
sa piété
ment il
de ce pé

que croître chaque jour. Il ne pouvoit plus rien avaler de liquide à moins qu'il ne fût chaud, & encore falloit-il le prendre goutte à goutte. Cependant il fut obligé par ordre des Médecins de prendre médecine de deux jours l'un pendant trois mois. Il fut auſſi quelque tems affligé d'une eſpece de paralyſie, qui l'obligeoit de ſe ſervir de potences pour pouvoir marcher. On lui ordonna de renoncer à toute application d'eſprit, & de chercher les occaſions de ſe récréer. Ce genre de vie le jetta dans une aſſez grande diſſipation, & il s'affoiblit inſenſiblement dans la piété. Dieu ſe ſervit de ſa ſœur Religieuſe à Port-Royal, pour l'engager à renoncer à toutes les converſations du monde, & à retrancher toutes les inutilités de la vie, même au péril de ſa ſanté. Il avoit alors trente ans & étoit toujours infirme. C'eſt depuis ce tems là qu'il a embraſſé le genre de vie où il a été juſqu'à ſa mort. Il venoit d'éprouver la protection de Dieu dans une occaſion ſinguliere. Un jour étant allé ſe promener au Pont de Neuilli dans [redacted]

mort on a trouvé dans la doublure de ſon habit un parchemin plié, écrit de ſa main avec ſoin & avec certains caracteres remarquables. Il commençoit par ces mots : *L'an de grace 1654 Lundi 23 Novembre jour de S. Clement Pape & Martyr. Depuis environ dix heures & demie du ſoir juſqu'environ minuit & demi.* Et enſuite : *Dieu d'Abraham, Dieu d'Iſaac, Dieu de Jacob, non des Philoſophes & des Sçavans .... Dieu de Jeſus-Chriſt, &c.* Ce ne ſont que de petites phraſes coupées ou même des mots. Ce parchemin ſe conſerve dans la Bibliotheque de ſaint Germain des Prés. M. Paſcal vivement touché de Dieu, renonça à tout ; & pour rompre toutes ſes liaiſons, il changea de quartier, & témoigna ſi bien qu'il vouloit quitter le monde, qu'enfin le monde le quitta. Il établit dans cette retraite le reglement de ſa vie ſur le renoncement parfait à tout plaiſir & à toute ſuperfluité.

XVI. M. Paſcal ſe retire à Port-Royal, & fait de grands progrès dans la vertu,

M. Paſcal ſe retira enſuite à Port-Royal des Champs, & ſe mit ſous la conduite de M. de Saci. Il y édifia tous les Solitaires par ſa pénitence & par ſes grands ſentimens de Religion. Pendant tout le reſte de ſa vie, & dans les différens endroits où il a vécu, il a été un parfait modele de toutes les vertus. Quoique ſon grand principe fût de renoncer à tout plaiſir, à toute ſuperfluité, & qu'il étendît ce principe juſques ſur les viſites, il ne pouvoit néanmoins empêcher que quelques perſonnes ne lui en rendiſſent. Le célé-

connu auparavant. Il y en eut deux qui l'imiterent dans ſa pénitence & dans ſon attachement à la ſainte maiſon de Port-Royal, M. le Duc de Roannés & M. Domat Auteur du grand Ouvrage intitulé : *Les Loix Civiles dans leur ordre naturel.* L'occupation de M. Paſcal dans ſes diverſes retraites, ſoit à Port-Royal, ſoit à Vaumurier, ſoit à Paris, étoit l'étude de la Religion. Il ſavoit par cœur preſque toute l'Ecriture, & il trouvoit un plaiſir toujours nouveau, à méditer ces divins Livres. Il diſoit que l'Ecriture ſainte n'étoit pas une ſcience de l'eſprit, mais une ſcience du cœur, qui n'étoit intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit, & que tous les autres n'y trouvent que de l'obſcurité. Ses lumieres extraordinaires jointes à la grandeur de ſon eſprit, n'empêchoient pas une ſimplicité merveilleuſe qui paroiſſoit dans toute la ſuite de ſa vie, & qui le rendoit exact à toutes les pratiques qui regardoient la Religion. Il avoit un amour ſenſible pour tout l'Office Divin, & ſur-tout pour les petites heures, parce que l'on y récitoit le Pſeaume 118. dont la beauté le

[redacted]

guériſon miraculeuſe de ſa niéce Marguerite Perrier, penſionnaire à Port-Royal. Dans le tems qu'il en reſſentoit la joie, Dieu lui inſpira une infinité de penſées admirables ſur les Miracles, qui lui donnant de nouvelles lumieres ſur la Religion, augmenterent l'amour & le reſpect qu'il avoit toujours eu pour elle. Et ce fut à cette occaſion qu'il laiſſa paroître l'extrême deſir qu'il avoit de travailler à réfuter les principaux raiſonnemens des impies. Il les avoit étudiés avec grand ſoin, & avoit emploié tout ſon eſprit à chercher les moiens de les convaincre. La derniere année de ſon travail a été toute emploiée à recueillir diverſes penſées ſur ce ſujet : mais Dieu n'a pas permis que cet important Ouvrage ait été conduit à ſa perfection. Son deſſein étoit de faire voir, que la Religion Chrétienne avoit autant de marques de certitude, que les choſes qui ſont reçûes dans le monde pour les plus indubitables. Il ne ſe ſervoit point pour cela de preuves métaphyſiques, quoiqu'il les crût très-utiles ; ni même de celles qui ſont tirées de l'admirable ſpectacle de la nature, quoiqu'il les reſpectât comme aiant été conſacrées par l'Ecriture Sainte, & comme étant conformes à la raiſon. Mais il croioit que ces ſortes de raiſonnemens n'étoient pas aſſez proportionnés à l'eſprit & à la diſpoſition de ceux qu'il avoit deſſein de convaincre. Il ſçavoit qu'ils s'étoient toujours roidis contre les raiſonnemens métaphyſiques, que l'en-

duquel toute communication avec Dieu nous est ôtée ; parce qu'il est écrit, que personne ne connoît le Pere que le Fils, & celui à qui il plaît au Pere de le révéler.

» La Divinité des Chrétiens, disoit ce grand Philosophe, ne consiste pas seulement en un Dieu simplement Auteur des vérités géométriques, & de l'ordre des élémens ; c'est là part des Païens. Elle ne consiste pas en un Dieu qui exerce sa Providence sur la vie & sur les biens des hommes, pour donner une heureuse suite d'années ; c'est la part des Juifs. Mais le Dieu d'Abraham & de Jacob, le Dieu des Chrétiens, est un Dieu d'amour & de consolation ; c'est un Dieu qui remplit l'ame & le cœur de ceux qui le possédent. C'est un Dieu qui leur fait sentir intérieurement leur misére & sa miséricorde infinie ; qui s'unit au fond de leur ame ; qui les remplit d'humilité, de foi, de confiance & d'amour ; qui les rend incapables d'autre fin que de lui même. Le Dieu des Chrétiens est un Dieu qui fait sentir à l'ame, qu'il est son unique bien, que tout son repos est en lui, [redacted]

teur pour s'approcher de Dieu & pour s'unir à lui. Il ne faut point ſéparer ces connoiſſances ; parce qu'étant ſéparées, elles ſont non-ſeulement inutiles, mais nuiſibles. La connoiſſance de Dieu ſans celle de notre miſére, fait l'orgueil : celle de notre miſére ſans celle de Jeſus-Chriſt, fait notre déſeſpoir : mais la connoiſſance de Jeſus-Chriſt nous exempte de l'orgueil & du déſeſpoir ; parce que nous y trouvons Dieu, ſeul conſolateur de notre miſére, & la voie unique de la réparer.

Nous pouvons connoître Dieu ſans connoître notre miſére, & notre miſére ſans connoître Dieu ; ou même Dieu & notre miſére, ſans connoître le moien de nous délivrer des miſéres qui nous accablent : mais nous ne pouvons connoître Jeſus-Chriſt, ſans connoître tout enſemble, & Dieu & notre miſére. Ainſi tous ceux qui cherchent Dieu ſans Jeſus-Chriſt, ne trouvent aucune lumiére qui les ſatisfaſſe ou qui leur ſoit véritablement utile : car ou ils n'arrivent pas juſqu'à connoître qu'il y a un Dieu ; ou s'ils y arrivent, c'eſt inutilement pour eux, parce qu'ils ſe forment un moien de communiquer ſans Médiateur avec ce Dieu qu'ils ont connu ſans Médiateur ; de ſorte qu'ils tombent dans l'Athéiſme ou le Déiſme, qui ſont deux choſes que la Religion abhorre preſqu'également. Il faut donc tendre uniquement à connoître Jeſus-Chriſt, puiſque c'eſt par lui ſeul que nous pouvons prétendre de connoître Dieu d'une

l'objet de tout ; & qui ne le connoît point, ne connoît rien dans l'ordre de la nature du monde, ni dans ſoi-même. Car non-ſeulement nous ne connoiſſons Dieu que par Jeſus-Chriſt ; mais nous ne nous connoiſſons nous-mêmes que par lui. Sans Jeſus-Chriſt il faut que l'homme ſoit dans le vice & dans la miſére : avec Jeſus-Chriſt l'homme eſt exempt de vice & de miſére. En lui eſt tout notre bonheur, notre vertu, notre vie, notre lumiére, notre eſpérance : & hors de lui il n'y a que vices, que miſéres, que ténébres, que déſeſpoir, & nous ne voions qu'obſcurité & confuſion dans la nature de Dieu & dans la nôtre. »

XVIII. Il trouve la ſolution d'un problême très-difficile.

Pendant l'année que M. Paſcal employa à amaſſer des matériaux pour le grand Ouvrage qu'il méditoit, il lui vint un ſoir un mal de dents des plus violens, qui fut pour lui l'occaſion de trouver la ſolution du problême de la Roulette ou Cycloïde. Ce problême conſiſte à déterminer la ligne courbe que décrit en l'air le clou d'une rouë, quand elle roule de ſon mouvement ordinaire, depuis que ce clou commence à s'élever de [redacted]

il lui vint quelques penſées ſur la Roulette. Il ſuivit ces penſées, & enfin de démonſtration en démonſtration, il arriva à la ſolution du problême. Quand il eut fini, il ſe ſentit guéri de ſon mal de dents. M. le Duc de Roannés qui l'avoit quitté le ſoir fort ſouffrant, le trouvant le matin ſans douleur, ne manqua pas de lui demander comment il en avoit été guéri. M. Paſcal lui dit qu'il en avoit l'obligation à la Roulette qu'il avoit cherchée & trouvée. Ce Seigneur ſurpris de cet événement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire de cette découverte. Il lui répondit que ce Problême lui avoit ſervi de remède, & que c'étoit tout ce qu'il en vouloit faire. Sur cela M. de Roannés lui dit qu'il lui conſeilloit d'en faire un meilleur uſage; que dans le deſſein où il étoit de combattre les Athées, il devoit leur montrer qu'il en ſavoit plus qu'eux tous en ce qui regarde la Géométrie, & ce qui eſt ſuſceptible de démonſtration; & que s'il ſe ſoumettoit à ce qui regarde la Foi, c'eſt qu'il ſavoit juſqu'où on devoit porter les démonſtrations; qu'ainſi il lui conſeilloit de faire une eſpéce de défi à tous les Mathématiciens de l'Europe, & de propoſer pour prix à celui qui trouveroit la ſolution du Problême ſoixante piſtoles qu'il conſigneroit chez un Notaire. M. Paſcal conſentit au projet: il conſigna les ſoixante piſtoles, nomma des Examinateurs pour juger des Ouvrages qui viendroient de tous pays, & fixa le terme de dix-huit mois. Le terme

Paſcal retira ſes ſoixante piſtoles, & les employa à faire imprimer ſon Ouvrage, dont il ne tira que cent vingt exemplaires, ſous le nom d'A. d'Ettonville. On dit que cet *A.* ſignifie *Amos*, qui joint à d'Ettonville eſt l'anagrame de Louis de Montalte.

Encore de notre tems les plus habiles Phyſiciens & Mathématiciens emploient avec plaiſir l'autorité de M. Paſcal, pour faire valoir le ſyſtême ſi célébre de M. Newton ſur l'Attraction, comme on le peut voir dans une Diſſertation de M. de Maupertuis ſur les figures des corps Céleſtes, inſérée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris année 1734. Deux hommes illuſtres du ſiécle paſſé, dit M. de Maupertuis, parlant de M. Paſcal & de M. de Roberval, dans une Lettre commune à M. Fermat, paroiſſent ne s'être pas écartés de l'idée d'une Attraction tout-à-fait la même que celle de M. Newton; après quoi il rapporte un extrait de la Lettre à M. Fermat.

VII.

XIX. Il attaque la

Dieu avoit préparé M. Paſcal à rendre à la vérité & à l'Egliſe le ſervice qu'il lui ren-

[redacted]

Nous avons vû dans l'article de M. Arnauld ce qui donna occasion à M. Pascal de composer les quatre premieres Lettres à un Provincial. Aïant mis à la fin de la quatriéme, que dans la suivante il pourroit parler de la Morale des Jésuites, ce fut pour lui une espéce d'engagement. Son dessein principal n'avoit pourtant été que de donner l'allarme à ces Peres, afin que la crainte au moins les rendît moins emportés. Il hésitoit même s'il entreroit dans cette nouvelle carriere : mais dès qu'il eut commencé à lire Escobar avec un peu d'attention, & à parcourir les autres Casuistes, il ne put retenir son indignation contre ces monstrueuses maximes. Il jugea que l'intérêt de l'Eglise demandoit qu'on fît connoître à toute la terre une doctrine si ridicule & si détestable, & qu'on travaillât à la rendre l'objet de l'exécration de tout le monde. Ce travail lui parut si important, qu'il ne composa plus ses Lettres avec la même promptitude qu'auparavant, mais avec beaucoup de soin & d'application. Il étoit souvent vingt jours entiers sur une seule Lettre. Il recommençoit quelquefois la même jusqu'à sept ou huit fois, afin de les mettre au degré de perfection où nous les voions. On dit même qu'il refit la dix-huitiéme treize fois. C'est que sa grande pénétration lui faisoit appercevoir les moindres défauts dans les Ouvrages d'esprit, & trouver à peine supportable ce qui faisoit l'admiration des autres.

Comme il avoit renfermé dans six Lettres

dixiéme. Ce fut l'emportement des Jésuites qui lui arracha encore comme malgré lui, les huit autres Lettres. Elles ne sont pas moins élégantes ni moins châtiées que les précédentes, si on en excepte la seiziéme, qu'il se hâta de publier, comme il le témoigne lui même, à cause des recherches qu'on faisoit chez les Imprimeurs. Elle est donc plus longue qu'il ne souhaitoit, parce que, comme il le dit lui même, il n'avoit pas eu le loisir de la faire plus courte. Cependant les Lecteurs ne s'apperçoivent guéres de cette longueur qui faisoit peine à M. Pascal. Les deux dernieres sont très-polies & fort travailiées, sur tout la dix-huitiéme. Ces dix - huit Lettres parurent d'abord séparément, & furent appellées *petites Lettres*, parce que chacune ne contenoit qu'une feuille d'impression de huit pages in-4°. excepté les trois dernieres qui sont un peu plus étendues. Dans le Recueil qu'on en donna en 1657 avec ce titre : *Provinciales, ou Lettres écrites par Louis de Montalte à un Provincial de ses amis & aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la Morale & de la* [redacted]

Théologien, ce que je n'ai trouvé en aucun endroit de ses Lettres. Mais il ne faut que les voir pour juger de ce qu'il sçait en la véritable Théologie, & pour connoître en même-tems par la maniere ferme & généreuse dont il combat les erreurs d'un Corps aussi puissant qu'est la Compagnie des Jésuites, quel est son zéle pour la pureté de la Foi. Enfin sa fidélité paroîtra de même à tout le monde, quand on voudra vérifier la vérité de ses citations. Il n'a pas même rapporté contre eux tout ce qu'il auroit pû faire : car il les a épargnés en des points si essentiels & si importans, que tous ceux qui ont l'entiere connoissance de leurs maximes, ont estimé & aimé sa retenue; & il a cité si exactement tous les passages qu'il allegue, qu'il paroît bien qu'il ne desire autre chose sinon qu'on les aille chercher dans les originaux mêmes. »

XX. Succès de ces Lettres.

Le succès qu'eurent les Provinciales est incroiable. Les plus grands Maîtres ne se lassoient pas d'en faire l'éloge. Je les vante toujours aux Jésuites, disoit le célébre Despreaux, *comme le plus parfait Ouvrage en Prose qui soit en notre Langue.* »Les ennemis mêmes de Port-Royal, dit M. Racine, avouoient que jamais Ouvrage n'avoit été composé avec plus d'esprit & de justesse. M. Pascal, continue cet excellent connoisseur, rendit bientôt ces misérables Casuistes, l'horreur & la risée de tous les honnêtes gens. On peut juger de la consternation où ces Lettres jetterent les Jésuites, par l'aveu sin-

Abregé de l'Hist. de P. R.

supplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir mocqués & abandonnés de tout le monde : en quoi ils font connoître tout ensemble, & combien ils craignent d'être méprisés des hommes, & combien ils sont attachés à soutenir leurs méchans Auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public, à laquelle ils sont si sensibles, ils n'avoient qu'à désavouer de bonne foi ces mêmes Auteurs, & à remercier l'Auteur des Lettres de l'ignominie salutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives ausquelles ils ne se portassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors entiérement inconnue. Le Pere Annat disoit que pour toute réponse à ses quinze premieres Lettres, il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois, qu'il étoit hérétique. Mais il auroit fallu le prouver, & prouver de plus qu'un hérétique ne peut plus rien dire de vrai. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans les citations des passages de leurs Casuistes. Mais il les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs il n'y avoit qu'à [redacted]

moiens qu'ils pouvoient prendre pour arrê- la mauvaiſe
ter le débordement des maximes relâchées Morale.
des Caſuiſtes, chargerent M. Mazure Curé de ſaint Paul, de dreſſer quelque Ecrit contre cette mauvaiſe Morale. Le Curé ſe déchargea du travail ſur MM. Arnauld, Nicole & Paſcal, qui compoſerent les Ecrits qui parurent ſous le nom des Curés de Paris, qui les ſignoient après les avoir lus & examinés avec ſoin. Le cinquiéme eſt de M. Paſcal. Nous aurons occaſion de parler ailleurs de ces Ecrits.

Mademoiſelle Perrier ſa niéce nous a conſervé le récit d'une converſation qu'il eut au ſujet des Provinciales un an avant ſa mort. » On m'a demandé, dit-il, ſi je ne me repens pas d'avoir fait les Provinciales. J'ai répondu que bien loin de m'en repentir, ſi j'étois à les faire, je les ferois encore plus fortes. On m'a demandé pourquoi j'ai dit le nom des Auteurs où j'ai pris toutes ces propoſitions abominables que j'y ai citées. J'ai répondu que ſi j'étois dans une ville où il y eût douze fontaines, & que je fuſſe certainement qu'il y en eût une d'empoiſonnée, je ſerois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiſer de l'eau à cette fontaine; & comme on pourroit croire que c'eſt une pure imagination de ma part, je ſerois obligé de nommer celui qui l'a empoiſonnée, plutôt que d'expoſer toute une ville à s'empoiſonner. On m'a demandé pourquoi j'ai emploié un ſtile agréable, railleur & diver-

le moins autant que moi là dessus : ainsi j'ai cru qu'il falloit écrire d'une maniere propre à faire lire mes Lettres par les femmes & les gens du monde, afin qu'ils connussent le danger de toutes ces maximes, & de toutes ces propositions qui se répandoient alors, & dont on se laissoit facilement persuader. On m'a demandé si j'ai lû moi-même tous les Livres que j'ai cités. J'ai répondu que non : certainement il auroit fallu que j'eusse passé une grande partie de ma vie à lire de très-mauvais livres : j'ai lû deux fois Escobar tout entier ; & pour les autres, je les ai fait lire par quelques-uns de mes amis ; mais je n'en ai pas emploié un passage sans l'avoir lû moi-même dans le livre cité, examiné la matiere sur laquelle il est avancé, & lû ce qui précéde & ce qui suit, pour ne point hazarder une objection pour une réponse : ce qui auroit été reprochable & injuste. »

M. Pascal témoigna les mêmes dispositions dans sa derniere maladie. Il demeuroit alors à Paris sur la Paroisse de Saint Etienne du Mont. M. Beurrier Curé de cette Paroisse, & depuis Abbé de sainte Geneviéve, le vi-

fense de la vérité, sans y avoir jamais été
ussé par aucune passion contre les Jésui-
s. » On a sçû ce fait de plusieurs Chanoines
sainte Genevieve, à qui M. Beurrier l'avoit
pporté.

VIII.

Dans les quatre dernieres années de la vie
: M. Pascal, ses infirmités augmenterent
nsidérablement; mais sa piété crut à pro-
ortion, quoiqu'elle fût déja si éminente.
es entretiens qu'il avoit avec ses parens &
s amis, & toutes les Lettres qu'il écrivoit,
avoient pour objet que Dieu & les vérités
ternelles. Nous rapporterons ici l'extrait
une de ses Lettres, pour servir d'exemple.
lle est écrite à Mademoiselle de Roannés
u sujet des Miracles que Dieu opéroit à
ort-Royal. » Il y a si peu de personnes à
ui Dieu se fasse connoître par des coups ex-
raordinaires, qu'on doit bien profiter de
es occasions; puisqu'il ne sort du secret de
a nature qui le couvre, que pour exciter
otre foi à le servir avec d'autant plus d'ar-
leur, que nous le connoissons avec plus de
ertitude. Si Dieu se découvroit aux hommes
ontinuellement, il n'y auroit point de mé-
ite à le croire; & s'il ne se découvroit ja-
nais, il y auroit peu de foi. Mais il se ca-
he ordinairement, & se découvre rare-
nent à ceux qu'il veut engager à son servi-
e. Cet étrange secret dans lequel Dieu est
lemeuré impénétrable à la vûe des hommes,
st une grande leçon pour nous porter à la

XXII. Sa piété croît avec ses infirmités.

il s'eſt encore plus caché en ſe couvrant d l'humanité. Il étoit bien plus reconnoiſſa ble lorſqu'il étoit inviſible, que non pa lorſqu'il s'eſt rendu viſible. Enfin lorſqu'il a voulu accomplir la promeſſe qu'il avoit fai à ſes Apôtres de demeurer avec les homme juſqu'à ſon dernier avénement, il a choiſ d'y demeurer dans le plus étrange & l plus obſcur ſecret de tous, qui ſont les eſ péces de l'Euchariſtie.... C'eſt-là le dernie ſecret où il peut être.... Toutes choſe ſont des voiles qui couvrent Dieu; les Chré tiens doivent le reconnoître en tout.... Rendons-lui des graces infinies, de ce que s'étant caché en toutes choſes pour les autres, il s'eſt découvert en toutes choſes & en tant de manieres pour nous. »

XXIII. Ses ſentimens ſur les maladies & ſur la mort.

A l'occaſion de l'état mourant où il étoit toujours, il diſoit que » la mort eſt horrible ſans Jeſus-Chriſt, mais qu'avec Jeſus-Chriſt elle eſt aimable, ſainte, & la joie du fidéle; qu'à la vérité ſi nous étions innocens, l'horreur de la mort ſeroit raiſonnable; mais qu'il étoit juſte à préſent de l'aimer, parce qu'elle ôte au pécheur ſa liberté

[redacted]

souffre en Chrétien. Je ne demande pas d'être exemt des douleurs, car c'est la récompense des Saints : mais je demande de n'être pas abandonné aux douleurs de la nature, sans les consolations de votre Esprit ; car c'est la malédiction des Juifs & des Païens. Je ne demande pas d'avoir une plénitude de consolation sans aucune souffrance ; car c'est la vie de la gloire. Je ne demande pas aussi d'être dans une plénitude de maux sans consolation ; car c'est un état de Judaïsme. Mais je demande, Seigneur, de ressentir tout ensemble, & les douleurs de la nature pour mes péchés, & les consolations de votre Esprit par votre grace ; car c'est le véritable état du Christianisme. Que je ne sente pas des douleurs sans consolations ; mais que je sente des douleurs & de la consolation tout ensemble, pour arriver enfin à ne sentir plus que vos consolations sans aucune douleur. Car, Seigneur, vous avez laissé languir le monde dans les souffrances naturelles sans consolation, avant la venue de votre Fils unique : vous consolez maintenant, & vous adoucissez les souffrances de vos fidéles par la grace de votre Fils unique : vous comblez d'une béatitude toute pure, vos saints dans la gloire de votre Fils unique. Ce sont les admirables degrés par lesquels vous conduisez vos ouvrages. Vous m'avez tiré du premier ; faites-moi passer par le second, pour arriver au troisiéme. »

La veille de sa mort M. Pascal se confessa XXIV. Sa mort.

d'Août 1662. âgé de trente-neuf ans & deux mois. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Etienne, derriere le grand Autel, près de la Chapelle de la Vierge à main droite, vers le coin du pilier de la même Chapelle. On y mit une belle Epitaphe que les Jéſuites euſſent le crédit de faire ôter. On en voit une autre ſur le pilier. Ces Peres publierent ſur la fin de ſa vie qu'il avoit rompu tout commerce avec MM. de Port-Royal, parce qu'il ne les trouvoit pas, diſoit-on, aſſez ſoumis aux Conſtitutions ; & on citoit là-deſſus le témoignage de M. Beurrier, qui lui avoit adminiſtré dans ſa maladie les derniers Sacremens. La vérité eſt, qu'un peu avant ſa mort M. Paſcal eut quelque diſpute avec M. Arnauld au ſujet des dernieres Conſtitutions ſur l'affaire de Janſenius. Mais bien loin de prétendre qu'on ſe devoit ſoumettre aveuglément à ces Conſtitutions, il trouvoit au contraire qu'on s'y ſoumettoit trop : car appréhendant, comme on peut le voir dans les Provinciales, que les Jéſuites n'abuſaſſent un jour contre la Doctrine de ſaint Auguſtin, de la condamnation des cinq propoſi-

qu'elle étoit assez à couvert & par la déclaration d'Innocent X. & par le consentement de toute l'Eglise. Ces deux grands hommes écrivirent sur cela l'un & l'autre, mais sans sortir des bornes de la charité, & sans blesser leur attachement réciproque qu'ils ont conservé jusqu'au dernier soupir. M. Pascal mourut entre les bras de M. de sainte Marthe, qui pensoit, comme MM. Arnauld & Nicole, que la délicatesse de M. Pascal étoit excessive, & qu'on devoit éviter, pour le bien de la paix, de prendre des précautions qui n'étoient point absolument nécessaires. Voici ce qui donna lieu à quelques-uns de croire le contraire de ce que nous disons M. Pascal dans quelques entretiens qu'il eut avec le Curé de Saint Etienne, lui toucha quelque chose de cette dispute, sans lui particulariser de quoi il étoit question, de sorte que ce Curé qui ne supposoit pas que M. Arnauld eût pû pécher par trop de déférence aux Constitutions, s'imagina que c'étoit tout le contraire. Non-seulement il le dit ainsi à quelques-uns de ses amis, mais il l'attesta même par écrit. Les Parens de M. Pascal, touchés du tort que ce bruit faisoit à la verité, allerent trouver M. Beurrier, lui montrerent les écrits qui s'étoient faits sur cette dispute, & le convainquirent si bien de la méprise, qu'il ré racta aussitôt sa déposition par des Lettres qu'il leur promit de rendre publiques.

XIV.

Pensées. Eloge de cet Ouvrage. Famille de M. Pascal toute composée de gens de bien.

piers de M. Pascal, touchant son grand Ou
vrage sur la Religion. M. le Duc de Roan
nès eut le plus de part à ce travail : Il fu
secondé par MM. Arnauld & Nicole. O
l'imprima sous le titre de *Pensées de M
Pascal* en 1669 avec l'approbation de plu
sieurs Evêques & Docteurs. M. de Choiset
Evêque de Comminges, dit dans la sienne
que » ces Pensées de M. Pascal font voir l
beauté de son génie, sa solide piété & f
profonde érudition. » » Je savois assez ave
tous les honnêtes gens, dit un autre Appro
bateur, ce que pouvoit ce rare esprit e
tant d'autres matieres, & sur-tout dans se
Lettres (Provinciales) qui ont surpris &
étonné tout le monde ; mais qu'il dût nou
laisser une méthode si naturelle pour mon
trer, défendre & appuier l'excellence & l
grandeur de notre Religion, c'est ce que j
n'eusse pas pensé, si je n'en eusse vû les preu
ves très-évidentes dans cet Ouvrage. » » C
dernier Ecrit, dit M. de Tillemont, a sur
passé ce que j'attendois d'un esprit que j
croiois le plus grand qui eût paru en notr
siécle.... Je ne vois que saint Augusti

M. Paſcal avoit deux ſœurs dont l'une mourut Religieuſe à Port-Royal, comme nous l'avons dit, l'autre fut mariée à M. Perrier Conſeiller de la Cour des Aydes à Clermont. C'eſt elle qui a écrit la vie ſi édifiante de ſon illuſtre frere. De ce mariage naquit Etienne Perrier Conſeiller de la Cour des Aydes de Clermont, Jacqueline morte en 1665. Louis qui mourut en 1713. Chantre de la Cathédrale de la même ville; Blaiſe, qui fut Diacre & mourut à l'âge de trente ans; & enfin Marguerite, ſur qui s'eſt opéré il y a près d'un ſiécle le célébre miracle de la ſainte Epine, qui a été publié par les Supérieurs Eccléſiaſtiques. Cette fille ſi reſpectable nous a laiſſé des Mémoires, où elle s'exprime ainſi ſur ſa famille. » Je dois dire comme Simon Machabée le dernier de tous ſes freres : Tous mes parens & tous mes freres ſont morts dans le ſervice de Dieu, & dans l'amour de la vérité : il n'y a plus que moi : à Dieu ne plaiſe que je penſe jamais à y manquer. C'eſt la grace que je lui demande de tout mon cœur. » Elle n'eſt morte qu'en 1733. étant âgée de 87 ans. Tous ceux qui l'ont connue [nous avons eu nous-mêmes cet avantage] voioient avec admiration ſa piété, ſa foi, ſon courage, ſon attachement à la vérité & aux illuſtres Evêques qui la défendoient.

ARTICLE XXI.

Condamnation de la Morale des Casuistes.

I.

I. Succès des Lettres Provinciales. Démarche des Curés de Rouen.

LEs Lettres Provinciales inspirerent à tout le monde beaucoup d'horreur pour la Morale corrompue des Casuistes. Le Livre d'Escobar Jésuite, qui avoit été imprimé trente neuf fois comme un bon Livre, fut imprimé la quarantiéme fois comme un Livre détestable, & seulement pour satisfaire la curiosité de ceux qui y vouloient chercher les passages que l'Auteur des Lettres au Provincial en citoit. Les Curés, qui par leur ministere sont dans une obligation indispensable d'enseigner au Peuple la Morale de Jesus-Christ, & d'empêcher qu'on ne corrompe les mœurs des Chrétiens par des [redacted]

freux dans leurs Ouvrages. Par une Requête qu'ils présenterent le 28. d'Août 1656. à leur Archevêque (M. de Harlai) ils demanderent la condamnation de ces maximes corrompues. Mais ce Prélat jugea à propos de renvoier cette affaire à l'Assemblée générale du Clergé, qui se tenoit alors à Paris.

II. Zéle des Curés de Paris. L'Assemblée du Clergé nomme des Commissaires à ce sujet.

Les Curés de Paris pensoient de leur côté aux moiens qu'ils prendroient pour arrêter cette contagion. Dans ce même-tems ils reçurent une Lettre de ceux de Rouen, qui les prioient de les assister de leurs conseils, & d'intervenir avec eux dans cette affaire. C'est ce que firent volontiers les Curés de Paris. Ils voulurent de plus examiner par eux-mêmes les Livres des Casuistes. Ils en tirerent plusieurs propositions très-dangereuses, & en demanderent la condamnation, premierement au Grand Vicaire de l'Archevêque de Paris, & ensuite par son Ordre à l'Assemblée générale du Clergé. Et afin de donner plus de poids à leur Requête, ils l'appuierent de l'intervention d'un grand nombre d'autres Curés des villes les plus considérables du Royaume, qu'ils avoient exhortés à s'unir à eux, & dont-ils avoient eu des procurations en bonne forme. Voici ce que dit M. Godeau Evêque de Vence, de l'impression que firent ces propositions sur les Prélats. » La lecture, dit cet illustre » Evêque, en fit horreur à ceux qui l'entendirent, & nous fûmes sur le point de » nous boucher les oreilles, comme avoient [redacted]

» malheureux Ecrivains, qui corrompent si
» étrangement les maximes les plus saintes
» de l'Evangile, & introduisent une Morale
» dont d'honnêtes Païens auroient honte,
» & dont de bons Turcs seroient scandali-
» sés. »

L'Assemblée nomma des Commissaires pour faire droit sur la Requête des Curés; mais comme elle étoit sur le point de se séparer, on ne put procéder à l'examen des propositions dénoncées, & l'Assemblée se contenta d'ordonner que les *Instructions* de saint Charles Borromée seroient imprimées par ordre du Clergé ; ce qu'elle regarda *comme très-utile*, dit le procès-verbal, *& principalement dans ce tems où l'on voit avancer des maximes si pernicieuses & si contraires à celles de l'Evangile, & où il se commet tant d'abus dans l'administration du Sacrement de Pénitence par la facilité & l'ignorance des Confesseurs. L'Assemblée*, continue le Procès-verbal, *a prié M. de Ciron de prendre soin de le faire imprimer, afin que cet Ouvrage composé par un si grand saint avec tant de lumiere & de sagesse, se répan-*

[redacted]

dre de l'Assemblée fit imprimer les Instructions de saint Charles, par l'Imprimeur du Clergé, & les envoya dans les Provinces avec une Lettre circulaire, par laquelle il déclare au nom de l'Assemblée, que *le manque de loisir est la seule chose qui empêche les Prélats, de prononcer un jugement solemnel, qui eût arrêté le cours de cette peste des consciences; & qu'ils l'auroient fait volontiers, si les supplians s'y fussent adressés plûtôt.*

II.

III. Apologie des Casuistes publiée par les Jésuites. Les Curés de Paris l'attaquent.

Le crédit des Jésuites auroit peut-être empêché que cette grande affaire n'allât plus loin, s'ils n'avoient eux-mêmes attiré de nouveau l'indignation de tout le monde par un Livre intitulé: l'*Apologie des Casuistes contre les calomnies des Jansénistes.* Ils la firent imprimer à Paris en 1537. sans nom d'Auteur; mais on savoit qu'elle étoit de leur Pere Pirot, & ils la débiterent dans leurs Maisons. Aussi-tôt les Curés de Paris présenterent une Requête aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, où ils exposent que l'Auteur de l'*Apologie* ne se contentant pas de soutenir les mêmes propositions dont ils poursuivoient la censure, en avoit encore avancé de nouvelles plus dangereuses, dont ils présentoient un extrait. Ils concluoient en demandant, que les Grands Vicaires procédassent à la censure de ce Livre. Ils publierent en même-tems un Factum contre le même Livre. Les Jésuites ne tarderent pas à répondre

portoit le nom des Curés de Paris n'étoit point d'eux, & que la Lettre circulaire de M. de Ciron étoit *une piéce sans aveu & sans autorité*. Les Curés de Paris déclarerent par un acte autentique, que le Factum étoit d'eux, & M. de Ciron fit la même chose à l'égard de la Lettre circulaire.

III.

IV. On examine en Sorbonne l'Apologie des Casuistes. Ecrits des Curés de Paris.

Cependant la Faculté de Théologie de Paris examinoit l'*Apologie* des Casuistes. L'Auteur demanda d'être entendu, & on y consentit, à condition qu'il répondroit nettement sur les questions qui lui seroient faites; qu'il écriroit & signeroit ses réponses, étant préalablement autorisé à le faire par un acte autentique de ses Supérieurs; & enfin qu'il se soumettroit au jugement de la Faculté. Le Pere Pirot n'eut garde d'accepter ces conditions, & ainsi il ne voulut point se présenter. Les Jésuites publierent alors quelques Ecrits pour la défense des Propositions que l'on examinoit en Sorbonne. Pour les justifier, ils disoient, 1. Que les Peres & les Docteurs de l'Eglise avoient enseigné ces maximes. 2. Qu'elles étoient

[redacted]

de continuer à travailler à la Censure de l'Apologie pour les Casuistes. Le Chancelier Seguier ami des Jésuites envoia à l'Assemblée du 12 Juin, une explication des propositions qui avoient été examinées & condamnées dans les Assemblées précédentes ; mais on la trouva insuffisante & défectueuse par plus d'un endroit.

V. Les gens du Roi mandent plusieurs Docteurs au sujet de la Censure.

Les Députés travaillerent ensuite à dresser une censure. Un d'entre eux proposa d'y insérer cette clause ; Que l'*Apologie avoit été faite à l'occasion des Lettres d'un Provincial à un ami*, *que la Faculté n'approuve pas*, *aiant appris qu'elles avoient été condamnées à Rome.* Cette clause passa à la pluralité ; mais les Gens du Roi firent venir au Parquet le Doyen, le Syndic & quatre ou cinq anciens Docteurs ; & M. Talon Avocat Général leur dit, qu'il étoit étonnant qu'ils eussent arrêté de mettre dans la censure de l'Apologie des Casuistes, une clause contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane, en disant que la Faculté n'approuvoit pas les Lettres Provinciales, *parce qu'elle sçavoit qu'on les avoit condamnées à Rome.* Que si leur censure eût paru en cet état, les Gens du Roi se seroient crû obligés de la faire réformer. Qu'on savoit d'ailleurs que les Religieux s'étoient trouvés en cette assemblée en beaucoup plus grand nombre qu'ils ne devoient ; que si la Faculté n'y remédioit, le Parlement pourroit bien l'y obliger par Arrêt ; qu'*au reste il y avoit lieu de s'étonner*

[redacted]

ment, c'est que depuis deux ans les Docteurs les plus éclairés, & ceux qui étoient comme l'ame de toute la Sorbonne, en avoient été exclus pour avoir refusé de souscrire à la censure contre M. Arnauld.] Enfin la censure de Sorbonne fut conclue, & peu après publiée. Les Jésuites firent aussitôt paroître un Ecrit intitulé, *Sentimens des Jésuites*, dans lequel ils déclarent qu'ils ne veulent ni approuver ni prendre la défense des opinions de l'Auteur de l'Apologie des Casuistes, & qu'ils ne veulent point prendre parti dans cette dispute. Cette tournure parut assez plaisante. Les Curés de Paris répondirent à cette déclaration par leur sixiéme Ecrit, où ils presserent vivement les Révérends Peres de condamner l'*Apologie*, leur prouvant qu'il n'étoit pas permis de demeurer dans l'indifférence sur une matiére si importante.

IV.

VI. L'Apologie des Casuistes

Quelques Evêques avoient déja censuré l'Apologie. Celui d'Orléans, Alphonse d'Elbene, fit de concert avec tout son Clergé [redacted]

ne le fut jamais (la Morale) la plus corrompue des Philoſophes Payens. Entre ces malheureux Livres, un entre les autres a paru depuis quelques mois en notre Diocéſe, ſi rempli de cette mauvaiſe Doctrine, que nous ſerions coupables devant Dieu d'une lâche prévarication dans notre charge, ſi nous ne nous oppoſions fortement par la juſte condamnation qu'il mérite, aux relâchemens épouvantables qu'il introduit dans les mœurs. C'eſt un Livre anonime intitulé, *Apologie pour les Caſuiſtes contre les calomnies des Janſéniſtes*, dont l'Auteur enſeigne aux Juges à ſe laiſſer corrompre; apprend aux valets à commettre des vols domeſtiques; permet aux pécheurs de demeurer dans les occaſions de leurs chûtes; abandonne les débauchés à leurs ſens, & met au nombre des choſes indifférentes les excès de bouche les plus brutaux & les plus déraiſonnables. Il permet les ſimonies & les uſures, & par un dangereux artifice, il leur ôte ſeulement leurs noms pour en mieux établir les crimes. Il traite indignement la pénitence, & pour exempter les libertins des jeûnes que l'Egliſe ordonne, il leur fournit des moiens ſi honteux & ſi deshonnêtes, que la pudeur ne nous permet pas de les rapporter, & qu'ils ne peuvent être ouis ſans horreur, des oreilles chaſtes. Il approuve la calomnie la plus noire, & qui impoſe de faux crimes à des innocens. Il ouvre la porte aux homicides pour des offenſes prétendues contre l'honneur imaginaire du monde : il veut même

ſujet dans ſon Evangile, il ſoutient que c'eſt la lumiere naturelle de notre raiſon, qui doit diſpoſer de la vie des hommes, & oſe bien l'élever ſur un tribunal en même rang, & avec le même pouvoir que celui des Rois & des Princes Souverains. »

VII. Cenſure de l'Archevêque de Sens.

La cenſure de l'Evêque de Tulle eſt antérieure; mais comme elle ne fut pas imprimée auſſitôt, on n'en eut connoiſſance que long-tems après. Celle de M. de Gondrin Archevêque de Sens, accordée aux Remontrances réitérées de ſon Clergé, fut publiée dans le Synode général de ſon Diocéſe, le 4 Septembre 1658. Voici quelques traits de cette cenſure. » Nous avons reconnu, dit cet Archevêque, par l'examen de ce Livre (l'Apologie pour les Caſuiſtes) qu'il fait un horrible renverſement dans toute la Doctrine des mœurs, & qu'il n'y a preſque rien qu'il n'y altére & qu'il n'y corrompe. Car ſi on en conſidére les maximes les plus générales, il renverſe les deux regles immuables de nos actions; la Loi éternelle de Dieu & la propre conſcience par la Doctrine de la probabilité. Il détruit la fin de nos actions, qui

[redacted]

Enfin, continue cet Archevêque, il n'y a point de maxime générale touchant les mœurs, plus pernicieuse & qui excuse plus de péchés que celle du Pere Bauni, autorisée par ce nouveau Livre, qui est que nulle action ne peut-être imputée à péché si on n'en connoît le bien & le mal, & si on n'y fait réflexion . . . . Si on considere la plus inviolable de toutes les Loix, qui est le Décalogue, ce Livre apprend à en violer les plus importans préceptes. . . . Les choses saintes n'y sont pas plus épargnées, par la maniere toute profane qu'il autorise d'assister au saint sacrifice de la Messe. Mais ç'eût été peu à cet Auteur d'avoir ouvert aux hommes un si grand nombre de précipices, en leur représentant tant de péchés comme permis, s'il n'eût encore trouvé moien de les entretenir dans ceux-mêmes qu'il n'a osé leur permettre, en décriant les véritables remédes qui les en pourroient guérir, pour en substituer de faux en leur place; & en ruinant la véritable conduite des Pasteurs à l'égard des pénitens, pour en introduire une autre qui n'est capable que de les tromper. Mais outre ces fausses maximes & plusieurs autres, qui sont contenues dans la qualification particuliere que nous en avons faite pour instruire nos Ecclésiastiques, nous avons encore consideré que ce Livre est rempli d'une infinité de calomnies scandaleuses & séditieuses, & qu'il déchire les vivans & les morts par de noires impostures, en n'épargnant pas même la pureté des Vierges Religieuses. »

[redacted]

dans ſa Cenſure M. de Harlai Archevêque de Rouen, qui fut depuis Archevêque de Paris. Ce Prélat ne pouvoit point être ſuſpect aux Jéſuites, ni accuſé d'embraſſer une Morale trop ſévére. » Nous avons vû depuis peu avec douleur, dit-il, paroître un Livre, ou plûtôt une eſpece de monſtre en la Théologie Morale, que nous pouvons appeller bien plus juſtement la condamnation des Caſuiſtes que leur Apologie, ainſi que ſon Auteur l'a voulu nommer : Ouvrage dont les principes ſont faux, les raiſonnemens trompeurs, les conſéquences pernicieuſes, & la Doctrine oppoſée à celle de l'Evangile de Jeſus-Chriſt, dans lequel en un mot ſe trouve ramaſſé par un étrange deſſein, ce qu'il y avoit de corruption & de relâchement répandu dans le grand nombre des Auteurs qui ont écrit la Morale depuis pluſieurs ſiécles. Nous avons cru que la Providence divine, qui ſçait tirer le bien du mal, l'avoit ainſi permis par ſes jugemens toujours équitables, pour prévenir le tems de la moiſſon, dans une occaſion ſi importante pour la juſtification de ſon Egliſe, tant pour empêcher le dommage que

[redacted]

qui prêchoit pour lors dans notre Eglise Cathédrale ; Nous avons reconnu la vérité des extraits qui nous en ont été présentés. Nous avons voulu le lire avec soin ; & après avoir attendu quelque-tems que l'Auteur de cette pernicieuse doctrine effaçât lui-même par ses larmes & par une rétractation Chrétienne, les funestes caracteres d'un si méchant livre, nous avons cru être obligés d'y apporter le reméde que Jesus-Christ nous a mis entre les mains par la communication de son autorité sacrée. »

L'Evêque d'Evreux s'exprime ainsi dans sa censure. » Ce Livre n'est qu'une monstrueuse compilation de tout ce qui a jamais été inventé pour corrompre les mœurs des hommes, & les entretenir dans le libertinage. La production de ce monstre a fait honte à son propre pere, & l'Auteur de cet Ouvrage de ténébres n'a pas eu assez de front pour lui faire porter son nom... Pendant que l'ennemi séme cette yvraie dans le champ de l'Eglise, c'est un crime aux Pasteurs de s'endormir. L'Apôtre nous commande de veiller, *Tu verò vigila*, &c. c'est-à-dire, de rétablir la conduite des consciences sur les maximes inébranlables de l'Evangile, & de fulminer contre ce recueil d'iniquités cette parole tonnante des Prophétes : *Væ qui dicitis malum bonum*.... C'est ce qui nous a obligés d'examiner soigneusement ce Livre sur la requête qui nous en a été présentée par nos Curés. Et après avoir tenu plusieurs assemblées, nous avons jugé que ce Livre

IX. Censur l'Evêque (vreux.

mer Dieu dans toutes ses actions.... Il ruine toute la charité envers le prochain. Il apprend à chacun à se tromper soi-même par la pernicieuse maxime des probabilités qu'il établit. Ainsi ce dangereux Livre apprend aux hommes à vivre en bêtes, & aux Chrétiens à vivre en Païens. »

X. Censure de l'Evêque de Lisieux.

Voici comme s'exprime l'Evêque de Lisieux, Leonore de Matignon, au commencement de sa Censure : » *Salvum me fac, Deus, quoniam diminutæ sunt veritates à filiis hominum ! Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum.* Secourez-nous, mon Dieu, parce que les vérités augustes de votre Evangile, & les maximes sacrées de votre Morale, sont dans un déchet déplorable parmi les enfans des hommes. Ils n'agitent que des questions vaines & inutiles. Ils ne présentent à leur prochain que des propositions fausses & trompeuses. Ils se mettent en possession de répandre tout ce qui leur vient sur les lévres : & ne débitent cependant que les impuretés d'un cœur tout charnel, & les impostures de l'esprit accablé sous la corruption épouvantable du péché origi-

[redacted]

nie, la Vengeance, le Duel, l'Avarice, l'Usure, l'Impénitence & toutes les autres cupidités de la créature esclave du péché, qu'il ne seroit pas aisé de croire ces excès, si on ne les lisoit dans ce Libelle.

Il étoit impossible, continue ce Prélat, qu'une production si funeste ne fût regardée aussitôt qu'elle a paru, comme le sont les monstres; c'est à dire pour être étouffée dès sa naissance, & jamais l'Eglise n'a eu une plus pressante occasion de s'élever comme elle a fait pour en arrêter le progrès... L'*Apologie des Casuistes* contient un nombre infini de maximes fausses, pernicieuses, téméraires, & pleines de scandale, sur la simonie, l'homicide, le duel, le larcin, l'usure, les occasions prochaines du péché; sur la doctrine de la probabilité, qu'on peut appeller la mere funeste de toutes les autres erreurs des Casuistes, & qui est le pur ouvrage de leur amour propre & de leur esprit; sur la direction d'intention; sur le Sacrement de pénitence; & sur toutes les autres matieres de Théologie qu'ils traitent. Bien loin de représenter, comme l'Auteur a le front de le dire, les véritables maximes de la Morale, ce n'est qu'un tissu de regles de perdition & de ces préceptes de mort, que se forment les esprits qui rejettent la vérité, & qui s'efforcent de s'en détourner. Nous ne pouvons, après avoir considéré ce Livre dans toutes ses parties, à qui l'attribuer selon la régle de l'Evangile, sinon *spiritibus erroris*, *à des esprits d'er-*

vais, & fut enfin Cardinal, publia aussi une belle Censure de l'*Apologie des Casuistes.* » On a vû, dit ce Prélat, s'élever en ce dernier siécle dans le Ciel de l'Eglise une épaisse nuée d'Ecrivains; mais ce n'étoit pas de ces nuées fécondes dont parle le Prophéte, que Dieu empêche de se répandre sur la terre quand il veut punir les péchés des hommes: c'étoit au contraire une nuée ténébreuse, semblable à celle que Dieu répandit dans sa colere sur le camp des Israélites, dont au lieu de la parole divine on ne vit sortir que des serpens. Ces Ecrivains sont les Casuistes, qui... combattent ouvertement & la saine raison de l'homme, & l'Evangile de Jesus-Christ. Quand on s'est opposé à leur corruption, au lieu de la condamner les premiers, ils l'ont défendue par des Apologies, & pour rendre incurable le mal qu'ils font, ils veulent faire passer leur venin pour un reméde, & le reméde pour un venin. Nous voulons parler de cette Apologie pour les Casuistes, qui vient d'être publiée, & qui a fait horreur à tous les gens de bien. Car l'Auteur de ce mauvais Livre s'est étu-

[redacted]

cendre dans Sodome, pour y voir les désordres affreux qui y étoient ; qu'après un examen exact, il avoit trouvé le livre digne des anathêmes dont il avoit été frappé. Pour opposer une digue à ce torrent des mauvais Casuistes, il pose des principes solides & lumineux, qui renversent cette monstrueuse Morale enseignée par les Jésuites. La Loi éternelle de Dieu, dit-il, qui n'est autre chose que sa justice & sa vérité même, est la régle inviolable de nos actions ; & toute leur bonté, aussi-bien que toute leur malice, consiste dans la conformité ou dans l'opposition qu'elles ont avec cette loi. Il rapproche de ce principe les opinions des Casuistes, & après en avoir rapporté plusieurs, il ajoute : » Il y a beaucoup d'autres maximes dans cette Apologie, qui sont très-dangereuses : mais nous nous contentons d'en rapporter quelques-unes des principales, par lesquelles vous voiez bien que toutes les régles de l'Evangile sont ruinées, & qu'à la place de la Morale Chrétienne, on en substitue une toute Païenne, & qui même en beaucoup de points feroient rougir de honte les Philosophes de l'antiquité. »

Le Prélat exhorte ensuite son Clergé à puiser dans l'Ecriture Sainte les vraies régles de la Morale, & ce qu'ils doivent faire pour être de fidéles dispensateurs & des guides éclairés. » Vous y trouverez, dit-il, que comme il n'y a que la vérité qui nous conduise à la vie, il n'y a que la charité qui nous exempte de la mort : *Qui non*

[redacted]

le principe de toutes choſes, la charité nous oblige de rapporter toutes choſes à Dieu, comme à la derniere fin, ou par un mouvement actuel, ou par une impreſſion virtuelle qui naiſſe de ſon amour ; & que l'on n'y peut manquer ſans quelque déſordre, & par conſéquent ſans quelque ſorte de péché : Que ſans ce double holocauſte de l'eſprit & du cœur, que la grace fait au premier principe & à la derniere fin, on ne peut accomplir les devoirs de la Religion Chrétienne, où l'on n'adore Dieu qu'en eſprit & en vérité, c'eſt-à-dire que par une foi pure, dégagée de l'erreur, & par une charité ſincere, dégagée de la concupiſcence: Que ſi cet amour ne domine dans notre cœur, on ne peut être veritablement juſte, & qu'on ne peut rien faire de juſte, ſi Dieu n'y en répand quelque étincelle ; & qu'ainſi il eſt vrai de dire de la charité ou parfaite ou imparfaite, ou achevée ou commencée, qu'il n'y a point de bon fruit qui n'en naiſſe : *Non eſt fructus bonus*, dit ſaint Auguſtin, *qui de charitatis radice non ſurgit*. »

XII. Enfin M. Godeau Evêque de Vence, dit [redacted]

Augustin dit de celui des grands pécheurs : *Spargens pœnales cæcitates super illicitas cupiditates*. Le stile en est bas, le raisonnement puérile, les preuves foibles, la falsification des Peres allégués très-impudente, & les conclusions fausses & dangereuses. Dans tout le corps de l'Ouvrage, on sent un air envenimé de fureur contre les défenseurs de la Morale Chrétienne, qu'il tâche de rendre odieux en leur donnant le nom d'hérétiques. Car ceux qu'il veut faire passer pour tels sont les Curés de Paris, de Rouen & des plus grandes villes du Royaume. Ce sont de très-saints Evêques, de très-vertueux Prêtres, de très bons Religieux, qui font profession publique de condamner les cinq propositions que le Pape a condamnées, & de rendre au saint Siége tous les devoirs & soumissions que de bons & obéissans Catholiques lui doivent rendre. »

XIII. Censure de l'*Apologie* par le Pape Alexandre VII.

Les autres Evêques condamnerent la Morale des Casuistes avec la même force. Le consentement de toutes les Eglises fut si unanime & si universel, qu'il n'y eut personne qui reclamât contre tant de Censures. Les Jésuites voiant que leur Apologie étoit devenue si odieuse, tournerent leurs espérances du côté de la Cour de Rome. L'inquisition y avoit déja rendu le 6 Septembre 1657. un décret qui condamnoit les Provinciales : les Jésuites oserent présumer que ceux qui avoient condamné leur adversaire, prendroient la défense de leur Apologiste.

[redacted]

vantoient même que le jugement de Rome étoit plus à craindre pour les Censeurs que pour les Casuistes. Mais dans le tems qu'ils se glorifioient davantage de la protection du saint Siége, on apprit que l'Apologie avoit été condamnée à Rome par un Decret solemnel, dont on reçut peu de tems après des copies autentiques. Ainsi ils se virent hors d'état d'empêcher, que désormais leur Morale ne fût regardée comme condamnée par toute l'Eglise; puisque l'autorité du saint Siége s'étoit jointe aux jugemens des Evêques & aux censures des Docteurs, & avoit ainsi justifié les remontrances des Curés & l'horreur des fidéles.

V.

XIV. Ecrits des Curés de Paris contre la mauvaise Morale. Eloge qu'en fait l'Archevêque [redacted]

Nous rapporterons ici quelques extraits des excellens Ecrits des Curés de Paris, dont le zéle avoit attiré tant de censures contre la Morale corrompue des Casuistes. C'est le témoignage que leur rendit M. l'Archevêque de Sens, dans une Lettre qui fut rendue publique. » Il est très-véritable, dit ce [redacted]

siastiques. Vos sçavans & pieux Ecrits en ont inspiré l'horreur & attiré la condamnation. Votre exemple a attiré tous vos Confreres des Provinces, & tout le monde vous a regardé comme les premiers moteurs de cette sainte guerre contre de si dangereuses nouveautés. Le nom des Curés de Paris est devenu par-tout, un sujet d'effroi pour les corrupteurs de la Morale Evangélique.

XV. Extrait du premier & du troisiéme Ecrit.

Voici par où commence le Factum ou premier Ecrit de ces zélés Pasteurs : » Notre cause est la cause de la Morale Chrétienne. Nos parties sont les Casuistes qui la corrompent. L'intérêt que nous y avons, est celui des consciences dont nous sommes chargés. Et la raison qui nous porte à nous élever avec plus de vigueur contre ce nouveau Libelle, est que la hardiesse des Casuistes augmentant tous les jours, & étant ici arrivée à son dernier excès, nous sommes obligés d'avoir recours aux derniers remédes, & de porter nos plaintes à tous les Tribunaux où nous croirons le devoir faire, pour y poursuivre sans relâche la condamnation & la censure de ces pernicieuses maximes. » Le troisiéme Ecrit commence ainsi : » Les moiens que les Jésuites emploient, pour défendre leur méchante Morale dans les Ecrits qu'ils viennent de publier, consistent principalement en deux choses, l'une à citer une foule d'Auteurs de leur Société, ou quelques autres nouveaux Casuistes aussi corrompus qu'eux, ausquels ils veulent donner une autorité souveraine dans l'Eglise. L'autre à

à l'Eglise : La premiere de donner pour la régle des fidéles, des Auteurs pernicieux qui doivent être l'horreur des fidéles ; la seconde, d'oser par des impostures horribles, appuier leurs sentimens par les saints que Dieu a suscités pour avoir une véritable autorité dans l'Eglise, qui sont aussi éloignés de ces corruptions, que le Ciel l'est de la terre. Nous avons donc été obligés de détruire ces prétentions, &c. »

XVI. Extrait du cinquiéme Ecrit. Injustice des Calvinistes d'attribuer à l'Eglise la Doctrine des Jésuites.

Les Curés de Paris, dans leur cinquiéme Ecrit qu'ils avoient fait composer par M. Pascal, s'appliquent à montrer combien les Calvinistes avoient tort de reprocher à l'Eglise Catholique les égaremens des Jésuites. » Ces hérétiques, disent les Curés, travaillent de toutes leurs forces depuis plusieurs années, à imputer à l'Eglise ces opinions des Casuistes corrompus. Ce fut ce que le Ministre du Moulin entreprit des premiers dans le Livre qu'il fit à ce sujet, & qu'il osa appeller *Traditions Romaines*. Cela fut continué ensuite dans cette dispute qui s'éleva il y a dix ou douze ans à la Rochelle entre le Pere d'Estrade Jésuite & le Ministre Vin- [redacted]

l'Eglise, & qu'ils se servent plus avantageusement que jamais de ce livre le plus méchant de tous, pour confirmer leurs peuples dans l'éloignement de notre communion, en leur mettant devant les yeux ces horribles maximes, comme ils le pratiquent de tous côtés, & comme ils l'ont fait encore depuis peu à Charenton. »

XVII. Les Jésuites fournissent des armes aux Hérétiques en faisant à l'Eglise la même imputation.

» Voila l'état où les Jésuites ont mis l'Eglise. Ils l'ont rendue le sujet du mépris & de l'horreur des Hérétiques, elle dont la sainteté devroit reluire avec tant d'éclat, qu'elle remplît tous les peuples de vénération & d'amour. De sorte qu'elle peut dire à ces Peres, ce que Dieu dit dans ses Prophétes à la Sinagogue rebelle : *Vous avez rempli la terre de vos abominations, & vous êtes cause que mon saint Nom est blasphêmé parmi les Gentils, lorsqu'en voiant vos profanations, ils disent de vous; C'est-là le peuple du Seigneur, c'est celui qui est sorti de la terre d'Israël qu'il leur avoit donnée en héritage.* C'est ainsi que les Hérétiques parlent de nous, & qu'en voiant cette horrible Morale qui afflige le cœur de l'Eglise, ils comblent sa douleur, en disant, comme ils font tous les jours; C'est là la Doctrine de l'Eglise Romaine, & que tous les Catholiques tiennent : ce qui est la proposition du monde la plus injurieuse à l'Eglise... En même-tems que les Calvinistes imputent à l'Eglise des maximes si détestables, & que tous les Catholiques devroient s'élever pour l'en défendre ; il s'éléve au contraire une Société

croire que ce sont des Traditions Romaines ; & qu'ils sont en peine d'en chercher des preuves, les Jésuites le déclarent & l'enseignent dans leurs Ecrits, comme s'ils avoient pour objet de fournir aux Calvinistes tous le secours qu'ils peuvent souhaiter ; & que sans avoir besoin de chercher dans leur propre invention de quoi combattre les Catholiques, ils n'eussent qu'à ouvrir les Livres de ces Peres pour y trouver ce qui leur seroit nécessaire. »

XVIII. Raisonnemens des uns & des autres pour appuier la même calomnie.

» Mais encore qu'il soit véritable, qu'ils ont en cela des fins bien différentes, il est vrai néanmoins que leurs prétentions sont pareilles, & que le démon se sert de l'attache que les uns & les autres ont pour leurs divers intérêts, afin d'unir leurs efforts contre l'Eglise, & de les fortifier les uns par les autres, dans le dessein qu'ils ont tous de persuader que l'Eglise est dans ces maximes. Car comme les Calvinistes se servent des Ecrits des Jésuites pour le prouver en cette sorte. Il faut bien, disent-ils, que ces opinions soient celles de l'Eglise, puisque le corps entier des Jésuites les soutient : de

[redacted]

Casuistes : ce qui est une fausseté d'une conséquence effroiable ; puisque si Dieu souffroit que l'abomination fût ainsi en effet dans le Sanctuaire, il arriveroit tout ensemble, & que les Hérétiques n'y rentreroient jamais, & que les Catholiques s'y pervertiroient tous ; & qu'ainsi il n'y auroit plus de retour pour les uns, ni de sainteté pour les autres, mais une perte générale pour tous les hommes. »

» Il est donc d'une étrange importance, continuent toujours les Curés de Paris, de justifier l'Eglise en cette rencontre, où elle est si cruellement outragée : & encore par tant de côtés à la fois, puisqu'elle se trouve attaquée, non-seulement par ses ennemis déclarés qui la combattent au dehors, mais encore par ses propres enfans qui la déchirent au dedans. Mais tant s'enfaut que ces divers efforts qui s'unissent contre elle, rendent sa défense plus difficile, qu'elle en sera plus aisée au contraire : Car dans la nécessité où nous sommes de les combattre tous ensemble, sur une calomnie qu'ils soutiennent ensemble, nous le ferons avec plus d'avantage que s'ils étoient seuls ; parce que la vérité a cela de propre, que plus on assemble de faussetés pour l'étouffer, plus elle éclatte par l'opposition du mensonge. Nous ne ferons donc qu'opposer la véritable régle de l'Eglise aux fausses régles qu'ils lui imputent, & toutes leurs impostures s'évanouiront. Nous demanderons aux Calvinis-

XIX. Combien ces raisonnemens sont peu solides.

mes des Jéſuites : & nous dirons à ces Peres, que c'eſt auſſi mal prouver que l'Egliſe eſt de leur ſentiment, de ne faire autre choſe que montrer que les Calviniſtes les combattent ; parce que ſa régle n'eſt pas auſſi de dire toujours le contraire des Hérétiques. Nous n'avons donc pour régle ni d'être toujours contraires aux Hérétiques, ni d'être toujours conformes aux Jéſuites. Dieu nous préſerve d'une telle régle, ſelon laquelle il faudroit croire mille erreurs, parce que ces Peres les enſeignent : & ne pas croire des articles principaux de la Foi, comme la Trinité & la Rédemption du monde, parce que les Hérétiques les croient. »

XX. Quelle eſt la véritable régle de l'Egliſe. Chaîne non interrompue de la Tradition.

» Notre Religion, ajoutent ces zélés Paſteurs, a de plus fermes fondemens. Comme elle eſt toute divine, c'eſt en Dieu ſeul qu'elle s'appuie & n'a de Doctrine, que ce qu'elle a reçu de lui par le canal de la Tradition qui eſt notre véritable régle, qui nous diſtingue de tous les Hérétiques du monde, & nous préſerve de toutes les erreurs qui naiſſent dans l'Egliſe même : parce que

comme il est dit dans l'Evangile, & enfin le Fils qui a été envoié du Pere, n'a dit que ce qu'il avoit oui du Pere, comme il le dit aussi lui-même. Qu'on nous examine maintenant là-dessus; & si on veut convaincre l'Eglise d'être dans ces méchantes maximes, qu'on montre que les Peres & les Conciles les ont tenues, & nous serons obligés de les reconnoître pour nôtres. Aussi c'est ce que les Jésuites ont voulu quelquefois entreprendre; mais c'est aussi ce que nous avons réfuté par notre troisiéme Ecrit, où nous les avons convaincus de fausseté sur tous les passages qu'ils en avoient rapportés. De sorte que si c'est sur cela que les Calvinistes se sont fondés pour accuser l'Eglise d'erreur; ils sont bien ignorans de n'avoir pas sçu que toutes ces citations sont fausses; & s'ils l'ont sçu, ils sont de bien mauvaise foi, d'en tirer des conséquences contre l'Eglise; puisqu'ils n'en peuvent conclure autre chose, sinon que les Jésuites sont des Faussaires, ce qui n'est aucunement en dispute; mais non pas que l'Eglise soit corrompue, ce qui est toute notre question. »

XXI. Silence de l'Eglise, mauvaise preuve de son consentement. Réclamation contre la Morale des Casuistes.

» Que feront ils donc désormais, n'aiant rien à dire contre toute la suite de notre Tradition? Diront-ils que l'Eglise vient de tomber dans ces derniers tems, & de renoncer à ses anciennes vérités pour suivre les nouvelles opinions des Casuistes modernes? En vérité ils auroient bien de la peine à le persuader à personne, en l'état présent des

qu'on eût pû encore leur répondre, que le ſilence de l'Egliſe n'eſt pas toujours une marque de ſon conſentement : & que cette maxime qui eſt encore commune aux Caſuiſtes & aux Jéſuites, qui en rempliſſent tous leurs Livres, eſt très-fauſſe. Car ce ſilence peut venir de pluſieurs autres cauſes, & ce n'eſt le plus ſouvent qu'un effet de la foibleſſe des Paſteurs. On leur eût dit de plus que l'Egliſe ne s'eſt point tuë ſur ces méchantes opinions, & qu'elle a fait paroître l'horreur qu'elle en avoit par les témoignages publics des perſonnes de piété, & par la condamnation formelle du Clergé de France, & des Facultés Catholiques qui les ont cenſurées pluſieurs fois. Mais que nous ſommes forts aujourd'hui ſur ce ſujet, où toute l'Egliſe eſt déclarée contre ces corruptions, & où tous les Paſteurs des plus conſidérables villes du Royaume s'élevent plus fortement & plus ſincérement contre ces excès, que les Hérétiques ne peuvent faire ! Car y a-t il quelqu'un qui n'ait entendu notre voix ? N'avons-nous pas publié de toutes parts, que les Caſuiſtes & les Jéſuites ſont dans

[redacted]

le tems où ils l'attaquent avec le plus de violence. ».

XXII. Excès où en sont venus les Jésuites. Les Curés de Paris proposent deux moiens, la réforme ou le décri de la Société.

» La leur étoit enfin devenue insupportable, & menaçoit l'Eglise d'un renversement entier. Car les Jésuites en étoient venus, à traiter hautement de Calvinistes & d'Hérétiques tous ceux qui ne sont pas de leurs sentimens ; & les Calvinistes, par une hardiesse pareille, mettoient au rang des Jésuites, tous les Catholiques sans distinction ; de sorte que ces entrepises alloient à faire entendre, qu'il n'y avoit point de milieu ; & qu'il falloit nécessairement choisir l'une de ces extrêmités, ou d'être de la communion de Genéve, ou d'être des sentimens de la Société. Les choses étant en cet état, nous ne pouvions plus différer de travailler à y mettre ordre, sans exposer l'honneur de l'Eglise & le salut d'une infinité de personnes. Car il ne faut pas douter, qu'il ne s'en perde beaucoup parmi les Catholiques dans la pernicieuse conduite de ces Peres, s'imaginant que des Religieux soufferts dans l'Eglise, n'ont que des sentimens conformes à ceux de l'Eglise. Et il ne s'en perd pas moins parmi les Hérétiques par la vûe de cette même Morale, qui les confirme dans le Schisme, & leur fait croire qu'ils doivent demeurer éloignés d'une Eglise où l'on publie des opinions si éloignées de la pureté Evangélique. Les Jésuites sont coupables de tous ces maux ; & il n'y a que deux moiens d'y remédier ; la Réforme de la Société, ou le Décri de la Société. Plût à Dieu qu'ils pris-

[redacted]

qu'ils s'obstineront à se rendre la honte & le scandale de l'Eglise, il ne reste que de rendre leur corruption si connue, que personne ne s'y puisse méprendre : afin que ce soit une chose si publique, que l'Eglise ne les souffre que pour les guérir, que les fidéles n'en soient plus séduits, que les Hérétiques n'en soient plus éloignés, & que tous puissent trouver leur salut dans la voie de l'Evangile ; au lieu qu'on ne peut que s'en éloigner en suivant les erreurs des uns & des autres. » Ainsi parloit le Corps des Curés de Paris en 1658. il y a près d'un siécle.

VI.

XXIII. Les Jésuites entreprennent de faire condamner les Lettres Provinciales & les Dissertations de Wendrock.

L'avantage que l'Eglise avoit retiré de la condamnation de tant d'erreurs sur la Morale, faisoit desirer à ceux qui avoient du zéle pour la saine Doctrine, que les Lettres Provinciales qui étoient la source de ce bien, fussent répandues chez les Nations voisines. M. Nicole se chargea, comme nous l'avons déja dit, de les traduire en Latin. Il fit passer dans son excellente version, presque [redacted]

discuter ce qui concerne la fin de nos actions, qui est Dieu aimé par la charité. La version des Provinciales fut revûe avec soin par M. Pascal; & on croit que M. Arnauld eut beaucoup de part aux dissertations sur la probabilité & sur l'amour de Dieu.

XXIV. Ils les déférent au Parlement de Bordeaux.

Dès que cet Ouvrage Latin parut, sous le nom de Wendrock, les Jésuites l'attaquerent avec une extrême chaleur. Mais ces attaques qu'ils lui livrerent, ne servirent qu'à en faire connoître davantage l'excellence & le prix. En peu d'années il s'en fit plusieurs éditions. Les Jésuites ne se contenterent pas d'écrire contre Montalte & Wendrock, ils mirent tout en œuvre pour les faire condamner par quelque Parlement. Ils choisirent celui de Bordeaux, où ils avoient beaucoup de crédit. Ils firent donner ordre à l'Avocat Général de ce Parlement, de requérir que le Livre de Wendrock fût condamné au feu. Ce Magistrat choisit pour faire son réquisitoire la veille des vacations en 1659. On alloit lui accorder sa demande sans rien éxaminer; mais quelqu'un des Conseillers représenta, qu'il étoit contre l'équité de faire brûler un Livre qu'on ne connoissoit pas; & cette judicieuse observation fit que le Parlement ne prononça rien ce jour-là. Les Magistrats eurent le loisir de lire le Livre: & tous s'applaudirent de n'avoir point flétri un Ouvrage qui leur paroissoit excellent. Ils firent avertir secrettement les Jésuites d'abandonner leur poursuite, s'ils vouloient faire plaisir au Parlement, & rendre servi-

on laiſſoit ſans flétriſſures un Livre plein d'héréſies, tel qu'étoit Wendrock.

XXV. Le Parlement veut abandonner cette affaire. Moiens que les Jéſuites emploient pour tâcher de la faire tourner à leur avantage.

Le Parlement s'appercevant de la paſſion que montroient les Jéſuites, ſe détermina à ne rien faire contre le Livre de Wendrock, qu'après un examen ſérieux. Cependant tout le monde cherchoit avec empreſſement à ſe procurer & Wendrock & les Cenſures des Evêques, & c'eſt ce qui augmentoit la chaleur des Jéſuites. Ils diſoient par-tout, que la ville devenoit hérétique & Janſéniſte. Mais ces vaines clameurs ne faiſoient que confirmer ce que diſent Montalte & Wendrock, que le nom de *Janſéniſte*, dans la bouche des Jéſuites, ne ſignifie autre choſe, qu'un homme qui condamne leurs erreurs. Ils publierent alors un Libelle où ils accuſoient Wendrock d'héréſie, de ſcandale, de calomnie, de ſédition. Ce Libelle ne ſervit qu'à les faire connoître encore mieux. Le Parlement emploia toute ſorte de moiens pour les engager à étouffer une affaire, qui ne pouvoit qu'avoir pour eux les ſuites les plus fâcheuſes; mais ils aimerent mieux tout riſquer, que de rien relâcher de leur entrepri-

[redacted]

Ils emploierent les promesses & les menaces ; ils solliciterent les femmes & les enfans des Magistrats ; ils promirent de grandes récompenses à ceux qui condamneroient Wendrock ; & menacerent ouvertement de Lettres de Cachet ceux qui refuseroient de le faire. Un d'eux nommé le Pere Duchêne fit courir un petit Ecrit où il tâchoit de prouver, qu'on ne pouvoit soutenir ni absoudre Wendrock sans commettre un péché mortel.

Ces excès faisoient de plus en plus connoître les Jésuites, & chacun parloit d'eux assez librement & leur rendoit justice. Il y eut même des Prédicateurs qui s'éleverent publiquement contre l'Apologie des Casuistes, & contre leurs relâchemens. Ces Peres admiroient le prodigieux changement arrivé à leur égard dans cette grande ville, où ils régnoient auparavant sans contradiction. Ils disoient sans détour, que l'esprit d'erreur s'étoit emparé de toute la Ville de Bordeaux. Ils commencerent alors à se défier du succès de leur entreprise. Leur conduite annonçoit assez leur embarras. Tantôt ils pressoient le jugement de l'affaire par des ordres qu'ils obtenoient de la Cour : tantôt ils faisoient naître des incidens pour le differer. Chaque jour ils mettoient en œuvre de nouvelles intrigues. Enfin ils en vinrent aux invectives les plus indécentes contre le Parlement, & ils menacerent de la damnation éternelle les Juges qui ne leur seroient pas favorables. Ils ajoutoient des menaces d'un autre genre. Ils publioient par-tout que la Cour feroit

Deux jours avant que l'affaire dût être jugée, un des principaux Jésuites de Bordeaux, disoit que la chose n'en demeureroit pas là, qu'on porteroit le Livre à Rome; qu'on y déféreroit l'Arrêt même du Parlement; qu'on savoit les noms des Juges qui étoient pour Wendrock, & ceux des Ecclésiastiques & des Religieux qui avoient sollicité en sa faveur; que puisqu'on ne vouloit pas en croire les Jésuites, ce ne seroit pas leur faute si les uns étoient rélegués en Normandie, & les autres dans une autre Province du Royaume; qu'il n'étoit pas extraordinaire, qu'on trouvât dans les Parlemens des gens qui favorisoient l'hérésie; que les premiers qui embrasserent l'hérésie de Calvin, étoient du Parlement de Paris. MM. du Parlement de Bordeaux mépriserent tous ces discours & d'autres encore plus ridicules.

XXVI. Arrêt favorable au Livre de Wendrock, qui est envoié par

Enfin le 3. Mai 1660. les Grand-Chambre & Tournelle Criminelle assemblées, on examina d'abord un nouveau Mémoire qu'on avoit présenté contre Wendrock, & où l'on avoit enchéri sur les anciennes accusations.

[redacted]

Son avis fut suivi par la plus grande partie des Juges, & appuié par de nouvelles raisons. Le Parlement rendit donc un Arrêt qui y étoit conforme. Quoique Wendrock eut été renvoié à la Faculté de Théologie, pour y être examiné sur l'accusation d'hérésie, il y a bien de l'apparence néanmoins que le Parlement qui ne souhaitoit que la paix, n'en auroit pas pressé l'examen. La Faculté de son côté n'étoit point disposée à entrer d'elle-même dans cette affaire. Mais les Jésuites les y obligerent. Ils obtinrent des Lettres de la Cour qui se plaignoit du retardement de la décision ; & ils contraignirent en quelque sorte le Parlement d'envoier le Livre à la Faculté, qui ne put s'empêcher d'en prendre connoissance. Alors les Jésuites firent tous leurs efforts pour ébranler les Examinateurs par les menaces les plus terribles. Ils déclarerent à M. Lopez l'un de ces Docteurs, Chanoine & Théologal de l'Eglise Métropolitaine, qu'il ne devoit plus compter sur son bénéfice, s'il renvoioit Wendrock absous. On emploia d'autres menaces pour intimider les Religieux.

XXVII. Le Livre est approuvé par la Faculté de Théologie & par toute l'Université.

Après que les Examinateurs eurent arrêté entre eux, que le Livre ne contenoit aucune hérésie, & qu'ils en eurent dressé l'acte, ils crurent devoir le porter à l'Assemblée générale de l'Université, afin de rendre leur Déclaration plus autentique. Il se tint donc le six Juin chez les Carmes, une seconde Assemblée de l'Université sur cette affaire. Lorsque le Recteur en eut selon la coutume

due à l'Assemblée. Alors le Théologal expliqua avec beaucoup de netteté l'état de la question. Il montra quel jugement on devoit porter de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld : il fit voir que cette Faculté de Théologie n'avoit aucune autorité sur les autres ; que la proposition que M. Arnauld avoit avancée d'après saint Augustin, ne devoit pas être plus hérétique dans M. Arnauld que dans Saint Augustin, & qu'enfin la Sorbonne ne s'attribuoit pas le droit de former des Articles de foi. Il passa ensuite à la dispute du Jansénisme. Il distingua avec beaucoup de netteté & de justesse la question du fait d'avec celle du droit : il fit voir, que jamais aucun Théologien n'avoit accordé au Pape l'infaillibilité dans les faits ; que les faits ne pouvoient être matiere d'héréfie ; & qu'ainsi le Livre de Wendrock en étoit entiérement exempt, puisqu'on ne pouvoit lui rien reprocher, si non d'avoir douté d'un fait ; & qu'il contenoit d'ailleurs une Doctrine très-saine & une Morale très-pure. Les autres Professeurs approuverent ce qui venoit d'être dit par le Théologal. Quelques-

[redacted]

niversité, & communiquée à l'Avocat Général.

Après ce jugement solemnel des Docteurs, il semble qu'il ne manquoit plus rien à la justification de Wendrock : son innocence étoit pleinement vengée. Le mépris que le Parlement avoit fait des accusations de scandale & de sédition, & la Déclaration de la Faculté de Théologie sur l'accusation d'hérésie, avoient renversé tous les desseins des Jésuites. Mais il semble qu'il manquoit encore une chose à l'instruction du Public. Il falloit que les Jésuites montrassent en leurs personnes à toute la Ville de Bordeaux, jusqu'à quel excès peut se porter l'obstination à soutenir les calomnies les plus odieuses ; & que leur conduite convainquit tout le monde de la justice des reproches que leur faisoit Montalte. C'est ce que ces Peres firent avec tant d'éclat, que l'on peut dire que jusques-là ils avoient été modérés, en comparaison des Scênes qu'ils donnerent pour lors au Public ; car ils ne garderent plus de mesures ni dans leurs entretiens particuliers, ni même dans leurs Sermons : il sembloit qu'ils eussent oublié toutes les régles de la modestie, de la bienséance & de la bonne foi, ou plûtot qu'ils eussent entierement perdu la raison & le bon sens. Je craindrois d'abuser de la patience du Lecteur, si je rappellois ici les discours passionnés que leurs Peres Duchêne & Galicier débiterent à cette occasion dans leurs Sermons, & dont M. Nicole rapporte quelques traits dans le quatriéme Avertisse-

XXVI[I]
Con[duite]
des Jésui[tes]
dans cett[e oc-]
casion.

des Ecrits ausquels MM. Arnauld & Nicole répondent. Ils obtiennent de la Cour des Commissaires qui les servent à leur gré.

contre Wendrock & contre les Professeurs dans leurs Sermons & dans leurs entretiens, ils le firent encore dans des Ecrits publics. M. Nicole qui s'étoit tû jusques-là, se crut obligé de rompre le silence, & il publia la même année 1660. *la premiere & la seconde défense des Professeurs en Théologie de l'Université de Bordeaux.* M. Arnauld eut quelque part à ces Ecrits, aussi-bien qu'à trois autres que produisit ce même différend. Comme les Jésuites craignirent, que si la déclaration des Professeurs en Théologie de l'Université de Bordeaux étoit portée au Parlement, on n'y donnât un Arrêt favorable à Wendrock, ils engagerent M. le Tellier Sécrétaire d'Etat, à écrire à M. de Pontac premier Président, pour qu'il ne donnât point d'autre Arrêt sur cette affaire, mais qu'il la laissât en l'état où elle étoit: ce qui leur réussit. Ils agissoient en même-tems du côté de la Cour, pour faire condamner Wendrock par le Conseil du Roi; & ils obtinrent que ce Livre seroit examiné par des Evêques & des Théologiens nommés par le Conseil. Ces Examinateurs furent quatre [redacted]

jour, que le Livre de Wendrock seroit remis pardevant le sieur d'Aubray, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, pour, à la diligence du Procureur du Roi, le faire lacerer & brûler à la Croix du Tiroir, par les mains de l'Exécuteur de la Haute-Justice. M. le Chancelier Phelippeaux eut beaucoup de peine à signer cet Arrêt, dont il sçavoit que le fondement étoit contraire à toute équité; & ce ne fut qu'après un commandement exprès du Roi, qu'il le signa le premier d'Octobre. Le Lieutenant Civil rendit la Sentence le huit du même mois, & le 14 suivant l'Arrêt fut exécuté.

XXX. Les Jésuites surprennent un Ordre du Roi qui interdit la Faculté de Théologie de Bordeaux. Rétablissement de la Faculté.

Ce foible avantage rendit les ennemis de Wendrock plus hardis; & ils entreprirent de se venger aussi des Théologiens de Bordeaux qui avoient été favorables au Livre de Wendrock. Ils les décrierent auprès des Puissances, & firent entendre au Roi, qu'ils avoient ouvert sans permission une Ecole de Théologie, dont ils se servoient pour favoriser les erreurs du tems, approuver des Livres hérétiques, & imposer des taxes sur les Ecoliers, qui vouloient prendre des degrés dans l'Université de Bordeaux. En conséquence fut rendu le cinq Novembre un nouvel Arrêt du Conseil, qui ordonnoit aux Professeurs de rapporter dans l'espace de deux mois leurs Lettres & leurs Titres, & leur défend par provision de faire aucune leçon de Théologie dans l'Université de Bordeaux ni ailleurs, ni de prendre la qualité de Professeurs Royaux. Cet Arrêt causa une extrême sur-

parut peu de tems après ſous le Titre de *Motifs pour faire voir que l'Arrêt portant interdit de l'exercice de Théologie à Bordeaux, a été donné par ſurpriſe.* En effet, Sa Majeſté étant mieux informée de la vérité des faits, rétablit ces Profeſſeurs dans l'exercice de leurs fonctions, par un Arrêt de ſon Conſeil donné en 1662. L'injuſtice & le menſonge n'ont qu'un tems : le moment vient enfin où la vérité & la juſtice prévalent.

VII.

XXXI. Les Jéſuites font de nouvelles Apologies de leurs Caſuiſtes. Cenſure de Sorbonne contre *Amadée.*

Le Pere Pirot ne fut pas le ſeul Jéſuite qui oſa faire l'Apologie des Caſuiſtes. Le Pere Moïa Jéſuite Eſpagnol, Confeſſeur de la Reine Douairiere d'Eſpagne, Marie - Anne d'Autriche, en fit une ſeconde. Le P. Fabri l'un des plus conſidérables de la Société, & du nombre des Pénitenciers de Saint Pierre du Vatican, en fit une troiſiéme ſous le nom de Bernard Stubrock. Il en a enſuite compoſé une quatriéme en deux volumes in-folio, qui a été approuvée par le Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi très-Chrétien, & par huit

[redacted]

positions sur l'impureté, ni même les mettre tout au long en Latin dans la Censure ; & qu'elle se contenta de les désigner par les premiers mots, de peur d'offenser la modestie & la pudeur des oreilles chastes. Elle déclara ces Propositions honteuses, scandaleuses, impudentes & détestables, & telles, qu'il faut entierement les bannir de l'Eglise & de la mémoire des hommes.

XXXII. Bulle d'Aléxandre VII. contre la Censure de Sorbonne. M. Arnauld fait des *remarques* sur cette Bulle.

Comme en même-tems que la Faculté fit cette Censure, elle en donna aussi une autre contre Jacques *Vernant* Carme qui avoit établi les opinions les plus outrées touchant la puissance des Papes ; le Pape Aléxandre VII condamna ces deux Censures par une Bulle qui fut supprimée par le Parlement. M. Arnauld fit contre cette Bulle des *Remarques* qui étoient dignes de son zéle pour la vérité. Elles commencent ainsi : » La nouvelle Bulle du Pape contre les Censures de Sorbonne, est peut-être la chose la plus monstrueuse & la plus étonnante que l'on ait jamais vûe dans l'Eglise Catholique. Ces Censures qu'elle condamne sont les plus belles, les plus modérées, les plus hors de prise, les plus indubitables & les plus nécessaires que la Sorbonne ait jamais faites. Dans celle du Livre de Vernant, la Faculté n'a fait que renouveller plusieurs de ses anciennes Censures contre de semblables erreurs, en demeurant dans les termes d'une exacte modération ; & dans celle d'Amadée, elle n'a fait que suivre les Censures des Evêques de France & de Flandre, de la Faculté

Christianisme. » Pour montrer combien cette Bulle est étonnante, M. Arnauld rapporte plusieurs propositions du Livre du Pere Moïa, où les plus grands crimes sont autorisés, & dit que toutes les qualifications que le Pape donne très-injustement aux Censures de Sorbonne, peuvent être données très-justement à sa Bulle.

XXXIII. Morale des Casuistes condamnée par les Papes. M. Arnauld dénonce des Théses où les Jésuites enseignoient le péché Philosophique.

Les Jésuites continuant toujours d'enseigner leur mauvaise Morale, le Pape Aléxandre VII. condamna un grand nombre de leurs Propositions en *1665* & *1666*. Innocent XI en condamna encore un plus grand nombre en *1679*. Mais la Société par son invincible obstination à soutenir toujours les mêmes erreurs, fit voir combien elle se mettoit peu en peine de toutes ces condamnations. M. Arnauld dénonça à l'Eglise l'hérésie du péché Philosophique soutenue dans une These à Dijon par le Pere Meunier Jésuite au mois de Juin *1686*. Voici sa proposition. » Le péché Philosophique ou Moral est une action humaine contraire à ce » qui convient à la nature raisonnable & à » la droite raison ; mais le péché Théolo-

[redacted]

& les libertins, qui commettent tous les crimes imaginables sans penser à Dieu. Les Jésuites voiant l'indignation du Public, montrerent leur embarras dans les Ecrits qu'ils firent contre la dénonciation. Ils n'osoient pas défendre cette Doctrine, & ils ne vouloient pas l'abandonner. Ils prétendirent que leur Professeur de Dijon étoit bien éloigné de penser, qu'il y eut réellement quelqu'un qui commit des péchés purement Philosophiques qui ne fussent pas en même-tems Théologiques, & qu'il avoit seulement fait une supposition d'un cas Métaphysique & qui n'arrivoit jamais.

XXXIV. Autres dénonciations faites par M. Arnauld. Le Pape condamne la Thése des Jésuites.

Mais M. Arnauld prouva dans les dénonciations suivantes, que non-seulement le Professeur de Dijon, mais plusieurs autres de leurs Auteurs, admettoient dans la pratique des péchés purement Philosophiques, & il leur produisit entre autres dans sa cinquiéme dénonciation le Pere Béon, qui en 1689 trois ans après la Thése de Dijon avoit soutenu publiquement à Marseille, qu'il se commettoit effectivement des péchés purement Philosophiques, sinon par les Chrétiens adultes, du moins par les enfans, par les gens grossiers, par ceux qui habitent les forêts, par les Barbares, &c. Enfin tout le crédit des Jésuites ne put empêcher que la Thése soutenue à Dijon, ne fut condamnée comme hérétique par un Décret d'Aléxandre VIII. du 24 Août 1690. Quelque protestation que les Jésuites aient fait alors, qu'ils

été attachés, & qu'ils n'attendoient qu'un tems plus favorable, pour la ſoutenir à découvert.

XXXV. Artifice des Jéſuites par rapport à une Théſe ſoutenue à Pont-à-Mouſſon, & que M. Arnauld avoit auſſi dénoncée.

On condamna par le même Décret cette Propoſition que les Jéſuites avoient ſoutenue à Pont-à-Mouſſon le 14 Janvier 1689. que *l'homme n'eſt point obligé d'aimer ſa fin derniere* (qui eſt Dieu) *ni dans le commencement, ni dans le cours de ſa vie Morale.* C'étoit encore M. Arnauld qui avoit dénoncé cette propoſition par un écrit d'une feuille. M. Dodart Médecin de Madame la Princeſſe de Conty, & très-attaché à la vérité, parla au Roi de cette propoſition. Sa Majeſté en fit des reproches au Pere de la Chaiſe, & les Jéſuites publierent deux Cenſures de cette propoſition, qu'ils diſoient avoir été faites par la Faculté de Théologie de Pont-à-Mouſſon, à laquelle ils ſe vantoient de l'avoir eux-mêmes déférée. Ces Cenſures furent répandues à la Cour avec affectation; mais elles ont été entiérement inconnues par-tout ailleurs, & même à Pont-à-Mouſſon. Les Jéſuites après les y avoir fait imprimer, en enleverent tous les [redacted]

de forger ce phantôme de Censure, & de lui faire faire une apparition à la Cour pour charmer la mauvaise humeur où l'on y étoit contre eux; & après avoir produit l'effet qu'ils desiroient, ils l'ont fait disparoître.

VIII.

En 1696 ils soutinrent à Reims des Théses que M. le Tellier qui en étoit Archevêque, condamna. L'Assemblée générale du Clergé de France de 1700. fit éclater son zéle contre la mauvaise Morale, & qualifia même plusieurs Propositions en particulier, afin d'en inspirer plus d'horreur. Elle se plaignit de *l'affoiblissement de la foi*, *du refroidissement de la charité*, *du relâchement de la discipline*, *de la corruption des mœurs*, *& du débordement des fausses opinions*. La même Assemblée rappella le jugement que celle de 1656. avoit porté de cette pernicieuse Doctrine, qui s'attribue le nom de science, & qui apprend aux hommes, non à former leur conduite sur les maximes de l'Evangile, mais à accommoder les préceptes de Jesus-Christ à leurs intérêts & à leurs passions, & à rendre par une vaine & fausse Philosophie toutes choses incertaines & problématiques dans la Morale Chrétienne. En 1703. M. l'Evêque d'Arras (Seve de Rochechouart) fit une Censure de la Théologie Morale du Pere Gobat Jésuite, & en tira trente deux propositions qui font horreur. Ce Prélat termine sa Censure en re-

XXXVI. La Morale des Casuistes condamnée par l'Assemblée du Clergé de France de 1700. Censure de M. d'Arras.

XXXVII.
Attachement perſévérant des Jéſuites à la mauvaiſe Morale.

En 1722. M. de Lorraine Evêque de Bayeux condamna des Thèſes que les Jéſuites avoient ſoutenues à Caen, & qui avoient été déja cenſurées par la Faculté de Théologie. Cet Illuſtre Prélat parle ainſi de ces Thèſes à ſon Clergé. » Nous ne doutons point qu'à » la ſimple lecture de ces propoſitions, vo- » tre pieté n'ait été allarmée. Vous voiez » qu'on y attaque avec artifice le grand pré- » cepte de l'amour de Dieu, en réduiſant à » un ſimple conſeil de perfection, l'étroite » obligation de lui rapporter par amour » toutes nos actions comme à la fin dernie- » re ... On s'abandonne ſur cela à des excès » dont d'honnêtes Payens auroient rougi. » On oſe enſeigner qu'il n'y a nulle obliga- » tion de rapporter ſes actions à une fin » bonne & honnête : Que l'homme, comme » les bêtes brutes peut agir pour le plaiſir » ſenſible ; & qu'il peut s'y fixer, pourvû » qu'il agiſſe avec connoiſſance, le regar- » dant comme permis, de ſorte qu'en vou- » lant diſtinguer l'homme de la bête, on » le juſtifie par l'endroit même qui le rend » coupable, c'eſt-à-dire par la connoiſſance [redacted]

vice, & où un artiſan ſe verroit réduit à mendier. Dans une autre Propoſition il ſoutient que *Dieu veut* (*indirectement*) *qu'un homme mente, ſuppoſé que par une erreur invincible*, *cet homme croie qu'il eſt bien de mentir dans de telles circonſtances.* Ces erreurs & pluſieurs autres ont été condamnées à Rhodez; mais elles ont été enſeignées en beaucoup d'autres villes. Les Peres Charly & Cabreſpine n'ont dicté à Rhodez, comme ils l'ont dit eux-mêmes pour leur défenſe, que ce qu'ils avoient appris de leurs maîtres, & que ce qu'enſeignoient les Peres Chiron & Bellot dans leur College de Toulouſe, où les Jéſuites de toute la Province étudient la Théologie. Enfin nous avons vû pluſieurs années après, avec quelle audace la Société ſoutint ſes principales maximes dans ſa *Remontrance* à M. de Cailus Evêque d'Auxerre, qui les avoit condamnées.

Nous ne rappellons ces condamnations plus récentes de leur Morale, que pour montrer que les Jéſuites ſont toujours les mêmes. On a fait des volumes entiers pour y recueillir leurs erreurs, ſans qu'il ait été poſſible d'épuiſer la matiere. Outre la quantité prodigieuſe de Livres de Théologie & de Morale qu'ils ont fait, & qui ſont tous infectés des mêmes principes : qui pourroit raſſembler toutes les fauſſes maximes qu'ils dictent à leurs Ecoliers dans tous les lieux où ils enſeignent la Théologie? C'eſt-là qu'ils répandent leur nouvelle Doctrine avec d'au- [redacted]

ARTICLE XXII.

Morale Pratique des Jésuites. Leur conduite dans les différentes parties du Monde.

I.

I. Les Jésuites suivent dans leur conduite les maximes qu'ils enseignent. Raisons qui ont porté MM. de Port-Royal à faire connoître la Morale Pratique de la Société.

NOus avons vû dans les articles précédens les principes & les maximes des Jésuites sur la Morale. Nous allons voir dans celui-ci leur conduite & leurs œuvres. » Rien n'est plus déplorable que de voir ces Peres suivre dans la pratique toutes les maximes de leur Morale corrompue, & ne permettre rien aux autres contre la Loi de Dieu, qu'ils ne fassent eux mêmes pour leur propre satisfaction ou pour la gloire de leur Société. On ne sauroit mieux faire sentir combien les relâchemens qu'ils autorisent

[redacted]

les voir dans de si malheureux engagemens. On gémit de ce qu'ils sont la cause de la perte de tant d'ames qu'ils séduisent & qu'ils entraînent avec eux dans le précipice. On déplore l'obstination avec laquelle ils ferment les yeux aux lumieres que les Pasteurs de l'Eglise leur présentent pour sortir de leurs égaremens. Enfin on tremble en considérant qu'ils accomplissent tous les jours à la lettre les prédictions qui ont été faites d'eux à la naissance de leur Société.

Dès son origine Dieu a suscité des hommes éclairés & pleins de son Esprit, qui ont prévû tous les maux qu'elle causeroit à l'Eglise. N'est-ce pas un jugement terrible de Dieu sur les Jésuites, & même sur toute l'Eglise, qu'après tant de tristes prédictions on les ait laissé s'élever à ce degré de puissance & d'autorité, qui fait qu'ils voient à leurs pieds presque tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde ; qu'ils sont maîtres des consciences ; qu'ils dominent les Evêques, & que souvent même ils entreprennent contre les Souverains ? » Rien d'ailleurs n'étoit plus propre à dissiper le phantôme de Jansénisme, que de montrer à toute la terre, combien les Jésuites, qui seuls ont intérêt de le réaliser, se sont rendus indignes de toute créance.

II.

II. Ce que renferme le pre-

Le premier volume de la Morale Pratique parut en 1669. & le second en 1682. C'est un Recueil de plusieurs piéces originales

vellement découvertes. Ces piéces prouvent qu'ils y mettoient en usage une fausse & indigne politique, pour s'insinuer dans l'esprit des Princes, & qu'ils entroient dans des ménagemens pour l'Idolâtrie, qui étoient aussi honteux pour la Religion, qu'ils étoient pernicieux pour ceux qu'on attiroit par ces sortes de voies à en faire profession; qu'ils y faisoient paroître un esprit de domination & d'indépendance, qui les avoit portés aux dernieres cruautés contre les saints Evêques qui n'avoient pas voulu se soumettre aveuglément à eux, & une avarice insatiable qui les avoit engagés à commettre les injustices les plus criantes. Les deux premiers volumes ont pour Auteur l'illustre M. de Pont-Château.

Il est démontré dans le premier, que Dieu a abandonné ces Peres a un orgueil & à une avarice sans bornes. On y donne des extraits fidéles de l'*Image de leur premier siécle*, qui montrent quelle idée ils ont d'eux-mêmes. Les autres piéces autentiques découvrerent les artifices, les injustices, les violences qu'ils ont emploiés pour s'enri-

[redacted]

bre d'Hiſtoires, dont on a en main des Mémoires très-amples, très-certains, très-circonſtanciés, qui prouvent évidemment qu'il n'y a point d'excès dont ils ne ſoient coupables. On a voulu ſurtout éviter tout ce qui pouvoit bleſſer la modeſtie des Lecteurs; c'eſt pour cela qu'on a ſupprimé abſolument ce qui ſe paſſe dans la direction des Monaſteres de filles, & dans leurs Colleges. On ſent aſſez qu'aiant abandonné les régles de l'Evangile pour ſuivre leurs vains raiſonnemens, ils méritoient d'être livrés à la dépravation de leur cœur. On n'oſe pas eſpérer que ces Peres profitent de la manifeſtation de leurs égaremens, parce qu'ils ne reviennent jamais des engagemens qu'ils ont pris. Comme ils ont une obſtination invincible à prendre la défenſe de leurs plus grands excès, il faut auſſi avoir une conſtance infatigable à les leur reprocher, & à les expoſer aux yeux de l'Univers. »

III.

Les Jéſuites firent imprimer en Flandre en 1640. le Livre intitulé, l'*Image du premier ſiécle de la Société de Jéſus*. Leur deſſein a été d'y repréſenter tout ce qui leur étoit arrivé depuis leur établiſſement en 1540. On ne ſauroit ouvrir ce Livre ſans admirer à quel excès d'aveuglement la vanité de ces Peres les a conduits. » La Société, eſt ſelon » eux, le chariot de feu d'Iſrael, une trou- [redacted]

III. Idée que les Jéſuites donnent d'eux-mêmes dans un Livre qu'ils ont fait à leur louange. Repréſentation aſſortie à cette idée.

» Héros, des hommes choiſis, des foudres » de guerre. Ils naiſſent tous le caſque en » tête; chacun vaut une armée. » Comme ces Peres ſe diſent *Prophétes*, ils ne ſe con-*Mer. Prat. p. 5.* tentent pas d'exprimer les choſes magnifiques qu'ils ont à dire de leur Compagnie par des diſcours étudiés en Proſe & en Vers; mais pour imiter les Prophétes de l'Ancien Teſtament, ils parlent par des actions & par des repréſentations qui frappent les yeux. Cela s'eſt vû dans la Ville de Goa, lorſque pour célébrer leur année Séculaire, ils firent traîner un char de triomphe où la Société étoit repréſentée avec toute la pompe & l'éclat dont ils ſe purent aviſer. Il eſt vrai que ce char ne fut pas enlevé dans l'air comme celui d'Elie; mais en récompenſe il fut vû d'un plus grand nombre de perſonnes, & roula par toute la Ville avec l'acclamation de tous ceux qui le virent promener. Ils n'allerent point chercher des Anges au Ciel pour le conduire, cela eût été trop pénible; ils les choiſirent parmi leurs Ecoliers, qui devinrent des Anges en chan-

[redacted]

d'achever sa carriere. Mais comme elle est toujours victorieuse de ses ennemis, ces combats finissoient toujours à son avantage; & les démons, choisis aussi-bien que les Anges, du nombre de leurs Ecoliers, étoient d'intelligence avec eux pour ne résister pas trop long-tems. Pendant qu'ils ne songeoient qu'à se divertir agréablement, un accident que toute leur prudence prophétique n'avoit pu prévoir, troubla la fête & fut d'un très-mauvais augure. Une des roües du Char triomphant s'engagea dans un trou, d'où toute la vertu des Elies qui y étoient conduits, & des Anges qui le tiroient ne le purent faire sortir. Il n'y eut point d'efforts que ces Anges ne fissent; mais toute leur puissance active, ne put jamais retirer le Char triomphant, de la situation incommode où il étoit. Alors, comme dans les grandes nécessités on se sert de tout, il fallut invoquer l'aide des diables pour sortir d'un si mauvais pas; ce qui réussit heureusement : mais ce ne fut pas sans donner à rire aux Spectateurs, & causer même du scandale à la plûpart, qui commencerent à dire publiquement, que les diables avoient pour le moins autant de part à la conduite & au triomphe des Jésuites, que les Anges. »

Quand on veut paroître constamment vertueux, il faut l'être en effet; & alors quelque chose qu'il arrive on l'est toujours. » Mais quand on n'est *Elie*, Saint, & con-

me tems, & dans la même Ville. Un de ce Peres prêchant & faisant le paranymphe de la Société, la compara à une horloge qui est réglée & régle toutes choses. Mais comme il étendoit cette matiere le plus magnifiquement qu'il pouvoit, l'horloge de leur maison vint par malheur à sonner plus de cent coups, & par son déréglement causa un tel désordre dans tout l'auditoire, qu'on ne put s'empêcher de se mocquer du Prédicateur & de la Société, laquelle on disoit publiquement être à peu près juste & réglée comme leur horloge. »

IV. Autres éloges que se donnent les Jésuites.

Continuons de réduire à certains chefs les éloges que les Jésuites se prodiguent à eux-mêmes, en nous servant de leurs propres expressions. » La Société est un grand miracle comme le monde; c'est pourquoi elle » n'a pas besoin d'en faire d'autres. C'est

Ibid. p. 11.

» une Société d'Anges, de nouveaux Apôtres, de nouveaux Samsons, pleins de » l'esprit du Seigneur & le plus parfait de » tous les Ordres. Elle est le Rational, ou » l'Oracle sur la poitrine du Grand Prêtre, » qui décide infailliblement *par elle.* » Ainsi

» plus aimé sa mitre que la Société, dit en » mourant : O sainte Société que je n'ai pas » assez connue jusqu'à présent, & que je » n'avois pas mérité de connoître ! tu es » bien au-dessus des Crosses Pastorales, des » Mitres, de la Pourpre des Cardinaux, des » Sceptres, des Couronnes & des Empires.» Un Evêque de France qui connoissoit mieux les Jésuites que ce Prélat Italien, & qui avoit une science plus Episcopale, disoit quelquefois à ces Peres, qu'il y avoit bien de la différence entre l'ordre des Evêques & le leur, puisqu'on ne pouvoit douter que l'institution du premier ne fût sainte, & que son autorité ne fût nécessaire pour la conservation de l'Eglise, quoique tous ceux qui y étoient élevés ne fussent pas saints ; mais que pour les Jésuites, sans examiner ce que valoient les particuliers, tout le corps n'étoit gueres à estimer, étant plus probable que l'esprit du monde & la politique a plus contribué à son établissement, que l'esprit de Jesus-Christ ; & que ce que Saint Ignace y a apporté de bon a été aussi-tôt ruiné par l'ambition intéressée de ceux qui lui ont succédé.

» Trois grands Archevêques de Malines qui ont possédé cette Dignité l'un après l'autre, & qui sont morts en réputation de sainteté, avoient aussi des pensées bien différentes de celles de cet Evêque Italien Car le plus ancien de ces trois Prélats a dit en parlant des Jésuites : *Isti homines in principio florebunt, sed posteà erunt execratio omni*

Ibid. p. 15. 16.

nes fient ut stercus terræ. Ces hommes brilleront d'abord, mais ensuite ils seront en exécration à tout le peuple. Ces hommes troubleront l'Eglise. Ces hommes deviendront comme l'ordure de la terre. Enfin le Saint Evêque de Cahors (Soliminihac) ne pensoit pas comme le Prélat Italien, quand il chargeoit M. l'Abbé du Ferrier de déclarer à ses illustres Collégues, qu'il étoit persuadé que les Jésuites sont *un fleau & une ruïne pour l'Eglise.*

V. A quoi ils comparent leur Société.

Ibid. 16. & *suiv.*

Dans la magnifique estampe qui est au frontispice du gros Livre dont nous parlons, [l'Image du premier siécle] la Société est représentée comme une Vierge, qui a au-dessus de sa tête, trois Anges qui la couvrent de trois Couronnes, l'une de la Virginité, l'autre de la Doctrine, & la troisiéme du Martyr. A son côté droit, elle a un Ange qui sonne de la trompette & dit : *Ignace a accompli cent années*, & au côté gauche un autre Ange qui sonne aussi de la trompette & dit ; *Qu'il remplisse tout le monde... Totum impleat orbem.* Elle a au côté droit à ses pieds le Tems, & au côté gauche aussi *à ses*

[redacted]

Conquérans, aux Grands Princes du monde. Après avoir épuisé toute sorte de louanges & s'être comparés aux Anges, aux Prophétes, aux Apôtres, aux 24 Vieillards de l'Apocalipse, aux Pharisiens, ils se comparent enfin à Jesus-Christ même. Comme il n'y a rien dans un Dieu-homme qui ne soit bon & saint, ils s'attribuent le même privilege. Aussi n'y a-t-il rien de si corrompu dans leur Morale, de si extravagant dans leur dévotion, de si faux dans leur Théologie, qu'ils ne soutiennent comme des sentimens de l'Eglise. Ils ont tous dans l'esprit ce que l'un d'eux avançoit comme un axiome, qu'un Dogme des Jésuites & un Dogme Catholique sont la même chose, & se prennent l'un pour l'autre. *Dogma Jesuiticum & Catholicum convertuntur.*

IV.

VI. Priviléges qu'ils s'attribuent.

Ibid. p. 34. & suiv.

Ils disent que leur Société est *sans tache*, sans foiblesse, sans maladie. Mais pendant qu'ils s'admirent ainsi eux-mêmes, ils ne voient pas qu'un tel orgueil les rend souverainement méprisables. S'égarant dans leurs vaines pensées, leur esprit & leur cœur étant couverts de ténébres, ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à leur Société remplie de corruption & de miséres. Comme ils prétendent n'avoir point d'autres ennemis que ceux de Dieu, ils croient qu'il leur est permis de les opprimer; & supposant leur haine juste & rai-

repentir. Enfin ils se servent de tout pour se glorifier. C'est pour cela qu'ils n'ont pas honte de compter parmi les Martyrs de la Société, ceux que la Justice publique a punis de mort pour leurs crimes. Ils se font un mérite d'avoir été chassés d'Angleterre, de France & de Venise; quoiqu'ils se soient attiré ce châtiment par leurs factions, & pour avoir enseigné à tuer les Rois. Nous ne rapportons pas les plus grandes louanges qu'ils se sont données dans ce Livre si célébre parmi eux, parce qu'elles paroîtroient incroiables. La chose n'est pourtant pas si incroiable si l'on considére que ces Peres prétendent pouvoir se louer sans mesure, en conservant toute leur humilité. Ils sont entierement exempts, si on les en croit, du moindre retour d'amour propre. C'est assurément l'éloge le plus fin & le plus délicat qu'ils pouvoient se donner. C'est ce qui justifie la parole si connue de leur fameux P. Nouet, qui prêchant un jour dans leur église de saint Louis, contre le Livre de la Fréquente Communion, & rapportant les louanges que M. Arnauld donne à Saint [redacted]

à en convenir; de très-grands hommes l'ont dit comme eux, & qui plus est l'ont prouvé. Ils prétendent être les Médecins universels. » C'est pour cela, disent-ils, que la » Société a été formée le jour de S. Côme » & S. Damien. Elle est toute entiere com- » me une médecine & une boutique d'Apo- » ticaires *spirituels.* » Ce dernier mot est de trop, ou bien ils seroient les plus mauvais médecins du monde, étant ennemis de la pénitence, qui est la médecine spirituelle. Ils auroient plus de raison de se dire Médecins des corps, aiant en divers lieux, comme à Rome & à Lyon, des apoticaireries qu'ils remplissent de drogues de leurs magasins des Indes. Ils en font des médicamens à vil prix, qu'ils vendent ensuite fort chérement, & en font un grand trafic. De sorte que c'est avec raison qu'ils ont représenté dans un de leurs emblêmes, leur Société comme une grande boutique d'Apoticaire fournie de toute sorte de drogues & surtout de Teriaque. *P. 46.*

VIII
Ils se va[...] de faire [...] munier [...] coup de [...] de.

Ils vantent le succès de leurs prédications : ils disent entre autres choses, que Jean Ramire, un des leurs, fit changer de vie à vingt-deux Courtisannes de Valence. Ce qu'ils rapportent de la multitude innombrable d'absolutions qu'ils donnent, & de communions qui se font chez eux, fait horreur. On sçait le fameux mot de leur Pere Grisel, qui assuroit qu'*il pouvoit confesser même le Diable en un quart d'heure.* Aussi établissent-ils dans ce même Livre dont nous parlons, *Imago sæc. p.* *L. 1[...]*

» compté depuis peu vingt-cinq mille Hos-
» ties distribuées en un seul jour dans l'E-
» glise de notre maison Professe. Et à An-
» vers nous voions souvent six & sept mille
» communians, & autant à Bruxelles : il y
» en auroit même davantage en ces deux
» villes, si nos Eglises étoient plus grandes
» & pouvoient contenir plus de monde. »
Qui pourroit retenir ses larmes en voiant que toute la réforme que les Jésuites ont apportée dans l'Eglise, se termine à faire commettre un nombre infini de sacrileges ? Pour se procurer ce funeste avantage, ils remplissent leurs Eglises de tout ce qui est capable de frapper les sens & de les enchanter. Eux-mêmes font gloire d'y attirer tout le monde par toute sorte de pompes & de spectacles, en y élevant les machines qui font admirer leur industrie, en exposant sur leurs Autels tout ce que la peinture & la sculpture ont de plus délicat, en animant tout ce magnifique appareil par des concerts de musique, & faisant ainsi d'une maison de priere & de recueillement, un lieu de dissipation, d'amusement & de volupté. C'est [redacted]

qui se sont élevés au dessus des saints Peres, & qui ont introduit les plus profanes nouveautés ; tant de frivoles Auteurs tels que les PP. Binet, le Moine, Barry, qui ont écrit des livrets de dévotion qui par leur ridicule deshonorent la piété, & font rire les libertins ? Quel aveuglement, de faire vanité de ces Ouvrages de ténébres qu'ils ont composés, contre la personne sacrée des Rois & des Evêques, & d'avouer publiquement des Libelles détestables, qui n'avoient paru que sous des noms supposés, & qui avoient éprouvé dès leur naissance la flétrissure infamante qu'ils méritoient ?

Nous pouvons donner pour derniere preuve de l'orgueil des Jésuites ce que dit un jour leur Général à un Seigneur François qui étoit à Rome (c'étoit le Duc de Brissac:) *De cette Chambre où nous sommes, je gouverne non-seulement Paris, mais la Chine ; non-seulement la Chine, mais tout le monde, sans que personne sache comment cela se fait. Veda il Signor, di questa camera*, ce qu'il repeta encore une fois, *di questa camera, io governo non dico Parigi, mà la China : non già la China, mà tutto il mondo, senza chà nissuno sappia come si fà.* Ce témoignage d'un Général de la Société suffit seul pour montrer combien ils aiment à se glorifier de leur crédit & de leur puissance. Ainsi nous supprimerons les preuves sans nombre que nous en pourrions donner. *Ibid. p. 52.*

V.

M. de Pont-Château, après avoir montré

Allemagne, pour enlever aux Ordres de S. Benoît & de Cîteaux plusieurs Abbaïes & Prieurés considérables. Tout ce qu'il rapporte est tiré de piéces autentiques qu'il cite avec grand soin. Les indignes moiens ausquels ils avoient recours leur réussissoient presque toujours. Voici cependant l'exemple d'une fourberie qui tourna à leur confusion. Pendant les dernieres guerres d'Allemagne vers l'an 1644. les Jésuites du Collége de Prague représenterent à Sa Majesté Impériale, qu'ils auroient besoin d'une maison de récréation pour se délasser pendant les vacances; qu'il y avoit à une lieue de la Ville une petite Abbaye de Cîteaux*, appellée *Aula Regia*, qui leur seroit fort commode pour prendre l'air; d'autant plus qu'elle étoit occupée par cinq ou six Moines seulement, qui négligeoient le Service Divin, qui se divertissoient à la chasse, & menoient même une vie très-scandaleuse. Ils vinrent à bout de gagner l'Empereur, qui sans autre examen leur donna un Commissaire pour les aller mettre en possession de cette Abbaie. Le Commissaire y étant arri- [redacted]

contraire par les actes autentiques de leurs profeſſions. Alors le Commiſſaire le mena à l'Empereur, qui, ſur ſon rapport, renvoia le reſpectable Abbé avec honneur dans ſon Abbaïe, d'où furent congédiés avec ignominie les deux Jéſuites, qui avoient été prudemment retenus en attendant la réſolution de l'Empereur. On trouve beaucoup d'autres traits de cette eſpece.

XI. Diverſes actions des Jéſuites. Ils ſont chaſſés de l'Iſle de Malte.

On voit dans le même Livre, les Jéſuites ſurprendre des Bulles aux Papes, des Lettres aux Souverains, corrompre des Juges par des préſens, & des témoins à force d'argent, & cela non ſeulement en Allemagne, mais en Suiſſe, en France, en Lorraine. On y voit les menſonges & les fourberies de ces Peres pour s'emparer d'une Abbaïe de Religieuſes Bernardines, nommée Voltigerode dans la Baſſe-Saxe; la cruauté avec laquelle ils en chaſſerent ces filles & leur Confeſſeur. On y voit l'inſigne tromperie faite par les Jéſuites de Metz aux Religieuſes Urſulines, en vendant une maiſon pour le nouvel établiſſement de ces filles dans cette même ville, & cette tromperie prouvée par Arrêt du Parlement de Metz. On rapporte dans le même volume pluſieurs preuves de l'avarice de ces Peres, entre autres la fameuſe banqueroute des Jéſuites de Seville, de plus de quatre cens cinquante mille ducats, qui ruina des familles entieres. Vers l'an 1643. ils furent chaſſés de l'Iſle de Malte, à cauſe de leur inſatiable deſir de s'enrichir. Ils y étoient entrés pour ſe charger des études des

de l'Iſle qui n'eſt qu'un rocher, & qui par conſéquent ne produit rien, leur parut commode pour trafiquer. Ils faiſoient donc venir des bleds qu'ils cachoient & vendoient fort cher, quand il y avoit quelque diſette. Il y en eut une grande dans le tems dont nous parlons; mais les Jéſuites eſpérant qu'elle augmenteroit encore, n'ouvrirent point leurs greniers. Dans ces circonſtances le Pere Caſſiaita fut atteint & convaincu de crimes abominables. Ce miſérable fut châtié comme il le méritoit; & comme on vit toute la corruption qui regnoit dans leur Collége, on mit tous les Jéſuites dans une Félouque, & on les envoia en Sicile. On s'empara des greniers qui étoient pleins de froment; & on s'en ſervit pour remédier à la néceſſité urgente où l'on ſe trouvoit. Le Grand-Maître étoit inconſolable, en voiant que les jeunes Chevaliers s'étoient livrés aux plus grands déſordres, dans une maiſon qu'il avoit regardée comme le ſanctuaire & comme l'aſile de la pudeur.

rons rapidement les Indes Occidentales & Orientales. Nous y trouverons par-tout des marques de leur ressentiment & de leur cruauté, contre les plus saints Evêques & les plus saints Religieux de ces vastes contrées. Nous sommes forcés d'être courts, & de laisser seulement entrevoir au Lecteur tout ce que nous pourrions dire, si la nature de cet Ouvrage nous le permettoit. Commençons par les Indes Occidentales. Dom Bernardin de Almanza Archevêque de sainte Foi dans la Nouvelle Grenade, aiant eu en 1633. quelques démêlés avec le Gouverneur du païs par rapport aux droits de sa dignité, se trouva forcé de l'excommunier lui & ses Officiers. Les Jésuites selon leur coutume prirent le parti du Gouverneur contre l'Archevêque. Leur Pere Morillo porta même l'impudence jusqu'à dire au Gouverneur de ne pas se mettre en peine de cette excommunication : & il lui en donna l'absolution sur le champ, assurant que la Société avoit ce privilége. Le Gouverneur par le conseil des Jésuites, nomma pour contrebalancer l'autorité de l'Archevêque, un Juge conservateur que les RR. Peres logerent chez eux & traiterent splendidement. Ce fut la source d'une multitude de scandales. Les Jésuites exercerent mille indignités contre le saint Archevêque. L'Auteur de sa vie décrit la fin misérable de quelques Jésuites, qui s'étoient le plus signalés dans cette persécution contre le Prélat.

Celle que ces Peres firent souffrir à Dom XIII

vêque du Paraguai.

plus criante. Cet Evêque aiant voulu faire sa visite dans quelques Provinces de ce grand Diocèse, les Jésuites s'y opposerent, & le traiterent avec une cruauté qui paroît incroiable. Leur opposition a la visite de l'Evêque dans ces Provinces, venoit de ce qu'ils y dominoient absolument, & y possédoient des richesses immenses, qu'ils ne vouloient pas que l'on connût. Ils le chasserent plusieurs fois de la Ville Episcopale; ils usurperent son autorité, transfererent son siege dans leur Eglise, mirent des potences à la porte, pour y pendre ceux qui ne voudroient pas reconnoître cet Autel Schismatique. Ils firent plus: ils se mirent à la tête des bataillons Indiens levés à leurs dépens, pillerent & saccagerent des villes, assiégerent l'Evêque dans son Eglise, le réduisirent à se rendre pour ne pas mourir de faim, & lui arracherent d'entre les mains le saint Sacrement dont il s'étoit saisi pour éviter de tomber en la puissance des Indiens que ces Peres conduisoient. Mais ces barbares n'eurent aucun respect pour le lieu saint; ils l'entraînerent dehors, l'enfermerent ensuite

[redacted]

quelques-unes sont signées par plus de deux cens témoins. Et ce qui est bien remarquable, c'est qu'il est dit dans cet Ecrit si autentique, que c'est le troisiéme Evêque du Paraguai que les Jésuites ont traité de la sorte. On trouve ce long Mémorial qui contient cinq parties, dans le cinquiéme volume de la Morale Pratique, où il est inséré.

VII.

XIV. Leur conduite à l'égard du B. Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis.

Les longues & cruelles vexations que les Jésuites exercerent dans le Mexique contre le Saint Evêque d'Angelopolis, Dom Jean de Palafox, ne sont pas moins propres à faire connoître ces Peres. Le vertueux Prélat à qui les Jésuites mêmes ne sauroient ôter le titre de Saint, va nous raconter lui-même une partie des indignités qu'il eut à souffrir de la part de la Société. C'est dans sa lettre du 4 Mai 1649. au Pere André de Rada Provincial des Jésuites, où il en parle plus en abrégé. » Vous m'accusez, dit ce » saint Evêque à ce Jésuite, d'être l'auteur » des scandales que vos Religieux ont cau» sés, moi qui les ai soufferts. De quelle » maniere vos Religieux m'ont-ils traité » dans les Chaires ? Et je me suis tû pen» dant quatre ans. J'ai dissimulé leurs sa» tyres aussi-bien que toutes les autres cons» pirations qu'ils ont faites contre moi dans » les Tribunaux du Royaume. Vos Réveren» ces ne m'ont-elles pas déclaré pour un ex» communié public, par des imprimés qu'el-

Mor. Prat. Tom. II.

» ne m'ont-elles pas enlevé beaucoup de
» Diocésains, & fait une conspiration avec
» eux, pour les porter à refuser de m'obéir,
» & pour publier, pendant que je vis en-
» core, que le Siége est vacant ? Ceux qui
» ne sont pas entrés dans vos desseins, ont
» été maltraités, emprisonnés & bannis ; &
» vous avez élevé contre mon Eglise & con-
» tre mon peuple une persécution qui dans
» toutes ses circonstances n'est guéres moin-
» dre que ces grandes & anciennes persécu-
» tions de l'Eglise primitive. Vos Révérences
» n'ont-elles pas sollicité, afin qu'on m'ou-
» trageât, & qu'on me traitât comme un
» infâme & un bandoulier, par des cris pu-
» blics dans les places & les rues de Mexico
» & d'Angelopolis ; votre Pere saint Michel
» allant devant les trompettes dans les rues
» de Mexico, parlant avec un emporte-
» ment incroiable, & excitant tout ce scan-
» dale contre un Prélat qui ne les a jamais
» offensés en rien, qui étoit certainement
» Evéque de cette Eglise, qui avoit été élû
» Archevêque de Mexico, aiant été aupa-
» ravant Visiteur Général du Royaume ;

[redacted]

» Collége le jour de saint Ignace ? On y a
» profané la dignité Episcopale, représen-
» tée par une statue avec des circonstances si
» abominables, qu'on n'a jamais rien vû de
» semblable parmi les Catholiques, ni mê-
» me parmi les hérétiques. Un de vos Eco-
» liers avoit une Crosse pendante à la queue
» de son cheval, & une Mitre aux étriers :
» il profanoit l'Oraison Dominicale & la Sa-
» lutation Angelique, chantant des chansons
» infâmes contre ma personne & ma digni-
» té, répandant parmi le peuple des Vers
» satiriques & scandaleux, m'appellant hé-
» rétique, &c. (La suite de cette infâme
mascarade fait horreur, nous n'osons la
rapporter.)

» Pourquoi me serois-je retiré dans les
» montagnes, continue ce saint Evêque, si-
» non pour y vivre parmi des bêtes moins
» cruelles, que ceux qui se révoltant con-
» tre le Concile de Trente, maltraitoient
» les Prêtres, chassoient les Chanoines, ex-
» communioient les Evêques, les dépouil-
» loient de leurs Eglises, & menaçoient de
» tuer le Pasteur, afin de se rendre maîtres
» du troupeau, qui se trouvoit exposé à vos
» violences en suivant son Prélat & compa-
» tissant aux injures qu'on lui faisoit ? Je me
» suis retiré, parce que je n'aime pas au-
» tant le sang que vos Religieux, qui al-
» loient par les rues avec des arquebuses &
» autres armes, accompagnés d'un grand
» nombre de scélérats qu'ils avoient ramas-
» sés dans leur maison pour venir attaquer

partie des excès auſquels les Jéſuites ſe livrerent contre cet admirable Evêque. Ceux qui voudront s'en inſtruire plus particulierement, peuvent lire le quatriéme tome de la Morale Pratique, qui eſt emploié tout entier à décrire l'Hiſtoire de cette cruelle perſécution. Rien n'eſt plus touchant ni plus capable de faire connoître de quoi ſont capables les Jéſuites quand ils ont entrepris de décharger ſur quelqu'un qu'ils haïſſent toute leur animoſité & leur fureur. Nous rapporterons ici pluſieurs endroits d'une longue Lettre que le ſaint Evêque écrivit au Pape Innocent X. en date du 8 Septembre 1649. L'importance de cet extrait ſera excuſer ſa longueur.

VIII.

XV. Lettre de ce Saint Evêque au Pape Innocent X.

» Les Eccléſiaſtiques, dit-il, que j'avois envoiés à Rome vers votre Sainteté, & pour viſiter les ſacrés tombeaux des Apôtres, vous ont rapporté, très-ſaint Pere, que les Conſervateurs que les Jéſuites comme Réguliers & Religieux, ſe ſont fait donner ſous prétexte de maintenir leurs privilé-

[redacted]

plus grands troubles contre ma personne & ma dignité, émurent de plus violentes séditions, me déchirerent par des outrages plus atroces ; & persécutant cruellement tant mon Clergé que mon Peuple, [car je puis bien dire à votre Sainteté ce qu'ils ont bien voulu faire,] ils réduisirent mon Diocése dans un état encore plus violent & plus misérable qu'auparavant. Ces Religieux que j'ai aimés d'abord en Notre Seigneur, comme étant mes amis, & que j'aime aujourd'hui plus ardemment par l'esprit du même Seigneur, comme étant mes ennemis, voiant, très-saint Pere, que mon peuple n'étoit point touché des excommunications nulles & invalides des conservateurs de leurs priviléges ; mais qu'au contraire leur amour pour leur Pasteur, dont ils reconnoissent la voix dans mes Ordonnances, les attachoit inséparablement à moi, ils s'emporterent d'une fureur si aveugle & si violente, parce qu'ils pensoient qu'on les méprisoit, qu'ils conçurent le dessein d'emprisonner leur Evêque, si je ne me résolvois de soumettre l'autorité de ma charge & la dignité de mon ministere à leur ambition démesurée.

Mais connoissant qu'ils ne pourroient pas exécuter ce dessein avec la facilité qu'ils désiroient, parce que la seule horreur de cet attentat portoit les peuples à la défense de leur Pasteur, ils ne se contenterent pas d'animer contre moi les autres Réguliers de mon Diocése, en leur persuadant que cette [redacted]

armant contre moi l'autorité séculiere. Car sachant que le Comte de Salvatierra notre Vice-Roi me haïssoit mortellement, parce que dans la charge que j'avois de Visiteur Général de tout le Royaume, je travaillois de tout mon pouvoir à protéger les pauvres Indiens contre les violences & les exactions de ses Ministres; ils furent assez hardis pour acheter sa faveur avec une grande somme d'argent, afin de l'attirer à leur parti, & assez téméraires pour entreprendre d'eux-mêmes de le rendre exempt de la soumission qu'il devoit à mon autorité Episcopale. Ainsi déclarant la guerre à ma dignité, à ma personne & à mon troupeau, ils employerent contre nous les armes & la violence. Ils traînerent en prison des Ecclésiastiques & des Séculiers, & nous firent souffrir mille indignités & mille injures. Ils passerent encore plus avant; car ils assemblerent une troupe de gens armés, composée des plus méchans hommes & des plus scélérats qu'ils purent trouver, afin de s'en servir pour me prendre, pour me dépouiller de ma dignité, & pour dissiper mon troupeau. Car

Je me résolus donc de conserver ma vie & ma dignité par une fuite qui ne pouvoit être que très-honnête, puisqu'elle étoit si conforme aux régles de l'Evangile. Je laissai dans la Ville trois Vicaires Généraux; afin que si quelqu'un d'eux étoit absent, ou ne pouvoit exercer ses fonctions, ils pussent en l'absence de l'autre défendre la Jurisdiction Ecclésiastique. J'écrivis une Lettre à mon Chapitre par laquelle je lui fis entendre les raisons qui m'obligeoient à me retirer, & l'exhortois aussi à la défense de la cause de l'Eglise. Je ne gardai que deux personnes auprès de moi, mon Confesseur & mon sécretaire, & j'envoiai tous mes domestiques par divers chemins, afin que cette confusion des différentes routes qu'ils avoient prises, empêchât mes ennemis de découvrir le lieu où je me serois caché. Je m'enfuis dans les montagnes, & je cherchai dans la compagnie des scorpions, des serpens & des autres animaux venimeux dont cette région est très-abondante, la sureté & la paix que je n'avois pû trouver dans cette implacable compagnie de Religieux [les Jésuites.] Après avoir ainsi passé vingt jours au grand péril de ma vie, & dans un tel besoin de nourriture, que nous étions quelquefois réduits à n'avoir pour tout mets & pour tout breuvage que le seul pain de l'affliction & l'eau de nos larmes, nous trouvâmes enfin une petite cabanne où je fus caché près de quatre mois. Cependant les Jésuites n'ou-

Ainſi par l'extrémité où je fus réduit & par les périls où je m'expoſai, le public fut ſauvé de cet orage, & la tranquillité temporelle renduë à tout un Royaume. Car pour ce qui eſt de la ſpirituelle, très-ſaint Pere, lorſque l'on a les Jéſuites pour ennemis, il n'y a que Jeſus-Chriſt même, ou votre ſainteté comme ſon Vicaire, qui ſoit capable de la rendre ou de la rétablir. Leur puiſſance eſt aujourd'hui ſi terrible dans l'Egliſe Univerſelle, ſi elle n'eſt rabaiſſée & réprimée: leurs richeſſes ſont ſi grandes, leur crédit eſt ſi extraordinaire, & la déférence qu'on leur rend ſi abſolue, qu'ils s'élevent au-deſſus de toutes les dignités, de toutes les Loix, de tous les Conciles, & de toutes les Conſtitutions Apoſtoliques. Ainſi les Evêques (au moins dans cette partie du monde) ſont réduits ou à mourir & à ſuccomber en combattant pour leur dignité, ou à faire lâchement tout ce qu'ils déſirent, ou au moins à attendre l'événement douteux d'une cauſe très juſte & très-ſainte, en s'expoſant à une infinité de hazards, d'incommodités, & dépenſes, & en demeurant dans [redacted]

ne m'étoient pas inconnues. Car la petite cabanne où je me proſternois en la préſence de Jeſus-Chriſt crucifié, & répandois ſans ceſſe des larmes pour le conjurer d'avoir pitié de mon troupeau ſi cruellement perſécuté, étoit comme une guérite d'où je voiois diſperſer avec tant d'inhumanité mes brebis, déchirer avec tant d'impiété l'Egliſe ma très-chere épouſe, mettre en piéces ma Croſſe Epiſcopale, qui eſt comme la houlette ſainte des Paſteurs des ames, & fouler aux pieds ma Mitre ſacrée. Delà je répondois par mes ſoupirs, aux ſoupirs de mes ouailles, par mes cris & par mes plaintes à leurs plaintes; & quoique je me trouvaſſe ſeul couché contre terre, ſans armes & ſans aucunes forces, je ne laiſſois pas, étant appuié ſur l'unique ſecours de Dieu, de continuer toujours à prendre ſoin de mon troupeau. Car à l'imitation de ces grands Evêques des premiers ſiécles, bien que ce ne fût pas avec la même vertu, je travaillois de ma cabanne, ainſi qu'ils faiſoient de leurs priſons, pour aſſiſter, exhorter, conſeiller & conſoler mon cher peuple, par des perſonnes de confiance, par mes avis, & par mes lettres Paſtorales, afin que demeurant fermes dans la charité & dans la foi, ils ſurmontaſſent leurs ſouffrances par leur courage, leurs afflictions, leur conſtance; & qu'ils ne ſe confeſſaſſent point à ceux à qui je n'avois point donné le pouvoir de les ouir, & n'aſſiſtaſſent point aux prédications de ceux qui mon- [redacted]

vé très-peu de perſonnes parmi cette multitude innombrable de peuple, que la terreur de tant d'empriſonnemens & de banniſſemens ait pû faire réſoudre d'ajouter foi aux Jéſuites.

Mais, continue le ſaint Prélat, ces Religieux ſi habiles en d'autres choſes, voulant défendre par force l'autorité qu'ils s'étoient ſi injuſtement attribuée, & tombant ainſi d'un abîme dans un autre abîme, tant ils étoient tranſportés de dépit & de colere, de voir que tous les efforts qu'ils faiſoient pour détacher les peuples de l'affection qu'ils avoient pour leur Paſteur, ne faiſoient au contraire que les aigrir & les animer contre eux, ils gagnerent des Juges Séculiers avec de très-grandes ſommes d'argent. Ces Juges ainſi corrompus commencerent à inſtruire contre moi un procès criminel. Ils contraignirent les uns par toute ſorte de violences de ſe rendre témoins contre moi; en gagnerent d'autres par argent; en perſuaderent quelques-uns par artifices, & attirerent les autres par des flateries & par des promeſſes; afin de leur faire dépoſer même par ſerment, [redacted]

Votre sainteté peut connoître par cette si longue narration, que les plus grands scandales qui puissent arriver dans l'Eglise de Dieu, sont demeurés sans châtiment jusques ici. Elle voit que les Jésuites ont commis impunément une infinité d'attentats contre son autorité, & contre la dignité du saint Siége, la jurisdiction Ecclésiastique, les Décrets, les Loix & les Censures sacrées, en confessant & en prêchant durant un an tout entier, non-seulement sans la permission, mais contre la défense de leur Evêque; en célébrant la sainte Messe quoiqu'ils fussent suspens & irréguliers; en osant par une audace incroiable excommunier, quoique d'une excommunication nulle & frivole, deux Evêques, sçavoir leur propre Evêque & son Grand-Vicaire; en emprisonnant des Prêtres, des Chanoines, & même l'Evêque élu de Honduras; en me chassant de mon Siége, comme je l'ai marqué, par les voies du monde les plus criminelles; en refusant de reconnoître dans cette cause quelque Puissance que ce soit, sans excepter même votre Sainteté, & en commettant tant d'autres excès que je vous ai représentés d'une maniere beaucoup plus douce que le sujet ne le mérite.

XVI. Suite de la Lettre du saint Evêque d'Angelopolis au Pape. Idée qu'il lui

Quel autre Ordre Religieux, très-saint Pere, a été si préjudiciable à l'Eglise universelle, & a rempli de tant de troubles toutes les Provinces Chrétiennes? . . . . Quel autre Ordre Religieux a des Constitutions qu'on tient secretes, des privileges

viſions & de jalouſies, a excité tant de plaintes, tant de diſputes, & tant de procès parmi les autres Religieux, le Clergé, les Evêques & les Princes Séculiers, quoique Chrétiens & Catholiques? Il eſt vrai que des Réguliers ont eu quelques différens à démêler avec d'autres; mais il ne s'en eſt jamais vû qui en aient autant que ceux-ci avec tout le monde. Ils ont diſputé & conteſté de la pénitence & de la mortification avec les Obſervantins, & les déchauſſés; du chant & du chœur avec les Moines & les Mendians; de la clôture avec les Cœnobites; de la doctrine avec les Dominicains; de la juriſdiction avec les Evêques; des dîmes avec les Egliſes Cathédrales & Paroiſſiales; du gouvernement & de la tranquillité des Etats avec les Princes & les Républiques. Enfin ils ont eu des différens avec toute l'Egliſe généralement, & même avec votre Siége Apoſtolique, lequel quoique fondé ſur la pierre qui eſt Jeſus-Chriſt, ils rejettent & renoncent, ſi ce n'eſt par leurs paroles au moins par leurs actions, comme on le voit clairement dans l'affaire dont il

[redacted]

n'entend plus parler dans leurs Chaires saint Augustin, saint Ambroise, saint Gregoire, saint Jerôme, saint Chrysostôme, saint Cyrille & les autres Peres, qui ne sont pas seulement les lumiéres communes de l'Eglise, mais qui sont comme autant de Soleils très resplendissants. Les Jésuites ne prêchent plus que la doctrine de quelques nouveaux Docteurs de leur Société qu'ils ont eu pour maîtres, qu'ils louent & révérent comme de grands hommes. Quel autre Ordre Religieux, après être déchu de sa premiere ferveur, a porté tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Eglise touchant les usures, les préceptes Ecclésiastiques, ceux du Décalogue, & généralement toutes les régles de la vie Chrétienne, ce que j'entends principalement de la doctrine, qu'ils ont altérée de telle sorte, que si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent, la science de l'Eglise touchant les mœurs est presque toute dégénérée en probabilité, & devenue arbitraire.

Quel Ordre Religieux, a comme les Jésuites, exercé la banque dans l'Eglise de Dieu, donné de l'argent à profit, & tenu publiquement dedans leurs propres maisons des boucheries & d'autres boutiques d'un trafic honteux & indigne de personnes Religieuses ? Quel autre Ordre Religieux a jamais fait banqueroute, & au grand étonnement & scandale des Séculiers, rempli presque tout le monde de leur commerce par mer & par terre, & de leurs contrats pour ce su-

ges abandonnées de tout le monde, les bons Prêtres & les Séculiers ſe plaignent avec cris & avec larmes d'avoir été trompés miſérablement par les Jéſuites, qui après avoir tiré d'eux plus de quatre cens mille ducats, & les avoir dépenſés pour leurs uſages particuliers, ne les ont payés que d'une honteuſe banqueroute. Que diront, très-ſaint Pere, les Hérétiques Hollandois qui trafiquent dans cette Province & dans les côtes voiſines, où l'on entend ſi ſouvent ces plaintes contre les Jéſuites ? Que diront les Proteſtans Anglois & Allemands qui ſe vantent de garder une foi ſi inviolable dans leurs contrats, & de procéder ſi ſincerement & ſi franchement dans leur commerce ? Tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire eſt ſi public, non-ſeulement en Eſpagne, mais dans toutes les Provinces de la Chrétienté, où le bruit, ou pour mieux dire, l'infamie de ce ſcandale a été porté, que votre Sainteté pourra en ſavoir très-aſſurément la vérité par le Nonce Apoſtolique qu'elle a en Eſpagne.

Toute l'Eglise de la Chine gémit & ſe [redacted]

lâtres, ils ont fait idolâtrer les Chrétiens; de ce qu'ils ont uni Dieu & Belial à la même table, dans le même Temple, aux mêmes Autels & aux mêmes sacrifices; & enfin cette Nation voit avec une douleur inconcevable que sous le masque du Christianisme on revere les Idoles; ou pour mieux dire, que sous le masque du Paganisme on souille la pureté de notre Religion. Comme je suis l'un des Prélats les moins éloignés de ces peuples; que je n'ai pas seulement reçû des Lettres de ceux qui les instruisent dans la foi; mais que je sçais au vrai tout ce qui s'est passé dans cette dispute; que j'en ai eu dans ma bibliothéque les actes & les écrits; & qu'en qualité d'Evêque, Dieu m'a appellé au gouvernement de son Eglise, j'aurois sujet de trembler au jour de son redoutable jugement, si étant commis à la conduite de ses brebis spirituelles, j'avois été un chien muet qui n'eût osé aboïer, pour représenter à votre Sainteté comme au souverain Pasteur des ames, combien de scandales peuvent naître de cette doctrine des Jésuites, dans les lieux où l'on doit travailler pour l'augmentation de notre foi. Car leur puissance est si redoutable, que si les Evêques manquent à défendre la cause publique de l'Eglise, la peur fera demeurer les autres dans le silence, & ils se contenteront de déplorer en secret le malheur des ames par des larmes & des soupirs, qui ne pouvant aller jusqu'à votre Sainteté, ne frapperont ni ses yeux

les ils confessent ingenument cette très-pernicieuse maniere de catéchiser & d'instruire les Néophites Chinois, dont les Religieux de S. Dominique & de S François les ont accusés devant le saint Siége, & même un d'eux nommé Diégo Moralès, Recteur de leur Collége de S. Joseph de la Ville de Manille, Métropolitaine des Philippines, soutient opiniâtrément par un Ouvrage de trois cens feuilles, presque toutes les choses que votre Sainteté a depuis très-justement condamnées le 12 Septembre 1645 par dix-sept résolutions de la Congrégation *De propagandâ fide*, & s'efforce par des argumens qu'il pousse autant qu'il peut, mais qui ne sont en effet que de vaines subtilités, de renverser la très-sainte doctrine contenue dans ce decret. J'ai donné, très-saint Pere, une copie de ce Traité au Révérend Pere Jean-Baptiste de Moralès Dominicain, homme sçavant, fort zélé pour l'avancement de la Foi dans la Chine, & qui à l'exemple des premiers Martyrs a été cruellement battu, & a souffert plusieurs mauvais traitemens pour la Religion; je lui ai donné ce Traité, afin qu'il y répon-

tus par la lumiere de la foi, au lieu d'enſeigner, comme de bons maîtres, les régles ſaintes de notre créance à ces Néophites, il ſe trouve au contraire que ces Néophites ont attiré leurs maîtres dans l'idolâtrie, & leur ont fait embraſſer un culte & des coutumes déteſtables; enſorte qu'on peut dire que ce n'eſt pas le poiſſon qui a été pris par le pêcheur, mais que le pêcheur a été pris par le poiſſon? Que l'on conſulte ſur cela, très-ſaint Pere, les Annales de l'Egliſe; que l'on conſidére la naiſſance, l'accroiſſement, & le progrès de la Foi Catholique; & que l'on examine de quelle maniere le ſon de la voix des Apôtres s'eſt répandu, & a été porté par tout le monde. Les Evêques & les Eccléſiaſtiques, qui dans l'Egliſe primitive ont répandu leur ſang en inſtruiſant les peuples par toute la terre, ont-ils pratiqué cette méthode, dont les Jéſuites ſe ſervent pour inſtruire ces Néophites? Les Bénédictins & toutes les Congrégations qui en dépendent; les Dominicains, les Carmes, les Auguſtins, & toutes les autres troupes Angéliques de l'Egliſe Militante, c'eſt-à-dire toutes les ſaintes Religions, ont-elles jamais catéchiſé de la ſorte les Infidéles?

La prudence humaine les a-t-elle portés à leur cacher pendant un ſeul jour, une ſeule heure, un ſeul moment Jeſus Chriſt crucifié? Ont-ils privé ou exempté les Néophites de l'obſervation des cinq Commandemens de l'Egliſe, de la mortification, du [redacted]

ils permis à ces Néophites, non-ſeulement d'aller dans les Temples où l'on adore les Idoles, & d'aſſiſter aux ſacrifices abominables qu'on leur offre; mais même de leur ſacrifier avec les Idolâtres, & de ſouiller ainſi leur ame par un ſi horrible crime? N'eſt-ce pas là, par la crainte des perſécutions, & par une prudence toute charnelle directement oppoſée à la prudence de l'eſprit de Dieu, tolérer des crimes énormes, tromper l'Egliſe naiſſante dans ces lieux, & précipiter un nombre infini d'ames dans l'enfer? Quels avantages les Chinois retirent ils de cette conduite, puiſqu'étant mauvais Chrétiens, ils ne ſeront pas moins damnés que s'ils demeuroient Idolâtres? Mais toute l'Egliſe en reçoit un extrême déſavantage: puiſqu'il lui importe infiniment que ſa Foi qui eſt toute pure & toute belle ne ſoit pas ſouillée & défigurée par une méchante & fauſſe doctrine. Etant l'un des Evêques, tant de l'Amérique que de l'Europe plus proche de la Chine, j'avoue, très ſaint Pere, que conſidérant en moi-même quel eſt en ce païs-là l'état de la Religion Chrétienne,
[redacted]

qu'ils m'ont écrites, je confesse que j'en ressentis une grande consolation. Mais où sont les Martyrs de la Société des Jésuites, que l'on ait vûs dans la Chine, lorsqu'ils ont commencé d'y planter la Foi, qui est le tems auquel la persécution est la plus cruelle ? Où sont les morts, les tourmens, les emprisonnemens, les exils ? Certes, nous n'en avons vû, ni entendu raconter, ni lû que fort peu ou point du tout.

Si l'étendart de la Croix ne marche pas devant nous, comment, très-saint Pere, la Religion Chrétienne demeurera-t-elle victorieuse ? Comment la doctrine Apostolique sera-t elle triomphante ? Si l'on n'ose parler des playes de notre Sauveur, comment les playes des Chrétiens & des Néophites pourront elles être guéries ? Si l'on n'ouvre point le trésor de la Passion de notre Maître, comment pourra-t-on remédier aux besoins des ames ? Si l'on ferme les sources des blessures sacrées du Sauveur du monde, comment tout ce que nous sommes de pécheurs, pourrons-nous éteindre notre soif ? Et si les Néophites & les foibles ne sont point nourris de ce divin lait, comment pourront-ils devenir plus forts & s'affermir entiérement dans la Foi ? Si l'Eglise vouloit maintenant instruire de nouveau les Chinois des véritables articles de notre créance, ne se plaindroient-ils pas avec raison qu'on les a trompés ? Ne pourroient-ils pas protester que les Jésuites ne leur ont nullement prêché une Religion dans laquelle on jeûne, on [redacted]

frances & la mort ; qu'ils ne leur ont point parlé d'un Sauveur crucifié, qui est un sujet de folie pour les Païens, & de scandale pour les Juifs ; qu'ils n'ont point embrassé la croiance d'un Dieu fait homme, fouëté, outragé, méprisé, percé de clous, attaché & mort en croix ; mais seulement d'un Sauveur parfaitement beau, plein de gloire & de majesté, tel que les Jésuites le leur ont dépeint, vêtu à la Chinoise. »

IX.

XVII. Leur conduite dans le Canada.

Avant de quitter l'Amérique, disons un mot de la conduite de ces Peres dans le Canada. Les Recolets furent les premiers Missionnaires qui précherent la Foi à ces Barbares. Mais ne pouvant suffire au travail qu'éxigeoit une si grande moisson, ils résolurent de s'associer d'autres Missionnaires, & ils jetterent les yeux sur les Jésuites, pour les inviter à concourir avec eux à l'instruction & à la conversion de ces sauvages. Ils ne furent pas long-tems sans se repentir d'avoir choisi de pareils coopérateurs. Les Jésuites, pour témoigner leur reconnois-

[redacted]

la Mission & leur propre maison, & à s'en retourner en France.

Le Roi Louis XIV. aiant donné l'Isle de Mont-Réal dans la Nouvelle France ou Canada, à une Compagnie célébre, on jugea qu'il falloit y établir une Mission d'Ecclésiastiques du Clergé. En conséquence M. l'Abbé de Quélus fut envoié en 1657. par MM. du Séminaire de saint Sulpice, avec d'autres Ecclésiastiques, pour y faire un établissement. Cet Abbé fut choisi pour remplir le premier Siége Episcopal que l'on avoit dessein d'y ériger. Mais les Jésuites qui s'étoient rendus seuls maîtres de cette Mission, traverserent autant qu'ils purent ce dessein, & sur-tout l'érection d'un Evêché. Ils réussirent pour ce dernier point; mais ils ne purent empêcher le départ de ces nouveaux Missionnaires. M. l'Abbé de Quélus emporta avec lui ses Lettres-Patentes de Grand-Vicaire pour toute la Mission, avec ordre à tous les Prêtres Séculiers & Réguliers de le reconnoître pour Supérieur. Mais quand il fut arrivé en Canada & qu'il eut montré ses pouvoirs, les Jésuites refuserent de reconnoître sa Jurisdiction, & songerent sérieusement à se défaire de lui. La calomnie vint bien-tôt à leur secours, & ils écrivirent à leurs Peres de Paris, de décrier l'Abbé de Quélus auprès du Roi, afin d'en obtenir une Lettre de cachet qui obligeât cet Abbé de retourner en France. Ils en vinrent aisément à bout par les moiens que personne n'ignore. Le Gouverneur de Quebec

béir aux ordres de la Cour, où l'on avoit repréſenté M. de Quelus comme un homme capable de remuer dans la Nouvelle France. Il ſignifia la Lettre de cachet, & ramena à Quebec le Grand Vicaire & les deux autres Eccléſiaſtiques qu'il avoit amenés avec lui, pour les faire repaſſer en France. Les Jéſuites ne traiterent pas mieux un de leurs Confreres, nommé le Pere Poncet, qui avoit reconnu la Juriſdiction du Grand-Vicaire. Ils mirent ce Pere, qui étoit Curé, dans une chambre comme dans une priſon, le regardant comme un excommunié. Aucun de ſes Paroiſſiens n'eut la conſolation de lui parler. Après cinq ſemaines de priſon, ils le mirent ſur un vaiſſeau faiſant voile pour la France. Tout le peuple l'accompagna juſqu'au vaiſſeau, pleurant & gémiſſant de perdre un ſi bon Paſteur. On trouve dans la troiſiéme partie du ſeptiéme Tome de la Morale Pratique, un récit exact des differends des Jéſuites avec les Miſſionnaires du Canada, & un Mémoire qu'on y a inſéré, où l'on voit la barbarie avec laquelle ces Peres traitent ces Sauvages, ſous [redacted]

à peu près comme Dom Jean de Palafox dans le Mexique, & pour le même sujet. Il fut persécuté pour avoir voulu obliger ces Peres à ne point prêcher ni confesser sans sa permission. Ils gagnerent le Gouverneur par les moiens qu'ils ont en mains, & sur-tout l'argent, & le mirent entierement dans leurs intérêts. Le Gouverneur se mit donc en devoir, à l'instigation des Jésuites, de bannir l'Archevêque, qui, pour empêcher cette violence, résolut de demeurer dans sa Chapelle, & d'y tenir toujours le saint Sacrement entre les mains. Tous les Religieux des différens Ordres, excepté les Jésuites se rendirent auprès de leur Prélat; mais on envoia des Soldats, qui les en chasserent par violence. L'Archevêque aiant demeuré longtems debout revêtu de ses habits Pontificaux, se trouva si affoibli à cause de son grand âge, & parce qu'il n'avoit pris aucune nourriture, qu'il fut contraint de poser le saint Sacrement. Aussi-tôt le Sergent-Major avec ses soldats le mena hors de la ville: & l'aiant mis dans une petite barque, ils le conduisirent dans une Isle déserte, où il ne trouva pas même une cabanne pour se mettre à couvert. Les Jésuites mirent bientôt la confusion dans la ville, & s'y livrerent à des excès inouis & de tout genre. M. de Palafox parle dans trois endroits de sa Lettre au Roi d'Espagne, de cette cruelle persécution faite à ce saint Archevêque, par *le conseil*, dit-il, *des Peres de cette Compagnie.* [Ceci se passoit vers 1640.]

Les mauvais traitemens qu'ils firent à XIX.
[redacted]

d'un autre Archevêque de Manille.

gine de cette persécution fut l'excommunication, que ce Prélat se crut obligé de fulminer contre un Jésuite, pour empêcher qu'il ne retînt le bien de deux ou trois successions. (On trouve par tout l'avarice de ces Peres.) La seconde cause fut la découverte que ce Prélat fit du prodigieux trafic que les Jésuites font dans les Philippines, malgré les Bulles des Papes & les Ordonnances du Roi d'Espagne, qui le leur défendent expressément. Ce bon Archevêque voulut mettre ordre à cette étrange cupidité des Jésuites: mais voici ce qu'il s'attira par sa fermeté à vouloir faire rentrer ces Peres dans leur devoir. [Ceci se passoit en 1683.] Ils gagnerent par leurs présens & leurs intrigues, selon leur coutume, le Tribunal de l'Audience Royale, aussi-bien que le Gouverneur, & le porterent à pousser l'Archevêque jusqu'aux dernieres extrémités. Il fut donc condamné au bannissement. Rien n'est plus affreux que l'attentat commis contre ce saint Prélat. Vers les trois heures du matin, des Officiers accompagnés de soixante Soldats, tous bien armés escaladerent la maison [redacted]

:rent fidéles à leur Archevêque passent tou-
; croiance. Nous n'entreprendrons pas de
:s rapporter. On n'a qu'à voir dans la se-
onde partie des cinq volumes de la *Morale
Pratique*, qui est toute emploiée à raconter
ette indigne persécution, quel scandale les
ésuites causerent par leurs conseils & leurs
nanéges, & quelle justice exemplaire la
Cour d'Espagne fit du Gouverneur & des
Officiers qui avoient commis un si grand
ttentat contre ce saint Archevêque. Mais
es Jésuites qui avoient été les boutefeux de
oute cette malheureuse affaire, eurent l'a-
dresse & la puissance de se tirer d'embar-
as, & surent se procurer à leur ordi-
naire l'impunité de leurs crimes.

XI.

XX. Conduite des Jésuites au Japon.

Leur conduite dans le Japon est à peu
près la même envers les Missionnaires,
qu'ils obligent par toutes sortes d'artifices de
quitter ces vastes païs, pour y dominer à
leur fantaisie. C'est ce que nous apprend le
B. Martyr Sotelo dans sa célébre Lettre au
Pape, où il se plaint que les Jésuites persé-
cutent tous les Missionnaires, & que même
par leurs intrigues ils l'avoient empêché lui-
même d'être sacré Evêque pour ce païs selon
qu'il y avoit été nommé par le Pape. Sa
Lettre est datée de sa prison d'Omura le
29 Janvier 1624. » Que dirai je, très-saint
» Pere, du scandale, de la vexation & du
» trouble que cause cette conduite parmi les

[redacted]

» des persécutions, au grand scandale des » fidéles & à la honte de notre très sainte » foi & de la Religion Chrétienne. » On voit dans le célébre Mémorial du P. Collado Supérieur des Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique dans le Japon, un récit exact & étendu de toutes les persécutions que les Jésuites ont suscitées aux Religieux des deux Ordres de saint Dominique & de saint François, & comment ils ont traité ce saint Religieux : » Pour ma personne en particulier, » dit le Pere Collado, dans son Mémorial
V. 15. » présenté au Roi d'Espagne en 1631, ils » m'ont fait passer pour un séditieux, su» borneur de témoins, rebelle, ennemi de » la justice, cruel, emporté, & un homme » scandaleux. La conclusion & le paradoxe, » ajoute Collado, où aboutissent toutes les » intentions des Jésuites en ce point, est, » SIRE, qu'ils soient tout seuls où ils » sont. » Aussi plutôt que d'avoir des compagnons dans cette vaste mission, ils ont mieux aimé voir périr la Religion dans ce Royaume. On peut voir dans ce Mémorial & par d'autres piéces qui sont à la fin du 2.

[redacted]

l'Ethiopie, ou l'Empire des Abissins en Afrique, pour travailler dans cette grande Mission, où les Jésuites dominoient absolument, y aiant un Patriarche de leur Société; mais il ne put jamais y être reçu. Le Patriarche Jésuite & les autres Missionnaires de la même Compagnie, ne voulant pas avoir de compagnon ni de surveillant, ils empêcherent par toute sorte de voies, qu'il y pût faire aucune fonction, ni s'y établir. Il fut donc obligé de revenir à Rome, où il rendit compte de la maniere indigne dont les Jésuites l'avoient traité. On prit alors le parti d'envoyer ce Prélat dans les Indes. Mais il ne fut pas plutôt arrivé à Goa sur les côtes de Malabar à l'extrêmité de l'Empire du Grand Mogol, que les Jésuites lui susciterent encore mille traverses. Néanmoins ce bon Evêque trouva moien d'entrer dans les Etats d'un Roi idolâtre, où il n'y avoit aucun exercice de la Religion Chrétienne. S'étant insinué dans les bonnes graces de ce Prince, il eut permission de bâtir une Eglise; il entreprit de fonder dans cette nouvelle Chrétienté une Maison des PP. de l'Oratoire de Rome avec qui il étoit en grande relation; & il y réussit. Cela donna de la jalousie aux Jésuites, & il n'y eut point de calomnies qu'ils n'emploiassent pour le décrier à la Cour de Portugal, & pour faire abattre ses Eglises. Ils envoierent aussi à Rome contre lui des informations horribles l'accusant de grands déréglemens dans les mœurs, & autres impostures sembla-

tellement son innocence, & donna des preuves si précises & si convaincantes de la friponerie des Jésuites & de leur mauvaise conduite dans ces côtes du Mogol, qu'il fut renvoié dans sa Mission avec honneur.

XXII. Leurs démêlés avec les Capucins de Pondicheri.

Ils ont donné des preuves de leur jalousie & de leur mauvaise volonté envers les autres Missionnaires dans la même contrée, c'est-à-dire à Pondicheri sur la côte de Coromandel, où ils eurent & ont encore de grands démêlés avec les Peres Capucins qu'ils ont voulu supplanter. Nous tirerons l'abrégé que nous en allons faire d'une Lettre d'un Pere Capucin Missionnaire des Indes Orientales, écrite à un autre Missionnaire du même Ordre, qui étoit à Paris pour soutenir leur droit contre l'usurpation & les calomnies des Jésuites. Cette Lettre est à la fin des Mémoires de MM. des Missions étrangeres. » Je vais tâcher, dit ce Missionnaire » à son Confrere, de vous donner tout l'é» claircissement possible, afin que vous » agissiez surement contre les Peres Jésui» tes au sujet de toutes les faussetés & » calomnies qu'ils ont avancées à Pondi- [redacted]

» vertir le Roi que les Jésuites abusant de
» l'honneur qu'il leur faisoit, commettoient
» son autorité singuliérement dans les païs
» éloignés, menaçant les uns & promettant
» des récompenses aux autres; que du ton
» dont ils parloient, il sembloit qu'ils
» étoient les maîtres absolus de la vie &
» de la mort : qu'il pouvoit encore assurer
» Sa Majesté, que tant que ces Peres ne
» mettroient point de bornes à leur jalousie
» & à cette passion démesurée de l'empor-
» ter sur les autres, mettant tout en usage
» pour s'attribuer tout le bien que font les
» autres Missionnaires, qu'ils feroient plus
» de mal que de bien, ce que nous offrions
» de prouver. Nous eûmes l'honneur de lui
» répéter les mêmes choses à la derniere Au-
» dience qu'il eut la bonté de nous accor-
» der. » Les Mémoires du Pere Norbert qui ont paru il y a neuf ou dix ans, ont servi à faire beaucoup mieux connoître les excès des Jésuites dans cette contrée. Ils ont deux objets; le premier de montrer l'usurpation que les Jésuites ont faite de la Cure des Malabares de Pondicheri sur les Capucins de la même ville; le second de faire voir que les Capucins ont eu raison de se séparer de communion des Jésuites de Pondicheri, à cause de leur opiniâtreté à permettre aux Chrétiens Malabares des superstitions condamnées par le Cardinal de Tournon Légat du saint Siége, & par les Souverains Pontifes. Voici une idée succincte de ces deux affaires.

Cure des Malabares de Pondicheri.

ſerent pluſieurs en 1646. & établirent une Paroiſſe à Pondicheri en 1673. Les Jéſuites chaſſés de Siam vinrent en 1688. ſe refugier à Pondicheri, où les Capucins les reçurent avec beaucoup de charité & de cordialité; mais apparemment avec trop de ſimplicité & ſans aſſez de précaution. Les Hollandois aiant pris Pondicheri en 1693, renvoierent de la ville les Capucins & les Jéſuites; mais par le Traité de Riſwick, Pondicheri aiant été rendu à la France, le Directeur de la Compagnie des Indes, invita les Capucins à venir reprendre leurs fonctions à Pondicheri; ce qu'ils firent vers la fin de 1698. Les Jéſuites qui malheureuſement avoient gouté de cette Miſſion, les y ſuivirent de près, & firent leur métier ordinaire; c'eſt-à-dire qu'ils commencerent à troubler les Capucins dans la poſſeſſion de la Cure de Pondicheri, dont le Pere Jacques étoit le Titulaire légitime. D'une ſeule Paroiſſe qui étoit dans la ville, les Jéſuites engagerent Dom Gaſpard Alphonſe Evêque de Meliapur, Diocéſain, leur ancien Confrere, à en ériger deux, dont l'une composée de François ſeroit con-

[redacted]

Les Capucins vivement touchés de se voir ravir la portion de leur troupeau qui leur avoit coûté plus de sueurs, porterent leur cause, pour le Spirituel, au Tribunal de la Propagande. La Requête fut répondue d'une maniere favorable ; mais l'Evêque de Méliapur poussé par les Jésuites, loin d'avoir égard aux intentions de la Propagande, confirma l'usurpation par la violence ; il se porta jusqu'à excommunier le Pere Esprit de Tours Supérieur des Capucins, parce qu'il avoit voulu faire usage du Rescrit de la Propagande, & qu'il avoit publié que les Jésuites n'étoient pas Curés des Malabares. Par cette excommunication l'Evêque défendoit de donner au Pere Esprit *ni feu, ni eau, ni toute autre chose dont il auroit besoin.* Nous voulons, ajoutoit l'Evêque, qu'on lui refuse tous les secours qu'il pourroit demander pour le salut de son ame. De son côté le Pere Tachard Supérieur des Jésuites, disoit aux Malabares, que quand le Pape viendroit à Pondicheri pour y faire observer ses Decrets, il encourroit l'excommunication. Depuis ce tems-là la conduite des Jésuites n'a été qu'un tissu d'injustices & de vexations, pour se maintenir dans leur usurpation. Les Capucins se sont plaints, & leurs plaintes sont demeurées sans effet.

XXIV. Les Jésuites font chez les Malabares un mélange du

L'objet des Mémoires du Pere Norbert est plus étendu & plus important. Si les Jésuites n'étoient coupables que d'ingratitude à l'égard des Capucins, & qu'après avoir mis la

cé, pourvû qu'il le ſoit ? Mais les Jéſuites font à Pondicheri ce qu'ils font dans toute la côte de Coromandel, à la Cochinchine & à la Chine; c'eſt-à dire un mélange monſtrueux du Chriſtianiſme & de l'idolâtrie : c'eſt ce qui excite avec raiſon le zéle des Capucins.

Le Pere Norbert en cela d'accord avec les autres Hiſtoriens, fait remonter les prévarications des Jéſuites chez les Malabares, juſqu'en 1606. tems où le Pere Nobili Jéſuite, pour ſe concilier l'eſprit des Brâmes qui ſont les Prétres du dieu Brâma, & qui ſe prétendent deſcendus de lui, prit l'habit & la maniere de vie de ces Idolâtres. Ce que fit le Pere Nobili, les Jéſuites qui ſont entrés dans ſes travaux ſur la côte de Coromandel, le font à ſon imitation. Les Brâmes s'habillent de ſoie : les Jéſuites s'habillent de méme. Les Brâmes portent ſur la chair un cordon compoſé d'un certain nombre de fils, qui eſt la marque diſtinctive du Sacerdoce de leur Religion : les Jéſuites le portent auſſi. Les Brâmes marchent avec un bâton à neuf nœuds : les Jéſuites marchent de méme. Les Brâmes ſe frotent le front de

[redacted]

Les Brâmes regarderoient comme un grand crime de manger de la vache, parce que, selon eux, la vache est la demeure de leurs dieux : les Jésuites s'abstiennent dans Pondicheri même de manger de la vache, de peur de scandaliser ceux de leurs Néophites qui sont de la Caste, c'est-à-dire de la Tribu des Brâmes. Les Brâmes ont un souverain mépris pour les Européens : les Jésuites, pour être écoutés des Brâmes, leur font croire qu'ils ne sont pas Européens.

Les Brâmes qui forment la premiere noblesse chez les Malabares, comme issus du dieu Brâma, de la bouche duquel ils se prétendent sortis, ont en horreur les *Pareas* ou Roturiers. Les Jésuites, pour ne pas mettre obstacle, disent-ils, à la conversion des Brâmes, se font une Loi de ne pas entrer chez les Paréas, même pour leur administrer les Sacremens dans l'extrémité de la maladie. A Pondicheri ils ont, ce qui est horrible, des Fonts Baptismaux & des Confessionnaux qui ne peuvent servir qu'aux Nobles, & d'autres qui ne servent qu'aux Paréas, de peur que les Nobles ne se crussent souillés, si on les baptisoit sur les mêmes Fonts que les Paréas. Les Malabares adorent la vache, & en son honneur se barbouillent avec de la fiente de cet animal. Les Jésuites le permettent à leurs Chrétiens, pourvû qu'ils ne le fassent qu'après que cette fiente a été bénie par les Missionnaires. Le Tali attaché à un cordon de cent

est obligée de le porter. Les Jésuites le permettent à leurs Chrétiennes, pourvû qu'elles y joignent un petit Crucifix ou une Image de la Sainte Vierge. Les Malabares ont établi une Fête honteuse sous le titre de Mariage. Les Jésuites la souffrent à leurs Chrétiens & à leurs Chrétiennes, & ne trouvent rien de contraire à la sainteté des mœurs dans une pratique dont nos oreilles ne pourroient supporter le récit. Enfin le Pere Norbert assure qu'il faudroit un volume pour décrire toutes les pratiques idolâtres dont usent les Malabares dans leurs Mariages, dans leurs enterremens, & en mille autres occasions.

XXV. Rébellion des Jésuites contre les decrets du saint Siége qui condamnent des pratiques idolâtres.

Ces superstitions dès le Pontificat de Paul V. devinrent un sujet de dispute entre les Jésuites & les autres Missionnaires. Pour faire taire leurs adversaires, les Jésuites sous le Pontificat de Grégoire XV. penserent à obtenir secretement un decret qui autorisât les pratiques idolâtres qu'ils permettoient aux Malabares. Grégoire XV. accorda le decret en 1623. mais en permettant certai-

[redacted]

le saint Siége, en lui faisant approuver comme civiles des pratiques totalement idolâtres. Alexandre VII. & Clement IX. publierent en 1658 & 1659. des decrets qui concernent les Malabares, dont le Pere Norbert ne fait pas mention. Mais le decret qui a fait le plus de bruit, est celui que rendit en 1704. M. le Cardinal de Tournon Légat du saint Siége. Nous parlerons bien tôt de cet illustre Légat, qui a eu tant à souffrir de la part des Jésuites.

XXVI. Division entre eux & les Capucins. Ceux-ci persécutés par les Jésuites.

Ce decret, qui condamne plusieurs des pratiques les plus criantes que les Jésuites autorisent dans toute la côte de Coromandel, est devenu le sujet du differend entre les Capucins & les Jésuites. Ceux-ci continuant à permettre aux Malabares les pratiques idolâtres condamnées par M. de Tournon, les Capucins ont prétendu qu'ils avoient encouru l'excommunication portée par son Mandement. En conséquence ils se sont séparés de la Communion des Jésuites. On comprend tout ce que cette rupture de Communion a dû attirer de traverses & de vexations de la part de ces Peres. Les Lettres de Cachet ont passé jusqu'à Pondicheri. Sur la fin du regne de Louis XIV. des ordres furent expédiés pour arrêter le Pere Esprit Supérieur des Capucins & Curé de Pondicheri. Ce bon Religieux qui travailloit depuis bien des années dans les Missions, fut donc conduit ignominieusement au fort de Pondicheri, & de-là jetté dans un vaisseau qui le

les fonctions au grand regret de ses persécuteurs. M. de Visdelou à qui la droiture de son cœur & sa piété avoient ouvert les yeux sur les excès de ses confreres, & qui de Missionnaire Jésuite à la Chine avoit été fait Evêque de Claudiopolis par M. de Tournon, & depuis Vicaire Apostolique, eut aussi une Lettre de Cachet qui le bannissoit de Pondicheri. Ce Prélat, comme les Capucins, s'étoit aussi séparé de communion d'avec les Jésuites, à cause de leur rébellion au decret de M. de Tournon; & depuis il avoit publié dans Pondicheri un decret du saint Siége, confirmatif du decret du Légat.

XXVII. Les Capucins s'opposent à la Canonisation du Pere Britto Jésuite.

Le zéle des Peres Capucins ne s'est pas borné à poursuivre l'exécution des decrets du saint Siége, qui condamnent les Rits Malabares : ils ont été encore attentifs à fournir des Mémoires pour empêcher, s'ils le peuvent, la Canonisation du Pere Jean Britto, Jésuite, sollicitée par sa Compagnie avec beaucoup d'ardeur. Les Jésuites en font un Martir, & il se trouve que ce Martir disciple du Pere Nobili, portoit l'habit des Brâmes, & permettoit toutes les idolâtries

Pondicheri, porter ici à sept heures du soir en procession un bassin plein de farine & de ris, & au milieu du bassin.... la moitié d'une coque de coco, pleine de beurre, qui est l'huile des Pagodes (c'est-à dire des Temples des Idoles;) & dans ce beurre une méche allumée (cérémonie Païenne;) & tout cela porté par quatre hommes sur un brancart avec la Croix élevée, & le Prêtre suivant avec la chappe noire & l'étole, au bruit des fifres, tambours, trompettes & tambourins. Nous avons vû des Chrétiens barbouillés de cendres faites de fiente de vache, divinité des Pagodes, estimées des Gentils remettre les péchés quels qu'ils puissent être; & le Prêtre les avoir bénies sur l'Autel. On a vû ici un Pere Jésuite nommé le Pere Turpin, revêtu des habits Sacerdotaux, se coucher sur les marches de l'Autel devant que de dire la Messe, & se faire venir baiser le gros orteil après trois genuflexions, comme à l'adoration de la Croix par les Malabares Chrétiens, pour imiter en cela une cérémonie Païenne, » (qui est si infame que nous n'osons la rapporter.)

chez les Malabares.

En 1700. le jour de l'Assomption, les Jésuites firent à Pondicheri une Procession nocturne où l'on portoit une Image de la sainte Vierge, avec les mêmes cérémonies que les Gentils observent lorsqu'ils portent leurs idoles. » Les Idolâtres, dit le P. Norbert, ne pouvoient assez exprimer la joie qu'ils ressentoient de voir que les cérémo-

qui sert pour le Saint Sacrement, un m
ceau de l'habit de saint François Xavier
sorte que le peuple qui croioit que l'on
toit le Corps de Jesus-Christ, se proster
dans les rues, croiant adorer Jesus-Ch
même. » Ce qui se passe dans les Pom
funébres n'est pas moins extraordina
dit encore le Pere Norbert. Par-tout aill
la Croix précéde ; ici elle est après le
cueil. Le cortége qui accompagne le
funt fait porter devant soi le miroir do
se servoit, afin que selon la superst
grossiere usitée dans le païs, il y puisse c
templer son ame. Tous marchent dans
morne silence. Des décharges continu
de mousqueterie, tiennent lieu de chan
de prieres. » C'est ainsi que les Jésuites
terrent les morts.

XXIX. Le Pere Norbert non suspect d'avoir voulu favoriser les prétendus Jansénistes en atta-

Le Pere Norbert ne sera point accusé
voir voulu favoriser les prétendus Jans
tes. On voit assez par la lecture de ses
moires, quelles sont ses préventions co
eux. Peut-être a-t-il voulu se mettre lui-
me à l'abri du reproche de Jansénisme :
il n'y réussira jamais. Selon les Jésuites

Malabares a eu des suites, dont nous ne parlerons pas ici, parce qu'elles appartiennent à l'Histoire du dix-huitiéme siécle. Par la même raison nous ne dirons rien de tout ce que les Jésuites ont fait souffrir à M. de la Baume Evêque d'Halicarnasse, choisi par Clement XII. en 1737. pour visiter les Eglises de la Cochinchine.

XII.

XXX. Leur conduite à la Chine.

Nous finirons par la Chine, qui est le païs où les Jésuites se sont le plus signalés par des horreurs qui ont abouti à la mort d'un saint Cardinal, Légat du saint Siége, & à l'expulsion de tous les autres Missionnaires. Par ce moien un petit nombre de Jésuites se sont vûs seuls maîtres de ces vastes Régions. Nous sommes obligés de nous resserrer & de nous borner à indiquer les sources où le Lecteur pourra s'instruire de tant d'événemens que la postérité aura peine à croire. Pour avoir une idée juste de cette grande affaire, il faut lire *la Relation de la nouvelle persécution de la Chine, jusqu'à la mort du Cardinal de Tournon, dressée par le Pere François Gonzalès de Saint Pierre, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & Missionnaire Apostolique à la Chine,* Supérieur des Religieux de cet Ordre, qui ont été exilés avec lui de cet Empire. Il y faut joindre les Ecrits que MM. des Missions Etrangeres du Séminaire de Paris ont

allons donner, en y ajoutant quelques endroits du troiſiéme volume de la *Morale Pratique.*

XXXI. Le P. Gaſpar de la Croix Dominicain premier Apôtre de la Chine.

Depuis la découverte des Indes Orientales, les Dominicains ont les premiers porté dans la Chine, la lumiere de l'Evangile. Le Pere Gaſpar de la Croix, Religieux de cet Ordre, aiant prêché l'Evangile avec ſuccès dans le Royaume de Camboie, entra dans la Chine en 1556. quatre ans après la mort de ſaint François Xavier, qui s'étant mis en chemin pour y aller, tomba malade dans l'Iſle de Sancian, & y mourut en 1552. Le Pere Gaſpar de la Croix attaqua les fauſſes divinités de la Chine, & y prêcha un Dieu crucifié, Sauveur & Médiateur des hommes. Les Mandarins ou Seigneurs le firent bannir du païs, & le zélé Miſſionnaire ſe retira à Ormus, où il convertit un grand nombre d'infidéles. Il fut appellé enſuite à Lisbonne où le Roi de Portugal le nomma à l'Evéché de Macao; il y mourut au ſervice des peſtiférés.

XXXII. Autres Miſ-

En 1575. le Pere Martin Rada Auguſtin entra dans la Chine, & y prêcha l'Evangile

[redacted]

Mais par l'intrigue du Pere Ricci & des autres Jésuites, qui s'étoient déja acquis un grand crédit par leurs présens, & sur-tout par leur complaisance pour l'idolâtrie, ils furent obligés de se retirer. Le Pere Castro fit une seconde tentative que les Jésuites rendirent inutile. Le Pere Advarte Evêque de la Nouvelle Ségovie, & quelques autres Religieux Dominicains entrerent dans la Chine quelque-tems après : mais ils furent forcés par les Mandarins sollicités par les Jésuites, de quitter le païs. En 1587. le P. Loppez Dominicain fonda à Macao un Couvent de son Ordre, pour fournir des Missionnaires à la Chine. Mais les souterrains des Jésuites rendirent cette entreprise sans effet, & les Dominicains furent obligés de se retirer à Goa.

XXX
Ils s'e
dent m
& y co
tent di
excès.

Le Pere Ricci avec ses Confreres se rendît donc maître absolu de la Mission. Il prêcha à la Chine la Religion Chrétienne, en la défigurant par le mélange des superstitions païennes, en adoptant les sacrifices offerts à Confucius, fameux Philosophe du païs, & aux ancêtres, apprenant aux Chrétiens à assister & même à coopérer au culte des Idoles, pourvû qu'ils adressassent leurs adorations à une Croix qu'on couvroit de fleurs, ou qui étoit attachée sécretement à quelqu'un des cierges qu'on allumoit dans les Temples des faux dieux. Enfin pour comble de prévarication, il fit même disparoître la Croix, & en supprima totalement [redacted]

XXXIV. Caractere du Pere Ricci Jéſuite.

Ce Jéſuite étoit adroit & ruſé, & avoit tous les talens qui peuvent rendre un homme agréable aux Grands, & lui faire gagner la faveur des Princes ; mais en même tems ſi peu verſé dans les matieres de la Foi, qu'il ſuffit, dit le ſaint Evêque de Conon, de lire ſon Livre de la véritable Religion, pour être convaincu qu'il ne ſçavoit pas même les premiers élémens de la Théologie. Il avoit donné des preuves de ce qu'il ſeroit capable de faire dans un âge plus avancé, lorſque faiſant à Goa ſon Cours de Théologie, il donna en matiere de Religion dans des nouveautés qui effraierent. Mais ſa politique lui fit trouver le ſecret de demeurer en paix à la Chine. Les Rois trouvoient en lui un homme complaiſant ; les Païens un Miniſtre qui s'accommodoit de leurs ſuperſtitions ; les Mandarins un fin politique, inſtruit de tout le manége de la Cour ; & le démon un miniſtre affidé qui affermiſſoit ſon régne parmi les Infidéles, loin de le détruire, & qui même l'étendoit parmi les Chrétiens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un homme, ainſi appuié du monde, ait [redacted]

Moralez voié à R

que c'étoit le seul endroit par où l'on pût arriver à la Chine. Le Pere Ange peu de tems après son entrée, reçut pour coopérateurs fidéles le Pere Jean-Baptiste Moralez aussi Dominicain, & le Pere Antoine de sainte Marie de l'Ordre de saint François. Ces deux saints Missionnaires commencerent à prêcher l'Evangile dans sa pureté ; & le Pere Moralez aiant appris à fond la langue Mandarine, il découvrit dans les Chrétiens formés par les Jésuites des pratiques idolâtres autorisées par ces Peres. Il leur en écrivit aussi-tôt avec le Pere Antoine, & ils leur proposerent des Conférences pour éclaircir les matieres & convenir des vrais principes. Mais les Jésuites pour toute réponse leur susciterent des traverses & des persécutions. Ces deux saints Missionnaires observés par les espions des Jésuites, tomberent en 1638. entre les mains du Gouverneur de Fogan livré à la Société, qui les aiant condamnés à un supplice cruel & ignominieux pendant cinq jours, les bannit de la Chine & les fit conduire à Macao, d'où ils ne purent partir que deux ans après pour se rendre à Manille. Là ils informerent leurs Supérieurs de la conduite des Jésuites ; & le P. Charles Clément Han Provincial des Dominicains, en écrivit au Jésuite Emmanuel Dias Visiteur de la Société à la Chine, qui lui répondit que les articles qui faisoient la matiere des plaintes, avoient été envoiés à Rome avec le Pere Alvarez Semedo pour être [redacted]

cette ville en 1643. ſous le Pontificat d'Urbain VIII. Ce Pape aiant vû le Pere Moralez, dit qu'il avoit été informé par une autre voie des doutes qu'il avoit à lui propoſer; qu'on les examineroit dans la Congrégation des Cardinaux, & qu'enſuite il en donneroit ſa déciſion, qui ſerviroit de régle à tous les Miſſionnaires. Cette autre voie étoit celle du Jéſuite Semedo, qui étoit arrivé à Rome un an auparavant, en 1642.

XXXVI. Pratiques idolâtres que les Jéſuites permettent à la Chine.

Le Pere Moralez, pour mettre la Congrégation plus au fait de cette diſpute, compoſa un Ecrit qui renfermoit dix-ſept queſtions ſur autant de pratiques des Jéſuites à la Chine; ſur leſquelles il demandoit une déciſion. Voici quelques unes de ces pratiques. 1. De diſpenſer les Chrétiens des Commandemens de l'Egliſe. 2. D'omettre dans le Baptême pluſieurs ſaintes Cérémonies. 3. De permettre l'uſure la plus criante. 4. De permettre aux Chrétiens de contribuer à la dépenſe des ſacrifices & des fêtes des Idoles. 5. De conſentir que les Gouverneurs des villes qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, offriſſent des ſacrifices à l'Idole Chinchoam & ſe proſ-

[redacted]

dans le lieu du ſacrifice. 9. D'avoir ſoin de ne point inſtruire les Catécumenes de l'impiété de ces pratiques, afin que leur ignorance pût les excuſer, & de leur donner le Baptême dans cet état. 10. De permettre à leurs Chrétiens de faire dire des Meſſes pour leurs parens morts dans l'infidélité. 11. D'éviter de parler de Jeſus-Chriſt crucifié, de montrer le Crucifix aux Catécumenes & de l'expoſer dans leurs Egliſes, de peur de s'attirer des perſécutions de la part d'un peuple qui a la Croix en horreur, & qui en regarde le myſtére comme une folie.

XXXVII. Elles ſont condamnées à Rome.

Ces pratiques & autres ſemblables furent condamnées par le ſaint Office en 1644. Innocent X. confirma ce jugement en 1645 & ordonna que le Decret fût envoïé au Pere Moralez qui étoit alors à Madrid. Ce Dominicain muni de cette déciſion partit d'Eſpagne en 1646. avec trente Religieux de ſon Ordre, entre leſquels étoit le Pere Dominique Navarette, depuis Archevêque de ſaint Domingue, & Philippe Prado Archevêque de Manille. Il paſſa par le Mexique, où il fut retenu plus d'un an par les intrigues des Jéſuites; enſuite il alla à Goa, & y laiſſa des copies autentiques du Decret qui y fut publié dans les formes. Etant enfin entré dans la Chine en 1649. il ſignifia le Decret au P. Emmanuel Dias Vice-Provincial des Jéſuites, qui parut le recevoir avec ſoumiſſion à en juger par les termes de ſa Lettre au P. Moralez. *Nous avons reçu*, écrit-il à ce Pere, [redacted]

XXXVIII. Les Jésuites surprennent un Bref à Alexandre VII.

Mais par ces termes, *nous obéirons en tout ce que nous pourrons*, les Jésuites se ménagerent une ouverture pour mettre bientôt sous leurs pieds le Decret qu'ils avoient mis sur leurs têtes par une honteuse dissimulation : car ces Peres *ne peuvent jamais* tout ce qui est contraire à leur ambition & à leur politique. En effet changeant en honneur civil & cérémonie politique les cultes visiblement superstitieux, qu'ils rendoient à Confucius & aux ancêtres, ils vinrent à bout, par leur Pere Martini qu'ils envoierent à Rome, de surprendre la Religion d'Alexandre VII. qui, desirant faciliter aux Chinois l'entrée de la Religion, & ne voiant rien dans le faux exposé du Pere Martini, qui marquât un culte religieux, décida que suivant ce qui avoit été proposé (dont la fausseté ne lui étoit pas connue) on pouvoit permettre aux Chrétiens Chinois les cérémonies rapportées, parce qu'il paroissoit qu'elles n'étoient qu'un culte civil & politique. Quant à ce qui regarde l'assistance au culte superstitieux des Idolâtres Chinois, le [redacted]

sions étrangéres dans leur quatriéme Mémoire, où ils établissent ces quatre propositions. La premiere que les Jésuites font à la Chine tout ce qui n'est pas dans ce Décret; la seconde qu'ils ne font rien de ce qui y est énoncé; la troisiéme qu'ils l'ont obtenu sur un faux exposé, ce qui le rend nul; la quatriéme qu'il est accompagné de conditions qui ne se rencontrent jamais dans la pratique. Cependant non-seulement ils se servent de ce Decret pour autoriser leurs superstitions; mais ils prétendent que le premier qui fut dressé sous le Pontificat d'Innocent X. a été par-là anéanti ou révoqué. Les Dominicains sentant la nécessité de remédier à un si grand scandale, envoiérent à Rome le Pere Polanco pour s'y plaindre des discours & de la conduite des Jésuites. Les plaintes de ce Missionnaire y furent écoutées, mais de maniere qu'on laissa subsister les deux Decrets d'Innocent X. & d'Alexandre VII. en déclarant que le Decret d'Innocent X. n'avoit point été révoqué & devoit être observé selon sa forme & teneur; & que celui d'Alexandre VII. devoit avoir sa force relativement aux demandes & aux circonstances exposées dans les doutes. C'est ce que vouloient les Jésuites.

XL. Nouveaux efforts des Dominicains. Le Pape envoie des Vi-

Il ne termina pas les contestations, & n'arrêta point les scandales. Les Dominicains se virent donc obligés d'envoier à Rome un nouveau Député pour instruire la Congrégation, & la convaincre de la néces-

[redacted]

nicain arrivé à Rome y fit connoître les excès des Jésuites. La Congrégation les condamna, mais sans pouvoir ni en réprimer les auteurs, ni faire cesser le scandale. Il fallut donc envoier à la Chine des Vicaires Apostoliques, qui revêtus des pouvoirs du saint Siége examinassent par eux mêmes l'état des choses, & pussent ensuite donner les décisions nécessaires. On choisit ces Vicaires Apostoliques dans la nouvelle Congrégation des Missions Etrangéres qui venoit de s'établir à Paris. Après les avoir revêtus du caractere Episcopal, on les fit partir pour la Chine au nombre de trois, sçavoir François Palu Evêque d'Héliopolis, Lambert de la Motte Evêque de Bérithe, & Edme de Colondi Evêque de Métellopolis. Mais la persécution élevée contre les Chrétiens à la Chine, ne leur aiant pas permis d'y entrer, M. d'Héliopolis s'arrêta au Tonquin, M. de Bérithe à la Cochinchine, & M. de Métellopolis à Siam où l'on établit un Séminaire. Ce ne fut qu'en 1684. que M. d'Héliopolis y entra enfin avec Messieurs Maigrot, le Blanc & quelques autres. Quoique

[redacted]

bonne, Vicaire Apostolique de Tokien & Evêque de Conon, donna un Mandement le 26 de Mars 1693. dans lequel il défend. 1. De se servir de *Tien* ou de *Xangii* pour exprimer le nom de Dieu, celui que les Chinois entendent par ce mot n'étant pas celui que les Chrétiens adorent. 2. D'exposer les tableaux où sont écrits ces mots *King Tien*, Adorez le Ciel. 3. Il déclare que l'exposé fait à Alexandre VII. n'est pas véritable. 4. Il défend aux Chrétiens l'assistance aux sacrifices ou oblations solemnelles de Confucius ou des ancêtres morts. Il proscrit les Tablettes avec l'inscription, *C'est ici le siége de l'ame N.* 6. Il condamne comme fausses, téméraires & scandaleuses, les propositions avancées par certains Missionnaires (les Jésuites) qui prétendent que la Philosophie des Chinois bien entendue n'a rien de contraire à la Loi Chrétienne. 7. Il donne divers moiens de se précautionner contre la lecture des livres Chinois. Ce Mandement fut approuvé par les deux autres Vicaires Apostoliques & observé par les Missionnaires, excepté les Jésuites. Ces Peres qui dominoient depuis long-tems dans cet Empire, ne purent s'accoutumer à se soumettre à ces nouveaux Supérieurs. Leur amour pour l'indépendance & la crainte de se voir punis de différens excès où ils tomboient dans l'exercice de leurs fonctions, les engagerent à secouer tout joug, & à attaquer ouvertement les Evêques & les autres nouveaux Missionnaires que le saint Siége envoioit pour partager

a fait sous ce titre : *Etat de la Religion Chrétienne dans tout le monde présenté à Notre saint Pere le Pape Innocent XI.*

» Arrivés qu'ils furent aux Indes, (les » Vicaires Apostoliques) la Congrégation » sçait quelles & combien grandes ont été » les contradictions qu'ils ont eu à souffrir » de la part des Jésuites. Comme ces Peres » s'étoient trouvés les premiers dans les In- » des, c'étoit bien à contre-cœur qu'ils se » voioient soumis aux Vicaires Apostoliques. » Il leur sembloit avoir perdu une bonne » partie de leur réputation, & n'être plus » comme autrefois les maîtres & les arbitres » des inclinations de ce peuple qui avoit » connu combien les Evêques surpassoient » les Jésuites en bonté & en désinteresse- » ment. Ce fut la raison qui fit que ces Pe- » res commencerent à les décrier dans les » Assemblées publiques & dans les Eglises » mêmes ; & faisant un damnable Schisme, » ils firent savoir par des Lettres circu- » laires que les peuples eussent à ne point » reconnoître ces Evêques, ni à leur obéir. » Ils leur firent accroire par adresse, [redacted]

„ emploierent, pour venir à bout de leurs „ desseins, des scélérats & des Apostats; & „ ils réduisirent ces pauvres Prélats à de telles „ extrémités, qu'ils furent obligés de députer „ à cette Cour un Agent pour représenter „ le pitoiable état où ils se trouvoient. Les „ Jésuites & leurs Partisans ne cessoient de „ décrier les Vicaires Apostoliques par toute „ sorte d'impostures, & ils ne perdoient au„ cune occasion de les faire chasser de ces „ Royaumes, faisant même passer leurs ca„ lomnies jusqu'aux oreilles des Princes Ca„ tholiques en Europe, avec toute sorte d'ar„ tifices imaginables. „

Ainsi parle le Sécrétaire de la Congrégation de la *Propagande*, c'est-à-dire l'homme du monde qui devoit être le mieux instruit des affaires de la Chine; puisque tous les papiers qui concernent les affaires des Missions passent par ses mains. Aussi le Pape Innocent XI. ne crut pouvoir faire rendre l'obéissance qui étoit due à ses Vicaires Apostoliques, qu'en chassant de la Chine quatre Jésuites des plus brouillons, & qui étoient à la tête des révoltés. Un de ces Jésuites nommé le Pere Fuciti, fut assez insolent pour s'emporter un jour jusques à dire à M. l'Evêque de Berithe & à son Vicaire Général, qu'ils étoient *usurpateurs*, *superbes*, *hypocrites*, *envieux*, *hérétiques*, *Jansénistes*, *usuriers*, & autres semblables outrages. Les Jésuites de Manille traiterent bien plus indignement M. Palu Evêque d'Héliopolis qui fut jetté avec ses compagnons par la tempête sur les

du Roi de France, & ils eurent le plaisir malin de le tenir en captivité pendant six mois dans leur maison, où ils le traiterent indignement, & l'obligerent ensuite de monter sur un vaisseau pour être conduit en Espagne, afin de rendre raison de sa conduite. [C'étoit vers l'an 1675.] Ils lui firent faire par-là le tour du monde, & l'empêcherent pendant plus de trois ans d'exercer ses fonctions Apostoliques dans la Mission qu'ils avoient entrepris de renverser. Voyez le Mémorial que ce saint Evêque présenta en arrivant en Espagne au Conseil Royal des Indes, & qui se trouve à la fin du septiéme tome de la *Morale Pratique.*

XIII.

XLII. Le P. Tellier Jésuite entreprend de répondre au Livre de la *Morale Pratique.*

Tous ces faits sont appuiés sur des preuves incontestables. Nous n'entreprenons pas d'en exposer une multitude d'autres, que l'on trouve dans un grand nombre d'Ecrits dont il ne nous est pas possible de parler, & dans les huit volumes de la *Morale Pratique*, où nous avons puisé presque tout ce que [redacted]

toit, ſelon lui, un ſervice rendu à l'Egliſe que de les avoir fait connoître. Après un tel aveu, le Pere Tellier n'avoit garde de reconnoître que les Jéſuites fuſſent en effet coupables de tout ce qu'on leur reprochoit dans le Livre de la *Morale Pratique*. Il entreprit leur défenſe avec tant de confiance, qu'il conſentit que les Jéſuites paſſaſſent pour convaincus de tout ce qu'on a jamais publié contre eux, s'il ne démontroit pleinement que le Livre de la Morale Pratique n'eſt plein que d'impoſtures non-ſeulement les plus inſenſées, mais même les plus noires qui ſe puſſent imaginer. Il nia tous les faits, accuſa de ſuppoſition les piéces les plus importantes qu'on avoit rapportées. Il produiſit à ſon tour des piéces pour convaincre les autres de fauſſeté, & il s'engagea à paſſer non-ſeulement pour un ſcélérat, mais même pour un inſenſé, ſi l'on pouvoit prouver qu'elles fuſſent ſuppoſées. Le Pere Tellier & ſes adverſaires ſe trouvoient donc dans un terrible défilé. Il n'y avoit pas moien de s'en tirer, ſans que les uns ou les autres fuſſent couverts d'une ignominie éternelle.

XLIII. M. Arnauld le réfute & continue l'Ouvrage commencé par M. de Pont-Château.

La même année 1689. M. Arnauld réfuta le Pere Tellier en faiſant un troiſiéme volume de la Morale Pratique, dans lequel il juſtifie les deux premiers. Cet ouvrage qui eſt demeuré ſans replique, eſt un chef-d'œuvre & un modéle de ce qu'on peut faire de plus fort en genre de preuve de faits. M. Arnauld y prouva démonſtrativement la

ces fausses, fabriquées exprès pour servir à ce qu'il vouloit prouver. Le Livre du Pere Tellier fut tellement décrié, que tout le crédit des Jésuites ne put pas empêcher qu'il ne fût censuré à Rome par un Décret de l'inquisition; & tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut qu'on y ajoutât que c'étoit jusqu'à ce qu'il fût corrigé; *donec corrigatur* : ce qui n'a pas été exécuté, & ce qui ne pouvoit même l'être à cause de la grande quantité de choses qu'on y avoit relevées dans l'examen qui en avoit été fait. M. Arnauld dans les volumes suivans de la Morale Pratique, continua de mettre dans tout leur jour les faits que les Jésuites avoient voulu nier ou obscurcir, & fit connoître en même-tems la vertu & le mérite de plusieurs grands hommes qui avoient été l'objet de la persécution & des injustices de ces Peres dans les différentes parties du monde. Enfin dans le huitiéme volume publié en 1693 qui est aussi intitulé, *Instruction du Procès sur la calomnie*, il convainquit les Jésuites qui s'étoient plaints avec tant de feu des prétendues calomnies du Livre de la Morale Pratique,

[redacted]

XIII.

Les diſputes touchant l'idolâtrie & les cérémonies ſuperſtitieuſes qu'on reprochoit aux Jéſuites de permettre aux nouveaux Chrétiens de la Chine, font partie de l'affaire dont nous venons de parler, & qui a été pouſſée beaucoup plus loin dans la ſuite. Les Jéſuites étoient accuſés dans les deux premiers volumes de la *Morale Pratique*, de permettre aux Chinois l'idolâtrie & les honneurs ſuperſtitieux que ces peuples avoient accoutumé de rendre aux ames de leurs Ancêtres. Ce fut un des points ſur leſquels le Pere Tellier ſe récria le plus, comme ſur une calomnie inſenſée & qui devoit couvrir d'une éternelle confuſion ceux qui l'avoient oſé avancer. Mais outre les preuves que M. Arnauld en donna dans le ſixiéme & ſeptiéme volume de la Morale Pratique, l'éclat que firent enſuite les affaires de la Chine fut une preuve déciſive de la juſtice de l'accuſation. L'an 1700. lorſque le Livre du Pere le Comte Jéſuite, où il juſtifioit la Religion des anciens Chinois, fut cenſuré en Sorbonne, M. Briſacier Supérieur des Miſſions Etrangeres & M. Courcier Théologal de Paris qui avoient approuvé la *Défenſe des nouveaux Chrétiens* du Pere Tellier, ſe crurent obligés de rétracter leur approbation; & comme les Jéſuites prétendoient éluder la rétractation de M. Briſacier par de vaines

XLIV. Leur attachement à des pratiques ſuperſtitieuſes & idolâtres. Leurs démêlés avec MM. des Miſſions Etrangeres.

excellens Mémoires, non-seulement d'avoir autorisé les idolâtries Chinoises, mais d'avoir résisté ouvertement au Cardinal de Tournon que Clément XI. avoit envoié à la Chine en qualité de Légat du saint Siége, pour prendre connoissance de cette affaire. Lorsqu'il y fut arrivé en 1705. quoiqu'il eût toujours été ami des Jésuites, il ne put s'empêcher de les désaprouver, & d'emploier les censures pour les réduire quand il vit que les voies de douceur ne produisoient aucun effet. Les Jésuites non-seulement ne firent aucun cas de ces Censures, mais le persécuterent si cruellement en se servant de l'autorité de l'Empereur de la Chine auprès duquel ils avoient tout pouvoir, que ce Cardinal, après avoir essuié toutes sortes de mauvais traitemens, mourut enfin de misére au mois de Juin 1710. privé de tout soulagement & de toute consolation dans la propre maison des Jésuites à Macao où il avoit été mis par ordre de l'Empereur. Clément XI quelqu'ami qu'il fût des Jésuites, ne put s'empêcher de les [redacted]

Tournon a ſoufferts dans la Chine & de tous ceux qu'il ſouffre encore à Macao. On trouve parmi ces preuves le témoignage de M. le Cardinal de Tournon lui-même, dans une Lettre où il rapporte une partie des excès des Jéſuites & des perſécutions qu'ils ont ſuſcitées dans la Chine aux Evêques & aux autres Miſſionnaires de différens Ordres. Cette Lettre eſt écrite à M. Maigrot, Evêque de Conon, qui étoit pour lors priſonnier chez les Jéſuites. » Il eſt juſte, dit-il, de verſer des larmes ſur un Evêque qui eſt priſonnier pour la Religion, non pas tant à cauſe de la perte qu'il ſouffre de ſa liberté, qu'à cauſe de la perſécution qu'on fait à l'Egliſe ; & ces larmes doivent être d'autant plus ameres, qu'il eſt plus ſurprenant & plus extraordinaire, que *ce ſoit des Religieux qui ſoient tout enſemble & ſes accuſateurs & ſes geoliers.* Mais conſolez-vous, où le ſaint Eſprit ſe trouve, là ſe trouve la liberté ; & nous liſons avec joie, que ceux-là ſont bienheureux, qui ſouffrent perſécution pour la vérité & pour la juſtice. Comment donc pourrions nous parler avec douleur de ce que l'Evangile nous repréſente comme un ſujet de conſolation ? Certainement celui-là ſouffre pour le nom de Jeſus, qu'on couvre d'opprobres, parce qu'il défend la gloire & la pureté de l'Evangile, & parce que ſans s'effraier en aucune ſorte des peines ni des injures, il combat généreuſement pour venger le culte du vrai Dieu, & pour l'affranchir tout enſemble & de la turpitude des ſuperſtitions &

glemens de leur conduite, par l'artifice & la violence; qu'ils donnent au mal le nom de bien, & au mensonge celui de vérité. » Leur extravagance, ajoute-t-il, ne sera-t-elle pas confondue? Avec des personnes de ce caractere il faut vaincre par la patience. Y a-t-il quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui puisse les avertir de leurs désordres, sans qu'aussitôt ils le regardent comme leur ennemi, & dès-là comme un homme condamnable? .. J'envie le sort du Catéchiste Jean, à qui les Missionnaires ont tant d'obligation pour les services qu'il leur rend depuis long-tems. C'est à cause de moi, & comme à ma place, qu'il a été emprisonné avec vous, afin qu'en sa personne j'eusse part à l'injure qui vous est faite, quoique je n'en aie pas à votre mérite. J'apprens avec un extrême plaisir qu'il souffre courageusement; & je ne doute pas que ce ne soit votre exemple qui l'anime, puisqu'il y a peu de Néophites dans cette Mission qui soient aussi fermes qu'il seroit à desirer. Je le salue tendrement en Jesus-Christ, & je le recommande à votre charité. Du reste, prenez courage en

[redacted]

que j'eſpere qui vous conſervera & l'innocence & la vie : de même qu'il nous a déja délivrés de tant de périls, & nous nous confions qu'il nous en délivrera encore dans la ſuite. Le ſoin que vous avez de prier pour nous y contribuera auſſi. Je ne ceſſerai point de mon côté, de me ſouvenir de vous dans mes prieres, quelque mépriſables qu'elles ſoient par ma foibleſſe : cependant je vous embraſſe ici dans le ſaint baiſer de la charité fraternelle. »

XLVI. Les Jéſuites s'emparent des papiers & du corps de ce Légat que les mauvais traitemens avoient fait mourir.

Les Jéſuites non contens d'avoir fait périr de miſére dans leur propre maiſon, M. le Cardinal de Tournon, & d'avoir banni de la Chine tous les Miſſionnaires qui lui étoient attachés, vinrent s'emparer du corps de ce ſaint Cardinal qu'on avoit mis en dépôt dans une maiſon qui lui appartenoit & qu'il avoit laiſſée à la *Propagande*. Ils s'emparerent en même-tems de tous les papiers de la légation, & d'un grand nombre de lettres qui avoient été écrites au Légat, dans l'eſpérance d'anéantir les preuves de leurs excès. Ils firent en même-tems embarquer pour la côte de Coromandel, deux anciens Miſſionnaires qui avoient été fort attachés au Cardinal de Tournon. Le Pape Clément XI aiant appris cette violence, en parut indigné, & témoigna vouloir en faire une juſtice exemplaire. Mais les Jéſuites ſçurent bien appaiſer l'eſprit du ſaint Pere, & gagner par leurs flatteries & par leurs préſens les principaux Officiers de la Cour de

ique des Jéſuites par rapport à la calomnie.

principes que les Jéſuites ont ſur la calomnie. Ils n'ont pas manqué de les mettre en pratique, à l'égard de tous ceux qu'ils croioient ennemis de leur Société. Il n'y a point de crimes qu'ils ne leur aient imputés. On en voit une partie dans le huitiéme volume de la Morale Pratique, où l'on s'attache à détruire ces calomnies. On y trouve entre autres la réfutation de l'Aſſemblée fabuleuſe de Bourg Fontaine. Voici ce qu'en dit M. Paſcal dans la ſeiziéme Provinciale en parlant des excès du Pere Meynier. » Il n'a pas ſuffi aux Jéſuites d'imputer à l'Auteur de la Fréquente Communion & aux Filles du ſaint Sacrement, de ne pas croire le trè-ſaint Sacrement. Il a fallu pour ſatiſfaire leur paſſion, qu'ils les aient accuſés enfin d'avoir renoncé à Jeſus-Chriſt & à leur bapteme. Ce ne ſont pas là, mes Peres, des contes en l'air comme les vôtres; ce ſont les funeſtes emportemens par où vous avez comblé la meſure de vos calomnies. Une ſi inſigne fauſſeté n'eût pas été en des mains dignes de la ſoutenir, en demeurant en celles de votre bon ami Filleau, par qui

[redacted]

que vous haïssez ? Votre animosité seroit-elle enfin assouvie, si vous les aviez mis en horreur, non-seulement à tous ceux qui sont dans l'Eglise, par *l'intelligence avec Geneve*, dont vous les accusez, mais encore à tous ceux qui croient en Jesus Christ, quoique hors l'Eglise, par le *Déisme* que vous leur imputez ? »

» Mais à qui prétendez-vous persuader sur votre seule parole, sans la moindre apparence de preuve, & avec toutes les contradictions imaginables, que des Prêtres qui ne prêchent que la grace de Jesus Christ, la pureté de l'Evangile, & les obligations du Baptême, ont renoncé à leur baptême, à l'Evangile & à Jesus Christ ? Qui le croira, mes Peres ? Le croiez-vous vous-mêmes, misérables que vous êtes ? Et à quelle extrêmité êtes-vous réduits, puisqu'il faut nécessairement ou que vous prouviez qu'ils ne croient pas en Jesus-Christ, ou que vous passiez pour les plus abandonnés calomniateurs qui furent jamais. Prouvez le donc, mes Peres. Nommez cet *Ecclésiastique de mérite* que vous dites avoir assisté à cette Assemblée de Bourg-Fontaine en 1621. & avoir découvert à votre Filleau le dessein qui y fut pris de détruire la Religion Chrétienne. Nommez ces six personnes que vous dites y avoir formé cette conspiration. Nommez celui *qui est désigné* par ces lettres A. A. que vous dites *n'être pas Antoine Arnauld*, parce qu'il vous a convaincus qu'il [redacted]

& par conséquent si vous n'ètes vous-mêmes sans Religion, vous ètes obligés de déferer cet impie au Roi & au Parlement pour le faire punir comme il le mérite. Il faut parler, mes Peres, il faut le nommer, ou souffrir la confusion de n'être plus regardés que comme des menteurs indignes d'être jamais crus. C'est en cette maniere que le bon Pere Valerien nous a appris qu'il falloit mettre à la *gêne* & pousser à bout de tels imposteurs. Votre silence là-dessus sera une pleine & entiere conviction de cette calomnie diabolique. Les plus aveugles de vos amis seront contraints d'avouer *que ce ne sera point un effet de votre vertu, mais de votre impuissance.* »

Nous nous contentons d'avoir touché ici succinctement ce point de la Morale Pratique des Jésuites, qui regarde la calomnie. Nous y reviendrons, comme nous l'avons dit, dans l'article xxxv. où il trouvera sa place naturelle.

ARTICLE XXIII.

Disputes sur la lecture de l'Ecriture Sainte, & la traduction des Offices de l'Eglise. Version du Nouveau Testament imprimée à Mons. Requête présentée au Roi à cette occasion.

I.

I. Maximes des Jésuites sur la lecture de l'Ecriture. Combien elles sont contraires à celles des saints Peres.

ON a recueilli dans des Ouvrages célébres une multitude de passages dans lesquels les Jésuites entreprennent d'établir que le commun des fidéles ne doit point lire l'Ecriture Sainte, & qu'ainsi on ne doit point la traduire dans des langues vulgaires. Ils sont également ennemis de la traduction des Offices de l'Eglise, & ils ont généralement beaucoup d'opposition à tout ce qui pourroit répandre la lumiere dans l'esprit des fidéles, & leur donner une connoissance solide de la Religion. Les Jésuites se trouvent encore sur ce point entiérement opposés aux saints Peres, qui ne pouvoient se lasser d'exhorter à la lecture des Livres saints les fidéles qu'ils instruisoient. Saint Chrysostôme dit dans une de ses Homélies, qu'il n'y a que le diable qui puisse détourner de cette lec-

leur nourriture continuelle. Les Pasteurs l'expliquoient dans les Assemblées & recommandoient aux fidéles de la lire assiduement dans leurs maisons, & de la faire apprendre à leurs enfans. Ce que nous savons des mœurs des Chrétiens de ces heureux tems, fait voir avec quel avantage ils suivoient en cela les avis de leurs Pasteurs.

II. Comment l'ignorance s'est introduite dans l'Eglise.

Nous avons vû dans toute la suite de l'Histoire, comment une pratique différente s'est insensiblement introduite dans l'Eglise. La dépravation des mœurs des Chrétiens, & ensuite les révolutions causées par les irruptions des Barbares, qui depuis le sixiéme siécle ont causé dans tout l'Occident un changement universel qui a rendu les études très-difficiles, ont peu à peu introduit l'ignorance & ont fait négliger l'étude de l'Ecriture sainte. La langue Latine aiant cessé d'être en usage par l'introduction des langues de ces nouveaux peuples, les simples Fidéles n'ont plus été en état d'entendre ni la traduction Latine de l'Ecriture répandue dans toute l'Eglise, ni les Offices Divins qui ont continué d'être célébrés en [redacted]

tes les langues. On en trouve le détail dans la Bibliothéque Sacrée du Pere le Long de l'Oratoire. Les Hérétiques qui se sont élevés dans le quinziéme & le seiziéme siécle, ont profité de l'ignorance où étoient les peuples pour semer leurs erreurs. Ils ont corrompu l'Ecriture Sainte par leurs traductions infidelles, & ont inspiré à tout le monde la présomption de pouvoir l'interpréter selon son propre sens. C'est ce qui a obligé plusieurs Catholiques à être en garde contre les traductions des Protestans, & contre l'audace qu'ils ont eue de rendre chaque particulier le juge du sens de l'Ecriture. Une telle précaution auroit été très-louable si l'on s'y fût borné ; mais on l'a portée jusqu'au point d'avoir pour suspect tout ce qui tendoit à instruire les fidéles de leur Religion, & principalement la lecture de l'Ecriture sainte. Etoient-ce donc les ténébres qu'il falloit opposer aux lueurs trompeuses des Hérétiques ? Ne devoit-on pas plûtôt dissiper le faux jour qu'ils annonçoient, en s'appliquant à éclairer les fidéles, & à répandre par-tout la lumiere ? Graces à Dieu, dit M. Fleuri, la Religion Chrétienne a été mise à toute épreuve, & elle ne craint que de n'être pas connue. Ainsi c'étoit une politique fausse & injurieuse à la Religion, de prétendre que pour la conserver il falloit empêcher qu'on ne s'en instruisît solidement.

C'est pourtant dans cet esprit qu'ont été faites les régles touchant les Livres, qui sont jointes à l'Index des Livres défendus. II

Ce qu' penser

ne point laisser lire l'Ecriture en langue vulgaire sans une permission particuliere, qu'il n'est en usage ni de demander ni d'accorder. On se sert aussi de ces régles pour empêcher qu'on n'imprime les traductions des Offices Divins. C'est-là le plus fort argument des Jésuites & de tous ceux qui pensent comme eux. Mais qui oseroit soutenir que ces régles sont une Loi de l'Eglise ? Peut-on ignorer que l'on y déroge en plusieurs points dans les païs mêmes où l'on est le plus aveuglément soumis à tout ce qui vient de Rome ? Ces régles défendent la lecture des Livres de controverse sans permission ; elles défendent de se servir des traductions des parties même de l'Ecriture, telles que le Pseautier ; & par rapport à tous ces Livres, elles ôtent aux Evêques le pouvoir d'accorder des permissions de les lire, & le réservent uniquement à l'Inquisition Romaine. Il n'y a néanmoins aucun païs où on ne lise les Livres de controverse & le Pseautier sans avoir besoin de permission ; & il n'y en a aucun où par rapport aux Livres pour lesquels on croit devoir demander la permission, l'Evêque ne

[redacted]

plus propres à remédier à cet inconvénient. On peut dire que depuis long-tems ce prétexte même ne subsiste plus. Il y a des traductions de l'Ecriture sainte qui sont très-pures & très fidelles. Et bien loin de favoriser les entreprises des Calvinistes, en portant les fidéles à lire l'Ecriture, on leve au contraire un des plus grands obstacles à leur réunion, en leur montrant qu'il est faux que l'Eglise Catholique ne permette pas cette lecture. Il peut sans doute arriver qu'encore aujourd'hui il y ait des personnes qui abusent de l'Ecriture. Mais ne peut on pas abuser des meilleures choses : & n'en abuse-t-on pas tous les jours ? Combien de personnes abusent des Sacremens, de l'assistance à la Messe ? Les interdit-on généralement à cause de cet abus ? Non sans doute : mais on instruit & on apprend à en bien user. On doit à plus forte raison faire la même chose à l'égard de la lecture de l'Ecriture Sainte.

II.

V. Raisons qu'ont les Jésuites de favoriser l'ignorance.

Il est à propos d'exposer ici les raisons qui portent les Jésuites à avoir de l'éloignement pour tout ce qui peut contribuer à l'instruction solide des fidéles. On peut dire que tout les y porte, leur politique, leur dogme, leur Morale. Leur politique demande qu'on ne soit pas instruit à fond de la Religion. Un homme qui le seroit, auroit bien-tôt apperçu leurs erreurs, & n'auroit garde de leur donner sa confiance. Le même intérêt

[redacted]

principes favoriſent également l'ignorance. En effet comment pourroit-il être utile de travailler à faire croître ſes lumieres, puiſque ſelon leur doctrine, on n'eſt obligé de pratiquer que ce que l'on ſçait, & que Dieu ne punira pas les hommes pour avoir violé des préceptes qu'ils n'auront pas connus ? Quelques-uns de ceux qui ont le plus pénétré leurs principes, comme le Cardinal Sfondrate, ont pouſſé les choſes ſi loin, qu'ils ont regardé comme une faveur pour de certains hommes d'avoir ignoré qu'il y a un Dieu. A combien plus forte raiſon ſera-t-il vrai, ſelon eux, que l'ignorance des devoirs de la vie Chrétienne pourra avoir ſes avantages ? Enfin l'idée que leur Morale donne de la vie Chrétienne, ne doit pas beaucoup porter à méditer les Ecritures. On n'a pas beſoin de grande inſtruction pour une Religion qui ſe borne à un culte extérieur, qui n'occupe que des intervalles très-peu fréquens dans le cours de la vie ; & il ſuffit de connoître d'une maniere ſuperficielle un Dieu qu'on n'eſt jamais obligé d'aimer. D'ailleurs l'ignorance de la Religion eſt [redacted]

ont travaillé toute leur vie à répandre partout la lumiere, & à procurer aux fidéles toutes sortes de moiens de s'instruire à fond de la Religion. Ils ont enrichi l'Eglise de plusieurs excellentes traductions, tant de l'Ecriture Sainte, que des Livres des saints Peres qui peuvent en faciliter l'intelligence. M. de Sacy entreprit & acheva la traduction de la Bible entiere pendant le tems qu'il fut prisonnier à la Bastille. On a joint ensuite à cette traduction d'excellentes explications, où l'on a recueilli ce qu'il y a de plus utile dans les Ouvrages des Peres. M. de Sacy est Auteur de quelques-unes de ces explications : les autres sont de M. du Fossé & d'autres personnes liées à Port-Royal. Ces hommes pleins de zéle & de lumiere ont aussi enrichi la France de plusieurs Traductions des Pseaumes & des Offices de l'Eglise, & de plusieurs Livres propres à faire entrer dans l'esprit des Divins Offices, & à y faire assister avec fruit. On sçait, par exemple, quel fruit ont produit les Heures de Port-Royal, & avec quel empressement les fidéles de tout état ont voulu se les procurer. Voici ce qu'en dit un grand Evêque de nos jours, en parlant à un Prélat dévoué aux Jésuites, & ancien Jésuite lui-même, qui les avoit condamnées. » Jamais livre n'a été plus universellement applaudi. Depuis 80 ans qu'il parut pour la premiere fois, combien les Editions en ont-elles été multipliées ? qui pourroit faire l'énumération des [redacted]

Royal ont combattu les principes des Jésuites.

3. *Lettre de M. Colbert Evêque de Montpellier à M. de Mars.*

prisées : & le Livre est aussi estimé & recherché après 80 ans, que le premier jour qu'il parut. Maintenant vous croiriez qu'en prêtant votre nom aux Jésuites, vous ferez tomber un ouvrage qui en a fait tomber tant d'autres. Non, M. vous ne remporterez de ce combat que la confusion que méritent ceux qui se prêtent à la calomnie. »

Les Théologiens de Port-Royal ont fait plus. Ils ont pris la défense de la pratique de lire l'Ecriture Sainte, que les Jésuites ou gens animés de leur esprit s'efforçoient de décrier, & de mettre au nombre des prétendues nouveautés que Port-Royal avoit introduites. M. Arnauld a fait contre M. Mallet le Livre de la *Lecture de l'Ecriture Sainte*, imprimé en 1680. Il a fait en 1688 la défense des versions de l'Ecriture, des Offices de l'Eglise & des Ouvrages des Peres, & en particulier de la traduction du Breviaire. Cette traduction étoit de M. le Tourneux, si connu par son excellent Livre de l'Année Chrétienne. M. Arnauld avoit travaillé dès 1661. à la justification de la traduction du Missel, par M. Voisin. Ce

[redacted]

ce dessein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fût; parce qu'il feroit ensorte par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Assemblée générale qui se tenoit alors condamnât cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de son avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fit avorter le dessein de dire la Messe en François. Il y travailla selon le plan qu'il en avoit fait. L'assemblée qui se tenoit depuis six mois sans avoir trouvé à redire à la traduction du Missel, quoique M. Voisin leur en eût parlé, ne pensa à la condamner qu'après en avoir été sollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedi Evêque de Fréjus, qui étoit le Courtier de la vente des bénéfices pour ce Cardinal. Mais quel fut le succès de cette condamnation? Les Grands Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Missel, s'y opposerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les Paroisses de Paris; & la traduction du Missel s'est toujours vendue, & imprimée depuis plusieurs fois. Et ainsi la Cour de France se mocqua de celle de Rome, & aiant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'intéresseroit point pour le Cardinal de Retz, elle le paia en feuilles de chêne. »

Le même Docteur dans ses difficultés à M. Steyaert, sur-tout dans la cinquiéme partie, a détruit pleinement l'avantage qu'on prétendoit tirer des régles de l'*Index* pour ôter [redacted]

tains Livres, qui partent de l'Inquisition Romaine. Il prouve qu'on semble avoir entrepris de sacrifier & l'utilité des Fidéles & l'honneur de la Religion, au dessein d'étendre la jurisdiction de la Cour de Rome au delà de toutes sortes de bornes, même de celles que la raison & l'équité doivent prescrire à tous les hommes. Enfin MM. de Port-Royal ont établi des maximes solides pour précautionner les Fidéles contre l'abus que les Supérieurs Ecclésiastiques font de leur autorité, en l'emploiant à ôter des mains des Fidéles des Livres capables de les instruire & de les précautionner contre la séduction. Cette instruction étoit d'autant plus nécessaire à l'Eglise, que depuis ce tems-là l'abus dont on se plaignoit est devenu beaucoup plus fréquent; & que c'est une des plus grandes tentations ausquelles soient exposées les personnes timides & d'une conscience foible. Cette matiere est encore traitée dans les difficultés à M. Steyaert.

VII. Succès des travaux de MM. de Port-

Les travaux de MM. de Port Royal ont eu un merveilleux succès. La vérité a enfin prévalu, du moins en France; & néan-

[redacted]

soit à ses enfans la lecture des Livres saints, & qu'elle leur envioit l'intelligence des Offices ausquels elle les obligeoit d'assister. Le goût de la lecture de l'Ecriture Sainte a si fort prévalu, que les Jésuites ont été obligés de paroître y céder en France, & de donner eux-mêmes des traductions & des explications du Nouveau Testament, comme ont fait les Peres Bouhours & Lallemant. Mais dans la suite ils ont fait de l'Ancien Testament un Roman, & ils ont corrompu le Nouveau, comme nous le voions de nos jours. Pour montrer combien ont été utiles à l'Eglise les travaux de MM. de Port-Royal sur la lecture de l'Ecriture Sainte, nous rapporterons ici ce que cent Evêques de France établissoient sur cette matiere en 1720. » L'Eglise, disoient-ils, dépositaire & interpréte des Ecritures est bien éloignée de vouloir aujourd'hui cacher ce divin trésor à ses enfans : & les nouveaux Réunis ausquels on a voulu inspirer des préventions sur ce point, peuvent connoître quel est l'esprit de l'Eglise sur cette lecture, par les Ecrits des plus habiles Controversistes, par tant de versions imprimées avec l'approbation de plusieurs Evêques, & par la conduite que ceux de France ont gardée, en mettant entre les mains des nouveaux Convertis les Livres saints, que la libéralité & la piété du feu Roi leur faisoit distribuer. L'Eglise ne cédera pas aux Communions séparées d'elle l'avantage de marquer du zéle & de [redacted]

Corps Doctrine 1720.

Testament imprimée à Mons. Avec quelle application MM. de Port-Roial y ont travaillé.

Rel. de la Paix de Cle. IX. tom. I.

ture Sainte, a sa source dans la Version du Nouveau Testament imprimée à Mons. On peut-dire que les personnes les plus habiles du Royaume avoient travaillé à cet Ouvrage, dans un tems où ils jouissoient avec le plus de tranquillité de l'heureuse retraite qu'ils étoient allé chercher dans la solitude de Port-Royal des Champs, où ils ne pensoient qu'à se sanctifier eux mêmes, en consacrant toutes leurs veilles & tout leur tems à la priére, à l'étude des Livres saints & aux exercices de la piété Chrétienne. Ils ne se proposérent d'abord que de faire un essai, & de voir s'ils pourroient rendre dans la pureté de notre langue le texte de l'Evangile & des autres Livres du Nouveau Testament, sans s'éloigner de la lettre, & aussi sans tomber dans la bassesse & dans l'obscurité qui se rencontrent d'ordinaire dans les traductions littérales. Ils trouverent dans l'exécution cette entreprise encore plus difficile qu'elle ne leur avoit paru. Mais ils ne crurent pas néanmoins la devoir abandonner, & ils partagerent entre eux tous les Auteurs

[redacted]

ge d'interrompre ce travail.

achevée, ils résolurent de la laisser quelque-tems, pour la revoir ensuite avec le plus d'exactitude qu'ils pourroient ; le tems servant extrêmement à découvrir dans les Ouvrages, de certaines fautes dont on ne s'apperçoit pas dans la chaleur de la composition. Cependant M. Arnauld le Docteur & M. le Maître son neveu, entreprirent de l'examiner en leur particulier. Le premier en la comparant avec le Grèc, & le second en examinant si l'on avoit conservé autant qu'on avoit pu dans le style, le caractere de celui de l'Ecriture Sainte ; & si l'on y avoit emploié par-tout, comme ils se l'étoient proposé, les expressions les plus simples & les plus naturelles. Mais les diverses persécutions que les Jésuites susciterent contre la Maison de Port Royal, contre la personne de M. Arnauld, & contre tous ceux qui avoient quelque liaison avec ces Religieuses, les aiant obligés de chercher en d'autres lieux des retraites plus sures, & de se séparer les uns des autres, ils ne purent, du moins la plûpart d'entre eux, se rejoindre à Paris que vers l'année 1665. Ils y revirent les quatre Evangélistes dans une maison d'un de leurs amis, où ils demeurerent quelque tems renfermés jusqu'en l'année 1666. que Madame la Duchesse de Longueville étant touchée des maux que causoit à l'Eglise l'exaction des signatures, & de l'oppression où étoient les Religieuses de Port-Royal & ceux qui en avoient entrepris la défense, [redacted]

X. L'Ouvrage est enfin achevé.

Il y avoit déja quelques années que diverses personnes d'un fort grand mérite & dans l'Eglise & dans l'Etat, les pressoient de donner cette traduction au Public, comme la chose du monde qui pouvoit être la plus utile à l'Eglise, & contribuer le plus à l'édification des Fidéles. Ils s'en étoient toujours défendus par l'impuissance où ils étoient de la revoir avec toute l'exactitude que cet Ouvrage demandoit. Mais enfin se trouvant par la protection que cette Princesse leur donnoit, en quelque sorte à l'abri des insultes qu'ils eussent pû recevoir ailleurs de la part de leurs adversaires, ils prirent la résolution de donner une partie de leur tems à achever de la revoir, & quelques-uns de leurs amis travaillerent de leur côté à obtenir de M. le Chancelier (Seguier) un privilége pour la faire imprimer, l'aiant fait examiner auparavant par deux Docteurs de la Maison de Sorbonne, fort habiles, qui y avoient donné leur approbation.

XI. Le P. Amelotte s'appro-

Mais le P. Amelotte de l'Oratoire qui étoit sur le point de faire paroître avec beaucoup d'éclat une traduction du Nouveau Testa-

[redacted]

voir une copie des quatre Evangiles, qui étoit entre les mains de M. le Marquis de Laigue. Il fit demander le reſte de la traduction par M. Pinette Fondateur de la Maiſon de l'Inſtitution de l'Oratoire où ce Marquis demeuroit; mais celui-ci qui avoit été ſurpris pour les Evangiles, ne le put être pour les Epitres de ſaint Paul, & refuſa abſolument de les prêter. De ſorte que le Pere Amelotte, comme on l'a vû par ſon ouvrage, ne put s'accommoder du travail de ces Meſſieurs que dans ſa ſeconde Edition, après la publication du Nouveau Teſtament de Mons. Ce Pere, dont la prévention & l'animoſité contre MM. de Port-Royal avoient aſſez éclaté dans les Ecrits qu'il avoit publiés contre eux, non content d'avoir profité de leur travail, prétendoit s'en attribuer toute la gloire; & pour les empêcher de publier leur traduction, il tâcha en 1665 de faire approuver la ſienne par l'Aſſemblée générale du Clergé qui ſe tenoit alors. En effet il n'oublia rien pour engager cette Aſſemblée à l'autoriſer, en ſuppoſant que deux Prélats au nom de l'aſſemblée de 1655. l'avoient chargé d'y travailler. Mais M. l'Archevêque de Sens qui avoit préſidé à l'aſſemblée de 1655. & qui préſidoit encore à celle de 1665. ne ſe ſouvenant point que la premiere de ces aſſemblées eût fait choix du Pere Amelotte pour cette traduction, & n'en trouvant rien après bien des recherches dans les Procès-verbaux de l'aſſemblée de 1655. rompit toutes les meſures que ce Pere avoit

tes, qui étoit justement ce que M. de Laigue lui avoit prêté, & il les dédia à M. de Perefixe avec des éloges qui convenoient très-peu à la conduite que ce Prélat tenoit alors, laquelle avoit assurément bien peu de rapport à celle de saint Athanase & de saint Hilaire, ausquels il le comparoit.

XII. M. de Saci l'un des principaux Auteurs de cette traduction est fait prisonnier.

On avoit déja en quelque façon prévenu le Pere Amelotte dans les Homélies de saint Chrysostôme, qu'on avoit publiées au commencement de l'année 1665 où l'on avoit inséré la traduction toute entiere de l'Evangile de saint Matthieu faite par MM. de Port-Royal; & cinq ou six de ces Messieurs avoient continué depuis à revoir les autres Evangiles, & tous les autres Livres du Nouveau Testament, avec la même exactitude qu'on avoit apporté la premiere fois, c'est-à-dire en conférant tout de nouveau leur traduction avec ce qu'ont dit tous les saints Peres & les meilleurs Auteurs qui ont expliqué le sens ou la lettre de ces Livres sacrés. Ceux qui n'avoient pas de retraite ordinaire à l'Hôtel de Longueville ne craignant point de s'exposer à la violence de leurs ennemis [redacted]

V.

XIII. La traduction est imprimée à Mons avec les approbations & privilege. Comment elle est reçue France.

Un traitement si rigoureux, sans prétexte même apparent, à l'égard d'une personne qui n'avoit eu aucune part à tous les Ecrits qui avoient été publiés sur les contestations présentes, & qui s'étoit uniquement appliqué à des Ouvrages de piété, fit bien juger qu'il n'y avoit nulle grace à attendre du côté de la Cour, ni aucun privilége à esperer pour le Nouveau Testament, quelqu'Approbation qu'on eût d'ailleurs des Evêques de France, & des Docteurs de Sorbonne. Ainsi ces Messieurs crurent qu'ils feroient mieux d'envoier leur traduction aux Docteurs de Louvain, afin que l'aiant examinée, on la pût faire approuver sur le témoignage qu'ils en rendroient, par les Ordinaires des villes des Pays-Bas, où l'on trouveroit à propos de la faire imprimer & de la débiter après en avoir obtenu un privilége du Roi d'Espagne. On exécuta la chose comme on l'avoit projettée. M. Pontanus Docteur & Professeur en Théologie de l'Université de Louvain, & Censeur Royal des Livres, examina cette traduction, & l'aiant trouvée tout-à-fait exacte & fidelle, l'approuva. M. l'Evêque de Namur l'approuva aussi avec beaucoup d'éloges. On choisit pour la faire imprimer & débiter Gaspard Migeot Libraire de Mons. M. l'Archevêque de Cambrai Ordinaire du lieu, donna sa permission, & l'on obtint

ſaires pour ſatisfaire ceux qui attendoient cette traduction depuis long-tems. C'eſt ce qui fut cauſe qu'elle ne parut a Paris, comme on l'a déja remarqué, que vers le mois d'Avril de l'année 1667. Elle y fut reçue avec un applaudiſſement incroiable & attira de grandes louanges à MM. de Port-Royal que l'on ſavoit en être les Auteurs. Les Jéſuites pleins d'envie & de haine contre ces Théologiens, crurent devoir mettre tout en œuvre pour arrêter le bien que produiſoit un Livre ſi généralement eſtimé; & voici les moiens qu'ils emploierent pour y réuſſir.

XIV. On veut la faire imprimer en France. Mouvemens que ſe donnent les Jéſuites pour arrêter le privilége.

Le débit prodigieux qu'on faiſoit de ce Livre, porta des perſonnes de la Cour à en demander un privilége au Roi, comme une récompenſe de leur ſervice. Elles l'obtinrent du Roi, à condition que l'ouvrage ſeroit examiné par trois Docteurs, dont le Roi en nomma deux qui paroiſſoient devoir en juger équitablement. Et ce fut ce qui redoubla l'animoſité des Jéſuites contre cet Ouvrage. Ils appréhenderent que cet examen étant fait ſans paſſion, n'achevât de [redacted]

balancés par d'autres plus modérés. Comme cette précaution suffisoit pour faire avorter les mauvais desseins des Jésuites, ils jugerent qu'il étoit tems d'user de leur artifice ordinaire, & qui leur réussit toujours, qui est de faire grand bruit contre les Livres qu'ils veulent rendre suspects parmi les ignorans & les simples, afin d'engager ceux qui redoutent leur puissance & qui s'épouvantent par leurs clameurs, de faire au moins en apparence quelque chose pour les contenter, & pour leur donner ce misérable avantage de pouvoir dire, que ce n'est pas sans raison qu'ils ont crié.

XV. Ils choisissent le Pere Mainbourg pour attaquer le Livre. Caractére de ce Jésuite.

Ils choisirent leur Pere Mainbourg comme propre à exécuter leur dessein, & le chargerent de prêcher fortement contre le Livre. Des flétrissures reçues en servant la Compagnie, l'avoient déja fait connoître, & il avoit été obligé par Sentence de l'Officialité, de faire réparation en pleine Chaire, de la maniere injurieuse dont il avoit parlé contre les Curés de Paris. Voici le portrait qu'un Auteur fort modéré fait de ce Jésuite dans un Ouvrage très-connu. » C'étoit un homme fort singulier, & tel que le pouvoient désirer les plus envenimés de ses Confreres ; qui avoit assez de naturel à faire le Comédien dans la Chaire, pour attirer le monde & se faire suivre ; assez de feu & de facilité à parler, pour imposer au peuple & lui renverser l'esprit par des déclamations séditieuses ; assez d'aveuglement & de ma- [redacted]

Hist. de la Paix de Clément IX. par M. Varet.

avec une témérité prodigieuse des choses dont il étoit le plus mal instruit ; assez d'impudence pour avancer sans rougir les plus noires impostures contre des personnes de mérite & d'une vie exemplaire ; & assez d'opiniâtreté & d'inflexibilité dans le mal, pour ne jamais reculer ni se repentir de sa malice, quelque confusion qui lui en revînt, & quelque claires que pussent être les preuves dont on l'accableroit. »

XVI. Sermons du P. Mainbourg contre la traduction de Mons. M Arnauld y répond.

Le Pere Mainbourg commença à déclamer contre la traduction du Nouveau Testament de Mons, le Dimanche 28 Août fête de saint Augustin, dans l'Eglise des Jésuites de la rue saint Antoine, & promit de parler contre ce Livre dans tous les Sermons qu'il feroit jusqu'à la Toussaint. Il tint parole, & tâcha de persuader que cette traduction étoit remplie d'hérésies, qu'elle avoit été faite pour favoriser la Doctrine des Calvinistes, & que ceux qui la lisoient étoient excommuniés. Il alléguoit une multitude de passages, comme aiant été corrompus ou falsifiés. La plûpart des Auditeurs n'étoient point en état de juger du fond de

[redacted]

nard, & M. de Saci étoit à la Bastille. Mais M. Arnauld aiant appris par les lettres de ses amis ce qui se passoit à Paris, & aiant reçu un mémoire exact de tous les passages que le Pere Mainbourg avoit repris dans ses premiers Sermons, il entreprit de les justifier, dans le lieu même où il se trouvoit pendant son voiage; & dès la premiere semaine du mois d'Octobre, on vit paroître la premiere partie de la réponse aux Sermons de ce Jésuite sous ce titre: *Défense de la Traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons contre les Sermons du Pere Mainbourg Jésuite.* On y découvroit si clairement sa mauvaise foi & ses calomnies, que tout autre que lui n'auroit plus osé se montrer. Mais il n'en devint que plus fier & plus emporté; & au lieu de se corriger des boufonneries qu'on lui avoit si justement reprochées, il s'y abandonna avec si peu de retenue, que quand il faisoit rire ses Auditeurs, il se félicitoit de tenir la parole qu'il avoit donnée, de ne pas ennuier.

XVII. L'Archevêque de Paris rend une Ordonnance contre le Livre. M. Arnauld en fait voir les abus & les nullités.

L'Archevêque de Paris au retour de ses visites recevant des plaintes de toutes parts au sujet des Sermons du Pere Mainbourg, témoigna ne point approuver les excès de ce Jésuite. Il dit même qu'il avoit donné ordre à un de ses Grands-Vicaires d'empêcher qu'il ne continuât ses déclamations. Mais les Jésuites savoient bien qu'ils n'avoient rien à craindre de ce Prélat. Ils vinrent même à bout de le mettre dans
[redacted]

roissoit dans Paris sans sa permission & sans nom d'Auteur. Cette Ordonnance fut bientôt attaquée par un Ecrit où l'on en faisoit voir les *Abus & les Nullités*. On y prouve sur-tout que l'on a observé tout ce que les Conciles ordonnent pour l'impression des Livres. Avant que cet Ecrit parût, les Jésuites voiant bien que la crainte d'encourir les censures de M. de Beaumont de Perefixe n'empêcheroit point le débit du Livre qu'ils vouloient proscrire, & qu'ils savoient avoir l'approbation des plus habiles Docteurs de Sorbonne, & des plus savans Evêques du Royaume, solliciterent un Arrêt du Conseil pour le supprimer & en empêcher le débit. Par le moien du Pere Annat Confesseur du Roi, ils obtinrent aisément cet Arrêt qui fut publié à Paris à la fin de Novembre de la même année 1667. Ils travaillerent ensuite à engager d'autres Prélats qui avoient besoin de leur crédit à la Cour, à condamner aussi la traduction de Mons. Mais ils ne purent en gagner que deux, Georges d'Aubusson alors Archevêque d'Embrun & depuis Evê-

[redacted]

on faisoit voir les abus & les nullités avec la même force & la même évidence. Mais en prouvant qu'elle étoit insoutenable dans toutes ses parties, on s'y attachoit particulierement à faire remarquer, que quoique cette Ordonnance parût sous le nom du Grand-Vicaire de ce Prélat, elle avoit néanmoins été fabriquée & imprimée à Paris par son ordre; ce qui faisoit que la date étoit en blanc. On faisoit voir qu'il étoit ridicule que M. l'Archevêque d'Embrun eût affecté de faire un Mandement pour défendre à ses Diocésains dont la plûpart n'entendent pas le François, de lire une traduction Françoise du Nouveau Testament, dont ils n'avoient point entendu parler, & qu'on ne leur porteroit jamais pour lire non plus que si elle étoit Allemande; que cette affectation étoit d'autant plus surprenante, qu'elle donnoit lieu à tout le monde de dire, que n'aiant jamais mis le pied dans son Diocése, depuis qu'il en avoit pris possession, & aiant passé toute sa vie ou à la Cour, ou dans les Ambassades de Venise & d'Espagne, il ne se souvenoit de ses Diocésains que pour leur interdire la lecture de l'Evangile; qu'on ne voioit point ce qui l'avoit pû porter à prendre parti dans une querelle qu'on faisoit très-mal à propos sur un très-excellent Livre, à des gens de mérite & de piété, lui qui ne faisant que d'arriver de Madrid, n'étoit pas encore informé de l'état des choses; qu'il falloit pour cela ou qu'il fût étrangement attaché aux

[redacted]

d'obtenir par le crédit du Pere Annat un autre Evêché plus proche de Paris.

XIX. M. d'Embrun préſente une Requête au Roi contre MM. de Port-Royal, & leur traduction du N. T. Ces Théologiens en dreſſent une pour détromper le Roi.

M. d'Embrun réſolut de ſe venger de tous ceux qu'il ſoupçonnoit avoir eu part à ce Dialogue. Quoique le ſtyle en fût fort différent de celui de MM. de Port-Royal, & qu'ils l'euſſent fait aſſurer par des perſonnes dignes de foi qu'ils n'en étoient pas les Auteurs, ce Prélat voulut néanmoins ſignaler contre eux ſon reſſentiment d'une maniere très-éclatante. Les Jéſuites lui firent une Requête pour le Roi contre MM. de Port-Roial & contre leur traduction du Nouveau Teſtament, & il la préſenta lui-même à Sa Majeſté. Elle renfermoit toutes les calomnies que les Jéſuites avoient déja publiées contre MM. de Port-Royal, qui y étoient accuſés d'héréſie, de ſchiſme, de révolte contre le Roi. On les y repréſentoit auſſi comme une cabale d'inviſibles, qui s'étoient ſéparés de l'Egliſe, & qui étoient diſpoſés à prendre les armes, dès qu'ils ſe ſentiroient aſſez forts pour établir leur Secte par la violence. MM. de Port-Royal crurent devoir de leur côté préſenter une Requête au Roi,

[redacted]

à renverſer toute la Religion. Ils ſe bornerent donc à réfuter les accuſations générales contre leurs perſonnes, & à expoſer les principes qu'ils avoient ſuivis dans les conteſtations qui troubloient l'Egliſe. On convint que M. Arnauld & M. l'Abbé de la Lane ſigneroient cette Requête, & qu'ils l'adreſſeroient à un des Miniſtres & Sécrétaires d'Etat, auquel ils écriroient en particulier, pour le ſupplier d'avoir la bonté de la préſenter au Roi. Ce projet fut exécuté ; & le Samedi 19 Mai veille de la Pentecôte, on porta le paquet chez M. de Lionne, qui le reçut dans le tems que M. l'Archevêque de Sens étoit avec lui. Ce Prélat s'y étoit rendu exprès pour voir de quelle maniere ce Miniſtre le recevroit, & pour l'encourager à rendre ce bon office à ces Meſſieurs & à toute l'Egliſe, ne doutant point que Sa Majeſté ne fût tout-à-fait portée à lui donner la paix, ſi elle ſe faiſoit lire cette Requête, qui ſeule étoit capable d'effacer toutes les mauvaiſes impreſſions, qu'on lui avoit pû donner contre eux, & contre la cauſe qu'ils défendoient. Nous croions devoir donner ici des Extraits aſſez étendus d'une piéce ſi intéreſſante.

VII.

XX. Requête de MM de Port-Roial au Roi

» Le profond reſpect que Dieu nous a donné pour la perſonne Sacrée de Votre Majeſté, nous a empêché juſqu'à préſent de prendre la liberté de lui porter nos plaintes [redacted]

Comme il nous a accuſés publiquement devant Votre Majeſté, il nous oblige de nous défendre auſſi devant Elle par la même voie. Et en cela, Sire, nous avouons qu'il peut avoir rendu contre ſon intention un grand ſervice à l'Egliſe, en engageant Votre Majeſté à connoître par elle-même, qui ſont les véritables Auteurs des diviſions qui la troublent. Il n'en faut pas davantage pour lui redonner le calme & la paix; & ſi-tôt que Votre Majeſté ſe ſera appliquée avec quelque ſoin à une ſi grande & ſi importante affaire, Elle diſſipera ſans peine les nuages dont on a tâché juſqu'ici de l'obſcurcir. C'eſt, Sire, ce que M. l'Archevêque d'Embrun ſemble avoir appréhendé, & ce qui l'a porté à établir cette nouvelle maxime, que c'eſt une inſolence criminelle à des ſujets d'oſer dire que les Rois peuvent quelquefois être ſurpris. Il veut jouir en paix de l'avantage de nous traiter d'hérétiques, qui flate ſon reſſentiment, & ſe conſerver dans la poſſeſſion de ce zéle admirable, dont il tâche de ſe faire honneur. Comme il faut pour cela que l'héréſie, le ſchiſme & la révolte [redacted]

point l'eſpérance que nous avons que Votre Majeſté écoutera favorablement ce que nous avons à lui dire pour notre juſtification, & qu'elle rejettera avec indignation, les baſſes flateries de ceux qui lui voudroient attribuer un privilége qui n'appartient qu'à Dieu ſeul. Ce grand Roi que Dieu *David*
avoit choiſi lui-même pour gouverner ſon peuple, & en qui les lumieres naturelles d'un eſprit excellent étoient encore fortifiées par les lumieres divines de la prophétie, ne laiſſa pas de ſe laiſſer prévenir par la malice d'un ſerviteur artificieux qui lui avoit rendu ſuſpecte la fidélité de ſon maître. Et Dieu le permit, comme diſent les ſaints Peres, pour apprendre aux Rois à ne ſe pas égaler à celui qui les fait regner, en ſe croiant incapables d'être trompés par les artifices de ceux qui les environnent. Qui pourroit donc croire après cet exemple, que ce ſoit manquer de reſpect envers les Rois, que de leur repréſenter avec une profonde humilité, qu'on les auroit ſurpris en quelques rencontres, & que ce ſeroit leur reprocher de n'avoir que le nom de Roi, & de n'en point faire les fonctions?... Il eſt difficile que dans cette grande foule d'occupations & d'affaires qui accablent & partagent ces grands Princes, il ne s'en rencontre quelques-unes qui leur ſoient mal repréſentées par des perſonnes artificieuſes ou prévenues. Et ils ſont plus particulierement expoſés à ces ſurpriſes, dans les affaires qui ſont embarraſſées de queſtions de Théologie, comme eſt celle-ci,

[redacted]

lutions qu'ils ont à prendre dans ces rencontres, dépendent de la disposition des Prélats & des Théologiens qui sont ordinairement à la Cour, & qui n'en sont pas pour cela ni plus capables de bien juger de ces matieres, ni plus exemts d'intérêts & de passion. Ainsi c'est sur cela particulierement qu'ils trouvent bon qu'on leur ôte les fausses impressions qu'on pourroit leur avoir données. Il est de leur grandeur, Sire, de ne permettre pas qu'on profite des déguisemens dont on auroit usé envers eux, d'emploier leur autorité à remettre les choses dans leur état naturel, & de faire réparer les injures qui pourroient avoir été faites à la vérité & à la justice. »

I. fidéli- tnir les es fur- u'on t. Cri- eux rom-

» Voila, Sire, quels ont été les sentimens des grands Princes, & ce que Charles le Chauve, l'un des prédécesseurs de Votre Majesté, qui joignit par sa valeur & par sa sagesse à la qualité de Roi de France celle d'Empereur des Romains, a voulu témoigner à ses sujets & à toute la postérité par une Loi expresse qu'il a insérée dans ses Capitulaires. *S'il arrive*, dit-il, *qu'étant hom-*

[redacted]

par eux-mêmes. Il ne croioit pas qu'il y eût *de l'insolence* à de fidéles sujets de reconnoître que leur Prince auroit été engagé en quelque chose d'injuste par le rapport malicieux de personnes passionnées ; ni que ce fût une inconstance & une légereté indigne d'un Roi de changer lui-même ce qu'on lui auroit fait faire de contraire à la raison & à la justice. Ainsi bien loin que ce soit manquer au respect que l'on doit aux Rois, que de les avertir des surprises qu'on leur peut faire, c'est au contraire l'une des plus grandes marques qu'on leur puisse donner de la fidélité qu'on leur doit ; rien n'étant plus avantageux pour leur véritable gloire, que d'avoir lieu de faire connoître qu'ils sont toujours prêts de se rendre à la vérité & à la raison. Mais, Sire, ce qu'on appelle violer le respect qui est dû à la Majesté des Souverains, c'est d'oublier qu'ils nous tiennent la place du Dieu de vérité en qualité de ses ministres, & d'oser avancer les accusations les plus atroces contre des gens de bien & des Prêtres, sans les pouvoir justifier par la moindre preuve raisonnable. Nous avons, Sire, beaucoup de peine à imputer ces excès à un Archevêque, dont la dignité nous sera toujours en une singuliere vénération. Mais nous y sommes forcés par la nécessité de notre défense, que nous ne pouvons abandonner sans crime, les Prêtres étant redevables à l'Eglise & à l'Etat de leur réputation & de leur honneur. » XXIII

Après avoir rapporté les accusations que Accusat

[redacted]

tes les Loix, Sire, divines & humaines, écclésiastiques & civiles, obligent les accusateurs de prouver ce qu'ils avancent, à peine de passer pour convaincus d'imposture & de calomnie : & le défaut de preuves de la part de ceux qui accusent, est la justification de ceux qui sont accusés, comme le saint Esprit même l'a marqué dans les Actes, s'étant contenté pour rendre témoignage à l'innocence de saint Paul, & à la malice des Juifs ses persécuteurs, de dire de ces derniers, *qu'ils l'accusoient de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient apporter aucune preuve.* M. d'Embrun connoît ces régles, &
ch. xxv. il ne doit pas ignorer que l'Eglise a eu toujours tant d'horreur de ceux qui les violent, qu'il y a des Conciles & des Papes qui ont ordonné qu'ils seroient privés de la Communion même à la mort. Il sait aussi que sa dignité ne le dispense pas de les observer ; mais sa passion l'empêche d'en envisager les conséquences. Il ose accuser devant le plus grand Roi de la terre, des Prêtres dont graces à Dieu la vie est irréprochable, de crimes aussi énormes que sont [redacted]

ne se vantassent dans leurs Ecrits, que cela seul l'exemteroit de la nécessité d'en chercher des preuves ; puisqu'il n'en faut point contre des gens qui avouent leurs crimes, & qui signent leur propre condamnation. »

XXIV. Réponse aux calomnies du même Prélat.

» Il semble, Sire, qu'on ne pouvoit gueres passer plus avant en ce genre de hardiesse. Et néanmoins il a voulu ajouter à cette supposition générale, une nouvelle confirmation qui est encore plus étonnante. Car pour marquer en particulier quelques-uns de ces Ecrits, où il dit que nous nous vantons des crimes mêmes qu'on nous impute, il assure Votre Majesté que *nous avons fait depuis long-tems un Traité exprès, où nous tâchons de prouver par des exemples de l'antiquité faussement allégués, qu'il est permis pour les intérêts de notre mauvaise doctrine, de nous élever contre les puissances* ; ce qu'il appelle avec raison *une maxime cruelle & ennemie du Christianisme.* Qui ne croiroit, Sire, qu'un Archevêque parlant de la sorte, avoit entre les mains ce méchant Livre, & qu'il n'a pas manqué de le faire voir à Votre Majesté en lui présentant sa Requête ; une accusation si capitale rendant criminel celui qui l'avance, si elle n'est accompagnée de piéces qui la justifient ? Cependant, Sire, nous osons dire sans crainte, qu'il ne l'a point fait ; parce que nous sommes bien assurés que ce prétendu *Traité* ne subsiste que dans l'imagination de M. l'Archevêque d'Embrun, & que nous n'avons jamais rien écrit qui puisse donner lieu à

[redacted]

qui nous les arrache malgré nous. Ce seroit une patience criminelle de souffrir sans émotion qu'on nous fît passer devant Elle & devant toute la France pour des Docteurs de révolte, qui enseignent à ses sujets par des Livres publics à fouler aux pieds le commandement de saint Paul, en s'élevant contre *les Puissances* pour les intérêts d'une bonne ou d'une mauvaise doctrine : car il n'est permis de le faire ni pour l'une ni pour l'autre. On peut & on doit souffrir des Puissances, quand Dieu permet qu'elles soient prévenues contre nous. Mais souffrir d'elles dans ces rencontres, n'est pas s'élever contre elles. Rien n'est plus éloigné de la révolte que la constance chrétienne : car les hommes ne s'élevent contre les Puissances légitimes sous prétexte de défendre ce qu'ils appellent vérité, que parce qu'ils manquent de fermeté, de courage & de constance, pour s'exposer aux mauvais traitemens qu'ils en appréhendent. C'est cette disposition qui fait les rebelles; au lieu que l'autre est le plus ferme fondement de la fidélité des sujets envers leurs Princes. »

[redacted]

tiennent : mais ceux qui n'en ont que de religion & de piété n'y ſont que plus fortement attachés. Car les conſidérations humaines peuvent changer : mais les maximes de la Religion ſont toujours les mêmes ; & tout homme qui ſe conduit par les principes (qu'elle inſpire,) n'a jamais que de la vénération pour ſon Prince, quelque traitement qu'il en reçoive. Cependant, Sire, comme ſi M. l'Archevêque d'Embrun avoit reçu de Dieu le pouvoir de lire dans les cœurs, il ne nous accuſe pas ſeulement des crimes préſens, mais il prévoit ceux que nous commettrons lorſque nous ſerons plus forts. Il aſſure votre Majeſté, comme nous avons déja vû, *que voulant ſuivre juſqu'au bout l'eſprit des hérétiques, nous ne manquerons pas alors de prendre les armes pour établir par la force notre mauvaiſe doctrine.* C'eſt ainſi qu'il fait le politique, en jugeant de la ſolidité de l'eſprit de Votre Majeſté par la foibleſſe du ſien, & en tâchant de faire peur de trois ou quatre Ecrivains de Port-Royal à un Prince qui fait trembler toute l'Europe, comme étant capables de prendre les armes contre lui, & de lever des armées pour établir leur prétendue Secte par une guerre Civile. Le reſpect que nous avons pour Votre Majeſté, nous empêche, Sire, de traiter cette viſion de la maniere qu'elle le mériteroit ; & nous voulons bien même épargner à M. d'Embrun les reparties qu'elle attireroit très-juſtement & qui ne lui ſeroient pas avantageuſes. Mais nous croirions [redacted]

la ſupplions ſeulement de ſe ſouvenir des
M. d'Alet. conſeils qu'elle ſait qu'un Evêque célébre que l'on regarde comme étant dans la même cauſe que nous, & dont nous nous ferons toujours gloire de ſuivre les ſentimens, a donnés à des perſonnes de la plus haute condition de ſon Royaume, que le malheur des tems avoit engagées dans des guerres contraires à leur devoir; & nous ſommes aſſurés qu'elle n'aura beſoin que d'y faire un peu de réflexion, pour demeurer perſuadée, que rien ne ſeroit plus capable d'entretenir dans ſon Etat une parfaite tranquillité, que ſi tous les Théologiens & tous ceux qui gouvernent les conſciences ſuivoient les mêmes maximes. »

XXVI. On détruit l'accuſation d'héréſie.

MM. de Port-Royal répondent enſuite aux reproches que leur faiſoit M. d'Embrun, *d'être inviſibles & de demeurer dans des retraites obſcures.* Ils demandent quel droit a ce Prélat de vouloir ôter aux ſujets du Roi la liberté d'être auſſi ſolitaires qu'ils le jugent à propos, pour mieux ſervir Dieu dans la retraite & dans le ſilence. » Il n'y en a point, diſent-ils, qui aient moins de droit [redacted]

de décrier dans ſon eſprit, & pour les empêcher de ſe juſtifier ; Elle eſt trop juſte pour le trouver mauvais. » Puis paſſant à l'accuſation d'héréſie, on parle ainſi: » Nous avons, Sire, cent fois confondu ceux qui avoient voulu rendre notre foi ſuſpecte. Nous les avons convaincus d'impoſture, quand ils nous ont accuſés de ne pas condamner ſincérement les cinq Propoſitions. Et ſelon toutes les Loix de l'Egliſe, quiconque déclare qu'il condamne des erreurs, en doit être crû, parce qu'autrement ce ſeroit ôter aux plus gens de bien tout moien de ſe défendre contre la calomnie, ſi pour les rendre ſuſpects d'héréſie, il n'y avoit qu'à dire qu'ils retiennent dans le cœur ce qu'ils condamnent de bouche. M. l'Archevêque d'Embrun s'efforcera-t-il d'obſcurcir une telle lumiere, par l'équivoque du ſens de Janſénius, & par la prétendue inſéparabilité du fait & du droit ? Mais, Sire, ces chiméres que l'on avoit propoſées d'abord pour colorer le bruit d'une nouvelle héréſie, ſe ſont par leur propre abſurdité détruites d'elles-mêmes dans l'eſprit de toutes les perſonnes intelligentes. Elles l'ont été encore davantage par des Ecrits convainquans qui ſont demeurés ſans replique.

Enfin, Sire, pour fermer la bouche à M. d'Embrun ſur cette accuſation d'héréſie, il ſuffiroit de lui dire qu'il n'y a rien de plus emporté & de plus déraiſonnable, ſur-tout à un Evêque qui doit être informé de ce [redacted]

qu'ils ſont plus foibles, & qu'ils ont plus de beſoin de ſon aſſiſtance & de ſa protection. C'eſt la ſeule conſidération, Sire, à laquelle nous ſupplions Votre Majeſté d'avoir égard. Nous n'avons ni appui, ni crédit, ni protection dans le monde : nous n'y avons pas même de retraite où nous puiſſions eſpérer d'être en repos. Il n'y a perſonne qui n'ait la liberté de nous déchirer par toutes ſortes de médiſances. Nous ne ſemblons pas mériter en cet état les regards d'un grand Roi qui ne voit rien autour de lui que d'éclatant & de magnifique ; mais nous n'en ſommes que plus dignes d'être les objets de ſa bonté. Il y en a qui en ſont encore plus dignes que nous, * & qui ont moins mérité le traitement qu'on leur fait ſouffrir. Dieu les voit, & Votre Majeſté comprend aſſez ce que nous voudrions dire : le reſpect nous empêche de nous expliquer davantage. Mais nous n'en eſpérons pas moins qu'elle écoutera les prieres mêmes que nous n'oſons pas lui faire, à l'exemple de Dieu qui ſe plaît à prévenir nos vœux, & à nous donner au-delà de ce que nous lui demandons. *Antoine* [redacted]

* *Les Religieuſes de Port-Royal pour lors diſperſées & captives en divers Monaſteres, & M. de Saci priſonnier à la Baſtille.*

lire, & on s'empressoit de la communiquer à ceux qui ne l'avoient point encore vûe. Il n'y avoit personne qui n'en fût attendri, & qui ne souhaitât que le Roi se la fît lire, dans l'espérance qu'on avoit qu'elle feroit beaucoup d'impression sur l'esprit de Sa Majesté. On la trouvoit vive, agréable, sage, forte, modérée, édifiante; & elle plaisoit plus à la derniere lecture qu'à la premiere. Mais afin que l'on puisse mieux juger de l'effet que cette Requête produisit dans la plûpart des esprits, & de l'approbation générale qu'elle eut, nous rapporterons ici ce qui se passa au lever du Roi le jour de la Pentecôte, qui étoit le lendemain du jour auquel elle avoit été portée à M. de Lionne.

lever du Roi à cette occasion.

M. de Louvois entra dans la Chambre du Roi cette Requête roulée à la main; & voiant M. l'Archevêque d'Embrun, il lui dit : *Voilà, Monsieur, une botte qu'on vous porte ; voilà qui parle à vous.* Le Roi lui demanda ce que c'étoit. M. de Louvois répondit que c'étoit une Requête qui ne plairoit pas beaucoup à M. d'Embrun. Le Roi demanda si elle étoit belle. M. de Louvois répondit que c'étoit la plus belle chose du monde. En même-tems on entendit dans la chambre du Roi une espece de murmure confus contre M. d'Embrun, vers lequel s'approcherent M. le Prince, M. le Maréchal de Grammont, M. de Montausier, M. de Mortemart, M. l'Abbé le Tellier & quelques autres. Le Pere Annat étoit aussi là [redacted]

Relat. de la Paix, tom. 1. *p.* 281. *& suiv.*

me ils vinrent à parler de la traduction du Nouveau Testament, M. le Prince lui dit : Avouez franchement que vous l'avez condamnée sans l'avoir lûe. M. d'Embrun soutint qu'il l'avoit lue. Mais, lui dit M. le Prince, vous n'entendez point le Grec. Comment donc en avez-vous pû juger ? Et comme M. d'Embrun se tenoit offensé de ce qu'on disoit qu'il ne savoit pas le Grec, M. le Prince le poussa encore plus fortement, & voulut gager cent pistoles que si l'on apportoit un Nouveau Testament il n'en expliqueroit pas trois lignes. Le Roi paroissoit entendre tout cela avec plaisir, sans pourtant se déclarer. M. le Maréchal de Grammont prit alors la parole, & dit au Roi : *Sire, Votre Majesté a du sens, Elle a de l'esprit, la Requête est écrite d'une maniere claire, nette, désembarassée de toutes les choses que les personnes de son rang ne sont point obligées de savoir ; Que si Votre Majesté veut s'y appliquer une demi-heure, Elle connoîtra parfaitement le fond du différend, & sera capable de le décider & de donner la paix à l'Eglise en un moment.* Et se tournant vers

[redacted]

ces choses-là, & y donne cours. M. de Louvois lui dit : On a bien imprimé la vôtre. M. d'Embrun repliqua que celle-ci étoit une Requête en l'air qui n'étoit signée de personne. *Si fait, si fait*, dirent M. le Prince & M de Louvois ; *elle est signée Arnauld & de la Lane*. M. de Montausier parla à son tour, & dit au Roi, qu'il s'étonnoit qu'on trouvât à redire à cette traduction du Nouveau Testament ; qu'il l'avoit lue déja six fois, & qu'il la liroit toujours nonobstant les ordonnances ; qu'elle étoit la plus belle du monde. M. le Prince revint à la charge, & dit à M. d'Embrun sur la Requête : *Elle est pressante ; elle ne dit point de choses extravagantes, & qui ne veulent rien dire : elle vous fait tenir la croupe à la volte*. M. d'Embrun entrant en mauvaise humeur, dit que ce n'étoit pas aux gens du monde à parler des affaires de l'Eglise ni à en juger ; qu'en Espagne on ne le souffriroit pas aux Laïcs : *Non*, dit M. le Prince, *ce n'est pas à nous à juger de cela ; mais c'est à vous à vous mêler des intrigues de la Cour, & à quêter des Ambassades, & nous n'y trouverons rien à redire. Je vous déclare néanmoins, que tant que vous voudrez faire notre métier, je crois qu'il nous sera au moins permis de parler du vôtre.*

D'autres parlerent aussi avec beaucoup de liberté à M. d'Embrun pendant tout le tems que le Roi fut à s'habiller. Les uns disoient à M. d'Embrun pourquoi il s'étoit mis à

Le Roi ne s'expliquoit qu'en riant : il dit ſeulement à M. d'Embrun voiant qu'il ſe fâchoit ; *Ne vous échauffez pas, M. d'Embrun. Ne voiez-vous pas bien que ce n'eſt que pour rire tout ce qu'ils vous diſent ?* Enſuite le Roi entra dans ſon cabinet ſeul avec M. de Louvois, & M. d'Embrun demeura fort outré & fort ſcandaliſé du P. Annat, qui pendant tous ces diſcours garda un ſilence fort exact, de ſorte que ce Prélat ſe plaignit hautement des Jéſuites, qui, diſoit-il, s'étoient ſervis de lui comme d'un plaſtron, & l'avoient abandonné au beſoin ſelon leur coutume. Il en avoit d'autant plus de chagrin, qu'on ne parloit d'autre choſe, & à la Cour & dans Paris. Tout le monde à l'envi donnoit des louanges aux Auteurs de cette Requête, qu'on regardoit comme un chef-d'œuvre d'éloquence. Le Public témoignoit de l'impatience de voir les autres Ecrits où l'on promettoit de faire une diſcuſſion particuliere de la Requête de M. d'Embrun. Ce Prélat ſçut même, que le Roi aiant parlé à M. l'Evêque d'Orléans de [redacted]

Prince s'étant apperçu que M. le Duc liſoit la Requête, M. de Montauſier le Nouveau Teſtament de Mons, & Madame la Maréchale de la Mothe, Gouvernante de M. le Dauphin, les Heures de Port-Royal, il ſe tourna vers M. d'Embrun, & levant les épaules il lui dit d'un ton que tout le monde entendit, & qui marquoit aſſez qu'il ſe mocquoit de lui : » Quel déſordre, M. d'Embrun ! Ce n'eſt pas ici une égliſe, c'eſt un ſabat. Mon fils lit la Requête, M. de Montauſier le Nouveau Teſtament de Mons, & Madame de la Mothe les Heures de Port-Royal. Monſieur, Monſieur d'Embrun, tout eſt perdu ; ces gens-là ſont excommuniés ; ils attireront la malédiction de Dieu ſur nous, la voute de l'Egliſe tombera, allons-nous-en. » Le lendemain on parla encore beaucoup de la Requête au dîner de M. le Prince & de M. le Duc, toujours avec une approbation générale, M. le Prince & M. le Duc reprenant eux-mêmes le diſcours d'une maniere qui faiſoit aſſez connoître qu'ils y prenoient plaiſir. Il s'y trouva un Jéſuite nommé le Pere Berger qui demeuroit chez M. le Duc. Après le dîner on la fit lire à ce Jéſuite en ſon particulier, & il avoua qu'elle étoit parfaitement belle. Sur cela ſurvint le P. Mainbourg à qui on en fit lire pluſieurs endroits. M. le Duc loua extraordinairement M. Arnauld & ſes amis, diſant que *c'étoient des perſonnes qu'on ne pouvoit aſſez eſtimer ; qu'ils étoient* [redacted]

dit au Pere Mainbourg : » Oui, mon Pere, elle est si belle, c'est un chef-d'œuvre si parfait, que le Pere Desmares qui se connoît bien en éloquence, a dit que s'il avoit de l'ambition, & que ce ne fût point un péché, il voudroit avoir fait cette piéce aujourd'hui, & mourir demain, parce qu'il croiroit s'être plus immortalisé par-là que s'il avoit gagné une bataille. »

XXXI. Fin avantageuse des attaques livrées par les Jésuites à la traduction du Nouveau Testament de Mons.

C'est ainsi que Dieu sçut tirer sa gloire de tout ce que les Jésuites firent contre la traduction du Nouveau Testament de Mons: que les déclamations du Pere Mainbourg ne servirent qu'à convaincre tout le monde de la fidélité & de l'exactitude de cette traduction, & du sage discernement dont ceux qui en étoient les Auteurs avoient usé dans le choix des choses ausquelles ils se sont arrêtés; que les Ordonnances de M. de Paris & de M. d'Embrun ne servirent qu'à la faire connoître davantage, & à empêcher que d'autres Prélats ne se laissassent engager comme eux à la censurer; & que la Requête de M. d'Embrun présentée au Roi avec tant d'éclat, & dans la pensée de perdre MM. de

[redacted]

à la paix de l'Egliſe ſous le Pontificat de Clément IX.

IX.

XXXII. Les Jéſuites obtiennent un Bref du Pape contre cette traduction. Comment ce Bref eſt accueilli en France & dans les Pays-Bas Catholiques.

Les Jéſuites qui pouvoient tout ſous celui d'Alexandre VII. ſolliciterent & obtinrent à Rome un Bref contre le Nouveau Teſtament de Mons, dans le tems même qu'ils éprouvoient en France au ſujet de ce même Livre, l'humiliation dont nous venons de parler. Ils engagerent le Nonce à le faire imprimer, à l'envoier aux Evêques ſous ſon cachet & avec des Lettres particulieres. Mais comme ce Bref contenoit des clauſes entiérement contraires aux libertés de l'Egliſe Gallicane, le Procureur Général du Parlement s'en plaignit au Roi, & repréſenta à Sa Majeſté l'obligation où il étoit de déferer ce Bref au Parlement. Le Roi touché des raiſons du Magiſtrat, fit dire au Nonce par M. le Tellier, qu'il eût à retirer inceſſamment tous les exemplaires de ce Bref qu'il avoit envoié aux Evêques; & que s'il en paroiſſoit un ſeul en public, il laiſſeroit agir le Parlement qui ne manqueroit pas de le flétrir. Le Nonce executa cet ordre de Sa Majeſté, & envoia par-tout pour retirer ces paquets. L'Archevêque de Paris avoit déja fait imprimer ce Bref avec un Mandement conforme aux vûes des Jéſuites. Mais il fut obligé, à la priere du Nonce même, de le ſupprimer. En même-tems l'Internonce des

montrance du Procureur Général de Sa Majesté Catholique, donna un Arrêt le 19 Juillet 1668. qui ordonne que ce Bref soit supprimé, & fait défense aux Evêques de le recevoir & de le faire publier directement. Il ne resta donc aux Jésuites, après tous les mouvemens qu'ils s'étoient donnés pour obtenir ce Bref, que la vaine satisfaction de faire connoître à tout le monde, qu'ils étoient assez puissans à Rome pour obtenir du Pape tout ce qui leur plaisoit, & pour emploier son autorité à colorer leurs injustices.

X.

XXXIII. M. le Comte de Treville l'un des Réviseurs de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons.

Nous faisons connoître dans d'autres Articles les principaux Auteurs de cette célébre traduction commencée par M. le Maître, & finie par M. de Saci son frere & MM. Arnauld & Nicole. Nous ferons ici mention en peu de mots d'un des Réviseurs de cet Ouvrage, dont nous n'aurons point occasion de parler ailleurs. C'est M. le Comte de Treville (ou Troiville.) Il avoit été élevé près de la personne de Louis XIV, & il eut dans [redacted]

liaisons avec MM. de Port-Royal, & s'interessa à tout ce qu'ils firent pour le bien de l'Eglise. Il fut admis aux Conférences que MM. Arnauld, de la Lane, Nicole, de Sainte-Marthe, de Saci & autres habiles Théologiens tinrent en 1666. chez Madame la Duchesse de Longueville pour revoir la traduction du Nouveau Testament. Il donna beaucoup de corrections pour rendre cet Ouvrage plus parfait, soit pour le choix des mots, soit pour le tour des phrases, ou la force & la justesse de la traduction. Il revit aussi avec M. Nicole la Vie du Grand Théodose écrite par M. Flechier. Comme il avoit quelque peine de se mêler d'Ecrits Ecclésiastiques, n'étant que Laïc, il consulta M. l'Evêque d'Alet, qui lui conseilla de ne point faire difficulté de dire son avis lorsqu'on le lui demanderoit sur les affaires de l'Eglise, de fournir les passages qu'il avoit recueillis, de faire part de ses pensées. M. de Tréville étoit en grande relation avec M. de Rancé Abbé & Réformateur de la Trappe, & avec le célébre M. Boileau Despréaux. Il mourut à Paris en 1708. âgé de soixante-sept ans.

XI.

XXXIV. Le P. Bouhours écrit contre la Requête de MM. de P. R. au [redacted]

En terminant cet article, nous remarquerons que la Requête de MM. de Port-Roial au Roi contre l'Archevêque d'Embrun, aiant eu le succès dont nous avons parlé, les Jésuites s'efforcerent de se relever du coup [redacted]

la Requête de MM. de Port-Royal. Il en écrivit aussi une à MM. de Port-Royal, dans le même goût que celle à un Seigneur de la Cour. Ces deux Lettres du Pere Bouhours contiennent six-vingts calomnies de compte fait, contre les plus saints Evêques & les plus célébres Théologiens. Les bruits fâcheux & deshonorans qui coururent en 1691. contre ce Jésuite, pourroient bien être une punition de ses calomnies. Si Dieu l'avoit abandonné au péché si humiliant qui lui fut alors reproché, il n'y auroit rien en cela qui ne fût selon l'ordre de sa justice. Le Pere Bouhours ne put jamais pardonner à MM. de Port-Royal une petite correction douce & mesurée, qui se trouve dans les Essais de Morale, & dont il ne manqua pas de se faire l'application. » S'il se rencontroit, par exemple, dit M. Nicole, qu'un Prêtre ou un Religieux, se piquant de bel esprit, fît des Recueils de mots qui se disent dans les ruelles & dans les lieux qu'il ne doit point connoître; qu'il parût plein d'estime pour la galanterie & pour la conversation [redacted]

fine critique. On y donne une étrange idée du caractere d'esprit du Pere Bouhours, & on y releve la licence qui régne dans ses *Entretiens*. Nous ne parlerions pas d'un Ecrivain aussi frivole que le Pere Bouhours, s'il ne s'étoit signalé par les plus grands excès contre MM. de Port-Royal. Cet homme tout mondain & tout profane s'avisa de vouloir opposer une traduction des Evangiles à celle qui avoit été imprimée à Mons. M. Simon, qu'on ne soupçonnera pas d'avoir été ami de Port-Royal, accusa le Pere Bouhours d'*avoir fait parler les Evangelistes à la Rabutine*. M. Ménage, si ami de la Société, qui est mort entre les mains des Jésuites, & leur a légué sa Bibliothéque, fait en peu de mots le portrait du Pere Bouhours en disant, qu'*il s'est érigé en prêtieux en lisant Voiture, Sarazin, Moliere, & en visitant les Dames & les Cavaliers, que c'est un homme pétri d'ignorance & de vanité, qui attaque de Savans hommes avec une fureur indigne, je ne dis pas d'un Religieux, mais d'un Chrétien, &c.* Nous n'osons rapporter le reste. MM. de Port-Royal l'ont ménagé beaucoup plus, & se sont contentés de repousser ses calomnies, & de tâcher de lui ouvrir les yeux sur l'abyme qu'il se creusoit à lui-même par les horribles Libelles dont il inondoit le Public. Ce Pere n'est mort qu'en 1702. & ainsi il a survêcu plus de trente ans aux Ouvrages dans lesquels il a été convaincu à la face de l'Univers, d'être un insigne [redacted]

Observ. sur la Langue Fr. 2. Part.

ARTICLE XXIV.

Meſſieurs de Saci, du Foſſé, le Tourneux, Fontaine, Floriot, Feydeau, Treuvé. Leurs Ouvrages pour l'inſtruction des Fidéles.

I.

I. M. de Saci. Son éducation. Ses études. Ses vertus.

ISaac le Maître de Saci, frere de M. Antoine le Maître dont nous avons parlé, nâquit à Paris en 1613. Il donna dès ſa plus tendre enfance des marques d'une piété extraordinaire. Il fit ſes études au Collége de Beauvais, aiant un Précepteur commun avec M. Antoine Arnauld ſon oncle qui n'avoit qu'un an plus que lui. M. de ſaint Ciran ſe chargea enſuite de ſa conduite & de ſes études, en l'aſſociant à ſon neveu M. de Barcos, & lui fit lire l'Ecriture Sainte & les Pe- [redacted]

désert de Port-Royal des Champs, & il s'y livra à la pénitence la plus rigoureuse. Bientôt il succomba, & eut une maladie qui le réduisit à l'extrêmité. Il déclara dans sa convalescence que la pensée qui l'avoit le plus occupé pendant cette maladie, étoit le désir de pouvoir se purifier de plus en plus par la pénitence. Cette disposition où il étoit, venoit de la grande idée qu'il avoit toujours travaillé à se former de la justice divine. Il faisoit des Recueils de tous les passages de l'Ecriture & de saint Augustin qui lui paroissoient propres à lui donner une grande idée de Dieu. C'étoit-là le principe de sa gravité, de son recueillement, de sa circonspection, de son amour du silence & de la retraite, de sa modération, & de la profonde humilité qui le rendoit si petit à ses propres yeux.

II. Il est élevé au Sacerdoce, & nommé Confesseur de Port-Royal. Ses qualités pour le ministere.

Cette humilité parut sur-tout quand on lui ordonna de recevoir l'Ordre de Prêtrise. Il avoit près de trente-cinq ans, & il avoit passé des années entieres dans l'exercice de chacun des différens Ordres qui y conduisent. Depuis l'enfance il avoit vêcu dans l'innocence, à laquelle il avoit joint depuis les travaux de la pénitence. Il possédoit dans un dégré éminent tous les talens de l'esprit & du cœur : son humilité lui cachoit toutes ces marques de vocation. Il ne voioit que la sublimité de cet état & sa propre bassesse. Après de longs délais il fallut pourtant céder aux ordres réitérés de M. Singlin [redacted]

toute nouvelle pour ſe diſpoſer à cette grande action. On le chargea auſſi-tôt de l'emploi auquel il étoit deſtiné, qui étoit de confeſſer & de conduire les Religieuſes & les Solitaires de Port-Royal des Champs. Il avoit toutes les qualités propres à rendre ſon miniſtere utile ; un eſprit de modération & de ſageſſe qui étoit comme ſon don ſingulier ; une patience à toute épreuve qui l'empêchoit de ſe laſſer d'attendre les momens de Dieu ; un diſcernement exquis pour juger du progrès de la Grace dans les ames, un zéle qui le rendoit toujours prêt à ſervir ceux qu'il conduiſoit. Il menoit une vie de priere pour attirer la bénédiction de Dieu ſur ſon miniſtere, & on peut dire que ſa priere n'étoit jamais interrompue. Voici ce que M. du Foſſé l'un de ſes pénitens dit de ſon eſprit de diſcernement. » Il n'y avoit, dit-il, rien de plus ſage que la maniere dont il conduiſoit ceux dont il prenoit ſoin... Il s'arrêtoit peu aux effets ordinaires de l'infirmité humaine : mais il tendoit principalement à ſéparer le cœur de l'homme, du monde, de ſoi-même, à l'attacher à Dieu, & à établir

[redacted]

volonté de quoi se dédommager des austérités qu'il pratique plus que les autres. »

En 1661. la persécution obligea M. Singlin Confesseur de Port-Royal de Paris, & M. de Saci Confesseur de la Maison des Champs de se cacher. Ils continuerent du fond de leur retraite de rendre service comme ils pouvoient aux personnes qui étoient sous leur conduite. La mort de M. Singlin qui arriva en 1664. augmenta le travail de M. de Saci. Il fut même obligé de se charger de la direction de Madame de Longueville & de Mademoiselle de Vertus. Il étoit obligé de se déguiser & de prendre beaucoup de précautions pour échapper dans l'exercice de ses bonnes œuvres à la vigilance des ennemis de tout bien. Il s'étoit logé à l'extrêmité du Fauxbourg saint Antoine, avec M. du Fossé & M. Fontaine. Le 13 Mai 1666 sa maison fut investie d'un grand nombre de Suisses & d'Archers, du Lieutenant Civil, de deux Commissaires & du Chevalier du Guet. M. de Saci étoit alors sorti avec M. Fontaine; mais on fit courir après eux, on les joignit, & on les arrêta près de la Bastille dans le moment même qu'ils s'entretenoient du peu de compassion que l'on avoit pour les personnes qui y étoient enfermées. On les ramena à leur maison où ils furent interrogés & gardés pendant quatorze jours. Le Procès-Verbal du Lieutenant Civil qui avoit été porté en Cour, étoit à la décharge de ces Messieurs, & les Ministres paroissoient [redacted]

III. Il est a & mis à Bastille.

conduits en prison. M. de Saci fut mis dans la chambre où avoit été enfermé M. Fouquet; mais il y fut beaucoup plus resserré que ne l'avoit été ce Ministre. Le Gouverneur sembloit se faire un mérite de ses duretés; & quand les prisonniers sortirent de la Bastille, il leur dit qu'ils lui feroient plaisir de s'en plaindre par-tout.

IV. Sa conduite dans sa captivité.

Au contraire le Major nommé M. Barail saisissoit toujours l'occasion d'adoucir la captivité des prisonniers. Il admiroit sur-tout la soumission & la douceur de M. de Saci. Il étoit attendri jusques aux larmes, lorsqu'il lui entendoit dire: » Si le Roi plaçoit quelqu'un dans un endroit, combien tiendroit-on à honneur ce traitement? Dieu lui-même me marque qu'il me veut ici, ne suis-je pas trop heureux d'y être. » Et encore: » Les barrieres qu'on a posées aux avenues de ma chambre, sont pour empêcher de venir à moi le monde qui me dissiperoit, plutôt que pour m'empêcher de le voir, moi qui ne le cherche point. » M. de Saci fut trois mois seul avec son domestique dans sa chambre. On fit solliciter la réunion de M. Fontaine,

[redacted]

formité merveilleuſe. Il avoit fait une exacte diſtribution de ſon temps entre la priere & le travail. La promenade ſur la terraſſe n'étoit que d'une demi-heure pour lui : à l'égard du reſte du tems qu'on lui donnoit pour prendre l'air, il l'employoit ſeul dans un petit cabinet du haut des tours où il méditoit & prioit juſqu'à ce que ſes gardes le reconduiſiſſent à ſa chambre. Il jouiſſoit d'une profonde paix & diſoit ſouvent que c'étoient là les plus douces années de ſa vie. En entrant en priſon, il s'étoit propoſé trois regles, qu'il exprimoit par ces mots, *dépendre de Dieu*, *s'humilier*, *ſouffrir.* Cette priſon a procuré à l'Egliſe la traduction de toute la Bible. M. de Saci y trouva le loiſir & le repos néceſſaires pour exécuter cette grande entrepriſe qu'il méditoit depuis quelque-tems. Dieu voulut qu'on lui fournît tous les Livres dont il avoit beſoin, & qu'on lui donnât même un Lecteur & un copiſte en mettant M. Fontaine auprès de lui. Il fut mis en liberté auſſi-tôt que ſon travail fut achevé, afin que l'on vît plus ſenſiblement que Dieu ne permettoit la captivité de ſon ſerviteur, que pour procurer par elle ce grand bien à ſon Egliſe. On peut dire que M. de Saci répondoit fidélement à ſa vocation; car il travailloit ſans relâche à cette traduction, ne perdoit point un inſtant, & n'interrompoit ſon travail que par de ferventes prieres.

Il ne voulut jamais acheter ſa liberté par [redacted]

ter sa tendre piété & son zéle pour la défense de la vérité. Voici comment M. du Fossé parle de la prison de M. de Saci : » Il édifioit tous les prisonniers & les Officiers par l'exemple de sa rare piété, & par une égalité d'esprit & de vie, que l'on admiroit plûtôt qu'on ne pouvoit la comprendre. Il vivoit dans la Bastille comme s'il eût dû y mourir. Il y vivoit dans la vue continuelle de la miséricorde que Dieu répandoit sur lui, en purifiant par cette longue prison les taches dont les plus justes se reconnoissent coupables en sa présence. Il y vivoit sans inquiétude, étant assuré qu'il étoit plus que jamais dans l'ordre de Dieu. Et quoiqu'il se vît toujours dans la privation de ce qu'il avoit de plus cher au monde, & qu'il désiroit avec plus d'ardeur, qui étoit la communion au Corps adorable de Jesus-Christ, il s'efforçoit d'autant plus d'attirer en soi la vertu de son Esprit saint, que la violence de ses ennemis l'empêchoit de participer à a Chair divine. Enfin toute la Bastille étoit embaumée de l'odeur de sa piété. »
Rien n'étoit capable de troubler la sérénité

[redacted]

V. Il est mis en liberté, & paroît devant le Roi.

Il finit sa traduction de la Bible la veille de la Toussaint 1668. & ce jour-là même M. de Pomponne son cousin germain alla à la Bastille porter l'ordre qui lui rendoit la liberté. Il sortit donc de la Bastille, & pria M. de Pomponne de le mener à Notre-Dame pour remercier Dieu. Delà ils allerent saluer l'Archevêque de Paris, qui ne se contenta pas de lui témoigner une estime singuliere pour sa personne, mais qui lui promit même de le présenter au Roi. Il le fit en effet ; & M. de Saci aiant fait son remerciment en peu de mots, Sa Majesté l'assura de son estime, & se tournant du côté de M. de Pomponne qui étoit présent, il lui dit en souriant : *Eh bien ! vous voila bien aise.* Il reçut de toutes parts des témoignages de joie sur son élargissement. Le saint Evêque d'Alet lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'affection. M. le Tellier lui témoigna une amitié toute particuliere, & lui offrit des Bénéfices qu'il refusa constamment. Il demanda pour toute grace à ce Ministre d'envoier plusieurs fois l'année à la Bastille des personnes dignes de confiance, pour examiner l'état des prisonniers.

VI. Il se dispose à reprendre ses fonctions.

Après avoir demeuré quelque-tems à l'Hôtel de Longueville, pour y recevoir les visites de ses amis, il se retira à Pomponne pour se préparer par la retraite & la pénitence à reprendre les fonctions du saint Ministere. Il fut deux mois sans dire la Messe depuis sa sortie de la Bastille. »

[redacted]

ſaints myſteres, dont on le privoit très-injuſtement. Dans ſa délivrance de la Baſtille il regarde comme ſa plus grande liberté celle de pouvoir ſe rapprocher de l'Autel. Ce ſaint Prêtre néanmoins ne ſe preſſe pas de le faire. Il ſuſpend encore volontairement cette ſainte impatience dont il brûloit pour un tel bonheur, parce que la vûe de ſes amis ne lui laiſſoit pas autant de tranquillité d'eſprit, qu'il en deſiroit pour une action ſi ſainte. »

VII. Ses dernieres actions. Sa mort.

M. de Saci revint enſuite s'établir à Paris d'où il alloit ſouvent viſiter les Religieuſes de Port Royal des Champs, ne croiant pas qu'il fût prudent d'y fixer encore ſa demeure. Ce ne fut qu'en 1675. qu'il y demeura juſqu'à la derniere diſperſion des Confeſſeurs & des Solitaires en 1679. Il quitta alors Port - Royal pour la derniere fois, aiant pris le conſeil de M. de Harlai Archevêque de Paris pour un ordre. Il ſe retira à Pomponne, & y travailla à ſes Explications de la Bible, qui ſont ſi connues & ſi célébres dans l'Egliſe. En 1683 il eut une fiévre quarte qui le fit long-tems

[redacted]

maiſon qu'il avoit raſſemblées. La maniere dont il parla ce jour-là frappa tellement les auditeurs, que l'on dit aſſez haut. *Cet homme n'eſt plus de ce monde : nous ne le poſſéderons pas encore long tems.* Une heure après il lui prit un violent accès de fiévre, & il ſe trouva fort oppreſſé pendant la nuit. La premiere choſe qu'il fit au matin, fut de recevoir le ſaint Viatique. Il ſouffrit beaucoup juſqu'au ſoir, mais dans une profonde paix, accompagnée de ſa douceur ordinaire & de ſon humilité. Il mourut en priant pour l'Egliſe, & en particulier pour toutes les perſonnes avec leſquelles il avoit été uni dans la charité de Jeſus-Chriſt.

VIII. Ses funé les.

Il avoit marqué dans ſon teſtament qu'il déſiroit d'être enterré à Port-Royal des Champs. Il fallut éviter l'éclat dans le tranſport, à cauſe de l'animoſité perſévérante des ennemis de cette ſainte Maiſon. Cependant Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres qui étoit ſous la conduite de M. de Saci, envoia deux cens perſonnes avec des flambeaux pour recevoir le corps à l'entrée de Paris & l'accompagner juſqu'à ſaint Jacques du Haut-Pas. Cette pompe funébre traverſa ainſi tout Paris, & le corps paſſa devant la Maiſon Profeſſe des Jéſuites & devant leur Collége. L'Archevêque de Paris (de Harlai) leur ami, qui en fut averti, révoqua auſſi-tôt la permiſſion verbale qu'il avoit donnée pour le tranſport, & ordonna qu'on arrêtât le corps. Mais on en fut infor-
[redacted]

cueil pour voir ſi l'on pourroit l'enterrer découvert. Quoiqu'il y fût depuis ſix à ſept jours, on trouva ſon viſage tel qu'il étoit lorſqu'il vivoit. On le revêtit donc de ſes habits Sacerdotaux, & on fit toutes les cérémonies avec beaucoup de dignité. Le chant fut très-bien ſoutenu, les Religieuſes faiſant violence à leur douleur, comme la Mere Angelique de ſaint Jean leur Abbeſſe le leur avoit recommandé. L'inhumation fut au-dedans du Monaſtere dans un des bas-côtés du Chœur, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge. Quelques perſonnes ſe plaignant de ce qu'on ne leur laiſſoit point la ſatisfaction de paſſer du moins une nuit auprès de ce précieux dépôt, la Mere Abbeſſe répondit : *Il faut cacher en terre ce qui eſt terre, & faire rentrer dans le néant ce qui en ſoi n'eſt que néant.* Cette Mere ſi pleine de foi, qui avoit ſçu commander à la douleur de ſes filles, ſuccomba à la ſienne. Elle paſſoit les jours & les nuits ſur la tombe de M. de Saci, le priant d'obtenir de Dieu ſa délivrance. Elle fut exaucée, & mourut dans le cours du même mois. Dix ou douze jours après mourut

[redacted]

Lévitique, les Juges, le premier & le ſecond Livre des Rois, les Proverbes, la Sageſſe, l'Ecléſiaſte, l'Ecléſiaſtique, Iſaïe, les douze petits Prophétes, ſont de M. de Saci. Le reſte eſt de M. du Foſſé. 3. Le Poëme de ſaint Proſper ſur la Grace traduit en François, en Vers & en Proſe. Il a été imprimé pour la premiere fois en 1646. & l'a été ſouvent depuis. 4. Poëme ſur le ſaint Sacrement. 5. Heures de Port-Royal avec les Hymnes traduites en Vers. L'Imitation de Jeſus-Chriſt en François ſous le nom de Beuil. 7. Traduction des Pſeaumes ſelon l'Hébreu. 8. La Solitude Chrétienne en trois volumes. 9. Les Vers François qui ſont dans les Racines Grecques de M. Lancelot. 10. Traduction de Phedre, de trois Comédies de Terence & des Lettres de Bongars. 11. Les Enluminures de l'Almanach des Jéſuites. C'eſt une piéce de Vers où l'on réfute les calomnies & les impertinences exprimées dans une miſérable eſtampe inventée par les Jéſuites contre les prétendus Janſéniſtes, pour ſervir de frontiſpice à un Almanach. Les Enluminures ont été imprimées pluſieurs fois. Enfin deux volumes in-octavo de Lettres de Piété. On en eſt redevable à la Sœur Chriſtine Briquet, Religieuſe de Port Royal, qui a eu ſoin de les recueillir & de les mettre en ordre. Ces Lettres ſont dignes de la haute piété & de la grande réputation de leur Auteur.

II.

[redacted]

de connoître M. l'Abbé de saint Ciran, & profiterent des instructions de ce grand serviteur de Dieu. Un de leurs premiers soins fut de procurer à leurs enfans une éducation Chrétienne. M. de saint Ciran en avoit fait sentir l'importance à M. Thomas dès le commencement de sa conversion, & en avoit applani les difficultés, en lui offrant la Maison de Port-Roial des Champs, où l'on commençoit à recevoir quelques enfans. M. Thomas trouvoit aussi dans l'intérieur de la Maison de Port-Royal une excellente Ecole pour les jeunes filles. De quatre qu'il avoit, il y en mit trois, qui profiterent si bien de l'éducation Chrétienne qu'elles y reçurent, que deux s'y consacrerent à Dieu, & la plus jeune en aiant été empêchée par ses grandes infirmités, vêcut au milieu du monde dans une grande piété & dans la virginité, dont elle avoit fait vœu. Dès 1643. ce Pere de famille si vigilant avoit amené à Port-Royal des Champs, les trois premiers de ses fils, Gentien, Henri & Pierre. Ce dernier qui est celui dont nous parlons dans cet Article, n'avoit alors que neuf ans. Il fut élevé dans [redacted]

demeura ferme dans le genre de vie qu'il avoit embrassé.

Aiant été obligé de sortir de Port-Royal en 1656. il vint demeurer à Paris avec M. de Tillemont. Ce fut alors qu'il étudia l'Hébreu. Un an après le feu de la persécution étant un peu ralenti, M. le Maitre obtint du Cardinal Mazarin la permission de retourner à Port-Royal des Champs avec un ami. Il fit choix de M. du Fossé pour qui il avoit toujours eu une affection particuliere. Le désert aiant recouvré peu à peu ses anciens habitans, M. le Maitre continua d'y vivre avec M. du Fossé, comme s'ils eussent été seuls, s'appliquant à le former à la traduction & à la composition à laquelle il s'occupoit lui-même. Ils revirent ensemble la traduction de saint Jean Climaque faite par M. d'Andilli. L'année suivante 1658. il travailla conjointement avec lui à préparer les matériaux pour le grand Ouvrage des *Vies des Saints* qu'il vouloit entreprendre. M. du Fossé recueillit aussi les Mémoires de M. de Pontis, qui étoit alors retiré à Port-Royal des Champs. Au milieu de ces occupations il perdit M. le Maitre ; mais il retrouva un ami & un pere dans la personne de M. de Saci, qui eut pour lui la charité la plus tendre & la plus vigilante. Par le conseil de ce saint Prêtre & avec le secours d'un des solitaires nommé M. d'Erragni de la Riviere, il apprit l'Espagnol & traduisit de cette Langue la Vie de Dom Barthelemi des Mar- [redacted]

XI. Ses prem Ouvrages

XII. Il compose d'autres Ouvrages. Il est enfermé à la Bastille.

En 1660. le renouvellement de la persécution aiant contraint M. du Fossé de sortir de Port-Royal des Champs comme presque tous les autres Solitaires, il se retira avec M. de Tillemont au Château des Troux, où demeuroit M. Burluguai qui en étoit Curé. Ce pieux & savant Prêtre lui fut d'un grand secours dans l'étude de l'Histoire Ecclésiastique à laquelle il s'appliqua. M. de Saci & M. Singlin vouloient l'engager à entrer dans les saints Ordres; mais il voulut demeurer comme il étoit à l'exemple de M. le Maitre & de plusieurs autres. Obligé de quitter les Troux quelque tems après, il chercha à se rapprocher de Port-Royal qu'il regardoit comme son berceau. Il se joignit à M. de saint Gilles d'Asson, pour demeurer dans une des Fermes de cette Abbaïe, nommée le petit Port-Royal. Il composa dans cette solitude la Vie de saint Thomas de Cantorberi, à la priere d'un de ses amis. Les incommodités qu'il trouva dans cette nouvelle demeure, l'engagerent à se fixer à Paris. M. Singlin le reçut avec joie dans la Maison où il étoit caché avec M. de Saci & [redacted]

XIII. Diverſes actions de M. du Foſſé.

étoit accoutumé au ſéjour de Paris. Il tâcha de l'adoucir & de le ſanctifier, en travaillant à une traduction des Pſeaumes pour nourrir ſa piété. Cherchant à rendre quelque ſervice aux Païſans de ſes terres, il étudia un peu la Médecine afin de les ſecourir dans leurs maladies, & voulut bien devenir l'arbitre de leurs différends. Le deſir de voir un de ſes amis, M. Hillerin, ancien Curé de ſaint Merri à Paris, lui fit faire avec ſon frere un voiage en Poitou : mais aiant appris que M. Hillerin étoit à Angers, ils allerent l'y joindre ; & ils eurent la conſolation d'y voir l'Evêque, Henri Arnauld, qui leur donna toutes ſortes de marques d'eſtime, & de l'amitié la plus tendre. Lorſqu'ils furent revenus au Foſſé, lieu de leur demeure ordinaire, M. de Boſroger qui penſoit à s'établir, acheta une charge de Maître des Comptes à Rouen ; & M. du Foſſé continua d'emploier ſon tems à la priere, à l'étude, & aux œuvres de charité. Les obſtacles qui l'empêchoient de retourner à Paris étant levés par la paix de l'Egliſe, il ſe hâta de ſe rendre dans cette grande ville qu'il n'avoit quittée qu'à regret. M. de Tillemont & M. le Tourneux, ſe joignirent à lui. Mais à peine deux ans furent écoulés, qu'il fallut conſentir à ſe priver d'une telle compagnie, pour recevoir ſa mere, ſon frere & ſa ſœur.

XIV. Mariage

Madame du Foſſé pleine de ſentimens de Religion étoit inquiete ſur l'établiſſement [redacted]

de M. Arnauld. Cette Demoiselle avoit été élevée dans l'innocence à Port-Royal ; & elle en a conservé l'esprit jusqu'à sa mort arrivée de nos jours. M. Arnauld fit la cérémonie de ce mariage si Chrétien, & tint sur les fonts de Baptême l'enfant qui en fut le premier fruit. Toute la Maison de Port-Royal s'y interessa par de ferventes prieres. Cette alliance fut un sujet de joie & de consolation mutuelle aux deux familles, qui étoient déja liées ensemble par une étroite amitié. Mais cette joie ne tarda pas à être troublée par le renouvellement des maux de l'Eglise, par les vexations exercées envers la Maison de Port-Royal des Champs & par la retraite de M. Arnauld qui, pour faire cesser les accusations & les calomnies qu'on ne cessoit de former contre lui auprès du Roi, prit le parti de sortir du Royaume.

XV. M. du Fossé travaille au grand Ouvrage de la Vie [redacted]

Cependant M. du Fossé, par le conseil de M. de Saci, travailloit au grand Ouvrage de la Vie des Saints, dont le plan avoit été formé par M. le Maitre, mais l'exécution seulement ébauchée. Toutes les études [redacted]

cieux des matieres, que par la pureté & ction du style : & l'Auteur avoit trouvé noien de rallier enfin la vérité avec la é, que la plûpart des Légendaires avoient tées. Le public devoit s'intéresser beau- p à la continuation d'un Ouvrage si iant. » Mais la mort de M. de Saci, ap- a un grand changement au travail de du Fossé. Il se rendit aux instances qu'on fit de continuer les Explications de M. iaci sur la Bible, & le reste de sa vie employé à cet Ouvrage.

XVI. Ses dernie- res actions.

orsqu'il y travailloit, sa pieuse mere irut, & fut enterrée à Port - Royal des mps. Après sa mort M. du Fossé qui it compté se retirer en son particulier r s'appliquer uniquement à l'étude & à riére, fut obligé par l'avis de M. le irneux de céder aux instances que lui fi- son frere & sa belle-sœur, pour l'enga- à demeurer avec eux, lui promettant e sorte de liberté & de facilité pour ce qu'il jugeroit à propos. Il passa c avec eux le reste de sa vie demeurant ôt à Paris, tantôt à sa retraite du Fossé Normandie. Il fit en 1691. un voyage son frere, sa belle-sœur & son neveu, r voir encore une fois M. Arnauld que d'Angers grand oncle de sa belle- r. Ce saint Prélat qui étoit alors aveu- & très-infirme, leur donna toutes les ques de l'amitié la plus tendre. En reve- d'Angers au Fossé, ils parcoururent partie de la Normandie, & eurent la con-

qu'elles avoient souffertes. Deux années après, les blés aiant manqué, la France fut affligée d'une grande calamité qui donna occasion à M. du Fossé d'exercer sa charité envers ses Vassaux. Un incendie arrivé dans une de ses terres, & les troupes qui en molestoient les habitans, donnerent de l'exercice à sa patience, & lui causerent bien de l'embarras. Toutes ces afflictions furent suivies de près par les premieres attaques d'une maladie très-longue & très-douloureuse. Lorsqu'elle commençoit à se déclarer [en *1696.*] la sœur de M. du Fossé, Magdeleine de sainte Melthide, mourut à Port-Royal des Champs, où elle étoit Religieuse depuis plus de 30 ans. L'épreuve qu'elle avoit faite de sa foiblesse, n'avoit servi qu'à rendre sa vertu plus solide en la rendant plus humble.

XVII. Il est attaqué d'une paralysie sur la gorge, qui lui ôte l'usage de la parole. Il compose

Cependant la maladie de M. du Fossé alla toujours en augmentant. La paralysie s'étant fixée sur la gorge, lui ôta entiérement l'usage de la parole. Les remedes sans nombre dont il n'usa que par complaisance pour ses amis, ne firent pour la plûpart qu'aigrir & irriter son mal. Après Pâques de l'année

[redacted]

son mal, & des accidens qui s'y joignoient, les lui fit interrompre à diverses reprises. Il les acheva enfin après Pâques de 1698. Ils ont été imprimés pour la premiere fois il y a environ quinze ans. Il les termine par cette priére qu'il adresse à Dieu.

» Grand Dieu, qui connoissez le fond de mon cœur, vous savez que je n'ai jamais été attaché à ceux de qui j'ai parlé dans ces Mémoires, qu'autant que je les ai vus eux-mêmes attachés inviolablement à la vérité de votre Loi, & soumis sincérement à l'autorité de votre Eglise. Vous savez, mon Dieu, que c'est vous qui, par un excès de votre bonté & par un événement qui tient du miracle, avez d'abord fait connoître tant de grands hommes & de saintes Vierges à mon frere, afin que j'eusse dans la suite le bonheur de leur connoissance. Vous avez voulu que je fusse témoin de tant de merveilles que vous avez faites en leur faveur, & que même je prisse part à quelques-unes de leurs souffrances, que j'ai toujours regardées comme des marques singulieres de l'amour que vous leur portez. Je n'ai donc garde de tenir à confusion d'avoir été méprisé avec vos plus fidéles serviteurs & servantes, par ceux qui, plongés dans l'amour du monde, ne goûtent point les récompenses de la Loi nouvelle. Mais je considere plutôt comme ma plus grande gloire de ce qu'il vous a plu me faire porter une partie de l'opprobre du siécle, avec ceux qui ont

[redacted]

avoir justifiés contre ma conscience, puisque la droiture de leur conduite vous est trop connue ; mais d'avoir été peu fidéle à suivre moi-même dans ma conduite les avis très-saints qu'ils m'ont donnés pour mon salut. Non - seulement leurs paroles, mais encore leurs exemples ont été pour moi une exhortation très - puissante à la vertu, en sorte que ce qui fait d'une part ma consolation, lorsque j'envisage ce tems heureux où j'ai vêcu dans la sainte société de vos plus fidéles serviteurs, me fait trembler de l'autre, lorsque je songe au peu de profit que j'en ai tiré pour suivre de si grands exemples que vous exposiez continuellement à mes yeux. Mais j'ose espérer, mon Dieu, que la grande charité de ceux avec qui j'ai toujours conservé une union inviolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contre eux leurs ennemis, couvrira aux yeux de votre justice le grand nombre de mes fautes ; & que votre miséricorde me fera grace éternellement, après m'avoir châtié pendant quelque - tems. C'est dans [redacted]

Etienne du Mont ; mais son cœur fut porté à Port-Royal des Champs d'où il n'étoit jamais sorti. Son frere Augustin-Thomas de Bosroger ne lui survéquit pas long tems ; il mourut à Paris le 26. Mai 1701. Voici la liste des Ouvrages de M. du Fossé. 1. Mémoires de M. de Pontis écrits vers 1657. 2. Vie de Dom Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague en Portugal, traduite de l'Espagnol vers 1658. 3. Vie de saint Thomas Archevêque de Cantorberi, en 1662. 4. La vie de Tertullien & d'Origenes. 5. Les Vies des Saints des mois de Janvier & de Février. Le mois de Janvier fut imprimé en 1685. & celui de Février en 1687. 6. Explications tirées des Saints Peres sur différens Livres de l'Ecriture Sainte qui sont communément attribuées à M. de Saci. Voici la portion de cet Ouvrage qui a pour Auteur M. du Fossé : Explications sur le Livre des Nombres. Sur le Deuteronome. Sur Josué. Sur Ruth. Sur le troisiéme & le quatriéme Livre des Rois. Sur les deux Livres des Paralipoménes. Sur les deux Livres d'Esdras. Sur Tobie. Sur Judith. Sur Esther. Sur Job. Sur les Pseaumes. Sur le Cantique des Cantiques. Sur Jéremie, Baruch, Ezéchiel, Daniel. Sur les deux Livres des Machabées, & sur les quatre Evangiles. Il commença ces Explications après la mort de M. de Saci en 1684. & y travailla jusqu'à sa derniere maladie. 7. Mémoires sur ce qui est arrivé aux Eccléfiastiques, aux Solitaires, aux Religieuses & aux amis de Port-Royal

ſous les noms empruntés de MM. de Beaulieu & de la Motte.

III.

XIX. M. le Tourneux. Son éducation.

Bibl. des Aut. Eccl. Supl. Mor.

Nicolas le Tourneux nâquit à Rouen en 1640. de parens pauvres. Mais à peine eut-il appris à lire, que l'inclination que l'on voioit en lui pour la piété, jointe à ſa mémoire ſurprenante, porta M. du Foſſé pere de celui dont nous venons de parler, à le tirer de l'obſcurité dans laquelle ſa naiſſance ſembloit l'avoir enſeveli. Cet enfant dès-l'âge de ſept ans étoit très-aſſidu aux Sermons, ſe faiſoit un exercice de réciter ceux qu'il avoit entendus, & le faiſoit avec une fidélité & une hardieſſe inconcevable. M. du Foſſé croiant devoir emploier à ſon éducation une ſomme qu'un de ſes parens lui avoit remiſe pour faire élever de pauvres Ecoliers, l'envoia étudier à Paris au Collége des Jéſuites. Les progrès qu'il fit dans l'étude dès qu'il eut commencé à s'y appliquer, furent tels, qu'on le donna pour émule à M. le Tellier depuis Archevêque de Rheims.

[redacted]

chargé d'abord de faire le Catéchisme dans la Paroisse de saint Vivien où il étoit né. Il s'acquita de cette fonction si importante avec tant de succès, que les Grands-Vicaires de Rouen le firent ordonner Prêtre à vingt-deux ans, aiant obtenu les dispenses nécessaires. On le fit ensuite Vicaire de la Paroisse de saint Etienne des Tonneliers à Rouen, où, quoique fort jeune, il fit admirer les talens que Dieu lui avoit donnés pour la prédication & pour la conduite des ames. Etant à Paris en 1675. on l'engagea à travailler pour le prix de Prose distribué tous les deux ans par l'Académie Françoise. Le sujet de cette année étoit sur ces paroles de Jesus-Christ, *une seule chose est nécessaire*. M. le Tourneux fit son discours la veille du jour même où les piéces devoient être examinées, & le prix lui fut accordé d'une voix unanime.

Après avoir long-tems prêché les autres dans la Province avec autant de succès que de distinction, craignant de l'avoir fait par vanité, & de s'être engagé dans le Sacerdoce sans vocation, il renonça à tout, & fut conduit à Paris par M. du Fossé fils de son bienfaiteur. Il logea avec ce généreux ami & M. de Tillemont dans la rue saint Victor, & fit bien-tôt connoissance avec M. Arnauld & M. de Saci. Dans cette retraite M. le Tourneux vêtu d'une étoffe grossiere, livré aux saintes rigueurs de la pénitence dans une profonde solitude, réparoit les fautes qu'il croioit avoir faites dans les fonctions du Sacerdoce & de la prédication. Son XXI. Sa retraite.

nées après à l'Eglise, & à la Chaire en particulier. Ce sage Directeur voulut même que la retraite de M. le Tourneux fût utile aux fidéles en l'engageant à composer des Ouvrages pour leur instruction.

XXII. Ses études. Ses premiers Ouvrages.

On lui fit faire pour essai une *Semaine Sainte* en François, qui fut imprimée avec une belle préface, & qui fut fort goutée du public. Il continua pendant deux ans chez M. du Fossé sa vie retirée & l'étude de l'Ecriture & des Peres. On lui procura ensuite la place de Chapelain du College des Grassins où il trouva le loisir & le repos qu'il cherchoit pour continuer de se remplir de plus en plus de la science Ecclésiastique. Il devint si habile, qu'on le consultoit sur toute sorte de matieres. M. de Vert Trésorier de l'ordre de Cluni, Auteur de l'Explication des Cérémonies de la Messe en quatre volumes & du Breviaire de Cluni, a tiré beaucoup de secours des lumieres de M. le Tourneux. Le célébre Santeuil avouoit qu'il lui étoit redevable de la matiere de ses plus belles Hymnes. M. de Saci lui faisoit revoir ses Ouvrages, & M. du Fossé voulut qu'il [redacted]

des Huguenots. Il sait que rien ne les détourne plus de se convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au service de l'Eglise, ne sachant pas le Latin, & que deplus les Ministres leur représentent la Messe comme pleine d'abomination. M. Pelisson est si persuadé que le meilleur moien de lever ces obstacles est de leur mettre entre les mains la Messe traduite en François, qu'il a fait imprimer à ses dépens le Missel traduit en François, pour le répandre, comme il a fait, dans les Provinces où il y a le plus de Huguenots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernieres années. Mais comme il a cru, & avec raison, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abrégé de la vie du Saint dont on dit la Messe, & les explications des Epîtres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit mises M. Voisin; il y a six ou sept ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont il est fort ami, & qu'il estime autant qu'il le mérite, d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere, & il l'a commencé il y a quatre ans par le Carême Chrétien en deux volumes, qui fut imprimé avec privilége & des approbations très-avantageuses. Feu M. le Chancelier fit tant d'estime de ce Livre aussi tôt qu'il parut, que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja six volumes de publiés, & il en reste encore trois pour achever. Jamais Livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car

[redacted]

niere très-claire & très-solide, & on tire de là des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même-tems. Chacune de ces explications finit par une priere très-vive & très-touchante, où on ramasse les vérités qui viennent d'être expliquées. L'abrégé de la Vie du Saint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans mêmes du respect pour la Messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a long-tems, que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne, est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus, fissent traduire & imprimer ce Livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans. J'en ai écrit autant à M. de Castorie, & il est très-porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclésiastiques à le traduire en Flamand.

XXIV. Ses dernieres actions.

Un Livre aussi excellent ne devoit point être du goût des Jésuites. Aussi le décrierent-ils à Rome & à Paris. Comme ils pouvoient [redacted]

qui avoit été obligé de disparoître. Jamais on n'avoit vû d'auditoire plus rempli, ni de Prédicateur plus applaudi, & qui méritât plus de l'être. Les Jésuites en furent jaloux, & le firent interdir. Il se retira à son Prieuré de Villers, où il mena une vie très-pénitente. Il chantoit tous les jours l'Office avec des jeunes gens qu'il formoit pour l'Eglise. Il emploioit à cette bonne œuvre les revenus de son bénéfice, & une pension que le Roi lui donnoit. Il mourut subitement à Paris où il étoit venu pour parler à l'Archevêque de la continuation de son *Année Chrétienne :* c'étoit en 1686. Il n'étoit âgé que de quarante-sept ans.

XXV. Catalog de ses Ou ges.

Presque tous les Ouvrages de M. le Tourneux ont pour objet l'instruction des fidéles. En voici le Catalogue. 1. L'Année Chrétienne. 2. La Vie de Jesus-Christ. 3. De la meilleure maniere d'entendre la Messe. 4. Instruction & exercices de piété pendant la Messe. 5. Principes & regles de la vie Chrétienne. 6. Catéchisme de la Pénitence. 7. Explication Littérale & Morale de l'Epître aux Romains. 8. Instruction sur les sept Sacremens & sur leurs Cérémonies. 9. Office de la Vierge avec des Instructions pour passer saintement la journée. 10. Traduction du Breviaire & du Missel. 11. Discours de la Providence sur la multiplication des cinq pains. 12. Lettre de controverse adressée à quelques Prétendus-Réformés, pour les inviter à rentrer dans l'Eglise. 13. Observations sur la Censure du Miroir de Piété.

[redacted]

verti à Dieu, tirés des Ecrits du B. Pierre de Luxembourg. C'est encore M. le Tourneux qui a publié la Vie du B. Pierre de Luxembourg composée par un Célestin, & qui en a corrigé le style, les faits & les réflexions. La plûpart des Ouvrages dont nous venons de parler ont été souvent imprimés & continuent de l'être. La traduction du Breviaire, quoiqu'imprimée à Paris avec privilége du Roi & approbation des Docteurs de Sorbonne, fut néanmoins censurée par M. Chéron Official de Paris en 1688. Ce fut contre cette Sentence que M. Arnauld fit sa Défense des Versions de l'Ecriture Sainte, des Offices de l'Eglise, des Ouvrages des Peres, & en particulier de la nouvelle traduction du Breviaire.

IV.

XXVI. M. Fontaine. Ses intimes liaisons avec MM. de Port-Royal.

Nicolas Fontaine étoit de Paris, fils d'un Maître Ecrivain. Il perdit son pere à l'âge de douze ans, & fut presqu'entiérement abandonné aux soins du Pere Grisel Jésuite, son parent, qui voulut le mettre auprès du Cardinal de Richelieu, & l'introduisit dans le monde. Le jeune Fontaine qui se sentoit

[redacted]

ciété de Port-Royal. M. Fontaine eut par-là occasion de les connoître & d'acquérir leur estime & bien-tôt après leur amitié. M. Hillerin le prit chez lui & tâcha de lui inspirer le goût des bonnes lectures, & principalement de celle de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise; & lorsqu'il quitta sa Cure par piété, pour se retirer dans son petit Prieuré de saint André en Poitou, il l'emmena avec lui dans sa solitude.

Mais quelque-tems après craignant que M. Fontaine ne perdît son tems dans cette retraite, où il manquoit de secours pour l'étude & pour l'émulation nécessaire à la jeunesse, il le ramena à Paris, & il lui procura à l'âge de vingt ans la solitude de Port-Royal où il pouvoit trouver tous les secours qui lui manquoient dans celle de Poitou. M. Hillerin, quoiqu'éloigné, se souvint toujours de lui, & en mourant il lui légua tous les Ouvrages de saint Augustin. Pour s'accoutumer à la pénitence & sur-tout aux veilles, M. Fontaine voulut d'abord se charger du soin d'éveiller les Solitaires qui étoient retirés à Port-Royal des Champs. Dans la suite il eut soin des études de quelques jeunes gens qu'on y élevoit; & dans ses heures de loisir, il s'occupoit à transcrire les Ecrits de plusieurs des Solitaires. Lorsque M. Arnauld se crut obligé de se cacher après son exclusion de Sorbonne en 1656. M. Fontaine demeura quelque-tems à Paris avec lui & avec M. Nicole; & [redacted]

ſervant comme de Secrétaire, le rendirent presque toujours le fidéle Compagnon de leurs différentes retraites. Il accompagna principalement MM. Singlin & de Saci dans celles qu'ils furent contraints de ſe choiſir, & dont ils changerent ſouvent Il demeuroit en 1666. dans le Faubourg ſaint Antoine avec MM. de Saci & du Foſſé lorſqu'il fut arrêté par ordre du Roi & conduit à la Baſtille. Après qu'il en fut ſorti, il ne voulut pas quitter M. de Saci; il l'accompagna ſucceſſivement à Pomponne, à Paris & à Port-Royal des Champs, d'où il venoit ſouvent à Paris, parce qu'il s'étoit chargé de l'impreſſion des Ouvrages de ſon ami. Pour en être plus à portée, il choiſit enfin une maiſon à ſaint Mandé, & en 1679. il voulut retourner à Port-Royal; mais les Solitaires de cette maiſon aiant eu ordre cette année de ſe retirer de nouveau, il demeura à ſaint Mandé, & M. de Saci alla à Pomponne.

XXVII. Sa mort. Ses Ouvrages.

Après la mort de & M. de Saci, M. Fontaine changea pluſieurs fois de demeure, gardant toujours une exacte retraite. Sur la [redacted]

vo. 2. Pseaumes de David traduits en François avec des Notes Latines tirées de saint Augustin, *in-douze*. Dans une autre édition ces Notes ont paru en François. 3. Explication du Nouveau Testament tirée de saint Augustin & des autres Peres Latins, quatre volumes *in-octavo*, réimprimés en deux volumes *in-quarto*. 4. Les huit Béatitudes. *in-douze*. 5. Méditations sur la Semaine Sainte. 6. Vies des Patriarches avec des réflexions tirées des Saints Peres, *in-octavo*. 7. Vies des Prophétes avec des réflexions, *in-octavo*. 8. Vies des Saints pour tous les jours de l'année, *in-octavo* quatre volumes. 9. Les O de l'Avent avec des réflexions, *in-douze*. 10. Traduction Françoise du *Paradisus animæ Christianæ* de Horstius, sous le titre d'Heures Chrétiennes. 11. Instruction sur le mariage, traduite du Latin de Lindenbrogius. 12. Priéres de l'Ecriture Sainte pendant la Messe. 13. Le dernier jour du monde, ou Traité du Jugement dernier. 14. Le Dictionnaire Chrétien, *in-quarto*. 15. Imitation de Jesus-Christ avec des réflexions sur le premier Livre. 16. Traité de la conversion du Pécheur, traduit en François. On lui attribue la traduction Françoise des Institutions & des Conférences de Cassien, publiées en deux volumes *in-octavo* sous le nom de Saligni. Enfin il a composé des *Mémoires* pour servir à l'Histoire de Port-Royal. On les a imprimés en 1736. à Utrecht en deux volumes *in-douze*. Ces Mémoires donnent une grande [redacted]

recherchés avec empreſſement : mais la traduction des Homélies de ſaint Jean Chryſoſtôme ſur les Epîtres de ſaint Paul qu'il donna en cinq volumes *in-octavo*, & qui parut auſſi *in-quarto*, lui ſuſcita des affaires qui lui cauſerent beaucoup de peine & d'embarras. On l'accuſa d'avoir renouvellé l'ancienne Héréſie du Neſtorianiſme. Le fameux Pere Daniel crut avoir trouvé une occaſion favorable de ſe venger des dénonciations du péché Philoſophique. Il s'éleva le premier contre cette traduction par une Lettre qu'il rendit publique Cette Lettre fut ſuivie d'une Diſſertation Latine. Dans ces deux Ecrits le Pere Daniel avoue néanmoins qu'il ne peut croire que le Traducteur ait dans l'eſprit l'erreur qu'exprimoient les Propoſitions qu'il releve. Le Pere Riviere vint à l'appui de ſon confrere par un Ecrit François qu'il intitula, *Le Neſtorianiſme renaiſſant dénoncé à la Sorbonne.* C'eſt contre cet Ecrit que le Pere Queſnel a fait celui qu'il a intitulé, *Le Roman Séditieux du Neſtorianiſme renaiſſant*, qui parut *in quarto*, en 1693. L'Ecrit du Pere Queſnel donna occaſion à une Lettre Apolo-

[redacted]

toit. Il accompagna cette Lettre d'une retractation humble & reſpectueuſe, conſentant que l'on en fît uſage, & qu'elle fût miſe à la tête de ſa traduction. Il fit mettre auſſi pluſieurs Cartons à quelques endroits de cette même traduction, que l'on avoit jugé plus repréhenſibles. Mais M. de Harlai ne laiſſa pas de la condamner, & M. Fontaine ſouffrit en patience cette humiliation. Voiant que l'on continuoit encore de lui imputer ce qu'il n'avoit jamais eu intention d'enſeigner, il donna un nouvel Ecrit intitulé, » Avertiſſement de l'Auteur de la traduction des Homélies de ſaint Chryſoſtôme ſur quelques paſſages des Homélies ſur l'Epître aux Hébreux, dans lequel il prouve: 1. Qu'il avoit traduit fidélement ſaint Chryſoſtôme. 2. Que pluſieurs Peres de l'Egliſe s'étoient exprimés de même que ce ſaint Docteur, ſans être pour cela accuſés d'héréſie. 3. Il fait de nouveau ſa profeſſion de foi ſur les vérités oppoſées aux erreurs dont on l'accuſoit. »

V.

XXIX. M. Floriot Auteur de la Morale ſur le *Pater.*

Pierre Floriot, Prêtre, Confeſſeur des Religieuſes de Port-Royal des Champs, mort à Paris le premier Décembre 1691. âgé de quatre vingt-ſept ans, étoit un homme humble, pénitent, & rempli de la ſcience Eccléſiaſtique. Il avoit bien étudié l'Ecriture Sainte, les Peres de l'Egliſe, & la Morale Chrétienne. Il étoit du Diocéſe de [redacted]

des Champs, M. Floriot étoit Préfet de cette Ecole. Il fut ensuite Curé de Lay à cinq ou six lieues de Paris, près de l'Abbaïe des Vaux de Cernai. Il possédoit cette Cure en 1647. Le plus célébre de ses Ouvrages est celui que l'on appelle la *Morale du Pater*, qui a été imprimée pour la premiere fois à Rouen en 1672. & dont on a fait depuis tant d'autres éditions. C'est un volume *in-quarto* de douze cens pages. On trouve à la tête les approbations de plusieurs grands Evêques. Voici l'idée qu'en donne M. de Buzanval Evêque de Beauvais. » Ce qu'un ancien Auteur Ecclésiastique a dit de l'Oraison Dominicale, que c'est l'*Abrégé de tout l'Evangile*, se trouve véritable par la lecture de ce Livre qui en est une très-docte explication, & un fidéle racourci de tout ce que les saints Peres de l'Eglise nous ont laissé de plus excellent sur le sujet de la Religion & de la Morale Chrétienne. L'Auteur qui l'a donné au Public, ne pouvoit rien produire de plus utile pour renfermer dans un seul Ouvrage le fruit de ses veilles & de ses travaux. On y apprendra sans peine l'excellence du Christianisme [redacted]

ceux des fidéles qui attendent depuis tant d'années une *Morale Chrétienne*, capable de leur servir de régle dans la conduite de leur vie, trouveront dans cet excellent Livre la satisfaction de leurs desirs. Et quoique l'Auteur ne se soit point engagé à la discussion particuliere des cas sur lesquels on peut former des difficultés selon les différentes circonstances des mœurs & des actions humaines; néanmoins n'établissant point d'autres regles que celles de l'Ecriture & de la Tradition, il est capable d'affermir la conscience des Chrétiens qui auront le cœur assez droit pour ne s'éloigner jamais de ces maximes inviolables. »

XXX. Lettre que lui écrit le Cardinal Bona.

Voici une Lettre qu'écrivit à M. Floriot le savant & pieux Cardinal Bona au sujet du même Livre de la *Morale Chrétienne*. « L'amitié que j'ai faite par Lettres avec les deux grands hommes dont vous me parlez, ne m'a pas été peu avantageuse, puisqu'elle m'a acquis la vôtre que j'estime beaucoup. Je reçus hier votre Livre, & je suis très-obligé à votre bonté de m'avoir jugé digne d'un don si précieux, sans l'avoir jamais mérité. J'en avois déja oui parler ici d'une maniere qui m'avoit donné un très-grand desir de le lire, afin d'en pouvoir profiter, & d'apprendre à dire l'Oraison Dominicale dans le même Esprit que Jesus-Christ nous l'a enseignée, & que vous l'avez très-solidement expliquée. Et comme je m'en entretenois un jour avec le Révérend Pere Procureur des Chanoines Réguliers de sainte Ge-

[redacted]

paru un Ouvrage d'un travail infini, fait avec beaucoup d'exactitude & de jugement, & très-accompli; de sorte que le titre en est très-juste. Car c'est la véritable Morale de Jesus-Christ, que vous y traitez d'une maniere qui n'est pas moins utile, qu'agréable, l'aiant puisée, non de je ne sçai quels ruisseaux bourbeux, mais des pures sources de l'Ecriture Sainte, & des Peres de l'Eglise, & que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jesus-Christ, doivent continuellement méditer. Je vous tiens heureux d'avoir fait un si excellent Ouvrage, & je vous remercie encore une fois du présent que vous m'en avez fait. J'espere avec le secours de Dieu, qui donne liberalement ses graces à ceux qui les lui demandent, d'y puiser en le relisant le véritable esprit de la piété Chrétienne. Je prie Dieu qu'il vous conserve, & qu'il vous donne une longue & parfaite santé. A Rome ce premier jour de Novembre 1656. Le Cardinal Bona. »

Les autres Ouvrages de M. Floriot, sont des *Homélies Morales sur les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, & sur les* [redacted]

VI.

XXXI. M. Feydeau. Son premier Ouvrage.

M. Matthieu Feydeau étoit de la famille des Feydeaux, illustre dans l'Eglise & dans la Robe. Il nâquit à Paris en 1616. y fit ses études, & aiant embrassé l'état Ecclésiastique, prit des degrés en Sorbonne où il demeura du tems. Il fut ordonné Prêtre par M. le Coadjuteur de Paris, qui fut depuis le Cardinal de Retz. Il célébra sa premiere Messe dans l'Eglise de saint Maurice au Diocése de Sens, dont M. du Hamel qui le connoissoit étoit alors Curé. C'étoit le jour de la Pentecôte; & pour attirer sur lui les graces de son état, M. du Hamel donna ce jour-là à diner à trois cens pauvres, qui joignirent leurs priéres à celles du nouveau Prêtre. Octave de Bellegarde, alors Archevêque de Sens, engagea dès ce tems-là M. Feydeau de venir à Sens pour y faire les Conférences aux Ordinans pendant leur retraite de quinze jours. C'étoit en 1645. Sur la fin de la même année M. du Hamel aiant été fait l'un des Curés de saint Merri à Paris, voulut avoir M. Feydeau pour son Vicaire, & le fit élire par tout son Clergé; mais celui-ci ne voulut accepter que le Vicariat de Belleville, près de Paris, dépendant de cette Cure. La réputation de ce nouveau Vicaire, & le bien qu'il faisoit à Belleville, attirerent bien-tôt auprès de lui plusieurs Ecclésiastiques avec lesquels il vécut en communauté. M. du Hamel & M. Gillot Docteur [redacted]

former sous sa direction à la piété & à l'amour de l'étude. Ce fut pour ces jeunes gens que M. Feydeau composa ses *Méditations sur les principales obligations du Chrétien, tirées de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Saints Peres*, qui ont été imprimées plusieurs fois. Dieu répandit sa bénédiction sur ce Livre de *Méditations*, qui contribua beaucoup à la conversion du grand Prince de Conti.

XXXII. Son zéle & ses travaux. Son Catéchisme sur la Grace.

Ce fut pendant que M. Feydeau étoit à Belleville qu'il prit le bonnet de Docteur. Mais enfin M. du Hamel le tira de là pour le faire seul Vicaire à saint Merri, sous les deux Curés. Quelques Ecclésiastiques s'étant joints à lui dans cette Paroisse comme à Belleville, ils firent entre eux des Conférences qui devinrent bien-tôt célébres, & où plusieurs Docteurs distingués & d'autres personnes d'un grand mérite se trouverent avec plaisir. On chargea presque en même-tems M. Feydeau du Catéchisme fondé dans cette Paroisse par M. le Président Hennequin, & le nouveau Catéchiste y attira bientôt autant de monde, qu'il y en avoit le matin au [redacted]

1650. & fut réimprimé peu après sous le titre d'*Eclaircissemens sur quelques difficultés touchant la Grace.* Ce Catéchisme fut imprimé plusieurs fois en France & en Flandre, & traduit en plusieurs Langues. Cet Ouvrage aiant été condamné la même année par un Décret de l'Inquisition de Rome, M. Fouquet Procureur Général du Parlement de Paris, empêcha la publication de ce Décret. On fit contre ce Catéchisme quelques Ecrits ausquels M. Arnauld répondit dans ses *Réflexions sur le Décret de Rome*, qui furent imprimées à Paris en 1651.

XXXIII. Il est persécuté, & compose de nouveaux Ouvrages.

Vers le même-tems M. du Hamel étant tombé dangereusement malade, voulut résigner sa Cure à M. Feydeau, qui ne voulut jamais y consentir. Il fut un des soixante-douze Docteurs exclus de Sorbonne pour le refus d'adhérer à la condamnation de M. Arnauld. Pendant qu'il étoit encore à saint Merri, il avoit servi de second à M. de Sainte-Beuve dans la Conférence tenue avec le P. Labbe, sur les matiéres de la Grace au sujet d'un Livre Latin que ce Jésuite avoit donné au Public, contre les Disciples de saint Augustin. M. Feydeau sorti de saint Merri, se retira à une maison de Campagne de M. Thevenet, où avec quelques amis il vécut dans une très-grande retraite. Delà il alla avec M. Marcan à Melun où il se chargea de la Direction des Religieuses Ursulines, qu'il conduisit fort peu de tems, parce qu'il reçut au mois de Juillet 1657. une Lettre de [redacted]

& enſuite aiant quelques paroles qu'on lui rendroit la liberté, il revint à Paris, où cependant il ne ſe montra qu'à quelques amis. Ses ennemis aiant fait courir alors le bruit qu'il étoit allé ſe faire Miniſtre à Maſtricht; M. Feydeau mépriſa d'abord cette calomnie: mais il ſe crut enfin obligé de la détruire par une Lettre qu'il fit imprimer en *1660*. Pour s'occuper dans ſa ſolitude d'où il ne ſortoit preſque plus, il traduiſit en François la Concorde Evangélique à la priére de Madame de la Planche, chez qui il étoit caché au Faubourg ſaint Germain. Cette Dame voulut la faire imprimer, & en parla à M. de Sainte-Beuve; mais ce Docteur lui conſeilla d'engager plûtôt M. Feydeau à faire des *Méditations ſur cette Concorde*. Il travailla à cet Ouvrage, dont la moitié étoit déja faite lorſqu'il tomba dangereuſement malade en 1661. Il l'acheva depuis à pluſieurs repriſes, & il a été imprimé en deux volumes *in douze* à Bruxelles en 1676. & depuis à Lyon en 1688. en trois volumes *in-douze* avec pluſieurs changemens. Il y a eu encore pluſieurs autres éditions de ces

[redacted]

poſte que juſques vers la fin de 1668. que M. Vialart Evêque de Châlons l'engagea d'accepter la Cure de Vitri-le-François ; dont il fut pourvu au mois de Mai 1669. M. Treuvé l'aida quelque-tems dans cette Cure en qualité de Vicaire. M. Feydeau après avoir gouverné pendant ſept ans la Cure de Vitri avec des peines incroiables, & au milieu de beaucoup de vexations qu'on lui fit, voiant qu'il n'étoit point aſſez ſoutenu par ſon Evêque contre les orages qu'il avoit à eſſuier continuellement, conſentit à ſe démettre de cette Cure, & la quitta le 3. Juin 1676. malgré les larmes de ſon troupeau que la ſeule nouvelle de cette démiſſion avoit plongé dans la conſternation. M. de Buzanval Evêque de Beauvais ſe hâta d'en profiter pour le faire Théologal de ſon Egliſe, où M. Feydeau entra en cette qualité le 21 Janvier 1677. mais aiant réçu après une Lettre de cachet qui l'éxiloit à Bourges, il partit de Beauvais le 21 Février de la même année. Après cinq ans de demeure à Bourges, une nouvelle Lettre de cachet le rélegua à Annonay dans le Vivarès, ſans qu'il ait jamais voulu donner ſa démiſſion de la Théologale de Beauvais. Il s'y fit bientôt aimer. On dit même que la ville d'Annonay, où il y avoit beaucoup de nouveaux Convertis, mais qui ne l'étoient qu'extérieurement, députa en Cour pour aſſurer Louis XIV. qu'elle ſe réuniſſoit ſincerement à l'Egliſe Catholique, qu'elle étoit diſpoſée à bâtir une Egliſe Paroiſſiale & à la doter,

[redacted]

Annonay, & y mourut âgé de soixante dix-huit ans, le 24 Juillet 1694. Il fut enterré dans l'Eglise des Célestins de Colombiers.

VII.

XXXV. M. Treuvé Auteur de plusieurs excellens Livres de morale & de piété.

Simon-Michel Treuvé, Docteur en Théologie, étoit de Noyers en Bourgogne, & fils d'un Procureur du Bailliage. Né avec de grandes dispositions pour l'étude, il choisit par inclination & par Religion celle de l'Ecriture Sainte & de la tradition, & il étudia l'une & l'autre avec soin dès sa plus tendre jeunesse. Au sortir de sa Rhétorique aiant à peine seize ou dix-sept ans, il entra en 1668 dans la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Il en sortit en 1673. & se retira à Vitri-le-François, dont M. Feydeau étoit Curé, & il y régenta les Humanités. Quelque-tems après, M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine, l'attira dans son Abbaye au même Diocése de Châlons. M. Treuvé y composa l'Ouvrage si estimé & si répandu intitulé : *Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eu-*

[redacted]

Chapelle du Château. Il quitta Epoisses pour venir à Paris, où il fut quelque-tems Aumonier de Madame de Lesdiguieres; mais cet état convenoit peu à son amour pour la retraite, & à son ardeur pour l'étude, aussi s'en dégagea-t-il le plûtôt qu'il lui fut possible; & dès qu'il se vit libre, il se logea sur la Paroisse de saint Jacques du Hautpas, dans le dessein de se consacrer entierement à l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres.

On ne tarda pas à l'enlever pour le faire Vicaire de la Paroisse de saint André-des-Arcs. Il écrivit alors une longue Lettre à M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, pour le consulter sur plusieurs cas de conscience, qu'il lui exposa avec beaucoup de netteté & de solidité. M. Treuvé étoit encore attaché à la Paroisse de saint André où l'on venoit en foule écouter ses instructions, lorsqu'il commença un Ouvrage intitulé le *Directeur Spirituel pour ceux qui n'en ont pas*, *vol. in*-12. imprimé chez Josset, & dont on a fait beaucoup d'éditions. Un petit Livre composé par un Religieux, qui avoit pour titre le *Directeur Portatif*, donna occasion à cet Ouvrage. M. Treuvé choqué de ce titre, mais trouvant le fond assez bon, travailla sur le même plan, & fit un Ouvrage généralement estimé. Le grand Bossuet aiant connu le mérite de l'Auteur l'appella à Meaux, lui donna la Théologale & un Canonicat de son Eglise, & le choisit pour travailler au Breviaire du Diocése. Il a demeuré dans cette ville environ vingt-deux ans, & il n'en

[redacted]

tinué de se sanctifier par ses bonnes œuvres, par des travaux utiles, & par ses infirmités. Il est mort le 22 de Février 1730. âgé de soixante dix-sept ans, & a été enterré dans le Cimetiere de saint Nicolas des Champs, comme il l'avoit ordonné. Outre les Ouvrages de sa composition dont nous avons parlé, on a encore de lui. 1. Un Traité des *Devoirs des Pasteurs par rapport à l'instruction qu'ils doivent à leurs peuples.* 2. Des *Discours de piété.* vol. *in*-12. à Paris 1696. Ces Discours avoient été prêchés en plusieurs Paroisses de Paris en différens tems. Comme c'étoit peu après la révocation de l'Edit de Nantes, on y trouve en quelques endroits, de la controverse solidement traitée. M. Treuvé a laissé manuscrits d'autres discours de piété, & il a mis en ordre les cas de conscience de MM. de Lamet & Fromageau que l'on a imprimés en deux volumes *in folio* à Paris 1732. On lui donne encore les *Prieres tirées de l'Ecriture Sainte*, & de l'Office de l'Eglise avec des priéres du matin & du soir; une Explication des Cérémonies de la Messe & des Priéres pour y suivre le Prêtre, [redacted]

ARTICLE XXV.

M. Hermant, M. de Tillemont, & plusieurs autres Savans Auteurs liés avec la maison de Port-Royal.

I.

I. M. Hermant Docteur de Sorbonne. Ses études.

GOdefroi Hermant, nâquit à Beauvais le 6 Février 1617. A l'âge de huit ans & demi il donna des marques d'un génie extraordinaire. Après avoir fait deux années de Rhétorique à Beauvais, & reçu la tonsure des mains de l'Evêque, Augustin Potier, il fut envoié à Paris sur la fin du mois de Septembre de l'année 1630. Comme il n'étoit encore âgé que de treize ans, on lui fit faire une troisiéme année de Rhétorique chez les Jésuites au Collége de Clermont. Delà il alla étudier en Philosophie dans celui de Navarre. Il y soutint deux Actes qu'il dédia à son Evêque, & qui eurent un succès extraordinaire. Après avoir achevé son cours de Théologie à l'âge de dix-neuf ans; comme il ne pouvoit être reçu Bachelier qu'à vingt-deux, on le retint à Beauvais, où il régenta un an la seconde, & deux ans la Rhétorique. Il y forma d'excellens Ecoliers qui furent depuis liés avec lui d'une étroite amitié. Il s'y étoit fait admirer encore plus par sa [redacted]

suite l'éducation d'un de ses neveux, fils de M. Potier d'Ocquerre, Secretaire d'Etat. Ce nouvel emploi lui donnant le moien de retourner aux Ecoles de Sorbonne, il y passa Bachelier en 1640; après quoi pour se mettre en état d'être reçu de la Maison de Sorbonne, il professa un Cours de Philosophie au Collége de Beauvais dans l'Université de Paris. Cette occupation, & les études ausquelles il étoit obligé de s'appliquer pour se préparer à fournir la carriere d'une Licence, lui laissoient encore le tems de faire les Catéchismes & les Instructions Chrétiennes dans la Chapelle du même Collége, les Dimanches & les Fêtes de l'année: &, ce qui est une preuve de l'activité prodigieuse de son esprit, autant que d'une capacité beaucoup au dessus de l'âge d'un jeune homme de vingt-trois ans, il travailloit dès-lors avec M. le Président le Jay & plusieurs Savans, à l'édition de la Bible Polyglotte de Vitré qui parut en 1645.

II. Il est fait Chanoine de Beauvais. Il [redacted]

Il venoit d'être reçu de la Maison & Société de Sorbonne après son cours de Philosophie, lorsqu'il fut pourvû d'un Canonicat [redacted]

doient depuis long-tems d'être aggrégés à l'Université ; & ils présenterent sur cela une Requête au Roi Louis XIII. le 11 Mars 1643. L'Université qui avoit jusques-là repoussé leurs efforts par la protection du Parlement, jugea qu'en cette occasion elle devoit aussi plaider sa cause devant le tribunal du Public, par des Mémoires qui justifiassent le refus qu'elle faisoit d'admettre ces Peres. Personne ne parut plus capable d'y réussir que M. Hermant. Mais ses amis eurent bien de la peine à vaincre sa répugnance ; & il fallut que M. de Saint-Amour qui étoit cette année là Recteur de l Université, emploiât toute l'autorité de sa charge & de l'amitié, pour l'y faire consentir. Il entreprit donc sans se faire connoître, de ruiner les prétentions des Jésuites, par un Ouvrage intitulé : *Apologie pour l'Université de Paris*, où l'érudition égaloit la force du raisonnement, & qui ne lui couta guere que huit jours de travail. Les réponses que les Jésuites opposerent à cet Ouvrage, engagerent l'Auteur à en composer plusieurs autres qui se suivirent de fort près, & dont les deux plus considérables, savoir la seconde & la troisiéme Apologie, furent publiés par Mandement du Recteur.

III. Il soutient des Théses avec éclat. Il écrit pour la défense du Livre de la Fréquente

Il fut ensuite élu Prieur de la Maison de Sorbonne ; & étant entré en Licence, il acheva de se faire connoître pour l'un des premiers génies de son tems par les Harangues qu'il prononça, & par les Actes qu'il soutint avec un applaudissement universel.

[redacted]

de leur présence, & se retirerent aussi satisfaits de la solidité des réponses du Bachelier, que de la doctrine de ses Théses, qui n'étoient qu'un tissu de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise. Ce fut au milieu de ces exercices que voiant le Livre de la *Fréquente Communion* attaqué par une foule d'écrits aussi injurieux à la vérité qu'à la réputation de l'Auteur, il prit la plume pour défendre l'une & l'autre contre un de ces Libelles intitulé, *Remarques judicieuses sur le Livre de la Fréquente Communion.* Son Evêque ne tarda pas à vouloir l'élever au Sacerdoce, pour lui faire faire la fonction de Théologal dans son Eglise. M. Hermant aiant inutilement allégué toutes sortes de raisons pour faire changer de dessein au Prélat, fut contraint de céder. La fraïeur que lui causoit l'idée du Sacerdoce lui faisoit répandre des larmes nuit & jour. Lorsqu'il croioit s'être enseveli pour toujours dans le lieu de sa naissance, il fut rappellé à Paris, pour être à la tête de l'Université qui avoit alors besoin de ses lumieres & de son zéle. Il prit cette occasion pour remettre la Théologale [redacted]

IV. Il prêche dans Paris avec ſuccès. Il ſe retire à Beauvais.

Il y avoit déja quelques années qu'il avoit contracté une étroite amitié avec M. de La moignon qui étoit alors Maître des Requêtes, & qui fut depuis premier Préſident du Parlement. Ce Magiſtrat voulut être ſon hôte pour tous les ſéjours qu'il auroit à faire à Paris ; il fit même tout ce qu'il put pour l'y fixer. Il s'unit au premier Préſident Molé & au Duc de Luines, pour l'engager à prêcher à Paris des Avents, des Carêmes & des Octaves du ſaint Sacrement. On le fit auſſi prêcher dans les Hôpitaux, dans les Monaſtéres & dans les Aſſemblées de Charité ; de ſorte qu'en peu de tems il acquit la réputation d'un des premiers Prédicateurs de Paris. Mais au milieu de cette eſtime générale qui auroit dégoûté de la Province tout autre moins vertueux que lui, il demeura ferme dans la réſolution de fixer ſa demeure à Beauvais, où il croioit que Dieu l'appelloit, ſans écouter les propoſitions les plus avantageuſes qu'on lui faiſoit pour le retenir à Paris. En effet il fut puiſſamment ſollicité par M. le Préſident de Meſme, d'accepter une penſion viagere de deux mille livres avec un logement dans ſon Hôtel, & la propriété d'un caroſſe que ce généreux Magiſtrat vouloit lui entretenir pour ſon uſage particulier. Mais rien ne fut capable de le retenir dans une Ville où il croioit que Dieu ne le vouloit pas.

V. Il s'attache à M. Buzanval, & entre [redacted]

Il perdit ſon Evêque Auguſtin Potier peu de tems après qu'il eut pris le Bonnet de Docteur & reçu la Prêtriſe. Il fut ſenſible à cette [redacted]

M. de Buzanval, bien résolu de ne plus travailler que sous ses ordres. Le respectable Prélat sçut profiter des lumieres & des talens de M. Hermant pour le salut de son peuple. Il l'appliqua à la direction des consciences & à la prédication, lui faisoit faire des Catéchismes dans les Paroisses de la ville, le menoit dans ses visites pour instruire les peuples & les Pasteurs, se servoit de ses conseils pour le gouvernement de son Diocése, & de sa plume pour la composition de ses Mandemens & de ses Instructions Pastorales. Comme M. Hermant demeura toujours attaché à la personne & à l'autorité de son Evêque, il fut enveloppé avec quelques autres Chanoines, à l'occasion du fameux Formulaire contre Jansénius, dans la persécution que le Chapitre de Beauvais excita contre ce digne Prélat à l'instigation du Doien. La violence alla, comme nous avons vû ailleurs, jusqu'à fermer à ces Chanoines la porte du Chœur de la Cathédrale, & à les priver du fruit de leurs bénéfices pendant plusieurs années. Une des premieres pensées qui lui vint lorsqu'il se vit chassé de l'Eglise Cathédrale, fut de se retirer dans quelque pauvre Paroif-

[redacted]

de : & l'Eglise profita de son loisir par la Vie de saint Jean Chrysostôme, qu'il donna au Public en 1664. & par l'amas des matériaux dont il composa depuis celles de saint Athanase, de saint Basile & de saint Grégoire de Nazianze.

VI. Ses sentimens sur les maux de l'Eglise.

Quoiqu'il ne sortît de sa retraite que pour les fonctions du ministere auquel son Evêque l'avoit appliqué, sa vie n'étoit pas pour cela plus tranquille. Comme il étoit naturellement fort sensible, & plus encore aux maux des autres qu'aux siens propres, il étoit dans de continuelles allarmes pour lui-même, & pour ses confreres qui étoient menacés comme lui des dernieres violences. D'ailleurs la vue du triste état où étoit l'Eglise pour laquelle Dieu lui avoit donné un amour très-vif, avoit plongé son cœur dans une amertume qui le dégoûtoit de toutes les consolations humaines. *Dimitte me paululum, ut glutiam dolorem meum*, dit-il, dans une Lettre à M. de Lamoignon qui l'avoit invité à venir passer les mois de Septembre & d'Octobre avec lui à Bâville. » Laissez-moi, s'il vous plaît, mourir les armes à la main ; ces armes ne seront que le silence & la patience, l'attachement à l'autorité & à la personne de mon Evêque, & l'étude de l'Ecriture, des Conciles & des Peres qui sont mes délices continuelles. Je ne trouve point d'autre consolation que dans Dieu même, & dans ma douleur dont la cause est édifiante. »

VII. Il tombe

Il ne songeoit qu'à se sanctifier dans ses afflictions & à se préparer à la mort des Jus-

[redacted]

que. Son Evêque le lui porte.

malade touché de se voir poursuivi jusqu'à la mort par le faux zéle de ses freres, remit sa cause entre les mains de Dieu, le priant de suppléer par sa miséricorde à ce que la dureté des hommes tâchoit de lui faire perdre; & il souhaita que M. l'Evêque de Beauvais fût informé de ce qui se passoit. Le saint Prélat frémit au récit d'un refus si scandaleux que l'on faisoit du saint Viatique à l'un des plus vertueux de ses Prêtres. Il partit aussitôt accompagné de tous ceux de son Clergé qui lui étoient demeurés fidéles, & d'une foule de peuple que le bruit d'une entreprise si inouie avoit amassée autour de la maison du malade, & devant le Palais Episcopal. Il prit le saint Ciboire sur l'Autel de Notre-Dame de la Basse-œuvre, qui est la Paroisse de la Cathédrale, & le porta lui-même au malade, qui le reçut avec des transports qui se firent connoître par une grande effusion de larmes. Le saint Evêque de son côté ne put retenir les siennes qui en tirerent aussi des yeux de toute l'Assemblée; de sorte qu'un spectacle si touchant ne fut pas moins un sujet de consolation pour les fidéles soumis à leur Evêque, que de confusion pour les

[redacted]

siastique & Civile de la Ville & du Diocése de Beauvais. Mais il ne l'avoit pas encore fort avancée lorsqu'il fut obligé de l'interrompre pour obéir à divers Prélats qui souhaitoient de lui une Vie de saint Ambroise sur le plan de celle des quatre Docteurs de l'Eglise Grecque. Ce fut vers ce tems-là que M. l'Evêque de Beauvais offrit à M. Hermant la dignité de Chantre de son Eglise, & il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le porter à l'accepter. Ce Bénéfice qui est de mille écus de rente, fut pour M. Hermant une tentation si foible, qu'il ne fit que s'en jouer en disant à M. de Beauvais avec sa gaieté ordinaire, qu'il n'avoit ni la gravité ni la force nécessaires pour porter un bâton de cette pesanteur.

IX. Affliction que lui cause la mort de M. de Beauvais. Il continue les Ouvrages qu'il avoit commencés.

Un an après qu'il eut donné au public la Vie de saint Ambroise, Dieu qui venoit de lui enlever en moins d'une année trois personnes de grande considération qui lui étoient très-cheres, M. l'Evêque d'Alet, M. de Sainte-Beuve, & M. le premier Président de Lamoignon, le plongea dans un abîme de tristesse par la mort de M. l'Evêque de Beauvais. Il en prévit toutes les suites, & forma la résolution de ne plus fréquenter que l'Eglise & son Cabinet, & de se préparer lui-même à la mort dans le silence, les gémissemens & la priere. Le nouvel Evêque (M. de Janson) qui ne suivit pas d'abord ses propres lumieres dans la conduite de son Diocése, révoqua tous les pouvoirs accordés par son prédécesseur. M. Hermant ne voulant faire

[redacted]

ſoient les Offices de ſon Egliſe. Il l'emploia à achever ſon Hiſtoire de Beauvais, & à mettre ſes entretiens ſur ſaint Matthieu en état de voir le jour. Enfin M. de Beauvais aiant été fait Cardinal en 1690. & ſe croiant plus indépendant & plus libre, il donna à M. Hermant des marques éclatantes de ſon eſtime & de ſa confiance, & voulut qu'il rendît au Diocéſe les mêmes ſervices qu'il avoit rendus ſous ſon prédéceſſeur.

X. Ses dernieres actions. Sa mort. Ses funérailles.

L'été ſuivant, M. Hermant alla à Paris afin de dire un dernier adieu à ſes amis, ſe regardant comme proche de ſa fin. La penſée de la mort l'occupoit tellement depuis pluſieurs années, qu'il n'écrivoit preſque point de Lettres où il ne parlât de la mort & des jugemens de Dieu. Il arriva à Paris la premiere ſemaine de Juillet, trop tard pour voir mourir M. de Pont-Château ſon intime ami, mais aſſez tôt pour aſſiſter au ſervice ſolemnel qu'on lui fit au Val-de-Grace. Là il renouvella ſon ancienne connoiſſance avec la Ducheſſe d'Epernon ſœur du défunt, avec l'Evêque d'Orléans & le Duc de Coiſlin ſes neveux, & avec quelques [redacted]

soixante & quatorziéme année de son âge. Dieu voulut épargner les horreurs de la mort à celui qui les avoit presque toujours eu présentes pendant sa vie. M. de Lamoignon fit transporter le corps en son Hôtel; le lendemain il fut déposé dans l'Eglise de saint Paul où on lui fit un service solemnel. Il fut ensuite transporté à Beauvais, où il fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale, devant la Chapelle où il avoit coutume de dire la Messe. Il avoit fait les pauvres ses héritiers.

M. Hermant a sçu allier le plus heureusement tous les agrémens des sciences humaines avec toute la sévérité des vertus Chrétiennes. XI. Son caractere. Il étoit d'une humeur gaie, d'une conversation aisée & agréable, d'un accès facile, honnête & obligeant envers tout le monde, fort tendre & fort sensible aux biens & aux maux de ceux qu'il aimoit, timide jusqu'à l'excès, & néanmoins d'une fermeté inébranlable dans les choses où sa conscience étoit interessée. Il étoit infatigable à l'étude, malgré la foiblesse de sa complexion : il ne prenoit aucune récréation, & ne sortoit jamais pour la promenade. Il eut jusqu'à la fin de sa vie une mémoire toujours fidéle, qui l'avoit rendu l'un des plus habiles hommes de son siécle dans la connoissance de l'Histoire ancienne & moderne. Son jugement n'en étoit ni moins solide, ni moins exact. Son esprit étoit vif, pénétrant, étendu, profond; ses recherches exactes & sures, ses expressions élégantes, & son style noble, quoiqu'un peu trop diffus & trop

[redacted]

regardoit l'Ecriture Sainte avec une vénération profonde, & il en liſoit tous les jours avant que de ſe coucher, quatre Chapitres de ſuite. Il étoit extraordinairement pénétré de la ſainteté du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & avoit une haute idée de l'autorité Epiſcopale. Sa vie étoit ſimple & frugale ; il jeûnoit tous les Samedis de l'année, pour ſe préparer à ſanctifier le jour du Seigneur. Il étoit ponctuel & aſſidu au ſervice de ſon Egliſe ; ſur-tout il ne manquoit jamais à Matines, même dans les plus grandes rigueurs de l'hyver, & il donnoit par-tout des exemples d'exactitude & de recueillement à ſes confreres. Il étoit libéral envers les pauvres, juſqu'à s'incommoder, & à ſe voir ſouvent obligé de recourir à des emprunts pour vivre.

XII. Ses Ouvrages.

Voici la liſte des principaux Ouvrages de M. Hermant. 1. Apologie pour l'Univerſité de Paris contre le diſcours d'un Jéſuite, *in*-8°. 2. Obſervations importantes ſur la Requête préſentée au Conſeil du Roi par les Jéſuites, tendante à l'uſurpation des priviléges de l'Univerſité. 3. Vérités Académiques [redacted]

de la Fréquente Communion. 8 Réponſe à la Remontrance du Pere Yves Capucin à la Reine. 9. Défenſe des Prélats Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion. 10. Défenſe des Diſciples de ſaint Auguſtin contre un Sermon du Pere Bernage Jéſuite 11. Diſcours Chrétien ſur l'établiſſement du Bureau des Pauvres. 12. *Factum* pour les Curés de Paris contre l'Apologie des Caſuiſtes. 13. *Factum* pour les Curés de Rouen, contre l'Apologie des Caſuiſtes. 14. Requête de trois cens Curés du Diocéſe de Beauvais préſentée à leur Evêque contre la même Apologie. 15. Traduction du Grec en François d'une Epître de ſaint Baſile à des Solitaires perſécutés. 16. Défenſe de la piété de la Foi de la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, contre les impiétés & les blaſphêmes de Jean Labadie. 17. *Fraus Calviniſtarum retecta, ſive Catechiſmus de Gratiâ*, *in*-4°. 18. La Vie de ſaint Jean Chryſoſtôme, *in*-4°. 19. La Conduite Canonique de l'Egliſe pour la réception des filles dans les Monaſteres, *in*-12. 20. Vie de ſaint Athanaſe, deux volumes *in*-4°. pluſieurs fois réimprimée. 21. Les Aſcétiques de ſaint Baſile. 22. Vies de ſaint Baſile & de ſaint Grégoire de Nazianze, deux volumes *in*-4°. 23. Vie de ſaint Ambroiſe, *in* 4°. 24. Entretiens Spirituels ſur ſaint Matthieu, trois volumes *in*-12. 25. *Clavis diſciplinæ Eccleſiaſticæ, ſeu index totius juris Eccleſiaſtici*, avec des Notes qui ne ſont point de [redacted]

vile de la Ville & Diocése de Beauvais, avec les piéces justificatives, deux volumes *in-folio*. Des Entretiens spirituels sur saint Marc. Un Traité de la vraie Eloquence & quelques maximes sur celle de la Chaire. Un Recueil de Lettres au premier Président de Lamoignon, sur divers sujets d'érudition Ecclésiastique. Une Relation Historique de ce qui s'est passé touchant l'Eglise de Beauvais depuis la mort de M. de Buzanval. Une Histoire Ecclésiastique du dix-septiéme siécle en plusieurs volumes *in*-4°. où il s'étend beaucoup sur ce qui regarde Port-Royal & les amis de cette Maison.

II.

XIII. M. de Tillemont. Sa naissance. Son éducation.

Sebastien Lenain de Tillemont, fils de Jean Lenain, Maître des Requêtes, nâquit à Paris le 30. Novembre 1637. Voici l'idée que donne de son pere le Dictionnaire de Moreri. C'étoit » l'un des plus dignes Magistrats qui ait paru dans le dix-septiéme siécle, d'un esprit vif & pénétrant, d'un zéle ardent pour la vérité, d'une droiture in- [redacted]

heureuses dispositions furent secondées par les bons exemples qu'il trouva dans sa famille. Son pere le mit à l'âge de dix ans dans les petites Ecoles de Port-Royal sous MM. Nicole, Lancelot, Beaupuis & les autres excellens maîtres qui en avoient la direction. Il se donna tout entier aux sciences & à la piété & y fit également du progrès. Dieu en répandant dès lors dans son cœur l'amour de la vertu, donna aussi à son esprit une très-grande pénétration, & une facilité surprenante pour s'appliquer à l'étude.

XIV. Ses études.

Entre les Auteurs Latins qu'on lui faisoit lire pour apprendre les Belles-Lettres, lorsqu'il y fut un peu avancé, Tite-Live fut celui qui lui plût davantage. A peine pouvoit-il se résoudre à lire moins d'un Livre de cet Auteur chaque fois qu'il en faisoit l'ouverture. En quoi ses maîtres reconnurent dès-lors son attrait & son bon goût pour l'Histoire à laquelle il s'est depuis appliqué avec tant de succès. Comme ses maîtres ne suivoient pas en tout la méthode des Colléges dans l'instruction des enfans qu'ils élevoient, ils lui firent étudier les régles de l'Eloquence dans la lecture de Quintilien, de Ciceron, & des autres Orateurs dont-on lui faisoit remarquer les endroits. Il apprit la Logique dans des conversations. M. Nicole lui en expliqua les régles pendant environ deux mois, une heure seulement par jour. C'est ce qui a fait naître le Livre de *l'Art de penser* ou *Logique de Port-Royal*, qui est comme le résultat de ces conversa-

[redacted]

lui même il en faiſoit beaucoup. La lecture de Baronius qu'il commença dès ces premieres années lui donnoit lieu de faire tous les jours un grand nombre de queſtions à M. Nicole. D'abord ce ſavant homme crut qu'il ſuffiſoit de lui répondre en deux mots comme à un Ecolier ; il lui donnoit la premiere ſolution qui lui venoit à l'eſprit ſur la difficulté que M. de Tillemont lui propoſoit: mais les inſtances que M. de Tillemont faiſoit ſur ſes réponſes, firent comprendre à M. Nicole qu'il falloit quelque choſe de plus pour ſatisfaire ce jeune homme ; & quoique M. Nicole n'ignorât pas l'Hiſtoire, non plus que toutes les autres ſciences Eccléſiaſtiques, comme tout le monde le ſait aſſez, M. de Tillemont ne laiſſoit pas de l'embaraſſer ſouvent par ſes difficultés, de ſorte que M. Nicole diſoit depuis fort agréablement qu'il ne voioit point alors approcher M. de Tillemont ſans trembler, dans la crainte de n'avoir pas de quoi le ſatisfaire ſur le champ.

X V.
On décou-

A la lecture de Baronius M. de Tillemont joignit durant quelque-tems l'étude de la [redacted]

quelle il forma le plan de ſon Ouvrage. Il montra cette ébauche aux perſonnes qui le régloient dans ſes études. Cet eſſai acheva de les perſuader qu'il avoit un génie tout propre à l'étude de l'Hiſtoire, & un talent particulier pour en bien éclaircir les difficultés. C'eſt pourquoi ils lui conſeillerent de continuer le même travail ſur le commencement de l'Hiſtoire de l'Egliſe. » En effet, dit M. du Foſſé, l'exactitude d'une critique très-judicieuſe qui lui étoit comme naturelle, la juſteſſe d'un diſcernement très-fin, la fidélité d'une mémoire à laquelle il n'échappoit rien, une incroiable facilité pour le travail, un ſtile noble & ſerré, & pardeſſus tout un ardent amour pour la vérité, le rendoient très-capable pour cette entrepriſe. » Il n'étudioit néanmoins alors & long-tems depuis, que pour ſon inſtruction particuliere, ou tout au plus pour celle de quelques-uns de ſes amis; n'aiant aucun autre deſſein, comme il le marque lui-même dans la préface ſur l'Hiſtoire des Empereurs, que de s'occuper utilement dans la retraite où il eſt toujours demeuré.

XVI. Il entre dans l'état cléſiaſtique Son humil

Il ne ſe hâta point de choiſir un état, & il uſa de beaucoup de délais, dont la vraie cauſe étoit qu'il n'appercevoit que dangers de tous côtés. Il étoit effraié de la corruption qui regne dans le monde; mais il voioit auſſi de terribles inconvéniens dans les Cloîtres & de grands périls dans l'état Eccléſiaſtique. Ces conſidérations le faiſoient trem-

[redacted]

M. de Buzanval. On l'y reçut avec des marques extraordinaires d'estime. Tout jeune qu'il étoit, il passoit déja pour très-habile dans l'Histoire. Quoique ce qu'il en avoit écrit ne fût encore que comme une ébauche, on le regardoit comme capable de beaucoup servir aux autres. On s'empressoit d'en avoir communication pour en profiter ; & cette opinion si avantageuse qu'on en avoit, étoit fondée sur le jugement qu'en portoient M. Hermant Chanoine de l'Eglise de Beauvais, & M. Hallé dont la piété & la science faisoient fleurir ce Séminaire par l'excellente Théologie qu'il y enseignoit, & par les sçavantes Conférences qu'il y faisoit. Ces illustres Docteurs ne conseilloient pas seulement aux jeunes gens qui vouloient étudier l'Histoire, d'avoir recours à M. de Tillemont ; ils le consultoient eux-mêmes sur les difficultés Historiques qui les embarrassoient. Cette considération qu'on avoit pour lui, parut un écueil dangereux à son humilité. Il en écrivit à M. de Saci sous la conduite duquel il s'étoit mis, pour le prier de permettre qu'il cherchât une retraite plus sûre,

humilité ne put souffrir plus long-tems les égards que M. l'Evêque de Beauvais avoit pour lui. Il revint à Paris, où il demeura environ deux ans avec M. Thomas du Fossé son ami intime, avec qui il avoit été élevé. Quoiqu'il y eût vécu fort séparé du monde, & tout occupé de son étude, il ne put néanmoins résister à l'attrait qu'il avoit pour une plus grande solitude, & il se retira à la campagne dans la Paroisse de saint Lambert entre Chevreuse & Port Royal. M. de Saci lui fit recevoir le Soudiaconat aux quatre-tems de Septembre 1672. & le Diaconat 15. mois après aux quatre-tems de l'Avent. M. de Saci admirant les graces dont Dieu l'avoit rempli, & le progrès qu'il faisoit dans la piété, dans l'amour & dans la connoissance des choses de Dieu, lui fit recevoir la Prêtrise aux quatre-tems de Carême de 1676. M. de Tillemont voulant se mettre plus à portée de profiter des avis de M. de Saci, se fit bâtir un petit corps-de-logis dans la cour de l'Abbaye de Port-Royal des Champs; mais il n'y avoit pas encore demeuré deux années entieres, qu'il se vit obligé d'en sortir en 1679. avec diverses autres personnes qui habitoient ce désert. Il alla donc à Tillemont, qui est une Terre dont il portoit le nom, éloignée de Paris d'une lieue du côté de Vincennes.

XVIII. Il fait des Mémoires

Vers le même-tems M. le Duc de Montausier pria M. de Saci d'écrire la Vie de saint [redacted]

un an à ne faire que lire, & à déchiffrer une infinité de mémoires & de manuscrits. Car comme il ne vouloit rien omettre, la durée du regne de saint Louis l'obligea de faire une longue étude de toute l'Histoire du même-tems. M. de Saci n'acheva pas la Vie de ce Saint Roi, & ce qu'il en avoit fait n'a point paru. M. de la Chaise l'entreprit après lui sur les mêmes mémoires de M. de Tillemont, qui les lui communiqua avec la même facilité qu'il les avoit abandonnés à M. de Saci.

XIX. Il voiage en Flandres & en Hollande.

Environ deux ans après sa retraite à Tillemont, il fit un voiage en Flandres pour voir M. Arnauld qui s'y étoit retiré. Delà il passa jusqu'en Hollande, où il visita M. l'Evêque de Castorie, & les plus distingués d'entre les Catholiques de ces Provinces. Il s'y attira l'estime & le respect qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour sa vertu partout où il alloit. On voit dans une Lettre de M. l'Evêque de Castorie l'estime toute particuliere que ce Prélat conçut pour lui. Il avoit fait présent de son Livre intitulé, [redacted]

rien tant à desirer, que de sentir tous mes desirs se porter vers lui, que de me voir brûler d'ardeur pour lui, que de l'aimer autant que j'en suis capable, que d'être tout embrasé de ce feu divin. Secondez donc, mon très-illustre Monsieur, ce desir que j'ai. Je sçai combien vous avez trouvé grace aux yeux du Seigneur, & que vous pouvez lui rendre agréables ceux mêmes qui réfléchissant sur leur vie, ne trouvent que trop de sujets de crainte que le Seigneur ne les rejette de devant lui. Si vous pleurez la mort de ce grand homme * qui s'est distingué par une rare piété, une science profonde, & une sainte éloquence, & que vous avez toujours aimé avec raison comme votre pere; ce n'est pas tant l'effet d'une foiblesse humaine, qu'une preuve de votre amour pour l'Eglise, qu'il a toujours honorée & par l'exemple de sa vertu & par la sainteté de sa doctrine; mais c'est Dieu qui nous l'a enlevé, & nous devons adorer ses ordres avec soumission. Reposons-nous donc dans sa volonté, qui est la régle que nous devons suivre & la justice qui doit faire toute notre joie. »

* *M. de Saci mort le 4. Janvier 1684.*

XX. Publication de l'Histoire des Empereurs.

Lorsque l'Ouvrage de M. de Tillemont fut assez avancé, pour qu'il dût penser à le donner au public, ses amis l'obligerent contre son inclination à mettre le premier volume de l'Histoire Ecclésiastique en état de paroître. Mais il tomba entre les mains d'un Censeur, avec qui il ne put convenir

[redacted]

avoit écrit comme mieux autorisé. Le refus que le Censeur fit de donner son approbation, ne retarda pas seulement l'impression de l'Ouvrage : ce fut aussi une occasion d'y faire un changement, non dans les choses, mais dans l'ordre que M. de Tillemont avoit eu d'abord dessein d'y garder. Il devoit donner en un seul corps l'Histoire des Empereurs, & celle de l'Eglise ; ses amis lui conseillerent alors de les séparer. Et comme l'Histoire des Empereurs n'avoit pas besoin d'un Censeur Théologien, on travailla à la donner par avance, afin de pressentir par cet échantillon quel seroit le goût du public sur tout l'ouvrage.

XXI. Publication des Memoires sur l'Histoire ecclésiastique.

Cette Histoire fut reçue avec une approbation universelle. Elle fit desirer de plus en plus celle de l'Eglise. Le Chancelier Boucherat qui vouloit qu'elle parût, établit exprès un nouveau Censeur. L'Ouvrage passa sans aucun changement, & fut reçu avec de grands éloges. Le dessein de l'Ouvrage de M. de Tillemont, qui consiste particulierement dans la discussion des différentes difficultés qui embarrassent l'Histoire, l'engagea

[redacted]

dans son Traité de l'ancienne Pâque des Juifs, où il répond aussi à tous ceux qui avoient attaqué son sentiment. M. de Tillemont se crut obligé de réfuter cette réponse par une Lettre qui se trouve à la fin du second tome de l'Histoire Ecclésiastique. Bien loin d'y prendre le ton d'un Savant & un air décisif, sa modestie & son humilité y paroissoient tellement, que M. l'Evêque de Meaux & M. l'Evêque de Mirepoix, ausquels il la lut manuscrite, y trouverent de l'excès. Ce qui fit dire agréablement à M. de Meaux, qu'il le prioit de n'y pas toujours demeurer à genoux devant le P. Lamy, & de se relever quelquefois. Il la retoucha en quelques endroits; mais il ne laissa pas d'y conserver tant d'humilité & de modération, que M. Nicole & beaucoup d'autres Savans la regardoient comme un modele de la maniere dont les Chrétiens doivent disputer ensemble. On peut dire aussi que le fruit de son travail en cette occasion a été tel, qu'il a beaucoup contribué à arrêter le cours de ce sentiment qui fut d'abord assez suivi, mais qui ensuite n'a eu que fort peu de défenseurs.

XXII. Sa vie réglée, uniforme, laborieuse.

On ne voit point dans la vie de M. de Tillemont d'événemens singuliers ni d'actions éclatantes. Il n'a été engagé dans aucune affaire qui ait fait du bruit. Dieu seul en qui il se plaisoit, & à qui seul il vouloit être connu, lui accorda ce qu'il désiroit, en le cachant dans le secret de sa face. Tout le [redacted]

Toujours également fidéle & aux regles de ceux qui le conduiſoient, & à celles qu'il s'impoſa lui-même, il portoit cette exactitude juſques dans les choſes les plus indifférentes. La raiſon qu'il en a donnée quelquefois à des perſonnes qui la lui demandoient, étoit que la vie d'un Chrétien devoit être réglée; & que quand on s'étoit fait des régles il falloit être fidéle à les ſuivre; que l'eſprit de l'homme naturellement inconſtant avoit beſoin d'être arrêté par une ſuite d'actions fixes, afin que ſachant ce qu'il avoit à faire, il ne fût pas emporté par ſa légereté. Toute ſa vie a été une continuelle pratique de cette maxime. Il ſe levoit tous les jours à la même heure, c'eſt-à-dire à quatre heures & demie dans le cours ordinaire de l'année, & à quatre heures en Carême. Depuis ſon lever juſqu'à midi, & en Carême juſqu'a ſix heures du ſoir, tout ſon tems étoit parfaitement rempli & partagé entre la priére & l'étude. Il prenoit deux heures de relâche après ſon dîner, qu'il emploioit ordinairement à marcher, & il ſe renfermoit enſuite juſqu'à ſept heures qu'il ſoupoit.

[redacted]

roles, de ſes actions, de ſes regards, & même de ſes mouvemens tout ce qui ne répondoit pas à la ſainteté de ſon état. Il travailloit uniquement pour ſatisfaire à l'ordre de Dieu, & il n'avoit nullement en vûe ſa propre gloire & ſa réputation. » Je ne ſçai pas comment vous vous en trouvez, écrit il à Dom le Nain, mais pour moi je ne trouve gueres de plaiſir à faire imprimer. Bon gré malgré il faut continuer cette carriere où je me trouve engagé, quoiqu'elle m'ennuie bien. Vous êtes mieux que moi, en ce que vous n'avez aucun ſoin de l'impreſſion. Mais je voudrois faire encore plus, n'avoir qu'à travailler pour moi, bien ou mal, ſans que j'en entendiſſe ſeulement parler. Vous voiez, lui dit-il ailleurs, qu'il n'y a gueres de plaiſir à être Auteur. Dieu nous garde de cette ſorte d'ambition. Si c'étoit à recommencer, je ne ſçai ſi toutes les raiſons auſquelles je me ſuis rendu pourroient m'obliger de le faire. »

XXIV. Déſintereſſement avec lequel il communique aux autres ſon travail.

Ces paroles ne partoient pas d'une humilité feinte, ſa conduite s'accordoit avec ſon langage. Jamais Auteur n'a communiqué plus aiſément, & n'a tant fourni de ſon travail à d'autres Auteurs. Le regardant comme appartenant non à lui, mais à l'Egliſe, il croioit la ſervir plus fidélement, & arriver plus ſûrement à ſon but, en ſe cachant ſous le nom d'autrui. Quelque facilité qu'il eût à abandonner ainſi ſes Ouvrages aux autres; il diſcernoit néanmoins ceux à qui il les communiquoit. Travaillant à étouffer en

[redacted]

vains qui ne cherchoient qu'à se faire un nom dans le monde, étoient indignes de servir l'Eglise, & même incapables de le faire; étant comme impossible que Dieu bénisse des desseins qui n'ont pour principe & pour fin que l'orgueil & la vanité. Mais quand il trouvoit des personnes qui avoient des vûes pures, & qui pouvoient faire un bon usage de son travail, il n'avoit rien de réservé pour eux. C'est ainsi qu'il abandonna à M. Hermant tout ce qu'il avoit fait sur saint Athanase, sur saint Basile, sur saint Grégoire de Nazianze, sur saint Ambroise, &c. & dont ce célébre Docteur a beaucoup profité dans les Vies de ces saints Docteurs, qu'il a données au Public. Il communiqua de même son travail sur Tertullien & sur Origéne aux Auteurs qui nous ont donné leur Histoire imprimée à Paris en 1675, celle de saint Cyprien au traducteur de ce Pere, celles de saint Hilaire, de saint Augustin, de saint Paulin, &c. à ceux qui ont donné les dernieres éditions de ces Saints; & plusieurs autres parties de son travail à différentes personnes. Toute la grace qu'il

» il a consacré tous ses travaux, qui sont » assurément très-grands & très-utiles, » étant fort éloigné de la vaine gloire qui » porte la plûpart des Savans à se faire con- » noître. » Il ne voulut jamais faire pa- roître son nom à la tête de ses Livres. Ce fut contre son gré qu'on en mit quelques Lettres. Néanmoins il ne put le cacher, & bien-tôt tout le monde le sçut. Mais bien loin de s'en réjouir, il en trembloit; & lorsqu'en diverses rencontres des personnes qui ne l'avoient jamais vû, lui disoient que son nom & son mérite ne leur étoit pas in- connus, quoiqu'ils n'eussent pas l'avantage de connoître sa personne, il leur répondoit, en soupirant, qu'il n'étoit à la vérité que trop connu, & que c'étoit ce qui lui faisoit crain- dre le malheur de ceux qui connus de toute la terre, meurent sans se connoître eux- mêmes. On voit dans ces paroles la vérité du témoignage que M. du Fossé rend à M. de Tillemont: » Qu'il étoit vraiment savant de la science des Saints, qui leur apprend à connoître la grandeur de Dieu, le néant de l'homme & le peu d'estime qu'ils doivent faire de toutes les sciences, qui ne contri- buent point à les faire croître dans la chari- té. Ainsi, ajoute-t-il, au lieu que la science enfle, selon saint Paul; celle de cet humble Prêtre sembloit lui servir de contre-poids contre l'enflure de la vanité. »

Enfin il plut à Dieu de glorifier son ser- XXVI.
viteur, & de l'associer à ceux dont il avoit Sa derniere
fidélement retracé les actions & les vertus, maladie.

[redacted]

pêcha pas de faire dans l'été un voiage de vingt lieues. Après deux lieues de marche, aiant un peu chaud, il entra dans la Chapelle de Notre-Dame des Anges, près de Bondi, pour y entendre la Meſſe. Comme la Chapelle eſt ſur une fontaine au milieu des Bois, il y fut ſaiſi de froid & ſe trouva mal. Cependant cette défaillance ſe paſſa, & il continua ſon voiage. A la fin de Septembre ſon infirmité augmenta, & aiant temporiſé pendant un mois, il fut obligé à la Touſſaint de ſe mettre entre les mains des Médecins. Il vint à Paris dans ſa famille après avoir conſulté M. de Beaupuis, ſous lequel il avoit fait ſes petites études à Port Royal, & qu'il regardoit toujours comme ſon vrai pere en Jeſus-Chriſt. Il fit proviſion de Livres propres à ſon état de maladie en partant de Tillemont. Ces lectures avec ſon Office rempliſſoient une bonne partie de la journée; le reſte du jour étoit conſacré à la réviſion de ſon cinquiéme volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il paſſoit auſſi beaucoup de tems à réfléchir & à méditer. Il dit la Meſſe pour la derniere fois le premier Dimanche [redacted]

gré la rigueur de la saison & son grand âge, & vint de Beauvais à Paris : il arriva le quatre Janvier. M. de Tillemont alla encore à l'église le jour de l'Epiphanie, & y entendit la Messe à laquelle il communia. Deux jours après, sa fin approchant au jugement des Médecins, on lui administra les derniers Sacremens. Un des Médecins qui connoissoit la grande piété du malade, lui aiant déclaré à lui-même bien nettement qu'il touchoit à son dernier moment, il pria qu'on ne lui parlât plus des choses de la terre : & conservant son esprit entiérement libre, il ne s'occupa plus que des choses de Dieu. Le 9 Janvier croiant être un peu mieux, il demanda sur le soir à se lever, parce qu'il souffroit moins dans un fauteuil que dans son lit, à cause de l'oppression. Le lendemain à quatre heures du matin on le recoucha tout habillé ; il voulut reposer, mais il ne le put. A huit heures il souhaita encore se lever pour aller auprès du feu parce que ses mains étoient froides. En y allant, au troisiéme pas qu'il fit, il expira entre les bras de ceux qui le soutenoient. C'étoit le dix Janvier 1698. Il étoit âgé de soixante-un ans. Son corps fut porté à Port-Royal des Champs, comme il l'avoit souhaité. Il ne fut enterré que le quatriéme jour de sa mort. Les Religieuses désirant se procurer la consolation de voir encore une fois ce grand serviteur de Dieu, firent ouvrir la bierre. On trouva que la couleur de son visage & le rouge de ses joues étoient

[redacted]

tierement fléxible. On le revêtit des ornemens Sacerdotaux. On lui entrelaça les doigts des deux mains les uns dans les autres pour lui faire tenir un Crucifix, qu'il soutint sans être lié. Son visage avoit une majesté & une gravité toute extraordinaire, ce qui surprit tous ceux qui le virent, & augmenta beaucoup la vénération qu'ils avoient pour lui. Quand on exhuma les corps enterrés à Port Royal, celui de M. Tillemont fut porté à Paris & inhumé dans l'Eglise de saint André-des-Arcs, près de la Chapelle de la Vierge.

XXVIII. Son éloge fait par M. du Fossé & par le Pere Quesnel.

» Depuis cinquante-deux ans, dit M. du Fossé, que j'avois le bonheur de connoître M. de Tillemont, je n'ai rien remarqué en lui qu'on pût dire être un défaut. Il m'édifioit & me soutenoit par son exemple, & sa vûe seule me faisoit rentrer dans mon devoir, afin d'y regarder Dieu que je voiois sensiblement lui être présent à toute heure. L'étude fut pour lui non un écueil & une occasion de se perdre par la vanité, mais un azile contre beaucoup de périls, presque inévitables à la jeunesse; puisqu'elle servit à affermir de plus en plus dans son cœur la

tre en un ordre tout particulier l'Histoire de l'Eglise. Il s'y est appliqué comme à l'œuvre que Dieu demandoit de lui, & il n'a eu en vue que d'obéir à la volonté de Dieu, & de rendre service à l'Eglise, dont Dieu lui avoit donné un amour très-vif & très-ardent. Et dans une application, qui souvent desseche la piété, il a toujours conservé l'onction de l'Esprit de Dieu, qui reluisoit dans sa modestie, son humilité, sa douceur, sa charité, qui lui faisoit trouver la vérité plus surement qu'à beaucoup d'autres; parce qu'il la cherchoit uniquement sans desseins de fortune, d'honneur, de réputation; mais plutôt avec un extrême éloignement de ces vaines idoles de la plûpart des Savans. C'est ce qui lui a fait aimer la retraite & la priere, & ce qui a entretenu dans son cœur cette tranquillité & cette paix qui se faisoient ressentir à tous ceux qui l'approchoient. «

XXIX.
Ce qui est dit de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri.

Voici quelques traits de l'éloge qu'on fait de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri. » Il pratiqua constamment tous les exercices de la piété pendant le reste de sa vie, & méla jusqu'à la fin la mortification d'une vie pénitente aux travaux d'une étude continuelle. Libre de tout engagement & sans aucune vue d'ambition, il se proposa, pour consacrer ses veilles à Dieu seul, de travailler à l'Histoire de l'Eglise. Mais comme la matiere étoit trop vaste pour un homme seul, & sur-tout pour un homme d'une exactitude aussi scrupuleuse que la sienne, il se renferma dans les six premiers

Providence, en soumettant les membres de l'Eglise aux Puissances temporelles, a voulu lier les évenemens de l'Histoire Profane, avec ceux de l'Histoire Ecclésiastique : & qu'ainsi, pour se conformer à cet ordre, on ne doit approfondir les uns, qu'après avoir débrouillé les autres : c'est ce qui l'engagea à donner au Public son *Histoire des Empereurs*, qui a été suivie de ses *Mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique*, Ouvrage tiré du sein des Auteurs Originaux, souvent tissu de leurs propres termes, exprimant toujours leurs sens avec fidélité, & rangé avec un ordre, une justesse & une précision dont le mérite ne se fait bien sentir qu'à ceux qui savent par leur expérience combien coutent ces sortes de travaux. Il se communiquoit libéralement à tous ceux qui avoient besoin de ses lumieres : mais c'étoit toujours à condition qu'ils supprimeroient les témoignages de leur reconnoissance. On ne peut mieux le caractériser que par les traits de cette profonde humilité si rare dans un homme de son érudition. Il semble même que comme elle étoit la regle de toutes ses actions, elle [redacted]

modernes, & il recueilloit dans leurs Livres tout ce qui concernoit les personnes & les faits. Il rédigeoit ces recueils sous divers titres de Vies des Saints, d'Auteurs, d'Empereurs, de persécutions, d'héréfies, & les mettoit en ordre sans changer les termes des Auteurs qu'il copioit, ensorte que sa narration n'est qu'un tissu des passages des Auteurs, & des monumens qu'il a traduits en François, en marquant exactement à la marge jusqu'à la page du Livre d'où il les a tirés. Il n'y a de lui dans le corps de l'Ouvrage que quelques réflexions courtes, renfermées entre deux crochets, soit pour concilier les choses qui peuvent paroître contraires, soit pour servir de liaison aux différens passages des Auteurs, soit pour instruire en peu de mots & édifier en passant le Lecteur. Le peu qu'il donne de son propre fonds, dit M. du Fossé, fait regretter presque toujours de ce qu'il en dit si peu. Il ajoute à la fin de chaque volume des notes pour éclaircir quelques difficultés d'Histoire ou de Chronologie, ausquelles il renvoie dans le corps de l'Ouvrage. » Il a trouvé le secret, dit encore M. du Fossé, en traitant l'Histoire profane des Empereurs idolâtres, d'y répandre les vives couleurs du Christianisme, en faisant sentir dans le récit des actions criminelles & impies de ces Princes ce qu'est l'homme sans la grace de J. C. Il fait voir, dit M. Dupin, dans leurs vertus morales, l'imperfection & la foiblesse de ce qui n'est pas animé par la Foi. «

Ou a imprimé en 1711. un volume de

[redacted]

vécu avec lui les huit derniéres années de sa vie. Il reste de lui plusieurs Ouvrages qui n'ont pas été imprimés. 1. Mémoire sur Guillaume de Saint-Amour, & sur le démêlé des Dominicains avec l'Université. 2. La vie de la bienheureuse Isabelle sœur de S. Louis. 3. Remarques sur le Breviaire du Mans & sur celui de Paris. 4. Légendes pour le Breviaire d'Evreux. 5. Histoire des Rois de Sicile de la Maison d'Anjou.

XXXI. Mort du Pere de M. de Tillemont. Ses sentimens de piété.

La mort de ce saint Prêtre fut bien-tôt suivie de celle de son vertueux pere qui étoit âgé de quatre vingt-cinq ans. Il ne lui survécut qu'un mois. On peut juger de la piété de ce vénérable vieillard par son testament spirituel dont voici un extrait. » Je desire, mon Dieu, par ma mort, vous faire un sacrifice de moi-même, pour rendre hommage à la grandeur de votre Etre par l'anéantissement du mien. Je desire que ma mort soit un sacrifice d'expiation qui vous agrée, ô mon Dieu, pour satisfaire à votre justice pour tant d'offenses que j'ai commises, & dans cette vue, j'accepte tout ce que la mort a de plus affreux aux sens & à

J'accepte la solitude & l'horreur du tombeau, pour réparer mes dissipations & mes amusemens. J'accepte enfin la réduction de mon corps en poudre & en cendres, & qu'il soit la pâture des vers, en punition de l'amour désordonné que j'ai eu pour mon corps. O poudre ! ô cendre ! ô vers ! je vous reçois, je vous chéris & vous regarde comme les instrumens de la justice de mon Dieu, pour punir l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ses ordres. Vengez ses intérêts, réparez les injures que je lui ai faites, détruisez ce corps de péché, cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, & faites triompher la puissance du Créateur sur la foiblesse de son indigne Créature. »

Louis Gorin de Saint-Amour Docteur de Sorbonne, étoit fils d'un Cocher du Corps du Roi & filleul de Louis XIII. Il fit ses études avec succès dans l'Université de Paris, & étant Bachelier, il en fut élu Recteur. Pendant son Rectorat il fit des visites dans les Colléges, & ces visites lui attirerent des ennemis. Il reçut le bonnet de Docteur en 1644, & cinq ans après il se distingua dans l'affaire des *cinq propositions*. Il fut un des Docteurs que les Evêques qui demandoient la distinction des sens des cinq propositions, choisirent pour députer à Rome sous le Pontificat d'Innocent X. Il travailla fortement avec ses Collégues à faire réussir le bon des- XXXII. M. de Saint-Amour.

ſigner la condamnation de ce Docteur, il en fut exclus. Il fit imprimer en 1662. un Journal de ce qui s'étoit paſſé à Rome touchant l'affaire des cinq propoſitions. Ce Journal qui forme un petit *in-folio*, eſt très-curieux & très-intéreſſant. M. de Saint-Amour mourut en 1687. On a de lui pluſieurs Ecrits ſur les affaires de l'Egliſe. A l'égard de ſon *Journal*, voici le témoignage que lui rendit M. Lancelot en 1664. en parlant à M. de Perefixe Archevêque de Paris, qui ſe plaignoit d'y avoir été nommé, & qui à cette occaſion accuſoit ce Journal d'infidélité. » Toutes les choſes preſque qui y ſont, ſont choſes que M. de Saint-Amour a vues, qu'il a faites, qu'il a dites, dans leſquelles il a été préſent, & où il a ſouvent eu la principale part. Outre que ce qui eſt un peu conſidérable, y eſt appuié par des piéces autentiques qu'il a inſérées, & qu'on ne peut pas révoquer en doute. De plus, Monſeigneur, continue M. Lancelot, vous me permettrez de vous dire que j'ai l'honneur de connoître M. de Saint-Amour, & que je puis vous proteſter que je n'ai jamais vû un homme avoir plus d'hor-

[redacted]

envoié, & qui étoient préſentes lorſqu'on y traitoit l'affaire, qui aſſurent, après l'avoir lû, qu'ils n'ont jamais rien vu de ſi juſte ni de ſi exact, & qu'il leur ſembloit en la liſant être encore en ce tems-là, tant les choſes y ſont naïvement repréſentées dans l'air, la maniére & les circonſtances où elles ſe ſont paſſées. A tout cela l'Archevêque ne répondit rien. »

IV.

Noel de Lalanne Abbé de Notre-Dame de Val-Croiſſant, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, iſſu d'une famille noble originaire de Guienne a été un très zélé défenſeur de la doctrine de ſaint Auguſtin. Etant encore jeune, mais déja Docteur, il fit le Livre *de Initio piæ voluntatis*, qui fut reçu du public avec applaudiſſement. Il donna enſuite en 1651. un Traité *de la Grace victorieuſe*, ſous le nom du Sieur *de Bonlieu*, qui fut réimprimé avec des augmentations en 1666. Il fut à la tête des Théologiens que les Evêques de France envoierent à Rome, pour défendre la doctrine de ſaint Auguſtin touchant la Grace. Au mois de Mai 1653. il prononça devant le Pape Innocent X. la harangue rapportée au chapitre 22. de la ſixiéme partie du *Journal de Saint-Amour*, dans laquelle il préſenta l'Ecrit à trois colonnes où les ſens hérétiques & catholiques des cinq propoſitions ſont diſtingués, & dans leſquels ces Théologiens pro- [redacted]

XXXIII. M. de Lalanne.

éclaircir si Jansénius avoit enseigné ces cinq Propositions dans son Livre intitulé *Augustinus*, & s'étant joint avec Claude Girard, Licentié de Sorbonne, il composa avec lui un Ouvrage qui parut en 1660. où ils firent voir qu'elles ne s'y trouvoient point. Ce Livre a pour titre *Eclaircissement du fait & du sens de Jansénius par Denys Raimond.* Deux ans après il donna au Public l'Ecrit du Pape Clément VIII. & la *Conformité de la Doctrine soutenue par les Disciples de saint Augustin sur les controverses présentes de la Grace, avec la Doctrine contenue dans l'Ecrit de ce Pape, & confirmée par plusieurs témoignages de saint Augustin qui y sont rapportés.* En 1668. il fit imprimer un autre volume intitulé; *Conformité de Jansénius avec les Thomistes sur le sujet des cinq Propositions.* Nous avons de M. de Lalanne un grand nombre d'autres Ouvrages en Latin & François sur les affaires qui troubloient alors l'Eglise. On en peut voir le Catalogue dans le supplément de Moreri. Cet Abbé qui n'avoit pas moins de piété que de zéle pour les intérêts de la Vérité, mourut à Paris en [redacted]

dans la Communauté de saint Nicolas du Chardonnet. Il y donna de grandes marques de la vivacité & de la solidité de son esprit, & toutes ses actions étoient accompagnées d'une candeur & d'une piété qui le faisoient aimer & respecter même de tous ceux qui le voioient. Il desiroit ardemment trouver quelqu'un qui eût la science & la piété des saints Peres. » Si j'en savois un, disoit-il, je partirois dès cette heure, & je m'en irois le chercher, fût-il au bout du monde, pour me jetter à ses pieds & recevoir de lui une conduite sainte & salutaire. » Dieu exauça bien-tôt ses desirs. Un excellent Curé du Vicariat de Pontoise qui venoit de tems en tems à saint Nicolas, lui parla de M. l'Abbé de Saint-Cyran, & lui conseilla de se mettre sous sa conduite. Quoique ce Curé respectât la piété de M. Bourdoise, il crut devoir prévenir le jeune Lancelot sur le défaut de lumiéres de ce bon Prêtre. » Il s'imagine, disoit ce Curé, en parlant de M. Bourdoise, qu'il n'y a qu'à bien presser un homme pour le convertir. Il fait pour ce qui regarde les mœurs, comme le Pere Véron pour les erreurs des Hérétiques. Ils croient tous deux qu'il n'y a qu'à beaucoup crier. Je sçai bien que toute la conduite de ce tems-ci va là. Mais ce n'est pas là celle de saint Augustin que Dieu m'a fait la grace de goûter. » Le jeune Lancelot prit dès-lors la résolution de ne rien négliger pour faire connoissance avec M. de Saint-Cyran, & de sortir de la Communauté de saint Nicolas,

[redacted]

avoit déja plus de vingt ans, & qui étoit dans cette Communauté depuis sa douziéme année, n'avoit pas encore lû une ligne du nouveau Testament, & les Directeurs de cette Maison disoient hardiment que l'*Introduction à la vie dévote* étoit plus utile à beaucoup de gens que l'Evangile.

XXXV. M. Bourdoise le présente à M. de Saint Cyran, qui l'unit aux Solitaires de Port-Royal. Méthodes Latines de M. Lancelot.

M. Lancelot acheva son cours de philosophie, & soutint un Acte public avec honneur en présence d'une assemblée fort distinguée: après lequel M. Bourdoise le mena dans l'Eglise, pour remercier Dieu du succès de sa Thése, & voulut en même-tems lui persuader de lui promettre devant le S. Sacrement, qu'il étudieroit dans les écoles de Sorbonne & qu'il s'attacheroit à la Maison. Mais le jeune homme lui demanda du tems pour y penser. Cependant il trouva quelqu'un qui l'introduisit auprès de M. de Saint-Cyran. Il s'ouvrit entiérement à ce guide éclairé, & bénit Dieu d'avoir trouvé l'homme qu'il desiroit depuis plusieurs années. Pour ne point exciter la jalousie des Prêtres de saint Nicolas contre M. de Saint-Cyran, M. Lancelot engagea leur Supérieur & Fon- [redacted]

ment des esprits, trouva celui du jeune Lancelot propre à de grandes choses, & il résolut de le cultiver. Il apperçut premierement en lui d'heureuses dispositions pour embrasser la pénitence.

» Il l'unit à MM. le Maître, de Sericourt, Singlin & quelques autres qui étoient retirés auprès de Port-Royal de Paris. Ils vivoient dans des appartemens séparés comme des Chartreux, & n'étoient occupés que de la priére, de la méditation de l'Ecriture Sainte, & de la pratique de la Pénitence. L'emprisonnement de M. l'Abbé de S. Cyran qui fut mis au Châteaü de Vincennes en 1637. les dispersa sans les désunir. Mais au bout de deux ans ou environ, M. Lancelot retourna dans la solitude avec le même zéle. Quelque tems après les Solitaires de Port-Royal zélés pour l'éducation de la jeunesse, résolurent de continuer le plan que M. de Saint-Cyran leur avoit tracé sur ce sujet, & qu'il avoit lui-même suivi pendant un peu de tems. Ils établirent des Ecoles dans le Cul-de-Sac de saint Dominique près de la rue d'Enfer, & ils y reçurent en qualité de Pensionnaires plusieurs enfans de famille qui promettoient beaucoup du côté de la piété & des sciences. M. Nicole étoit un des Régens : il y enseignoit la Philosophie & les Humanités. M. Lancelot étoit pour le Grec & les Mathématiques. Cet établissement, après avoir été souvent traversé, interrompu & repris, fut enfin détruit en 1660. Ce [redacted]

claires, de plus ſolides, & de plus profondes. Ce ſavant Auteur a évité dans la Méthode Latine un défaut dans lequel tous les Grammairiens étoient tombés avant lui, qui eſt de donner en Latin les régles pour apprendre le Latin. Il eſt le premier qui ait évité ce défaut, ſi autoriſé cependant par la coutume, qu'on le conſerve encore en pluſieurs lieux. Cette Méthode de la langue Latine qu'on appelle de Port-Royal, eſt ſans contredit la meilleure qu'un François puiſſe choiſir pour apprendre le Latin. On dit que Louis XIV. s'en étoit ſervi. Elle ne traite pas ſeulement de toutes les parties du diſcours; on y trouve auſſi a s'instruire ſur les noms des Romains, ſur la maniere de compter les Seſterces, ſur les marques de leurs nombres & ſur la diviſion du tems. Elle renferme de plus un Traité des Lettres & de la maniere d'écrire & de prononcer des Anciens, de la quantité des Sillabes, des Accens, & de la maniere de bien prononcer le Latin; enfin un Traité de la Poëſie Latine, & un autre de la Poëſie Françoiſe. Dans la [redacted]

me les mêmes avantages que la Méthode Latine. Rien n'est plus clair, plus savant, & mieux entendu que la maniere dont l'Auteur explique tout ce qui peut servir à la parfaite intelligence de la Langue Grecque. Il a profité du travail de c ux qui avoient écrit avant lui sur le même sujet : mais il a sçu si bien digérer leurs pensées & leurs recherches, qu'il est devenu lui-même Auteur original. Cette Méthode a été imprimée à Paris pour la neuviéme fois dès l'an *1696*. en grand *in*-8. de même que la Méthode Latine. M. Lancelot a fait des Abregés de ces deux Méthodes en faveur des Commençans, & de ceux qui n'auroient pas le tems d'approfondir tout ce qu'il a renfermé de savant & de curieux dans les grandes Méthodes. L'Abregé de la Latine a été imprimé à Paris *in*-12. chez Vitré en 1658. L'Abregé de la Grecque a paru en 1655. l'un & l'autre ont été réimprimés plusieurs fois depuis. Il faut considérer le *Jardin des Racines Grecques*, imprimé en 1657. chez le Petit, comme une suite de la Méthode pour apprendre la Langue Grecque. On n'avoit encore rien vu en ce genre qui fût si méthodique, ni peut être plus utile que ce Recueil. La quatriéme partie est une collection [illegible] mots françois qui ont quelque *rap-* [illegible] La[illegible] Grecque. Cette *partie* [illegible] é ; & elle *ne méri-* [illegible] le P. Labbe *Jésuite* [illegible] choix de mots dans [illegible] *Etymolo*[illegible] [illegible] *la nouvelle* [illegible] [illegible] *Mais ce* [illegible] [illegible]

n'eſt preſque que le Recueil alphabétique des mots françois tirés de la Langue Grecque, que l'on trouve à la fin du Jardin des Racines Grecques.

XXXVIII. Ses Méthodes Eſpagnole & Italienne. Il eſt chargé de l'éducation des Princes de Conti.

M. Lancelot ne s'eſt pas borné à donner des régles pour bien apprendre les Langues Grecque & Latine; il a donné de pareilles Méthodes, mais beaucoup moins étendues, pour apprendre l'Italien & l'Eſpagnol. Elles ont paru l'une & l'autre pour la premiere fois en 1660. Elles ſont toutes deux fort eſtimées. Par ces travaux & par le ſuccès étonnant qu'ils ont eu, & qu'ils ont encore tous les jours dans la République des Lettres, il eſt facile de juger de la capacité de M. Lancelot & de quelle utilité il pouvoit être auprès des jeunes gens. Auſſi fut-il recherché avec empreſſement pour cet emploi, & ce fut dans cette vue qu'il fut chargé de l'éducation de M. le Duc de Chevreuſe, & qu'enſuite M. de Saci le plaça auprès des enfans de M. le Prince de Conti, de l'éducation deſquels Madame de Conti voulut prendre ſoin après la mort du Prince ſon mari, qui les laiſſa en bas âge. Les deux jeunes Prin-

[redacted]

la mort de Madame la Princesse de Conti arrivée en 1672. dérangea tous les projets qu'elle avoit formés pour l'éducation de ses enfans.

XXXIX. M. Lancelot se retire a S. Ciran. Il y compose quelques Ecrits.

Alors M. Lancelot profitant de sa liberté, s'en servit pour exécuter le dessein qu'il avoit conçu depuis long-tems de se consacrer entiérement à Dieu par la vie religieuse. Il choisit l'Abbaye de saint Cyran au Diocése de Bourges, dont M. de Barcos, son ami particulier, & neveu de M. du Vergier de Hauranne, étoit Abbé & réformateur. Il y fit profession un an après; mais il s'est toujours contenté du dégré de soudiacre, & quelques instances qu'on lui ait faites pour monter plus haut, on a été forcé de céder à son humilité. Il n'en fut pas moins d'un grand secours à M. de Barcos, qu'il aida par ses exemples, sa piété & sa ferveur à établir la pratique de la régle de saint Benoît, que l'on suivoit à la lettre dans cette Maison. Ce fut pour affermir cet esprit de régularité que M. Lancelot donna une *Dissertation Françoise sur l'hemine de vin & sur la livre de pain*, que saint Benoît dans sa Régle accorde à ses Religieux pour chaque jour. Il prétend dans cette Dissertation que cette hemine de vin n'étoit qu'un demi-septier romain. Cette Dissertation fut lue dans le monde & dans les Communautés avec tout le plaisir & toute l'édification qu'on en pouvoit attendre. Le savant P. Mabillon proposa quelques objections contre le sentiment de [redacted]

ment éclaircie. Dom Lancelot ſe crut obligé de répondre à ces objections : il retoucha ſa Diſſertation, la corrigea en pluſieurs endroits, & l'augmenta d'une réponſe aux argumens qui avoient été propoſés ſur l'hemine de vin, & d'une diſquiſition touchant le jour & l'année de la mort de ſaint Benoît.

XL. Son éxil. Ses dernieres actions. Sa mort.

L'Abbé de Barcos étant mort en 1678. les ennemis de tout bien travaillerent à détruire celui qui ſe faiſoit à Saint Cyran, comme nous le dirons ailleurs. D. Lancelot fut exilé à Quimperlé en Baſſe-Bretagne, où M. Charrier Abbé Commendataire de Sainte Croix de cette Ville, fournit généreuſement à tous ſes beſoins. Dom Lancelot y continua le même genre de vie qu'il menoit à Saint Cyran. Il ſe levoit réguliérement tous les jours à deux heures après minuit, pour réciter l'Office de la nuit, & ne ſe recouchoit point. Il obſervoit très-exactement l'abſtinence & les autres pratiques dont il avoit fait profeſſion. Pendant les huit ou neuf dernieres années de ſon exil, il prolongea les jeûnes du Carême, [redacted]

abbatiale, sans tombe & sans épitaphe. Il étoit âgé de soixante-dix-neuf ans.

XLI. Catalogue de ses Ouvrages.

Outre les Ouvrages de sa composition, dont nous avons parlé dans cet article, c'est encore ce savant homme qui est Auteur de la *Chronologie sacrée*, publiée en Latin *in-folio* en 1662. Il l'a travaillée sur les Annales d'Usserius. Cette Chronologie qui est courte, mais exacte, & qui donne un abrégé très-clair de l'Histoire sacrée, se trouve jointe à la Bible *in-folio* de Vitré, à l'édition de laquelle il a aussi beaucoup travaillé, & à la fin des Bibles *in-folio* de Liége, Latines & Françoises en plusieurs volumes. Les Tables de l'édition *in-4.* de la Bible de Vitré, si estimées à cause de leur netteté & de leur justesse, sont encore de lui. Enfin on lui doit une *Nouvelle Méthode pour apprendre le Plain-chant*, beaucoup plus facile & plus commode que l'ancienne, & un petit Ecrit fort utile intitulé : *Nouvelle disposition de l'Ecriture-Sainte pour lire toute la Bible pendant l'année.* En 1663 M. Lancelot s'étoit appliqué, à la priére de M. de Saci, à composer des *Mémoires pour servir à la Vie de M du Vergier de Hauranne, Abbé de Saint Cyran*; & dans la suite, il fit une seconde partie sous le titre de *l'Esprit de M. de Saint-Cyran.* En 1667. il avoit fait un voiage à Alet, pour s'entretenir avec M. Pavillon qui en étoit Evêque, & il fit une Relation de ce voiage, qui a été imprimée en 1733. *in-12.* Il l'adressa à la Mere Angélique de Saint-Jean, [redacted]

tout ce qui se passa entre M. Lancelot & M. de Perefixe Archevêque de Paris, dans un entretien qu'ils eurent ensemble en 1664. au sujet de la signature du Formulaire d'Alexandre VII.

V I.

XLII. M l'Abbé le Roi.

Guillaume le Roi nâquit à Caën, de parens nobles le 10 Janvier 1610. Il fut âmené à Paris dès son bas âge, y fit toutes ses études, entra dans l'état ecclésiastique, & eut fort jeune un Canonicat de l'Eglise de Notre-Dame. Ce fut aussi à Paris qu'il reçut les Ordres sacrés. Comme il avoit du goût pour l'éloquence & pour le ministere de la parole, il se procura les meilleurs Livres dans le dessein d'en faire usage. Il eut soin aussi de se choisir pour amis les personnes les plus pieuses & les plus savantes de son tems. Il eut une liaison si particuliere avec M. Godeau Evêque de Grasse & de Vence, que ce Prélat voulut lui donner le premier de ces deux Evêchés alors unis; & ce projet dont l'exécution s'avançoit beaucoup alloit réussir lors-

[redacted]

mandé une Priére pour solliciter auprès de Dieu la grace de la conversion. Cette Priére a été emploiée en Espagnol par le saint Evêque d'Angelopolis Jean de Palafox, dans une Instruction pastorale que ce Prélat donna sur le même sujet. Elle a été aussi imprimée plusieurs fois à Bruxelles, & mise en François sur l'Espagnol par un nommé du Perron qui la dédia à la Reine Marie Therese, épouse de Louis XIV. un peu après son mariage. Elle a été encore traduite en Latin, en Italien, en François & en Anglois, & en quelques autres Langues. Son amour pour la solitude, le porta à emploier vers l'an 1655. une partie de son patrimoine à l'acquisition d'une maison de campagne où il se retiroit fréquemment pour s'occuper à la lecture de l'Ecriture, des Peres, des Conciles, & de l'Histoire de l'Eglise. Elle étoit à près de six lieues de Paris, & se nommoit Merentais. C'est de ce lieu qu'il a écrit la plupart des Lettres adressées à M. Conrart, qui mériteroient de voir le jour aussi-bien que les réponses de cet Académicien que M. le Roi aimoit sincerement, & qu'il avoit fort desiré de voir rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique, dont M. Conrart étoit malheureusement séparé. Le même amour de la solitude lui fit écouter sur la fin d'Octobre de la même année les propositions de Louis Stuart, Seigneur d'Aubigni, pour une permutation de l'Abbaye de Haute Fontaine, Ordre de Cîteaux au Diocése de Châlons en Champagne, avec son Canonicat de l'Eglise de No- [redacted]

ſervices à l'Etat, avoit obtenu pour ſon frere l'Abbaye de ſaint Nicolas de Verdun. M. Arnauld lui reprocha avec amitié cette pluralité de Bénéfices. Il le preſſa de ſe démettre de ſon Abbaye de Verdun pour ne conſerver que celle de Haute-Fontaine, il le rappella aux régles des Conciles ſur cette matiére. M. le Roi goûta ſes avis, & y obéit quelque tems après. Il ſe démit de ſon Abbaye de Verdun en faveur de l'Abbé Danet. M. le Roi ſongea à ſe fixer à Haute-Fontaine non-ſeulement pour s'y ſanctifier, mais encore pour travailler à rendre cette Maiſon plus réguliére, & à y faire regner l'eſprit de ſaint Bernard qu'il regardoit comme un fidéle Diſciple de ſaint Auguſtin. M. le Roi, libre alors de tout ſoin, n'en eut plus d'autre que celui de travailler à ſa ſanctification & à la régularité de ſes Religieux. Il conféroit avec eux en certains jours marqués: il leur faiſoit des exhortations dans l'Egliſe les Dimanches & les Fêtes, & il les écoutoit en particulier, les reprenoit avec charité, les portoit à l'amour de leur état, leur donnoit lui-même l'exemple de toutes les vertus [redacted]

une affaire néceſſaire, & il ſe répandoit rarement aux environs. Il eut toujours une liaiſon intime avec Port-Royal. Ses charités étoient ſans bornes. Il païoit des penſions à pluſieurs Religieuſes en différens Monaſtéres, & faiſoit des aumônes à tous les pauvres de ſon voiſinage. Il a établi des fonds tres-conſidérables pour les Hôpitaux, entre autres pour ceux de Vitri & de Saint-Dizier voiſins du lieu de ſa retraite. Sur la fin de ſes jours il eut quelque peine de ce qu'il poſſédoit une Abbaïe en commende, & il s'en ouvrit à M. Arnauld qui le confirma dans le deſſein où il étoit de ne point mourir Abbé Commendataire. Ce Docteur le fit ſouvenir de cette réſolution, & le preſſa de l'exécuter, dans une Lettre qu'il lui écrivit à ce ſujet en 1681. Cependant M. le Roi garda Haute-Fontaine juſqu'à la fin de ſa vie, & il mourut dans cette Maiſon le 19 Mars 1684. âgé de ſoixante-quatorze ans.

Le ſavant M. Huet Evêque d'Avranche, fait dans ſes *Origines de Caën*, un grand éloge de M. l'Abbé le Roi & de ſes Ouvrages. Voici la liſte des principaux. 1. Traduction d'un excellent Livre de S. Athanaſe, contre ceux qui jugent de la vérité par la ſeule autorité de la multitude : avec des réfléxions adreſſées à Dieu, leſquelles repréſentent les calamités ſpirituelles de notre ſiécle, & le beſoin qu'on a maintenant de renouveller les plaintes de ſaint Athanaſe, & d'imiter le zéle de ce Pere. Cet Ouvrage eſt im-

de la Cenſure des ſentimens des Jéſuites touchant la doctrine & l'autorité de ſaint Auguſtin par l'Inquiſition de Valladolid. 4. Traduction de deux Lettres de Gentien Hervet, Docteur en Théologie ſur la réſidence des Evêques, l'une au Cardinal Hoſius, l'autre au P. Salmeron Jéſuite. 5. Sermons de ſaint Bernard ſur le Pſeaume 90. traduits en François, *in*-8. & enſuite *in*-12. chez Savreux. 6. Lettre ſur la conſtance & le courage qu'on doit avoir pour la vérité, avec les ſentimens de ſaint Bernard ſur l'obéiſſance qu'on eſt obligé de rendre aux ſupérieurs, & ſur le diſcernement qu'on doit faire de ce qu'ils commandent, tirés de ſa ſeptiéme Lettre *in*-4. 1661. réimprimée en 1700. dans le Recueil *in* 12. intitulé : *Le Pere Bouhours convaincu de ſes calomnies anciennes & nouvelles contre MM. de Port-Royal.* 7. Lettre d'un Solitaire ſur la perſécution qu'on faiſoit aux Religieuſes de Port-Royal. 8. Morale de ſaint Baſile le Grand, & les régles du même, *in*-12. à Paris chez Savreux. Ce furent MM. de Contes & de Hodenc alors grands Vicaires de Paris, qui engagerent M. [redacted]

tence, de la confiance & de la foi. 15. Instructions sur l'Avent. 16. Pratiques & Instructions pour emploier chaque journée sur les devoirs du Christianisme, avec des observations sur la fausse dévotion. 17. Explication de l'Oraison Dominicale composée des pensées & des propres paroles de saint Augustin. C'est une Traduction Françoise de l'Ouvrage Latin du P. Lardenois Celestin. Le Traducteur y a ajouté une longue Préface. M. Flechier loue beaucoup cette Traduction dans une Lettre écrite à ce sujet à M. le Roi. 18. Traité du discernement des Esprits, traduit du Latin du Cardinal Bona. 19. Du devoir des Meres avant & après la naissance de leurs enfans. C'est une instruction qui lui fut demandée par une Dame de qualité. 20. Du renouvellement des vœux du Baptême & des vœux de Religion. 21. Traduction de l'Ouvrage de M. de Castorie sur la lecture de l'Ecriture Sainte. 22. Du culte des Saints, traduit du Latin du même, *in*-8. 23. La Solitude Chrétienne, trois volumes *in*-12. chez Savreux. Outre tous ces Ecrits, & plusieurs autres que nous omettons, on trouve plusieurs Lettres de M. le Roi dans le Recueil de celles de M. Arnauld, & un plus grand nombre encore dans le Recueil de celles de M. Nicole. Elles roulent toutes sur le parti que prenoit M. Nicole de ne plus écrire sur les affaires de l'Eglise, & sur sa Lettre à l'Archevêque de Paris. On y voit quel étoit le zéle de M. le Roi pour la défense de la vérité. Cet Abbé a laissé plusieurs Ouvra-

VII.

XLIII. Le P. Desmares.

Toussaint Desmares nâquit à Vire en Basse-Normandie vers la fin de l'an 1599. Il vint à Paris fort jeune, & entra dans la Congrégation de l'Oratoire. M. de Berulle qui en étoit Fondateur aiant remarqué les bonnes qualités de son esprit, s'appliqua à les cultiver. M. de Saint-Cyran étant un jour venu le voir, M. de Berulle le pria de diriger les études du jeune Desmares, qui donnoit de grandes espérances. L'illustre Abbé conseilla l'étude de l'Ecriture, de saint Augustin & de saint Thomas, & donna des régles très-sages pour faire du progrès dans cette étude. Après la mort du Cardinal de Berulle, le P. de Gondren qui fut Supérieur général de l'Oratoire, s'attacha également au jeune Desmares, & lui donna des marques d'une entiére confiance. Il lui apprit à bien connoître Jesus-Christ, & à le faire connoître dans ses Sermons. La lumiére & l'onction que l'on y trouvoit y faisoient courir en foule; mais la réputation qu'elles lui attirerent, excita la jalousie des Jésuites.

Gondi Archevêque de Paris, & le convainquit si bien de la pureté de sa foi, que le Prélat se chargea de désabuser le Roi : mais ce Prince étoit alors attaqué de la maladie dont il mourut fort peu de tems après. Les Jésuites se hâterent aussi-tôt de prévenir la Reine Régente contre le P. Desmares : mais elle refusa de les écouter. Ils se dédommagerent alors en répandant partout dans les Provinces que le P. Desmares, dont les prédications faisoient tant de bruit à Paris, étoit un des plus dangereux Hérétiques. Une rencontre imprévue le convainquit de la réalité de ces calomnies. Deux Carmes vinrent dîner un jour chez le Duc de Liancourt. Le P. Desmares y étoit : la converſatoin roula sur des matiéres de Religion & de piété : il ne s'en tenoit guéres d'autres dans l'Hôtel de ce Seigneur. Un de ces deux Religieux écoutoit & examinoit attentivement le Pere Desmares, & admirant tout ce qu'il disoit, il ne put s'empêcher de témoigner combien il étoit surpris d'entendre parler si dignement de la Religion un homme que les Jésuites de Nevers avoient dépeint aux Carmes de cette Ville comme un Hérétique Arien, qui ne croyoit pas que Jesus-Christ fût Dieu.

Quelques années après, le P. Desmares prêchant à saint Paul, les Jésuites voisins de cette Paroisse envoierent des gens pour faire des extraits de ses Sermons, & leur P. Ragon se chargea de monter en chaire le lendemain des jours que le P. Desmares auroit prêché, pour réfuter tout ce qu'il auroit dit. Il s'ac-

[redacted]

on couroit avec une nouvelle ardeur à saint Paul pour recevoir les solides instructions du P. Desmares. La jalousie & l'animosité des Jésuites augmentoient à mesure que la réputation du Prédicateur de saint Paul devenoit plus éclatante. Leur P. Bonnefons faisant une espéce de Catéchisme dans leur Eglise, s'emporta jusqu'à s'écrier : » Quoi » donc, peuple de Paris, souffrirez-vous » qu'on applique le petard aux portes de cette église, pour les abbattre & les mettre » en piéces ? » Ces paroles insensées furent suivies d'un discours séditieux, qui causa une indignation universelle contre ce Déclamateur & ses Confreres. Les Jésuites sachant tout ce que l'on disoit contr'eux à cette occasion, firent écrire par leurs amis à la Reine qui étoit à Amiens, que les Sermons du P. Desmares avoient presque excité une sédition dans Paris. La Reine à son retour en fit de vives plaintes à l'Archevêque : mais ce Prélat qui avoit assisté aux prédications du Pere Desmares, dit à la Reine qu'on l'avoit trompée, & que le Prédicateur de saint Paul n'avoit rien avancé que de solide [redacted]

touché de cette propoſition, & témoigna n'avoir d'autre ambition que de plaire à Jeſus-Chriſt, & de faire rendre à la ſouveraineté de ſa grace les hommages qui lui ſont dûs. Les Jéſuites irrités travaillerent pendant plus de quarante ans qu'il vécut encore, à le punir d'avoir également mépriſé & leur haine & leurs promeſſes. Le jour des Morts de l'année 1647, il fut conduit par ſon ſujet à faire voir la vanité de ces pompes funébres pour leſquelles les grands & les riches font des dépenſes ſi conſidérables. Il montra que, » ce n'étoient pas ceux qui auroient été les plus riches en cette vie, mais les plus chrétiens & les plus pieux, qui auroient le plus de part aux priéres de l'Egliſe. » Il ajouta que, » ces groſſes ſommes d'argent qu'on emploie à faire dire en un jour des centaines de Meſſes pour l'ame d'un riche, ne le délivreroit pas plutôt des peines qu'il auroit à ſouffrir, que celle d'un pauvre qu'une vie plus chrétienne auroit rendu plus digne de participer au fruit des ſaints Myſtéres que l'Egliſe offre tous les jours pour les Morts. » Dès le jour même les Jéſuites l'accuſerent auprès de la Reine d'avoir prêché contre le Purgatoire. Le lendemain elle en parla au Maréchal de Schomberg, qui aiant aſſiſté au Sermon de la veille, fut en état de détruire l'accuſation. La Reine s'en tint au témoignage de ce Seigneur.

L'année ſuivante, le Pere Deſmares fit à ſaint Gervais un Diſcours ſur la Grace du

[redacted]

scandaleuse. L'Archevêque de Paris en fut instruit, ordonna des informations, & interdit le P. Castillon. Le P. Desmares devoit prêcher le Carême suivant à saint Merri. Le deux de Février, Fête de la Présentation de Notre Seigneur, il dit pour repousser les traits de ses ennemis, » qu'il n'enseignoit ni des nouveautés ni des faussetés, mais l'ancienne doctrine de l'Eglise, & les maximes de l'Evangile » Il ajouta « que si les vérités qu'il avoit annoncées jusqu'alors avoient passé pour des nouveautés, parce que peut-être on ne les avoit pas souvent entendues, il pouvoit dire que pendant le cours du Carême il auroit bien des nouveautés à expliquer à ses Auditeurs. » Ceux qui ne l'écoutoient que dans le dessein de le calomnier, publierent qu'il s'étoit ouvertement déclaré Novateur. Les Jésuites en parlerent à la Reine, qui redoubla ses instances auprès de l'Archevêque. Le Prélat indigné du tour malin que l'on avoit donné à des paroles fort innocentes, ne voulut point se déshonorer en se prêtant à la passion des Jésuites. Alors ces Peres solliciterent & obtinrent contre le Pré-

la rue ſaint Antoine. Leur P. de la Haie fit entendre à cette fille ſimple & ignorante, que « c'étoit une action méritoire devant Dieu que d'inventer & de divulguer tout ce qui pourroit flétrir la réputation d'un Hérétique Janſéniſte. » La Mere Lhuillier en crut le Jéſuite ſur ſa parole, & ſe chargea volontiers de débiter ce que l'on vouloit. On lui fit dire que le P. Deſmares étant en converſation avec elle, lui avoit dit : « que le Concile de Trente n'avoit été qu'une Aſſemblée politique, & pour laquelle on n'étoit pas obligé d'avoir une déférence ni une ſoumiſſion aveugle, & que l'Egliſe n'avoit ſubſiſté que durant les quatre premiers ſiécles. » On eut des Emiſſaires prêts à répandre cette calomnie : elle courut bientôt la Cour & la Ville

La Marquiſe d'Aumont, qui s'étoit retirée dans ce Couvent pour y conſacrer à la piété le reſte de ſes jours, avoit été préſente à l'unique converſation que le P. Deſmares avoit eue avec la Mere Lhuillier. Quand elle apprit ce que cette Religieuſe avoit dit, ſa conſcience ne lui permit pas de ne la point démentir ; elle en fut ſi indignée, qu'elle ne voulut plus reſter dans cette Maiſon : elle ſe retira au Monaſtére de Port-Royal de Paris, où elle finit ſes jours. Son témoignage commença à décrier la Mere Lhuillier. Le Pere de Gondi, Prêtre de l'Oratoire, frere de l'Archevêque de Paris, & pere du Cardinal de Retz, avoit pour le P. Deſmares une eſti-

[redacted]

sœur, voir la Mere Lhuillier, & sans chercher de détour lui demanda s'il étoit vrai qu'elle eût dit ce qui se répandoit contre le P. Desmares. La Religieuse fut déconcertée, & pour cacher la rougeur qui lui montoit au visage, elle tira le voile de la grille, & répondit brusquement : » Eh ! mon Pere, il est ridicule d'accuser le P. Desmares de cela; car c'est comme si on l'accusoit d'avoir dit qu'il n'y a point de Dieu. » Cette réponse faisoit assez connoître que cette accusation étoit fausse. Le P. de Gondy ne demanda pas un plus grand éclaircissement, & repartit sur le champ en se tournant vers Madame de Magnelai : » C'est assez, ma sœur, voila le P. Desmares suffisamment justifié. » Ce récit, rapporté à la Cour par une personne dont la sincérité étoit connue, rendit au P. Desmares calomnié toute son innocence.

En 1653, le P. Desmares fut envoié à Rome avec M. Meunier par les Evéques défenseurs de la Doctrine de saint Augustin, pour remplacer M. Brousse, que sa mauvaise santé avoit obligé de revenir en France. Dans la Congrégation qui se tint le 19 Mai

que la paix eut été rendue à l'Eglise, M. de Perefixe le fit prêcher à saint Roch. Tout Paris eut une grande joie de le voir en chaire après vingt ans de silence. M. Despreaux en parle dans sa Satyre dixiéme : *Desmares dans saint Roch n'auroit pas mieux prêché.*

Ses Sermons tiroient tout leur mérite du fond même des vérités qu'il annonçoit. Il n'avoit ni les talens extérieurs, ni rien d'agréable dans sa personne & dans sa prononciation. Mais la solidité de sa doctrine & l'onction qu'il mêloit dans ses discours, ravissoient tous ses Auditeurs. Un jour le grand Condé alla pour l'entendre, & arriva lorsque le Sermon étoit commencé. Le Prédicateur se tut jusqu'à ce que le Prince fût placé ; & ensuite lui adressant la parole, il lui dit : » Monseigneur, j'explique cet endroit de l'Evangile où il est dit que Jesus-Christ guérit une main séche : il m'est très-glorieux que votre Altesse vienne augmenter le nombre de mes Auditeurs. Je prie le Seigneur de conserver ce bras qui est la terreur de toute l'Europe & le bonheur de la France : mais en même tems que votre Altesse se souvienne que si elle ne rapporte pas tous ses exploits à Dieu comme à sa fin derniere, Dieu permettra que ce bras séche comme celui de notre Evangile. » Il continua ensuite. Le Prince sortant du Sermon, dit à deux Jésuites : » On me l'avoit bien dit que cet homme étoit dangereux : si je l'entendois une seconde fois, il me convertiroit. » Le Pere [redacted]

l'obligerent de se cacher. Le Duc de Luines lui donna retraite dans une de ses maisons.

Quelque tems après, le P. Desmares se retira à Liancourt, où il passa le reste de sa vie. Un jour que Louis XIV y étoit, le Duc de Liancourt dit à ce Prince, qu'il avoit chez lui une personne d'un rare mérite, que Sa Majesté ne seroit pas fâchée de voir, & que si Elle l'agréoit, il le feroit paroître en sa présence. Ce Seigneur ajouta qu'on cherchoit celui dont il parloit pour l'exiler ou l'enfermer à la Bastille; & qu'ainsi il supplioit Sa Majesté qu'il ne lui fût rien fait: *Je vous donne ma parole de Roi*, répondit Louis XIV. *qu'il ne lui arrivera aucun mal, & qu'il restera caché & inconnu.* Le P. Desmares fut appellé, & se présenta. Il dit au Roi fort librement: *Sire, je vous demande une grace. Demandez*, répondit Louis XIV. *& je vous l'accorderai. Sire*, reprit agréablement le P. Desmares, *permettez-moi de prendre mes Lunettes, afin que je considére & que je contemple le visage de mon Roi.* Louis XIV. se mit à rire de bon cœur, en disant qu'il n'avoit point encore entendu depuis

VIII.

Alexandre Varet, Prêtre du Diocése de Paris, avoit suivi le Barreau pendant deux ans dans sa jeunesse. A l'âge de vingt ans il fit le voiage de Rome avec une personne de grande condition, sans autre vue que celle de contenter sa curiosité. S'étant un jour égaré, & demandant son chemin, celui à qui il s'adressa, voulut attaquer sa chasteté. Le jeune homme en fut si indigné, qu'il étoit prêt a percer de son épée ce misérable. Mais une main invisible le retint, & l'empêcha de commettre ce meurtre. Il entra dans la premiere église qu'il trouva, pour remercier Dieu de l'avoir préservé du double danger auquel il venoit de se voir exposé. Il acheva son voiage avec toutes les précautions possibles, & de retour à Paris, il vécut dans la retraite, ne s'occupant que de l'étude & de la priére. Il passa sept ans dans ce genre de vie, ne prenant d'autre divertissement que d'aller dans les salles de l'Hôpital de la Charité consoler & servir les Malades. XLIV. M. Varet.

Il eut le bonheur de trouver un excellent Directeur, qui décida sa vocation pour l'état Ecclésiastique. Il eut beaucoup de peine à se soumettre: mais enfin il craignit de désobéir à Dieu en ne se rendant point à la décision de son guide. Quand il fut entré dans les Ordres, la violence qu'il s'étoit faite lui causa une maladie dangereuse qui le retint au [redacted]

du premier Mandement des grands Vicaires de Paris au ſujet du Formulaire du Clergé. Comme la diſtinction du fait & du droit y étoit nettement exprimée, M. Varet n'avoit aucune difficulté ſur le fond, & n'avoit garde de blâmer ceux qui ſignoient avec cette diſtinction. Mais pour lui, il réſolut de quitter Paris plutôt que de prendre aucune part à une affaire qui lui paroiſſoit odieuſe, dans laquelle on violoit les régles de la diſcipline, & que les Jéſuites n'avoient ſuſcitée que pour mettre la confuſion dans l'Egliſe. Il ſe retira donc à Provins où il avoit deux ſœurs Religieuſes. Il ſe mit en penſion dans le Collége, qui étoit pauvre, & où il vécut très pauvrement. Il ſe refuſoit tout pour aſſiſter les indigens & les malades.

Dans cette retraite il méditoit ſans ceſſe l'Ecriture Sainte, & compoſoit de petits Traités de piété pour ſes ſœurs à qui il fit connoître les vraies régles de la perfection chrétienne & religieuſe. Il étudia auſſi avec ſoin ſaint Auguſtin dont il lut pluſieurs fois tous les Ouvrages. Comme Provins eſt du Diocéſe de Sens, M. de Gondrin qui en

dans un des fréquens voiages qu'il y faiſoit, qu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il témoigna une joie extrême de mourir dans une Maiſon où la vérité étoit ſi bien connue & la régularité ſi fidélement obſervée. Sa mort arriva le premier d'Août 1676. Il n'étoit âgé que de quarante-quatre ans. Après la mort de M. de Gondrin il avoit été recherché par pluſieurs Evêques qui vouloient auſſi le faire Grand Vicaire. Mais l'amour de la retraite & le grand éloignement qu'il avoit pour les Dignités Eccléſiaſtiques, l'avoient emporté ſur les empreſſemens de ces Prelats. Il fut enterré dans le Chœur des Religieuſes de Port-Royal. Un Frere qu'il avoit, & qui nous a donné une Traduction Françoiſe du Catéchiſme du Concile de Trente, lui a fait une belle épitaphe qui a été miſe ſur ſa tombe. Il eſt dit que c'eſt au nom de ſa pieuſe Mere. Cette femme vraiment Chrétienne n'eſt morte qu'en 1693. âgé de 89. ans.

Les Ecrits de M. Varet ſont : 1. Un Traité de l'Education des enfans. 2. La Relation de la paix de Clément IX. 3. Lettres Spirituelles en trois volumes. Elles ſont pleines de lumiere & d'onction, & renferment une ſpiritualité ſimple & ſolide. 4. Factum pour l'Archevêque de Sens contre les Cordeliers en faveur des Religieuſes de ſainte Catherine de Provins. 5. Défenſe de la Diſcipline du Diocèſe de Sens ſur la Pénitence publique, *in* 8°. M. Varet a dreſſé les Conſti- [redacted]

a publié le Miracle arrivé à Provins en 1656. Il a fait la Préface de la Théologie Morale des Jésuites, imprimée a Mons en 1667, & la premiere du premier volume de leur Morale pratique. Il a fait aussi une Lettre adressée à M. Morel Théologal de Paris sur trois Sermons de ce Docteur, & a laissé un Mémoire en manuscrit pour combattre le Plaidoier de M. Talon contre M. d'Alet. Tous les Ecrits de M. Varet sont estimés, & prouvent qu'il étoit très-bon Théologien.

VIII.

XVI. M. Bocquillot.

Lazare-André Bocquillot nâquit à Avallon en Bourgogne d'une famille obscure vers 1648. Aiant perdu son pere dès l'enfance, il fut élevé par sa mere avec autant de soin, que ses facultés beaucoup au-dessous de ses vertus pouvoient le lui permettre. Dès qu'il fut en âge, elle trouva moien de l'envoier à Dijon où il fit ses études chez les Jésuites, qui le mirent de leur Congrégation établie pour les Ecoliers. Le jeune Bocquillot ne ré-

[redacted]

lutions passerent avec la maladie. Ses études étant achevées, il revint à Avallon, & résolut d'entrer dans les troupes. Sa meré fit inutilement tous ses efforts pour l'en détourner : voiant qu'elle mettoit obstaçle à ses vues, il prit tout ce qu'il put emporter, la quitta secrettement & vint à Paris en 1667. Il s'y présenta pour être reçu Cadet aux Gardes, mais il ne put réussir : & la paix aiant d'ailleurs été conclue cette même année, il sentit qu'il devoit tourner ses vues d'un autre côté. Le besoin d'argent l'obligea de revenir à Avallon sur la fin de la même année; il y tomba de nouveau malade en 1668. Les reproches de sa conscience se firent encore sentir; il réitera ses premieres promesses; & croiant que sa conversion étoit aussi réelle qu'il l'imaginoit, il demanda la Tonsure & la reçut de l'Evêque d'Autun qui lui conféra peu après les Ordres mineurs. Il passa trois mois dans le Séminaire d'Autun avec assez d'édification; il y fit une confession générale, & partit ensuite pour aller étudier en Théologie à Paris. Sa vertu chancelante & mal affermie, trouva des écueils dans cette grande ville, & y échoua. Il quitta l'état qu'il venoit d'embrasser, se plongea dans de nouveaux excès & ne connut plus de régles que ses passions. S'étant présenté au Maréchal de Bellefonds, il en obtint un Brevet d'Officier réformé pour aller en Candie; mais étant à Lyon, il apprit que la Place s'étoit rendue, & il se vit contraint de retourner à Paris, où aiant fait plusieurs

jours entraîné par l'impétuoſité de ſon eſprit, il ne put demeurer longtems tranquille. Aiant ſçu que M. de Nointel étoit nommé à l'Ambaſſade de Conſtantinople, il tenta en 1670. d'être reçu à ſa ſuite. M. de Nointel voiant un jeune homme de vingt-deux ans, d'une figure agréable, bienfait, avec une phyſionomie & des manieres qui prévenoient en ſa faveur, & un eſprit aimable & qui paroiſſoit orné, le reçut avec bonté, & le chargea preſque auſſi-tôt d'aller en ſon nom ſaluer Muſtapha Aga, Ambaſſadeur du Grand Turc, qui étoit à Valence en Dauphiné. M. Bocquillot, après s'être acquitté de ſa commiſſion, alla attendre Monſieur de Nointel à Avignon, l'accompagna enſuite juſqu'à Marſeille, & s'embarqua à Toulon. L'année ſuivante étant de retour de Conſtantinople, il alla étudier le Droit à Bourges.

En 1672. il commença à plaider au Bailliage d'Avallon. Son eſprit, ſa politeſſe, ſes manieres engageantes, le tout joint à un extérieur ſéduiſant, le firent rechercher des meilleures Compagnies, & il n'en refu- [redacted]

qu'à ne plus sentir que le trouble où cette situation le jettoit. Il s'en ouvrit à son frere, Religieux Minime, écouta ses avis & lui fit une confession générale. La crainte de n'être pas insensible aux railleries qu'il ne pouvoit manquer d'essuier dans sa patrie sur ses fréquens changemens d'état, lui fit prendre la résolution de se retirer pour quelque tems chez les Chartreux d'Auvrai. Pendant cette retraite, se sentant toujours combattu par mille irrésolutions & par son goût naturel pour la profession des armes, il fit vœu, pour se fixer, de rentrer dans l'état Ecclésiastique. Etant donc revenu à Paris en 1674. il entra dans un Séminaire où il fut un modéle de piété & de ferveur. Il fut ordonné Soudiacre, & après les interstices ordinaires, il fut élevé au Diaconat & enfin à la Prêtrise le 8 Juin 1675.

Ce fut à Autun qu'il fut ordonné, mais peu après il obtint de l'Evêque la permission de faire quelque séjour à Paris pour s'y mieux instruire de ses devoirs. M. Bocquillot se retira alors chez les Peres de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus. Il y eut pour Maîtres deux hommes fort différens, Michel le Vassor qui apostasia depuis, & le célébre M. Duguet. Il se soumit aux avis de celui-ci, & lut avec beaucoup d'application les Ouvrages de saint Augustin & principalement ceux que ce saint Docteur a écrits sur la Grace & la Prédestination. Il fit ensuite quelque séjour à Paris pour y entendre les plus célébres Prédicateurs ; & dès qu'il fut de

Chatelux lui donna la Cure de ce nom que l'Evêque d'Autun, (M. de Roquette) venoit d'ériger en la démembrant de celle de S. André. M. Bocquillot en fut donc le premier Curé. On voit par deux de ses Lettres comment il s'y conduisoit & les grands biens qu'il y fit. Ses infirmités, & sur-tout celles de la surdité, causées par son grand travail & son application immodérée à l'étude, l'engagerent à la quitter. En 1684. il revint à Paris : M. Hamon à qui on l'adressa, lui aiant fait observer pendant huit mois le régime de vie prescrit par Cornaro, il rétablit sa santé. Il demeura tout ce tems là à Port-Royal, & se chargea de faire des instructions aux Domestiques & aux personnes du dehors. Ce ne fut que malgré lui qu'il se vit obligé de quitter cette retraite en 1686. pour obéir à son Evêque qui avoit besoin de son secours, & qui lui confia divers emplois. En 1687. le Monastère de Port-Royal le fit prier de porter les Vœux des Religieuses à Clairvaux au tombeau de saint Bernard. En 1693. l'Evêque d'Autun [redacted]

imprimer. Il en donna d'abord deux volumes qui contiennent vingt-huit Homélies sur les Commandemens de Dieu & de l'Eglise ; à la fin du deuxiéme volume il y a un Catéchisme abregé. Il publia la même année ses Homélies sur les Sacremens ; il y en a trente. Celles sur l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique au nombre de vingt-six, parurent en 1690. Celles sur les Fêtes de quelques Saints & pour les vêtures & professions Religieuses en 1694. Il a donné aussi de courtes instructions pour l'administration & le bon usage des Sacremens, pour la visite des malades & sur quelques cérémonies contenues dans le Rituel : des Discours sur les jeux innocens & les jeux défendus. Ces Ouvrages furent imprimés à Paris. M. Bocquillot les donna gratuitement aux Libraires ; mais il fixa lui-même le prix de la vente de chaque Exemplaire, afin de faciliter aux pauvres les moiens de s'en fournir. Ces Ouvrages ont été très-recherchés, & l'on assure que M. le Duc de Bourgogne pere de Louis XV. les lisoit assiduement. En 1697. il communiqua une Lettre *sur la maniere dont on enterroit autrefois les Prêtres*, & on l'insera en partie dans le Journal des Savans du 8. Juillet de la même année. En 1699. il donna ses *Régles touchant la Liturgie* : ce n'est qu'un petit volume, ou plutôt une brochure faite pour servir comme d'Introduction à l'Ouvrage sur la Liturgie, auquel il travail- [redacted]

sçu de lui-même qu'il n'avoit pû exécuter sa promesse, parce qu'il auroit fallu faire plusieurs voiages que ses facultés ne lui permettoient pas d'entreprendre.

En 1722. il publia la Vie du Chevalier Bayard, mais sur des Mémoires peu exacts. Il y prit le nom de Prieur de Louval. En 1724 il donna une Dissertation sur les Tombeaux qui sont dans le Village de Quarré à trois lieues d'Avallon. Il a encore composé d'autres Ouvrages, dont les uns ont été imprimés, & les autres sont encore manuscrits. En 1717. il a appellé de la Constitution *Unigenitus* avec plusieurs Chanoines d'Avallon, & il a renouvellé son appel en 1720. Il est mort en 1728. âgé de quatre-vingts ans, après avoir édifié la petite Ville d'Avallon par une vie digne d'un vertueux Chanoine. Il a laissé aux Peres de la Doctrine d'Avallon, sa Bibliothéque, qui étoit nombreuse.

ARTICLE XXVI.

[redacted]

de fon Eglife, & toute l'affiftance qu'il a promife à fon Eglife pour la faire décider conformément à la vérité, réfide dans la perfonne du Pape. Ils prétendent auffi que fa puiffance s'étend fur les chofes temporelles Ces deux principes ont les plus grandes fuites par rapport au gouvernement de l'Eglife, & à la tranquillité des Etats. Nous avons eu fouvent occafion de parler de cette importante queftion, fur-tout dans l'Article de Richer & dans celui où nous avons rapporté les quatre Articles du Clergé de l'Affemblée de 1682. Il eft hors de doute que les Jéfuites n'ont point inventé les principes Ultramontains; mais auffi on ne peut difconvenir qu'ils ne les aient adoptés & ne les aient fait valoir avec zéle. Nous avons vû dans l'Hiftoire du Concile de Trente, que Lainez leur fecond Général foutint en préfence des Peres du Concile, que les Evêques n'étoient pas d'inftitution divine, & que le Pape étoit au-deffus du Concile, & qu'il s'attira l'indignation de cette augufte Affemblée. Les Jéfuites ont toujours été très-fidéles à fuivre cette Doctrine: & c'eft peut-être un des moiens qu'ils mettent en ufage, pour fatisfaire au vœu particulier qu'ils font d'obéir au faint Siége. C'eft auffi en partie ce qui les a rendu fi fufpects en France, & qui a porté le Parlement de Paris & l'Univerfité à s'oppofer avec tant de zéle à leur établiffement.

Tom. VIII. p. 615.

A l'égard des principes touchant la puiffance du Pape fur le temporel des Rois, [redacted]

I. Idée que

Jésuite séditieux.

année du dix-septiéme Siécle, & qui a attiré la juste indignation du Parlement de Paris, nous représente le P. Guignard son Confrere comme un martyr de la Vérité. Après avoir dit qu'il fut atteint & convaincu du crime de Lèze-Majesté, & avoir rapporté toutes les circonstances de son supplice, il ajoute : » Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens qui demanderont en cet endroit, *où étoit alors l'équité du Parlement*, ou qui ne blâment sa trop grande sévérité. » *Erunt aliqui, opinor, hoc loco qui requirant æquitatem Parisiensis Curiæ, aut severitatem accusent.*

Ce Jésuite François, au lieu de ne témoigner que de l'horreur pour le crime de son Confrere, ne s'applique à le montrer que comme un Héros Chrétien au milieu des supplices les plus infamans, & comme un imitateur de la charité de Jesus Christ, ne s'occupant que du soin d'obtenir le pardon à ses Juges, qu'il regarde comme d'injustes persécuteurs. Le Pere Jouvenci étoit en cela le fidéle écho de la Société. En effet on [redacted]

déposer les Rois, & les priver de leurs P. 143, *suiv.*
Royaumes. *Si id exigat finis supernaturalis, potest summus Pontifex deponere Reges, eosque regnis suis privare.* « Et la raison qu'il en donne : » C'est, dit-il, que Jesus-Christ n'auroit pas suffisamment pourvû à son Eglise, s'il n'avoit rendu tous les Princes séculiers, qui sont Chrétiens, Sujets du Pape, & cela avec une très-pleine puissance dans le Souverain Pontife, pour les châtier & les contraindre, selon sa charge, à ce qu'il jugera simplement nécessaire pour la fin surnaturelle. Si, continue Molina, un Prince devenoit Hérétique ou Schismatique, le Pape pourroit user contre lui du glaive temporel, passer outre jusqu'à le déposer & à le chasser de son Royaume. *Si Princeps aliquis Hæreticus vel Schismaticus fieret, posset summus Pontifex uti adversùs eum gladio temporali, procedereque usque ad depositionem & expulsionem illius à regno.*
Enfin ce Jésuite assure que les Ecclésiastiques P. 151
sont parfaitement exempts de la puissance civile ; ensorte qu'ils ne peuvent être jugés par des Juges Séculiers ni pour des affaires criminelles, ni pour des intérêts civils, & qu'ils sont aussi exempts de toutes les contributions & des autres charges. » *Clerici jam hodie à civili potestate sunt exempti, ita ut neque in criminalibus, neque in civilibus, à sæcularibus judicibus judicari possint, sed ab Ecclesiasticis dumtaxat : exempti etiam sunt à tributis & aliis oneribus.* IV. Passag[e]

[redacted]

pour la Morale. » La révolte d'un Clerc contre le Roi, dit-il, n'est pas un crime de Lèze-Majesté, parce qu'il n'est pas Sujet du Roi. *Clerici rebellio in Regem, non est crimen læsæ Majestatis, quia non est subditus Regis.* » Par le Droit Ecclésiastique, dit Valentia, autre Jésuite dans ses Commentaires Théologiques imprimés à Lyon en 1603, & à Paris en 1609, & par conséquent par autorité & Sentence du Souverain Pontife de qui ce Droit émane, un Prince peut absolument être privé de l'empire & de l'autorité qu'il exerce sur ses Sujets, s'il arrive qu'il devienne Apostat. Car, ajoute-t-il quinze lignes plus bas, les Souverains Pontifes de l'Eglise n'ont pas maintenant moins d'autorité sur ceux qui ont fait profession de la vraie Foi, que n'en avoient autrefois les Pontifes de la Synagogue. Or ceux-ci avoient le pouvoir de détrôner ceux qui abandonnoient la Foi : donc ceux-là ont la même autorité. Joïada, continue ce Jésuite, a ôté à la Reine Athalie la vie & le Roiaume; & cela non-seulement parce qu'elle avoit usurpé tyranniquement les rênes de l'Empire, mais principalement parce qu'elle

l'autorité Pontificale, comme on le voit fort au long dans Sixte de Sienne, Livre six de la Bibliothéque Sainte, note soixante-douze, & dans notre P. Bellarmin, Liv. 5. Chap. 8. du Souverain Pontife. Car, continue Valentia, le Pape Zacharie a déposé Childeric, Roi de France, comme étant incapable de régner. Grégoire VII a aussi déposé l'Empereur Henri IV. Innocent IV a de même déposé dans le Concile de Lyon l'Empereur Frédéric II. Enfin le Pape Clément VI a détrôné l'Empereur Louis V.

V. Concert des Jésuites pour établir les mêmes maximes.

Défense de la Foi Catholique contre les erreurs de la Secte d'Angleterre.

Nous prétendons démontrer, dit Suarez, que le Pape a le pouvoir de contraindre les Rois par des peines temporelles, & de les punir même par la privation de leurs Roiaumes, lorsqu'il y a nécessité... Si un Roi déposé vouloit retenir ses Etats, il deviendroit Tiran, & par conséquent il seroit permis à tout particulier de le tuer, *& consequenter poterit à quocumque privato interfici.* Le même Jésuite dit *qu'il est de Foi* que le Pape peut déposer les Rois Hérétiques. Lessius demande dans son Traité du Droit & de la Justice, s'il est permis de tuer pour défendre sa propre vie. Je répons, dit ce Jésuite, que cela est permis, & non-seulement aux Laïcs, mais même aux Ecclésiastiques & aux Moines; & cela est permis à l'égard de qui que ce soit, même à l'égard des Supérieurs; ainsi un Moine peut tuer son Abbé, un Fils peut tuer son Pere ou sa Mere, un Serviteur son Maître, un Vassal son Prince. Et on le peut faire, ajoûte Lessius, en quelque fonc-

tinuer la Messe. *Potest occidere invasorem, & posteà Sacrum continuare.* Le même Lessius dit dans le même Ouvrage que le Pape a une pleine puissance sur le temporel des Rois, & qu'il peut les déposer. Les Jésuites Scribani, Vasquez, Azor, Becan, Gretser, Santarel, Justinien, Coninck, Richeome, Lorin, Torrez, Turselin, Keller, Tanner, Bertrix, Tirin, Bauni, Hereau, Escobar, Dicastille, Busembaum, Pirot, Bonanni, Frizon, & beaucoup d'autres enseignent la même Doctrine, & avancent avec la plus parfaite confiance les maximes les plus séditieuses.

II.

VI. Raisons de politique qui ont porté les Jésuites à soutenir avec zéle les principes Ultramontains.

Ces fausses opinions sur la Hierarchie & sur l'autorité des Papes par rapport au temporel des Rois, ont plus de rapport qu'on ne pense au systême des Jésuites sur la Doctrine. Mais quand elles n'y seroient pas spécialement liées, elles sont du moins parfaitement assorties à leur politique, c'est-à-dire à l'enchaînement des moiens qu'ils mettent

[redacted]

ciles soit particuliers, soit généraux. Pour en obtenir quelque chose il falloit subir l'examen d'un grand nombre de personnes éclairées, voir discuter leur Doctrine dans les formes, & ils sentoient bien qu'elle ne pouvoit pas soutenir un aussi grand jour. Un seul homme tel que le Pape est plus capable d'être surpris, sur-tout par des hommes qui possédent à fond le manége de la Cour de Rome. C'est aussi vers le Pape qu'ils ont tourné toutes leurs espérances, & ils ont été par-là intéressés à réunir dans le Pape seul toute la puissance Ecclésiastique. Quoique d'abord ils aient été sur le point d'être condamnés à ce Tribunal, ils ont réussi à détourner la condamnation par des voies qui n'auroient point arrêté un Concile; & ils n'ont pas cessé depuis ce tems-là de conduire toutes choses par degrés jusqu'au point de faire autoriser leur Doctrine, du moins en apparence.

Ils ne pouvoient rien faire de mieux pour gagner les Papes dont ils espéroient tout, que de témoigner beaucoup de zéle pour ces prérogatives chimériques que les Papes ont tellement à cœur, qu'il n'y a rien qu'on ne puisse obtenir d'eux quand on se livre sans réserve à les défendre; & d'ailleurs ils intéressoient encore plus particulierement la Cour de Rome à donner des Décrets conformes à leurs vues, en se servant de la réception de ces Décrets en France, pour tâcher d'autoriser peu à peu l'infaillibilité du Pape dans ce Roiaume si attaché aux anciennes régles, & [redacted]

intérêt à faire valoir au delà de toutes les bornes les décisions & les démarches des Papes, puisque l'autorité qu'ils leur procuroient, se tournoit à l'avantage de leur Doctrine : ainsi, après avoir commencé à soutenir que le Pape étoit infaillible, afin qu'il leur fût favorable, ils continuoient bien plus volontiers encore à le soutenir, parce qu'il leur avoit été favorable, & qu'alors soutenir que le Pape étoit infaillible, c'étoit soutenir que les Jésuites avoient raison. Comme dans ce qu'ils ont obtenu des Papes dans le dernier siecle, & encore plus dans celui-ci, toutes les régles des jugemens canoniques ont été violées, il étoit de leur intérêt de soutenir que le Pape étoit au dessus de toutes ces régles. C'est ainsi que tout ce qu'ont fait les Jésuites pour autoriser les prétentions Ultramontaines tendoit directement ou indirectement à accréditer leur Doctrine.

III.

VII. Liaison des Mais outre ces engagemens de politique qui obligeoient les Jésuites à soutenir les in-

Après avoir déprimé la puissance de la Grace, & élevé sans mesure celle de l'homme, n'étoit il pas naturel de chercher des appuis tout humains pour soutenir la Religion, des moiens tout humains pour l'étendre, des ressources humaines ou plutôt des inventions diaboliques pour perdre les Souverains qui pourroient s'opposer à ses intérêts ? D'indignes adulateurs de la Cour de Rome ont voulu établir le Pape Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs, lui donner le pouvoir de changer les Empires, de transporter les Couronnes, d'absoudre les Sujets du serment de fidélité, de punir les Princes par des peines temporelles, d'en substituer d'autres en leur place selon qu'ils le jugéront à propos pour le bien de la Religion : enfin on a voulu lui mettre en main les deux glaives, afin d'assujettir par la crainte d'une telle puissance ceux qu'on avoit dispensés de s'attacher à la Religion par les liens sacrés de l'amour de Dieu. On avoit vû paroître, il est vrai, quelques étincelles de ces séditieuses maximes avant même la naissance des disputes sur la Grace & dès le tems de Grégoire VII ; mais s'étoient-elles répandues avec ce débordement & cette licence capables de mettre le feu dans tous les Empires ? Avoit-on vû les Mariana, les Becans, les Santarelles, les Airauts ; & pour ne point parler d'autres Ecrivains de la même Compagnie, avoit-on vû Suarez le plus fameux disciple de Molina, le Chef des Congruistes, l'Auteur favori de cette Société, & d'autres

[redacted]

ne peut rappeller le ſouvenir ſans horreur; ces allarmes de toute la France, ces plaintes des Univerſités, ces cenſures réitérées des Facultés de Théologie, cette multitude d'Arrêts des Cours Souveraines pour réprimer une ſi étrange audace? Dans le tems qu'on a commencé à attaquer le plus fortement le ſouverain pouvoir de Dieu par de fauſſes opinions ſur la Grace, & à rompre les liens ſacrés de ſon amour par de pernicieuſes maximes ſur la Morale. C'eſt dans ce tems-là même qu'on s'eſt élevé avec tant de fureur contre l'autorité ſouveraine des Rois & qu'on a foulé aux pieds tous les devoirs de reſpect, de fidélité, & d'attachement qui ſont dûs à leurs perſonnes ſacrées. » Ainſi parlent ces Evêques.

IV.

VIII. MM. de P. R. ont combattu les erreurs des Jéſuites ſur la

MM. de Port-Royal ont été engagés par la Providence à combattre les erreurs des Jéſuites ſur la Hierarchie. Voici quelle fut l'occaſion de cette diſpute. Le Pape Urbain VIII touché du miſérable état des Egliſes

[redacted]

sens que les Catholiques leur faisoient. Mais comme il ne se rendit pas à ces raisons, ils exciterent tant de troubles & tant de factions contre lui, en le décriant même auprès des Ministres du Roi d'Angleterre, qu'il fut obligé de sortir de ce Royaume pour trouver sa sûreté. C'est ce que nous verrons plus en détail dans l'Article de l'Eglise d'Angleterre. Ils publierent en même tems deux Livres en Anglois contre la Jurisdiction Episcopale & la nécessité du Sacrement de Confirmation. Ils prétendoient qu'eux & les autres Religieux ne doivent pas être soumis aux Evêques, & ils le prétendoient en conséquence des priviléges qu'ils avoient reçus du Pape, qui avoit selon eux une Jurisdiction immédiate sur tous les Diocèses particuliers; de sorte que ceux qui avoient mission du Pape, n'avoient pas besoin de la recevoir de l'Evêque. C'étoit, comme l'on voit, concentrer dans le Pape seul toute la puissance Ecclésiastique. Ces Livres des Jésuites contenoient plusieurs autres principes injurieux à la dignité épiscopale & qui tendoient à renverser l'Ordre Hierarchique. La Sorbonne censura le 15 Février 1631. trente-deux Propositions prises de ces Livres. Cette Censure avoit été précedée de quelques jours de celle que M. de Gondi Archevêque de Paris publia contre le même Livre, & de celles des Archevêques & Evêques qui étoient à Paris, qui les condamnerent par une Lettre Pastorale adressée à tous les Evêques de [redacted]

défense du Clergé de France & de la Sorbonne. Le Public a toujours cru que ce *Petrus Aurelius* étoit M. l'Abbé de Saint Cyran ; quoique soin qu'il ait pris d'éloigner de lui un soupçon si glorieux, & quoique le Clergé de France ait invité inutilement l'Auteur de cet Ouvrage a se découvrir, pour pouvoir lui donner des preuves de sa reconnoissance. Il paroit certain que ce Livre étoit de M. de Barcos neveu de M. l'Abbé de Saint-Cyran & qui fut nommé après lui à la même Abbaye, mais qu'il l'avoit fait sous les yeux de son oncle & en profitant de ses lumiéres. Quoi qu'il en soit, les Jésuites ont toujours attribué ce Livre à M. l'Abbé de Saint Cyran, & c'est une des causes qui ont le plus contribué à les engager à décrier cet Abbé comme Hérétique. Ils sont venus a bout de le faire tenir cinq ans prisonnier à Vincennes. Mais en même tems la vérité triompha hautement dans l'oppression même de celui qui étoit devenu suspect, parce qu'on lui attribuoit de l'avoir défendue. Le Livre du Pere Cellot Jésuite le plus considérable de ceux qui avoient entrepris de com-

[redacted]

IX.
Autres Ecrits de MM. de Port-Royal ſur la Hiérarchie.

Nous avons vu dans l'article de Richer tout ce qu'il eut à ſouffrir, pour avoir ſoutenu avec zéle l'ancienne Doctrine de l'Egliſe ſur les bornes légitimes de l'autorité des Papes. Peu de tems après, MM. de Port-Royal défendirent les mêmes vérités que Richer avoit éclaircies, & qui lui avoient attiré tant de contradictions. Les procédures irréguliéres qui furent faites dans l'affaire des quatre Evêques qui avoient diſtingué le fait & le droit, & l'entrepriſe de la Cour de Rome, qui voulut les faire juger par des Commiſſaires nommés par le Pape, obligerent MM. de Port Royal à éclaircir la matiére des régles des jugemens eccléſiaſtiques, & les bornes de l'autorité du Pape en ce point, dans pluſieurs excellens Ecrits compoſés pour la défenſe des quatre Evêques. On peut voir entre autres les dix Mémoires faits en cette occaſion en *1667*. Les entrepriſes des Jéſuites qui enſeignoient hautement l'infaillibilité du Pape, non-ſeulement par rapport à la foi, mais auſſi par rapport au fait, mirent ſouvent MM. de Port Royal à portée d'éclaircir ces matiéres, & de faire voir ce qu'on devoit penſer de l'une & de l'autre de ces infaillibilités prétendues. Il y a peu d'ouvrages faits dans ce tems-là, où ce point ne ſe trouve traité quelque part, parce que les Jéſuites ne laiſſoient échapper aucune occaſion d'établir l'infaillibilité ou directement, ou indirectement. MM. de Port-Royal ont même quelquefois combattu par occaſion les ſentimens ultramontains touchant le

[redacted]

affaires dans un état où l'on faisoit sa cour au Roi, en défendant les libertés de l'Eglise Gallicane, on profita en France des lumiéres que MM. de Port Royal avoient données sur ce point pour établir des vérités aussi importantes en elles-mémes, qu'elles étoient odieuses à la Cour de Rome. Plusieurs Evêques se firent honneur de soutenir hautement des principes qui avoient attiré des persécutions à MM. de Port-Royal. La célébre Déclaration du Clergé de France de 1682. qui peut se réduire à deux points, que la puissance du Pape ne s'étend point sur le temporel, & qu'elle a ses bornes pour le spirituel, n'est, surtout dans son second point, qu'un abrégé de ce que MM. de Port-Royal avoient enseigné sur cette matiére. C'est ainsi que Dieu voulut que cette Doctrine défendue d'abord par MM. de Port-Royal, reçût une nouvelle autorité par les démarches du Clergé de France en corps, afin qu'elle pût mettre des barriéres plus fortes au progrès que l'erreur devoit faire dans la suite.

X.

Leur attachement aux

M. Arnauld étoit alors obligé de vivre caché hors du Royaume. Il avoit souffert [redacted]

vre de l'*Apologie pour les Catholiques*, qui est un de ceux qu'il composa dans sa retraite. Le bruit se répandit dans ce tems-là, que c'étoit ce qui empêchoit le Pape Innocent XI. d'exécuter le dessein qu'il avoit de le faire Cardinal, & ce bruit n'étoit point tout-à-fait sans fondement, comme il l'avoue lui-même dans une de ses Lettres. M. Arnauld combattit les sentimens ultramontains que M. Steiaert avoit enseignés à Louvain, & il publia à ce sujet deux Ecrits Latins dont l'un est intitulé *Contra positiones*; le second *Contra positiones ulteriores*. Enfin il composa peu avant sa mort l'Eclaircissement sur l'autorité des Conciles généraux & des Papes contre M. Schelstrate Bibliothécaire du Vatican; c'est proprement un Ouvrage destiné à défendre les principes du Clergé de France; il n'a été donné au public qu'en 1701, huit ans après la mort de M. Arnauld. C'est ainsi que ce grand homme uniquement attaché à la vérité, s'est uni à la France où il avoit été traité avec la derniere injustice, pour combattre la Cour de Rome, où dans la circonstance du tems il auroit pu trouver de la protection; mais il n'en cherchoit d'autre que celle que la vérité donne toujours à ceux qui s'attachent à elle invariablement.

V.

XI. Les Jésuites s'imaginent

MM. de Port-Royal ont encore combattu les Jésuites sur un point qui a de grandes liaisons avec celui dont nous venons de [redacted]

serve toujours avec le même éclat ; si l'erreur ne peut point s'y glisser, & y faire de grands progrès, & si ces malheurs ne sont pas plus communs à proportion qu'on s'éloigne davantage de l'origine du Christianisme. Les Jésuites prétendent que l'Eglise conserve toujours à peu près le même éclat, non-seulement par l'étendue de sa Communion extérieure, mais même par les avantages intérieurs de lumiére, de doctrine & de sainteté, qui distinguent les siécles heureux de l'Eglise de ceux qui le sont moins. Mais les Jésuites ne connoissent rien à une telle distinction, si célébre dans les Ecrits des Peres de l'Eglise, & si expressément marquée dans l'Ecriture. Ils ont toujours fait un crime à MM. de Port Royal de parler des maux qui s'étoient introduits dans l'Eglise, & d'avoir voulu travailler à y remédier selon leur pouvoir, en remettant en honneur les maximes & les pratiques qui ont formé tant de Saints dans les premiers siécles de l'Eglise. Il n'est pas étonnant que les Jésuites portassent un jugement si avantageux des tems où ils vivoient, puisque ces tems avoient au-

leur doctrine autorisée, plus ils trouvoient heureux le siécle où ils vivoient. D'ailleurs ces Peres faisoient grand cas de l'extérieur de la Religion, & voiant qu'il est peut-être plus magnifique qu'il n'a jamais été, ils en concluent que l'Eglise est dans une situation plus heureuse. Le même Francolin dans l'énumération qu'il fait des avantages de ces derniers tems, y compte pour beaucoup *qu'il y a de si belles églises, & tant de spectacles de piété dans les églises.*

XII. MM. de Port-Royal à l'exemple des saints Docteurs étudient les maux de l'Eglise.

C'est ainsi que pensoient les Jésuites; mais ceux qui connoissoient le venin de leurs principes, les regardoient comme un nouveau mal introduit dans l'Eglise, qui mettoit le comble à la corruption des mœurs & aux autres maux, dont les Saints des siécles passés gémissoient déja de leur tems. Plus ils voioient la doctrine des Jésuites autorisée par un grand nombre de ceux qui étoient les dépositaires de la puissance ecclésiastique, plus ils se trouvoient portés à regarder le tems où ils vivoient comme celui qui avoit été prédit par Jesus-Christ & les Apôtres, où l'iniquité abonderoit, où la charité se réfroidiroit, où les scandales deviendroient plus grands, où des Maîtres d'erreur empoisonneroient une multitude des enfans de l'Eglise. C'étoient ces tems que les Peres avoient cru entrevoir dans les premiers relâchemens, & dans les premiers abus introduits dans l'Eglise. MM. de Port-Royal en rappellant tout ce qu'ont dit les saints Doc-

[redacted]

que fit M. le Maître à M. Racolis Evêque de Lavaur, qui avoit voulu faire un crime à M. Arnauld d'avoir parlé de la vieilleſſe de l'Egliſe dans la préface du Livre de la fréquente Communion. Ce Prélat fut forcé dans ſa Replique d'abandonner ce chef d'accuſation. M. Nicole dans ſa dixiéme imaginaire établit encore d'excellens principes ſur les obſcurciſſemens qui peuvent arriver dans l'Egliſe.

VI.

XIII. Les Jéſuites croient qu'on peut ſe ſauver hors de l'Egliſe.

Les Jéſuites animés d'un eſprit bien différent de celui de tous les grands hommes qui dans les différens ſiécles ont gémi ſur les maux dont ils étoient témoins, ont un zéle extrême pour faire croire que l'Egliſe eſt toujours dans un état heureux & floriſſant. Mais ce zéle a pour but d'empêcher qu'on ne prenne les moïens de lui procurer une gloire réelle, & de ſolides avantages. Il ne tient point à ces nouveaux Apôtres qu'on ne prenne pour des biens cette foule d'abus & de maux qu'ils ont ajoutés à ceux qui ſubſiſtoient avant eux. Ils ſont d'ailleurs ſi peu

côté ? L'erreur dont nous parlons est aussi parfaitement assortie à leur morale. Si l'on est en sûreté de conscience en suivant une opinion probable, quoique fausse, pourquoi ceux qui sont hors de l'Eglise, & qui croient probablement que leur Religion est bonne ; ne pourront-ils point arriver au salut ?

VII.

XIV. MM. de Port Royal combattent cette erreur.

MM. de Port-Royal se sont élevés avec zéle contre cette erreur des Jésuites. Ils l'ont combattue, en combattant la doctrine de la probabilité dont elle est une suite. Ils ont prouvé d'ailleurs dans plusieurs Ouvrages la nécessité d'être dans le sein de l'Eglise pour parvenir au salut. C'étoit principalement en réfutant les Calvinistes : mais ce qu'ils ont dit contre ces Hérétiques, détruit également la prétention des Jésuites touchant le salut de ceux qui sont hors de l'Eglise. En établissant la nécessité d'être dans la Communion extérieure de l'Eglise, du moins par le desir, pour pouvoir se sauver, les mêmes Théologiens ont eu soin de faire remarquer, que si l'on n'est uni à Jesus-Christ que par les liens extérieurs, & qu'on n'ait pas une justice & une piété véritable, on ne participe point encore aux avantages essentiels du Christianisme. On appartient au corps de l'Eglise ; mais on y est comme les membres morts sont dans le corps humain. Et même suivant les idées & le langage des Peres,

méchans, & sur-tout ceux qui persévérent dans leurs péchés jusqu'à la mort, ne sont pas des Membres du Corps de Jesus-Christ, mais qu'ils sont dans l'Eglise comme les mauvaises humeurs sont dans le corps humain. C'est ce qui fait dire à saint Augustin que le Christ ne sauroit avoir de membres condamnés : *Christus non habet membra damnata.* Cette doctrine que MM. de Port-Royal ont eu occasion d'éclaircir, est très-opposée au goût des Jésuites, qui font beaucoup de cas de l'extérieur de la Religion, & qui connoissent peu ses vrais avantages, & ce qui en fait l'ame & le prix.

VIII.

XV. Les Jésuites font peu de cas de l'autorité des Saints Peres. MM. de Port-Royal au contraire font pleins de vénération

Enfin un dernier trait d'opposition entre MM. de Port-Royal & les Jésuites, c'est que les premiers ont montré beaucoup de zéle pour les Ouvrages des Saints Peres, qu'ils les ont étudiés avec soin, qu'ils en ont recommandé la lecture, qu'ils se sont attachés à leur doctrine, & les ont regardés comme leurs maîtres & leurs modéles. Les

[redacted]

Pere Adam qui parle ainsi de saint Au-
gustin dans son *Calvin défait par soi-même.* *P.* 581.
» Sa doctrine est très-embarrassée, puis-
» qu'il n'y en a point qui le soit davan-
» tage que celle qui semble se combattre
» elle-même. Il n'est pas si heureux dans
» le choix de ses sentences & des fonde-
» mens sur lesquels il les appuie, qu'il
» ne laisse à nos entendemens la liberté
» toute entiére de retenir leur consente-
» ment, & de défendre un parti contraire
» à celui qu'il embrasse. Il me suffit, dit
» encore le même Jésuite, d'obliger mon 639.
» ennemi à confesser que saint Augustin
» a parlé extérieurement en faveur des
» deux partis, de celui de l'Eglise & de
» celui de Calvin, & sur cet aveu *le tirer*
» *hors du combat*, & porter le combat
» dans le champ des Conciles & des Pe-
» res. Gabriel *à Porta* Jésuite (c'est une
» grande autorité pour le Pere Adam) di-
» soit souvent qu'il seroit à désirer que
» saint Augustin n'eût pas écrit sur la 614.
» Grace. En faisant la guerre aux Péla-
» giens, il a donné dans des extrémités 626.
» dangereuses. Pourvu que je ne tombe
» pas, continue le Pere Adam, dans l'er-
» reur des Pélagiens, que saint Augustin
» attaque, il m'est permis de ne pas sui-
» vre l'impétuosité des paroles dont il se
» sert pour les perdre. De là vient que je 640.
» tiens le milieu entre Pélage & Calvin.
» Car si adoucissant les paroles de saint

[redacted]

» ment raisonnable à tout ce que les Doc» teurs jugent être excessif, afin qu'évitant » l'erreur des Pélagiens, on ne tombe pas » dans l'excès de saint Augustin. » Ces traits peuvent suffire, & nous dispensent de rapporter d'autres passages d'Auteurs Jésuites qui parlent de la doctrine de saint Augustin avec la même insolence.

Leur Dictionnaire de Trévoux est encore bien propre à faire connoître quelle idée ils ont des saints Peres & de leurs Ouvrages.

Au mot PERES. » *Les* PERES, y est-il dit, *sont les véritables interprétes de l'Evangile, & l'Eglise ne les a honorés de ce nom sacré de* PERES, *que parce que leurs Ouvrages sont en quelque façon le patrimoine & l'héritage qu'ils ont laissé aux Fidéles comme à leurs véritables enfans.* » *Le Port-Royal.* Cette idée des Peres est digne de Port-Royal; mais les Jésuites n'avoient dessein que de la détruire en l'attribuant à des Hérétiques tels que sont MM. de Port-Royal au jugement de la Société. *Les* PERES *étoient bons pour la morale de leur tems. Pascal.* Ce trait suffiroit seul pour faire connoître les Jesuites. Ils osent mettre sur le

témoigner la moindre improbation de l'impudence de ces deux téméraires Ecrivains. *Les* PERES *ſont bonnes gens*, diſoit Scaliger ; *mais ils ne ſont pas ſavans. Quand on conſidére les* PERES *de près, l'on rabat bien de cette vénération que les ſiécles leur ont attirée. Le grand éloignement qu'il y a entr'eux & nous, nous les fait paroître plus grands qu'ils ne ſont. Saint-Evremont. Les Peres avoient plus d'imagination & de vivacité d'eſprit, que de jugement & de bon ſens. Ils donnoient trop dans les brillans & dans les allégories. La juſteſſe d'eſprit étoit la choſe dont ils ſe piquoient le moins. Saint-Evremont.* Il faut avoir le goût bien dépravé pour citer ſur cette matiére deux Ecrivains tels que Saint-Evremont & Scaliger. Celui-ci a vomi les injures les plus atroces contre les plus illuſtres Peres Grecs & Latins. Ses excès à cet égard ont fait rougir les plus éclairés de ſa Secte. Qui a pu ſe mettre à l'abri du pédantiſme de ce frivole Auteur ? A l'égard de Saint-Evremont, perſonne n'ignore qu'il n'étoit pas moins licentieux dans ſes ſentimens ſur la Religion, qu'il l'étoit dans ſa conduite & dans ſes mœurs.



ARTICLE XXVII.

Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit pendant les cinquante dernieres années du dix-ſeptiéme ſiécle.

I.

I. Leo Allatius.

ALlatius, (Leo) Garde de la Bibliothéque Vaticane, s'eſt acquis beaucoup de réputation dans le 17ᵉ ſiécle par ſon érudition. Il nâquit dans l'Iſle de Chio l'an 1586 d'une famille de Grecs Schiſmatiques. Dès l'âge de neuf ans, on le mena en Italie, & il s'arrêta dans la Calabre. En 1600. il vint à Rome. Il y fit du progrès dans la Philoſophie & dans la Théologie ; & Bernard Juſtiniani Evêque d'Anglona le choiſit pour être ſon Grand-Vicaire. Marc-Juſtiniani Evêque de Chio, lui confia le même emploi dans ſon Diocéſe. De-là il revint à Rome, où il [redacted]

ceux de pluſieurs Auteurs anciens. Il s'acquit l'eſtime des Savans ſous les Pontificats d'Urbain VIII. & Innocent X; & Alexandre VII le fit Garde de la Bibliothéque du Vatican après la mort de Luc Holſtenius.

Cet emploi étoit digne de la grande capacité d'Allatius. Il avoit beaucoup d'érudition; mais il n'avoit pas toujours aſſez de juſteſſe ni de critique. Il s'étoit particuliérement appliqué à la lecture des nouveaux Grecs, & s'étoit ſervi de leurs Ecrits ſurtout pour faire voir qu'ils ne ſont pas ſi éloignés que l'on croit de la Doctrine & des Rits de l'Egliſe Romaine, afin de porter les Grecs & les Latins à la réunion dont le Pape Urbain VIII. avoit alors conçu le deſſein. Il écrivoit en Latin aſſez nettement & aſſez purement, & compoſoit auſſi très-bien en Grec. Quelque inclination qu'il eût pour ſes Compatriotes, il ſoutint avec chaleur les droits de l'Egliſe Romaine, & l'autorité du Pape dans toute l'étendue que lui donnent les Théologiens de la Cour de Rome. Il ne s'occupa toute ſa vie que de l'étude, ſans rechercher aucune dignité. Il fonda divers Colléges dans l'Iſle de Chio ſa patrie, & mourut à Rome au mois de Janvier 1669, âgé de quatre vingt-trois ans. Nous avons de lui pluſieurs Ouvrages, dont les principaux ſont: 1. *Catena SS. Patrum in Jeremiam.* 2. *De Libris Eccleſiaſticis Græcorum.* 3. *De menſurâ temporum antiquorum.* 4. *De Eccleſiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuâ conſenſione.* 5. *Orthodoxæ Græciæ Scripto-*

[redacted]

rum Asiae, Africae & Europae in fide Catholicâ. 10. *De octavâ Synodo Photii.* 11. *De interstitiis Graecorum ad Ordines.*

II.

II. Le P. Labbe Jésuite.

Philippe Labbe nâquit à Bourges en 1607. Après avoir fait sa Philosophie, il entra dans la Société des Jésuites en 1623. à l'âge de seize ans. Il enseigna ensuite dans le Collége de Bourges les Humanités, la Rhétorique & la Philosophie. Il fut appliqué à la Théologie morale qu'il professa pendant cinq ans, soit a Bourges soit a Paris. Depuis qu'il fut appellé dans cette derniere Ville, il n'en sortit plus. Il y mourut en 1667. dans sa soixantiéme année. Il publia un grand nombre d'Ouvrages dont la plupart ne consistent que dans des Collections, qui ne lui ont guéres coûté que la peine de les ramasser, & de les mettre en corps. On en trouve une fort longue liste dans le Supplément de Moréri. Voici les titres de quelques uns : 1. *De Bysantinae Historiae Scriptoribus publicam in lucem emittendis protrepticon.* On y trouve [redacted]

à Gui Patin. 5. Le Chronologue François, &c. cinq vol. *in*-12. 6. *Philippi Labbe & Philippi Brietii Concordia chronologica*, cinq volumes *in-folio*. Les quatre premiers volumes ſont du P. Labbe, & le cinquiéme du P. Briet. Il y a beaucoup d'obſcurité & peu d'utilité dans ce grand Ouvrage. 7. Une Collection des Conciles, qui parut complette en 1672. en dix-ſept volumes *in-folio*. Les huit premiers volumes étoient imprimés lorſque le P. Labbe mourut, de même que les commencemens du neuviéme & du dixiéme, & tout le douziéme & les trois ſuivans. Le P. Gabriel Coſſart de la même Société acheva les volumes commencés, & donna l'onziéme entier avec des notes ſemblables à celles du P. Labbe & l'Apparat, & mit la derniere main à tout l'Ouvrage. 8. Les étymologies de pluſieurs mots françois à Paris en 1661. *in*-12. Ce Livre eſt contre le Jardin des Racines Grecques de MM. de Port-Royal, & dont M. Lancelot étoit le principal Auteur: M. de Saci en avoit fait les vers François.

La maniére dont le P. Labbe attaqua cet Ouvrage eſt tout-à-fait propre à faire connoître le caractére, de ce Jéſuite. Il s'appropria le fond de l'Ouvrage de MM. de Port-Royal, & pour couvrir ſon larcin, il leur dit beaucoup d'injures en s'adreſſant à MM. de l'Académie. » J'ai cru, leur dit-il dans » ſa Préface, que vous ne trouveriez pas » mauvais que je m'adreſſaſſe à vous, pour » vous faire juges *d'un procès que j'ai entre-* » *pris* contre des perſonnes qui juſques à

[redacted]

» & qui mérite uniquement vos
» votre application toute entiére. I
» ici du renverſement & de la ruine
» totale du langage que nous avo
» de main en main de nos Ancêtre
» douze ou treize ſiécles. » Et il ajou
ſon Avertiſſement aux Lecteurs, » q
» trepriſe de ces MM. de Port-Roy
» peuvent prendre pour deviſe, *Leg*
» *nomen eſt*, ſi elle avoit eu tout
» cès qu'ils avoient prétendu, al
» rectement à la ruine des Langues
» & Françoiſe: & ſous prétexte d'ap
» du Grec à des Ecoliers, les jettoit d
» abſurdités & ignorances inſuppo
» qui nous euſſent enfin rendus ridicu
» étrangers & à toute la poſterité. »
ſeroit impatient d'apprendre quel
horrible attentat dont MM. de Port
ſont coupables ? Le voici dans les
termes du P. Labbe : » Ils n'ont pas,
» ſuivi le chemin que leur avoit fort a
» ment tracé Henri Etienne dans ſo
» Catalogue, en diſant, *Aumône*, Ele
» na, ελεημοσυνη ; *Chaire*, Cathedra

Jardin des Racines Grecques, on parle ainsi de la Censure du P. Labbe. » Toutes les accusations (de ce Jésuite) ne répondant nullement à son effroiable Préface, on espére que tout le monde demeurera persuadé qu'il y a de l'excès dans sa rhétorique; & que la confiscation qu'il a faite à son profit de ce petit Ouvrage en le faisant réimprimer sous son nom, est plutôt une usurpation violente, qu'un usage légitime de sa jurisdiction. Il y auroit même lieu de l'avertir charitablement qu'il est dans un âge où il seroit tems qu'il se défît de cette basse vanité de jeune Regent, qui paroît si forte en tout ce qu'il fait : & de lui faire voir qu'un habile homme peut bien quelquefois traiter des moindres choses; mais que ce n'est pas la marque d'un esprit fort élevé de s'en picquer & de s'y arrêter toute sa vie. Mais parce que son humeur encore trop emportée ne permet pas d'espérer un grand succès des avertissemens sérieux; il est nécessaire au moins de lui déclarer que s'il veut continuer dans l'exercice de sa charge de *Censeur*, il doit avoir soin de la rendre moins odieuse, de peur d'obliger ses sujets à la révolte, qui peut être dangereuse dans le commencement d'une autorité aussi peu affermie que la sienne. Il ne peut avoir oublié le péril qu'elle courut il y a quelques années, lorsqu'on vit cet habile Géographe du Roi se soulever contre lui, & faire connoître à tout le monde que le P. Labbe lui avoit volé le Livre qu'il avoit fait imprimer sous le titre de *M. Sanson.*

[redacted]

avoit ajoutées. Je ne dis rien ici que ce qui est public comme on le peut voir dans le Livre de cet Auteur imprimé à Paris par ordre alphabétique, & qui porte pour titre : *In Pharum Galliæ antiquæ Philippi Labbe Biturici, è Societate Jesu Sacerdotis, Disquisitiones geographicæ in quibus ad singula omnium locorum nomina furti, aut plagii, aut falsi sive erroris arguitur Philippus Labbe. Sed facile est plagiarium furti, aut ignorantem falsi arguere : malevolum autem Zoilum compescere difficillimum.* »

» Ce qui nous présente un tableau du P. Labbe, si juste & si naturel, qu'il n'a pu encore l'effacer, quelque crédit qu'il ait emploié pour le faire : & il a été réduit enfin à prendre le voile d'une fausse modération pour se couvrir : disant, *qu'après avoir pardonné à un homme, il n'avoit pas accoutumé de prendre feu sans nouveau sujet.* Comme si ce n'étoit pas plutôt un effet de vanité que de modestie, de prétendre avoir droit de pardonner, lorsqu'on est obligé de faire satisfaction : ou si la conduite que le P. Labbe a tenue depuis en diverses rencontres, étoit

ſoigneux de s'enrichir du bien d'autrui pour multiplier le nombre de ſes Livres, & groſſir le Catalogue qu'il en a fait imprimer par un excès de vanité; qu'on ne peut preſque rien donner au public qu'on ne voie paroître auſſi-tôt quelque nouvel Ouvrage du Pere Labbe, qui ſera tiré de celui des autres, ou qui le comprendra tout entier. C'eſt ce qu'il fit encore en volant le Calendrier des Heures de Port-Royal pour le faire imprimer ſous le nom de *l'Année Sainte des Catholiques par le Révérend Pere Labbe de la Compagnie de Jeſus*; avec ſi peu de précaution, qu'il y laiſſa même pluſieurs choſes qu'il blâme dans ce Calendrier de Port-Royal. Il eſt vrai que ces Meſſieurs ont été trop patiens juſqu'à cette heure; mais ce Pere devroit conſidérer qu'ils ne ſont pas obligés de garder cette retenue en toute rencontre; & que des entrepriſes ſi fréquentes étant de dangereuſe conſéquence, ils ſeroient enfin obligés de s'y oppoſer de peur qu'il ne les fît paſſer pour des actes d'un droit & d'une poſſeſſion légitime. »

III.

Dom Luc d'Acheri, Religieux de l'Ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Maur, nâquit à Saint-Quentin en Picardie en 1609. Sa vertu & ſon érudition l'ont fait conſidérer comme un des grands hommes du dix-ſeptiéme ſiécle. Il a mis au jour pluſieurs Ouvrages qui juſqu'à lui étoient demeurés manuſcrits dans diverſes Bibliothéques. En

III. Dom Luc d'Acheri, Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.

[redacted]

Œuvres de Lanfranc Archevêque de Cantorberi, avec la Chronique de l'Abbaïe du Bec & quelques autres monumens avec des notes. Il fit imprimer en 1650. les Œuvres de Guibert Abbé de Nogent, avec de ſavantes notes & de longues obſervations, dans leſquelles il rapporte quantité de monumens anciens, & fait l'Hiſtoire de pluſieurs Abbaïes. Il donne dans le même Livre quelques vies de Saints, & pluſieurs autres monumens avec la Chronique de Robert du Mont. Le grand nombre d'Ouvrages de différens Auteurs, d'Actes & de Canons des Conciles, d'Hiſtoires, de Chroniques, de Vies des Saints, de Lettres, de Poëſies, de Chartes, & d'autres piéces qui n'avoient point encore paru, qu'il trouva dans les manuſcrits, l'obligea à en entreprendre un Recueil. Il l'a donné au public ſous le nom de *Spicilege*, & l'a conduit juſqu'au nombre de treize volumes *in*-4°. dont le premier parut en 1655. & le dernier en 1677. On trouve à la tête de chacun des préfaces judicieuſes & bien écrites, ſur les monumens qu'il contient. Il a encore donné la Régle [redacted]

Benoît, que le P. Mabillon a donnés au public depuis ſa mort. Il paſſa toute ſa vie dans une entiére retraite, ne ſortant preſque point, ſe communiquant fort peu, évitant les viſites & les converſations inutiles, parlant modeſtement & avec retenue. Enfin accablé de travail, de foibleſſe & d'années, il mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vécu, en l'Abbaïe de S. Germain des Prés à Paris le 16 Avril 1685, âgé de ſoixante-ſeize ans.

IV.

Jean Bona, Cardinal, Religieux réformé de l'Ordre de Cîteaux, nâquit à Mondovi, Ville de Piémont le 10 Octobre 1609. Sa famille étoit une branche de celle de Bonne de Leſdiguieres en Dauphiné. Dès ſon enfance, il fit voir l'inclination qu'il avoit pour la vertu & pour la ſolitude. Il ſe conſacra à Dieu dans un Monaſtere de l'Ordre des Feuillans, & fit profeſſion dans un Couvent proche de Pignerol, n'étant encore âgé que de quinze ans. Depuis on l'envoia étudier à Rome, où il profeſſa la Philoſophie & la Théologie, & y fit un grand progrès dans les Sciences. Etant revenu dans ſon païs, il fut Prieur, puis Abbé de ſa Maiſon, & Elu de ſa Congrégation en 1651. Le Cardinal Fabio Chigi qui étoit ami particulier du P. Bona, témoigna une joie extrême de cette élection, & voulut faire tenir le Chapitre général à Rome pour lui faire continuer [redacted]

IV. Le Cardinal Bona.

Pape dès l'an 1655 sous le nom d'Alexandre VII. lui défendit de quitter cette Charge. Mais le P. Bona en sollicita la permission avec tant d'instance, que le Pape la lui accorda à condition qu'il ne sortiroit point de Rome. Pour l'y attacher plus étroitement, il lui donna divers emplois. Clement IX. les lui continua, lui en confia de nouveaux, & le créa Cardinal le 29 Novembre 1669. L'éclat de la Pourpre Romaine n'enfla pas le cœur du Cardinal Bona, & les affaires dont il étoit chargé ne l'empêcherent point de vacquer à l'étude & à la priére. Il entretint un commerce de Lettres avec tous les Savans de l'Europe ; il revit ses Ouvrages, & mourut aussi saintement & aussi tranquillement qu'il avoit vêcu (après avoir fait un testament digne de sa piété) à Rome le 27 Octobre 1674. en sa soixante-cinquiéme année, & y fut inhumé dans l'Eglise de Saint Bernard. Les Ouvrages que nous avons de lui sont : *De divinâ Psalmodiâ. Manuductio ad cœlum. Via Compendii ad Deum. De rebus Liturgicis. De discretione spirituum. De Sacrificio Missæ. Horologium asceticum. De*

On peut juger du mérite du Cardinal Bona par cet éloge qu'en fait M. Arnauld dans une Lettre où il remercie ce pieux Cardinal du préſent qu'il lui avoit fait de ſon Livre ſur la Liturgie. » Quoique j'eſtime infiniment l'honneur que m'a fait votre Eminence, de me faire préſent de ſon Livre, je n'ai pas dû en être ſurpris. Cette faveur a été précédée de tant d'autres, que j'ai pû y prétendre quelque droit, par cette raiſon que les perſonnes généreuſes s'impoſent à elles-mêmes une eſpéce d'obligation de donner en toutes les rencontres de nouvelles preuves de bonté à ceux à qui ils ont commencé de témoigner de la bienveillance. Mais je ſuis bien mortifié, Monſeigneur, de n'avoir pu encore jouir d'un auſſi agréable entretien que celui que me fournira la lecture de tant de recherches de l'antiquité chrétienne, touchant le plus ſaint de nos Myſtéres. On ne peut rien attendre que de fort achevé d'une étude ſi conſommée, d'un jugement ſi exact, d'un eſprit ſi éclairé, & d'une piété ſi ſolide. Et plût à Dieu que ſa providence diſpoſât les choſes de telle ſorte, que tant de grandes parties fuſſent emploiées encore plus utilement pour le bien général de toute l'Egliſe! Quelle joie pour ceux qui aiment véritablement la beauté de la Maiſon de Dieu, qui ne conſiſte pas dans l'éclat d'une magnificence humaine, mais dans l'établiſſement d'une ſainte diſcipline, qui contribue à mettre les Chrétiens dans un état digne de ce [redacted]

avantage que d'être véritablement & par l'esprit d'une humilité sincére, & non-seulement par un titre dont la vanité se flatte, le Serviteur effectif des Serviteurs de Dieu! Car tout est compris dans cette parole bien entendue, & il est bien à craindre que ce ne soit l'Arrêt de la condamnation de la plupart de ceux qui se contentent de se faire honneur de ce nom, sans se mettre en peine de remplir les devoirs ausquels il engage. Mais nous avons bien sujet d'apprehender que nos péchés ne nous rendent indignes d'un si grand bonheur, & que nous n'éprouvions dans ce siécle malheureux, la vérité de ce que dit saint Gregoire, que Dieu punit souvent les péchés des peuples en permettant qu'on leur donne pour Pasteurs des personnes incapables de les bien conduire. Je ne sçai, Monseigneur, comment je me suis engagé dans ce discours. C'est qu'on a de la peine à resister à la douceur que l'on ressent de s'entretenir dans la pensée de ce que l'on souhaite avec d'autant plus d'ardeur, qu'on ose moins l'espérer. Mais votre Eminence ne me doit point savoir gré de ce
[redacted]

tions, qui m'a empêché jusqu'ici de penser à autre chose. Souffrez, Monseigneur, que je l'offre à votre Eminence, comme un témoignage de la vénération que j'ai pour son mérite, & du profond respect avec lequel je suis.

V.

Jean de Launoi étoit de la Province de Normandie, & nâquit à deux lieues de Valogne, Ville du Diocése de Coutances, en 1603. Il fit ses premieres études à Coutances, & vint les continuer à Paris. Il fut reçu Docteur de la Faculté de Paris en 1636. C'étoit un homme extrêmement laborieux, & qui faisoit son unique occupation de l'étude. Il fit en peu de tems de grands Recueils de passages des Peres & des Théologiens sur toutes sortes de matiéres. Il fut en grande liaison d'amitié & d'étude avec les plus habiles gens de Paris, & principalement avec le P. Sirmond; & fit un voïage à Rome, dans lequel il eut la connoissance de Luc Holstenius & de Leo Allatius. Etant de retour à Paris, il continua ses études ordinaires, & donna au public une grande quantité d'Ouvrages sur des matiéres d'histoire, de critique, & de discipline ecclésiastique. Il entretenoit toujours commerce avec des gens de Lettres, & tint pendant long-tems chez lui des Conférences tous les Lundis, où se trouvoient quantité de Savans. Nous avons vû ailleurs qu'il écrivit pour mettre en évidence les abus [redacted]

V. M. de Launoi.

avoit ſur les matiéres de la Grace des ſentimens fort oppoſés à ceux de ſaint Auguſtin. Il tomba malade au mois de Mars 1678. dans l'Hôtel du Cardinal d'Eſtrées où il logeoit, & y mourut le 10 du même mois. Il fut enterré comme il l'avoit ordonné dans l'égliſe des Minimes de la Place Royale, où il diſoit ordinairement la Meſſe. Il leur legua par ſon teſtament deux cens écus d'or, tous les Rituels qu'il avoit recueillis & ſa moitié de ſes Livres, & laiſſa l'autre moitié au Séminaire du Diocéſe de Laon, fit une fondation au Collége de Navarre, & quelques legs aux pauvres. Il avoit laiſſé de ſon vivant à ſes freres & à ſes parens la jouiſſance du peu de patrimoine qu'il avoit, & leur en laiſſa la propriété par ſon teſtament. Il eſt rare de trouver un Docteur de ce mérite qui ait eu moins d'ambition & plus de déſintereſſement que M. de Launoi. Non-ſeulement il n'a point cherché les Bénéfices; mais il n'a pas voulu même recevoir ceux qu'on lui offroit. Il a toujours vécu pauvrement & ſimplement, unique-

[redacted]

tinuellement dans ſes Ouvrages : mais au reſte il eſt abondant dans ſes citations, & épuiſe ordinairement une matiere quand il l'entreprend. Ses raiſonnemens ne ſont pas toujours juſtes, & il ſemble quelquefois avoir eu d'autres vues que celles qu'il paroît qu'il ſe propoſe dans ſon Ouvrage. Quant à ſes mœurs, il étoit humble, ſimple, ſincere, bon ami, deſintéreſſé, ſobre, laborieux, ennemi du vice, ſans ambition, charitable & bienfaiſant, appliqué à ſes devoirs, & d'une vie toujours égale. Il avoit ſurtout en recommendation la vérité ; il ne pouvoit ſouffrir ni les fables ni les ſuppoſitions. Il a défendu avec fermeté les droits de l'Egliſe & du Roi, & attaqué avec liberté les maximes contraires des Théologiens ultramontains. Enfin on ne peut douter qu'il n'ait rendu un grand ſervice à la Republique des Lettres, à l'Egliſe de France & à l'Ecole de Paris par les découvertes qu'il a faites ſur les points d'hiſtoire & de critique, par la force avec laquelle il a ſoutenu l'autorité des Conciles, les droits des Rois & des Evêques, par ſa ſagacité à découvrir la fauſſeté de quelques Hiſtoires des Saints, & la ſuppoſition de quantité de privileges. M. de Launoi étoit proprement un Savant, & un homme de grande érudition plutôt qu'un vrai Théologien. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages qui ont été recueillis en pluſieurs volumes *in-folio.*

VI.

[redacted]

Goar & Combefis Dominicains.

Grecque. Il se fit Dominicain en *1619*, dans la Maison de Saint Honoré, fondée depuis peu, & qui étoit alors dans la premiere ferveur de la Réforme. Il étudia avec soin la doctrine des Grecs, leurs Rits, leur Liturgie, tout ce qui avoit rapport à leur créance, à leur morale, à leur discipline. Il fut envoié dans l'Isle de Chio où il passa huit ans, toujours occupé à affermir les Fidéles, à examiner les sentimens & les usages des Grecs, & à faire rentrer les Schismatiques dans le sein de l'Eglise. Il alla ensuite à Rome, où il se lia avec le célébre Leo Allatius. En 1642. le P. Goar revint en France, & l'année suivante il retourna en Italie où il eut ses entrées libres dans toutes les Bibliothéques. Quand il eut fait une riche collection, il repassa en France, où il publia l'*Eucologe* ou Rituel des Grecs, qui renferme en un volume *in-folio* de 950 pages, toute la Liturgie sacrée des Orientaux. L'Auteur qui avoit recherché, lû & examiné avec exactitude un grand nombre d'exemplaires tant imprimés que manuscrits, a joint à son Ouvrage de savantes remarques pour expliquer

[redacted]

ſes Ouvrages. Le P. Combefis Dominicain & M. Ducange en ont depuis achevé & publié quelques-uns.

François Combefis dont nous venons de parler, s'eſt diſtingué par ſa ſcience & par ſa piété dans le dix-ſeptiéme ſiécle Il nâquit en 1605 dans le Diocéſe d'Agen, & entra à l'âge de vingt ans chez les Dominicains Réformés. Il s'appliqua entiérement à la lecture des Peres, des anciens Auteurs Grecs & des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques. Les Prélats de France étant aſſemblés à Paris en 1655, le choiſirent pour travailler aux nouvelles éditions & verſions des Peres Grecs qu'ils vouloient entreprendre, & le gratifiérent en 1656 d'une penſion de cinq cens livres, qu'ils augmenterent de près du double, pour le même ſujet, ce que le Clergé de France n'avoit encore jamais accordé à aucun Régulier avant lui. Il donna au public en 1644 les Œuvres de ſaint Amphiloque Evêque d'Icone, de ſaint Méthode & de ſaint André de Créte. L'année ſuivante, il mit au jour quelques piéces nouvelles de ſaint Jean Chryſoſtôme, qu'il avoit tirées de la Bibliothéque du Roi, avec une défenſe des ſcholies de ſaint Maxime ſur ſaint Denis. Il donna depuis la nouvelle augmentation de la Bibliothéque des Peres Grecs en deux volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1648, dans le premier deſquels nous avons les Œuvres de ſaint Aſtere, Evêque d'Amaſée, & d'autres Peres Grecs; & dans l'autre qui eſt tout hiſtorique, il nous a donné la

[redacted]

le Cardinal Baronius, qu'il fit voir évidemment s'y être trompé.

Le P. Goar tomba malade dans le tems qu'il travailloit par ordre du Roi à l'Histoire Byzantine qui s'imprimoit au Louvre; & étant mort au mois de Septembre 1653, en achevant la Chronographie de Théophane, le P. Combefis qui étoit son confrere & son ami, fut obligé de remplir sa place. Il revit l'Ouvrage entier, y ajouta ses nouvelles notes & corrections en 1655, & l'année suivante il donna plusieurs Piéces Grecques de saint Jean Chrysostôme, de saint Severien, & d'autres qui ont été imprimées à Paris. Il donna encore une autre Collection en 1660 des vies de saint Eustache, & autres Saints Martyrs, & de saint Sylvestre Pape. Il publia l'an 1666 le martyre de trois autres Saints, après avoir donné sa nouvelle Bibliothéque des Peres pour les Prédicateurs en huit gros volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1662. Leo Allatius lui envoia son Traité *de Simeonibus* qu'il fit imprimer à Paris en 1664, & il y joignit un Recueil *des origines & des choses de Constantinople* tirées

Dict. de Moreri.

[redacted]

en deux gros volumes *in-folio*, espérant d'en mettre au jour encore un troisiéme volume; & cependant il publia en la même année le Livre de saint Théodote d'Ancyre contre Nestorius, avec des notes & une oraison de saint Germain Archevêque de Constantinople. Comme il s'étoit fait connoître au sujet de l'impression de Théophane, il eut ordre de M. Colbert Ministre d'Etat, qui avoit l'Intendance de l'Imprimerie Royale, de travailler aux autres Historiens Grecs de Constantinople, qui restoient encore à imprimer au Louvre, & il en ramassa plusieurs qui avoient écrit depuis Théophane, dont il vouloit faire deux volumes. Le premier fut commencé, & étoit déja bien avancé lorsque la guerre de Hollande fit interrompre l'Ouvrage. Il ne fut achevé qu'après son decès par M. Ducange en 1685, sous ce titre: *Historiæ Byzantinæ Scriptores post Theophanem*, auquel on n'a point mis les notes qu'il y avoit destinées. Le second tome qui devoit contenir les Ouvrages de Leon Diacre & de Michel Pseilus, n'a pas encore paru. Le P. Combefis avoit une affection singuliere pour le grand saint Basile, dont il faisoit sa lecture ordinaire en Grec étant encore écolier & Novice, & il acheva sa carriére en nous donnant ses Remarques sur toutes ses Œuvres, qui furent achevées d'imprimer pendant qu'il étoit au lit de la mort. Il mourut à Paris au Couvent des Dominicains de la rue saint Honoré le 23 Mars 1679, en [redacted]

les douleurs de la pierre, qui le consumerent entiérement. Il a laissé quantité de piéces tirées des Peres & des Historiens Grecs, dont on garde une partie au Couvent de Paris, où il est décédé; & les autres ont été retenues par ceux entre les mains de qui elles sont tombées après sa mort, aussi-bien que ses observations & sa critique sur toutes les Oeuvres de saint Grégoire de Nazianze.

VII.

VII. M. du Cange.

Charles du Fresne, Seigneur du Cange, Trésorier de France nâquit à Amiens en 1610. Il eut cinq freres dont l'aîné succéda à la charge de Prévôt de Beauquesne après son Pere. Le second fut un des plus célébres Avocats de Paris & commença à composer le Journal des Audiences de ce Parlement, qui a depuis été continué par d'autres Avocats. M. du Cange commença ses études chez les Jésuites d'Amiens, & alla ensuite à Orléans étudier le Droit. Il prêta serment d'Avocat au Parlement de Paris en 1631, & fréquenta quelque-tems le Barreau.

[redacted]

avons de lui. Il publia en 1657 l'Hiſtoire de Conſtantinople ſous les Empereurs François, & en 1666 un Traité Hiſtorique du Chef de ſaint Jean-Baptiſte.

En 1668, il vint s'établir à Paris & publia l'Hiſtoire de ſaint Louis par Joinville, enrichie d'obſervations & de diſſertations très-ſavantes. En 1670, il mit au jour le texte & la verſion de Cinname avec des notes tant ſur Cinname que ſur Nicephore, Brienne & Anne Comnene, & la deſcription de l'égliſe de ſainte Sophie, de Paul le Silentaire. On lui propoſa de la part de M. Colbert de ramaſſer en un Corps tous les Ecrivains de l'Hiſtoire de France. Il en donna un eſſai, mais ce projet n'aiant pas été goûté, il abandonna ſon deſſein & s'occupa à finir ſon Gloſſaire Latin qui parut en 1678 en trois volumes *in-folio.* Les Benedictins de la Congrégation de ſaint Maur en ont donné il y a vingt ans une nouvelle édition corrigée & beaucoup augmentée, en ſix volumes *in-folio* à Paris. C'eſt un Ouvrage d'une incroiable érudition & de la plus grande utilité pour les Savans. A peine ce Livre étoit-il fini que M. du Cange fit paroître en 1680 un volume contenant la généalogie des Empereurs de Conſtantinople, & une deſcription de cette ville ſous leurs régnes. Depuis il travailla à ſon Gloſſaire de la langue Grecque qui parut en 1688 en deux volumes remplis de choſes rares & curieuſes, tirées d'anciens manuſcrits & d'actes [redacted]

savant homme mourut à Paris le 23 Octobre 1688, âgé de soixante-dix-huit ans. On a encore de M. du Cange *Joannis Zonaræ Annales*, à Paris de l'Imprimerie Roiale, 2 vol. *in-folio.* Il a laissé manuscrits divers Ouvrages, dont plusieurs sont entre les mains d'un de ses parens.

VIII.

VIII. Le Pere le Cointe de l'Oratoire.

Charles le Cointe, Prêtre de l'Oratoire, Auteur des Annales Ecclésiastiques de France, nâquit à Troies en 1611. Il entra à dix-huit ans dans l'Oratoire où il fut reçu par le Cardinal de Berulle, Instituteur & premier Supérieur Général de cette Congrégation. Il fut d'abord envoié à Vendôme pour y enseigner la Grammaire & les Humanités. Ensuite il professa la Rhétorique pendant sept ans à Nantes, à Angers & à Condom. En 1643 M. Servien Secrétaire d'Etat, qui avoit été nommé pour être un des Ambassadeurs Plénipotentiaires à Munster, voulut avoir avec lui un Pere de l'Oratoire pour être [redacted]

il a été. A Vendôme M. de Mercœur l'avoit à ſa table deux ou trois fois la ſemaine. M. Fabio Chigi Nonce à Munſter, prenoit tous les huit iours un après-midi pour jouir de ſa converſation; & depuis ce Prélat aiant été fait Cardinal & enſuite Pape ſous le nom d'Alexandre VII, la ſouvent honoré de ſes Lettres. Le Roi même avoit pour lui une eſtime particuliere, & a loué ſon zéle & ſa fidélité en pluſieurs rencontres. Il mourut à Paris en la maiſon de ſa Congrégation rue ſaint Honoré où il demeuroit depuis 1661, le 18 Janvier 1681, âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit paſſé cinquante-deux dans l'Oratoire. Son Hiſtoire Eccléſiaſtique de France eſt compoſée de huit volumes *in-folio*, commençant à l'an 235 & finiſſant à 835. Le dernier volume n'a paru qu'après ſa mort par les ſoins du Pere du Boil. Cette Hiſtoire faite en forme d'Annales & qui en porte le titre, contient les Décrets des Conciles de France avec des explications; le Catalogue des Evêques & leur vie, les Fondateurs, les Priviléges des Monaſtéres, les Vies des Saints, les Queſtions de Doctrine & de Diſcipline, & tout ce qui peut regarder l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de France. C'eſt un Ouvrage d'un travail immenſe & d'une recherche ſinguliere. Comme ce n'eſt qu'une compilation ſans ornement, il ne ſe fait pas lire agréablement; mais auſſi on y trouve beaucoup de diſcernement & de ſagacité. Cet Ouvrage l'enga- [redacted]

I X.

IX. Le P. Thomassin de l'Oratoire.

Louis Thomassin Prêtre de l'Oratoire nâquit à Aix en Provence en 1619. Il fut élevé dans une maison de l'Oratoire, & fut reçu dans cette Congrégation dès sa quatorziéme année. Après y avoir enseigné les Humanités & la Philosophie, il fut fait Professeur de Théologie à Saumur, & il introduisit dans son école la maniere de traiter la Théologie par l'Ecriture, par les Peres & les Conciles. Etant appellé à Paris en 1654, il y commença dans le Séminaire de saint Magloire des Conférences de Théologie positive, selon la méthode qu'il avoit suivie à Saumur, ce qu'il continua jusqu'en 1668. Alors, à la sollicitation de plusieurs Prélats, ses Supérieurs le déterminerent à donner au Public le fruit de ses travaux & de ses lumieres. M. de Perefixe Archevêque de Paris l'engagea à faire imprimer ses *Dissertations Latines sur les Conciles*, dont il n'y a eu que le premier volume, qui parut [redacted]

l'Office divin, des Fêtes, des jeûnes, de la vérité & du mensonge; de l'unité de l'Eglise; de l'aumône, du négoce & de l'usure. Celui-ci ne fut imprimé qu'après sa mort aussi-bien que le *Traité Dogmatique des moiens dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'unité de l'Eglise.*

Ce ne fut pas seulement sur ces matieres que le Pere Thomassin travailla. Comme il possédoit parfaitement les Belles-Lettres, il voulut enseigner aux autres l'usage qu'on en pouvoit faire. Ainsi il donna au Public des méthodes d'étudier & d'enseigner chrétiennement la Philosophie, les Historiens prophanes, les Poëtes & les Langues. Le Pape Innocent XI témoigna quelque desir de se servir de son Ouvrage de la Discipline pour le gouvernement de l'Eglise, & voulut même l'attirer à Rome. L'Archevêque de Paris en parla au Roi de la part du Cardinal Casanata, Bibliothécaire de sa Sainteté; mais la réponse fut qu'un tel sujet ne devoit pas sortir du Roiaume. Cependant le Pere Thomassin pour témoigner au saint Pere sa gratitude, & le desir qu'il avoit de rendre un plus grand service à l'Eglise, traduisit en Latin ses trois volumes de la Discipline afin qu'ils pussent mieux se répandre dans les Païs étrangers. Ce travail fatiquant ne fut pas plutôt fini, qu'il en reprit un autre non moins pénible. Comme il s'étoit appliqué à l'Hebreu pendant cinquante années, il crut devoir faire servir cette étude à prouver l'antiquité & la vérité de la Religion. Ainsi il

l'Ecriture, qui conserve ce qui nous en reste; l'Histoire de la vraie Religion, aussi-bien que la premiere Langue. Ce fut ce qui lui fit composer une Méthode d'enseigner chrétiennement la Grammaire ou les Langues par rapport à l'Ecriture Sainte. Elle fut accompagnée de deux Glossaires l'un du Grec, & l'autre du Latin réduit en Hébreu, & suivie d'un Glossaire universel Hebraïque, dont l'impression qui se faisoit au Louvre ne fut achevée qu'après sa mort. Cet Ouvrage parut *in folio* en 1697 par les soins du Pere Bordes de l'Oratoire, & de M. Barat de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Le P. Thomassin mourut la nuit de Noel de 1695, âgé de soixante-dix sept ans. On trouve beaucoup moins d'érudition dans ses Dogmes Théologiques que dans ceux du Pere Petau. Ses sentimens sur la Grace ne sont pas conformes à la Doctrine de saint Augustin ni par conséquent à celle de l'Eglise.

X.

X. Henri & Henri de Vallois nâquit à Paris en 1603;

[redacted]

affoiblit ſi fort la vue, qu'il perdit l'œil droit & qu'il ne voioit preſque point de l'autre. Il ne laiſſoit pas néanmoins de compoſer, & avoit une mémoire ſi heureuſe, qu'il diſoit ſans s'y tromper les pages des Livres où l'on trouveroit les paſſages dont il avoit beſoin. Il a donné une nouvelle traduction des anciens Auteurs de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & l'a enrichie de notes & de ſavantes diſſertations. Il commença par la traduction de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe, & des Livres de la Vie de Conſtantin du même Auteur, qu'il fit imprimer en 1659 chez Vitré, avec le texte Grec revu & corrigé, & une Diſſertation ſur le ſchiſme des Donatiſtes. Il donna auſſi une Lettre ſur l'égliſe qui étoit à Jéruſalem appellée Anaſtaſie; un Ecrit ſur la Verſion des Septante contre Uſſerius, & une Diſſertation ſur le Martyrologe Romain donné par Roſweide. Il continua ce travail en publiant l'an 1668 le texte & la traduction de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Socrate & de Sozomene avec des notes & trois diſſertations; la premiere ſur la vie de ſaint Athanaſe; la ſeconde ſur ſaint Paul de Conſtantinople, où il releve pluſieurs circonſtances touchant la vie de ces deux grands Patriarches, ſur leſquels Baronius & les autres Auteurs de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique s'étoient trompés; la troiſiéme ſur le ſixiéme Canon du Concile de Nicée, dans laquelle il prouve contre M. de Launoi que ce Canon ne ſe doit pas entendre du droit des Métropolitains, mais d'un

[redacted]

d'Evagre, avec les extraits de celles de Philoſtorge & de Théodore le Lecteur ; & deux diſſertations, l'une ſur Pierre d'Antioche, & l'autre ſur Acace de Conſtantinople, dans leſquelles il éclaircit pluſieurs points importans de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce tems-là. Il avoit auſſi deſſein de donner les Auteurs Latins de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, Severe Sulpice, Ruffin, Caſſiodore & quelques autres. Il les avoit déja conférés ſur pluſieurs manuſcrits, & il préparoit des notes, qu'il devoit y joindre, mais la mort le prevint. Il a fait deux éditions des Oeuvres d'Ammien Marcellin, & donné au Public quelques Fragmens de Polybe, de Nicolas de Damas & de quelques Auteurs Grecs. Il a fait pluſieurs Harangues qui ont été fort eſtimées. Il mourut en 1676.

Adrien de Valois ſon frere qui n'avoit que trois ans moins que lui, s'appliqua particulierement à l'Hiſtoire de France, & emploia pluſieurs années à en rechercher les monumens les plus certains, tant manuſcrits qu'imprimés, & à éclaircir les difficultés qui s'y trouvent. Il publia en 1646. le [redacted]

toire. Le deuxiéme contient ce qui s'est passé depuis la mort du vieux Clotaire jusqu'au regne du jeune; & le troisiéme continue cette Histoire jusqu'à la déposition de Childeric. Il a mis dans celui-ci une dissertation des Basiliques, dont voici l'occasion. En parlant de l'église de saint Vincent (aujourd'hui saint Germain-des Prés) bâtie par Childeric, appellée Basilique par Fredegaire, il lui avoit donné le nom de Monastére. Pour justifier cette expression, il fit une Dissertation dans laquelle il entreprit de montrer que cette église étoit un Monastére dès son commencement. M. de Launoi publia un Ecrit contre cette Dissertation, auquel Adrien de Vallois fit une réponse en 1660, & y joignit un Traité Historique des anciennes églises ou Basiliques de Paris, dans lequel il attaquoit plusieurs endroits d'un Traité de M. de Launoi sous le même titre. En 1675. il donna au Public la Notice des Gaules, qui a été considérée comme un de ses meilleurs Ouvrages. Il n'étoit pas aussi habile que son frere dans la Langue Grecque & n'avoit pas la même beauté d'esprit; mais il étoit très-laborieux, écrivoit purement en Latin, & étoit bon critique. Il mourut en 1692.

XI.

XI. Monsieur de Sainte-Beuve.

Jacques de Sainte-Beuve nâquit à Paris en 1613. Après avoir fait ses études & achevé sa Théologie, il soutint une Expecta- [redacted]

sa Licence avec éclat, & fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Sorbonne en 1638. Il fut un des Docteurs choisis par l'Assemblée du Clergé tenue à Mante, pour composer une Théologie Morale. Il prêcha avec réputation dans l'église Cathédrale de Rouen. Quelque tems aprés il fut choisi pour remplir une des Chaires Roïales de Théologie en Sorbonne. Il enseigna pendant onze ans avec une grande réputation, faisant paroître beaucoup d'attachement pour la Doctrine de saint Augustin sur la Grace & sur la Prédestination. Il combattit publiquement dans ses Ecrits & dans ses Explications les cinq Propositions avant même qu'elles fussent condamnées par le Pape Innocent X. Nous avons vû ailleurs que la Censure contre M. Arnauld lui parut si injuste, qu'il aima mieux perdre sa Chaire de Sorbonne que d'y souscrire. Il vécut au milieu de Paris dans la même retraite que s'il eût été dans une solitude fort écartée, continuellement appliqué à la lecture & à la priére, ou occupé à répondre aux consultations qui lui [redacted]

Il y en a ſur toutes ſortes de matiéres ; ſur la Diſcipline, ſur l'Adminiſtration des Sacremens, ſur d'anciennes cérémonies, ſur des donations & des Contrats, ſur la Simonie. Ces déciſions ſont appuiées, les unes ſur les paroles des Livres ſacrés, les autres ſur l'autorité de la Tradition, ſur les diſpoſitions des Canons, ſur les autorités des Saints Peres & des Théologiens, & quelques-unes même ſur l'eſprit des Loix Civiles, des Ordonnances, & des Coutûmes. Il y a des queſtions de diſcipline qui y ſont traitées à fonds, & l'on y voit beaucoup de ſageſſe, de prudence, de droiture, de jugement, d'érudition, de ſcience des Canons, des Loix, des uſages, & une grande connoiſſance de l'Antiquité. On y trouve des Cas fort importans & quelquefois bien délicats, ſur leſquels il prend toujours le parti de la Loi, de la juſtice & de la vérité, contre les uſages & les coûtumes qui y ſont contraires. Il ne flatte jamais la cupidité ni ne tolére les abus. Quelquefois il ſe contente de donner ſes déciſions ; d'autres fois il traite les queſtions à fonds, & le fait ſur-tout quand ce ſont des queſtions extraordinaires. Enfin rien n'eſt plus inſtructif, ni plus utile pour la conduite que ce Recueil. Comme les hommes ſont toujours les mêmes, les mêmes cas & les mêmes difficultés ſe préſentent. M. de Sainte Beuve en aiant réſolu un très-grand nombre, il eſt rare qu'il s'en préſente qu'on ne trouve décidés dans ceux qu'il a réſolus, ou qu'on ne puiſſe

[redacted]

a encore imprimé en 1686 deux Traités Latins de M. de Sainte-Beuve, qu'il composa contre le Ministre Daillé quelque tems après qu'on lui eut ôté sa Chaire ; l'un de la Confirmation, & l'autre de l'Extrême-Onction. Il a suivi la même méthode qu'il avoit gardée dans les autres Traités qu'il avoit dictés en Sorbonne, qui est d'exposer d'abord les erreurs opposées à la Doctrine de l'Eglise Catholique, tirées des Ouvrages de ceux qui les ont soutenues, d'établir ensuite la Doctrine Catholique par l'Ecriture & par la Tradition, & de répondre enfin aux objections des Hérétiques. M. de Sainte-Beuve mourut d'apoplexie le 15 Décembre 1677. âgé de soixante-quatre ans.

XII.

XII. M. Cotelier.

Jean Baptiste Cotelier nâquit à Nîmes en 1628, d'un Ministre Protestant qui s'étant converti, prit un soin particulier de l'élever dans l'étude des Langues & des Sciences. Il répondit si heureusement à ses soins, qu'avant l'âge de dix ans il harangua en Latin à [redacted]

dès lors comme un prodige. Il étudia enſuite à Paris, fut reçu Bachelier en Théologie dans la Faculté de Paris, & de la Maiſon & Société de Sorbonne; mais il ne voulut point faire ſa Licence pour ne pas s'engager dans les Ordres ſacrés. Il ſe donna tout entier à l'étude de l'Antiquité Eccléſiaſtique, & ſe rendit très-habile dans la Langue Grecque. Il fut choiſi pour travailler avec M. du Cange à faire la révision, le Catalogue & le Sommaire des Ouvrages contenus dans les manuſcrits Grecs de la Bibliothéque du Roi, & pourvû en 1676 d'une Chaire de Profeſſeur de Grec au Collége Roïal.

Il s'appliqua particuliérement à l'étude des Peres Grecs. Il liſoit avec exactitude leurs Ouvrages tant imprimés que manuſcrits, ſur leſquels il faiſoit ſes obſervations & ſes notes, & les traduiſoit en Latin. Il donna un eſſai de ſon travail au Public en faiſant imprimer en 1661 en Grec & en Latin quatre Homélies de ſaint Chryſoſtome ſur les Pſeaumes, avec l'interprétation de ce Pere ſur le Prophéte Daniel, en un volume *in*-4. Mais ſon grand Ouvrage auquel il avoit travaillé pendant pluſieurs années, eſt un Recueil des Monumens des Peres qui ont vécu dans les tems Apoſtoliques; ſçavoir de l'Epître de ſaint Barnabé, des Lettres de ſaint Clement, & des autres Ouvrages qu'on lui attribue imprimés & non imprimés, du Livre d'Hermas, des Lettres de ſaint Ignace & de ſaint Polycarpe & des

[redacted]

volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1674 & réimprimés en Hollande en 1678. Ce qu'il y a de plus conſidérable dans cet Ouvrage, ce ſont les notes ſavantes & pleines d'érudition, tant ſur les termes Grecs que ſur diverſes matieres d'Hiſtoire, de Dogme, & de Diſcipline. Il rapporte en peu de mots ce qu'il y a de plus curieux & de plus ſingulier ſur chaque ſujet, & inſere les Remarques nouvelles qu'il avoit faites ſur les Peres dans tout le cours de ſes études, aiant ſoin de ne mettre que ce qu'il croioit n'avoir pas encore été obſervé par les autres. Il a depuis donné trois volumes *in*-4. de Recueils de pluſieurs Monumens de l'Egliſe Grecque tirés des Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi & de celle de M. de Colbert, avec une Verſion & des notes critiques qui ne ſont pas auſſi étenduës, mais qui ſont auſſi intéreſſantes que celles qui ſe trouvent dans ſon grand Ouvrage. Le premier volume parut en 1675; le ſecond en 1681, & le troiſiéme en 1686. Il auroit continué ſi la mort ne l'eût enlevé dans un âge qui n'étoit pas fort avancé; mais le travail l'avoit

[redacted]

une simplicité & une humilité qui n'ont point eu d'exemples: Il étoit fort habile, mais il avoit grand soin de cacher ce qu'il savoit pour paroître méprisable aux yeux du monde. Il fit une étude particuliére de l'Histoire Monastique, comme plus convenable à son état & à sa profession, & commença par celle des Moines d'Orient. Quoique son Ouvrage comprenne avec exactitude tout ce qui peut regarder les Moines d'Orient, il lui donna par modestie le titre d'*Essai de l'Histoire Monastique d'Orient.* On y voit l'origine de l'état Monastique, qu'il ne fait pas remonter plus haut que saint Antoine, & une peinture fidele des Monastéres & de la Vie des anciens Moines. Parcourant toutes les Provinces d'Orient où il y avoit des Moines, soit Solitaires, soit Cenobites, il en décrit l'Institut, & les Régles, & donne la vie des illustres Solitaires dont l'Antiquité nous a conservé la mémoire. Il fait de tems en tems des remarques sur la Discipline. Il prouve qu'ils avoient des Prêtres parmi eux & des églises où ils s'assembloient. Il fait voir que les Congrégations & les Chapitres des Moines ne sont pas si nouveaux qu'on s'imagine.

En 1684. il entreprit de donner l'Histoire des Moines d'Occident tirée en partie des Actes des Saints de l'Ordre de saint Benoît du P. Mabillon : il y rapporte l'établissement & le progrès de l'Ordre Monastique en Italie, dans les Gaules, en Espagne, dans la Grande-Bretagne, & même dans l'Afrique [redacted]

ou par leurs travaux pour l'établissement, l'avancement ou la réforme de l'Ordre Monastique, de la Discipline Ecclésiastique, ou de la Foi. Enfin c'est une Histoire complette, exacte & bien suivie de l'Ordre Monastique de tout l'Occident jusqu'au dixiéme siécle. Il a mis à la fin de chaque volume une table Chronologique, où l'on voit un parallele de l'Histoire générale & de l'Histoire Monastique. Il a encore fait paroître en 1689 une Traduction des Dialogues de saint Grégoire le Grand, avec une Préface dans laquelle il montre que cet Ouvrage est de ce Pape, & le justifie de ce qu'il a rapporté un si grand nombre de miracles. Après avoir passé plusieurs années dans la retraite & dans l'exercice régulier de la vie monastique, quoi qu'il n'en portât pas l'habit, il mourut subitement le 16 Avril 1693.

XIV.

XIV. Le P. Pagi Franciscain.

Antoine Pagi nâquit à Rognes en Provence, en 1624 Après avoir fait ses études à Aix dans le College des Jésuites, son

[redacted]

d'année en année les choſes que ce Cardinal avoit omiſes, & corriger les fautes dans leſquelles il étoit tombé. Il a travaillé à ce grand Ouvrage juſqu'à ſa mort avec beaucoup d'aſſiduité. Il s'eſt particulierement appliqué à la Chronologie à l'imitation de Scaliger, du P. Petau, & du Cardinal Noris. Il a travaillé utilement à rapporter les faits hiſtoriques à leurs véritables Epoques. Il a donné ſur cela des régles qu'il a inſéré dans la Préface de ſon grand Ouvrage ſur les Annales de Baronius dont il a donné un volume *in folio* en 1689. Il y met à la tête de chaque Article l'année de l'Ere vulgaire & celle de la Période. Il ajoute dans le corps les faits que Baronius a oubliés; il corrige ceux qu'il a mal placés ou mal rapportés, releve particulierement les fautes de Chronologie & d'Hiſtoire, ſans s'arrêter à ce qui regarde les dogmes & la controverſe, comme ont fait les autres Critiques de cet Hiſtorien. Cet Ouvrage, quoi que ſavant, n'aiant pas eu beaucoup de débit, on ne continua point en France l'impreſſion des autres volumes. Cependant le Pere Pagi excité par les exhortations des plus habiles gens de ce ſiécle, & particulierement par celles des Cardinaux Caſanate & Noris, continua ſon travail, l'acheva heureuſement avant ſa mort: & il a depuis été imprimé tout entier en quatre volumes *in-folio* qui ont paru en 1705. Il mourut à Aix en Provence en 1699.

d'Août 1631, & fut un des plus célébres Auteurs de ſon ſiécle. On dit qu'avant qu'il fût Cardinal, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1695, il étudioit régulierement quatorze heures par jour. Il étoit de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin, & mourut à Rome au mois de Février 1704, après avoir été ſucceſſivement Théologien du Grand-Duc de Toſcane, Profeſſeur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans l'Univerſité de Piſe, Qualificateur du S. Office, ſous-Bibliothécaire, puis Bibliothécaire du Vatican, enfin (en 1702) deux ans avant ſa mort, il fut nommé par le Pape Clément XI. pour travailler à la réformation du Calendrier. Le Recueil de tous ſes Ouvrages ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique a été imprimé à Louvain en 1702. Le premier eſt ſon Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne, imprimée pour la premiere fois à Padoue en 1673 avec la défenſe de ſaint Auguſtin. Cet Ouvrage acquit une grande réputation à ſon Auteur, excita la jalouſie de ſes envieux, & la haine de ſes ennemis qui ſe firent aſſez connoître dans la ſuite. Ils publiérent dès-lors un Libelle ſous le nom emprunté d'Humbert Char-

[redacted]

de saint Augustin. Aiant été examiné tout de nouveau en 1676, on n'y trouva rien qui méritât d'être censuré. L'Auteur continua paisiblement d'enseigner l'Histoire Ecclésiastique dans l'Université de Pise, jusqu'à ce qu'étant nommé en 1692 Bibliothécaire du Vatican par Innocent XII, ses ennemis renouvellerent leurs accusations contre ce Livre, & publierent des Libelles dans lesquels ils lui reprochoient d'avoir soutenu la doctrine condamnée de Jansenius. Le Pape donna encore son Livre à examiner à des Théologiens, qui jugerent qu'il n'y avoit rien qui pût être censuré. Peu de tems après, l'Auteur fut mis au nombre des Consulteurs de l'Inquisition, & enfin fait Cardinal.

L'Histoire Pélagienne du Pere Noris, dit M. Dupin, est exacte, bien écrite & fort étendue. Il fait Origene le premier Auteur de l'Hérésie Pélagienne, & fait connoître ses principaux Disciples, entre autres le fameux Théodore de Mopsueste. Son second Livre commence par l'origine des Semi-Pélagiens dont il regarde Cassien comme le Chef. Aiant représenté Origene & Théodore de Mopsueste, comme deux des principaux Chefs de l'Hérésie Pélagienne, il crut devoir justifier la condamnation qui en avoit été faite. Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les choses importantes & curieuses que renferment les Ouvrages du Cardinal Noris. Il attaque dans une savante Dissertation ceux qui avoient entrepris de justifier Origéne, Eusebe de Césarée, Rufin &

[redacted]

les Adverſaires de ſaint Auguſtin, il a cru devoir venger la mémoire de ce grand Docteur contre les Cenſures de quelques Auteurs modernes. C'eſt ce qu'il exécute dans l'Ouvrage intitulé : *Defenſiones Auguſtinianæ*. Il attaque principalement trois Auteurs Jéſuites, le P. Adam, le P. Jean Martinon déguiſé ſous le nom d'Antoine Moraine, & le P. Annat. Ces trois Auteurs aiant attaqué ſaint Auguſtin, & tâché d'affoiblir ſon autorité par divers endroits, le Cardinal Noris leur déclare la guerre & prend en main la défenſe du ſaint Docteur. Il ſoutient que ſa doctrine de la prédeſtination n'a d'obſcurité & de difficulté que celle qui eſt néceſſairement attachée à la hauteur de ce Myſtére, & que ce Pere explique ſes ſentimens d'une maniére nette & preciſe ; enſorte que quoiqu'il ſoit difficile d'entendre la choſe, il eſt très-aiſé de comprendre quel eſt ſon ſentiment. Il prouve que ſaint Auguſtin ne s'eſt point contredit ſur les matiéres de la Grace depuis qu'il fut revenu de l'erreur où il étoit, que le commencement de la foi vient de l'homme. Il remarque que ce Saint n'a rien [redacted]

légitime du mariage. Il prend le parti d'expliquer ſur ces points les ſentimens de ſaint Auguſtin par les paſſages mêmes de ce Pere, & de prouver qu'ils ſont conformes à la doctrine des autres Peres & des Conciles. Il s'étend particulierement ſur l'état des enfans qui meurent ſans baptême, & emploie pluſieurs articles à prouver, comme l'enſeigne ſaint Auguſtin, qu'ils ne ſeront pas ſeulement privés du bonheur éternel, mais qu'ils ſouffriront auſſi la peine du feu de l'enfer. Il examine les témoignages de trente-cinq Auteurs que l'on allegue contre l'autorité de ſaint Auguſtin, & il prétend qu'ils ſont mal allegués, ou que l'on ne doit pas ajouter foi à ce que ces Auteurs diſent. Il réplique aux réponſes que ceux qu'il combat font aux témoignages des Papes en faveur de la doctrine de ſaint Auguſtin, & ſoutient qu'ils l'ont établie pour régle de la doctrine qu'on doit ſuivre dans l'Egliſe touchant la Grace. Enfin il rapporte cent trente-cinq paſſages d'Auteurs modernes deſavantageux à S. Auguſtin, & leur oppoſe autant de paſſages de ce Pere & de ſes Défenſeurs qui ſervent de réponſe à leur téméraire & audacieuſe cenſure.

Tous ces Ouvrages ſont ſuivis de cinq Diſſertations ſur divers points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Dans la cinquiéme il répond à divers Ecrits faits contre lui. Il croit que ces Ecrits viennent de la même ſource, & que quoique celui qui a fait les deux pre-

[redacted]

auſſi dans ſes Ouvrages beaucoup d'érudition prophane, ſurtout dans le Traité intitulé : *L'Année & les Epoques des Syro-Macédoniens, éclaircies par les Médailles des Villes de Syrie, & principalement par celles qui ſe trouvent dans le Cabinet du Grand-Duc, avec des faſtes conſulaires d'un Anonyme, plus parfaits que tous les autres, tirés d'un Manuſcrit de la Bibliothéque de l'Empereur.* En examinant pluſieurs points de Chronologie, d'Hiſtoire & de Médailles, l'Auteur rencontre ſouvent en ſon chemin le P. Hardouin Jéſuite, & releve ſes excès & ſes mépriſes. Il l'accuſe même de ſe faire honneur du travail d'autrui, de prendre les penſées & les paroles des plus habiles gens de ce ſiécle, & de ſupprimer leur nom.

Ce qui rendoit le Cardinal Noris ſi odieux aux Jéſuites, c'étoit principalement le fond de ſa doctrine, & ſon Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne. Après l'avoir attaqué pluſieurs fois pendant ſa vie, ils continuerent de le pourſuivre après ſa mort. En France leur Pere Colonia a mis dans ſa *Bibliothéque Janſeniènne* les Ouvrages de ce ſavant Cardinal [redacted]

core par la science que par sa dignité, ont supplié jusqu'à trois fois le Grand-Inquisiteur de faire réparer le mal, & de rendre justice à un Ordre qui regarde le Cardinal Noris, avec raison, comme un de ses plus grands ornemens. Le Prélat Chef de l'Inquisition, tout dévoué à la Société, n'a point écouté les Augustins. Cependant les Jésuites déconcertés par le désaveu que firent les Inquisiteurs, par les plaintes des Peres Augustins, & encore plus par la Lettre de N. S. P. le Pape Benoît XIV. au Grand Inquisiteur, ont désesperé de tirer pour cette fois le fruit qu'ils s'étoient promis de leur supercherie. Par une espéce de coup de désespoir, ils ont publié un Libelle plein d'erreurs & de mensonges sous ce titre : *Theses Norisianæ, in quibus damnata Jansenii & Novatorum dogmata magno adscribuntur Augustino.* En François : *Theses Norisiennes dans lesquelles les dogmes de Jansenius & des Novateurs sont attribués au grand Augustin.* Et ajoutant le mensonge à l'artifice, ils ont voulu faire croire que ce misérable Libelle étoit l'Ouvrage d'un certain Henri, Théologien de Douai, & qu'il étoit sorti de l'Imprimerie de Jean Kerven dès 1730.

La Lettre du Pape est datée du 31 Juillet 1748. Le saint Pere y expose d'abord qu'il apprend du Général des Augustins, que l'Inquisition d'Espagne a mis parmi les Livres prohibés dans l'*Index* qu'elle vient de publier, deux Ouvrages du Cardinal Noris : [redacted]

rompre le silence, pour *interpeller & admonester* (le Grand-Inquisiteur) « qu'il ait à chercher les moïens d'éteindre un feu qui est sur le point de causer un vaste incendie. » Le Pape prétend ensuite que quand les Ouvrages du Cardinal Noris auroient quelques taches de *Baïanisme* & de *Jansénisme*, comme se l'est imaginé *mal à propos* (dit le Saint Pere) l'Auteur de la Bibliothéque Jansenienne, » une sage & prudente œconomie exi» geoit qu'on s'abstînt de les proscrire, tant » à cause des grands applaudissemens qu'ils » ont reçus, que parce qu'il étoit aisé de » prévoir les grands maux dont cette con» damnation seroit la source. » En cet endroit le Pape dit que le Cardinal Noris » l'a » emporté sur tous les Savans de son siécle; » & qu'il n'a été élevé au Cardinalat qu'à » cause de son mérite distingué dans la Lit» térature sacrée & prophane. » Le Pape dans la suite de sa Lettre entre dans un long détail pour montrer au Grand-Inquisiteur d'Espagne à qui il écrit, que l'accusation de Baïanisme & de Jansenisme contre le Cardinal Noris n'est pas nouvelle; qu'il en a été

notre jeunesse, mais parce que nous devons marcher en cela sur les traces de nos prédécesseurs. » En conséquence, après quelques complimens que Sa Sainteté fait au Grand-Inquisiteur, elle éxige qu'il travaille efficacement à remédier au mal dont Elle se plaint.

XVI.

XVI. Dom Gerberon Bénédictin.

Gabriel Gerberon né à Saint-Calais dans le Diocèse du Mans le 12 Août 1628, fit profession à l'âge de vingt ans dans la Congrégation de Saint Maur, où il se distingua par sa science & par sa régularité. Après y avoir enseigné la Théologie pendant quelques années avec beaucoup de succès, il publia en 1669 l'Apologie de Rupert, Abbé de Tui, Auteur du XI. & du XII. siécle, au sujet de l'Eucharistie; les Actes de Marius Mercator avec des notes en 1673, & une nouvelle édition de tous les Ouvrages de saint Anselme en 1675. Comme il se trouva ensuite engagé dans les disputes sur les matiéres de la Grace, & qu'il s'expliquoit en toutes occasions avec beaucoup de zéle & de force, on inspira à Louis XIV. de fâcheuses impressions contre lui, & ce Prince donna ordre qu'on l'arrêtât au mois de Janvier 1682 dans l'Abbaïe de Corbie où il étoit Souprieur. Mais aiant été averti à propos, il s'échappa & se retira en Hollande. Il offrit ses services au saint Evêque de Castorie, qui l'admit volontiers parmi ses Coopérateurs. Il composa en Hollande un fort grand nom- [redacted]

Quesnel, par ordre de M. de Precipiano Archevêque de Malines, qui le condamna après lui avoir fait subir un interrogatoire. Aiant appellé au Pape de la Sentence rendue contre lui, il fut transféré par ordre du Roi Louis XIV. dans la Citadelle d'Amiens, où il obtint la permission de dire la Messe, & où il composa deux Vies de Jesus-Christ, l'une abrégée & l'autre plus étendue. Après la mort de M. Feydeau de Brou Evêque d'Amiens, qui avoit eu beaucoup d'attention & de charité pour lui, il y eut un ordre du Roi de le conduire au Château de Vincennes, où il est demeuré enfermé jusqu'en l'année 1710. Le Roi l'aiant alors remis entre les mains de ses Supérieurs, il fut envoié dans l'Abbaïe de Saint-Denys en France. Il y vécut près d'un an au milieu de ses Freres qu'il édifia par sa piété & par son zéle pour la saine doctrine. Il y mourut enfin le 29 Mars 1711 âgé de près de quatre-vingt-trois ans, sans qu'un âge si avancé, ni les fatigues & les traverses de sa vie lui eussent affoibli en aucune maniére l'esprit, ou diminué rien de sa vivacité naturelle. Dans

[redacted]

aucun de fes Ouvrages. Il mourut peu de tems après cette rétractation & la confirma au lit de la mort.

Dom Gerberon a fait beaucoup d'autres Ouvrages que ceux dont nous avons parlé plus haut. Nous ne donnerons la lifte que des principaux. 1. *Le Miroir de la Piété Chrétienne* fous le nom du *Sieur Flore de Sainte-Foi*, *où l'on confidére avec des réflexions morales l'enchaînement des vérités Catholiques de la Prédeftination & de la Grace.* 2. *Le Miroir fans tache, où l'on voit que les vérités que Flore enfeigne dans le Miroir de la piété font très-pures*, par l'Abbé Valentin à Paris 1680. 3. *Le véritable Pénitent*, ou *Apologie de la Pénitence.* L'Auteur y réfute plufieurs propofitions du Catéchifme du P. Hazard Jéfuite, fans le nommer. 4. *Manifefte* à M. de Segnelai Miniftre d'Etat, pour lui rendre compte de fa retraite & de fa doctrine. 5. *La Vérité Catholique victorieufe.* C'eft une Apologie des vérités de la prédeftination & de la Grace efficace. 6. *Défenfe de l'Eglife qui contient le jufte difcernement de la Créance Catholique touchant la Prédeftination & la Grace.* 7. Nouvelle Edition des Œuvres de Baïus, avec un Recueil de ce qui a été fait pour & contre ce Docteur. 8. *Hiftoire générale du Janfénifme* en trois volumes *in*-12. 9. *Traités hiftoriques fur la Grace.* 10. *Lettres de Janfenius, avec des remarques théologiques & hiftoriques.* 11. *Deux Lettres à M. Boffuet Evêque de Meaux* avec les Traités de faint Auguftin & de faint Bernard fur la Gra-

Traité eſt encore ſur la grace. 14. *Deux Lettres à un Seigneur d'Angleterre touchant la Miſſion des Jéſuites*. 15. *Le premier Factum contre le P. Hazard Jéſuite en faveur des petits neveux de Janſenius*. Les trois autres paſſent pour être de M. Arnauld. 16. *La Regle des mœurs contre les fauſſes maximes de la morale corrompue* C'eſt un Livre excellent, & qui ne ſçauroit être trop étudié.

On en donne une idée très juſte dans un avertiſſement qui eſt à la tête. Il en eſt des mœurs, y eſt-il dit, comme de la foi. Et comme il eſt impoſſible de ne pas tomber dans l'erreur, lorſqu'on ne s'attache pas à la vraie régle de la créance, qui eſt la parole de Dieu ſelon le ſens qu'il en a donné à ſon Egliſe; auſſi ne ſe peut-il pas faire que l'on ne ſe trompe, & qu'on ne prenne le mal pour le bien, ſi l'on ne ſuit pas la véritable régle des mœurs. On ne s'égare en matiére de Religion, que parce qu'on s'écarte de la régle de la foi, pour ſuivre ſes propres lumiéres & ſes ſentimens particuliers. Voilà la ſource de toutes les héréſies. Et on n'eſt ſéduit dans le diſcernement du bien & du mal, [redacted]

Il eſt donc de la derniere importance de rechercher & de connoître quelle eſt cette régle des mœurs, pour ne ſe laiſſer pas ſéduire, & ne prendre pas le mal pour le bien : comme il eſt d'une extrême conſéquence de ſavoir quelle eſt la vraie régle de la foi, pour ne ſe tromper pas dans la créance des myſtéres. C'eſt ce qui a obligé le Pere Gerberon, de faire voir quelle eſt la régle ſur laquelle tous les hommes doivent former leur conduite, pour ne pas ſe tromper dans le diſcernement du bien & du mal, en montrant que tout ce qui n'eſt pas conforme à cette régle, ne ſauroit être que déréglé & vicieux, quelque apparence de bonté qu'il puiſſe avoir d'ailleurs. Il fait donc voir que la Vérité eſt la ſeule régle des mœurs, parce que dans les actions humaines, ce qui n'eſt pas un véritable bien, eſt néceſſairement un mal, quelque vrai-ſemblance & apparence de bien que lui puiſſent donner les ſentimens des hommes ou la coutume. Il montre que la Loi de Dieu dont cette vérité eſt inſéparable, eſt la régle invariable de la conduite des hommes ; & que quelque ſens qu'on lui donne, leurs actions ſont vicieuſes ſi elles ne lui ſont pas conformes dans ſon véritable ſens, & ſelon ce qu'elle eſt dans elle-même, comme leurs actions ſont néceſſairement droites ſi elles lui ſont conformes.

Enſuite il fait voir clairement par une conſéquence néceſſaire, que ni la raiſon, ni la conſcience, ni les Loix même, ſoit civiles ou eccléſiaſtiques, l'exemple & les ſentimens

[redacted]

effet, & non selon l'opinion des hommes, conformes à la Loi de Dieu & à cette vérité éternelle, selon laquelle le mal est un mal & le bien un bien : ce qui renverse de fond en comble la doctrine de la probabilité & toutes les maximes relâchées que quelques nouveaux Casuistes se sont efforcés d'établir sur cette doctrine. Car la probabilité n'étant qu'une vrai-semblance, elle peut bien faire que ce qu'on fait en la suivant ait l'apparence du bien ; mais elle ne sauroit faire que ce soit un bien en effet, si ce n'est qu'en effet cette action se trouve conforme à la Vérité & à la Loi de Dieu. Il est vrai qu'il y a plusieurs Auteurs qui ont écrit contre la doctrine de la probabilité, & qui en ont découvert les pernicieuses conséquences, en faisant voir que si la probabilité est une régle sûre, comme le veulent ces Casuistes, presque tous les crimes sont permis, & on peut violer sans pécher & en sûreté de conscience presque toutes les Loix divines & humaines. Mais outre qu'on ne sauroit trop faire connoître l'illusion de ces maximes qui renversent toute la morale, on peut dire que nul ne l'a [redacted]

cité de ſon génie, par la multiplicité de ſes connoiſſances & par ſes Ouvrages, & entre autres par l'édition des Ouvrages de ſaint Auguſtin à laquelle il a eu tant de part. Voici ce qui donna occaſion de l'entreprendre. M. Arnauld Docteur de Sorbonne aïant reparu publiquement après la paix de l'Egliſe en 1668, & étant allé dans la Bibliothéque de Saint Germain des-Prés pour y conſulter un manuſcrit de quelques Ouvrages de ſaint Auguſtin, loua beaucoup les ſoins que les Docteurs de Louvain avoient apportés pour revoir les Ouvrages de ce Pere; mais en même-tems il avoua que leur édition étoit encore imparfaite, & même remplie de fautes, & il excita les Bénédictins à en entreprendre une nouvelle. D. Tixier goûta cette propoſition: elle plut auſſi à D. Claude Martin ſi célébre par ſa grande piété, & dont nous parlerons plus bas; celui-ci en parla à D. Bernard Audebert alors Général, & à D. Brachet un des Aſſiſtans. On tint une aſſemblée ſur ce ſujet, & il y fut conclu que l'on entreprendroit cette Edition. On en chargea D. Delfau qui dès 1670 fit imprimer un avis pour faire connoître ſon deſſein, & inviter les gens de Lettres à l'aider de leurs lumiéres & de leurs manuſcrits. Le Général envoia un pareil avis en forme de Lettre circulaire datée du 17 Octobre 1670, dans toutes les Maiſons de l'Ordre, afin que chacun contribuât à cette entrepriſe qui devoit être ſi utile à l'Egliſe. D. Delfau s'y appliqua de ſon côté avec toute l'ardeur dont il étoit ca-

[redacted]

mendataire, dans lequel on attaque vivement les Bénéfices tenus en Commende, & où l'on ne s'éleve pas avec moins de force contre les abus que les Moines font quelquefois de leurs revenus. On attribua cet Ouvrage à D. Delfau, & en conséquence il fut relégué à Saint Mahé en Basse-Bretagne. Ce Livre de l'Abbé Commendataire est divisé en deux parties. On croit que Dom Delfau n'est Auteur que de la premiere, & que Dom Gerberon a fait la seconde, que plusieurs néanmoins attribuent à M. Guy Drapier, Curé de Saint Sauveur de Beauvais. Nous avons encore de D. Delfau une Dissertation Latine sur l'Auteur du Livre de l'Imitation, qui a été imprimée trois fois; une Apologie de M. le Cardinal de Furstemberg, injustement arrêté à Cologne par les troupes de l'Empereur; & l'épitaphe de Casimir Roi de Pologne, qui après avoir abdiqué cette Couronne se retira en France, & fut Abbé de Saint Germain des Prés. Cette épitaphe qui est un éloge historique de ce Prince, est une des plus belles piéces que l'on ait faites en ce genre. Dom Delfau étant à Landevenec, & aiant voulu [redacted]

Il avoit été nommé Général en 1672 après la mort de Dom Bernard Audebert. Il remplit cette place pendant neuf ans de suite. Exact observateur de la Régle, on ne pouvoit l'obliger de s'en relâcher malgré la foiblesse de sa santé & l'application continuelle qu'il donnoit à ses devoirs & aux besoins de ses Freres. Il refusa même plusieurs fois jusqu'aux adoucissemens les plus nécessaires dans des maladies dangereuses. Il eut beaucoup de zéle pour le rétablissement des études parmi les Bénédictins, & ce fut lui qui engagea Dom Blampin à travailler après la mort de Dom Delfau à la nouvelle Edition des Œuvres de saint Augustin. Il forma le même dessein pour les Editions de saint Ambroise, de saint Jérôme, & de plusieurs autres Peres de l'Eglise, & il n'omit rien de tout ce qui pouvoit favoriser l'exécution de ces entreprises qui ont été si utiles à l'Eglise, & dont le fruit subsistera toujours. Dom Marsolles mourut dans l'Abbaïe de Saint Germain des Prés le 5 Septembre 1681, âgé de soixante-cinq ans, dont il en avoit passé environ trente-neuf dans la Congrégation de Saint Maur. Il étoit de Doué en Anjou.

Dom Thomas Blampin, qui, comme nous venons de dire, fut chargé de continuer le travail de D. Delfau sur les Ouvrages de S. Augustin, étoit né à Noyon en 1640. Après avoir enseigné la Philosophie & la Théologie dans sa Congrégation, ses Supérieurs aiant trouvé en lui toutes les qualités requises pour exécuter cette grande entreprise, [redacted]

manuscrits que les Bénédictins avoient fait venir de différentes Provinces de l'Europe. Dom Blampin a sçu joindre à la pénétration d'esprit, un jugement exquis, à l'application au travail beaucoup d'assiduité ; & l'on trouve dans toutes ses préfaces & ses notes ce caractére de modestie qui lui étoit naturel. Aiant achevé cet Ouvrage qui immortalisera sa mémoire, il demanda à ses Supérieurs un lieu de retraite pour ne plus s'occuper qu'aux exercices de piété ; mais il ne le put obtenir, & fut contraint d'accepter le Prieuré de Saint Nicaise de Reims, puis celui de Saint Remi de la même Ville, & celui de Saint Ouen de Rouen. En 1708 il fut nommé Visiteur de la Province de Bourgogne. Il mourut dans l'exercice de cette Charge à Saint Benoît sur Loire, en sa soixante-dixiéme année. Il s'étoit épuisé par ses grandes austérités.

Il est juste de faire connoître ici un autre saint Religieux Bénédictin de la même Congrégation, qui a montré tant de zéle pour cette importante entreprise de la nouvelle édition des Œuvres de S. Augustin. Nous parlons de D. Claude Martin dont le savant Pere Martenne a donné la vie au public en 1697

te-huit ans, & Assistant sous plusieurs Généraux pendant seize ans. En 1690 il fut nommé Prieur de l'Abbaïe de Marmoutiers-les-Tours où il mourut en odeur de sainteté le 9 Août 1696, âgé de plus de soixante-dix-sept ans. C'étoit un homme humble, plein de mépris pour lui-même, très-zélé pour le bien du prochain & pour celui de l'Eglise en général, qu'il a édifiée par ses rares vertus & par sa piété solide & constante. Comme il ne sortoit de sa retraite que pour ses devoirs, il a sçu se ménager du tems pour composer plusieurs Ouvrages qui sont autant de monumens de sa piété. 1. Des *Méditations Chrétiennes* dédiées à la Reine, 2 volumes *in*-4°. Le Pere Dom Pierre-François Metzer Bénédictin d'Allemagne, & Docteur en Théologie dans l'Université de Saltsbourg, les a traduites en Latin, & les a fait imprimer à Saltsbourg en 1695. 2. *La Pratique de la Régle de Saint Benoît*, dont il s'est fait six éditions. Ce Livre a été aussi traduit en Latin & imprimé à Bruxelles & à Douai. 3. *Conduite pour la retraite du mois qui se pratique dans la Congrégation de Saint Maur.* 4. *Méditations pour la Fête & l'Octave de Ste Ursule*, avec une dissertation sur le martyre de cette Sainte & de ses Compagnes. Il y a peu de critique dans cette dissertation. 5. Méditations pour la Fête & l'Octave de saint Norbert. 6. Oraison funébre de M. de Pompone de Bellievre, premier Président du Parlement de Paris, prononcée dans l'Eglise de Saint Germain des Prés le 14 d'Avril 1657.

[redacted]

de sainteté en 1672, après avoir quitté généreusement son païs dans le dessein de contribuer en quelque chose à la conversion de ces Peuples. Dom Martin a donné aussi au public deux Retraites de cette sainte Femme avec une courte explication du Cantique des Cantiques. La préface, dans laquelle on explique les différentes sortes d'Oraisons, est du Pere Martin. En 1684 il publia encore un Catéchisme que sa mere avoit fait pour instruire les Pensionnaires & les Novices. Il l'a intitulé, *l'Ecole Sainte*, & y a fait une préface. On lui attribue des avis très-importans pour les Religieuses, & après sa mort Dom Martenne a publié des *Maximes spirituelles* que Dom Martin avoit composées.

XVIII.

XVIII. Havermans de l'Ordre de Prémontré.

Macaire Havermans, Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré, étoit né en Flandre. Il avoit un génie vif & pénétrant, mais une santé extrêmement délicate qu'il acheva de ruiner par son application continuelle à l'étude. Il entra dans l'Ordre de Prémontré à l'âge de vingt & un an. Il se donna tout [redacted]

en 1675 en deux volumes *in-8°*. Les Jésuites aiant attaqué son Ouvrage dans des Théses publiques, il en fit la défense qui fut imprimée à Egmond en 1676. Il mourut quatre ans après, âgé seulement de trente-six ans, à Anvers le 26 Février 1680 dans l'Abbaïe de Saint Michel. Sa doctrine fut approuvée du Pape Innocent XI, dont Havermans reçut des Lettres quelques heures avant sa mort. Ce témoignage le remplit de joie, non parce qu'il recevoit des louanges, mais parce qu'il n'avoit rien à se reprocher dans la défense qu'il avoit prise de la vérité & de la morale évangélique, principalement de la nécessité d'aimer Dieu en tout tems, contre ceux qui avoient enseigné une doctrine contraire. Ce Théologien avoit une éminente piété : outre son *Tyrocinium morale*, il a donné encore une Dissertation où il examine quel amour est nécessaire & suffisant pour la justification dans le Sacrement de pénitence.

XIX.

Joseph de Voisin nâquit à Bordeaux d'une des premieres familles de la Ville. Il fut Conseiller au Parlement; mais les occupations de cette Charge l'empêchant de satisfaire son ardeur pour l'étude, il la quitta, entra dans l'état ecclésiastique, fut élevé au Sacerdoce & au Doctorat. Armand de Bourbon, Prince de Conti, l'engagea à demeurer auprès de lui, & le fit son Prédicateur & son Aumô- [redacted]

XIX.
M. de Voisin.

dans la lecture des Rabins, & il a rendu de grands services à l'Eglise par son zéle & par ses Ouvrages, comme il l'a édifiée par sa piété. C'est le témoignage que lui rendent le P. Morin de l'Oratoire dans ses *Exercitationes Biblicæ*; Abraham Echellensis dans son Histoire des Arabes à la fin de sa Chronique orientale; Hilarion de Coste, dans la vie du P. Mersenne Minime; M. Colomiés dans sa *Gallia Orientalis*, & plusieurs autres. M. de Voisin méritoit en effet tous ces éloges, & ses Ouvrages montrent en particulier l'étendue de son érudition & le bon usage qu'il en a fait. Dès 1635 il donna une Version Latine de la dispute de Rabbi Israel, fils de Moïse, sur l'ame, avec un Commentaire aussi Latin sur cette dispute. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris. En 1647 il donna sa Théologie des Juifs en Latin : en 1650 un Traité Latin de la Loi divine selon l'état de tous les tems, depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ. Il traite dans cet Ouvrage, de la Loi écrite, de la division de la Loi, des Versions de l'Ecriture, de l'intégrité du texte hébraïque, &c. En 1655 il publia un Traité Latin du

ce Prince. Quelques mois avant la mort du même Prince, M. Hedelin, Abbé d'Aubignac, aiant attaqué l'Ouvrage de ce Prince dans sa Dissertation sur la condamnation des Théâtres, M. de Voisin se crut obligé de défendre l'Ouvrage de son Protecteur, & c'est ce qu'il fit par son Livre intitulé : *Défense du Traité de M. le Prince de Conti touchant la Comédie & les Spectacles : ou la réfutation d'un Livre intitulé Dissertation sur la condamnation des Théâtres, à Paris chez J. B. Coignard* 1671. Cette Défense est dédiée à M. le Prince de Conti le fils, & après l'Epître dédicatoire, il a mis un Abrégé très-édifiant de la vie du Prince de Conti le pere. Cette Défense est un Ouvrage où l'on trouve beaucoup d'érudition sur les jeux & les spectacles des Païens. On y voit une longue tradition des Conciles & des saints Peres contre la Comédie jusqu'au dix-septiéme siécle. M. de Voisin fit paroître cet Ouvrage après avoir publié sa Traduction Françoise du Missel Romain qu'il avoit fait imprimer avec un grand nombre d'observations en 1660 à Paris en plusieurs volumes *in*-12. avec l'approbation de plusieurs Evêques & Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris & de Toulouse.

La même année, l'Assemblée du Clergé qui se tenoit alors à Paris, & qui étoit, comme nous l'avons vu ailleurs, dominée par le Cardinal Mazarin & les Jésuites, condamna cette Traduction, & exhorta les Evê-

[redacted]

Mazarin mit en usage pour faire condamner à Rome cette Traduction. Il fut aisé à ce Ministre de faire supprimer le Livre par un Arrêt du Conseil. Les Grands-Vicaires s'en tinrent offensés, & publierent une Ordonnance où ils prouvoient que tout ce procédé de l'Assemblée du Clergé étoit une entreprise sur la Jurisdiction de l'Archevêque de Paris dont ils tenoient la place. L'Assemblée s'en plaignit au Conseil, qui enjoignit aux Grands-Vicaires de révoquer leur Ordonnance, qui avoit été publiée dans toutes les Paroisses. M. de Voisin fit plusieurs Ecrits dans le cours de cette affaire pour la défense de sa Traduction, & en général de la Traduction des Offices de l'Eglise.

XX.

XX. Le P. Contenson Dominicain.

Vincent Contenson né dans le Diocése de Condom vers 1640, entra dans l'Ordre de saint Dominique à l'âge de dix-sept ans, & mourut à Creil, dans le Diocése de Beauvais où il prêchoit, le 27 Décembre 1674, âgé seulement de 34 ans. C'étoit un excellent

[redacted]

tion en deux volumes *in-folio*. Le P. Vincent Baron, l'un des trois Théologiens nommés par le Général des Dominicains pour l'examiner, parle ainſi de cet Ouvrage dans l'approbation qu'il y donna : » L'Auteur me paroît, dit-il, avoir parfaitement rempli ſon deſſein & le titre de *Théologie de l'eſprit & du cœur ;* puiſque ſans parler des autres perfections de ſon Ouvrage, on y trouve par-tout une rare érudition, jointe à une égale piété. Je ne doute pas que les véritables Savans qui le liront ſans prévention, n'en portent tous le même jugement, & qu'ils n'en parlent même d'une maniére encore plus avantageuſe. On verra d'abord, qu'en fidéle Diſciple de ſaint Thomas, dont il rend exactement le ſens & les paroles, Contenſon n'avance jamais rien que de conforme à l'analogie de la foi & aux régles des mœurs. On peut auſſi eſpérer que ſon travail fera heureuſement ceſſer les plaintes qu'on a coutume de faire, moins ſans doute contre la Théologie, que contre les Théologiens & leur méthode ordinaire : car il eſt vrai que ce qui détourne bien des gens de l'étude d'une ſcience d'ailleurs ſi ſainte & ſi néceſſaire, c'eſt la maniére dont elle eſt traitée par la plupart. Le Lecteur craint d'être ou accablé par la multitude, ou embarraſſé par l'obſcurité de tant de queſtions ſubtiles qui font perdre toujours beaucoup de tems, & qui nous expoſent à perdre même le goût de la piété. Cette Théologie de l'eſprit &

[redacted]

corriger la trop grande subtilité des Scholastiques par un choix exquis de tout ce que les Peres ont écrit de plus beau & de plus solide. »

XXI.

XXI. Le P. Veron & MM. de Valembourg Controversistes.

François Veron étoit de Paris, & il entra dans la Société des Jésuites, qu'il quitta ensuite. Il fut depuis Curé de Charenton, & mourut en 1649. Nous avons parlé ailleurs de ses préventions contre les prétendus Jansenistes. Il étoit habile Controversiste & avoit un zéle ardent pour la conversion des Calvinistes. Il eut plusieurs conférences avec quelques-uns de leurs principaux Ministres. Il en eut une entre autres avec le célébre Bochart en présence de quelques personnes de considération, & les actes en ont été publiés. Il a fait aussi plusieurs courses dans les Provinces pour tâcher de ramener quelques-uns des hérétiques. Il a réfuté le *Jubilé des Eglises réformées*, donné par Charles Drelincourt, & fait plusieurs autres Ouvrages, entre autres une Méthode de Controverses & une Régle de Foi que le Clergé de France a adoptées, & qui sont en effet très-estimées. La

[redacted]

ſoit un dogme révélé; la ſeconde qu'il ſoit propoſé à tous par l'Egliſe Catholique, comme devant être cru de Foi divine. *Illud omne & ſolum*, dit-il, *eſt de fide Catholicâ, quod eſt revelatum in verbo Dei, & propoſitum omnibus ab Eccleſiâ Catholicâ, fide divinâ credendum.* La premiere condition d'un objet de Foi & d'un jugement dogmatique qui oblige les Fidéles à le croire, eſt donc que ce ſoit une vérité révélée, qui concerne la foi & les mœurs. C'eſt la régle établie par tous les Conciles, les Peres & les Théologiens. *Conſentiunt*, dit le Pere Veron, *omnes Synodi, Patres, Theologi in hâc regulâ ſtatuendâ.* Il poſe auſſi comme un principe dont tous les Catholiques conviennent, *conveniunt omnes Catholici*, que *l'objet* d'une déciſion infaillible doit être *de nature à être défini comme de foi; & que le ſouverain Pontife, même à la tête d'un Concile Général peut ſe tromper dans les diſputes de fait.* Loin d'admettre une prétendue foi eccléſiaſtique par rapport aux faits non révélés, les Controverſiſtes, auſſi-bien que les autres Théologiens, ont conclu de ce que l'Egliſe n'eſt infaillible que ſur les points de la révélation, qu'on peut en toute ſûreté, penſer ſur le fait d'Honorius autrement que le Concile n'en a jugé.

La ſeconde condition néceſſaire pour qu'un article ſoit *de Foi Catholique*, *eſt qu'il ſoit propoſé à tous par l'Egliſe Catholique, comme devant être cru de Foi divine.* C'eſt ce que nous avons vu plus haut. Cette *propoſition*

[redacted]

ment manifeste & évident de tous les Fidéles. Parmi les articles de la Foi Catholique, il en est certains sur lesquels l'Eglise a prononcé un jugement solemnel. Tels sont ceux qui sont devenus l'objet des controverses; & ce jugement dogmatique, cette décision ou définition de foi, est une proposition du dogme révélé. Mais il en est d'autres sur lesquels il n'est point intervenu de jugement formel, par exemple, l'éternité de Dieu, son immutabilité, &c. Comme aussi il y a eu des tems dans lesquels l'Eglise n'avoit point encore prononcé ces décrets que la naissance des hérésies l'a obligé de porter. Elle n'a point cessé néanmoins de proposer ces dogmes à la croyance des Fidéles par la profession ouverte qu'elle en a faite, en s'expliquant par le sentiment de tous les Pasteurs & de tous les Fidéles, & en parlant, pour ainsi dire, par les faits mêmes. *Hæc Regula*, dit toujours le Pere Veron, *complectitur & Ecclesiam docentem in Concilio Catholico, hoc est universali, expressè aliquid definientem aut enunciantem, vel ex sensu omnium tum Pastorum tum fidelium velut practicè eloquentem.*

dans l'Ecriture ou dans la Tradition; & de l'autre, elle ordonne aux Fidéles de les croire avec une ferme foi & une humble docilité. Il est donc de l'essence d'une décision de foi, & d'un jugement dogmatique, d'exposer aux Fidéles les dogmes révélés qu'ils doivent croire, s'il s'agit de la censure d'une doctrine & d'un jugement de condamnation. Il faut même que la doctrine révélée, ou celle qui lui est contraire, soit proposée d'une maniére si nette, que les Fidéles, selon leur besoin, puissent s'assurer des vérités révélées dont la connoissance leur est nécessaire, & les discerner d'avec les erreurs qu'ils doivent rejetter. Telle est la nature des jugemens dogmatiques; telles sont leurs conditions; telle est leur fin. Elle est montrée par l'analise même de la foi, qui nous fait voir que l'autorité visible a été établie pour instruire les Fidéles des dogmes révélés. Les Pasteurs qui prononcent ces décisions, sont tout à la fois & témoins & juges. Ils sont témoins, parce qu'ils déclarent les vérités qu'ils ont apprises : ils sont juges, parce que sur une matiére controversée ils définissent quelle est la doctrine révélée opposée à la nouveauté, & qu'en vertu de l'autorité des clefs qu'ils ont reçue de Jesus-Christ, ils obligent les Fidéles à croire ce point de doctrine & à rejetter le contraire Ces deux qualités sont également attestées par l'Ecriture, qui tantôt leur donne le titre de *Témoins*, & tantôt reconnoît en eux celui de *Juges*.

Lors donc que le Corps des Pasteurs pro-

[redacted]

un dogme révélé, il fait uſage d'une autorité qu'il a auſſi reçue de Jeſus-Chriſt. Car tel eſt l'ordre admirable par lequel Dieu ſe communique à nous, & éleve notre foi juſqu'à lui, en nous découvrant l'œconomie de ſes myſtéres. L'Egliſe ne nous enſeigne que ce qu'elle tient des Apôtres, & les Apôtres ne lui ont enſeigné que ce qu'ils ont appris de Jeſus-Chriſt. L'Humanité ſainte de Jeſus-Chriſt n'a appris aux Apôtres que ce qu'elle a reçu du Verbe éternel auquel elle eſt unie hypoſtatiquement; & le Fils n'eſt qu'un ſeul Dieu avec ſon Pere; enſorte que ces vérités céleſtes auſquelles nous devons l'hommage de notre foi, nous viennent de Dieu par Jeſus-Chriſt, mais par le Chriſt entier; c'eſt-à-dire, qu'elles nous ſont révélées par l'Humanité de Jeſus-Chriſt, qui eſt éclairée & dirigée par le Verbe, & que la révélation eſt manifeſtée par le Corps myſtique de Jeſus-Chriſt, qui eſt aſſiſté & enſeigné par Jeſus-Chriſt même le Chef inviſible. Ainſi l'Egliſe eſt la chaire de vérité, la chaire de Dieu même; elle parle aux hommes au nom de Dieu par l'autorité & avec

[redacted]

que ce ſoit une choſe indifférente à ſes yeux de ſe méprendre en matiére ſi importante? Il eſt donc d'une extrême conſéquence de ne point nous donner pour régle de foi ce qui n'en a pas les caractéres. Pour éviter une illuſion ſi dangereuſe, on ne doit jamais perdre de vue la nature & les qualités d'une régle de foi Catholique. Cette régle doit nous preſcrire le genre de croïance qu'on eſt obligé d'avoir; nous propoſer l'objet de cette croïance d'une maniére aſſez diſtincte, pour qu'on ſoit en état de le diſcerner d'avec ce qui eſt erreur ou opinion, & nous donner enfin la plus parfaite certitude. Ainſi une déciſion qu'on veut faire recevoir comme jugement dogmatique, doit être uniforme dans le genre de croïance, diſtincte dans ſon objet, pleinement conſtante & autentique dans ſon autorité. Telles ſont les conditions eſſentielles d'une régle de foi, ſelon les principes de tous les Controverſiſtes. Il nous a paru important d'inſiſter ſur ce point déciſif, en expoſant les maximes qu'un Auteur tel que le Pere Veron a établies dans un Ouvrage adopté par MM. de Valembourg & par tout le Clergé de France.

MM. de Valembourg étoient de Roter- *Necro*
dam. L'un s'appelloit Pierre & l'autre Adrien. *Belgic.*
Ces deux freres qui furent toujours ſi étroitement unis, vinrent en France étudier le Droit civil & canonique, & y prendre des dégrés. De retour en Hollande, ils s'appliquerent avec beaucoup d'ardeur à la Théolo-

[redacted]

testans. La force & la clarté avec laquelle ils réfutérent les erreurs de ces Hérétiques, les fit bientôt connoître fort avantageusement. Leur zéle fut utile à un grand nombre de nos freres errans, qui profitant des lumiéres de ces savans Controversistes rentrerent dans le sein de l'Eglise. Afin que leurs Ecrits eussent plus de poids, & que leurs travaux fussent encore plus utiles, ces deux illustres freres furent honorés du caractére Episcopal : Pierre fut sacré Evêque de Mysie, d'abord suffragant de Mayence, & ensuite de Cologne, & Adrien eut le titre d'Evêque d'Andrinople, suffragant de Cologne. Nous avons deux gros volumes *in folio* de leurs Ouvrages qui sont universellement estimés, & où l'on trouve des principes solides, une morale pure, une doctrine excellente On ne connoît guéres de Controversistes plus exacts & plus judicieux. Ils fonderent à Cologne six bourses en faveur des jeunes Hollandois qu'on jugeroit capables de faire des études solides, & ils consacrerent à cette bonne œuvre tout le bien qu'ils avoient. Pierre mourut le 21 Décembre 1675, &

Hébraïque, qu'il entendoit non-ſeulement le texte des Prophétes, mais encore les Commentaires des Rabbins. Il apprit enſuite les Langues Orientales, & fit de grands progrès dans l'étude de l'Hiſtoire & de la Philoſophie. Aiant été fait Miniſtre de Caën, il diſputa publiquement contre le P. Veron, comme nous l'avons dit. En 1646 il publia ſon *Phaleg* & ſon *Cainan*, qui ſont les deux parties de ſa Géographie ſacrée; & en 1663 on imprima à Londres ſon *Hierozoicon*, ou Hiſtoire des animaux dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Ces deux Ouvrages, remplis d'une érudition preſque incroiable, ont acquis à Samuel Bochart une très-grande réputation. La Reine de Suéde l'engagea en 1652 à faire un voiage à Stokolm, où elle lui donna des marques publiques de l'eſtime qu'elle avoit pour ſon érudition. A ſon retour en France, il continua ſes éxercices ordinaires, & fut de l'Académie de Caën qui étoit compoſée de Savans Il mourut ſubitement, en diſputant contre le célébre M. Huet en 1667. Outre ſa Géographie ſacrée & ſon Hiſtoire des animaux, il avoit encore compoſé un Traité des minéraux, plantes & pierreries, dont il eſt parlé dans la Bible; un autre du Paradis Terreſtre; des Commentaires ſur la Genèſe, & un volume de diſſertations. On n'a de ces derniers Ouvrages que quelques fragmens, qui ont été joints à l'édition de ſa Géographie ſacrée faite à Leyde en 1692.

XXIII.

[redacted]

ſiaſti- de Mr. et.

utiles., M. Duguet, quoiqu'encore aſſez jeune, faiſoit dans Paris (en 1678) de ſavantes Conférences dans leſquelles étoient approfondis & éclaircis pluſieurs points très-importans de l'Antiquité Eccléſiaſtique. C'étoit comme un nouvel aſtre qui commençoit à paroître dans l'Egliſe, & qui devoit ſurtout dans le dix-huitiéme ſiécle y répandre une très-abondante lumiére. Ces Conférences ont été données au public il y a douze ans, & l'on y voit avec étonnement des preuves de la vaſte érudition d'un Auteur qui étoit encore ſi peu avancé en âge. Le Recueil qu'on a donné de ces Conférences en deux volumes *in-4.* contient ſoixante-ſept diſſertations ſur les Auteurs, les Conciles & la diſcipline des premiers ſiécles de l'Egliſe. S'il ſe trouve des gens qui ſoient choqués de ce qu'on leur remet devant les yeux une diſcipline ſi ſévére, & que l'Egliſe a eu de bonnes raiſons de changer, M. Duguet leur dit lui-même à la fin de ſa trente-huitiéme diſſertation, que ſi nous ſommes les vrais Diſciples des Peres & des Docteurs de l'Egliſe, nous devons reſpecter leurs ſentimens & admirer leur conduite [redacted]

pour elle, que de voir d'où elle eſt deſcendue pour nous; qu'enfin il convient que nous portions la confuſion d'être devenus ſi malades, que nous n'avons pas été capables de ſupporter de plus ſalutaires remédes, & que nous ne puiſſions être guéris que par l'affoibliſſement & le relâchement d'un régime plus proportionné à la grandeur de nos maux : *Non eſt hoc noſtrorum gloria meritorum*, dit S. Auguſtin, *ſed medicina morborum.*

XXIV.

XXIV. Renouvellement des Etudes Eccléſiaſtiques. Langue Grecque.

Tant de Savans Auteurs dont nous avons parlé dans cet Article, ceux dont nous avons fait connoître les Ouvrages dans les volumes X & XI, & ceux enfin dont nous parlerons dans le volume ſuivant, font aſſez voir combien le renouvellement des Etudes fut ſenſible & frappant dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle. On trouve à la tête du trente-troiſiéme volume de la continuation de M. Fleuri un Diſcours ſolide ſur ce renouvellement. Nous en rapporterons ici quelques endroits qui nous paroiſſent importans. L'Auteur après avoir parlé de l'étude de la Langue Latine, inſiſte ſur celle de la Langue Grecque, ſi néceſſaire, dit-il, pour rendre véritablement ſervice à l'Egliſe. On ſçait dans quelle confuſion l'ignorance de cette Langue a jetté les plus grands hommes de l'Egliſe Latine pendant huit ou neuf cens ans. On fut très-longtemps ſans en appercevoir le remede, ou du moins ſans en faire uſage. Il ſembloit

[redacted]

de l'Egliſe Grecque qui ſont en fort grand nombre, ne méritent pas moins d'être lus que les Latins. Ils font, comme ceux-ci, partie de la Tradition ; ils ſont comme eux dépoſitaires de la Doctrine de l'Egliſe. Comment entendre parfaitement leurs Ecrits, ſi l'on ignore leur Langue ? Les traductions ſont preſque toujours défectueuſes. Les meilleures mêmes ne rendent ſouvent que très-foiblement les expreſſions des Originaux. S'il arrive des conteſtations ſur le vrai ſens d'un paſſage (& combien n'en eſt-il pas arrivé ?) ce n'eſt pas ſur la traduction que l'on diſpute, mais ſur le texte même. Ce n'eſt pas la traduction qui ſert de fondement à la déciſion, c'eſt le texte original. Combien celui qui ſait le Grec a-t-il donc d'avantage ſur celui qui l'ignore ! Enfin les Livres du Nouveau Teſtament ſont écrits en Grec ; & quand la vénération que l'on doit avoir pour ces ſaints Oracles, n'eût pas été un motif aſſez puiſſant pour porter à étudier la Langue dans laquelle l'Eſprit ſaint les a dictés, la néceſſité de les bien entendre devoit y engager. L'invaſion de la Grece par les Turcs [redacted]

voit contre l'Eglise, & le terrassa avec les mêmes autorités qu'il prétendoit faire valoir contre nos dogmes.

XXV. Langue Hébraïque.

Un Ecclésiastique, & tout autre savant, qui veut approfondir l'Ecriture, ne sauroit négliger l'étude de la Langue Hébraïque; & l'on en sentit la nécessité, dès qu'on eut repris le goût des Lettres. C'est en effet la Langue originale des Livres Saints; & l'on peut dire que lus dans leur source ils paroissent encore plus dignes de l'Esprit saint qui les a dictés. Leur noblesse & leur simplicité connues de plus près, les font révérer davantage; & sans rien perdre du respect qui est dû à la Version Latine, on sent que la connoissance du texte original est encore plus utile à l'Eglise pour appuier sa foi & fermer la bouche à l'Hérétique. Les Protestans voudroient bien se faire passer pour avoir été les restaurateurs de la Langue Hébraïque en Europe; mais il faut qu'ils reconnoissent qu'à cet égard, s'ils savent quelque chose, ils en sont redevables aux Catholiques qui ont été leurs maîtres. C'est ce que nous avons eu occasion de remarquer dans l'Histoire du seiziéme siécle.

XXVI. Langues vulgaires. Traductions.

Mais le progrès des sciences eût été moins considérable & moins rapide, si en se contentant d'étudier les Langues Savantes, on eût négligé d'apprendre celles qui sont en usage chez les peuples voisins. Aussi les Langues vulgaires ont-elles été encore plus communément étudiées depuis le renouvellement des Lettres que les Langues Savantes,

[redacted]

gaires) & à s'exprimer d'une maniere propre à ſe faire écouter, en rendant, comme dit ſaint Auguſtin, les choſes faciles à comprendre, agréables à entendre & capables de toucher. C'eſt ce qu'on ne ſauroit faire qu'en parlant bien & en bons termes; & c'eſt une des raiſons pour leſquelles on s'eſt tant appliqué à polir même les Langues vivantes & à les perfectionner. On a ſenti que la Religion y gagneroit conſidérablement, ſi l'on pouvoit l'expliquer aux ſimples d'une maniere proportionnée à leur ſimplicité, & leur mettre entre les mains des Livres écrits en leur Langue, & où la netteté & l'agrément du diſcours diminuaſſent la contention que les matiéres pouvoient demander.

On a en même-temps compris combien il étoit important de donner aux fidéles d'excellentes traductions. Tant que le bon goût ſubſiſtera, on eſtimera celle que M. de Saci a donnée de la Bible. Elle eſt noble, claire, fidéle, & mérite bien d'être entre les mains des fidéles. On n'eſtimera pas moins les traductions en François d'un ſi grand nombre

l'Ecriture. Commentaires.

qui ait été tant recommandée dès les premiers ſiécles, non-ſeulement aux Eccléſiaſtiques, mais auſſi aux ſimples fidéles. La raiſon en eſt naturelle. L'Ecriture eſt le premier fondement de notre foi; c'eſt la lumiere qui éclaire tous ceux qui ne veulent point marcher dans les ténébres, c'eſt la conſolation du Paſteur & du peuple. Néanmoins avant le renouvellement des études, on s'en occupoit peu même dans les Ecoles de Théologie, & l'on ſe contentoit ſouvent des extraits que l'on en trouvoit dans quelque Théologien peu ſolide, qu'on mettoit entre les mains de ceux qui vouloient s'appliquer aux Sciences Eccléſiaſtiques. De-là l'ignorance qui regnoit dans le Clergé, le peu de défenſeurs que l'Egliſe y trouvoit pour ſoutenir ſes dogmes contre les héréſies, les raiſons pitoiables que l'on emploioit contre ceux qui les attaquoient; de-là tant d'argumens frivoles que l'on alléguoit ſérieuſement pour défendre la cauſe de l'Egliſe qui s'en trouvoit déshonorée, & les triomphes que les adverſaires remportoient quelquefois dans des combats, où la foibleſſe de ceux avec qui ils diſputoient, faiſoit tout leur avantage. De-là enfin tant de faux préjugés qui regnoient, tant de maximes relâchées que l'ignorance autoriſoit.

L'étude de l'Ecriture Sainte fit enfin ſortir de cette léthargie qui eût cauſé la perte de l'Egliſe, ſi l'Egliſe eût pû périr. Lue dans ſa ſource, on ne tarda pas à appercevoir cette [redacted]

parties de l'Europe on vit s'élever un grand nombre d'habiles gens qui en firent l'objet continuel de leur étude. Celle des Langues fut d'une utilité infinie pour en expliquer le texte, en développer les ſens, aller au devant des chicanes que l'on pouvoit faire ſur la lettre, répondre à toutes les difficultés que l'on pouvoit former contre les paſſages obſcurs, démêler les équivoques que les contrariétés apparentes pouvoient faire naître. De-là tant de Commentaires ſur toute la Bible ou ſur quelqu'une de ſes parties, tant de diſſertations particulieres ſur l'autorité de l'Ecriture pour la déciſion des points de foi. Il eſt vrai qu'un grand nombre de ces Commentaires n'eſt bon qu'à conſulter dans le beſoin, que leurs Auteurs ſe ſont ſouvent jettés dans des queſtions étrangeres, de pure curioſité, & de ſimple grammaire, ou dans des points de Chronologie & d'Hiſtoire, qui ne ſervent point à établir le dogme & à régler les mœurs; ce qui eſt cependant l'unique but de l'Ecriture, & ce qui doit être celui de tous ceux qui veulent l'étudier utilement pour l'Egliſe & pour eux-mêmes. Mais [redacted]

s'inſtruire à leur Ecole. L'oppoſition que les Proteſtans ont pour la Tradition, eſt une preuve qu'ils n'y trouvent que la condamnation de leurs erreurs & de leur ſchiſme. La maniere la plus ſolide de diſputer contre eux n'eſt pas d'emploier les ſubtilités de la Dialectique, ni les raiſonnemens abſtraits de la Métaphyſique, mais de leur montrer la perpétuité de la Foi de toutes les égliſes du monde Chrétien, depuis les Apôtres juſqu'à nous, ſur le point qui eſt en conteſtation. C'eſt ce qu'ont fait dans le dix-ſeptiéme ſiécle MM. de Valembourg & tant d'autres qui ont entrepris de venger l'Egliſe en particulier contre les calomnies des Proteſtans. C'eſt celle qu'ont ſuivie MM. Arnauld & Nicole dans ce grand Ouvrage où ils ont démontré ſans réplique, que ce que l'Egliſe enſeigne aujourd'hui ſur la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, elle l'a toujours cru conſtamment, & enſeigné avec unanimité. Ces ſavans Controverſiſtes avoient fait une lecture profonde & aſſidue des Peres de l'Egliſe; c'étoient dans ces ſources pures qu'ils avoient puiſé les lumiéres que l'on voit briller dans leurs écrits, mais que les préjugés de l'éducation & de l'engagement ont obſcurci dans quelques-uns, comme dans Bellarmin, qui ſur pluſieurs points a beaucoup trop donné aux prétentions de la Cour de Rome & à l'autorité des Papes. C'eſt à ce bon goût pour l'étude des Peres, que nous ſommes redevables de tant d'excellentes éditions de leurs Ouvrages. Sans

[redacted]

qui ignore les travaux des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur sur cet objet si important ? La critique la plus exacte & la plus judicieuse orne ces éditions ; des notes utiles, des dissertations pleines d'érudition les enrichissent. En lisant les Ecrits des Peres dans ces éditions, sans recourir à d'autres sources, on apprend, non-seulement ce que ces saints dépositaires de la Doctrine ont transmis jusqu'à nous, mais aussi ce qui les regarde personnellement, en quoi consistoient les hérésies de leur tems, les Conciles qui les ont confondues, tout ce qui s'est passé pendant leur siécle de plus considérable dans l'Eglise, les difficultés qui se rencontrent dans tel ou tel Ecrit, & les réponses à ces difficultés. C'est de la même Ecole que l'on a reçu les Actes sincéres des Martyrs, comme nous le verrons, tant d'Historiens purgés des fables, tant de monumens utiles qui n'avoient point encore paru, & dont le texte confronté avec les meilleurs manuscrits, nous a été donné dans sa pureté.

XXIX. Recherches — Un grand nombre de Savans se sont appliqués à rechercher les anciens monumens

[redacted]

pées. On en a recueilli les précieux débris, & ſauvé pour toujours un très grand nombre, ou en les donnant au public par l'impreſſion, ou en les dépoſant dans des Bibliothéques connues, où les Savans ont la liberté de les voir. On a vu plus d'une fois des Communautés Réguliéres, d'où l'amour de l'étude avoit chaſſé l'ignorance & l'oiſiveté, faire entreprendre ces voïages à leurs dépens aux plus habiles de leurs membres, des particuliers même s'y engager à leurs frais ſans autre but que de chercher la vérité, & de quoi l'appuier par de nouvelles preuves. Mais plus ſouvent encore ces voïages ont été entrepris à la ſollicitation des Rois & des Princes, qui ont fourni aux dépenſes qui étoient néceſſaires pour les faire plus commodément & en retirer plus de fruit. Outre les monumens ſans nombre que l'on en a rapportés, la Géographie s'eſt perfectionnée par ces voïages; l'Aſtronomie, la Navigation & tous les Arts y ont trouvé de grands avantages. On en a retiré beaucoup de lumiéres ſur les mœurs, les coutumes, & la Religion des peuples que l'on a viſités; ſur la forme de leur gouvernement, ſur la ſageſſe ou la bizarrerie de leurs Loix; ſur les révolutions qui leur ont fait changer de face; ſur les cauſes & les progrès de ces révolutions: & toutes ces lumiéres ont ſervi à la vraie Religion, qui à cette occaſion s'eſt introduite ou affermie dans ces lieux. Elles ont donné lieu de conſulter [redacted]

n'a pas peu contribué à éclaircir pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte, qui ſeroient toujours demeurés obſcurs ſans ces connoiſſances, & à répandre un grand jour ſur l'Hiſtoire tant eccléſiaſtique que profane, & meme ſur toutes les Sciences.

XXX. Théologie Scholaſtique.

La Théologie gagna auſſi beaucoup à ce renouvellement des études & du bon goût. Elle commença à être cultivée par des gens habiles, qui s'appliquerent à des queſtions utiles de doctrine & de morale, & qui les traiterent d'une maniére claire, ſolide & débarraſſée des termes inutiles de la Philoſophie & des queſtions épineuſes d'une Métaphyſique trop ſubtile. L'étude de l'Antiquité eccléſiaſtique leur apprit à bannir de leurs Ecrits la barbarie & l'obſcurité qui regnoient avant eux dans les *ſommes* & dans les commentaires ordinaires des Théologiens. Sans s'arréter aux queſtions purement ſcholaſtiques, ils traiterent diverſes matiéres de doctrine, de morale & de diſcipline, propres à éclairer l'eſprit, à affermir la foi, & à former les mœurs. On abandonna Platon & Ariſtote aux Philoſophes, & l'on n'en

[redacted]

ſain, qui avoient plus de goût, & à qui la lecture des ſaints Peres étoit plus familiere. Nous ne diſſimulerons pas que, même dans le dix-ſeptiéme ſiécle, il s'eſt encore trouvé beaucoup de Scolaſtiques dans les Ecrits deſquels on trouve une Théologie ſéche, plus ſubtile que ſolide; qui ont embrouillé les vérités qu'ils prétendoient éclaircir; qui ont accoutumé leurs Diſciples à pointiller ſur tout, à chicaner perpétuellement, à chercher à tout des raiſons bonnes ou mauvaiſes, à ſe contenter ſouvent du vrai-ſemblable, au lieu de tâcher d'arriver juſqu'à la vérité, dont la connoiſſance doit être l'unique but d'un Théologien, de tout Chrétien & même de tout homme raiſonnable; à faire naître bien des doutes ſans les réſoudre, à donner occaſion de mettre en problême des vérités conſtantes, & à éteindre peu à peu dans les ames l'eſprit de piété par la maniére dont ils expliquoient les vérités de la Religion. Mais on eſt aujourd'hui en état de renoncer à ces Théologies ſcholaſtiques défectueuſes par tant d'endroits, puiſque nous en avons qui ſont exemptes de tous ces défauts.

XXXI. Droit canonique.

Nos bons Théologiens n'ont eu garde de négliger la ſcience du Droit canonique, qui a toujours été ſi fort recommandée aux Eccléſiaſtiques après l'étude de l'Ecriture Sainte & des ſaints Peres. Il eſt vrai qu'ils ne comprennent pas dans le Droit canonique les préventions ultramontaines, les abus de la Juriſdiction, les déciſions qui n'ont pour fondement que l'intérêt particulier & le mau-

[redacted]

Canonistes. Car pour l'étude du Droit canon en soi même, qui n'est proprement que celle des Loix & de la discipline de l'Eglise, ils l'ont approfondie plus qu'on n'a fait en aucun autre Royaume. Ils ont été persuadés que les Canons considérés en eux-mêmes ne sont autre chose que les Loix de l'Eglise, qui a Jesus-Christ pour chef & pour époux. Considerés par rapport à leur matiére & à leur but, ou ils décident quelque controverse touchant la foi, ou ils resolvent des difficultés sur la morale, & apprennent par cette résolution comment il faut aimer Dieu & le prochain, & régler sa conduite. Dans ces deux différens cas, on sent quel est le prix des saints Canons. On doit aussi beaucoup respecter ceux qui ont été faits pour contraindre par les peines spirituelles à régler la foi & les mœurs sur la parole de Dieu & sur les décisions de l'Eglise; & ce respect doit même s'étendre sur les Canons qui ne touchent que la discipline, parce qu'il n'y en a point qui n'ait quelque liaison avec la foi & avec la morale. Ceux des Canons qui appartiennent à la foi, & qui renferment les premiers [redacted]

qui ont engagé particuliérement les Théologiens François à s'appliquer à cette connoiſſance, non pour leur avancement particulier, comme il eſt ſi ordinaire parmi les Docteurs Italiens, mais pour leur inſtruction propre & l'utilité de l'Egliſe. Si cette étude a été négligée pendant pluſieurs ſiécles, on a enfin reconnu dans ces derniers tems la néceſſité de la reprendre avec une nouvelle ardeur.

Les Décrets de diſcipline que le Concile de Trente a faits, ont obligé d'étudier plus ſérieuſement l'Antiquité pour connoître s'ils y étoient conformes, & en quoi ils en étoient différens. Sans cette étude, comment eût-on pu diſcerner ceux des Décrets de ce Concile qui étoient contraires à nos libertés & aux maximes du Royaume? Un homme qui ignore ce qu'il y a d'eſſentiel dans le Droit Canon, eſt en quelque ſorte étranger dans l'Egliſe même. Comment reſpectera-t-il des Loix, des uſages, qu'il ne connoît pas? Comment ſçaura-t-il ce que c'eſt qu'un Pape, un Evêque, un Prêtre, un Cardinal, les différences qui ſe trouvent entre eux, l'étendue & les bornes de leur Juriſdiction, les autres dégrés qui compoſent le Clergé, leurs emplois, leurs droits, &c. Plus les abus de l'autorité eccléſiaſtique ont été grands, plus cette ſcience eſt devenue néceſſaire. Nos Rois en particulier ſe ſont bien trouvés d'avoir eu dans leur Royaume des hommes qui ont donné à cette étude une application particuliére; & [redacted]

XXII. Histoire Ecclésiastique.

Mais sans l'étude de l'Histoire Ecclésiastique, celle du Droit Canon ne sera jamais que superficielle. La premiere est même absolument necessaire à la Theologie, & renferme de tres-grands avantages. Pendant le cours du dix-septiéme siécle, la Chronologie & la Geographie que l'on regarde avec raison comme les deux yeux de l'Histoire, furent étudiées avec soin. Chacun connoît l'Ouvrage du P. Petau sur la Chronologie, les Annales d'Usserius & la Chronologie de M. Lancelot. On connoît aussi les recherches de M. Sanson sur la Geographie, perfectionnées depuis par M. de Lisle & quelques autres : mais personne n'a atteint l'érudition que M. Bochart a fait paroître dans sa Geographie sacrée, dont nous avons eu occasion de parler plus haut. L'étude de l'Histoire devint si commune, que chaque nation, chaque Province, & presque chaque Eglise & chaque Monastere voulurent avoir leur Historien particulier : & dela que d'Ecrits en ce genre n'a-t-on pas faits! On formeroit aujourd'hui une Bibliotheque tres-nombreuse si l'on vouloit les recueillir

[redacted]

beaucoup de diſcernement, de patience, d'attention, de travail pour bien écrire l'Hiſtoire, & tous les Auteurs n'ont pas ces qualités. Peut-être pourroit-on y parvenir, ſi chacun ne prenoit que la partie de l'Hiſtoire qui conviendroit mieux à ſon goût & au plan de ſes études. C'eſt par cette raiſon que les Hiſtoires particuliéres ſont ordinairement mieux travaillées que les Hiſtoires générales. L'eſprit de l'homme eſt trop borné pour atteindre tout également ; & ſes occupations ſont trop variées pour le lui faire eſpérer malgré ſon application. Il faut profiter du travail des uns & des autres quand il eſt bien fait, & qu'il nous vient d'Ouvriers habiles & judicieux.

XXXIII. Morale.

Dans les ſiécles ténébreux qui ont précédé le renouvellement des études, les vérités les plus importantes de la morale evangélique paroiſſoient ignorées ou obſcurcies & altérées par les interprétations que chacun y donnoit ſuivant ſes préventions & ſes cupidités. Comme on marchoit preſque ſans guides, ou que ceux qui entreprenoient de conduire les autres, n'avoient ſouvent ni régles ſures, ni inſtructions ſolides, on s'égaroit avec eux. Les opinions humaines avoient pris la place des régles des mœurs ſi bien établies dans les Ecrits moraux des Peres de l'Egliſe, qui n'avoient été en cela que les fidéles interprétes de l'Evangile qu'ils avoient grand ſoin d'expliquer à leurs peuples. L'étude de l'Ecriture & des Peres ouvrit les yeux [redacted]

exterieur de la Religion ne ſert de rien ſans le culte intérieur, qui conſiſte à adorer Dieu en eſprit & en vérité, à lui rapporter toutes ſes actions par amour, à ne les pas régler ſur le caprice, ou les inventions de l'amour propre; mais ſur ce que Jeſus-Chriſt l'Auteur de notre Religion avoit enſeigné, ſur ce que les Apôtres avoient prêché, ſur ce que leurs ſucceſſeurs avoient écrit, ſur ce que les Saints avoient pratiqué. La Théologie morale peu enſeignée auparavant dans les Ecoles, ou qui ne donnoit que des principes généraux, ſouvent équivoques, & ſujets à des interprétations arbitraires, devint plus commune, plus exacte, plus ſolide. On connut davantage combien il étoit important de ne pas ſe tromper dans une affaire auſſi ſérieuſe que celle du ſalut, & l'on craignit avec raiſon de n'être point excuſé au jugement de Dieu, en prétendant s'autoriſer de la doctrine commune de ſon ſiécle, ſi cette doctrine ne ſe trouvoit pas conforme à celle de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt pas ſujet au changement, & qui ne peut diſpenſer de ſuivre dans un tems ce [redacted]

persuader l'esprit en l'éclairant, & de toucher le cœur en l'échauffant. On ne sauroit dire en quel état pitoyable étoit auparavant l'éloquence de la chaire. Elle s'est perfectionnée dans le dix-septiéme siécle, & le Regne de Louis XIV a vu un grand nombre d'Orateurs Chrétiens, dont les discours entendus avec plaisir & avec fruit, seront toujours goutés & lus avec utilité. La Critique, c'est-à dire, l'art de discerner le vrai & de l'emploier à propos, qui a fait tant de progrès dans le dix-septiéme siécle, a guidé ces Orateurs; & c'est à cet art joint à la connoissance de l'Ecriture & des Peres & aux bonnes études qu'ils avoient faites, qu'ils ont dû leur réputation, & que l'on doit attribuer la beauté & la solidité de leurs discours.

des Bréviaires.

Mais on a cultivé dans le même siécle une autre sorte de Critique, qui a été d'une très grande utilité pour le progrès & la perfection des Arts & des Sciences. Elle consiste a bien juger de certains faits, & surtout des Auteurs & de leurs Ecrits. Les siécles précedens avoient péché par un excès de crédulité, dont les imposteurs avoient profité. Delà tant d'opinions nouvelles dans la Théologie dogmatique & morale, qui s'étoient si fort répandues dans les derniers tems. Delà tant de fables dans les Histoires, que l'on a données sans discernement & repétées sans examen. Enfin l'étude de l'Antiquité a fait peu à peu revenir le bon goût: on a fait des examens serieux, des discussions profondes, des recherches etendues; on a découvert le

[redacted]

pour connoître seulement l'âge d'un manuscrit, & discerner une copie d'un original & la différence du tems de l'une & de l'autre, on a eu besoin de savoir distinguer les caractéres d'écriture qui ont été en usage dans chaque siécle, & plusieurs autres choses qui demandent une espéce d'érudition qu'on n'a pu acquérir sans beaucoup de travail & de recherches. Enfin on a discerné les faux actes, les faux monumens, les fausses chartres, les fausses médailles d'avec les véritables; & la Théologie a beaucoup gagné à cette Critique.

Finissons par la réformation des Bréviaires, des Missels, & autres Livres d'Eglise, que plusieurs Evêques de France ont fait faire depuis un certain tems. Presque tous étoient mal digerés, sans goût, pleins de fausses Legendes, &c. On en a publié de nouveaux qui sont exemts de ces défauts. Outre la récitation des Pseaumes qui y est prescrite aux Ecclésiastiques, on s'y nourrit de bonnes lectures, on y apprend le véritable esprit de l'Eglise, on y trouve de beaux morceaux des Peres, les Canons des Conciles

ARTICLE XXVIII.

M. Bossuet, Evêque de Meaux. Catalogue raisonné de tous ses Ouvrages.

I.

J Acques - Benigne Bossuet a été dans le dix-septiéme siécle, l'une des plus gran-les lumieres de l'Eglise, & l'un des plus élés défenseurs de la foi Catholique con-re toutes les hérésies anciennes & nou-elles. Il naquit à Dijon le 27 Septembre 627. Sa famille y étoit établie dès le mi-ieu du seiziéme siécle, dans les premieres harges du Parlement, où elle s'est main-enue de pere en fils jusqu'à Benigne Bos-uet, qui ne pouvant y entrer, parce que x de ses plus proches parens y étoient Conseillers, se transporta à Metz avec An-oine de Bretagne son oncle maternel, qui ut nommé Premier Président du Parle-nent que l'on y créa en 1633. Il y fut ourvu d'une charge de Conseiller, & nourut Doyen de ce Parlement, laissant eux fils, Antoine Bossuet, Maître des Re-uêtes & Intendant de Soissons, & Jac-ues-Benigne, qui est l'objet de cet Arti-le. Celui-ci après avoir fait ses premie-

I. M. Bossuet. Sa famille. Ses études jusqu'au Doctorat.

[redacted]

lens dans tous les exercices publics, & reçu le bonnet de Docteur en 1652, étoit déja regardé comme un des plus grands ornemens de l'Université & de la Faculté de Théologie, où il a toujours fait paroître autant de sagesse que d'érudition, & autant de régularité dans sa conduite que d'attachement à la saine doctrine.

II. Ses prédications.

A peine fut-il Docteur, qu'il se retira à Metz où il étoit Chanoine, & où il fut depuis Grand-Archidiacre & Doyen. Pendant cette résidence, il s'appliqua particulierement à l'étude de l'Ecriture-sainte & des Peres, sur-tout de saint Augustin, pour se préparer à annoncer la parole de Dieu, comme il fit depuis avec autant de zéle que de succès. Ce fut à Metz qu'il commença à exercer ce saint ministere. Il y fut employé aux missions les plus importantes, & en particulier à l'instruction des Protestans, dont il commença de gagner la confiance par sa modestie & par sa douceur. Sa réputation devenant chaque jour plus éclatante, il fut appellé à Paris pour remplir les chaires les plus distinguées. Ses prédi-

[redacted]

Anne & Marie - Thérese d'Autriche l'honoroient très-souvent de leur présence, & le Roi le redemanda pour l'Avent de la même année & pour le Carême suivant de 1666. On parla beaucoup de son Avent de 1668, fait exprès pour confirmer le Maréchal de Turenne, qui venoit de se réunir à l'Eglise Catholique.

III. Son Episcopat.

C'est ce qui lui mérita l'honneur d'être nommé pour prêcher encore devant le Roi l'Avent de 1669, après avoir été nommé à l'Evêché de Condom, le 13 Septembre précédent. Son sacre se fit à Pontoise dans l'Assemblée générale du Clergé de France, le 21 Septembre 1670. Le lendemain il prêta le serment de fidélité comme Evêque, & le 23 en qualité de précepteur de M. le Dauphin. Un an après, il donna sa démission pure & simple de l'Evêché de Condom, ne croyant pas le pouvoir retenir sans y résider. Mais le Roi le voyant libre, après l'avoir honoré de la charge de premier Aumônier de Madame la Dauphine en 1680, le nomma à l'Evêché de Meaux en 1681. Nous n'avons garde d'entreprendre de faire ici l'éloge d'un Prélat, qui, par la beauté de son génie, la vaste étendue de ses connoissances, la sublimité de son éloquence, la profondeur de sa doctrine, & son inviolable attachement à la vérité, est au-dessus de toutes les louan-

admirables Ecrits de ce grand homme! On y puise comme dans une source pure, les eaux abondantes d'une salutaire doctrine.

IV. Sa conduite. Ses principales vertus.

M. Bossuet savoit allier la qualité de Pasteur avec celle de Docteur de l'Eglise ; & malgré la multiplicité de ses occupations & de ses travaux, il ne négligea jamais le troupeau confié à ses soins. Nous ne pouvons entrer dans un détail qui nous méneroit trop loin ; nous nous bornerons à jetter ici quelques traits propres à faire le portrait de cet illustre Prélat. Son travail étoit si assidu & si opiniâtre, qu'il ne l'interrompoit pas même pour prendre ses repas à des heures fixées. Quand la faim le pressoit, & que le besoin étoit trop sensible, alors il se faisoit apporter de la nourriture, sans, pour ainsi dire, cesser de travailler. Son application à des études si variées, si sérieuses, si profondes, ne le rendoit point d'un difficile accès. Ses audiences étoient toujours ouvertes, & un simple paysan pouvoit entrer à toute heure, sans que le Prélat se fît la moindre peine [redacted]

tendresse, gémissoit de se voir éloigné de lui, & regardoit cet éloignement comme un exil. Il entroit dans le détail des affaires de son Diocèse, & en connoissoit les differens besoins.

Il menoit une vie très-dure, très-tendue, & à laquelle il auroit bien-tôt succombé, si Dieu ne lui eût donné un tempérament très-fort. Il se promenoit très-rarement, même dans son jardin, comme on en peut juger par cette petite anecdote que le lecteur nous permettra de rapporter. Comme il y alloit un jour, il rencontra le Jardinier, à qui il demanda comment alloient les arbres fruitiers. Hé! Monseigneur, répondit le Jardinier, vous vous souciez bien de vos arbres. *Si je plantois dans votre jardin des saint Augustin & des saint Chrysostôme, vous les viendriez voir; mais pour vos arbres vous ne vous en mettez guéres en peine.* Il aimoit à conférer avec les Ecclésiastiques sur les matieres de la Religion, & c'étoit toujours sur cet objet que tomboit la conversation. Son zéle ne se bornoit point aux Ecclésiastiques de son Diocèse : il étoit très-utile à tous ceux qui s'attachoient à lui, & qui desiroient d'être formés à l'école d'un si grand Maître. Un de ses plus illustres disciples fut M. de Caylus, mort tout récemment Evêque d'Auxerre, dont la mémoire sera toujours infiniment précieuse à l'Eglise. M. de la Broue Evêque

[redacted]

que ces Prélats si célébres par leurs travaux pour la défense de la vérité, ont eue avec M. de Meaux, mérite sans doute d'être remarquée avec soin.

On peut juger de l'exactitude de sa morale par le trait que nous allons rapporter. M. Arnauld voulant réconcilier M. Despréaux avec M. Perrault, écrivit à celui-ci une longue Lettre au sujet de la Satire sur les femmes par M. Despréaux. M. Arnauld chargea M. Dodart de la montrer à M. Bossuet avant de la rendre, & de le prendre pour arbitre du différend qui étoit entre les amis de ce Docteur au sujet de cette Lettre. M. de Meaux jugea que M. Arnauld n'étoit point assez sévere. Il déclara nettement que la satyre étoit incompatible avec la Religion Chrétienne; même la satyre conçue sur l'idée qui résulte de celle de M. Despréaux, & il n'hésita pas de dire, que la dixiéme étoit contraire aux bonnes mœurs, tendant à détourner du mariage, par la maniere dont on y parle de la corruption qui y régne.

[redacted]

devoit paroître plus ſenſible. Rien n'eſt plus glorieux pour Louis XIV, que d'avoir toujours bien reçu des avis de ce genre. Mais en même-tems, il falloit que M. de Meaux qui étoit ſi connu à la Cour, s'y fût toujours conduit en véritable Evêque, pour avoir pû y acquérir une telle autorité. Il montra encore la généroſité de ſes ſentimens, par cette réponſe qu'il fit au Roi. Ce Prince qui heureuſement favoriſa le bon parti dans l'affaire du Quiétiſme, dit un jour au Prélat : Qu'auriez-vous fait, ſi j'avois protégé M. de Cambrai ? « Sire, reprit M. Boſſuet, j'en aurois crié vingt fois plus haut ; quand on défend la vérité, on eſt aſſûré d'avoir tôt ou tard la victoire. » Nous aurons occaſion de faire connoître quelques autres traits de ſa vie, en parlant de ſes différens Ouvrages. L'explication du Pſeaume XXI, fut le dernier qu'il compoſa. Il avoit été attaqué vers le milieu de 1703, d'une fiévre ardente, qui jointe aux douleurs de la pierre, le fit cruellement ſouffrir juſqu'à ſa mort. Une maladie ſi aiguë, lui donnant quelque conformité avec l'Homme de douleurs, le vertueux Prélat porta toutes ſes vues ſur un Pſeaume où la Paſſion, la Réſurrection & la gloire du Sauveur paroiſſent ſi bien détaillées. Il mourut le 12 Avril 1704, à l'âge de ſoixante-ſeize ans, ſix mois & ſeize jours.

Le Catalogue que nous donnerons de *Pref. des* [redacted]

composer cette multitude d'Ouvr
la collection forme déja vingt
in-4o. Ouvrages dont la plupar
doient non-seulement de l'esprit
nie, des idées nettes & precises,
sur des meilleurs tours & des
expressions, mais exigeoient e
méditation profonde, des lectures
ses, de longues & de penibles
sur des faits anciens & presque
sur des faits obscurs, & même s
fication Grammaticale de plusi
Grecs & Latins. C'est que ce P
un Savant universel, un genie
pable d'embrasser tout à la fois d
ges de differens genre, & pour
falloit une érudition infiniment
que son esprit juste & pénetrant
voir d'un coup-d'œil ce que les a
perçoivent qu'à force de réflexi
travail : que doué d'une mémoi
lente, il apprenoit aisément &

en les traitant l'une après l'autre avec or-dre & ſans confuſion. »

II.

En 1743, on a commencé à publier le recueil des Ouvrages de ce ſavant Prélat, tant ceux qui étoient déja imprimés, que ceux qui n'avoient point encore paru. Cette précieuſe collection contient douze volumes *in-quarto*. On s'y eſt attaché à ſuivre l'ordre des matieres, plutôt que celui des tems. On y trouve d'abord ce que M. Boſſuet a écrit en latin ſur les Livres ſacrés. Le premier volume renferme les Pſeaumes & les Livres de Salomon, accompagnés de notes ſavantes, qui, en facilitant au Lecteur l'intelligence de la lettre, lui découvrent en même-tems l'eſprit de l'Ecriture. Ces notes ſont le fruit des Conférences de M. de Meaux avec les plus habiles Théologiens de ſon tems, dans les heures de loiſir que lui laiſſoit l'éducation de M. le Dauphin. Occupé, comme il le devoit, à former ce jeune Prince ſelon le cœur de Dieu, il ne négligeoit pas le ſoin de ſon Egliſe; & nous voyons par la Lettre qu'il adreſſa à ſon Clergé, en publiant les Notes ſur les Pſeaumes, que c'étoit à l'utilité de ce troupeau chéri qu'il avoit conſa-

VI. Ses Ouvrages. Ceux que contient le premier volume de la collection qui en a été faite. *Diſſertatio in Pſalmos. Pſalmi & Cantica & Libri Morales.*

Avert. qui eſt à la tête du I. vol.

Livres de Salomon. Chacun de ces Livres est précédé d'une belle Préface.

A la fin de cet Ouvrage, M. Bossuet fit imprimer un supplément à ses notes sur les Pseaumes, sous le titre de *Supplenda in Psalmos*. L'Avertissement qui lui sert de Préface, rend un fidele compte du motif qui engagea M. de Meaux à le composer. Il s'agissoit de détruire les impressions dangereuses que pouvoient faire sur les fidéles, des Ecrivains modernes, qui trop livrés à leur propre sens, & dès-là peu capables de plier sous le joug de la Tradition & de l'autorité, énervoient, anéantissoient même la plûpart des prophéties qui regardoient Jesus-Christ. Tel étoit le fameux Grotius; & c'est aussi principalement pour le réfuter, que M. de Meaux composa l'Ouvrage dont il s'agit. Ce savant parut, à la fin de sa vie, incliner pour les Sociniens dans le tems même qu'il venoit d'écrire contre eux. Ils furent redevables de la conquête de cet inconstant Prosélite, à la subtilité d'une réponse insinuante que fit
[redacted]

ça même, que *les Apôtres n'ont point prétendu combattre les Juifs par ces Prophéties, comme par des témoignages qui prouvent que Jesus-Christ est le Messie ;* & il ajoûte peu après, que la plûpart & presque tous les passages qu'ils alléguent de l'Ancien Testament, ne sont pas proprement allégués en preuve & par forme d'argumens, mais pour appuyer ce qui est déja cru. Le fameux Richard Simon, dans l'Histoire critique qu'il entreprit de faire de l'Ancien & du Nouveau Testament, releva à la vérité Grotius en quelques endroits ; mais comme celui-ci en écrivant contre les Sociniens, s'étoit laissé entraîner insensiblement dans leur parti, M. Simon, en relevant les erreurs de Grotius, prit aussi en divers endroits quelque teinture des sentimens qu'il combattoit. De-là ces principes dangereux répandus dans son Ouvrage, qui attirerent bien-tôt à son Auteur les censures des Prélats les plus éclairés de l'Eglise de France.

Le dessein de M. de Meaux, dans son Supplément sur les Pseaumes, est de s'attacher uniquement à démontrer contre ces Novateurs, que les prophéties alléguées par les Apôtres, & particuliérement celles qui sont tirées des Pseaumes, ne sont point des allégories ; qu'elles sont de vraies preuves, des convictions, des démonstrations ; & que quoiqu'on distingue souvent dans l'Ecriture-sainte le sens littéral & le sens prophétique ; il y a cependant des endroits

[redacted]

avoir trait à aucune autre choſe qu'à Jeſus-Chriſt & à l'Egliſe ; tels ſont les verſets des Pſeaumes qui ſont la matiere de cette Addition. A la ſuite des Pſeaumes & avant les Livres de Salomon, on trouve tous les Cantiques qui ſont dans l'Ecriture-ſainte, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Teſtament. Pour ce qui eſt des verſions, M. de Meaux s'eſt ſervi par-tout de notre Vulgate, à laquelle il a quelquefois joint d'autres verſions, lorſqu'elles lui ont paru de quelque utilité pour l'intelligence du Texte. Ainſi dans les Pſeaumes à côté de la Vulgate, on voit ſur une autre colomne, la Verſion de ſaint Jérôme ; pour l'Ecléſiaſtique, il a joint à la Vulgate la Verſion de Sixte, ainſi appellée, parce qu'elle fut faite ſous le Pontificat & par les ordres de Sixte V. Lorſque les Verſions particulieres fourniſſent quelques éclairciſſemens, M. de Meaux a eu ſoin de mettre en notes toutes les variantes, & il a cité en abrégé les ſources d'où il les a tirées.

tion. « Que ce soit donc là le glorieux titre du Messie, d'être fils d'une Vierge : qu'il soit seul caractérisé par ce beau nom : songeons qu'il a trouvé au-dessous de lui, même la sainteté nuptiale ; puisqu'il n'a voulu lui donner aucune part à sa naissance : purifions notre conscience de tous les desirs charnels : quand il nous faudra participer à cette chair virginale, songeons à la pureté de la Vierge qui le reçut dans son sein. .... Je pourrois m'ouvrir encore ici une nouvelle & longue carriere, si je voulois rechercher avec les saints Peres, les causes de l'obscurité de quelques prophéties. Saint Pierre nous dit dans sa seconde Epître, que *nous n'avons rien de* 2. Petr. 1. 19. *plus ferme que le discours prophétique* ; & que nous devons y être *attentifs comme à un flambeau qui reluit dans un lieu obscur & ténébreux.* C'est donc un flambeau, mais qui reluit dans un lieu obscur, dont il ne dissipe pas toutes les ténébres. Si tout étoit obscur dans les prophéties, nous marcherions comme à tâtons dans une nuit profonde, en danger de nous heurter à chaque pas, & sans jamais pouvoir nous convaincre ; mais aussi si tout y étoit clair, nous croirions être dans la patrie & dans la pleine lumiere de la vérité, sans reconnoître le besoin que nous avons d'être guidés, d'être instruits, d'être éclairés dans l'intérieur par le Saint-Esprit, & au dehors par l'autorité de l'Eglise.

Je pourrois encore, continue l'illustre

[redacted]

curité & de lumiere : afin, comme dit S. Augustin, de rassasier notre intelligence par la lumiere manifeste, & de mettre notre foi à l'épreuve par les endroits obscurs. En un mot, il a voulu qu'on ait pu faire à l'Eglise de mauvais procès ; mais il a voulu aussi que les humbles enfans de l'Eglise y pussent assez aisément trouver des principes pour les décider : & s'il reste, comme il en reste beaucoup, des endroits impénétrables, ou à quelques-uns de nous, ou à nous tous dans cette vie, le même saint Augustin nous console en nous disant que, soit dans les lieux obscurs, soit dans les lieux clairs, l'Ecriture contient toujours les mêmes vérités, qu'on est bien aise d'avoir à chercher pour les mieux goûter quand on les trouve : & où l'on ne trouve rien, on demeure aussi content de son ignorance que de son savoir ; puisqu'après tout, il est aussi beau de vouloir bien ignorer ce que Dieu nous cache, que d'entendre & de contempler ce qu'il nous découvre.

VIII. Explication de l'Apoca- L'Ouvrage dont nous venons de parler, fut imprimé en 1704, avec la traduction

[redacted]

voici comment ſaint Jean a commencé, & le titre qu'il a donné à ſa prophétie : *La Révélation de Jeſus-Chriſt, que Dieu lui a donnée pour la faire entendre à ſes ſerviteurs, en parlant par ſon Ange à Jean ſon ſerviteur.* C'eſt donc ici Jeſus-Chriſt qu'il faut regarder comme le véritable Prophéte : S. Jean n'eſt que le Miniſtre qu'il a choiſi pour porter ſes Oracles à l'Egliſe ; & ſi on eſt préparé à quelque choſe de grand, lorſqu'en ouvrant les anciennes prophéties, on y voit d'abord le titre, *La viſion d'Iſaïe fils d'Amos : Les paroles de Jérémie fils d'Helcias*, & ainſi des autres ; combien doit-on être touché, lorſqu'on lit à la tête de ce Livre, *La Révélation de Jeſus-Chriſt Fils de Dieu.* Tout répond à un ſi beau titre. Malgré les profondeurs de ce divin Livre, on y reſſent en le liſant, une impreſſion ſi douce, & tout enſemble ſi magnifique de la majeſté de Dieu ; il y paroît des idées ſi hautes du miniſtere de Jeſus-Chriſt, une ſi vive reconnoiſſance du peuple qu'il a racheté par ſon ſang, de ſi nobles images de ſes victoires & de ſon régne avec des chants ſi merveilleux pour en célébrer les grandeurs, qu'il y a de quoi ravir le ciel & la terre.

Il eſt vrai, continue le docte Prélat, qu'on eſt à la fois ſaiſi de frayeur en y liſant les effets terribles de la juſtice de Dieu, les ſanglantes exécutions de ſes ſaints Anges, leurs trompettes qui annoncent ſes jugemens, leurs coupes d'or pleines de ſon [redacted]

jestueux dans la Loi & dans les Pro
y reçoit un nouvel éclat & repaîte
nos yeux, pour nous remplir des c
tions & des graces de tous les siécle
Toutes les prophéties & tous les li
l'Ancien Testament n'ont été fa
pour rendre témoignage à Jesus-
conformément à cette parole que
adresse à saint Jean : *L'esprit de la p*
c'est le témoignage de Jesus. Ni Da
Salomon, ni tous les Prophétes, n
qui en est le Chef, n'ont été susc
pour faire connoître celui *qui doi*
c'est-à-dire le Christ : c'est pourquo
& Elie paroissent autour de lui sur
tagne, afin que la Loi & les Pr
confirment sa mission, reconnoiss
autorité & rendent témoignage à
trine. C'est par la même raison qu
& tous les Prophétes entrent dans l
lypse, & que pour écrire ce Livre

instinct qui animoit les Prophétes, il en pénétre l'esprit, il en détermine le sens, il en revéle les obscurités ; & il y fait éclater la gloire de Jesus-Christ toute entiere. Ajoutons à tant de merveilles, celle qui passe toutes les autres, je veux dire le bonheur d'entendre parler & de voir agir Jesus-Christ ressuscité des morts. Nous voyons dans l'Evangile Jesus-Christ homme conversant avec les hommes, pauvre, foible, souffrant ; tout y ressent une victime qui va s'immoler, & un homme dévoué à la douleur & à la mort. Mais l'Apocalypse est l'Evangile de Jesus-Christ ressuscité. Il y parle & il y agit comme vainqueur de la mort, comme celui qui vient de sortir de l'enfer qu'il a dépouillé, & qui entre en triomphe au lieu de sa gloire, où il commence à exercer la toute-puissance que son Pere lui a donnée dans le ciel & sur la terre. Tant de beautés de ce divin Livre, quoiqu'on ne les apperçoive encore qu'en général & comme en confusion, gagnent le cœur. On est sollicité intérieurement à pénétrer plus avant dans le secret d'un Livre, dont le seul extérieur & la seule écorce, si l'on peut parler de la sorte, répand tant de lumiere & de consolation dans les cœurs. »

Dans la suite de cette Préface, M. Bossuet établit quelques propositions générales que l'on ne doit point perdre de vue dans l'étude que l'on fait des prophéties.

[redacted]

fondée sur ce que les saints Peres en ont dit : le sens peut en être éclairci & perfectionné dans la suite des tems. 2. Les prophéties qui ne regardent point le dogme, mais seulement l'édification ; qui ne touchent point la substance de la Religion, mais seulement les choses qui y ont quelque rapport ; on peut en chercher l'explication, non-seulement dans l'Histoire sainte, mais même dans les Auteurs profanes. Là-dessus, dit M. de Meaux, il est permis *d'aller à la découverte*, & l'on peut sans manquer au respect dû aux saints Peres, aller plus loin qu'eux, en reconnoissant toujours que c'est aux lumieres qu'ils nous ont données, que nous sommes redevables de ces pieuses éruditions. 3. Lorsque les Orthodoxes disent des choses nouvelles en interprétant les prophéties, il ne faut pas croire qu'ils se donnent la même liberté dans les points qui concernent le dogme, parce que c'est une régle invariable de l'Eglise, dit M. Bossuet, de ne jamais rien dire de nouveau, *& de ne s'écarter jamais du chemin battu.*

les autres, qui, de l'aveu de tous les Interprétes, regardent les malheurs qui doivent affliger l'Eglise, les pertes qu'elle doit faire, & les épreuves extraordinaires ausquelles elle doit être exposée. « Il faut ajoûter, dit lui-même M. Bossuet, qu'une » interprétation même littérale de l'Apo» calypse ou des autres Prophétes, peut » très-bien compatir avec les autres. Qui P. 85.
» ne sait, ajoûte M. de Meaux, que la fé» condité infinie de l'Ecriture n'est pas » toujours épuisée par un seul sens? Qui » ne voit donc qu'il est très-possible de » trouver un sens très-suivi & très-littéral » de l'Apocalypse, parfaitement accompli » dans le sac de Rome sous Alaric, sans » préjudice de tout autre sens qu'on trou» vera devoir s'accomplir dans la suite des » siécles? » Parlant ensuite d'Elie, il dit qu'on doit croire que Dieu le *réserve à quelque grand Ouvrage.*

IX. Avertissem aux Prot tans sur le prétendu a complissement des p phéties.

M. Bossuet ayant détruit dans son Explication de l'Apocalypse, une partie des visions du Ministre Jurieu, entreprit de les dissiper entiérement dans l'Ecrit qu'il intitula : *Avertissement aux Protestans sur l'accomplissement de leurs prophéties.* Il y fait voir, 1. Que le systême des Protestans est principalement fondé sur leur haine contre l'Eglise de Rome. 2. Que leurs explications ne satisfont à aucun des caracteres des prophéties contenues dans l'Apocalypse, qu'au contraire elles les détruisent tous.
[redacted]

avec confiance, qu'elle en dem
Au reste, si les visions de Jurieu
doptées par la plûpart des préten
més, elles eurent aussi de terril
saires dans ce même parti; & n
dans les Lettres de Bayle, que l
Jurieu fut censuré dans les S
Middelbourg, de Bolduc & de C

X. Instruction sur la version du N. T. de Trevoux. Dissertation sur la Critique de Grotius.

Le même zéle qui portoit M.
à faire connoître le fanatisme
stans, l'engageoit aussi à précau
fidéles contre le venin de l'erreu
Catholiques enflés d'une vaine
s'efforçoient s'insinuer. Ce fut
duisit les deux Instructions qui
placées après l'Avertissement
stans. M. Bossuet y censure la
Nouveau Testament imprimée
en 1702. Le fameux Richard
teur de cette Version, avoit fai
de justes soupçons contre la p
foi, par plusieurs Ouvrages qu'i

eſſor ; ce qui le mit bien-tôt dans une liaiſon aſſez étroite avec quelques Miniſtres Proteſtans. Ceux de Charenton, qui avoient réſolu de donner une nouvelle traduction de l'Ecriture-ſainte, firent entrer M. Simon dans ce deſſein. Ce fut lui qui en dreſſa le plan, & elle devoit être faite de façon qu'elle ne favoriſât aucun parti. On peut lire ce que M. de Meaux rapporte de ce projet & de ſes ſuites, d'après M. Simon lui-même, & on verra que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'on ſuſpectoit la foi d'un Prêtre Catholique capable d'entrer dans de pareilles vues.

Après l'Hiſtoire critique de l'Ancien Teſtament, M. Simon donna quantité d'autres Ouvrages qui lui occaſionnerent des démêlés aſſez vifs, non-ſeulement avec les Catholiques, mais même avec les Proteſtans. Enfin en 1702, il publia ſa Verſion du Nouveau Teſtament avec des Remarques littérales & critiques. Cet Ouvrage parut ſi dangereux, que M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, le cenſura auſſi-tôt. M. de Meaux de ſon côté, publia une Ordonnance par laquelle il défendit l'uſage de cette Verſion au Clergé & au peuple de ſon Diocèſe ; & peu de tems après, il donna ſa premiere Inſtruction, dans laquelle il développe le deſſein & le caractere de l'Auteur. Il y fait voir le malheureux penchant qu'il avoit toujours eu pour les Interprétes les plus ſuſpects, & il entre dans l'examen des paſſa-

[redacted]

sertation sur la doctrine de Gro
Bossuet y donne un peu plus d'éte
reproches qu'il avoit déja faits à
Critique, dans la Dissertation l
l'on trouve à la tête des Pseaumes
tre que M. Simon qui avoit lui-
levé en plusieurs endroits les e
Grotius, s'y étoit néanmoins l
dans la suite, & en avoit répand
mences dans tout son Ouvrage.

XI. Catéchisme de Meaux. Prieres Ecclésiastiques.

Pour compléter le second vol
nous parlons, l'Editeur y a insér
téchisme de Meaux, & un Ouv
tulé; *Prieres Ecclésiastiques*. On v
premier, que M. Bossuet, dont
élevé parloit si noblement le lan
Théologie la plus sublime, savoi
gayer, pour ainsi dire, avec le
& leur préparer un lait capable d
stenter, jusqu'à ce qu'ils fussent
participer à la nourriture des f
Prieres Ecclésiastiques forment u

longues lectures. Tout ce qui concerne l'Office de l'Eglise y est expliqué. On voit à la tête de chaque Pseaume, un sommaire qui en expose le sujet en peu de mots. M. de Meaux a mis dans les endroits difficiles de courtes explications, tant pour éclaircir le texte quelquefois obscur, que pour réveiller de tems en tems le feu de la piété dans le cœur des fidéles.

Nous rapporterons ici le jugement que M. Arnauld porta sur le Catéchisme de Meaux. « Je ne sais, dit-il dans une Lettre à M. le Noir Chanoine de Notre-Dame de Paris, comment il est arrivé qu'on ne nous ait envoyé que depuis peu le Catéchisme de Meaux. Je l'ai lu aussi-tôt avec beaucoup de satisfaction : car il y a une infinité de choses qui m'ont extrêmement plû : les avertissemens sont fort beaux & fort utiles. L'abrégé de l'Histoire sainte qui est au commencement du deuxiéme Catéchisme, est aussi une fort belle chose. On y explique fort bien à quoi on est obligé pour satisfaire au plus grand & au plus indispensable de tous les commandemens, qui est celui de l'amour de Dieu. Mais c'est cela même qui me fait avoir de la peine de la maniere dont on y parle de la nécessité d'aimer Dieu pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence. . . . . On dit bien dans ce Catéchisme, que pour obtenir le pardon de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence, il faut commencer à aimer Dieu ; mais on ne dit pas quel [redacted]

Tom. VII. Lettre 641.

choses : ce qui s'appelle autrement un a
mour dominant. »

Après une discussion exacte & judicieu
se, M. Arnauld ajoûte : « Je conclus d
tout cela, qu'il n'y a pas d'apparence qu
l'Auteur du Catéchisme entende autre cho
se que l'amour dominant, par l'amou
qu'il juge se devoir trouver dans la con
trition imparfaite. Mais il semble que l
chose étant si importante, elle devoit êtr
expliquée plus nettement. Et si on l'avoi
fait, on auroit ôté au Ministre Jurieu tou
te occasion de chicaner sur ce qui est di
dans ce Catéchisme de la contrition im
parfaite, & d'imputer faussement à l'Au
teur, qu'on peut être sauvé sans avoir ja
mais aimé Dieu. Une autre chose qui m
fait de la peine, est qu'il me semble qu
l'on parle trop foiblement de cette néces
sité de l'amour de Dieu dans le Sacremen
de Pénitence. »

M. Bossuet reçut très-bien les avis d
M. Arnauld, comme M. le Noir le mand
à cet illustre Docteur, qui lui en témoi
gna sa joie par la Lettre suivante, écrit

[redacted]

j'ai bien de la joie qu'il ait achevé son Ouvrage pour l'autorité de saint Augustin, contre l'impertinente censure du faux Critique (M. Simon.) Je ne sais s'il a vu le nouveau Bref, qui ordonne si expressément aux Evêques de ne point souffrir que personne soit inquiété par une vague accusation & par le nom odieux de Jansenisme, & qu'il soit exclus d'aucun emploi ecclésiastique, *nisi servato juris ordine eam pœnam commeruisse probatum fuerit.* »

I V.

XII. Ouvrages contenus dãs le troisiéme volume. 1. Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique.

Le troisiéme volume renferme le Traité de l'Exposition de la Foi, & l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes. Le premier fut composé en 1668, pour l'instruction particuliere du Marquis de Dangeau, dont la mere étoit petite-fille du fameux Duplessis Mornay. Cet Ouvrage n'étant encore que manuscrit, fut communiqué au Maréchal de Turenne, qui en fut si touché, qu'il en fit faire grand nombre de copies, qu'il communiqua à quelques Protestans de ses amis. M. Bossuet le fit imprimer en 1671, avec les approbations de plusieurs Evêques & des Théologiens les plus habiles. Le dessein de ce Traité est de proposer les vrais sentimens de l'Eglise Catholique, & de les distinguer de ceux qui lui ont été faussement attribués. Et afin que personne ne pût douter que ce qui est [redacted]

décisivement sur les matieres dont il
question. Afin de ne point embrasser t
de matiere, l'illustre Prélat n'entrepr
de traiter que des dogmes qui ont eng
les Réformés à se séparer de la Comm
nion Romaine ; & il leur promet que
qu'il dira pour faire entendre les décisi
du Concile de Trente, sera manifest
ment conforme à la doctrine de ce mê
Concile, & aura l'approbation de to
l'Eglise.

Aussi-tôt que ce Livre parut, les Mi
stres Protestans prirent l'allarme. Ils r
procherent à M. Bossuet que sa doctri
n'étoit pas la même que celle de l'Egli
Romaine, & qu'au reste les adoucisseme
qu'il avoit pris, déplairoient à l'Eglise
Rome sans satisfaire les Protestans. L'é
tion qui parut en 1680, auroit dû lev
une partie de leurs difficultés ; puisqu'o
voyoit à la tête un Bref du Pape, & qua
tité d'approbations des plus illustres Théo
logiens de Rome, qui attestoient que l
doctrine qui y étoit contenue, étoit cel
[redacted]

cet Ouvrage. Celle qui est en latin est de M. l'Abbé Fleuri l'Historien.

XIII. 2. Histoire des Variatiõs des Eglises Protestantes.

L'Histoire des Variations parut pour la premiere fois en 1688. Quoique le titre ne semble annoncer qu'une narration historique des différens changemens arrivés dans la doctrine des Protestans ; leurs erreurs y sont mises dans un si grand jour, & elles y sont discutées avec tant de solidité, que l'on peut regarder cet Ouvrage comme une histoire, & en même-tems comme une réfutation complete du Protestantisme. M. de Meaux y suit par-tout l'ordre des tems ; il prend la Réforme dès son origine, & il en fait connoître les Auteurs. On ne l'accusera point d'avoir chargé leurs portraits ; il ne parle que d'après eux, & c'est dans leurs Ouvrages mêmes qu'il va puiser les couleurs dont il se sert pour les peindre. Ces différens portraits, joints à quantité de faits historiques, nécessairement liés au sujet, varient agréablement cet Ouvrage, & le rendent aussi intéressant qu'instructif. Nous en avons fait beaucoup d'usage dans l'Histoire des hérésies du seiziéme siécle.

V.

XIV. Ouvrages cõtenus dans le quatriéme tome. 1. Dé-

Aussi-tôt que l'Histoire des Variations parut, les Ministres Protestans sentirent combien il étoit important pour eux de précautionner les esprits contre un Ouvra-

[redacted]

à ceux de sa Communion. Burnet p
1689, sa Critique des Variations,
rut d'abord en Anglois : elle fut
en François la même année & im
Amsterdam. La Réponse de Basn
imprimée à Roterdam en 1690. E
insérée dans son Histoire de l'E
1699. M. Bossuet répondit direct
Jurieu & à Basnage : il ne fit p
Ouvrage exprès contre Burnet ; il
tenta de le réfuter en écrivant
les deux premiers. La réponse de
Meaux à Basnage parut en 1691.
intitulée : *Défense de l'Histoire des*
tions des Eglises Protestantes, contre
ponse de M. Basnage, Ministre de
dam.

XV. 3. Avertissemens aux Protestans.

Les avertissemens que M. de M
dressa aux Protestans, servent de
à la Critique que le Ministre Jurie
l'Histoire des Variations dans plusie
tres pastorales qu'il répandit parm
de sa Communion. Ce Ministre pri
réfuter M. Bossuet, une route assez

tems si respectables, qui sont les plus beaux jours de l'Eglise. M. de Meaux dans son premier Avertissement, réfute ces calomnies avec cette force de raisonnement, qui caractérise tout ce qui est sorti de sa plume. Il suit son adversaire pied à pied; à chaque pas qu'il fait, il démontre ses écarts; & à mesure qu'il dissipe l'erreur, il établit la vérité sur ses ruines. Dans le second & troisiéme Avertissement, M. Bossuet attaque la Réforme en général, & il se sert des Ouvrages mêmes du Ministre pour la convaincre d'erreur & d'impiété. Il s'agit dans le cinquiéme Avertissement, de l'obéissance dûe aux Souverains; article sur lequel la Réforme a renversé tous les principes de la Religion. M. de Meaux le prouve aux Ministres par différens exemples. Jurieu avoit attaqué même l'indépendance des Rois. On sent l'avantage qu'avoit M. de Meaux à réfuter une doctrine si fausse & si pernicieuse.

Le sixiéme Avertissement est sur le même sujet que le premier. Jurieu à qui M. Bossuet avoit reproché d'autoriser le Socinianisme, écrivit plusieurs Lettres pour se justifier. La collection de ces Lettres formoit un Ouvrage qu'il intitula: *Tableau du Socinianisme.* Cet Ouvrage, bien loin de le justifier des erreurs Sociniennes, fournit encore à M. de Meaux de nouvelles preuves contre ce Ministre. Ce Prélat entreprend de faire voir dans cet Avertisse-

[redacted]

3. Conférence avec le Ministre Claude.

te, s'étoit sentie vivement tou
lecture du Traité de l'Exposition
qui, quelques années auparavant
des impressions si salutaires sur
Turenne son oncle. Elle souhait
long-tems d'entrer dans le sein de
mais il lui restoit encore des dou
l'empéchoient d'effectuer ses desir
dant fatiguée de ses incertitudes
solut de s'adresser à M. de Meau
en tirer des éclaircissemens capal
décider; & afin que ce qui faisoit
re de ses inquiétudes fût discut
gueur, elle prit le parti de met
vis M. Bossuet, le plus savant
délié Protestant qu'il y eût alors,
stre Claude. Ils consentirent l'un
à entrer en conférence. Elle fut
pour le premier Mars 1678. M.
en fut averti par une Lettre que l
M. le Duc de Richelieu. Le Prél
dit à Paris au tems marqué. La ve

ıstant, pour la préparer à entendre uti-
nent ce qui seroit dit dans la Conférence
lendemain. Il y eut peu de personnes
nvitées pour assister à cette Conférence ;
ıis tous ceux qui s'y trouverent étoient
la Religion Réformée, excepté Madame
Maréchale de Lorge. M. de Meaux fait
différens endroits de grands éloges de la
ence, de la politesse & de la douceur du
nistre Claude. Il écoutoit patiemment,
ıarloit nettement & avec force. Il pres-
t les difficultés avec la derniere préci-
n ; & il ne s'écartoit jamais de l'objec-
n proposée, que lorsque la foiblesse de
cause l'obligeoit d'avoir recours aux sub-
tés. Nous ne pouvons entrer dans le dé-
de ce qui fut discuté dans cette célé-
Conférence.

Le lendemain M. de Meaux alla rendre
te à Mademoiselle de Duras, & il lui
ına de nouvelles instructions : il les re-
ıvella encore quelque tems après, dans
: conversation qu'il eut avec cette De-
iselle dans l'appartement de Madame la
chesse de Richelieu à Saint Germain.
in le 22 Mars 1678, elle fit son abju-
on dans l'Eglise des Peres de la Doc-
e Chrétienne, entre les mains de M.
suet. Mademoiselle de Duras mourut
née suivante. Il y eut deux éditions in-
le la Relation de cette Conférence, la
nicre en 1681, & la seconde en 1682,
c un Avertissement de M. Bossuet. Le
ıistre fit aussi une Relation à laquelle il
[redacted]

niens de la doctrine réformée
voir qu'une Religion qui aba
à la doctrine des particuliers,
ci indociles & préſomptueux ;
vain qu'elle vante l'autorité d
puiſque chacun eſt libre de l'e
façon : que par ſa ſéparation
les Egliſes Chrétiennes, elle
ractere des anciennes ſectes hér
les abus qu'elle s'imaginoit
l'Egliſe Catholique, n'auroie
l'engager dans un ſchiſme qui
ſance à tant de déſordres.

VI.

XVII. Ouvrages que renferme le cinquiéme Tome. 1. Traité de la Communion

La plûpart des Ouvrages qu
le cinquiéme volume, regarde
Proteſtans. Le premier eſt un
Communion ſous les deux
Boſſuet le publia en 1682, po
aux reproches que les Réform

[redacted]

partie qui traite de la pratique de l'Eglise au sujet de la Communion, M. Bossuet fait voir que l'ancien usage étoit que l'on communiât sous une ou sous deux espéces, sans qu'il se soit jamais formé aucun doute sur l'intégrité de ce Sacrement. Il le prouve premiérement par la communion des malades; 2. par celle des enfans; 3. par la communion domestique, lorsque l'usage étoit qu'on emportât chez soi la sainte Eucharistie; 4. enfin par la communion que l'on administroit à l'église les jours de solemnité.

M. de Meaux termine cette premiere partie, par une exposition succincte des sentimens des derniers siécles fondés sur la pratique de l'Eglise ancienne. L'Eglise a laissé long-tems communier sous les deux espéces indifféremment: elle les a ordonnées l'une & l'autre pendant quelque tems; elle a ensuite réduit la communion à une seule espéce, prête à reprendre les deux, si l'utilité générale le demandoit. Au Concile de Basle, la coupe fut accordée aux Bohémiens, à condition qu'ils reconnoîtroient la présence réelle de Jesus-Christ sous une espéce comme sous l'autre: & l'on fut prêt d'accorder la même chose aux Allemans. Paul III & Pie IV, à la priere de l'Empereur & de plusieurs Princes Allemans,

[redacted]

qui concerne les Sacremens, l'Egliſe n'a jamais cru pouvoir diſpenſer de ce qui en faiſoit la ſubſtance. Lors donc qu'elle a ordonné la communion ſous une ou ſous deux eſpéces, ſa conduite a été fondée ſur cette vérité, que la ſubſtance du Sacrement eſt toute entiere dans une ſeule eſpéce. Les deux eſpéces ſont à la vérité néceſſaires pour l'expreſſion du ſacrifice; mais pour l'application qu'on en fait aux fidéles, une ſeule ſuffit. En finiſſant cet Ouvrage, M. Boſſuet répond à différentes objections.

XVIII. 2. Inſtruction ſur les promeſſes faites à l'Egliſe.

En 1700, M. Boſſuet publia une Inſtruction Paſtorale ſur les promeſſes de l'Egliſe, c'eſt à-dire, qu'il entreprit de faire voir ſur quel fondement Jeſus-Chriſt a établi ſon Egliſe, & quelles ſont les promeſſes qu'il lui a faites. Entre celles-ci il en diſtingue de deux ſortes: les unes s'accompliſſent ſur la terre, les autres ſont pour le ciel. Ici l'Egliſe eſt établie ſur les Prophétes, les Apôtres & ſur la pierre angulaire qui eſt Jeſus-Chriſt. La ſucceſſion de ſes Paſteurs ne peut être interrompue, non [redacted]

[redacted]

les fidéles les recevront. Cette Eglise sera immuable, incorruptible ; un même gouvernement subsistera jusqu'à la fin ; la succession des Pasteurs y sera permanente & sans interruption ; le point fixe de l'unité sera évident ; mêmes Pasteurs, même foi, mêmes Sacremens ; c'est à ces marques qu'on reconnoîtra les enfans de l'Eglise, & qu'on distinguera ceux qui s'en séparent. L'hérétique sera forcé de se condamner lui-même, parce que sans beaucoup d'efforts, il est aisé de remonter à la source de toutes les sectes, de montrer & de nommer le premier Novateur. De quelque façon que les sectaires s'y prennent pour se procurer quelque ressemblance avec la véritable Eglise, il sera toujours facile de leur prouver que l'Eglise étoit avant eux, qu'ils en sont sortis, & que ce sont eux qui ont commencé à l'abandonner.

M. de Meaux tâche ensuite de dissiper les craintes injustes des Prétendus Réformés, qui appréhendent que sous le nom d'autorité de l'Eglise & sur la foi des promesses, on n'usurpe le droit de faire croire aux fidéles tout ce que l'on voudra. Il leur démontre deux choses : la premiere, que la foi de l'Eglise étant une, on ne propose rien à croire aux fidéles que ce qui a été

[redacted]

l'Ecriture, que sur la Communion sous les deux espéces, & sur l'Office divin en langue vulgaire. Quelque tems après que cette Instruction eut été rendue publique, M. Basnage donna son *Traité des Préjugés faux & légitimes*, en trois volumes in-8. M. de Meaux répondit à l'article qui le regardoit dans cet Ouvrage, par une seconde Instruction, dans laquelle il explique plus en détail ce qu'il avoit dit dans la premiere, & il répond ensuite aux différentes objections de son adversaire. Cette Instruction renferme d'excellens principes sur l'unité & la visibilité de l'Eglise; & l'illustre Auteur y fait voir l'horreur que tout Chrétien doit avoir du schisme. On en avoit également horreur dans l'Eglise Judaïque. Cette Eglise qui étoit alors la véritable, n'a pas cessé d'être visible; le ministere Sacerdotal & le culte divin y ont toujours été en vigueur, & son autorité a toujours été subsistante jusqu'à sa ruine totale.

IX. Exhorta- ux nou- Con-

Dans le tems des mouvemens que causa parmi les Réformés, la révocation de l'Edit de Nantes, plusieurs d'entre eux ren-

de mots différens points de controverses, M de Meaux finit par une exhortation très-instructive aux Nouveaux Convertis, pour les engager à s'approcher dignement des Sacremens de l'Eglise : il leur parle de la Pénitence, de l'Eucharistie, & en passant de la Communion sous une espéce, & de la Confirmation. Cette Lettre est dattée du 24 Mars 1686. On trouve ensuite une Lettre sur l'adoration de la Croix, qui est une réponse à des difficultés proposées sur ce sujet. Cette Lettre est remplie d'instructions très-solides & capables de contenter toute personne raisonnable. Elle est dattée du 17 Mars 1691.

XX. 4. Explication de quelques difficultés sur les prieres de la Messe.

L'Ouvrage qui a pour titre : *Explication de quelques difficultés sur les prieres de la Messe*, a été fait pour un nouveau converti, qui avoit consulté M. de Meaux sur des difficultés tirées de la Liturgie. Avant que de répondre aux difficultés, M. de Meaux distingue deux actions principales dans la célébration de l'Eucharistie, l'oblation & la participation ou la réception. L'oblation consiste en trois choses : 1. L'Eglise offre à Dieu le pain & le vin. 2. Elle lui offre le corps & le sang de Jesus-Christ. 3. Enfin, elle s'offre elle-même. M. Bossuet entre ensuite dans l'examen des difficultés & y répond. Si on y présente l'oblation sous

des Saints. Ceci a rapport à la
tion principale de la célébration
chariſtie, qui eſt la réception o
cipation. On demande la ſancti
tous ceux qui aſſiſtent au Sacrifi
doivent y participer réellement ;
cela que l'on implore les prieres
Saints.

On offre le Sacrifice par les
Saints & pour eux-mêmes, c'
pour honorer leur mémoire, p
graces à Dieu de la gloire dont il
ronnés. Les bénédictions que l'o
la ſainte hoſtie & ſur le calice,
dent que les fidéles ; on deman
ſignes extérieurs, que ceux qui
le corps & le ſang de Jeſus-Chr
remplis de toute bénédiction : c
tain par la priere qui accompag
nédictions. Par rapport à l'ado
l'Euchariſtie que les Proteſtans a
tre point recommandée dans le

:onsécration. Toutes les Liturgies en
: une mention expresse ; l'Eglise Grec-
& l'Eglise Latine conviennent à de-
ıder à Dieu qu'il change les dons offerts,
:orps & au sang de Jesus-Christ ; tou-
a différence consiste seulement en ce
l'une a mis cette priere avant les pa-
s de Jesus-Christ, & l'autre l'a mise
's.

'Ouvrage qui suit, est la réfutation du
échisme de Paul Ferri, Ministre de
z. C'est le premier Ecrit de M. Bossuet.
compofa à l'âge de vingt-sept à vingt-
ans, étant alors Archidiacre de Metz.
Ministre Ferri avoit établi deux pro-
:ions principales dans son Catéchisme :
)ue la Réformation avoit été nécessai-
2. Qu'autrefois on avoit pu se sauver
l'Eglise Romaine, mais qu'on ne le
'oit plus depuis la Réformation. M.
ıet répond, qu'une Réforme pouvoit
nécessaire par rapport à la discipline
ıx mœurs, mais nullement par rap-
à la doctrine, qui depuis le commen-
'nt de l'Eglise, s'est toujours conser-
dans toute sa pureté. Toute Réforme
mporte avec elle la division & le schis-
loin d'être nécessaire est extrême-
pernicieuse; 1. Parce qu'il est impos-
de faire son salut dans le schisme. 2.
: qu'il n'est jamais permis de se sépa-
e l'Eglise. Elle seule peut engendrer
ıfans pour le Ciel. M. Bossuet prou-
i l'infaillibilité de l'Eglise & l'obéis-
[redacted]

XXI.
5. Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri.

ître, M. Boſſuet lui démontre
lon ſes principes, on a pu ſe ſ
fois dans l'Egliſe Romaine, o
core aujourd'hui, parce que l'
à préſent dans les mêmes prin
avoit dans le tems de la Réform
qui lui reſtent attachés, ſont
dans ſa voie du ſalut, comme
avant cette prétendue réforme,
du par-tout le ſchiſme, le déſo
reur. M.Boſſuet dans ce même C
l'apologie de la foi du Concile
touchant la juſtification & le mé
nes œuvres, & expoſe dans tout
té les vérités de la Grace.

XXII. Sermon ſur l'Unité de l'Egliſe. Inſtructions ſur le Jubilé.

Après les Ouvrages qui rega
ctement les prétendus Réform
trouve dans ce même cinquiém
quelques autres qui, quoique a
Catholiques, ont cependant que
l'inſtruction & à la converſion
ſtans; le Sermon ſur l'Unité d
l'Inſtruction ſur le Jubilé, &

:ties. Dans la premiere, il fit voir la
ıuté & l'unité de l'Eglise dans son tout,
st-à-dire, dans l'assemblage de toutes les
lises Chrétiennes, qui sont unies de
nmunion avec celle de Rome. Dans la
onde, il parla de la beauté & de l'unité
l'Eglise dans chacun de ses membres,
le-là il prit occasion de parler de l'E-
e Gallicane en particulier. Dans la troi-
ne partie, il prouva que la beauté &
ııté de l'Eglise en général étoient des
lités permanentes promises à elle seule
urables jusqu'à la fin des siécles, sui-
t les promesses de Jesus-Christ. L'Ora-
: finit par faire voir les avantages que les
:iculiers trouvent dans leur attachement
Unité Catholique.
.e Jubilé de l'année sainte ayant été
oyé en France au commencement du
huitiéme siécle, M. de Meaux donna
Mandement pour le publier dans son
cèse. Il l'accompagna d'un exercice spi-
el & de méditations aussi pieuses que
les, dans lesquelles, en nourrissant son
it, on trouve aussi de quoi échauffer
cœur par les prieres les plus affectueu-
Cet exercice est suivi d'une instruc-
sur le Jubilé, dans laquelle il expli-
la nature & l'effet du Jubilé, & le
en de gagner les indulgences qui y sont
[redacted]

tant à édifier les peuples qu'à les instruire! elle est du 24 Septembre 1688. Dans une autre fort étendue, qui est du 16 Août 1691, le Prélat entre dans un grand détail de la décence extérieure que les Ecclésiastiques doivent observer, tant aux Offices de l'Eglise, que dans l'administration des Sacremens & autres fonctions de leur état. On en trouve une autre qui regarde les laïques, à qui M. de Meaux recommande l'exactitude au service de l'église, & de passer saintement les jours de Fêtes & de Dimanches; il dispense les habitans de la campagne de l'observation entiere des Fêtes, dans les saisons qui demandent un travail continuel de leur part; elle est datée du 16 Octobre 1698.

XXIV. 1. Lettre des cinq Prélats contre le Cardinal Sfondrate. Mémoire sur l'Abbaye de Jouarre.

Au mois de Février 1697, deux Archevêques, savoir M. le Tellier Archevêque de Reims, & M. de Noailles Archevêque de Paris, M. Bossuet Evêque de Meaux, M. Seve Evêque d'Arras & M. Feydeau de Brou Evêque d'Amiens, écrivirent une Lettre au Pape au sujet d'un Livre qui portoit pour titre: *Nodus prædestinationis dissi-*

[redacted]

la mort du Cardinal. Il avoit prétendu y mettre à découvert & dans un grand jour, le mystere impénétrable de la prédestination. Au lieu des grandes vérités que l'Auteur avoit prétendu mettre au jour, on n'y trouva que de grandes erreurs sur la grace, le péché originel, l'état des enfans morts sans Baptême, &c. Ce fut ce qui engagea les cinq Prélats dont nous avons parlé, à écrire au Pape pour lui dénoncer cet Ouvrage. Le Pape leur fit réponse le 6 Mai de la même année, & il les assura qu'il alloit nommer des Commissaires pour l'examiner. L'affaire ne fut point suivie, & l'on n'en est pas surpris quand on fait attention que Clément XI avoit eu pour maître le Cardinal Sfondrate, & qu'il étoit très-favorable aux Jesuites.

Le cinquiéme volume est terminé par les piéces du procès qu'eut M. de Meaux avec Madame Henriette de Lorraine, Abbesse de Jouarre, au sujet de l'exemption de visite que cette Dame prétendoit avoir dans cette Abbaye & dans tout ce qui en dépend. Après bien des contestations & différens Mémoires produits de part & d'autre, il y eut Arrêt le 26 Janvier 1690, qui remit l'Abbaye de Jouarre sous la Jurisdiction de l'Evêque de Meaux. Le Mémoire de ce [redacted]

ture-sainte, & un Traité sur la Comé
Nous allons donner une idée de ces d
excellens Ouvrages. M. Bossuet qui é
chargé de l'éducation d'un Prince C
tien, crut devoir puiser dans les so
les plus pures, la régle & le modéle
bon Gouvernement.

Cette politique n'est point un Ouv
ordinaire, fondé sur des conjectures ot
raisonnemens humains. Elle est tirée
propres paroles de l'Ecriture ; c'est l'E
saint qu'on y entend. Cet Ouvrage est
sé en dix livres. L'Auteur traite da
premier, des principes de la Société
le. Il s'agit dans le second, de l'auto
M. Bossuet fait voir que l'autorité R
& héréditaire est la plus avantageuse
un bon Gouvernement. Il ne cond
pas les autres formes de Gouvernem
mais il s'arrête à l'autorité Royale,
qu'il avoit composé cet Ouvrage pour
struction d'un Prince destiné à la M
chie. Il explique ensuite les caracter
l'autorité Royale, qu'il fait consister à
sacrée, absolue soumise à la raison, ce

premiers livres qui renferment ce qu'il y a de plus essentiel pour l'instruction d'un Prince. Les quatre derniers qui n'étoient qu'ébauchés, sont restés long-tems dans cet état ; mais l'Ouvrage ayant été mis entre les mains de M. le Duc de Bourgogne, ce Prince engagea l'illustre Auteur à travailler à ces quatre derniers livres. M. Bossuet obéit ; mais occupé de plusieurs affaires importantes, il ne put leur donner le dégré de perfection que l'on admire dans les six premiers, ni y ajoûter une récapitulation, comme il a fait à la plûpart de ses autres Ouvrages : on voit cependant que c'étoit son dessein, par quelques mots que l'on trouve écrits de sa main à la fin de la copie originale de cette Politique, où il y avoit en titre, *Abbrégé & conclusion de ce Discours.* On a tâché d'y suppléer, en mettant un passage de saint Augustin de la Cité de Dieu, qui sembloit véritablement être fait pour servir de conclusion à cet Ouvrage.

XXVI. Réflexions sur la Comédie.

Le septiéme volume est terminé par les Maximes & les Réflexions de M. de Meaux sur la Comédie. Il composa cet Ouvrage en 1694, à l'occasion d'un Ecrit imprimé en la meme année, dans lequel le Pere Caffaro Théatin, avoit employé les autorités, le raisonnement, & ce qu'il appel-

[redacted]

réfutant. L'Auteur y avoit avancé d'abord que le Théâtre étoit aujourd'hui très-épuré, & qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaſte ne puiſſe entendre. M. de Meaux accorde que le Théâtre eſt épuré, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas ſi ouvertement diſſolu qu'il l'étoit dans les premiers tems; mais cette prétendue pureté ne conſiſte pour l'ordinaire, que dans le choix des termes & dans des tours étudiés qui diſent moins ouvertement, mais ſouvent avec plus de danger, ce que des oreilles chrétiennes ne devroient jamais entendre. D'ailleurs dans ce qu'on appelle préciſément Comédie, la vertu & la piété y ſont le plus ſouvent tournées en ridicule: la corruption y eſt quelquefois condamnée, mais d'une façon qui l'excuſe preſque toujours. On en plaiſante, on en rit; & ſi la pudeur y eſt quelquefois ménagée, ce n'eſt qu'en couvrant les obſcénités d'une mince écorce, d'une gaze légere, qui fait d'autant plus de déſordres, qu'elle préſente le crime avec des apparences plus trompeuſes & plus ſéduiſantes.

[redacted]

molesse. Il a déploré ses égaremens quand il a songé à son salut. Lulli a proportionné les accens de ses chanteurs & de ses chanteuses à leurs récits & à leurs vers.

Il est très-faux que les représentations des passions agréables ne les excitent que par accident : car il n'y a rien de plus direct, de plus essentiel, de plus naturel à ces piéces, que ce qui fait le dessein formel de ceux qui les composent, de ceux qui les récitent, de ceux qui les écoutent. Le premier principe de l'Auteur & de l'Acteur, c'est d'émouvoir le spectateur & de le transporter de la passion qu'il veut exprimer. L'histoire, dit-on, se sert aussi souvent des paroles capables d'exciter les passions. Quelle erreur de ne savoir pas distinguer entre l'art de représenter les mauvaises actions pour en inspirer de l'horreur, & celui de peindre les passions agréables d'une maniere qui en fasse goûter le plaisir ! Si les peintures immodestes sont si dangereuses, combien le sont plus les représentations du Théâtre, où ce ne sont point des traits morts ou des couleurs sèches qui agissent, mais de vrais mouvemens qui mettent en feu tout le parterre & toutes les loges.

La passion, dit-on, paroît sur le Théâtre, mais c'est comme une foiblesse. Je le

a-t-il aussi dans Moliere ? Ce malheureux a fait voir à notre siécle, le fruit qu'on peut espérer de la morale du Théâtre, qui n'attaque que le ridicule du monde en lui laissant toute sa corruption. Il passa des plaisanteries du Théâtre parmi lesquelles il rendit le dernier soupir, au Tribunal du souverain Juge : c'étoit en jouant son malade imaginaire. Ceux qui ont laissé sur la terre de plus riches monumens, n'en sont pas plus à couverts de la justice de Dieu. Ni les beaux vers ni les beaux chants ne servent de rien devant lui, & il n'épargnera pas ceux qui en quelque maniere que ce soit, auront entretenu la concupiscence. La flamme secrete d'un cœur trop disposé à la volupté, n'est ni rallentie ni corrigée par l'idée du mariage. La passion ne saisit que son propre objet, la sensualité est seule excitée. On se livre aux impressions de l'amour sensuel ; & le remede du mariage vient trop tard. D'ailleurs que les mariages des Théâtres sont sensuels & qu'ils sont horribles aux yeux de la foi ! Ce qu'on y veut, c'en est le mal. Ce qu'on

[redacted]

Quelle mere tant soit peu honnête, n'aimeroit pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le Théâtre? Un certain fonds de joie sensuelle, je ne sais quelle disposition inquiette & vague au plaisir des sens, qui ne tend à rien & qui tend à tout, est la source secréte des crimes. La malignité de la concupiscence se répand dans l'homme tout entier. Elle coule, pour ainsi dire, dans toutes les veines, & pénétre jusqu'à la moële des os. C'est une racine envenimée qui étend ses branches par tous les sens, qui se prêtent la main mutuellement. Il se fait de leur union un enchaînement qui nous entraîne dans l'abîme du mal. Dans l'opération des sens, il y a la nécessité, l'utilité, la vivacité & *libido sentiendi*. Les trois premieres qualités sont l'ouvrage de Dieu, au milieu duquel la concupiscence établit son siége. Les cinq sens sont cinq ouvertures par où elle prend son cours. Le spectacle saisit les yeux, les tendres discours, les chants passionnés pénétrent le cœur par les oreilles. Quelquefois la corruption vient à grands flots, quelquefois elle s'insinue comme goutte à goutte, à la fin on n'en est pas moins submergé. On a le mal dans le sang & dans les entrailles avant qu'il éclate par la fiévre. Dans les ames comme dans les corps, il y [redacted]

sentent point le danger des spectacles. Poré-
sez-les; ils vous en diront autant des nu-
dités & des mauvais tableaux. Ils n'ont
garde de rien sentir; gâtés comme ils sont,
ils ne sentent point qu'ils se gâtent, & ne
s'apperçoivent pas du poids de l'eau quand
ils en ont par dessus la tête. Il ne faut pas
craindre seulement le mal qu'on fait aux
spectacles, mais aussi le scandale que l'on y
donne.

Mais, dit-on, tout est plein de dangers,
même à l'église, &c. Tout est capable
d'exciter les passions. Quelle conséquence
faut-il en tirer? Tout est plein d'inévita-
bles dangers: donc il en faut augmenter le
nombre. Toutes les créatures sont un pié-
ge & une tentation à l'homme; donc il e
permis d'inventer de nouvelles tentatio
& de nouveaux piéges pour prendre l
ames. La conséquence est belle. M. Boss
prouve ensuite que l'on a tort d'alleg
les Loix en faveur de la Comédie. Il
faux que les Peres n'aient blâmé dans
spectacles que l'idolâtrie & les impudic
manifestes. Ils y ont blâmé l'inutilité
... commotion de l'esprit

pour entretenir l'eſprit de priere qui
: être·continuel ? Sans raconter ici tous
maux qui accompagnent les ſpectacles,
ne cherche qu'à s'étourdir & à s'oublier
même, pour calmer la perſécution de
inexorable ennui, qui fait le fond de
'ie humaine, depuis que l'homme a
lu le goût de Dieu. Les ſpectacles ſont
:ndus aux Clercs par des raiſons qui
:ent contre tous les Chrétiens, de mê-
que la défenſe de l'uſure faite aux
rcs.

Iais, dit-on, il faut trouver du relâ-
ment à l'eſprit, & un amuſement aux
ırs & au peuple. La nature eſt ſi riche
magnifiques ſpectacles. La Religion,
ſoins domeſtiques ne fourniſſent-ils pas
occupations où l'eſprit peut ſe relâ-
: ? Un Chrétien a-t-il donc tant beſoin
ılaiſir, qu'il lui en faille procurer avec
d'appareil ? Si notre goût dépravé ne
ontente pas de choſes ſi ſimples, du
ns faut-il chercher un relâchement plus
leſte, moins diſſipant & ſur-tout exempt
angers. Les ſages Payens eux-mêmes
ouvoient les ſpectacles. On paſſe, dit
on, de l'imitation à la choſe même.
:oit ſaper le Théâtre par le fondement
ui ôter juſqu'aux Auteurs, loin de lui

[redacted]

le monde & le Théâtre qui e
ſont également réprouvés ;
avec tous ſes charmes & tout
qu'on repréſente dans les C
ſi, comme dans le monde,
ſualité, curioſité, oſtentatio
on y fait aimer toutes ces
qu'on ne ſonge qu'à y fai
plaiſir. Le ſilence dans l'E
ſpectacles, vient de ce qu'il
pas parmi les Juifs. Toute
condamne ſans les nommer.

M. Boſſuet répond enſui
objections tirées de ſaint Th
Antonin. L'expérience, d
Prélat, montre à quoi s'eſt t
forme de la Comédie. Le li
ſier eſt demeuré dans les fa
piéces comiques tiennent b
ne peut goûter les piéces
n'y a point d'amour ; & to

lices pures. *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua.* Jesus-Christ parle au cœur avec une douceur qui surpasse infiniment toutes les vaines douceurs du monde. Il fait naître dans une ame pieuse, par la consolation du Saint-Esprit, l'effusion d'une joie divine; un plaisir sublime dont le monde n'a pas l'idée, par le mépris de celui qui flatte les sens; un inaltérable repos dans la paix de la conscience & dans la douce espérance de posséder Dieu : nul récit, nulle musique, nulle chant ne tient devant ce plaisir. S'il faut, pour nous émouvoir, des spectacles, du sang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau & de plus touchant que la mort sanglante de Jesus-Christ & de ses Martyrs; que ses conquêtes par toute la terre, & le régne de sa vérité dans les cœurs; que les fléches dont il les perce, & que les chastes soupirs de son Eglise, & des ames qu'il a gagnées & qui courent après ses parfums ?

VIII.

XXVII. Ouvrages contenus dãs le huitiéme volume. Discours sur l'Hi-

L'excellent Discours de M. Bossuet sur l'Histoire Universelle, forme la partie la plus considérable du huitiéme volume. M. de Meaux le composa en 1679, en même-tems que la *Politique tirée de l'Ecriture-sain-*

[redacted]

cipaux dans la composition
cours, la Religion & les
quelques noms que ceux-ci
ces derniers naissent & se dét
tour, les plus puissans sont
ruine fait plus de bruit; ma
une durée constante. La Relig
traire, toujours la même, de
& inébranlable au milieu de
secousses qui changent succe
face de l'univers: voilà ce que
veut imprimer dans l'esprit de
& ce qu'il y grave en effet par
lumineux qui portent avec eu
clarté & l'évidence.

Ce Discours est divisé en
Dans la premiere, M. Bossuet
brégé suivant l'ordre des tems,
concernent & la Religion& le
rapporte ensuite ces faits e
dans les deux autres parties. L
regarde que l'établissement &
pétuelle de la Religion. On

tems, les faits principaux qui les précédent ou qui les suivent. Ce Prélat compte douze époques jusqu'à Charlemagne.

M. de Meaux s'attache dans la seconde partie, à démontrer la suite constante de la Religion depuis le commencement du monde. Il expose les différens états du Peuple de Dieu, d'abord sous la Loi de nature & sous les Patriarches. Il passe ensuite à Moyse & à la Loi écrite; de-là il vient à David & aux Prophétes, il fait voir l'état de la Religion dans le tems de la captivité des Juifs & après leur retour. Jesus-Christ paroît, l'Evangile est publié, les persécutions s'élévent, la Religion subsiste toujours; en vain les hommes font les derniers efforts pour l'abattre, l'enfer qui les soutient, ne peut faire réussir leurs projets; l'Eglise d'abord victorieuse de l'idolâtrie, triomphe ensuite de toutes les erreurs. M. Bossuet finit cette seconde partie, par une réflexion très-importante sur l'autenticité des Livres saints, & sur le rapport qu'ils ont entre eux. Les miracles éclatans que les Hébreux ont vus de leurs yeux, & qui servent à présent à confirmer notre foi, sont conservés encore aujourd'hui dans des actes autentiques, que ce même Peuple nous a transmis; ces actes [redacted]

ftamment en vénération ; on n
cachés mystérieusement aux y
ples ; ils ont été & sont encore
dans les mains de tout le mond

Les miracles de Jesus - Ch
écrits avec la même exactitud
en sont répandus par toute la
a examinés, on les a combat
pu ni les détruire ni les ébran
férens Livres qui composent
Testament, ont entre eux un
dent, les Actes des Apôtres so
de l'histoire de l'Evangile, l
ont avec eux une liaison néce
collection de ces Ecritures se
l'Ancien Testament, qu'elle
presque à chaque page, tou
Moyse, tout y est fondé sur l
lui qui a dit, c'est lui qui a éc
moignage est sûr. Jesus-Chri
rappelle toujours la Loi de M
crits des Prophétes & des P
sont autant de témoins qui dé

pas ſi le Livre étoit moins ancien, & ſi l'on eût été moins ſcrupuleux à le donner tel qu'on le trouvoit, ou enfin ſi l'on eût pris la liberté d'y corriger ce qui faiſoit de la peine. Il y a les difficultés qui naiſſent de l'ancienneté, lorſque les lieux ont changé de nom ou de ſituation, lorſque les dates ſont oubliées, lorſque les généalogies ne ſont plus connues, & qu'il eſt impoſſible de remédier aux fautes d'un copiſte négligent; mais trouve-t-on de réelles difficultés dans le fond ou dans la ſuite de l'hiſtoire? Non. Tout y eſt ſuivi; & l'obſcurité même que l'on y trouve, ne ſert qu'à rendre ſon antiquité plus vénérable. Les difficultés que l'on forme contre les Livres du Nouveau Teſtament, n'ont pas plus de force; aucune n'attaque ni le fond de la doctrine, ni la vérité de l'hiſtoire: pourquoi donc ce Livre ſaint trouve-t-il tant d'adverſaires? Eſt-ce après un mûr examen qu'on s'éléve contre lui? a-t-on juſqu'à préſent propoſé quelque objection ſérieuſe, qui puiſſe détourner un eſprit raiſonnable de s'y ſoumettre? Nullement. La plus forte objection eſt dans la dépravation du cœur de l'homme: on veut rejetter ce Livre, parce qu'on le regarde en quelque façon comme l'ennemi du genre-humain; il oblige les hommes à ſoumettre leur eſprit à Dieu & à réprimer leurs

de la chute de l'Empire Rom
général, quoiqu'il ne s'agisse p
rectement de la Religion, ce Pr
ne son lecteur de tems en tems
le doigt de Dieu marqué dans tout
tions que les différens Etats or
elles ont toutes servi à la Relig
conservation du Peuple de Dieu
pendant que les plus puissantes
sont abattues sous les coups vic
leur porte, la Religion, quoiq
attaquée, se soutient par ses p
ces: marque certaine que c'es
seule que consiste la véritable
que c'est sur elle seule que l'on p
de solides espérances. Cet Ouv
imprimé pour la premiere fois
in-4. On en a ensuite multiplié
à Paris, à Lyon & à Amsterdam.
duit en Italien & en Latin.

XXVII. Eloge de cet Nous rapporterons ici le jug
porta de cet Ouvrage M. Nico

ne l'avoir pas déja lu & relu pluſieurs fois ; je ne ſais même ſi l'on ne pourroit point dire qu'il y a de l'injuſtice en cela. Car c'eſt un devoir que les perſonnes judicieuſes doivent aux Ouvrages ſolides & judicieux, comme celui-là, de les diſtinguer par une application & une approbation particuliere, de la foule de ces Ecrits qui ne ſont propres qu'à contenter l'imagination & non la raiſon. Enfin je crois qu'on vous pourroit faire juſtement ſcrupule de vous être privée juſqu'à préſent du profit que vous en pouviez tirer, y ayant peu de livres où un eſprit bien fait puiſſe trouver plus de lumiere. Pour vous en perſuader, Madame, je n'ai qu'à vous dire que la véritable piété conſiſte à établir de telle ſorte Jeſus-Chriſt dans notre eſprit & dans notre cœur, que tout le reſte nous paroiſſe un pur néant, & que nous ne cherchions qu'en lui la grandeur, la gloire, la juſtice, la ſageſſe, le repos & le bonheur. C'eſt cette idée de Jeſus-Chriſt qui peut ſeule nous délivrer de l'eſtime de tout ce qui nous flatte & qui nous plaît dans le monde, & réduire tous nos deſirs à l'unique plaiſir d'être placés dans ſon corps & d'être du nombre de ſes membres vivans, pour y vivre de ſa vie & de ſon eſprit, & nous y guérir des infirmités qui nous reſtent. Or quel livre peut plus [redacted]

relever sa miséricorde & sa pui
n'y aura que la seule grande
Christ tout entier, c'est-à-di
& des membres, qui subsist
lement, & que tout le reste s
abîmé dans l'extrémité de la m
bassesse. »

XXIX.
Vues de M. Bossuet sur la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils & le retour des premiers à la Foi.

On trouve dans l'admirab
dont nous parlons, des vues t
sur la réprobation des Juifs,
des Gentils & le retour des p
Foi. M. Bossuet avoit reçu ce
cieuses du célébre M. Dugue
de si bonne heure médité le p
nomie des desseins de Dieu ré
divines Ecritures. M. Bossuet
côté réfléchissoit sérieusement
se trouvoit l'Eglise, alla un
visite à M. Duguet, étant acc
l'Abbé de Fleuri, depuis Evê
jus & Cardinal Ministre, qui r
me une grande faveur d'être

sur l'état de la Religion dans les différentes parties du monde, & repasserent les divers jugemens que Dieu avoit exercés sur son peuple. Quel remède donc, demandoit M. Bossuet, quelle issue, quelle ressource? Alors M. Duguet dit : Monseigneur, *il nous faut un nouveau peuple.* Et tout de suite il développa le plan des Ecritures conformément au chapitre onziéme de l'Epître de saint Paul aux Romains. M. Bossuet fut ravi des ouvertures si importantes que lui donnoit M. Duguet, & il en fit usage dans son Discours sur l'Histoire Universelle, chapitre XX.

« Pour garder, dit-il, la succession & la continuité, il falloit que ce nouveau peuple (des Gentils) fût enté, pour ainsi dire, sur le premier, & comme dit saint Paul, *l'olivier sauvage sur le franc olivier, afin de participer à sa bonne séve.* Aussi est-il arrivé que l'Eglise établie premiérement parmi les Juifs, a reçu enfin les Gentils pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, & les rendre participans de ses graces & de ses promesses. Après l'établissement de ce nouveau Royaume, il ne faut plus s'étonner si tout périt dans la Judée. Elle n'est plus rien à Dieu ni à la Religion, non plus que les Juifs; & il est juste qu'en punition de leur endurcissement, leurs ruines soient dispersées par toute la terre. Mais comme ils doivent revenir un jour à ce Messie qu'ils ont méconnu, & que le Dieu d'Abraham n'a

[redacted]

mains. La race s'en est perdu
sont confondus avec d'autres p
Juifs qui ont été la proie des anc
tions si célébres dans les Histo
ont survécu ; & Dieu en les c
nous tient en attente de ce qu'i
encore des malheureux restes d
autrefois si favorisé. Cependant
cissement sert au salut des Gen
donne cet avantage de trouver e
non suspectes, les Ecritures qui
Jesus-Christ & ses Mysteres. N
entre autres choses dans ces Ec
l'aveuglement & les malheurs d
les conservent si soigneusement.
profitons de leur disgrace. Leu
fait un des fondemens de not
nous apprennent à craindre Die
sont un spectacle éternel des jug
exerce sur ses enfans ingrats, afi
apprenions à ne nous point g
graces faites à nos Peres. Un

M. Bossuet développe ici le onziéme Chapitre de saint Paul aux Romains; & après en avoir rapporté plusieurs passages très-clairs, il s'écrie: « Qui ne trembleroit en écoutant ces paroles de l'Apôtre? Pouvons-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de siécles si terriblement sur les Juifs, puisque saint Paul nous avertit de la part de Dieu, que notre ingratitude nous attirera un semblable traitement? Mais écoutons la suite de ce grand mystere. L'Apôtre continue à parler aux Gentils convertis. *Considérez*, leur dit-il, *la clémence & la sévérité de Dieu; sa sévérité envers ceux qui sont déchus de sa grace, & sa clémence envers vous, si toutefois vous demeurez fermes en l'état où sa bonté vous a mis: autrement vous serez retranchés comme eux. Que s'ils cessent d'être incrédules, ils seront entés de nouveau, parce que Dieu* qui les a retranchés, *est assez puissant pour les faire encore reprendre. Car si vous avez été détachés de l'olivier sauvage où la nature vous avoit fait naître pour être entés dans l'olivier franc contre l'ordre naturel, combien plus facilement les branches naturelles de l'olivier même seront-elles entées sur leur propre tronc?* L'Apôtre nous fait voir clairement, qu'après la conversion des Gentils, le Sauveur que Sion avoit méconnu, & que les enfans de Jacob avoient rejetté, se tournera vers eux, ef-

crent pour ne s'égarer jamais. Ce grand Apôtre, dit encore M. Bossuet, nous fait voir la grace qui passe de peuple en peuple, pour tenir tous les peuples dans la crainte de la perdre. »

XX. Bref du Pape … écrit … éducation de M. le Dauphin.

Après l'Histoire Universelle, on trouve dans le huitiéme volume la Lettre que M. de Meaux écrivit au Pape en 1679, au sujet de l'éducation de M. le Dauphin. Innocent XI, en faisant remettre à M. Bossuet un Bref par lequel il approuvoit authentiquement son Livre de l'Exposition de la Doctrine Catholique, ordonna à son Nonce de témoigner à ce Prélat le plaisir qu'il lui feroit, s'il vouloit bien lui rendre lui-même un compte fidéle de la méthode dont il s'étoit servi pour l'instruction de M. le Dauphin. M. de Meaux écrivit au Saint Pere une Lettre Latine, dans laquelle il satisfit au desir de Sa Sainteté : cette piéce que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de latinité & d'éloquence, donne le modéle de l'éducation la plus sainte, la plus savante & la plus digne d'un Prince. Le Pape lui répondit par un Bref que l'on voit immédiatement après la Le-

t point la géne de ces ornemens com-
Tés, de ces antithèses, de ces chûtes de
ots, qui ne sont ordinairement que cha-
uiller les oreilles, & amuser agréable-
ent l'esprit. Sa mâle & vive éloquence
uvoit dans le fonds même de son sujet
quoi éclairer l'esprit & frapper le cœur.
s traits lumineux qu'il lançoit étoient
ant d'éclairs qui pénétroient jusqu'à l'a-
, & qui y portoient la vive lumiere de
vérité & de la Religion : peu esclave du
e, il le négligeoit quelquefois, & son
cours alors n'en étoit que plus énergi-
:. C'est ce que l'on a toujours remarqué
is ses Ouvrages, & principalement dans
Oraisons Funébres. La premiere est
le du fameux Nicolas Cornet, qui avoit
sidé aux études que M. Bossuet avoit
es à Paris. C'est lui qui avoit inspiré à
jeune Théologien des préventions con-
Jansenius, & qui avoit réalisé à ses
x le fantôme du Jansenisme. Le hui-
ne volume est terminé par le Discours
M. Bossuet prononça à l'Académie
nçoise, lorsqu'il y fut reçu à la place de
du Châtelet, le 8 Juin 1671.

IX.

.e neuviéme volume contient, 1. Les
litations sur l'Evangile, que M. Bossuet
ıposa en 1695, pour l'instruction &
fication des Religieuses de la Visita-
[redacted]

XXXII. Ouvrages que contient le neuviéme volume. Medi- tations sur

Apôtres, & au peuple qui s
blé auprès de lui sur la Mon
finit par les dernieres instruc
divin Maitre donna à ses Di
que de mourir sur la Croix. R
capable d'inspirer dans le cœu
le véritable esprit de la Loi l
l'Auteur en développe la lettr
profondit le sens d'une man
naturelle, pleine d'onction. S
être plus uni & moins élevé
autres Ouvrages, est toujou
noble, vif & touchant. Ici t
ment, tout est aspiration : à
que l'esprit découvre, le cœ
à adorer cette vérité, à l'aim
tiquer.

M. Bossuet a divisé cet Ou
tre parties. Dans la premier
donne un abrégé du Discou
Seigneur sur la Montagne, qu
Philosophie la plus belle &

un mot, le Sermon ſur la Montagne eſt l'abrégé de la morale chrétienne. Les Méditations qui ſuivent, ont pour objet les vérités contenues dans quelques-uns des Diſcours que Jeſus-Chriſt fit à ſes Diſciples les derniers jours de ſa vie ; c'eſt ce que M. de Meaux appelle la derniere ſemaine du Sauveur. Cela forme un nombre conſidérable de Méditations, qui expoſent avec autant de force que de clarté les vérités capitales de la Religion & les régles de la morale & de la piété chrétienne. Pour mieux prendre l'eſprit des inſtructions & des myſteres dont cette ſemaine eſt remplie, M. Boſſuet propoſe une préparation de huit jours, pendant leſquels il donne à méditer différens ſujets propres à diſpoſer l'eſprit & le cœur à profiter des grandes vérités qui ſont contenues dans ces Diſcours.

Dans la ſeconde partie, M. de Meaux reprend la ſuite des Diſcours de Notre Seigneur, depuis le Dimanche des Rameaux juſqu'à la Cêne. Le Sermon que Jeſus-Chriſt fit à ſes Apôtres pendant la Cêne, finit cette ſeconde partie & occupe la troiſiéme toute entiere. La quatriéme partie comprend les Méditations ſur les Diſcours que Jeſus-Chriſt fit après la Cêne, c'eſt-à-dire, depuis qu'il fut ſorti du Cénacle, juſqu'à ce qu'il monta ſur la montagne des Oliviers. On peut les regarder, dit M. Boſſuet, comme les derniers adieux que ce divin Sauveur fit à ſes Apôtres. Ses inſtru-

[redacted]

chapitre XVII de ſaint Jean.
toute la vertu du Sacrifice de
trouve renfermée, & que l'
d'une façon particuliere la con
Jeſus-Chriſt fait de lui-même,
les péchés des hommes.

XXXIII. M. Boſſuet Evêque de Troies, prouve contre les Journaliſtes de Trevoux, que le Livre des Méditations eſt de M. de Meaux ſon oncle, & à cette occaſion il dévoile les erreurs des Jeſuites.

Ces Méditations ont été i
1731, en quatre volumes in-
ſoins de M. Boſſuet Evêque de
veu de M. de Meaux. Ce Pré
un Mandement, pour en reco
lecture aux fidéles de ſon Di
ajoûter à l'Ouvrage, quelqu
piété que M. de Meaux avoit
peu près dans le même tems,
dans le même goût. L'année ſu
les Jeſuites inſérerent dans leu
Trévoux, une Lettre qui por
de Michel Fichant, Eccléſiaſti
cèſe de Quimper. L'objet de
étoit de prouver que les Médi
Ouvrages de piété qu'on y avo

[redacted]

Société. « Graces immortelles en soient » rendues à celui qui a promis que les por» tes de l'enfer ne prévaudront point. Tous » les efforts de nos adversaires seront aussi » vains que leurs armes sont fragiles. L'E» glise où l'esprit de la foi vit éternelle» ment, ne peut méconnoître sa vraie do» ctrine ni ses vrais défenseurs ; & l'avan» tage qu'elle tirera de la témérité des » Journalistes, avantage précieux, sera de » reconnoître enfin qu'elle porte dans son » sein des hommes superbes & ambitieux, » qui sous prétexte de la servir, ne tra» vaillent en effet qu'à déchirer ses entrail» les, à maltraiter ses vrais enfans, à dé» crier ses plus fidéles amis, à lui inspirer » de la défiance & de l'éloignement de ses » plus puissans Défenseurs, & à lui attirer » la haine, le mépris & les insultes de ses » ennemis. »

» Vous verrez donc dans cette Instru» ction, continue M. de Troies, 1. Que » les Journalistes calomnient indignement » les Ouvrages de M. de Meaux, en leur » imputant des erreurs qui y sont expres» sément réfutées par-tout, & aux endroits » mêmes où ils prétendent les trouver. 2. » Que la doctrine des *Méditations* est pré» cisément la même que M. de Meaux a » enseignée toute sa vie & dans les Livres

[redacted]

» qui nous a été revelée dan
» Ecritures & tranſmiſe par l
» pour ſubſtituer à la place
» particulieres & pernicieuſes
me Prélat repouſſe ici l'accuſ
ſée de Quiétiſme, que les Je
le nom de Fichant, croyoient
le Diſcours ſur l'Acte d'aban
trouve à la fin du Tome IV
tions. « Il n'y avoit au mo
» Journaliſtes de Trévoux capa
» ſer de Quiétiſme & M. de M
» des (faux) Myſtiques, & un D
» a compoſé exprès pour préſe
» illuſions les ames qui aſpire
» fection chrétienne. Il eſt vr
» trouvé un Ecrivain, tel que l'
» nouvelle Hiſtoire de Meaux,
» attachement aux maximes de
» brai, ſoit par complaiſance
» de ce Prélat intéreſſés dans ſ
» jaloux de la gloire de ſon v
» eſſayé de répandre quelques

D. Touſſaints Dupleſſis Bénédictin.

tres qui s'efforcent de ramener au
les principes de M. de Cambrai,
le les tirer, pour ainsi dire, des
dres & des débris d'un systême fou-
'é. Ils montrent par leurs cris mul-
és, que malgré la condamnation la
solemnelle, ce Prélat a laissé après
ın trop grand nombre de partisans at-
:és aux opinions qui furent la source
:s égaremens. »
nouvel excès des Jesuites donna donc
ɔn à M. de Troies, 1. de dévoiler de
n plus les *erreurs des Jesuites ;* 2. de
r à ses Diocésains des instructions
ımineuses *sur le mérite des œuvres*, que
suites ne veulent pas qu'on attribue
ntier à la Grace, & qu'ils attribuent
ıtraire au libre-arbitre comme à son
pe : sur la volonté absolue & spé-
:n Dieu & en Jesus-Christ de sauver
us : sur la nécessité de la Grace effi-
›our commencer à faire le bien & y
'erer : sur la nécessité de la charité
it le caractere propre du Chrétien,
Toutes vérités combattues, niées
érées par les Jesuites. Le Prélat dit
issant cette belle & longue instruc-
que la critique des Journalistes roule
ı grand nombre d'erreurs ; « erreurs
le libre-arbitre, qu'ils élévent au-
[redacted]

» vres qu'ils attribuent au libre-arbitre
» comme à son principe. Erreurs sur les
» vertus chrétiennes, qu'ils font subsister
» sans ce qui en fait l'ame & le caractere
» essentiel. Erreurs enfin sur l'Eglise dont
» ils veulent qu'on puisse être un vrai mem-
» bre sans la charité. Ils attaquent dans
» cette nouvelle critique les mêmes véri-
» tés & les mêmes dogmes, c'est-à-dire,
» les fondemens mêmes du Christianisme
» & de la piété chrétienne : & ils les atta-
» quent par les mêmes voies & avec les
» mêmes armes, ignorance, mauvaise foi,
» calomnie, absurdes raisonnemens, er-
» reurs pernicieuses. Ils croient sans dou-
» te, continue M. de Troies, avoir trou-
» vé dans les troubles de l'Eglise, & dans
» le mouvement des passions humaines, le
» moment & l'occasion favorable de ren-
» verser les colomnes mêmes de l'édifice
» par les plus détestables machines, & d'é-
» lever sur les ruines de l'ancienne foi
» une nouvelle & pernicieuse doctrine. Ils
» s'efforcent de dissiper le mur que la bon-
» té de celui qui veille à la garde d'Israel
[redacted]

X.

Le dixiéme volume contient, 1. Les :lévations à Dieu sur tous les Mysteres de ı Religion. 2. Le Traité du libre-arbitre : de la concupiscence. 3. Le Traité de la onnoissance de Dieu & de soi-même. Ces)uvrages n'ont été imprimés que long-:ms après la mort de leur illustre Auteur.)n est redevable de l'édition de chacun de es Traités, aux soins de feu M. l'Evêque : Troies, qui les a fait imprimer sur les ıanuscrits originaux qu'il a trouvés par-ıi les papiers de M. de Meaux son on-e.

XXXIV. Ouvrages contenus dans le dixiéme volume. 1. Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion. *Avert. de l'Ed.*

Les Elévations à Dieu sur tous les My-eres de la Religion, sont un des fruits :s sentimens de piété qui étoient gra-:s dans le cœur de M. Bossuet. Ce sa-ınt Evêque dans son excellent Discours ır l'Histoire Universelle, avoit établi les ındemens inébranlables de la Religion : en avoit démontré la sainteté & la durée :rpétuelle ; mais l'inimitable précision 'ec laquelle il avoit traité un sujet aussi ›ble & aussi vaste, lui paroissant plus pro-c à éclairer l'esprit qu'à toucher le cœur, crut ne pouvoir employer les dernieres nées de sa vie plus saintement & plus u-

pire l'amour à ses Lecteurs
a donné à cet Ouvrage le
tions, parce que les verit
l'objet, n'y sont pas expliq
niere seche & purement sp
y est plein d'onction & de se
sure que les grandes vérités s
on se sent porté à les aimer
à s'y attacher. Elles donnen
sainte vigueur qui l'éléve au
même, & la détache des in
pour l'attacher uniquement
sus-Christ par l'amour le pl
plus pur.

Nous ne rapporterons qu
ge des *Elevations*, tiré de l
Elévation de la XVIIIe. se
Meaux y parle ainsi des con
Jesus-Christ éprouve dans G
part des mauvais Casuistes.
» venus, dit-il, jusqu'à vou
» regle comme les D

lent ; & on leur cherche des excu-
a régularité passe pour rigueur : on
nne un nom de secte, & la régle
it plus se faire entendre. Pour af-
tous les préceptes dans leur sour-
attaque celui de l'amour de Dieu :
peut trouver le moment où l'on
bligé de le pratiquer, & à force
reculer l'obligation, on l'éteint
-fait. O Jesus ! Je le sais, la vé-
iomphera éternellement dans vo-
lise : suscitez-y des Docteurs pleins
ité & d'efficace, qui fassent taire
les contradicteurs : & toujours en
ant, que chacun de nous fasse taire
tradiction en soi-même. »

XXXV. M. de Troies repousse les calomnies des Jesuites ; qui dans leur Journal de Trévoux avoient avancé que le Livre des Elévations n'étoit pas du grand Bossuet

lévations pour lesquelles le Privi-
oi été obtenu dès 1708, & dont
t dès-lors commencé l'impression,
rent qu'en 1727 à Paris, en deux
in-12. Quatre ans après au mois
1731, les Jesuites insérerent dans
ournaux de Trévoux, une Lettre
iom du méme Michel Fichant, qui
noit de faire voir que cet Ouvrage
point de M. l'Evéque de Meaux.
uet Evéque de Troies, prit avec
léfense du Livre des Elévations. Il
Requête au Parlement de Paris,
int permission de déposer au Greffe

[redacted]

Instruction Pastorale, qui fut im
ris chez Alix avec Privilége
contient 132 pages in-4o. no
Requête de M. de Troies au
l'Arrêt intervenu en sa faveu
observe que par cet Arrêt qu
tenu, il « avoit déja consta
» ment & dans la forme la
» que, que le Livre des *Elév*
» ritablement l'Ouvrage de M
» & qu'il l'a donné tel qu'il est
» *savante plume*, sans addition
» ment, ni altération. » Il lu
montrer « que ce Livre n'ens
» des erreurs que les Journal
» buent; qu'il enseigne exp
» vérités opposées à ces erreu
» calomnies n'ont pas mêm
» apparence; que tout ce qu'
» comme *opposé aux sentimens*
» *Evêque* de Meaux, est la do
» qu'il a donnée dans tous se

.Société, on eft forcé de douter qu'elle
'e effacer une pareille tache. *Impudent*
ıgême, *calomnies* fans nombre, *impoftu-*
r fophifmes groffiers ; ignorance, *maligni-*
rtifice & mauvaife foi ; pitoyables chicanes,
laleufes railleries ; vaines, *puériles*, *mali-*
& calomnieufes remarques ; *OPPOSITION*
S POINTS ESSENTIELS DE LA DOCTRI-
'HRÉTIENNE ; ERREURS MANIFESTES,
'TALES, *PERNICIEUSES*. C'eft de quoi
efuites Auteurs des Journaux de Tré-
ε, font, non pas fimplement accufés,
: atteints & convaincus dans cet Ou-
e, de même que de *fe jouer de la Reli-*
, *de la Théologie & du Public*. Ce font
ropres termes de l'Inftruction, pages
& 125. « Ils (les Jefuites) ont en-
'uru, continue ce Prélat, la malédic-
›n prononcée par le Prophéte, contre
ux *qui appellent le mal*, *bien ; & le bien*,
ıl ; changeant les ténébres en lumiere,
la lumiere en ténébres ; l'amer en doux, *&*
doux en amer. Ce malheur .... qui a
s fuites fi funeftes dans l'Eglife, d'où
:nt-il, mes chers freres, ajoûte ce Pré-
, finon de cet orgueil profond ....
r lequel des hommes *fages à leurs propres*
ıx, *amoureux de leurs fentimens* & jaloux de
ırs propres penfées, ofent donner pour

[redacted]

» Les Jésuites, continue
» ont-ils donc entrepris de d
» contraires à la foi tous les
» glise n'a jamais apperçu
» doctrine? La critique qu'i
» nal de Juin 1732) des O
» Nicole, seroit-elle encore
» ce projet insensé? On n'y
» trompé, (c'est toujours
» qui parle,) & toute la terr
» est la doctrine à laquelle
» gens donnent des noms
» qu'ils s'efforcent par tou
» voies, de décrier comm
» dangereuse.... Ainsi quan
» à l'hérésie, à la nouveaut
» bien se défier de ce cri v
» fus; il n'annoncera ordin
» la doctrine des saintes Ec
» l'ancienne & perpétuelle
» l'Eglise, & une opposition
» courageuse à toutes les nou
» gereuses opinions dont les J

é & établir en même-tems notre dé-
ınce de Dieu, une prémotion ou pré-
mination physique, par le moyen de
lle il concilie notre liberté avec les
ts de Dieu. La volonté de Dieu, dit-
t la cause de tout ce qui est; & nous
ncevons rien en lui par où il fasse
ce qui lui plaît, si ce n'est que sa vo-
est d'elle-même très-efficace. Cette
ce est si grande, que non-seulement
ıoses sont absolument, dès-là que
veut qu'elles soient; mais encore
es sont telles, dès que Dieu veut
es soient telles. Comme donc un hom-
t, dès-là que Dieu veut qu'il soit, il
re dès-là que Dieu veut qu'il soit
, & il agit librement dès que Dieu
ju'il agisse librement. Toutes les vo-
des hommes & des Anges, continue
ssuet, sont comprises dans la volon-
Dieu, comme dans leur cause pre-
& universelle: & elles ne sont li-
que parce qu'elles y ont été compri-
mme libres: cette cause premiere
ar conséquent dans les actions hu-
s, non-seulement leur être, tel qu'el-
nt, mais encore leur liberté même:
te liberté est dans l'ame, non-seule-
dans le pouvoir qu'elle a de choisir,
encore lorsqu'elle choisit actuelle-
: & Dieu qui est la cause immédiate
tre liberté, la doit produire dans son
r acte, de façon que le dernier acte
iberté consistant dans son exercice,
[redacted]

que tout ce qui est dans le m
piscence de la chair, concupisc
orgueil de la vie.

XXXVII. Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même.

Le dixiéme Tome des
Bossuet, est terminé par l
connoissance de Dieu & d
qu'il avoit composé pour
M. le Dauphin. Il y a dans
M. de Meaux, trois choses
l'ame, le corps, & l'union
l'autre. Par cet examen,
conduit à la connoissance d
l'ame & du corps, & de l'A
union. Tel est le partage de
de Meaux fait d'abord conno
toutes les facultés intellect
roissent dans les opérations
ment & de la volonté. Par l
l'homme connoît le vrai & l
noît les choses corporelles &
rituelles; celles qui sont se
qui ne le sont pas : il pense

es elles ſont deſtinées, & ſi bien ar-
: , qu'il n'en eſt aucune à qui on
irer une autre place, & tellement
s, qu'elles concourent toutes pour
aider mutuellement, & pour con-
à la conſervation & à la défenſe du
)n eſt toujours ſurpris lorſqu'on e-
avec attention la multitude des ma-
de tout genre & de toute eſpéce,
ites agiſſent de concert par un jeu
lmirable, qu'il eſt aiſé & commode
›utes les opérations du corps. Par
ſſorts également forts & délicats,
es parties de ce corps s'étendent,
ciſſent, s'ouvrent, ſe ferment, ſe
t ou ſe preſſent, ſe tendent ou ſe
nt, ſe joignent ou ſe ſéparent, &
s différens mouvemens contribuent
urriture & à la conſervation de ce
iant édifice. Après avoir conſidéré
& le corps ſéparément l'un de l'au-
. Boſſuet examine leur union.
:s avoir fait conſidérer la grandeur
geſſe du Créateur dans la formation
mme & des parties qui le compo-
M. de Meaux paſſe à l'examen de la
& il fait voir que c'eſt l'effet d'un
iirable, d'avoir ſi induſtrieuſement
é ſa matiere, qu'on ſoit tenté de
qu'elle agiſſe par elle-même & par

uns à imaginer & même à vouloir prou-
qu'il y avoit peu de différence de l'u
l'autre. M. de Meaux rapporte & dét
les argumens allégués en faveur de ce
erreur monstrueuse.

XI.

XXVIII. Ouvrages ntenus dãs onziéme douziéme umes.

Les deux premieres piéces que l'on a pla-
cées au commencement du onziéme vo-
me, ont pour objet deux points très-im-
portans. Dans la premiere, M. de Meaux
traite de la néceſſité de l'amour de Di-
dans le Sacrement de Pénitence : la sec-
de eſt une cenſure que le Clergé de Fra
prononça le 4 Septembre 1700, con
127 propoſitions qui étoient preſque to-
tes extraites des Théſes & des Livres d
Jeſuites. Elle fut arrêtée & ſignée d
conſentement unanime des Prélats. C'e
l'Ouvrage de M. de Meaux, qui fit pa-
tre en cette occaſion ſon zéle & ſon é-
dition, & qui par la force & la ſolidité
ſes diſcours, força les Prélats les plus a-
tachés aux Jeſuites, de condamner le

l'Abbesse & aux Religieuses de Port-Royal sur la signature du Formulaire. Il avoit reçu du Docteur Cornet, comme nous l'avons déja dit, des préventions contre le Livre de Jansenius, & il a toujours cru qu'il y avoit des personnes qui soutenoient les cinq propositions, sans qu'il ait pu jamais en nommer aucune. Il ne mettoit pas même M. Arnauld de ce nombre. Au contraire, il étoit plein de la plus haute estime pour cet illustre Docteur. M. Arnauld de son côté ne l'appelloit pas autrement que *notre ami*; il l'accusoit seulement de trop de timidité & de trop de réserve à l'égard des Jesuites, dont effectivement M. Bossuet redoutoit le crédit en même-tems qu'il détestoit leur doctrine & leur morale. Ces défauts que nous remarquons dans M. de Meaux, sont, pour nous servir de ses termes dans une occasion à peu près semblable, *des taches dans un beau Soleil*. Enfin on trouve à la suite du onziéme volume, *l'Abrégé de l'Histoire de France*, dont une partie sert à compléter ce même volume, & le reste fait la matiere du XII Tome de cette riche collection.

XII.

On a cru qu'il étoit superflu d'y insérer XXXIX.

M. de Meaux de composer c
En 1698, les Jésuites (sans
publierent, comme nous le di
un *Problême Ecclésiastique*, inj
de Noailles Archevêque de Pa
probation que ce Prélat avoit
Livre des Réflexions Moral
Quesnel. Dès que M. Bossue
Libelle, qui fut condamné à
lé à Paris par Arrêt du Parle
fut indigné, & dit à M. de N
gens-là vous subjugueront, si vous
mez avec la derniere force. *Eh*,
l'Archevêque de Paris, *qui est*
que vous de les réprimer? Ce fut
pria M. Bossuet de composer
nous parlons, & qui a été im
sieurs fois. M. Bossuet Evêque
dans son Instruction sur les calo
cées dans le Journal de Trévou
Elévations, assûre que l'Ouvra
sous ce titre : *Justification des*
Morales, non-seulement est de

[redacted]

timue-t-il, nous a dit pluſieurs fois, que c'étoit le plus beau morceau de Théologie qu'il eût jamais fait. » C'eſt toutefois ce même Ouvrage que les Jeſuites ſſûroient, lorſqu'il parut, n'être point de I. de Meaux, ou avoir été déſavoué par èt illuſtre Prélat. La Société a voulu laiſ:r mourir le grand Boſſuet, avant que de vrer de nouvelles attaques au Livre des :éflexions Morales : c'eſt ce qu'il eſt important de bien remarquer.

XIII.

On a publié en 1753, trois nouveaux olumes in-quarto des Œuvres poſthumes e M. Boſſuet, pour ſervir de Supplément ux dix-ſept volumes in-4o. de ſes Ouvraes. * On ne pouvoit faire à l'Egliſe un réſent plus utile. Le premier volume conent un Recueil très-curieux & très-inructif de Diſſertations & de Lettres, comoſées dans la vue de réunir à l'Egliſe Caolique les Proteſtans d'Allemagne de la :onfeſſion d'Auſbourg. Nous en parlerons ans l'Article de l'Egliſe d'Allemagne. Le :cond volume renferme la *Défenſe* de la 'radition des ſaints Peres, que M. de [eaux avoit entrepriſe, pour réprimer les ccès & confondre les erreurs du fameux

XI. Œuvres poſthumes. Zéle de M Boſſuet contre les erreurs de M. Simon. Il fait ſupprimer l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament.

* *Pref. de l'Ed.*

[redacted]

Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux; & dans beaucoup d'autres de ſes Ouvrages, qui ſont tous marqués au coin de la hardieſſe & de la ſingularité. Son Hiſtoire critique du Vieux Teſtament, avoit fait voir dès *1678*, qu'une critique peu meſurée, qui s'émancipe juſqu'à décider au hazard, ou ſur les plus foibles conjectures, des dogmes fondamentaux de la Religion, eſt un art dangereux, plus propre à faire des préſomptueux que de vrais ſavans, à enfanter des erreurs, qu'à éclaircir la vérité.

Lorſqu'on achevoit l'impreſſion de ce premier Ouvrage de M. Simon, M. Arnauld avertit M. Boſſuet du danger qui menaçoit l'Egliſe, & lui fit remettre la Préface & la Table des Matieres qui devoient accompagner ce Livre. Il n'en falloit pas davantage pour découvrir le venin du nouveau ſyſtême de M. Simon. Dans ſa Préface, il donne une atteinte mortelle à l'autenticité du Pentateuque, qu'il ôte à Moyſe pour l'attribuer à des Scribes publics qu'il imagine; & la Table des Matieres in-

cipes & de tant de conſéquences pernicieuſes à la foi, qu'il eût fallu le refondre d'un bout à l'autre. On prit donc le parti de le faire ſupprimer par un Arrêt du Conſeil & d'en brûler tous les exemplaires. Cependant M. Boſſuet employoit les voies les plus douces, pour ramener aux vrais principes un Auteur dont il eſtimoit les talens, & dont il ſouhaitoit de rendre les études & le goût pour les Langues, utiles à l'Egliſe. Il eut avec lui pluſieurs conférences, dans leſquelles il combattit le nouveau ſyſtême de M. Simon, par un ſi grand nombre de preuves ſolides, qu'il crut même l'avoir convaincu. Ce Critique s'offrit de réfuter lui-même ſon Livre. L'offre fut acceptée; mais M. Simon éluda toujours de la remplir. Ce fait eſt rapporté par M. Boſſuet dans des Lettres écrites long-tems après, lorſque la Verſion du Nouveau Teſtament imprimée à Trévoux, commença à faire du bruit; & il eſt bon d'avertir que ce même fait eſt conſidérablement altéré dans l'éloge hiſtorique mis à la tête des Lettres de M. Simon.

XLI
Nouveau
cès de M
mon. Son
ſtoire c
que des p

Cet Ecrivain ſéduit de plus en plus par l'attrait de la nouveauté, ne mit plus de bornes à la licence de ſes ſentimens, dans ſon *Hiſtoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Teſtament*, qu'il publia

rité de l'Eglise ; de rendre incertaine la perpétuité & l'intégrité de sa doctrine, de commettre l'Orient avec l'Occident, les Grecs avec les Latins, les premiers siécles avec les suivans. Il s'attache principalement aux matieres de la Grace & de la Prédestination, qu'il n'entend point, & presqu'à toutes les pages, il montre une opposition marquée aux dogmes fondamentaux du péché originel, de la Grace efficace, & de la prédestination gratuite. Si l'on en croit cet Auteur, non moins audacieux Critique qu'ignorant Théologien, Pélage sur ces matieres, interprétoit l'Ecriture comme l'ancienne Eglise, comme les Peres Grecs l'avoient interprétée : saint Augustin étoit un Novateur, & l'Eglise, en adoptant sa doctrine, avoit varié dans sa croyance, & fourni la preuve de l'instabilité de sa foi.

XLII. M. Bossuet entreprend de confondre cet Ecrivain.

Tel est en substance le fond du Livre & de la doctrine de M. Simon. Le ton imposant & l'air de suffisance avec lequel il débitoit ses fausses maximes, & les principes mêmes de sa critique, qui s'élevant [redacted]

de la grace efficace & de la prédestination gratuite. Ce seul point bien établi, suffisoit seul pour sapper par les fondemens le systéme de M. Simon, & réunissoit sur ces trois articles essentiels, toute la Tradition que le Critique s'étoit efforcé de diviser. Le savant Prélat communiqua son dessein à quelques amis, & bien-tôt le Public en fut instruit. Comme le soulévementcontre M. Simon avoit été général, tout le monde apprit avec joie que M. Bossuet se chargeoit de le réfuter.

XLVII. M. Arnauld écrit à M. de Meaux pour l'en féliciter. *Tom. 7. Lettr. DCVI.*

Cette importante nouvelle pénétra jusques dans la retraite de M. Arnauld, qui en témoigna sa joie à un ami en ces termes : « On nous mande de Paris, que M. de Meaux est résolu d'écrire contre le faux Critique *, pour la défense de la grace chrétienne & de l'autorité de saint Augustin ; & il a même fait dire à quelqu'un de nos amis, qu'il nous prioit de recommander cette affaire à Dieu. C'est assûrément ce qu'il faut faire : car ce seroit une bonne chose & bien avantageuse à l'Eglise. » M. Arnauld se hâta ensuite de féliciter M. Bossuet, du zéle que Dieu lui donnoit pour la défense d'une si bonne cause. « J'ai appris avec bien de la joie, lui dit-il, ce que l'on nous mande, que vous vous sentez porté par un mouvement de l'Esprit de Dieu, à écrire pour la défense de la grace chrétienne, & de l'autorité de saint Augustin, contre la prétention témé-

Lett. DCIX.

* *M. Simon.*

[redacted]

a été rempli pour éclaircir la
l'Eglise contre une des plus da
toutes les hérésies. A l'égard d
je crois, Monseigneur, que
remarqué, que dans le jugeme
te des Commentateurs du No
ment, il regarde comme un
ceux mêmes qui sont les plus
s'être attachés à la doctrine d
res, & principalement de sain
touchant la grace & la prédesti
ce qu'on peut voir dans ce
Salsbout, d'Estius & de Janse
Ainsi, selon ce Critique, on
vre que les régles de la Gran
non pas la Théologie & la
pour bien expliquer le Nouv
ment. Si on fait autrement,
le sens de saint Paul que l
c'est celui que l'on s'est formé
pres préjugés. Rien ne peut
avis, plus favorable aux Soci

pouvoir entretenir? Mais ce n'en eſt pas encore le tems, & je ne ſais ſi à l'âge où je ſuis, je dois me flatter que ce tems vienne jamais pour moi. Je vous avoue que s'il y a quelque choſe qui me touche dans l'état où Dieu veut que je ſois, ce ſont ces ſortes de privations. Il m'a fait la grace de les porter avec beaucoup de paix & de tranquillité : j'eſpere qu'il me ſoutiendra par ſa miſéricorde juſqu'à la fin, & qu'il me rendra fidéle à ſuivre la voie par laquelle il veut que j'aille à lui. Vos prieres & votre bénédiction, Monſeigneur, peuvent beaucoup contribuer à m'en obtenir la grace. »

XLIV. M. Boſſuet compoſe ſa défenſe de la Tradition & des SS. Peres. Plan de cet Ouvrage.

M. Simon qui craignoit les coups d'un adverſaire ſi redoutable, crut qu'il les préviendroit en faiſant imprimer à la hâte une Lettre, dans laquelle il mettoit quelques légers correctifs à ſa Critique qu'il avoit eu l'audace de faire de ſaint Auguſtin. Ce palliatif étoit trop foible, & M. Boſſuet travailla ſans relâche à ſa Défenſe de la Tradition & des ſaints Peres. Bien-tôt il la mit en état de paroître. Ses amis, entre autres, M. de la Broue Evêque de Mirepoix, l'avoient déja lue & examinée, lorſque l'affaire du Quiétiſme obligea l'Auteur d'en ſuſpendre la publication. Le Quiétiſme l'occupa tout entier juſqu'en 1699 : après quoi le plan de réunion des Egliſes Luthériennes d'Allemagne de la Confeſſion d'Auſbourg, & l'Aſſemblée générale du Clergé de France de 1700, dont il fut [redacted]

comme il le dit lui-même, *faut*
& parce qu'il falloit aller au plus
Boſſuet aſſûroit encore en 170
mois avant ſa mort, que *le pe*
qui lui reſtoit à faire pour la don
blic, *ne ſurpaſſeit pas la diligence*
réſolu de conſacrer ſes efforts juſq
ſoupir, à la défenſe de la vérité.

Il paroît que le Prélat vouloi
ſon Ouvrage une nouvelle forn
vue d'en faire une ſuite de ſes d
ctions contre la verſion du No
ſtament de Trévoux, & que c
cela qu'il ne craignoit point
quelques morceaux conſidérabl
deux Inſtructions, & ſur-tout
ſertation ſur Grotius. Quoi qu
il ſemble que la Providence ai
publication de cet Ouvrage à
d'un côté l'ignorance qui fait
rapides, donne ſujet de crai

[redacted]

oatiser sur la Religion, ou plûtôt contre a Religion, de secouer le joug de toute utorité, & d'appeller insolemment de tous es mysteres au tribunal de leur frivole aison.

M. Bossuet, en attaquant M. Simon, e proposoit de terrasser d'un même coup ous ceux qu'il désigne sous le nom de *Nouveaux Critiques ;* c'est-à-dire, ces hommes présomptueux, qui prennent leur propre esprit pour régle unique de leurs jugemens, au lieu de réformer leurs jugemens sur la régle invariable de la foi. Ces hommes qui, comme le dit excellemment e savant Auteur, s'écartent des vrais principes, *faute d'en prendre le fil par une Théologie qui ne soit ni curieuse ni contentieuse, mais sobre, droite, modeste, plûtôt précise & exacte, que subtile & rafinée,* & *qui,* dans ses recherches, *craigne de pénétrer plus avant qu'il n'appartient à des mortels.* Or, aujourd'hui plus que jamais, le monde est inondé de gens qui se font gloire d'admettre & de débiter des opinions inouïes. Le nombre de ces faux Savans s'est étrangement multiplié, leur audace s'est effroyablement accrue ; & c'est pour les confondre qu'on leur oppose l'Ouvrage d'un des plus beaux esprits qui fut jamais, & tout à la fois d'un des plus dociles à l'autorité légitime.

[redacted]

dre, qu'un tissu des paroles des saints Pe-res, réveillera le goût presque éteint des études ecclésiastiques & de la bonne Théologie, qu'on n'acquiert & qu'on n'entretient que par la lecture assidue des Ecrits de ces saints Docteurs.

XLV. e que con- nt la pre- ere Partie.

La Défense de la Tradition, &c. a deux parties. Dans la premiere, M. Bossuet dévoile les artifices de M. Simon, qui pour ne pas paroître Socinien aux Catholiques, & tout-à-fait Catholique aux Sociniens, s'enveloppe dans des ambiguités éternelles, propres à donner le change aux uns & aux autres, & à le faire arriver sûrement à son but. Ce but paroît être d'introduire dans l'Eglise un Socinianisme mitigé, & d'éviter les censures dont ses erreurs n'auroient pu manquer d'être frappées, s'il les eût montrées plus à découvert. Rien n'échappe à la sagacité de M. Bossuet. Il démasque ce faux Critique, & met au grand jour ses vues secrettes, qui ne tendent à rien moins qu'à ébranler la Religion, en élevant des Auteurs suspects, décriés, & même des hérétiques, au-dessus

[redacted]

& une fureur qu'on ne peut concevoir. Il 'accusoit d'innovation dans la foi, & d'ê-re l'inventeur d'un nouveau systême qui ie s'est accrédité dans l'Eglise d'Occident, que par l'anéantissement de l'ancienne do-ctrine, mieux conservée, selon ce témé-aire Critique, dans l'Eglise d'Orient. M. Bossuet démontre que la foi de saint Au-gustin sur le péché originel, est la foi de ous les siécles, de tous les Peres, de tou-es les Eglises; & que ce saint Docteur a ui-même démontré, qu'avant la naissance u Pélagianisme, les Peres ont enseigné ur ce point, plus confusément, il est vrai, arce qu'ils n'avoient point d'ennemis à ombattre; mais néanmoins ont enseigné 'une maniere qui ne laisse point d'équi-oques, les mêmes vérités qu'il étoit obli-é de défendre avec plus d'application & e précision contre les chicanes des nou-eaux hérétiques.

Il prouve encore, que le dogme de a Grace efficace est aussi ancien que Eglise, & reconnu par tous les Peres e l'Orient & de l'Occident, Grecs & atins, comme faisant partie du dépôt acré de la saine doctrine confiée par Je-us-Christ à ses Apôtres, pour être transmis l'Eglise de tous les siécles. Il en est de nême du dogme de la prédestination gra-

l'universalité de cette sainte doctrine &
Orient comme en Occident. Ici l'Editeur
nous apprend que M. Bossuet est Auteur de
l'Instruction Pastorale sur la Grace, p
bliée par M. de Noailles Archevèque d
Paris en 1696. On y voit en effet les p
ventions de M. Bossuet contre Jansenius,
en même-tems qu'on y admire l'excelle
ce de la doctrine & tous les principes d
saint Augustin. Nous avons déja dit ailleurs
que les prétendus Jansenistes n'avoient p
d'autre doctrine sur la Grace, que ce
qui est développée dans cette Instr
tion.

XLVII. M. Bossuet donne lui-même le dessein & la division de cet important Ouvrage.

Voici de quelle maniere M. de Me
expose dans sa Préface, le dessein & la
vision de sa Défense de la Tradition
saints Peres, contre M. Simon. «
prétexte, dit ce Prélat, d'une analys
quelle, qu'il fait semblant de voulo
ner de certains endroits, il veut di
sentiment sur le fond des explic
louer, corriger, reprendre qui il
ra, & les Peres comme les autre
der des questions, non pas à la v
[redacted]

e assûrément il n'est pas possible qu'il
ircisse autant qu'il faut dans un vo-
omme le sien : ce qui est cause qu'en
it une infinité de difficultés qu'il
t ni ne veut résoudre, il n'est pro-
à faire naître des doutes sur la Re-
: & c'est un nouveau charme pour
ertins, qui aiment toujours à douter
ui les condamne. On ne peut rendre
us aucune raison du choix des Au-
ont il a voulu composer sa compi-
telle-quelle. S'il se vouloit réduire
on titre, à traiter des Commenta-
u Nouveau Testament, on ne voit
qui l'obligeoit à parler de saint A-
, de saint Gregoire de Nazianze,
utres qui n'ont point fait de Com-
res, ni des Ecrits polémiques de ces
ou de ceux de saint Augustin. Si,
nom de Commentateurs, il veut
ndre tous les Auteurs qui ont trai-
Nouveau Testament, c'est-à-dire,
Auteurs Ecclésiastiques, on ne voit
rquoi il oublie un saint Anselme,
ues de Saint Victor, un saint Ber-
& sur-tout un saint Grégoire-le-
d'autant plus que les deux derniers,
u'ils ont traité comme les autres de
ine de l'Evangile, & en particu-
matieres sur lesquelles M. Simon a

[redacted]

dirois qu'on y apprend parf
expositions des Sociniens ,
l'on peut s'instruire de leur
bon sens & l'habileté de ces c
mentateurs, ainsi que de Pélag
secte des Pélagiens , & de to
Auteurs ou hérétiques ou suspe
y apprend plus que tout cela ,
faut affoiblir la foi des plus
res , avec les fautes des Pere
dire celles que M. Simon leur
en particulier celles de sain
principalement sur les matie
ce , dont notre Auteur nous
véritable systême , & fait bie
Augustin ce qu'il devoit dire
dre les Pélagiens ; en sorte , si
met , que ce ne sera plus ce
mais M. Simon , qui en sera l
En un mot , ce qu'il apprend
bien , c'est à estimer les Hér
blâmer les saints Peres sans

ıoins devant Dieu, que je n'exagere rien. 'out parpîtra dans ſa ſuite; & pour pro-éder plus nettement dans cet examen, je ıe propoſe de faire deux choſes: la pre-nicre, de découvrir les erreurs expreſſes e notre Auteur ſur les matieres de la Tra-ition & de l'Egliſe, &, ce qui tend à la mê-ne fin, le mépris qu'il a pour les Peres, vec les moyens indirects par leſquels en ffoibliſſant la foi de la Trinité & de l'In-arnation, il met en honneur les ennemis e ces Myſteres: la ſeconde, d'expliquer n particulier les erreurs qui regardent le ıéché originel & la Grace, parce que c'eſt ces Myſteres qu'il s'eſt particuliérement ttaché.

Nous n'entreprendrons pas d'analyſer les ıreuves qu'emploie M. Boſſuet, dans la rainte de les affoiblir en les abrégeant. D'ailleurs nous croyons que les Lecteurs imeront mieux s'en inſtruire à fond dans 'Ouvrage de ce grand Auteur, que d'en ecevoir de notre part une idée ſuperfi-ielle. La matiere eſt aſſez importante pour nériter qu'on l'étudie ſérieuſement, & u'on ne ſe contente pas d'en prendre une égere teinture. Voici quelques endroits de et important Ouvrage, par leſquels on ourra juger du prix des choſes qui y ſont enfermées. *Pref. de l'Ed.*

[redacted]

[illegible] de toute la T
[illegible] rem
[illegible] que l'occasion &

ont été tirées, & du libre-arbitre de l'homme, où il a fallu chercher la cauſe du mal; enfin, de l'autorité & de la parfaite conformité des deux Teſtamens, ce qui l'obligeoit à repaſſer toute l'Ecriture, & à donner des principes pour en concilier toutes les parties.

Le Donatiſme lui a fait traiter expreſſément & à fond l'efficacité des Sacremens & l'autorité de l'Egliſe. Ayant eu à combattre les Ariens en Afrique, il a ſi bien profité du travail des Peres anciens dans les queſtions importantes ſur la Trinité, que par ſa profonde méditation ſur les Ecritures, il a laiſſé cette matiere encore mieux appuyée & plus éclaircie qu'elle n'étoit auparavant. Il a parlé de l'Incarnation du Fils de Dieu, avec autant d'exactitude & de profondeur, qu'on a fait depuis à Ephéſe; & il a prévenu & pour ainſi dire, dicté les déciſions de ce Concile. Il a entiérement renverſé la ſecte Pélagienne, qui a donné lieu à ce docte Pere, de ſoutenir le fondement de l'humilité chrétienne. En expliquant à fond l'eſprit de la nouvelle Alliance, il a développé les principes de la morale chrétienne; en ſorte que tous les dogmes tant ſpéculatifs que pratiques de

ligion, on ſent une main hal
me conſommé, qui maître
comme de ſon ſtyle, la man
ment ſuivant le genre de
ſerré ou plus libre, où il ſe
C'eſt donc d'un maître ſi
pour ainſi dire ſi maitre, qu
dre à manier dignement la
rité, pour la faire ſervir da
jets à l'édification des fidéle
ction des hérétiques, & à la
tous les doutes, tant ſur la
morale. Et pour aller juſqu'
graces de Dieu dans ce Per
imprimé dès ſon premier âg
de la vérité, qui ne le laiſſe
nuit ni jour, & qui l'ayant
parmi les égaremens & les
jeuneſſe, eſt enfin venu ſe r
ſaintes Ecritures, comme
immenſe, où ſe trouve la p
vérité. « M. Boſſuet réfutar
res critiques qui blâmoient
guſtin, les antithéſes, les poi

Auguſtin, c'eſt d'être nourri de l'Ecriture, d'en tirer l'eſprit, d'en prendre les plus hauts principes, de les manier en maître & avec la diverſité convenable. Après cela, qu'il ait ſes défauts, comme le ſoleil a ſes taches, je ne daignerois ni les avouer ni les nier, ni les excuſer ou les défendre. Tout ce que je ſais certainement, c'eſt que quiconque ſaura pénétrer ſa Théologie auſſi ſolide que ſublime, gagné par le fond des choſes & par l'impreſſion de la vérité, n'aura que du mépris ou de la pitié pour les Critiques de nos jours, qui, ſans goût & ſans ſentiment pour les grandes choſes, ou prévenus de mauvais principes, ſemblent vouloir ſe faire honneur de mépriſer S. Auguſtin qu'ils n'entendent pas. »

XLIV. Combien il eſt important d'étudier les Peres de l'Egliſe.

Comme les Ecrivains audacieux, que combat M. Boſſuet, ne reſpectent guéres plus les autres Peres que ſaint Auguſtin, ſe ſavant Prélat s'éléve contre ce goût dépravé, qui porte à puiſer dans des ruiſſeaux bourbeux la connoiſſance de la Religion, plûtôt que dans les ſources pures de la Tradition & des ſaints Peres. « Quiconque, dit-il, veut devenir un habile Théologien & un ſolide Interpréte, qu'il liſe & reliſe les Peres. S'il trouve dans les modernes,

[redacted]

les produisent encore un fruit
ceux qui les étudient : parce qu
ces grands hommes se sont n
froment des Elus, de cette pu
de la Religion ; & que pleins
primitif, qu'ils ont reçu de
avec plus d'abondance de la so
souvent ce qui leur échappe &
turellement de leur plénitud
nourrissant que ce qui a été
puis. »

L.
S. Augustin chargé par toute l'Eglise de combattre les ennemis de la Grace. Quelle est la Grace qu'a defendu S. Augustin.

» Dès que Pélage parut,
liers, les Evêques, les Papes
ciles, & tout le monde en un
Orient qu'en Occident, tou
yeux vers saint Augustin, com
lui qu'on chargeoit par un su
mun de la cause de l'Eglise. .
& la profondeur de ses Ecrits
principes qu'il avoit donnés c
les héréfies & pour l'intellige
criture, ses Lettres qui voloi
l'univers & y étoient reçues
oracles, ses disputes où tant
voit fermé la bouche aux hé

ut pour ces raiſons que l'Egliſe ſe re-
., comme d'un commun accord, ſur
t Auguſtin, de l'affaire la plus impor-
e qu'elle ait peut-être jamais eu à dé-
er avec la ſageſſe humaine. L'héréſie
igienne étant parvenue au dernier dé-
de ſubtilité & de malice où pût aller
raiſon dépravée; on ne trouva rien
neilleur que de la laiſſer combattre à
t Auguſtin pendant vingt ans. (On
puis inventé encore de nouvelles ſub-
és, qui ont été inconnues à ſaint Au-
in, par exemple la ſcience moyen-
mais on trouve dans ſes principes de
i les mettre en poudre.)

Les Cenſeurs de ſaint Auguſtin trou-
t mauvais, qu'il ait établi une grace
nous faſſe croire effectivement, & à
ıelle nul ne réſiſte, parce qu'elle eſt
née pour ôter l'endurciſſement & la ré-
ınce. Mais c'eſt préciſément une telle
ıce que toute l'Egliſe demande, & l'on ne
t ici s'oppoſer à S. Auguſtin, *ſans ren-
ſer le fondement de la piété avec celui de la
re.* C'eſt dans les prieres de l'Egliſe tel-
qu'elles ſe font par toute la terre, en
ient comme en Occident, dès l'origine
Chriſtianiſme, qu'eſt établie non-ſeu-
ıent l'efficace de la Grace chrétienne,

[redacted]

chercher bien loin la régle de
trouve dans la régle de la prie
credendi lex ſtatuat ſupplicandi. (
de la Grace qui fléchit les cœ
toujours dans l'Egliſe, comm
voir dans les prieres qu'elle a
nuellement à Dieu. Saint A
ſert pour prouver qu'il faut
une Grace, qui ne donne pas
pouvoir croire, mais de croi
voir agir, mais d'agir actuelle
ce Pere conclut très-bien, q
telle Grace, s'eſt s'oppoſer au
l'Egliſe; *noſtris orationibus con*
l'Egliſe ayant choiſi les parol
quent le plus la converſion act
fet certain de la Grace, pour
toutes ſes demandes, juſqu'à
Dieu qu'il force nos volontés
belles, à ſe rendre à lui; *&*
etiam rebelles compelle propitius

nous ; mais, comme parle saint Augustin, *une toute-puissante facilité de faire que de non voulans, nous soyons faits voulans* ; *volentes de nolentibus*.

» On voit maintenant la raison qui a fait dire à saint Augustin, qu'il n'étoit pas nécessaire d'examiner les Ecrits des Peres sur la matiere de la Grace, sur laquelle ils ne s'étoient expliqués que briévement & en passant, *transeunter & breviter*. Mais ils n'avoient pas besoin de s'expliquer davantage, non plus que nous d'entrer plus profondément dans cette discussion, puisque sans tout cet examen, les Prieres de l'Eglise montroient simplement ce que pouvoit la Grace de Dieu : *Orationibus autem Ecclesiæ simpliciter apparebat Dei gratia quid valeret*. Remarquez ces mots : *quid valeret*, *ce que la Grace pouvoit* ; c'est-à-dire, que ces prieres nous en découvroient non-seulement la nécessité, mais encore la vertu & l'efficace ; & ces qualités de la Grace, dit saint Augustin, paroissent fort nettement & fort simplement dans la Priere, *simpliciter*. Ce n'est pas qu'elles ne paroissent dans les Ecrits des saints Peres, où le même saint Augustin les a si souvent trouvées ; mais c'est que cette doctrine du puissant effet de la Grace ne paroissoit si pleinement, si nettement, si simplement nulle

[redacted]

Nous rapporterons encor
droit de cet important Ouv
Meaux. C'est celui où il ex
de l'acharnement de M. Sin
ques autres critiques, cont
« On voit, dit-il, avec q
même-tems avec quel aveug
le injustice on s'opiniâtre à
gustin, & à le chicaner su
Cette aversion des nouveaux
tre ce Pere, ne peut avoir
principe. Tous ceux qui par
que ce fût, ont voulu favo
giens, sont devenus naturell
mis de saint Augustin. Ainsi
giens, quoique en apparenc
que les autres, *se sont attach*
per, *à le déchirer avec fureu*
pouvoir renverser tous les remp
& toutes les autorités dont ell
battoient de toute leur force ce

Cont. Coll. Cap. XXI. n. 57. in app. T. X. Aug. pag. 195.

par une pleine compréhension de toute la matiere théologique, a sçu nous donner un corps de Théologie, &, pour me servir des termes de M. Simon, *un systême plus suivi* de la Religion, que tous les autres qui en ont écrit. On ne peut mieux attaquer l'Eglise, qu'en attaquant la doctrine & l'autorité de ce sublime Docteur. C'est pourquoi on voit à présent les Protestans concourir à le décrier. Déja, pour les Sociniens, on voit bien dans les erreurs qu'ils ont embrassées, que c'est leur plus grand ennemi : les autres Protestans commencent à se repentir d'avoir tant loué un Pere qui les accable. »

XIV.

LI. Autres O vrages que renferme second vol me des Œ vres posth mes.

On a mis à la suite de la *Défense de la Tradition & des Saints Peres*, plusieurs Ecrits de M. de Meaux qui n'avoient point encore paru. 1. Lettre au sujet de la Version du Nouveau Testament de Richard Simon, imprimée à Trévoux. 2. Cinq Mémoires dans lesquels M. Bossuet prouve qu'il est indécent de soumettre les Ouvrages de doctrine d'un Evêque, à la censure d'un Prêtre son inférieur. 3. Mémoire & Remarques sur les Ecrits de M. du Pin. M. de Meaux s'y éléve avec force contre les erreurs, les omissions, les singularités [redacted]

Histoire de l'Edit de l'Empereur de la C
avoient représenté les Chinois comm
peuple religieux, chez qui le culte d
Dieu s'étoit conservé sans altération
dant plus de deux mille ans. Ils trou
dans les annales de ce peuple, des mi
bien attestés, l'inspiration prophétiq
sainteté, en un mot, tout ce qui re
Religion vénérable : & peu s'en
qu'ils ne missent les Chinois sur la
ligne que les Juifs. Tout cela n'étc
puyé que sur des narrations fabuleus
contes faits à plaisir, peu propres
vaincre des hommes sensés; mais qu
tant pouvoient convaincre quelqu
teurs fort simples, ceux qui ne sup
jamais qu'un Auteur soit capable d
ter gravement des mensonges, & qu
nent toujours pour vrai ce qu'ils tr
dans un Livre imprimé.

M. Bossuet jugea, de concert av
le Cardinal de Noailles, M. l'Arch
de Reims (le Tellier) & MM. des M
Etrangeres, que le meilleur moyen
rantir les simples de la séduction, é

thécaire du Collége Mazarin, se distingua parmi les défenseurs de la Religion Chinoise. Il entreprit, en disant son avis en Faculté sur la censure qu'on projettoit, de justifier du reproche d'idolâtrie, presque tous les anciens peuples. Son avis, ou plutôt sa longue dissertation, qui ne présentoit que l'ennuyeux étalage d'une érudition mal digérée, & mise en œuvre sans choix & sans jugement, parut bien-tôt imprimée par les soins des Jesuites. Le soulévement du Public contre cet Ouvrage, fut cause que l'Auteur se hâta d'en désavouer l'impression, & de déclarer qu'il approuvoit la Censure de la Faculté sur le culte des Chinois. Le mal n'étoit pas guéri par cette espéce de réparation : il falloit que les erreurs & les faux principes du Docteur fussent réfutées à fond. M. Bossuet se seroit volontiers chargé de ce travail : mais ses occupations actuelles ne lui laissant pas un moment de loisir, il écrivit à M. Brisacier, Supérieur des Missions étrangeres, les trois Lettres dont nous parlons, pour l'engager à s'en charger lui-même. Dans les deux premieres, il fait des remarques très-solides sur les propositions les plus outrées de l'Ecrit du Docteur : dans la troisiéme, il dresse le plan qu'on doit suivre pour réfuter efficacement le nouveau systême. Ce plan, quoique jetté à la hâte sur le papier, est très-lumineux & très-précis, & montre la justesse, la péné-

[redacted]

gile, sans loi, sans prom
liance, sans sacremens, sa
marque de témoignage divi
sait ce qu'on adore & à qui
si ce n'est au ciel ou à la te
génies.... & qui n'est ap
amas confus d'athéisme,
d'irreligion, d'idolâtrie, de
vination & de sortilége! »

LII. Troisiéme volume des Œuvres posthumes. Ecrits qu'il rénferme.

Le troisiéme volume des
mes, contient des Ecrits su
se, sur la Morale, sur la
stique. Le premier Ouvrag
se, est une défense du *Trai*
nion sous les deux espéces, qu
avoient attaqué. On trouv
tissement sur le reproche d'idol
glise Romaine par les Mini
mens sur diverses matiéres de
sont des morceaux d'un l
projetté par M. Bossuet, &
exécuté.

Voici les titres des Ecrits
qui se trouvent dans le mè

stes, & notées des qualifications que cha-
ıe méritoit. M. de Meaux avoit dressé son
ıport, & avoit rédigé & mis en ordre avec
:ensure, un Décret digne de l'auguste As-
ıblée qui devoit l'adopter. Mais la Pro-
ence permit qu'un si beau dessein, for-
par une Assemblée convoquée extraor-
airement pour représenter l'Eglise Gal-
ıne, fût traversé dans le moment qu'il
ıit être exécuté. L'Assemblée eut ordre
se séparer, & de laisser par conséquent
ıarfait l'ouvrage important qu'elle avoit
ien commencé. C'est ce projet de cen-
: que l'on trouve dans le troisiéme vo-
ıe des Ouvrages posthumes de M. Bos-
t. On y voit d'une part, les erreurs pros-
es; & de l'autre, les vrais principes de
Morale, sur lesquels les Pasteurs doi-
t instruire les peuples, & les peuples
ner leurs mœurs. Cet Ouvrage, quoi-
court, est un corps complet de Théo-
'e morale, & peut tenir lieu de beau-
p de volumes. Les régles de la morale
nt prouvées, non par des raisonnemens
ıains, encore moins par des subtilités,
s par l'autorité sacrée des Ecritures,
l'Auteur manie avec l'habileté d'un
ıme qui n'en posséde pas moins l'esprit
la lettre. Cet Ecrit est plein d'onc-
; il touche le cœur en même-tems qu'il
e la conviction dans l'esprit, & il ins-
une secrette horreur des malheureu-
ouplesses de ces hommes, qui se van-
d'avoir trouvé l'art de dispenser les
[redacted]

posa pendant le cours de
1682, pour mettre les Ju
décider avec pleine conno
se, une matiere sur laquell
ont plus subtilisé que sur a
est étonnant jusqu'à quel
est industrieux, quand il s'a
cupidité, sous combien de
guisent l'usure, quels pa
ploient pour cacher la diff
me condamné par toutes l
& humaines, & pour appr
mes à le commettre sans re
tendus Réformés, qui nou
ment qu'ils se proposent d
glise à la pureté des premi
plus relâchés sur la matiere
les plus mauvais Casuistes C
Bossuet attaque nomméme
les Réformés regardent en
me un modéle de modérati
Il est en effet plus judicieux

eaux avoit posé dans son Décret, les ipes de l'Ecriture & de la Tradition e l'usure. Il suit ici ce vice dans tous étours : il l'accable de preuves sans ›re, qui ne laissent point de réplique, out à fond toutes les difficultés.

Assemblée de 1700, consomma l'Ou- : projetté par celle de 1682, & fit :ensure en forme, des propositions er- :s des Casuistes relâchés. M. Bossuet ıcore établi par cette Assemblée, Chef Commission qu'elle forma pour exa- r les matieres de morale. Les faux :ipes avancés par les Casuistes sur la ıbilité, étoient la source de toutes erreurs & de l'horrible corruption s avoient introduite dans la morale. me ils se croyoient invincibles dans rt, il falloit les y attaquer; & c'est ıe fit M. de Meaux par les quatre Dis- :ions de peu d'étendue, mais d'une le solidité, sur la *prudence*, sur la *con- e*, sur la *probabilité*, & sur les *régles doit suivre dans les cas douteux*. Ces rtations furent imprimées & distri- ; aux membres de l'Assemblée peu de avant que le Prélat fît son rapport, le mettre les Juges au fait de tous les :mens des Probabilistes. L'Editeur des [redacted]

Universelle.

On a mis à la suite de nouveaux Mystiques, un Ouv plein de sens dans lequel M contre la Mystique Cité de Marie d'Agreda. « Le de porte sa condamnation. C entreprend un Journal de te Vierge, où est celle de & où elle ne se propose d'expliquer jour par jour moment, tout ce qu'ont Fils & la Mere, depuis conception jusqu'à la fin d Religieuse appelle elle-m *Histoire divine*, ce qu'elle par où elle veut exprimer & révélé de Dieu dans Aussi n'est-ce jamais elle Dieu & la sainte Vierge qui parlent. Le détail est ge. Tous les contes qui s

sée. Ce chapitre est un des plus longs, ffit seul pour faire interdire à jamais le Livre aux fidéles. Cependant les gieuses s'y attacheront d'autant plus, les verront une Religieuse qu'on donour une béate, demeurer si long-tems ette matiere. Depuis le troisiéme cha- jusqu'au huitiéme, ce n'est autre e qu'une scholastique rafinée, selon les ipes de Scot. Dieu lui-même en fait eçons & se déclare Scotiste, encore la Religieuse demeure d'accord, que rti qu'elle embrasse est le moins reçu l'école. On ne voit rien dans la ma- dont parlent à chaque page, Dieu, nte Vierge & les Anges, qui ressente ajesté des paroles que l'Ecriture leur oue. Tout y est d'une fade & languis- longueur; & néanmoins cet Ouvra- fera lire par les esprits foibles, com- n Roman d'ailleurs assez bien tissu & élégamment écrit: & ils en préfére- la lecture à celle de l'Evangile, par- l'il contente la curiosité que l'Evan- veut au contraire amortir: & l'hi- e de l'Evangile ne leur paroîtra qu'un petit abrégé de celle-ci. On n'a enco- i que ce qui a été traduit; mais en ourant le reste, on en voit assez pour [redacted]

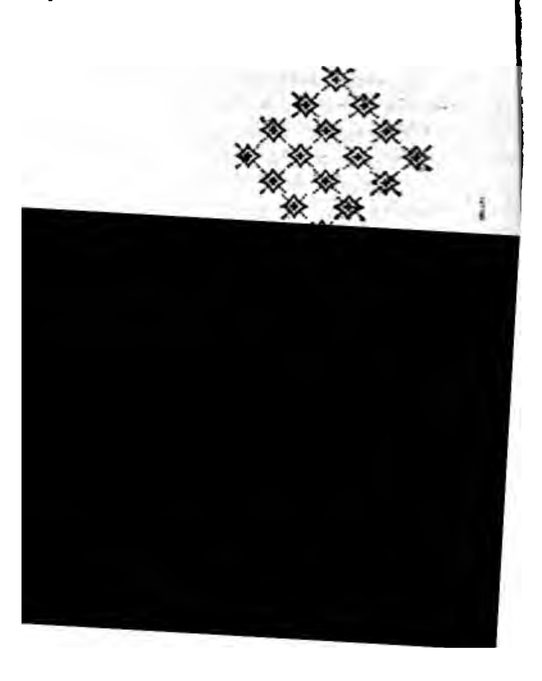
en 1686. Ils ont depuis et
Lisbonne , à Perpignan , à
Lyon. On forma d'abord o
publication de ces Livres ,
d'erreurs ; on publia mêm
l'Ouvrage de l'Evêque de F
trefois Cordelier, qui vouloi
autoriser la doctrine de Scot.
d'Espagne ayant pris connoi
contestation , ordonna que
roient mis en sequestre , &
Théologiens pour les examin
ges s'étant trouvés favorable
leva le sequestre , & perm
Madrid ; ordonnant en outr
roit , & qu'on corrigeroit
tions qui se firent furtivem
sequestre. Les Dominicain
s'étoient déclarés contre ces
ferent à l'Inquisition de Ro
fendit la lecture par un Dé
sous le Pape Innocent XI.

nirent à ce Ministre, & ils remon-
·entre autres choses, que ce Décret
quisition de Rome nuiroit aux pro-
; que l'on faisoit alors pour la cano-
n de cette Religieuse.

'ere Diaz, Cordelier Espagnol, fut
depuis de solliciter à Rome cette
ation; & il y a eu sur ce sujet des
res présentés à Alexandre VIII &
nt XII. Les Cordeliers demandoient
Pape permît la lecture de ses Ouvra-
ous les fidéles, & qu'on reçût ses
ions comme celles des saintes Hilde-
Brigitte, Gertrude, Catherine de
, Angele de Foligni; & pour cet
firent encore intervenir le Roi d'Es-
En 1696, on déféra en Sorbonne
ier tome des Ouvrages de Marie
da, desquels le Pere Thomas Cro-
ecolet de Marseille, avoit traduit en
is la premiere partie sur l'édition de
ıan, & l'avoit fait imprimer à Mar-
ıême en 1695. Les Cordeliers allar-
cette nouvelle, firent de grands ef-
our s'opposer à la censure. Le Géné-
Jesuites écrivit en France, afin qu'on
t ce qu'on pourroit pour parer ce
Mais la Sorbonne, après avoir fait
er cet Ouvrage par des députés, en
en 1697, plusieurs propositions
furent extraites. La traduction du
[redacted]

» nous sommes dans un siécle, où un
» que les prétendus esprits forts attaqu
» de front la Religion, quelques Au
» semblent prendre à tâche de la tou
» en dérision par des Histoires de l'An
» & du Nouveau Testament, écrits
» style de Roman, à peu près sembl
» celui de Marie d'Agreda. »

Fin du vingt-huitiéme Article & du
Volume.



TABLE

DES MATIERES

tenues dans le douziéme Volume.

A.

B.

C.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

F.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

M.

O.

OPSTRAET, (M.) Théol
vain. Sa dissertation sur la
pécheur,

Oraisons funébres par M. Bos

P.

PAGI, (le P.) Franciscai
Ouvrages,

Palafox, [Dom Jean de] Ev
polis. Persécution longue
souffre de la part des Je
Lettre au P. de Rada leur P
& suiv. Sa Lettre au Pap

Palotta. [le Cardinal] Sa pi
chement à la bonne doctri

Palu, [M.] Evêque d'Hélio
ment traité par les Jesuit

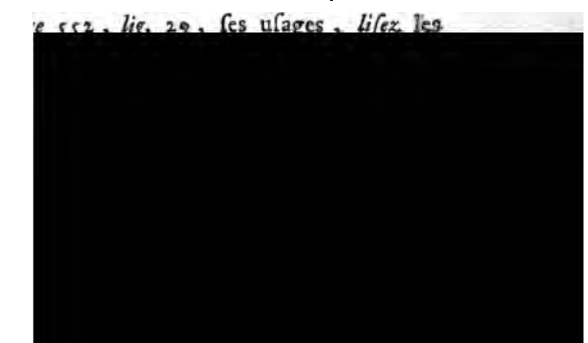
[redacted]

[redacted]

Fin de la Table des Matieres.

Faute à corriger.

e 552, *lig.* 29, ses usages, *lisez* les



Volume, page 531.

« La conversion de ces c
[M. Isbrand Kievit & sa fe
Couwael] qui étoient riche
autorité dans la ville de
qui avoient beaucoup de g
doient d'eux, fut cause da
plusieurs retournerent à la
que. Ils laisserent de plus un
breuse, d'où sont sorties
familles toutes Catholiques.
enfans, dont il n'y eut qu'
avant que d'être marié, tou
étoient deux garçons & quat
été. L'une des filles épousa
bourg, de l'une des plus cons
les de Rotterdam qui étoit de
vraie Foi, d'où sont nés ces d
ques Adrien & Pierre de Val
se sont rendus si célebres pa
pour l'Eglise. »

[redacted]

[redacted]

